THE MONASTERY HILL BINDERY
ERNST HERTZBERG & SONS CHICAGO

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 330.5
Book REE
Volume 62

Ja 09-20M

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/revueeconomiquei62inst

REVUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Vol. II. — 1909. 6e Année.

Revue Économique internationale

FONDATEURS DE LA REVUE :

Émile Levasseur, de l'Institut, administrateur du Collège de France; **Prince Auguste d'Arenberg,** de l'Institut, président de la Compagnie Universelle du Canal de Suez; **Baron Baeyens,** gouverneur de la Société Générale de Belgique; **Boël,** sénateur, propriétaire-gérant des aciéries de La Louvière; **Baron de Courcel,** de l'Institut, ambassadeur de France et sénateur, président de la Compagnie d'Orléans; **Ad. Greiner,** directeur général de la Société John Cockerill; **Havenith,** administrateur-délégué de la Banque d'Anvers; **Baron Hely d'Oissel,** président de la Société Générale pour favoriser le Commerce et l'Industrie en France; **André Lebon,** président du Comité central des armateurs de France et de la Compagnie des Messageries maritimes; **Frédéric Mallet,** de la Maison de Banque Mallet frères; **Mercet,** président du Comptoir national d'Escompte; **Mercier,** directeur général de la Compagnie des mines de Béthune; **Baron de Nervo,** président de la Société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, vice-président du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée; **Saint-Paul de Sinçay,** administrateur-directeur général des établissements de la Vieille-Montagne; **Ernest Solvay,** gérant et fondateur de la Société Solvay et Cie; **Trasenster,** directeur général de la Société d'Ougrée-Marihaye; **Cte Carl van der Straten-Ponthoz,** Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, **Raoul Warocqué,** administrateur-délégué des charbonnages de Mariemont et Bascoup.

PATRONAGE SCIENTIFIQUE :

Émile Levasseur, de l'Institut, administrateur du Collège de France; **Gustave Schmoller,** de l'Université de Berlin, membre de l'Académie des Sciences et de la Chambre des Seigneurs de Prusse; **Eugène Philippovich von Philippsberg,** de l'Université de Vienne

Paris : FÉLIX ALCAN, Boulevard Saint-Germain, 108.

PUTTKAMMER & MUHLBRECHT, Französischestrasse, 28, à **Berlin.** — G. E. STECHERT & Co, 129-133 W 20th Street, à **New-York** — SOCEC & Cie, à **Bucarest.** — GEORG & Cie, à **Genève.** — J.-A. RODRIGUES & Cie, à **Lisbonne.** — S. H. WEISS, à **Constantinople** Adrian ROMO, à **Madrid** — K. L. RICKER, à **Saint-Pétersbourg.** — A. E. ESPIASSE, à **Buenos-Ayres.** — Const. ELEFTHEROUDAKIS, à **Athènes.** — OLIVIER, à **Amsterdam.**

OFFICE DE LA REVUE : 4, RUE DU PARLEMENT, BRUXELLES

J. Goemaere, imp. du Roi, rue de la Limite, 21.

Registered at the New-York post office at second class rate

3305
RES
v.6

COMITÉ DE RÉDACTION :

Léon Hennebicq, *rédacteur en chef;*
Georges Dubois, Maurice Duvivier, Léon Guinotte, René Marcq, Jules Wathelet, *membres du Comité;*
Arthur Cruyplants, *secrétaire.*

REVUE ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

AVRIL 1909.

ÉDITORIAL

Dans les constellations de réformes sociales qui émaillent le ciel politique, le problème des assurances brille avec un éclat de première grandeur. Mais si tout le monde est d'accord sur le but à atteindre, la controverse bat son plein sur les méthodes à suivre. L'école de la liberté se heurte à l'école interventionniste. Le projet de loi français sur les retraites ouvrières est l'occasion d'une rencontre entre elles, et d'un beau débat.

Dans un de nos précédents numéros nous avons donné la parole à M. Maurice Bellom, l'éminent professeur à l'École des Mines de Paris, qui a défendu un point de vue qui se rapproche de celui des non-interventionnistes. C'est aujourd'hui le tour de M. Paul Pic, le savant professeur à la Faculté de Droit de Lyon, un de ceux qui connaissent le mieux et exposent le plus clairement les questions de législation industrielle comparée. Il repousse le système belge et italien de la liberté subsidiée, pour se rallier au système allemand de l'obligation.

Nous avons souvent parlé dans cette Revue des problèmes hydrauliques, qui sont intimement liés aux questions forestières.

149129

Nul pays plus que l'Italie n'a souffert du déboisement : le triste état où végètent certaines de ses provinces y trouve sa raison principale. La régularité des cours d'eau, indispensable à leur utilisation comme force motrice, en dépend tout entière. L'étude de M. Nitti, député et professeur à l'Université de Naples, dont les travaux en matière financière font autorité, appellera ainsi à nouveau l'attention de nos lecteurs sur un phénomène économique où l'action réciproque du milieu naturel et du milieu humain est véritablement saisissante.

Une des hautes questions de politique européenne, celle des tarifs et des traités de commerce, où s'accentuent les tendances protectionnistes des grands États, est de nouveau à l'ordre du jour avec le projet de tarif douanier français, où se trahit une poussée violente de représailles contre le système protectionniste et souvent agressif de la tarification spécialisée. Nous ne pouvons assez approuver M. Coquet, l'actif secrétaire général du Comité commercial franco-allemand, dans les paroles de sage conciliation dont il se fait l'écho. Le développement économique, et peut-être la paix de l'Europe, en dépendent.

On a fait grief aux cartels allemands, et surtout à celui des charbons, d'avoir adopté une politique offensive à l étranger et ruineuse pour le consommateur national. Il ne nous appartient pas de sortir de notre impartialité pour donner notre avis dans ce débat. Il nous suffit de constater que, dans sa défense très impartiale d'un phénomène économique de concentration des échanges qui s'accentue dans tous les pays, le Dr Böttger, qui nous a déjà donné tant d'importants travaux, ne tait pas ses critiques, et convient que ces organisations, tout en étant loin d'être inutiles ou nuisibles, appellent une réforme.

La Rédaction.

LE PROBLÈME DES ASSURANCES SOCIALES. LIBERTÉ OU OBLIGATION.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *I. Die Lage des Problems in Frankreich. — II. Die Alters- oder Invaliditätsversicherung und die Krankenversorgung : die Gesetzgebung der bedeutendsten Staaten und die französischen Gesetzesentwürfe. — III. Die Versicherung gegen Arbeitslosigkeit. — Schluss : allgemeine Orientierung nach der obligatorischen Versicherung.*

— SUMMARY. — *I. Situation of the problem in France. — II. The oldness-invalidity and sickness insurance : the legislation in the chief countries and the French bills. — III. Insurance against unemployment. — Conclusion : general orientation towards compulsary insurance.*

---

§ Ier. — LA POSITION DU PROBLÈME EN FRANCE.

AU moment où le Sénat français se dispose enfin, après de longues enquêtes, indice de ses hésitations, à aborder la discussion du projet de loi sur les *retraites ouvrières*, — et au lendemain des retentissants débats du Congrès de Rome, — il peut paraître opportun d'envisager ici dans ses grandes lignes le problème complexe des assurances sociales, tel qu'il se pose à l'heure présente devant l'opinion.

Nous l'étudierons de préférence au point de vue français,

mais en ayant soin d'instituer un parallèle entre la législation française en vigueur ou projetée, et les lois étrangères, spécialement les lois-type (allemande, belge, italienne et anglaise). On laissera de côté volontairement, dans cet aperçu d'ensemble, la question de l'*assurance-accidents*, d'abord parce qu'elle est dominée par un principe spécial, celui du *risque professionnel* (exclusif de la participation du travailleur aux frais de l'assurance), ensuite parce que la plupart des législations contemporaines sont parvenues à la solutionner d'une façon satisfaisante ; tandis que la question du meilleur système d'assurance contre la vieillesse, la maladie ou le chômage involontaire est encore à l'étude dans bon nombre d'États, dont la France.

Sur la nécessité de l'intervention des pouvoirs publics dans le fonctionnement des assurances sociales, l'accord est très près d'être fait entre les économistes et sociologues de toutes nuances. L'expérience, en effet, démontre que, même secondées par les pouvoirs publics, l'épargne individuelle et la mutualité de prévoyance ne suffisent point à garantir efficacement les ouvriers, ou plus généralement les salariés, des villes ou des campagnes, contre les risques multiples auxquels ils sont exposés. L'État doit donc, pour s'acquitter pleinement de sa mission de tutelle, compléter l'œuvre de l'initiative privée par l'organisation d'un système d'*assurances sociales* (1), englobant les principaux risques.

Mais il y a divergence sur le choix des moyens et sur la

(1) *Bibliographie.* — Sur les *assurances sociales* en général, cons. : Bellom, *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, 9 vol., 1895-1906. — Dr Bœdiker, *Die Arbeiterversicherung in den europäischen Staaten*, 1895. — Dr Zacher, *Arbeiterversicherung im Auslande*, 1901. — Sauvaire-Jourdan, *L'assurance obligatoire en Allemagne*, 1894. — Jay, « L'assurance ouvrière et la solidarité dans l'industrie » (*Rev. polit. et parlement.*, 1905, 111, 451). — Pic. *Les résultats de l'assurance ouvrière* (Questions pratiques de législ. ouvrière, 1901, 274), et *Traité de législ. industrielle*, 3me éd., nos 1387 et s. et les autorités citées. — Cf. *Bulletin des assurances sociales* (1889-1908).

mesure des interventions nécessaires. L'assurance ainsi organisée par l'État ou sous son contrôle doit-elle être *obligatoire* pour le travailleur, ou simplement *facultative?* L'État, en d'autres termes, doit-il imposer la prévoyance au travailleur, ou simplement l'y encourager en mettant l'assurance à la portée des bourses les plus modestes, grâce à une subvention de l'État et des patrons, proportionnelle aux sacrifices volontairement consentis par l'intéressé?

Nous nous sommes nettement prononcé pour l'obligation en matière d'assurance-accidents (v. notre *Traité de législation industrielle*, 3e éd., 1909, nos 1048 et suiv.). Convient-il de préconiser également l'obligation pour les autres types d'assurance (vieillesse-invalidité, maladie, chômage), ou ne serait-il pas préférable de laisser à la mutualité libre le soin d'y pourvoir? La meilleure réponse à la question nous sera fournie par l'étude des lois étrangères, spécialement de la loi allemande, la seule qui ait organisé la trilogie des assurances d'État, formant un tout complet (chômage excepté).

§ 2. — Assurances contre la vieillesse ou l'invalidité, et contre la maladie.

I. *Assurance obligatoire.*

Allemagne. — L'Allemagne seule, avons-nous dit, possède un réseau complet d'assurances. Elle a inauguré le régime de l'obligation en 1883 (L. 31 mai 1883, modifiée par les lois des 10 avril 1892, 30 juin 1900 et 25 mai 1903) par l'assurance *contre la maladie,* l'a continué par les lois des 6 juillet 1884, 30 juin 1900 sur l'assurance-*accidents* (v. notre *Traité de législation industrielle,* nos 1052 et s.), et parachevé par la loi du 22 juin 1889 (amendée le 13 juillet 1899) sur *l'invalidité et la vieillesse,* qui forme en quelque sorte le couronnement de l'édifice.

Lois de 1889-1899 sur l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse (1). — Tous les salariés dont le salaire, traitement ou gage n'excède pas 1000 M. par an (ouvriers des villes ou des campagnes, employés, domestiques, gens de mer) sont *assurés,* obligatoirement, à partir de seize ans (2). L'assurance donne droit : 1° à une rente *d'invalidité,* due à n'importe quel âge, si l'incapacité de travail (réduction de plus des deux tiers de la capacité normale) est permanente, pourvu que des versements aient été effectués pendant cinq cents semaines, soit douze ans en moyenne (sans préjudice d'un régime transitoire); 2° à une pension viagère de retraite à l'âge de soixante-dix ans, pourvu que des versements aient été effectués pendant douze cents semaines, soit trente ans en moyenne (ici, encore, des mesures transitoires sont prévues).

Le taux de la rente ou de la pension varie suivant l'importance et la durée des retenues effectuées sur les salaires, retenues dont le taux varie suivant la classe à laquelle appartient l'assuré, ceux-ci étant répartis en cinq classes, d'après le chiffre de leur salaire annuel (9 à 23 francs par an; moyenne : 12 francs). (3)

Au point de vue des bases financières de l'assurance, le

(1) *Bibliographie.* — Dr Bödiker, *op. cit.* — Dr Zacher, *Leitfaden zur Arbeiterversicherung des deutschen Reichs,* 1902. — Saint-Aubert, *L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne,* 1900. — Korn, *Contribution à l'étude de la législ. impér. allemande sur les assurances et spécialement sur l'assurance des invalides,* 1901. — Fuster, *Docum. sur les retraites ouvrières en Allemagne* (broch. Min. com., 1905 et *Mus. soc.,* 1905, 142). — V. aussi Salaun, « La solution du problème des retraites à l'étranger » (*Rev. polit.,* avril 1901, p. 22).

(2) Le conseil fédéral peut étendre l'obligation aux artisans travaillant à domicile. A défaut de décision du *Bundesrath* les concernant, ces travailleurs libres ont la *faculté* de participer à l'assurance.

(3) La loi de 1899 a sensiblement élevé le taux des rentes. La rente d'invalidité oscille entre le minimum de 116 à 330 M., suivant la classe, et pourra s'élever jusqu'au maximum de 450 M. La pension de vieillesse est fixée respectivement suivant la classe aux chiffres de 110, 148, 170, 200 à 230 M.

législateur allemand avait à opter entre deux systèmes : le système de la *répartition (Umlagenverfahren)*, qui consiste à ne répartir entre les industries assujetties que les rentes allouées dans l'année précédente, augmentées d'un tant pour cent affecté aux frais, et à la constitution d'une réserve; et le système de la *capitalisation* ou *couverture (Deckungsverfahren)*, qui revient à constituer chaque année, par le groupement des cotisations de la corporation, une somme correspondant au capital nécessaire au service des rentes créées au cours de l'exercice précédent. C'est au premier (répartition) qu'il avait donné la préférence en 1884 pour l'assurance accidents; c'est au second, au contraire, qu'il s'est arrêté en 1889 pour l'assurance vieillesse-invalidité, malgré le danger, signalé par certains économistes, que pouvait présenter l'accumulation de capitaux énormes soustraits à la circulation générale, et dont le placement était susceptible de donner lieu à de graves mécomptes (1).

Les patrons contribuent à la constitution du capital nécessaire au service des rentes par une contribution légale au montant des retenues imposées aux ouvriers; l'État, de son côté, contribue au paiement de chaque pension, une fois liquidée, par une subvention fixe annuelle de 50 marks. Les patrons sont tenus d'avancer les cotisations (hebdomadaires) par l'apposition de timbres sur une sorte de livret ou

(1) Ce péril a été en grande partie écarté par la législation allemande, qui, au lieu de créer une caisse d'État unique, a constitué quarante caisses régionales, jouissant d'une assez grande liberté pour le placement de leurs réserves. Grâce à cette décentralisation, leurs énormes réserves (1,648,157,039 fr., fin 1906; au bout de seize ans d'exercice), au lieu de s'immobiliser en rentes sur l'État, ont été en grande partie affectées à des œuvres sociales (sanatoria, hôpitaux, maisons ouvrières, crédit et travaux agricoles, etc.), qui ont le double avantage d'améliorer l'hygiène publique et d'alléger les charges de l'assurance, d'autant moins lourdes que la mortalité ou l'invalidité sont en proportion décroissante. — Dr Zacher, *op. cit.*, p. 30. Pour plus de détails statistiques sur l'assurance invalidité allemande, v. Fuster, *Les capitaux des caisses de retraites allemandes et leur emploi* (*Bull. assur. soc.*, 1908, 75).

carte-quittance; les rentes, une fois liquidées, sur la présentation du livret, sont soldées par l'administration des postes.

L'administration des postes joue d'ailleurs simplement le rôle de banquier. C'est une administration d'État spéciale (ou plutôt une fédération d'organes régionaux fonctionnant sous l'impulsion de l'*Office impérial des assurances*), qui est chargée de veiller à l'exécution de la loi et de délivrer les avis de paiement. Chaque établissement d'assurance (*Versicherungsanstalt*), bien que soumis à l'action et au contrôle de l'office impérial, constitue une personne morale, ayant son patrimoine propre et administrant sous sa responsabilité les capitaux encaissés par lui. A la tête de chaque office (31 établissements régionaux et 9 caisses de syndicats patronaux assimilés) est un conseil de direction (*Vorstand*), assisté d'un comité (*Ausschutz*), composé de patrons et d'ouvriers ou employés en nombre égal; chacun d'eux comporte également, au siège social, un tribunal arbitral, composé d'un président et d'un suppléant nommé par l'État, et d'assesseurs patrons et assurés en nombre égal. Ce tribunal statue, sauf recours à l'office impérial, sur les contestations soulevées par les ayants droit.

Lois sur l'assurance contre la maladie. (L. 13 juin 1883, modifiée par les lois des 10 avril 1892, 30 juin 1900 et 25 mai 1903 (1).

La loi allemande du 13 juin 1883, à la différence de la loi sur l'invalidité et la vieillesse, s'est bornée à poser le principe de l'obligation pour tous les ouvriers de l'industrie manufacturière (avec faculté, pour les autorités locales, d'étendre l'obligation aux ouvriers agricoles, aux employés

(1) *Bull. off. internat. du travail*, 1903, p. 121 à 134. — Sur la loi allemande de 1903, cons. notamment : Istel, *L'assurance contre la maladie en Allemagne*, th., 1905. — V. aussi *Quest. pratiq.*, 1903, 379.

de commerce, etc., sous certaines conditions); mais elle n'a pas créé un organisme unique destiné à pourvoir au service de l'assurance. La caisse communale est la base du système; mais la loi laisse cependant subsister, en les soumettant à un contrôle administratif assez étroit, les caisses des différents types existant antérieurement à 1884, pourvu qu'elles assurent aux bénéficiaires des avantages égaux ou supérieurs au minimum fixé par la loi : caisses de secours mutuels, caisses de fabriques, caisses corporatives, caisses ouvrières gérées par les ouvriers eux-mêmes.

Les caisses de maladies sont alimentées pour les 2/3 par un prélèvement obligatoire sur les salaires (variant entre 0.50 et 3 p. c. du salaire moyen) et pour 1/3 par une contribution des chefs d'entreprise : ceux-ci, toutefois, n'ont rien à verser aux caisses ouvrières libres.

Plusieurs lois postérieures sont venues étendre le champ d'application de l'assurance. C'est ainsi que la loi de 1900 a fait bénéficier les travailleurs à domicile du régime de l'assurance-maladie, et qu'à son tour le législateur allemand de 1903 a étendu aux employés de commerce le principe de l'obligation. Le total des personnes obligatoirement assurées contre la maladie dépasse aujourd'hui 11 millions (*Quest. prat.*, 1908, 128). La loi de 1903 a, d'autre part, rendu plus étroite la collaboration des caisses de maladie, de toutes catégories, et des caisses corporatives d'accidents. Il est même question depuis 1905 d'unifier les trois assurances, accidents, maladies, invalidité, et de les fusionner dans un organisme unique (Fuster, doc. cités *supra;* Dr Freund, *Soz. Prax.*, 14 nov. 1907; Dr Zacher, *Comment transformer l'assurance allemande, Bull. assur. soc.*, 1908, 765). Mais cette réforme, qui supposerait une transformation profonde des corporations existantes, ne paraît pas encore près d'aboutir.

Autres États (1). — Dans les autres États, l'assurance obligatoire ne fonctionne que partiellement. L'*Autriche* n'a pas d'assurance-vieillesse, sauf pour les employés de commerce (loi du 16 déc. 1906, *Bull. off. intern.*, 1906, 433) (2), mais elle possède l'assurance-accidents (loi 28 déc. 1887, notre *Traité*, n° 1058) et l'assurance contre la maladie (loi du 30 mars 1888). Il en est de même du *Luxembourg* (loi du 31 juillet 1901 sur l'assurance-maladie, lois des 5 avril 1902 et 12 mai 1905 sur l'assurance-accidents).

La *Hongrie* possède depuis peu une loi (loi du 6 avril 1907 (3) sur l'assurance contre les maladies et les accidents, édictant l'obligation de l'assurance contre ce double risque pour tous les ouvriers de la grande ou de la petite industrie, et pour les employés de l'État, des communes ou des compagnies concessionnaires de services d'intérêt public (chemins de fer, navigation, etc.), et organisant une assurance facultative, tant au profit des salariés non assujettis (employés de commerce, ouvriers ruraux, domestiques, etc.), que des artisans travaillant seuls.

(1) Nous ne citons ici que les États pratiquant une ou plusieurs formes d'assurance obligatoire, autre que l'assurance accidents.

(2) Il est curieux de constater que l'Allemagne a commencé par assurer les ouvriers contre l'invalidité pour étendre ensuite le bénéfice de l'assurance aux employés; l'Autriche a débuté par l'assurance des employés. La question de l'extension de l'assurance vieillesse-invalidité aux ouvriers autrichiens, sur la base de l'obligation et de la triple contribution, est du reste à l'étude. — Sur le projet autrichien, v. Bellom, « La liberté de la prévoyance », *Rev. pol. et parl.*, 1906, 2, p. 81. — Kolmer, « Chronique », *Rev. polit. et parl.*, janv. 1909. — D'après ce projet, l'obligation pèserait, non seulement sur les personnes dépendantes (salariés de toute catégorie), mais aussi sur les indépendantes (artisans, petits commerçants ou agriculteurs) ayant moins de 4,200 couronnes de revenu annuel!

(3) *Bull. assur soc.*, 1908, pp. 152 et 307. — Cf. Bellom, « L'assurance ouvrière en Hongrie », *Économ. franç.*, 20 juin 1906. — Sur les projets norvégien, suédois et finlandais, v. l'étude de Hansen dans la *Soz. Praxis*, n° du 21 mai 1908. — V. aussi *Mus. Soc.*, mai 1905, p. 179. — Sur le projet *russe*, comportant une double assurance (maladie et invalidité), v. *Bull. assur. soc.*, 1907, 69. — Sur le projet d'assurance obligatoire de tout citoyen genevois (assurance dès sa naissance, pension à 60 ans), v. *Bull. assur. soc.*, 1907, 562.

Il convient d'en rapprocher les lois du 3 juillet 1900 (*Ann. législ. du trav.*, 1901, 759) et 29 juin 1902 (*Bull. off. intern.*, 1903, 628) sur les caisses de secours pour ouvriers et domestiques *agricoles,* englobant les accidents, la vieillesse et l'assurance au décès. La question de l'assurance obligatoire contre la vieillesse et l'invalidité, sur des bases analogues à celles de la loi allemande (triple contribution du salarié, du patron et de l'État), est à l'étude dans divers États, notamment en Norwège, en Suède, en Russie, en Finlande.

L'assurance *vieillesse* fonctionne également, mais dans des conditions qui en font plutôt une forme particulière d'assistance (assistance aux vieillards indigents), en *Nouvelle-Zélande* (loi du 1er novembre 1898), dans l'État australien de *Victoria* (loi du 27 décembre 1900), au *Danemark* (lois des 9 avril 1891, 7 avril 1899 et 22 mai 1902) (1).

Dans ces trois pays, les vieillards indigents ont droit, sous certaines conditions, à une pension de vieillesse, à laquelle il est pourvu, sur les ressources générales du budget, sans qu'aucune cotisation soit réclamée aux ayants droit. La pension néo-zélandaise, assurée aux vieillards indigents de 65 ans, est de 18 livres (450 francs) ; la pension danoise est servie à partir de l'âge de 60 ans, mais le taux minimum en est plus faible (264 francs à Copenhague, 208 francs dans les autres villes, 181 francs dans les communes rurales). Les charges des pensions sont supportées concurremment par l'État et les communes.

La loi *anglaise* du 1er août 1908 (*Bull. assur. soc.*, 1908, 299) sur les pensions de vieillesse (*old ages pensions*), entrée

(1) Sur le régime néo-zélandais, voir *Mus. soc.*, oct. 1902; *Quest. prat.*, 1902, 346; Métin. *La législation ouvrière et sociale en Australie et en Nouvelle-Zélande*, 1901. Sur le régime *danois,* voir *Bull. off. intern.*, 1902, LXI ; *Docum. du Progrès*, mars 1908; *Quest. prat.*, 1908, 129.

en vigueur le 1er janvier 1909, appartient à la même catégorie que les trois précédentes. Aux termes de cette loi, tout vieillard indigent ayant atteint l'âge de 70 ans a droit, en principe, à une pension hebdomadaire de cinq shillings, soit 6 fr. 25 par semaine ou 325 francs par an.

Sont exclus du bénéfice de la loi : 1° Les vieillards ayant commis des actes condamnables, ou d'une mauvaise conduite notoire ; 2° ceux ayant reçu des secours en exécution de la *poor law* (cp. les citoyens français inscrits au bureau de bienfaisance). Le fardeau des pensions (prévisions : 6 millions de liv. st., soit 150 millions de francs) incombe exclusivement à l'État, sans aucune contribution, soit de l'assuré, soit de l'employeur.

Les lois que nous venons de passer en revue (néo-zélandaise, danoise ou anglaise) présentent, au fond, beaucoup d'analogie avec la loi française du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards indigents, avec cette différence que le taux minimum fixé par la loi française est beaucoup plus faible (5 fr. par mois), de telle sorte que, dans nombre de communes, l'allocation a plutôt le caractère d'un secours que d'une pension. — Sur cette loi, voir notre *Traité de Législation industrielle,* nos 1404 et suiv.

Suffirait-il donc, pour résoudre en France le problème des retraites, d'élever le taux minimum des pensions à 300 ou 360 francs? D'aucuns l'ont prétendu, au lendemain de la mise en vigueur de la loi de 1905. Ce point de vue nous paraît absolument inexact, et, malgré l'exemple venu des pays étrangers cités plus haut, nous persistons à considérer le vote de cette loi comme une simple préface de la loi d'assurance réclamée par l'opinion. N'en déplaise aux socialistes intransigeants et aux libéraux, qui sur ce point soutiennent en apparence la même thèse, les premiers pour imposer au Trésor la charge écrasante de pensions considé-

rables alimentées par le budget seul, les seconds par défiance à l'égard de toute contrainte légale, ce concept procède d'une confusion absolument regrettable entre l'assistance et l'assurance.

Le vieux travailleur, qui toute sa vie durant a effectué des versements en vue de la retraite, a le droit de n'être pas confondu avec l'indigent, cette épave qui n'a peut-être jamais fourni de travail régulier et que l'État pensionne ou hospitalise autant dans son propre intérêt que pour s'acquitter d'une dette de solidarité.

Cette distinction s'impose, au nom de l'équité la plus élémentaire, et doit se traduire par une différence dans le taux de la pension, ainsi que dans les formalités auxquelles est subordonnée l'obtention de celle-ci.

La loi anglaise fournit à notre thèse un argument décisif. Elle n'échappe point au défaut inhérent à tout système tendant à réaliser l'assurance-vieillesse au moyen des ressources générales du budget, sans aucune contribution, soit des bénéficiaires, soit des employeurs. L'on est obligé d'établir des crans d'arrêt à la progression des pensions, en subordonnant leur obtention à tout un ensemble de formalités vexatoires ou humiliantes; conditions inadmissibles dans un régime d'assurance *véritable,* obligatoire ou facultative, peu importe, où tout salarié qui effectue les versements prévus a, *ipso facto,* un droit acquis à la rente correspondante et aux majorations budgétaires (1).

A ce point de vue, la loi anglaise, quels que soient d'ailleurs ses mérites, ne répond que très imparfaitement à la définition très juste que donnait récemment de l'assurance un haut fonctionnaire allemand : « Tandis que l'assistance

(1) Sic : notre chronique des *Quest. prat.* (1905, 322 ; et 1908, 216); Fuster : « La nouvelle loi anglaise sur les pensions de vieillesse : assistance ou assurance sociale ?» (*Bull. assur. soc.*, 1908, 274.)

ne donne que le nécessaire à l'indigent et pèse sur lui par la restriction de ses droits publics, les lois d'assurance ouvrière s'exercent indépendamment de tout état de misère, ont un autre objet et se proposent la solution d'un problème social plus élevé : celui d'éviter à l'assuré, à sa personne et à sa dignité, le secours de l'assistance publique. » (Von Wœdke, direct. au Minist. de l'Intérieur allemand, cité par Vaillant, disc. à la Chambre, 10 juillet 1905.)

Quelques auteurs, sincèrement acquis à la thèse interventionniste, préconisent cependant l'organisation d'une assurance-invalidité, au profit des vieillards indigents pouvant justifier de certaines conditions de moralité et de dignité de vie, alimentée exclusivement par le budget général de l'État. Ce serait une *pension complémentaire*, suivant l'expression d'un des auteurs, qui ont défendu cette thèse avec le plus de talent, M. Olphe Galliard (1); pension qui, bien que procédant de la notion d'assistance, n'en apparaîtrait pas moins comme l'acquittement d'une dette sociale, et serait régulièrement servie à tous les vieux citoyens reconnus dignes d'y prétendre, sans aucune des humiliations et déchéances qu'entraîne pour les miséreux l'inscription sur le contrôle de l'assistance publique.

Nous avouons n'être pas convaincu. Malgré l'exemple du

(1) Olphe Galliard, *Le problème des retraites ouvrières*, 1909. Cet auteur reconnaît sans ambages que la combinaison qu'il préconise n'est qu'une forme supérieure d'assistance, proposée à raison des complications inextricables qu'entraîne d'après lui le régime de l'assurance vieillesse, alimentée par une triple contribution du bénéficiaire, de l employeur et de l'Etat; mais la plupart des hommes politiques qui au cours de la discussion de la loi devant la Chambre française ont paru se rallier à la même thèse, se sont efforcés d'établir, sans y parvenir d'ailleurs, que, malgré la non-participation de l'intéressé, il s'agissait bien réellement d'une assurance sociale, et non point d'une variété de l'assistance. Voir notamment les discours de MM. Vaillant (10 juillet 1905), Mirman (5 juillet 1905), Ch. Dumont. Voir aussi *Les retraites nationales* (Rapport au congrès de la Féd. nat. des employés, Tours, 1905); Malzac « La question des retraites (*Rev. polit.*, janvier 1909.)

législateur anglais, placé d'ailleurs dans des conditions beaucoup plus favorables que le Parlement français, à raison des excédents considérables accusés par le budget britannique, nous voyons à l'adoption de ce système en France un double obstacle. Le premier est d'ordre budgétaire. M. Olphe Galliard chiffre à 350 millions le coût annuel pour le Trésor de la réforme qu'il préconise. En admettant la justesse de ce chiffre, qui nous paraît quelque peu optimiste, la France n'est pas en état de supporter une telle dîme. Tant que nos budgets ploieront sous le faix écrasant de la paix armée, tant que par le remaniement général des impôts et le développement des monopoles, l'on n'aura pas créé des ressources nouvelles et abondantes pour faire face aux réformes sociales, la participation du Trésor public au jeu des retraites ouvrières devra se maintenir dans des limites beaucoup plus étroites (voir *infrà* les récentes propositions du gouvernement français limitant à 100 millions la contribution de l'État).

Le second obstacle est plutôt d'ordre moral ou psychologique. M. Olphe Galliard (*op. cit.*, p. 350) est obligé lui-même de reconnaître les difficultés de fonctionnement du régime qu'il préconise. « S'assurer, dit-il, de l'état d'indigence et, le cas échéant, d'invalidité du postulant, n'est pas chose aisée : mais la vérification de l'accomplissement des conditions de moralité l'est encore moins... Il est périlleux, dans une pareille situation, de côtoyer l'arbitraire, car il est facile d'y tomber, ou de prêter au reproche d'y être tombé... La difficulté est certaine et implique, pour être supprimée, un choix particulièrement éclairé des fonctionnaires chargés d'assurer le service. » Les abus auxquels a donné lieu, dans certains départements, l'application de la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards, malgré la modicité des pensions, ne sont pas un encouragement à l'extension du système! N'est-il pas à redouter que la création de ces pensions,

acquises sans effort personnel, ne développe, dans certaines couches sociales, un véritable esprit de mendicité, et n'ait sur la moralité générale une influence déprimante? Pour nous, l'assurance ne se conçoit pas *sans l'effort de prévoyance*, c'est-à-dire sans un sacrifice personnel de l'intéressé; que ce sacrifice soit spontanément consenti ou qu'il soit imposé par la loi, l'essentiel est qu'il se produise. Toute autre ligne de démarcation entre les deux domaines de l'assurance et de l'assistance nous paraît artificielle, illusoire et susceptible de conduire aux plus graves mécomptes (1).

II. — *Assurance officielle facultative* (*liberté subsidiée*).

Belgique et Italie (2). — Par deux lois presque contemporaines (L. *belge*, 10 mai 1900, amendée le 20 août 1903; L. *italienne*, 17 juillet 1898, amendée les 7 juillet 1901 et 15 mars 1904), la Belgique et l'Italie ont inauguré, pour l'assurance vieillesse-invalidité, un système très différent du système allemand, qui compte en France d'assez nombreux partisans.

Ce système, dit de la *liberté subsidiée*, consiste à stimuler la prévoyance libre par de très larges subventions permettant de doubler, de tripler, parfois même de sextupler (Voir les calculs de M. Varlez, *op. cit*) les modestes sommes mises en réserve par le travailleur en vue de la retraite.

(1) Voir en ce sens les discours de M. Millerand, à la Chambre, juin 1901 et 22 février 1906, et dans les *Questions pratiques de législation ouvrière* (mars-avril 1909) notre étude intitulée : « Les retraites ouvrières, voies et moyens : assurance ou assistance? »

(2) Salaun, « Les retraites ouvrières en Belgique », *Mus. soc.*, juin 1901, juil. 1902. — Varlez, *L'économie sociale en Belgique*. — Arsandaux, *Les retraites ouvrières en Belgique*, 1903. — Ghio, « Les retraites ouvrières en Italie » (*Mus. soc.*, déc. 1902). — Rovea, « La cassa nazionale per la vecchiaia e per la invalidita degli operai » (*Riforma sociale*, 15 juill. 1901). — Voir aussi Bellom, *Lois d'ass. ouvr. à l'étranger, assur. c. l'invalidité*, t. II, pp. 659-749. — Clerc, *Les sociétés de secours mutuels et l'organisation des retraites en France et en Belgique*, 1905.

D'après la loi belge, le subside de l'État peut atteindre 9 francs par an et par assuré, à la Caisse générale des retraites, jusqu'au moment où l'ensemble des sommes inscrites sur le livret suffit pour constituer à l'ouvrier une rente de vieillesse de 360 francs (payable à soixante-cinq ans); l'invalidité prématurée ne donne droit qu'à des rentes réduites. Un crédit spécial est inscrit dans la loi pour servir des retraites gratuites (65 francs) aux ouvriers ayant atteint l'âge de cinquante-huit ans au moment de la promulgation de la loi.

En principe, sont exclues des faveurs de l'État les personnes payant de 50 à 80 francs d'impôts directs, suivant l'importance de la commune. Toutefois, et par une faveur spéciale qui suffit à expliquer le développement si rapide de la mutualité belge, tout membre d'une mutualité, *quelle que soit sa situation de fortune*, peut jouir des primes de l'État, à la condition de ne pas verser plus de 60 francs par an.

L'organisation *italienne* est quelque peu différente et sensiblement plus démocratique. Ne peuvent en effet s'inscrire à la *Caisse nationale de prévoyance pour l'invalidité et la vieillesse des ouvriers* que les travailleurs percevant leur salaire à la tâche ou à la journée. Le minimum de la cotisation annuelle est de 6 lires, le maximum de 100; la pension de retraite est liquidée à soixante ans (avec faculté de report à soixante-cinq ans); celle d'invalidité, à tout âge, pourvu que l'inscription remonte à cinq ans. Pas plus qu'en Belgique, les patrons ne sont tenus d'effectuer des versements; mais l'État majore les retraites à l'aide d'une subvention annuelle, ou même d'une dotation à la Caisse, provenant notamment des dépôts prescrits des caisses d'épargne et d'une partie du produit de la liquidation des biens de *mainmorte* (L. 7 juillet 1866). (1)

(1) Du système belge ou italien, il est intéressant de rapprocher le régime inau-

III. — *Comparaison des deux systèmes.*

Supériorité de l'obligation. — Lequel de ces deux systèmes choisir? L'obligation, sans hésiter, selon nous. L'assurance ouvrière, concluons-nous avec M. Jay (*Rev. polit.*, 1895, IV, 84), *sera obligatoire ou ne sera pas*. Le système de la liberté subsidiée a, en effet, plusieurs inconvénients fort graves, que MM. Denis et Varlez (1), notamment, ont mis en relief d'une façon saisissante.

Si l'on envisage tout d'abord la question au point de vue fiscal, il est aisé d'établir que le système de la liberté subsidiée coûte fort cher, eu égard aux résultats obtenus. La Belgique, si l'on tient compte du crédit qu'elle affecte aux pensions gratuites des vieux ouvriers ne pouvant, à raison de leur âge, bénéficier du régime nouveau, aurait pu aisément, avec les sommes qu'elle consacre à subventionner la mutualité libre, organiser un système d'assurance obligatoire conforme au type allemand.

En *Belgique*, les majorations versées par le Trésor se sont

guré par plusieurs cantons *suisses* (Neuchâtel, loi du 29 mars 1908, *Vaud,* loi du 2 mars 1907.) Comme en Belgique ou en Italie, les versements à la caisse de retraites populaires neuchâteloise ou vaudoise sont entièrement facultatifs, mais la caisse n'est pas spéciale aux salariés, tout citoyen peut y effectuer des versements. L'État contribue à la constitution des pensions par des majorations inversement proportionnelles au montant des versements. Bellom, *op. cit.*, p. 862; Clerget, « Conditions du travail en Suisse » (*Quest. prat.*, 1908, 211); *Quest. prat.*, 1908, 217. Des projets analogues sont à l'étude dans divers cantons (Saint-Gall, Züg, etc.) et aussi dans le Dominion du *Canada* (*Soz. Praxis*, 22 oct. 1908, p. 95.)

Le projet d'assurance sociale élaboré par le gouvernement fédéral *helvétique*, fin 1906, laisse provisoirement de côté la question des retraites et se borne à organiser l'assurance-accidents et l'assurance-maladie, la première obligatoire, la seconde facultative, mais sous réserve du droit pour les cantons de décréter l'obligation. Clerget, *op. cit.* (*Quest. prat.*, 1908, 210); *Bull. assur. soc.*, 1906, 606 et 1907, 27.

(1) Observations de M. H. Denis au Congrès international du commerce et de l'industrie d'Ostende. — Varlez, rapp. au 2e Congrès national des retraites pour la vieillesse, Paris, 1905.

élevées, en 1906, à 5,108,822 francs, auxquels il convient d'ajouter 548,947 francs versés par les provinces, soit au total 5,657,000 francs en chiffres ronds, non compris les primes d'encouragement accordées par un certain nombre de villes (Compte rendu *des opérations de la Caisse générale d'épargne et de retraites de Belgique*, 1907). — Ces subventions, relativement élevées, ont profité à 579,000 assurés; mais, sur ce chiffre, l'on ne trouverait pas moitié de salariés; or, la Belgique, sur une population globale de 7 millions d'habitants, compte au moins 1,600,000 ouvriers ou employés !

En *Italie*, les résultats du régime de la liberté subsidiée sont moins satisfaisants encore. La loi italienne, plus démocratique à ce point de vue que la loi belge, n'assure que les salariés; mais ceux qui ont fait acte de prévoyance ne représentent qu'une infime minorité : 265,684 inscriptions en neuf ans, du 1er octobre 1899 au 31 mars 1908 (*Boll. del. Off.*, juin 1908, p. 1242), pour une population presque égale à celle de la France.

En *Allemagne*, au contraire, tous les salariés du commerce et de l'industrie, soit près de 14 millions (sur une population totale d'environ 60 millions), ont droit à une pension de vieillesse à 70 ans, et, le cas échéant, à une pension d'invalidité; or il n'en coûte pas 60 millions de francs au Trésor (57 millions exactement, en 1904. — (*Quest. prat.*, 1908, 216.)

Si l'on se place au point de vue social, le plus important, sans contredit, il est par trop visible que le législateur *belge* a fait une législation *de classe*, destinée à améliorer la condition de la *petite bourgeoisie*, et dont le résultat le plus clair devait être et a été de creuser le fossé entre la masse des travailleurs (75 p. c. au moins restent en dehors de l'assurance, d'après M. H. Denis) (1) et le reste du pays. Or, il est

(1) Les chiffres donnés par M. Varlez (rapp. précité) sont plus décourageants

inadmissible que le budget serve à accentuer les inégalités sociales !

Ces considérations sont si graves que, dans ces dernières années, les chefs les plus autorisés de la mutualité française, MM. Siegfried, Mabilleau, P. Deschanel, etc., ont cru devoir se rallier, sous certaines réserves, au principe de l'obligation, reconnaissant ainsi l'impuissance de la mutualité libre à solutionner le problème de l'assurance-invalidité. —Voir les déclarations de MM. Deschanel et Siegfried à la Chambre (nov. 1905); cf. Conférence Siegfried au *Musée social.* (*Mus. soc.*, *docum.*, mars 1906.)

Et que l'on ne vienne pas répéter sans cesse, avec les libéraux, que l'assurance obligatoire est une prime à l'imprévoyance et une atteinte à la liberté : nous estimons, au contraire, avec M. H. Denis (*op. cit.*), que l'imprévoyance est une *conséquence de la misère;* or l'assurance y remédie. — Quant à la liberté de l'individu, l'on peut affirmer que l'assurance l'augmente, bien loin de la supprimer : c'est en effet dans l'association, dans les lois de solidarité et de relèvement que le travailleur trouvera la liberté vraie et les moyens de sauvegarder, même dans les crises graves qu'il a à traverser, sa dignité d'homme libre et de citoyen, singulièrement

encore, du moins pour la grande industrie. De son rapport, très documenté, au Congrès de 1905, il ressort que dans la grande industrie, — sauf dans les quelques établissements où le personnel est inscrit d'office à la Caisse de retraite, — la loi n'a produit pour ainsi dire aucun effet. D'après la déposition du secrétaire d'un grand syndicat ouvrier gantois, sur 1,200 syndiqués, l'on n'en trouverait pas cinq qui effectuent des versements en vue de la retraite. Livrés à eux-mêmes, les ouvriers qui ont fait un premier acte de prévoyance se découragent vite, et cessent leurs versements : parmi les livrets créés de 1892 à 1902, 51 p. c. sont des livrets scolaires, sur lesquels beaucoup (33 p. c. d'après M. Varlez) sont très rapidement abandonnés. Qu'est-ce à dire, sinon que pour la grande majorité des travailleurs, la prévoyance volontaire, qui suppose une force d'âme peu commune, eu égard à la modicité des salaires, est un idéal presque inacessible, et que l'obligation seule peut développer, dans les classes laborieuses, cet esprit de prévoyance escompté par un législateur trop optimiste ! — Cf. Olphe-Galliard, *op. cit.*, p. 102 et suiv.

compromise si la loi ne lui laisse d'autre refuge que la mendicité qui dégrade ou l'assistance qui humilie (1).

Au surplus, avec le système belge ou italien, qui ne comporte aucune subvention patronale obligatoire (2), la rente d'invalidité est absolument insuffisante : or, socialement parlant — et tel est bien le point de vue du législateur allemand —, c'est cette rente qui devrait être la plus élevée, puisque l'invalidité prématurée prive brusquement la famille ouvrière de son chef, précisément à l'instant où son salaire lui serait le plus nécessaire.

L'assurance obligatoire et la collectivité. — L'obligation se justifie avec plus de force encore si, élargissant le débat, l'on consent à envisager le problème, non pas exclusivement au point de vue du travailleur lui-même, mais au point de vue des intérêts généraux de la collectivité. Il est indéniable, en effet, que l'assurance obligatoire généralisée présente les plus grands avantages au point de vue social, en ce qu'elle facilite la réalisation d'œuvres de préservation collective, utiles à la population tout entière, que l'initiative indivi-

(1) « L'organisation des assurances, écrit M. Blondel à propos du Congrès de Dusseldorf (*Réf. soc.*, août-sept. 1902), n'a ralenti en aucune façon le magnifique essor de l'empire allemand .. Non seulement, conclut-il avec M. Bödiker, le jeu des assurances n'a nullement ralenti les initiatives individuelles, mais cette grande organisation est un véritable bienfait, une garantie de la paix sociale. et, au point de vue économique comme au point de vue politique, un des plus fermes soutiens de l'empire. » — Voir aussi *Quest. prat.*, janv. 1903.

(2) Pour la justification morale de la contribution obligatoire des patrons, cons. notamment Boissard. « Retraites d'invalidité et de vieillesse » (*La Quinzaine*, 16 sept. 1901). — Il convient, d'ailleurs, de ne pas s'exagérer l'importance de la contribution patronale. D'après le rapport officiel allemand à l'Expos. de 1900, la charge globale des trois assurances ressort à 10 pfennigs pour un salaire moyen de 300 marks correspondant à 300 jours de travail. De ces 10 pfennigs, le patron supporte un peu plus de la moitié (1/3 assur. maladie, 1/2 assur. invalidité, toute l'assurance-accidents). De l'aveu des industriels allemands, cette charge est très supportable (*Quest prat.*, 1901, 276), d'autant plus que l'assurance ouvrière décharge l'assistance publique, qui pèse lourdement sur les communes dans les États ne pratiquant pas l'assurance.

duelle serait impuissante à faire vivre. C'est ainsi que les hygiénistes sont unanimes à constater que le développement remarquable en Allemagne des sanatoria anti-tuberculeux, dont on ne saurait nier les heureux effets au point de vue démographique, est dû avant tout au régime de l'assurance obligatoire. Conscientes de leur intérêt, les caisses allemandes n'ont rien négligé pour lutter victorieusement contre la maladie et réduire au minimum les cas d'invalidité ; mais il fallait pour une telle lutte un budget considérable, que seule l'assurance obligatoire pouvait alimenter (1).

IV. — *Les projets de loi français. — Question des retraites ouvrières.*

L'assurance obligatoire devant le Parlement français. — Les considérations précédemment développées nous conduisent à approuver sans réserve la Chambre des députés française de s'être prononcée nettement en faveur de l'obligation, au cours des débats retentissants qui, poursuivis par deux législatures, ont abouti, le 23 février 1906, au vote du projet actuellement soumis à l'examen du Sénat.

(1) Parmi les nombreux ouvrages ou articles consacrés, dans ces dernières années, à ce grave problème de l'assurance, nous citerons : En faveur de l'obligation : Cauwès, *Traité d'économie politique*, t. III, p. 515 ; Gide, *Econom. sociale*, p. 316 ; Jay. Boissard, *op. cit.;* Capitant, *Les retraites ouvrières*, 1899. — P. Pic, « La question des retraites ouvrières en France et le mouvement doctrinal » (*Quest. prat.* 1906. 274), et *Traité de législ. indust.*, 3e éd., nos 1394 et suiv. — Dr A. Pic, « Les sanatoria populaires » (*Quest. prat.*), 1900, 376. et 1901, p. 1 et suiv. — P. Guieysse, *Les retraites ouvrières*, 1905. — Dervieux, « Les retraites mutualistes (*Quest prat.*, oct.-déc. 1905) — Levred, « Étude sur les retraites ouvrières » (*Démocr. chrét.*, août-sept., 1906). — Olphe-Galliard, *op. cit.*

Contre l'obligation, et dans le sens de la liberté subsidiée : Rostand, chron. du *Journal des Débats*. 1901-1908. — E. et M. Lacombe, *Les retraites ouvrières*, 1905. — Lefort, *Les caisses de retraites ouvrières*, 2 vol., 1906. — Bellom, « La liberté de la prévoyance et les retraites ouvrières » (*Rev. polit.*, 1906, II, 69). — Voir aussi Imbert, *Les retraites des travailleurs*, 1905.

L'assurance obligatoire n'est pas une nouveauté dans nos lois; les mineurs sont assurés obligatoirement contre la vieillesse, l'invalidité et la maladie (v. notre *Traité*, n° 1026 et s.); les marins ont également leur caisse des invalides (L. des 29 décembre 1905 et 14 juillet 1908, D. 1907, 4, 41, et 1908, 4, 84; v. notre *Traité*, n°s 1025 et 1088); la question n'est donc plus entière, et le législateur français ne saurait s'arrêter ainsi à mi-chemin.

Assurance-maladie. — Il nous semble même fâcheux qu'il n'ait jusqu'à présent, à la différence des lois étrangères, porté son attention que sur l'assurance-vieillesse, et qu'il s'en soit remis à peu près entièrement aux mutualités libres

(1) Il nous est impossible de passer en revue, même sommairement, les nombreux projets ou propositions de loi sur les retraites ouvrières, déposées de 1890 à 1908 sur le bureau des Chambres françaises. On en trouvera l'énumération dans nos chroniques annuelles des *Annales de droit commercial* et dans le *Bull. de l'Off. du trav.* (état, au 1er janvier de chaque année, des proj. relatifs aux quest. ouvr. et sociales). Signalons toutefois, à raison de leur importance, parmi les projets établissant l'assurance obligatoire invalidité-vieillesse : le projet Constans, 6 juin 1891, ch., n° 1473; le proj. Maruéjouls, 25 oct. 1898, Ch., n° 271 ; la propos. Ricard, 30 mars 1899, Ch., n° 878,— et parmi les proj.ou propos.tendant à consacrer e principe de la liberté subsidiée : les propos. Audiffred, Ch., 4 juill. 1898, ann. n° 161, et Adam, Plichon, etc. (Ch. 6 déc. 1902, *Off.*, n° 625). A ces projets et à plusieurs autres propos. (énum. par le *Bull. Off. trav.*, 1902, XVII), la commission d'assurance et de prévoy. sociales de la législature 1898-1902 substitua un texte, basé sur l'obligation, sur lequel s'engagea, en juin 1901, la discussion publique, et qui, fortement amendé, fut finalement voté par la Chambre dans sa séance du 23 février 1906.

Pour l'étude des travaux parlementaires concernant la question des retraites, cons., outre les autorités citées à la note précédente, et *supra*, n° 1387 : — Costier, *Les retraites ouvrières.* — Rouanet. « Les retraites ouvrières » (*Revue socialiste*, sept. 1901. — P. Pic. « Le projet de loi français sur les retraites ouvrières et le referendum, étude critique (extr. du *Mouvem. écon. et soc. dans la région lyonnaise*, t. I), 1902. — *Chronique des quest. prat.*, 1904, 401; 1905, 321; 1906, 82 et 276; 1907, 91 et 386; 1908, 125 et 253; 1909, 49 et 120. — Guieysse, rapp. à la Ch. des dép., 9 mars 1909 n° 1502, et 22 nov. 1904, n° 2083. p. 1187.— Voir aussi les trois volumes de l'enquête prescrite par la Chambre dans sa séance du 2 juillet 1901. (Imp. nat., 1901), et le *Bull. des assur. soc.*, *passim.* — Le Moyne, *Le projet de loi de* 1906 *et la mutualité.* — Cazeneuve, « Les retraites agricoles devant le Sénat » *Rev. polit.*, 1906, t. III, p. 51).

du soin d'organiser l'*assurance-maladie* (1). Les statistiques démontrent, en effet, péremptoirement, que la grande majorité des travailleurs se maintient encore en dehors des cadres de la mutualité, malgré les libéralités fiscales dont celle-ci bénéficie (2). Il ne serait que temps, pour le Parlement français, de rompre résolument avec la pratique des lois fragmentaires, et d'aborder, sinon la discussion d'un code ouvrier complet, tout au moins l'étude d'un régime d'ensemble des assurances sociales. Si la Chambre eût envisagé le problème des assurances sociales dans toute son ampleur, elle se fût sans doute abstenue de voter, en 1906, une loi de façade, inapplicable à raison des charges écrasantes qu'elle eût imposées au Trésor, et dont les exagérations mêmes ont fourni aux adversaires de l'obligation, si nombreux au Sénat, leurs meilleurs arguments.

(1) La plupart des propositions de loi impliquant extension à l'assurance-maladie du principe de l'obligation sont des propositions du groupe socialiste reposant sur la conception australasienne ou britannique, c'est-à-dire sur l'inscription au budget général de crédits suffisants pour faire face au risque assuré. — Voir notamment la propos. Vaillant, Coutant, etc., tendant à instituer une assurance sociale généralisée, destinée à couvrir tous les risques, y compris le risque de chômage (Ch., 13 nov. 1900, ann., n° 1933, p. 50). Or, si nous approuvons le principe de l'organisation d'ensemble des assurances sociales, sous l'égide de l'Etat, nous estimons que l'idée même d'assurance implique une participation directe et personnelle de l'assuré au paiement des primes. (Voir *supra*.)—Signalons cependant deux intéressantes propositions, l'une de M. Siegfried, déposée sur le bureau de la Chambre, au nom du groupe de la mutualité, le 22 déc. 1904 (voir rapport Guieysse, p. 159), l'autre de M. A. Dubost, du 8 avril 1905 (Sénat, n° 111), qui toutes deux s'appliquent à combiner l'assurance-vieillesse et l'assurance-maladie. Mais ces propos. ont été retirées par leurs auteurs. — Sur l'utilité de l'assurance obligatoire contre la maladie, cons. Givord, *Les sociétés de secours mutuels et l'assurance obligatoire*, 1899.— Stopin, *Protection des travailleurs contre la maladie*, 1907.

(2) A plus forte raison, la mutualité libre, quelle que soit l'importance du concours financier de l'État, ne saurait-elle solutionner le problème des retraites. Alors, en effet, que la loi allemande profite à près de 14 millions de salariés, la mutualité française groupe environ 4 millions d'individus, dont la moitié au moins de non-salariés. De plus, c'est une minorité seulement parmi les mutualités qui sert des retraites (52 p. c. des sociétés approuvées, 11 p. c. des sociétés libres), et le taux moyen des retraites ne ressort qu'à 70 francs. — Cf. Dervieux, Pic. Olphe-Galliard, *op. cit.*

Le projet de loi sur l'assurance vieillesse-invalidité (texte de la Chambre, 23 février 1906). — Le texte arrêté en 1901 par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales consacrait le principe de l'obligation, mais réduisait au strict minimum les charges imposées au Trésor. Étaient assurés obligatoirement tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture; la pension de retraite était due à tout vieillard âgé de 65 ans; une retraite anticipée était assurée à tout travailleur reconnu invalide, quel que fût son âge, pourvu qu'il eût effectué des versements correspondants à 2,000 journées de travail.

Les frais de l'assurance étaient couverts par une prime correspondant à 4 p. c. des salaires, dont moitié supportée par l'employeur, moitié par l'assuré, prime versée à la Caisse nationale des retraites ouvrières chargée de centraliser les capitaux nécessaires au service des rentes (1). L'État ne garantissait aucun minimum de retraite; il se bornait à servir aux assurés un intérêt fixe de 3 p. c. (intérêt capitalisé par les soins de la Caisse), à faire les frais du régime transitoire (pension de 50 à 120 francs aux vieux travailleurs n'ayant, au jour de la promulgation de la loi, effectué aucun versement, ou n'ayant versé que pendant une période inférieure à la durée normale) et à contribuer, concurremment

(1) Sur les considérations qui militent en faveur du système de la capitalisation par une caisse centrale unique, de préférence à celui de la répartition, cons. notamment : Olphe Galliard, *op. cit.* — Jouve, *Le problème des retraites ouvrières envisagé au point de vue financier*, th. 1907. — V. aussi Malzac, « Le projet de loi sur les retraites ouvrières » (*Rev. polit. et parl.*, 1905, II, 457, et III, 14.). — Parmi les propositions tendant à fournir au Trésor les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer le service des retraites ouvrières projetées, cons. notamment : propos. M. Colin, tendant à affecter aux retraites le bénéfice de la réforme successorale (limitation au 4e degré du droit de succession *ab intestat* en ligne collatérale, (ch. 3 juillet 1906, no 190); propos. Guillemet, tendant à affecter aux retraites le produit de l'établissement du monopole de l'alcool (Ch., 5 nov. 1906, 359), etc.

avec les départements et les communes, aux frais des pensions d'invalidité, à l'effet d'assurer aux bénéficiaires, ayant versé pendant le temps prévu au texte, une pension minima de 200 francs.

La Commission de la législature 1902-1906 avait déjà fortement accentué les charges du projet originaire en fixant à 60 ans l'âge de l'entrée en jouissance de la pension, en garantissant aux assurés, sur les ressources générales du budget, une pension minima de 360 francs pour les ouvriers ou employés de l'industrie et du commerce, et de 240 francs pour les ouvriers agricoles, en créant enfin une assurance facultative, donnant droit à certaines bonifications du Trésor, pour les travailleurs autonomes ne rentrant pas dans les catégories légales (artisans travaillant seuls, petits patrons, petits propriétaires ruraux, etc.).

La Chambre, à son tour, renchérissant sur les tendances généreuses de sa commission, introduisit dans le texte toute une série de modifications, dont chacune devait fatalement se chiffrer par une aggravation de charges : assimilation aux salariés des métayers et petits fermiers; fixation à 360 francs du minimum garanti de la pension de vieillesse, sans distinction entre les ouvriers ruraux et les autres; exonération de tout versement pour les salariés dont le salaire quotidien n'atteint pas fr. 1.50 (amendement Bonnevay); élévation de 50 francs à 120 francs du minimum de la pension promise en période transitoire aux vieux ouvriers n'ayant effectué aucun versement; adoption, enfin, de différentes mesures tendant à favoriser la participation des mutualités au service des retraites.

Le projet de loi sur les retraites au Sénat. — Il était à prévoir qu'un tel projet, manifestement inspiré par des considérations électorales, ne serait pas adopté par le Sénat sans de profondes retouches. Il était du devoir strict de la Com-

mission sénatoriale, même si elle n'eût pas été hostile, au fond, en majorité du moins, à l'obligation (1), d'examiner de très près les répercussions budgétaires du texte de la Chambre. Elle n'y manqua pas, et, en présence des résultats de cet examen, le Gouvernement se détermina à proposer à la Commission sénatoriale, en échange de l'acceptation franche par celle-ci du triple principe de l'obligation, de la contribution tripartite de l'assuré, du patron et de l'État, et de la capitalisation, d'importantes modifications susceptibles d'atténuer, dans une très large mesure, les charges imposées à l'État.

Il est regrettable toutefois que le Gouvernement, au lieu d'apporter à la Commission un contre-projet complet, se soit borné tout d'abord à des suggestions, sous forme de lettres du président du Conseil à M. Cuvinot, président de la Commission, ou à des conversations entre les ministres de l'intérieur, du travail et des finances et ladite Commission. Nous ne relèverons ici ni les hésitations que trahissent ces colloques intermittents entre le Gouvernement et le Sénat, ni les obscurités de la lettre ministérielle du 22 juin 1908 (2); il nous suffira de constater que, si la Commission avait bien voulu s'engager dans la voie qui lui était indiquée, et faire état de certaines modifications proposées (3), elle eût pu, sans trop de difficultés, trouver un terrain d'entente (4).

(1) Cette hostilité se traduisit dans le questionnaire envoyé par elle aux chambres de commerce, syndicats, mutualités, etc.) (*Quest. prat.*, 1907, 91.)

(2) Sur les points de vue successifs développés par le gouvernement devant la commission sénatoriale, v. nos chroniques des *Quest. prat.*, 1908, 386, et 1908, 125 et 253.

(3) Report à 65 ans de la date d'entrée en jouissance de la retraite, suppression du régime d'assurance facultative, suppression de l'amendement Bonnevay, extension du bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards indigents (jusqu'ici limitée aux vieillards de 70 ans), aux anciens salariés âgés de 65 à 69 ans au moment de la promulgation de la loi, etc.

Cette dernière combinaison est ingénieuse, mais onéreuse, il faut bien le dire, pour les départements et les communes.

(4) Au lieu d'une dépense écrasante évaluée par la commission sénatoriale à plus

Malheureusement, les atermoiements de la Commission devaient retarder encore la solution attendue. Il sembla même, au début de novembre dernier, qu'elle voulût provoquer un conflit de principe entre les deux Chambres. Écartant résolument les trois principes rappelés plus haut, considérés par la Chambre et le Gouvernement comme intangibles, M. Cuvinot, président de la Commission, crut devoir esquisser devant celle-ci les grandes lignes d'un contre-projet, reposant sur le système belge, dont nous avons fait ressortir les inconvénients et le caractère antidémocratique, de la *liberté subsidiée :* Versements *facultatifs* pour les ouvriers ou employés, versements complémentaires *facultatifs* pour les employeurs, majoration de l'État égale au tiers de la rente produite par les versements effectués à capital aliéné et cessant d'être due lorsque, tout compris, la rente atteindrait 360 francs.

En présence d'un tel projet, inférieur même à l'ancien projet Audiffred, aux termes duquel les versements eussent été facultatifs pour le salarié, mais obligatoires pour l'employeur, tenu de doubler tout versement volontaire jusqu'à concurrence d'un autre chiffre, le conflit paraissait insoluble. Il l'eût été, en effet, si un membre influent de la Commission, M. Poirrier, sénateur de la Seine, n'eût à son tour déposé (20 nov. 1908) et fait adopter par celle-ci, et par M. Cuvinot lui-même, un projet d'une inspiration très différente.

Comme le projet de la Chambre, le contre-projet Poirrier repose sur l'obligation de l'assurance pour les salariés de tout

de 400 millions par an, si le projet de la Chambre n'eût subi aucune modification, la contribution annuelle de l'État paraissait pouvoir être réduite, en tenant compte des propositions nouvelles du gouvernement, à 150 millions, sans tenir compte il est vrai de la loi d'assistance qui, surchargée du fardeau des indemnités transitoires, coûterait environ 100 millions par an.

ordre et sur la triple contribution du bénéficiaire, du patron et de l'État. Mais il en diffère, d'abord en ce qu'il supprime le minimum légal de retraite, afin de pouvoir limiter étroitement la contribution de l'État, et en second lieu en ce qu'il écarte le système de la capitalisation pour la cotisation patronale et la majoration de l'État, et ne l'admet que pour les versements de l'ouvrier.

En voici du reste l'analyse succincte. Aux termes de l'article premier du projet, les retraites se composent de deux éléments : une *retraite proprement dite,* constituée par les versements obligatoires (auxquels pourrait s'ajouter un supplément facultatif) des intéressés, c'est-à-dire de tous les ouvriers ou employés de l'industrie, du commerce, des professions libérales ou de l'agriculture, ainsi que des domestiques attachés à la personne. Le versement imposé par la loi serait de 3 francs par an entre 18 et 21 ans, puis de 6 francs par an depuis 21 ans jusqu'à l'âge de l'entrée en jouissance, fixé à 65 ans. Notons en passant le caractère uniforme de la cotisation, destiné à faciliter le fonctionnement du système. Dans le projet voté par la Chambre, au contraire, le versement, nous l'avons vu, devait être proportionnel au salaire : solution plus équitable, mais susceptible d'entraîner de notables complications. Les cotisations seraient payées mensuellement et inscrites sur un livret individuel.

A la retraite ainsi calculée viendrait s'ajouter une majoration de l'État, établie chaque année en prévision d'une liquidation à l'âge de 65 ans. Elle serait du tiers de la rente produite par les versements des intéressés, effectués à capital aliéné : elle cesserait de croître lorsqu'elle atteindrait 50 francs (cf. système allemand, forfait de 50 M.).

Le second élément porterait le nom d'*allocation viagère.* Cette allocation serait formée : 1° par les versements *obli-*

gatoires des employeurs (9 francs par ouvrier lorsque le régime battra son plein, c'est-à-dire dans dix ans); 2° par une contribution complémentaire de l'État, destinée à porter l'allocation viagère au taux uniforme de 120 francs. De ce chef, la contribution de l'État est à base décroissante : très élevée dans les premières années, elle descendra normalement à zéro le jour où les cotisations des employeurs atteindront 9 francs par salarié, le chiffre ainsi obtenu pouvant être considéré comme suffisant pour assurer à tous les ayants droit l'allocation viagère prévue au texte.

Le service des pensions serait assuré en principe par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Néanmoins, les sociétés de secours mutuels pourraient, ainsi que les caisses patronales ou syndicales, concourir au service des retraites sous certaines conditions.

En ce qui concerne l'*invalidité prématurée*, le projet dispose que les assurés atteints, en dehors des cas régis par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, de blessures graves ou d'infirmités prématurées entraînant incapacité absolue et permanente de travail, auront droit, quel que soit leur âge, à la liquidation anticipée de leur retraite. La retraite liquidée sera bonifiée par l'État dans la limite des crédits spéciaux annuellement ouverts à cet effet par la loi de finances, sans qu'elle puisse devenir supérieure au triple de la liquidation, ni excéder 360 francs, bonification comprise.

Tout assuré pourra, à partir de 55 ans, réclamer la liquidation de sa pension de retraite ; mais en ce cas, la majoration de l'État sera réduite proportionnellement. Si un assuré décède avant d'être pourvu d'une pension de retraite en laissant soit une veuve, soit un ou plusieurs orphelins de père ou de mère, âgés de moins de 16 ans, il est alloué, soit à la veuve, soit à l'ensemble des orphelins, une allocation

mensuelle de 50 francs, pendant six mois à compter du décès.

Lorsque la retraite dépasse 180 francs, l'assuré peut, à toute époque, affecter la valeur en capital du surplus à une autre forme de prévoyance (assurance au décès au profit de la famille, acquisition d'une terre ou d'une habitation qui deviendra inaliénable et insaisissable, conformément au projet sur le *homestead* récemment voté par la Chambre).

Le bénéfice de la loi du 15 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards indigents sera étendu aux ouvriers salariés âgés de 65 à 69 ans au moment de la promulgation de la loi; mais les allocations qui leur seront accordées seront limitées à la moitié des allocations de la loi d'assistance et *mises à la charge de l'État.*

Toutefois, elles ne pourront être inférieures à 60 francs.

Enfin, les métayers, petits fermiers travaillant avec leur famille et un domestique seulement, les petits artisans travaillant seuls ou avec un seul ouvrier, seront admis à contracter une assurance facultative, appelée à bénéficier des majorations de l'État.

Tel est le contre-projet Poirrier, adopté dans ses grandes lignes, *en première lecture seulement*, il est vrai, par la Commission du Sénat, et renvoyé par elle au gouvernement pour plus ample examen (1).

(1) Notre article était déjà composé lorsque nous est parvenu le texte définitif de la Commission. Ce texte est conforme, dans l'ensemble, au projet Poirrier que nous analysons. La Commission a cependant compris que l'obligation, sans un moyen quelconque de contrainte à l'égard de l'assuré récalcitrant, serait purement illusoire. Mais, au lieu d'accepter le régime, très simple, préconisé par le gouvernement, du prélèvement mensuel, elle a préféré l'amendement Pauliat imposant à l'employeur l'obligation de prélever en bloc, en fin d'année, sur le salaire de ses employés, les cotisations arriérées. Nous n'hésitons pas à considérer cet expédient comme très fâcheux. — V. le texte complet du projet dans les *Questions pratiques de législ. ouvr.* (1909, p. 112 et s.), et son examen critique dans notre chronique mensuelle (même revue, 1909, p. 120 et s.).

Désireux d'aboutir rapidement, le gouvernement n'a pas hésité à accepter ce texte comme base de discussion, mais il a proposé, le 14 janvier dernier, plusieurs amendements sur lesquels la Commission aura prochainement à délibérer et dont les principaux sont les suivants :

1° La Commission avait cru suffisant d'affirmer le principe de l'obligation, sans indiquer les moyens de rendre l'obligation effective. Il y avait là une lacune grave ; le gouvernement propose de la combler en imposant à l'employeur, sous certaines sanctions pénales, l'obligation de prélever sur le salaire de l'employé la somme représentant sa contribution, et d'en effectuer lui-même le versement en y ajoutant sa quote-part. C'est le retour pur et simple au système adopté par la Chambre.

2° Pour le fonctionnement des retraites, le Gouvernement propose, dans un intérêt de décentralisation économique, d'adjoindre à la Caisse nationale des retraites un certain nombre de caisses départementales ou régionales. Les caisses mutualistes et patronales n'en seraient pas moins maintenues, sous le contrôle du ministère du travail.

3° Il accepte le principe de la cotisation uniforme, mais il en élève le taux à 12 francs par an, ou plutôt à 24 francs, dont moitié supportée par l'employé et moitié par l'employeur. Le versement de l'ouvrier sera majoré du tiers par l'État jusqu'à concurrence de 60 francs de rente.

Le Gouvernement accepte, d'autre part, dans une pensée de transaction, le système de capitalisation limitée aux versements ouvriers, proposé par la Commission. Il est douteux toutefois qu'il soit maintenu : il est, en effet, démontré mathématiquement que la capitalisation étendue aux trois contributions serait sensiblement moins onéreuse (v. les chiffres comparatifs fournis par le *Journal des Débats*, numéro du 1er décembre 1908), et M. Monis, rapporteur de la Commission,

préconiserait le retour à la capitalisation absolue (cf. projet de la Chambre).

En ce qui concerne les voies et moyens financiers, une communication officieuse du Ministère des Finances à la presse (16 janvier 1909) fournit les renseignements suivants :

Si le texte de la Commission, amendé par le Gouvernement sur les bases indiquées plus haut, était adopté, le jeu des retraites ouvrières et paysannes entraînerait pour le Trésor une dépense approximative de 95 à 100 millions au début, pour atteindre en période normale 180 millions. Il serait fait face à cette dépense au moyen de l'établissement d'une « *taxe de fortune* atteignant les capitaux existants au moment des déclarations de succession *sans qu'il soit tenu compte du degré d'hérédité* ». Cette taxe fonctionne en Angleterre : elle a produit en 1908, d'après le *Daily Mail*, 14 millions 359,587 liv. st., soit 358,989,600 francs. Il est question de l'introduire en Allemagne.

Nous craignons qu'une taxe ainsi établie, destinée à peser lourdement sur les successions en ligne directe, jusqu'ici favorisées, ne se heurte en France à de vives résistances (1). Si l'on croit devoir demander aux successions les ressources nécessaires au fonctionnement de la loi des retraites, ne serait-il pas préférable de les tirer, comme le proposait M. Colin (2), d'un remaniement de notre loi successorale, atteignant uniquement les collatéraux ?

§ 3. — Assurance contre le chômage (3).

Le problème. — L'on représente parfois, et non sans raison, l'assurance contre le chômage comme le couronnement,

(1) Albert Petit, « Le couronnement de l'édifice » (*Débats*, n° du 18 janv. 1909).

(2) V. propos. Colin, rapporté ci-dessus, en note.

(3) *Bibliographie.* — Jay, Série d'études sur « l'assurance de Saint-Gall » (*Rev. polit et parl.*, 1894-1897). — Vivier, *L'assurance contre le chômage involontaire,*

la clé de voûte du système des assurances sociales. A quoi bon organiser, en effet, tout un réseau d'assurances contre la maladie, la vieillesse ou l'invalidité, si le travailleur est sans cesse menacé de se voir privé, par un chômage involontaire, du salaire régulier qui seul peut lui permettre, au prix de lourds sacrifices, d'alimenter l'assurance?

Qu'est-ce à dire, sinon que le problème des assurances sociales ne sera pleinement résolu que le jour où l'on aura réussi à garantir les travailleurs contre le risque de chômage, cet ennemi qui paralyse tous leurs efforts vers une condition meilleure?

Mais une telle assurance est-elle possible?

— *Les remèdes préventifs.* — Il est bien évident que l'on peut, dans une certaine mesure, remédier au chômage involontaire (1) par un ensemble de mesures préventives combinées et coordonnées, telles que : l'organisation rationnelle du placement par la Fédération des offices syndicaux ou municipaux de placement gratuit (2); la création par les syndicats d'auberges ou colonies de travail et l'allocation de secours de route (3); une bonne législation mutualiste per-

1898. — Dejean, *L'assurance contre le chômage*, 1900. — Varlez, *Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage*, 1903.— Cagninacci, *Le chômage*, 1903. — Brouilhet, *La question du chômage* (Qu. pratiques, 1904, 79). — Fagnot, *Le chômage*, 1906. — Crosne du Cormier, *Caisses syndicales de chômage en France et en Belgique*, 1906.— De las Cases, « L'assurance contre le chômage » (*Réforme sociale*, mai et juin 1907). — *Le chômage* (Congrès de l'*Umanitaria* de Milan). — Léo, « Les derniers essais d'assurance-chômage » (*Bull. assur. soc.*, 1908, 35). — V. aussi la bibliographie méthodique donnée par Varlez (*Ibid.*, 1908, p. 11 et s). — Cf. notre *Traité de législ. industrielle*, n° 1399 et les autorités citées.

(1) Du chômage *volontaire individuel*, le législateur n'a cure. Il ne peut, en effet, imposer le travail, mais seulement prendre des mesures pour réprimer le vagabondage et la mendicité (V. *infra*). Quant au chômage *volontaire collectif* (grèves), nous ne pouvons étudier ici les mesures législatives propres à en atténuer les dangers. — V. notre *Traité de législ. indust.*, n°s 328 et suiv.

(2) Sur les remarquables résultats obtenus dans cette voie en Allemagne, v. notre *Traité de législ. industr.*, n° 902.

(3) Sur ces colonies, nombreuses en Allemagne, et sur le *viaticum* des typographes rançais, v. notre *Traité*, n°s 549, 569, 901.

mettant aux sociétés de garantir à leurs adhérents en état de chômage, une indemnité journalière (cf. Loi franç. du 1er avril 1898); un réseau d'institutions coopératives assurant à la famille ouvrière un foyer stable et des conditions d'existence aussi peu coûteuses que possible; enfin, la mise en réserve, pour les temps de crise, par les communes ou les départements, de travaux d'utilité générale, comportant des délais d'exécution échelonnés, et susceptibles d'être confiés à des ouvriers non spécialisés (1).

— *Difficultés d'organisation de l'assurance.* — Mais, quelque parfaite que puisse être cette organisation préventive, il y aura toujours des crises, toujours des victimes du chômage. C'est ici que pourrait intervenir l'assurance : mais comment l'organiser pratiquement? Aucun État n'a jusqu'ici pleinement résolu le problème, bien que plusieurs l'aient tenté. C'est qu'en effet cette forme d'assurance se heurte à des difficultés très graves : difficulté de définir le risque assurable et de différencier nettement le chômage professionnel ou involontaire du chômage volontaire; danger des fraudes; difficulté de proportionner pour chaque assuré la prime au

(1) Il nous paraît absolument superflu de discuter ici le bien-fondé du réquisitoire traditionnel de l'école libérale contre la théorie du *droit au travail*, et les *ateliers nationaux* de 1848. Que les travailleurs aient ou non, *droit au travail*, il est un fait certain, c'est que la société, responsable de l'ordre, obligée dans son intérêt même de réduire au minimum le nombre des indigents et des déclassés, a le droit et le devoir de rechercher tous les remèdes susceptibles de remédier à ce fléau social du chômage. Qu'il soit imprudent d'organiser en permanence des ateliers nationaux susceptibles d'encourager la paresse et l'imprévoyance, nous l'admettons volontiers. Mais il est essentiel d'enrayer le mal, toutes les fois qu'on le peut, en mettant en chantier des travaux d'intérêt général susceptibles d'être confiés aux chômeurs. — Cf. délib. du Cons. sup. du travail et circul. minist. du comm. du 26 novembre 1900 (*Quest. prat.*, 1901, p. 31.) En 1901, des travaux de ce genre ont été organisés dans soixante-neuf départements; les dépenses se sont élevées à 1,666,000 fr. C'est dans cet esprit que le gouvernement français a, par un décret récent (31 mars 1908, *Offic.* du 3 avril), institué au Ministère du Travail une commission chargée d'étudier les mesures propres à atténuer les chômages résultant des crises économiques périodiques.

risque, et danger de faire peser le fardeau de l'assurance précisément sur les ouvriers qui en ont le moins besoin, c'est-à-dire sur ceux dont le chômage est rare et accidentel, plutôt que sur les ouvriers exerçant des professions saisonnières (industrie du bâtiment, par exemple), où les chômages sont la règle.

— *Les essais d'assurance obligatoire ou facultative.* — Ces considérations expliquent l'échec complet de la caisse d'assurance obligatoire de Saint-Gall, qui a dû disparaître en 1897, après un fonctionnement pénible de deux ans, en présence du refus de milliers d'assurés de continuer à payer la prime. Le canton de Bâle-ville avait adopté, en 1900, un projet d'assurance obligatoire : ce projet a été rejeté par le référendum populaire, bien que ses auteurs eussent cherché à tenir compte de l'expérience de Saint-Gall en proportionnant, dans la mesure du possible, les primes aux risques respectifs des différentes catégories d'assurés.

Des caisses officielles fonctionnent, au contraire, mais avec un caractère facultatif, à Berlin depuis 1893, à Bâle-ville depuis 1901, à Cologne depuis 1896. Ces caisses ont pour ressources les cotisations des assurés, les cotisations (absolument volontaires) des patrons, syndicats patronaux ou organisations philanthropiques, les subventions communales. Ces subventions sont fort élevées et donnent à l'institution un caractère intermédiaire entre l'assurance et l'assistance.

La ville de Gand suit depuis 1901 un système différent. Elle n'a point créé de caisse officielle, mais seulement un fonds de chômage destiné à subventionner les caisses de chômage créées par les syndicats, ou, plus exactement, à majorer, dans une proportion déterminée, les sommes versées aux chômeurs par chaque caisse au cours de l'exercice précédent. Ce procédé paraît avoir donné d'excellents résultats ; aussi tend-il à se généraliser, soit en Belgique (*Bull.*

off. trav., 1908, p. 58 et 586), soit dans les autres pays, et notamment en France.

Au cours de l'année 1907, vingt-cinq villes françaises avaient inscrit à leur budget des subventions aux caisses syndicales de chômage, à répartir suivant le mode gantois. Trois autres villes, Lyon (crédit 15,000 francs), Dijon et Cherbourg s'étaient arrêtées à un système différent, consistant à doubler les cotisations perçues par chaque caisse, sous réserve d'un droit de contrôle de la ville sur son fonctionnement. — Cf. sur les résultats obtenus : *Bull. off. trav.*, 1907, p. 667, 807, 930 et 1055.

Au début de 1908, trois autres communes françaises, Roubaix, Armentières et Haubourdin ont à leur tour créé un fonds de chômage, type gantois (*Bull. off. trav.*, 1908, 552). — Cf. Vialatoux, *Les caisses municipales de chômage* (*Démocr. Sud-Est*, 2 février 1908).

Les départements ou provinces (*sic* en France et en Belgique), et les États eux-mêmes entrent à leur tour dans la voie des subventions, soit aux caisses locales, soit, de préférence, aux caisses régionales ou fédératives. La France s'est engagée la première dans cette voie, où l'ont bientôt suivie le Danemark et la Norwège (1).

Des résultats appréciables ont déjà été obtenus, bien que, par suite du petit nombre de caisses locales régulièrement constituées, les crédits ouverts n'aient pu, sauf en Danemark, être épuisés. — V., pour la France, les documents statistiques publiés par le *Bull. off. trav.*, 1907, 1038 et 1305, et 1908, 25; pour le Danemark et la Norvège, les

(1) *France :* Loi de fin. du 22 avril 1905; décret du 9 sept. 1905 réglant l'emploi du crédit de 110,000 fr., subvention maxima de 16 p. c. des sommes allouées aux chômeurs dans le semestre précédent aux caisses locales, et de 24 p. c. aux caisses régionales ou fédérales; décr. modificatifs des 20 avril, 31 déc. 1906 (*Bull. assur. soc.*, 1907, 358). — *Danemark :* Loi 9 avril 1907 (*ibid.*, 1907, 242); crédit très élevé, 250,000 couronnes. — *Norvège :* Loi 12 juin 1906 (*ibid.*, 1907, 318).

études précitées de MM. Varlez et Léo. — Cf. *Quest. prat.*, 1908, 130.

Des projets de loi conçus dans le même esprit sont actuellement à l'étude en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse.

La loi *anglaise* du 11 août 1905 (*Unemployed Workmen Act, Bull. off. intern.*, 1905, 234) procède d'une inspiration différente. L'État intervient dans cet acte non pour subventionner les caisses syndicales, mais pour créer, dans tous les grands centres, des organismes destinés à centraliser et à répartir les secours aux chômeurs (*comités de secours et comités centraux*). — Sur les premiers résultats obtenus, v. *Bull. off. trav.*, 1908, 64.

La terre classique de l'assurance sociale, l'*Allemagne*, s'est ainsi laissée devancer par plusieurs États dans la voie de la lutte, nationalement organisée, contre le fléau du chômage. Aucun des projets mis à l'étude par le gouvernement allemand n'a été jusqu'ici jugé satisfaisant. — V. les travaux précités de MM. Varlez et Léo (1).

En résumé, la question de l'assurance-chômage est posée partout devant l'opinion ; mais la solution qu'elle doit recevoir est encore difficile à dégager. Il semble que l'on doive tout d'abord procéder suivant le système gantois, sauf à intervenir d'une façon plus directe lorsque les organisations syndicales seront parvenues à créer, avec le concours des municipalités et des autorités régionales, un réseau complet d'offices de placement et de caisses de chômage. Il conviendra alors d'examiner s'il ne serait pas possible (cf. Vivier, *op. cit.*) de décréter l'obligation de l'assurance pour les ouvriers de certaines professions, spécialement sujettes au chômage.

(1) Sur les projets de loi relatifs au chômage actuellement soumis, soit au Parlement français, soit au Parlement anglais, v. *Bull. off. trav.*, 1908, p. XVI, et *Mus. soc.*, avril 1908, p. 102.

Conclusions.

Des pages qui précèdent ressort nettement la conviction, pour tout esprit non prévenu, que les nations civilisées s'acheminent toutes, d'un pas inégal il est vrai, vers la reconnaissance du principe de l'assurance obligatoire pour les principaux risques sociaux, l'obligation étant considérée comme un substratum nécessaire et la prévoyance libre n'intervenant que comme adjuvant.

Cette orientation commune des peuples modernes vient d'être mise en un relief saisissant par les récents débats du Congrès de Rome (*Congrès international des assurances sociales*, Rome, oct. 1908) (1), où l'on a vu les plus illustres partisans de l'assurance libre, tel l'éminent ministre italien Luzzati, se convertir publiquement au principe de l'obligation, qu'ils avaient si longtemps combattu.

« Je suis un converti, — a déclaré en substance M. Luzzati. — J'ai passé une partie de ma vie à *défendre l'assurance facultative contre l'assurance obligatoire*... Nous avons fait le possible pour enrôler les adhérents. Nous avons prêché, prié, espéré, suppliant les patrons d'assurer tous les ouvriers, selon l'exemple de l'Alsace, suppliant les ouvriers de leur faciliter la tâche. *L'appel a été vain.* J'ai dit alors aux patrons et aux ouvriers : « La liberté est une grande et belle chose, mais si vous ne vous inscrivez pas volontairement, nous serons *obligés* de vous inscrire ». C'est horrible, l'obligation, mais c'est *nécessaire*.

Nous y avons été d'abord obligés, en matière d'assurance contre les accidents. De quelques milliers d'assurés libres,

(1) *Questions pratiques*, décembre 1908. — Fuster, *Mus. soc.*, nov. 1908. — Vingt-trois États étaient officiellement représentés au Congrès !

l'obligation nous a portés aujourd'hui à 2 millions d'assurés : nous devrons suivre l'Allemagne et étendre cette action à la campagne.

Je dois reconnaître que la même chose est arrivée pour l'invalidité et la vieillesse. Nous avons fondé la Caisse d'État que vous savez... et nous avons *attendu les assurés :* nous les avons recherchés, et traités avec des soins maternels. Savez-vous quel est le résultat après neuf ans d'expérience? Nous pourrions avoir huit millions d'assurés, avec la loi allemande : nous en avons eu 250,000, et nous en avons perdu 50,000 ; il en reste 200,000. Les 50,000 autres sont des *repentis de la prévoyance* qui, après avoir entrevu la lumière, sont à mi-chemin redevenus aveugles.

Et encore, que sont ces 200,000 assurés? Ce sont des fonctionnaires, des ouvriers de certaines usines assurés obligatoirement par leurs administrations ou leurs patrons, des personnes inscrites par les municipalités. *Bref, le nombre des volontaires est presque infime. La prévoyance libre a fait faillite dans notre pays...*

Et pourquoi cet échec ? Avant que la loi rendît l'instruction obligatoire, nous avons échoué dans notre tentative d'instruction populaire.

Il a fallu que la contrainte de la loi vînt permettre à chacun de devenir, par l'instruction, un homme libre. Qu'il en soit de même pour la prévoyance.

D'ailleurs, *est-ce que l'État étouffe la prévoyance spontanée ?* Pas du tout. J'en appelle à l'Allemagne. Elle a donné le minimum d'assurance obligatoire à toutes les misères, mais la prévoyance libre y joue le plus grand rôle, y donne les plus grands résultats... C'est *que l'assurance obligatoire est l'école primaire de la prévoyance libre !* »

Les délégués français, M. Mabilleau en tête, ne furent pas moins actifs dans leur ralliement au principe de l'obli-

gation (1), et M. Luzzati n'eut plus qu'à condenser dans une heureuse formule le rapprochement, naguère encore tenu pour impossible, des théoriciens des deux systèmes rivaux : « L'assurance obligatoire procure le *minimum* indispensable ; pour aller de là jusqu'au *maximum* accessible, c'est l'affaire de l'assurance volontaire. Entre ces deux pôles il reste un vaste champ d'activité à la libre initiative de l'individu, comme à l'autonomie des organisations indépendantes. »

Que le Parlement français, à la veille de rouvrir le débat sur les retraites, médite ces paroles : elles lui indiquent la voie à suivre et lui dictent son devoir.

PAUL PIC.

Professeur de législation industrielle et ouvrière
à l'Université de Lyon.

(1) M. Millerand, dont la présidence alterna avec celle de M. Kaufmann, président de l'Office impérial allemand des assurances, n'eut pas à s'y rallier, puisqu'il est depuis longtemps l'un des champions les plus convaincus et les plus éloquents de l'obligation.

UNE GRANDE POLITIQUE NATIONALE EN ITALIE.

Le reboisement du pays et l'utilisation des forces hydrauliques.

— Inhalts-Uebersicht. — *Italien bezitz keine Kohlen, ist aber reichlich mit Wasserkräften versehen. — Einsetzung der hydro-elektrischen Energie an Stelle des Dampfes und des Gases : Schwierigkeiten und Vorteile. — Die Elektrizität und die Entwickelung des Kleingewerbes. — Verstaatlichung der Wasserkräften. — Die unglücklichen Folgen der Abholzung. — Die Aufgabe der Regierung.*

— Summary. — *Italy, country without coal, but rich in waterpower. — The hydro-electric power substituted to steam and gas : difficulties and advantages. — Electricity and the development of the little industry. — The nationalisation of the waterpowers. — The unlucky consequences of the clearing of forests. — The Government's task.*

On a dit que l'industrie moderne a suivi la répartition des gisements houillers. En réalité, les pays qui ont le plus grand essor industriel, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la France, la Belgique, etc., sont en même temps ceux qui ont le plus de houille. L'industrie est faite de fer et nourrie de charbon.

A cette règle, deux nations seulement font exception : une

petite, la Suisse, et une grande, l'Italie. L'exemple de la Suisse est cité par les économistes qui veulent démontrer la possibilité d'un grand essor industriel, même sans houille ni fer. Mais l'exemple ne vaut guère.

Située au centre de l'Europe, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, la Suisse, faiblement peuplée, tire la cinquième partie du revenu national de l'industrie des étrangers. On y trouve chaque année, pendant deux ou trois mois, des gens de toute nationalité : personnes riches qui favorisent singulièrement le développement des industries spécialisées et de précision, qui sont la force de la production suisse. La Suisse achète à l'étranger pour quelque 135 millions de houille et de fer. (Si, par hypothèse, l'Italie avait sur tout son territoire le développement industriel de la Suisse, elle devrait acheter annuellement à l'étranger pour près de 1,500 millions de fer et de houille.)

L'Italie est vraiment le seul pays qui ait créé son industrie en ne possédant ni houille ni guère de fer : les grands pays industriels ont trouvé dans la terre des trésors accumulés aux temps préhistoriques. On conçoit donc combien jusqu'à présent l'industrie italienne s'est trouvée en état d'infériorité vis-à-vis de l'industrie anglaise. Dans le comté de Durham, le charbon fut souvent vendu à 3 shillings la tonne, presque jamais à plus de 5 shillings. Les industriels anglais achetaient donc la houille à 4, 5 ou 6 francs, tandis que les italiens devaient payer 30 ou même 40 francs. Il en fut de même, bien que dans une plus faible mesure, du fer et, par conséquent, de tous les produits nécessaires à l'industrie où la houille et le fer sont largement employés. Quel produit sera jamais pour l'exportation italienne ce qu'est la houille pour l'Angleterre? Bien mieux, l'Italie doit payer tous les ans à l'étranger près de 250 millions pour la houille et le fer qu'elle utilise. Le coût du cheval-vapeur est bien plus

élevé en Italie que dans presque tous les autres pays industriels. Aujourd'hui, le perfectionnement des machines a atténué les différences, mais dans la période de formation de l'industrie, celles-ci étaient bien plus appréciables.

Coeteris paribus, comme on dit en mathématique, le bon marché de la force motrice est le premier élément du développement industriel. Sans doute, les industries ont besoin de force motrice en proportion bien différente : pour les unes, ce bon marché est une condition nécessaire; pour d'autres, il représente un élément moins important (1).

En Italie tout progrès industriel fut accompli au prix des plus grands sacrifices; la formation industrielle de ce pays est même un fait presque unique, vu les difficultés qu'il a rencontrées. Cependant, l'Italie serait en bien mauvaise posture si elle devait continuer à acheter à des prix toujours plus élevés et en quantité sans cesse croissante tout ce qui est nécessaire à la production de la force motrice.

Sans doute, le prix de la houille, considéré à des intervalles éloignés, devra toujours monter. L'augmentation de la production est même la cause principale de l'augmentation du coût : plus la terre en donne, plus on en demande. Même dans l'Europe continentale on a percé le sol à des profondeurs énormes et toujours croissantes. La hausse du prix de la houille se rattache à l'augmentation de la consommation et à la difficulté toujours plus grande de la production. La période du *cheap coal,* du charbon à bon marché, comme disent les Anglais, semble close à jamais.

(1) Je ne ferai pas de bibliographie. Sur la question des forces motrices hydrauliques et le coût des forces hydrauliques, en comparaison de la machine à vapeur, j'ai publié plusieurs livres : *Le forze idrauliche dell' Italia e la loro utilizzazione,* Naples, 1902; *Nuove ricerche sulle forze idrauliche dell' Italia,* etc., Naples, 1905; *La conquista della forza,* Turin, 1905; etc. On trouve dans ces livres la bibliographie presque complète. En outre, j'ai discuté plusieurs fois ces sujets à la Chambre des députés.

Quelle sera la situation d'ici à un demi-siècle ? On ne peut le prévoir; cependant, on peut bien dire que si les États-Unis, même aux prix actuels, rencontrent des difficultés dans l'importation de la houille dans le bassin de la Méditerranée, la Chine, l'Australie et l'Afrique ne pourront jamais nous fournir le charbon à bon marché.

Nous sommes en pleine ère de prévision: d'aucuns sont optimistes, d'autres pessimistes. L'Angleterre a vu éclore toute une littérature à ce sujet, mais les enquêtes parlementaires et les études des savants arrivent à des conclusions très différentes. Cependant, chacun admet qu'il y aura toujours une tendance vers la hausse des prix, et que même la Grande-Bretagne perdra, dans l'avenir, sa suprématie actuelle. M. le professeur Geikie a écrit sur ce sujet les choses les plus intéressantes. On peut classer parmi les causes de la hausse l'élévation des salaires et le désir des mineurs anglais de voir réduire la durée du travail : généralement, on ne travaille pas pour les *coalowners* plus de cinq jours par semaine, et les salaires ont toujours monté.

Sir M. Hicks Beach, chancelier de l'échiquier, dans son *Financial Statement,* prononcé à la Chambre des communes le 18 avril 1901, démontrait toute l'importance de la question charbonnière pour la suprématie anglaise. Sans le charbon, les industries devraient périr et la population se réduire. Qu'on pense, disait-il, à la différence entre l'Irlande, qui n'a pas de houille, et l'Angleterre, qui en est très richement pourvue.

Il y a des pays producteurs de houille qui ont songé à réduire l'exportation. Les pays non-producteurs auront un avenir très difficile s'ils ne peuvent développer d'autres ressources.

Heureusement, les pays peu riches en houille disposent souvent de grandes forces hydrauliques. La houille blanche,

comme on dit, va se substituer au charbon. C'est précisément l'Italie, en premier lieu, la Suisse, la France méridionale, etc., qui sont les mieux dotées au point de vue des forces hydrauliques.

La lutte entre la force hydraulique et la vapeur est déjà engagée. La vapeur défend son royaume, où elle ne règne plus en souverain absolu, mais en souverain constitutionnel. Plus le prix du charbon augmentera et plus on utilisera les forces hydrauliques où faire se pourra. Comme les souverains menacés, la vapeur tâche de faire mieux : les machines ont un rendement toujours croissant.

Les pays houillers entrevoient déjà des moyens pour résister dans l'avenir à la concurrence des forces hydrauliques. Il est même possible qu'un jour on puisse tirer l'énergie directement du charbon, sans l'emploi de machines. A présent, les machines transforment le charbon en chaleur, et ensuite en travail mécanique et en électricité. Dans l'avenir, on transformera peut-être directement le charbon en électricité.

Mais dans l'état actuel des connaissances techniques, la situation des pays charbonniers et celle des pays à houille blanche sont très différentes. Dans les premiers, la quantité de charbon diminue tous les jours plus ou moins sensiblement; tous les jours on descend à des profondeurs plus grandes : à des efforts supérieurs correspondent des résultats moindres. On consomme le capital; un jour viendra où il aura disparu.

Dans les seconds, l'énergie est produite sans en tarir la source : l'eau se renouvellera toujours. On vit donc sur le revenu; et il est bien probable que le revenu augmentera, au lieu de diminuer, grâce à de meilleurs systèmes d'utilisation. La vapeur, que l'on ne peut utiliser qu'à un but bien précis, avec des modalités déterminées, n'est pas la force mobile

de l'énergie hydro-électrique, qui se transporte même plus facilement que le charbon, l'huile, le gaz, les animaux, et qu'on a comparée à la force intelligente de l'homme.

Les pays qui ont de grandes chutes d'eau sont bien dotés en vue des formes nouvelles de production. L'Italie se trouve, sous ce rapport, dans des conditions excellentes par sa constitution géographique, son régime montagneux ayant favorisé la formation de grandes chutes d'eau.

L'Italie n'a qu'un petit territoire : elle mesure 286,000 kilomètres carrés; la France, 536,000. Pour une population inférieure de 5 à 6 millions seulement, l'Italie a un territoire qui n'atteint pas la moitié de celui de la France. Mais la somme des forces hydrauliques dont dispose l'Italie est supérieure même à celle de la France, qui est le pays le plus riche en chutes d'eau dans l'Europe centrale.

Dans ses importantes études sur les forces hydrauliques des Alpes en France, en Italie et en Suisse, René Tavernier a reconnu que, à beaucoup de points de vue, l'Italie du Nord présente des conditions encore plus favorables que la Suisse. Ses lacs, dit-il, ne le cèdent pas en importance à ceux de la Suisse; s'ils sont un peu moins élevés, la chute des eaux jusqu'à la mer appartient à l'Italie. Ce qui caractérise surtout les versants italiens des Alpes, versants presque entièrement granitiques, c'est la rapidité de leur déclivité en même temps que leur solidité et leur imperméabilité; c'est aussi l'extrême abondance des pluies, très sensiblement supérieures à celles des versants français ou suisses. Les cours d'eau italiens qui dévalent vers les plaines du Pô ont des pentes rapides, infiniment supérieures en moyenne à celles des cours d'eau français ou suisses.

Dans leur ensemble, les forces de la région de l'Italie du nord sont bien plus importantes en quantité que celles des Alpes françaises.

Mais, a écrit M. Tavernier, c'est surtout leur valeur économique qui est bien supérieure, et ce à un double point de vue : la rapidité des pentes des cours d'eau facilite techniquement leur aménagement; l'extrême densité de la population, le voisinage des grands centres, en même temps que le manque de charbon, sont autant de facteurs qui en France, davantage encore en Suisse, et surtout en Italie, rendent les forces hydrauliques particulièrement précieuses.

En chiffres absolus, l'Italie est le pays d'Europe qui a le plus de forces hydrauliques; mais cette supériorité est encore plus grande si on la considère relativement à la superficie du territoire. Plus remarquable encore est la distribution de ses eaux. En France, les chutes d'eaux se trouvent dans les mêmes départements; en Italie, si l'on excepte la Sardaigne, la Sicile, les Pouilles, et à un degré moindre, la Basilicate, les chutes d'eau utilisables sont réparties sur tout le territoire : circonstance très avantageuse non seulement pour la traction électrique sur les chemins de fer, mais aussi pour la distribution de l'industrie.

Toutes les recherches effectuées jusqu'à présent nous autorisent à admettre que les forces qu'on peut développer sont bien supérieures à 5 millions de chevaux, et que l'exécution de grands travaux permettra un jour d'arriver à plus de 8 millions.

Un point plus important encore, c'est que presque toute l'Italie, du Nord au Sud, dispose de forces motrices hydrauliques. Si nous représentons par 100 la population totale, et par le même chiffre la totalité des forces hydrauliques, on arrive aux proportions suivantes :

	Population	Forces hydrauliques
Italie septentrionale . .	36.41	38.35
» centrale. . . .	24.39	26.06
» méridionale. . .	25.89	30.07
Sicile	10.88	5.45
Sardaigne	2.43	0.07
	100 —	100 —

Nous n'avons pas en Italie un vrai cadastre des eaux. La carte hydrographique publiée par le Ministère de l'Agriculture n'est pas complète.

L'État, qui est le propriétaire des cours d'eau, a accordé jusqu'au 1er janvier 1904 des concessions pour 490,000 chevaux ; les industries textiles ont utilisé 58,000 chevaux, la métallurgie 20,000, les industries chimiques 83,000, celle du papier 17,000, etc. Mais après 1904 le nombre des concessions a rapidement augmenté. Il va sans dire que tous les concessionnaires ne sont pas producteurs d'énergie électrique; mais 300,000 chevaux environ sont destinés à en produire.

Il existe déjà de grandes installations : Vizzola sur le Tessin, 23,000 chevaux; Paderno sur l'Adda, 15,000 chevaux; Morbegno, 7,500, etc. Les installations du Pescare sont parmi les plus importantes. Si l'on songe que Vizzola permet de réduire annuellement de près de 3 millions de francs l'importation de la houille, on comprendra l'importance qu'a pour l'économie nationale de l'Italie l'utilisation de ses forces hydrauliques.

En 1890, le professeur Colombo disait : « Tandis que nous dépensons actuellement à peu près 200 millions de francs pour avoir un million de chevaux de force pour l'industrie, l'agriculture et les transports par voie d'eau, et même pour les ateliers dépendant des Ministères de la Guerre et de la Marine, nous pouvons tirer une force au moins cinq fois plus grande des eaux de notre pays. Dans la substitution il n'y a qu'un problème de convenance économique ».

Y a-t-il convenance économique pour l'Italie à substituer l'électricité produite par des forces hydrauliques aux forces thermiques engendrées par la houille? Sans doute on ne parle pas de substitution complète, car il y a des industries qui ont besoin de chaleur, mais de substitution graduelle.

Pour comprendre ce problème, il faut l'étudier dans toute son étendue, et ne pas le réduire.

Pour l'Italie, le plus grand mal après 1860 a été la destruction des forêts : à présent, l'Italie méridionale et en partie l'Italie centrale sont menacées de ce danger. Les cours d'eau sont irréguliers; les torrents, très souvent dévastateurs. La malaria, qui est le fléau de l'Italie méridionale et des îles, frappe des populations qui auraient une grande capacité productrice.

L'Italie importe annuellement pour près de 200 millions de houille et pour plus de 80 millions de bois, sans parler des achats de fer, de pétrole, etc. Le problème du reboisement et de la formation de grandes forêts d'État est intimement lié en Italie à l'utilisation des grandes forces hydrauliques. On peut dire tout simplement qu'en Italie le problème des eaux est le plus important de tous, et *que la grande politique économique de l'Italie ne peut être qu'une politique de bois et d'eaux.*

C'est un problème très complexe : les hommes de la politique ne l'ont en général pas compris et le Domaine public n'a pas adopté une politique vraiment adéquate et efficace.

A présent, on transporte l'électricité à grande distance, avec des pertes toujours moindres : il y a vingt ans, on ne prévoyait même pas les transports à distance qui se font actuellement. Après les découvertes de Galileo Ferraris, le problème des transports à grande distance est en bonne voie de solution, tant en théorie qu'en pratique.

Même à ce point de vue, l'Italie se trouve dans d'excellentes conditions. Dans les autres pays d'Europe riches en eaux, les centres urbains sont très distants : l'Italie, par sa forme longitudinale, a des villes très rapprochées. On peut transporter les richesses hydrauliques des Alpes et des Apennins sans jamais parcourir les distances énormes que

l'on rencontre, par exemple, dans les installations d'Amérique (Seattle, 246 km.). Sur toute l'étendue de la péninsule, l'Apennin n'est jamais distant de la mer de plus de 100 kilomètres ; les Alpes qui entourent l'Italie du Nord ne s'éloignent des centres les plus populeux que de 30, 50 ou de 80 à 90 kilomètres au plus. Dans le Midi continental, les grandes forces hydrauliques des provinces d'Aquila, Caserta, Reggio Calabria, et les forces moins importantes, bien que considérables, de Salerno, Avellino, Campobasso, Benevento, Cosenza, sont à peu de distance de la mer. Au point de vue de la traction sur les chemins de fer et de l'industrie, ce sont là des conditions absolument exceptionnelles.

Sur le coût du cheval produit par les machines à vapeur et par les installations hydro-électriques, on a publié un grand nombre d'études : Saldini, Blondel, Tavernier, Witz, Meyer, etc., ont approfondi ce sujet. La concurrence des moteurs à gaz n'est pas à négliger dans cette matière : ces moteurs sont des concurrents formidables, et ils ont atteint à présent un grand degré de perfection. Sans entrer dans des détails, il y a une vérité intuitive. Les États-Unis d'Amérique sont à présent le pays où la houille et le pétrole sont le moins cher. Cependant, c'est aux États-Unis qu'on utilise la plus grande quantité de forces hydrauliques et qu'on transporte l'énergie à la plus grande distance. On admettra sans difficulté que dans les pays qui n'ont pas de houille, la substitution est plus désirable.

Nous avons déjà dit que la construction des machines à vapeur et des moteurs à gaz a réalisé de grands progrès. Mais les transports d'électricité se perfectionnent de plus en plus au point de vue technique ; au point de vue économique, ils se font à meilleur marché. J'ai réuni dans mes études un grand nombre de tarifs et de budgets des plus grandes installations économiques : là même où le charbon

est à bon marché, l'électricité est très souvent plus avantageuse. L'utilité des installations hydrauliques est plus grande dans le cas où il y a une utilisation constante et continuelle; l'utilisation uniforme serait le desideratum pour obtenir l'énergie au prix minimum. Dans le coût de l'énergie hydro-électrique il faut toujours tenir compte du mode et de la durée de l'emploi.

Dans les pays à population très répandue et peu dense, où il n'y a pas d'industries électro-chimiques et où l'éclairage a peu d'exigences, l'utilisation constante d'une installation hydro-électrique n'est pas toujours facilement réalisable. Il est nécessaire donc, dans les comparaisons entre l'énergie hydro-électrique et la vapeur, de tenir compte du nombre d'heures d'emploi de l'énergie disponible.

Dans les grandes villes ou dans les pays à population très dense, d'autres difficultés se présentent. Le trafic s'effectue à des heures très différentes. Le service des tramways urbains demande un emploi moindre d'énergie aux toutes premières heures du matin et aux dernières du soir, le maximum se présentant pendant quelques heures du jour; le service des tramways vicinaux se concentre surtout aux premières heures du jour et aux dernières de l'après-midi. La distribution de la force à l'industrie est presque constante avant et après midi; elle présente un minimum pendant la suspension du travail, à midi. Durant la nuit ne sont en activité que les industries à travail continu et constant. Quant à l'emploi de l'énergie pour l'éclairage nocturne, il subit des variations profondes. Il varie selon les habitudes des différents pays et selon les exigences des services publics.

L'utilisation continuelle et constante, qui est l'idéal pour les grandes installations, présente donc de sérieuses difficultés par suite des variations mêmes de la consommation.

On cherche de différentes manières à remédier au mal, en tenant compte des circonstances déterminantes. Tantôt on accumule l'eau, pendant les heures de moindre utilisation, dans de vastes réservoirs, pour l'employer pendant les heures de plus grande utilisation. D'autres fois on emploie les accumulateurs électriques : moyen rarement avantageux, puisqu'il est très dispendieux. Enfin, la vapeur (la vieille ennemie) devient l'alliée des installations hydro-électriques. On cherche toujours à adjoindre une exploitation thermique à une exploitation hydro-électrique, la première travaillant subsidiairement, aux heures seulement où la demande est la plus grande. Les maxima sont généralement de courte durée : installer à côté d'exploitations hydro-électriques, des machines à vapeur ou à gaz, c'est souvent assurer aux premières une utilisation convenable.

C'est aux États-Unis d'Amérique que l'on trouve le plus de charbon à bon marché; c'est là aussi qu'on rencontre de plus en plus d'installations hydro-électriques dans les régions charbonnières mêmes. Cette simple constatation nous révèle la convenance de la substitution de l'énergie hydro-électrique aux machines motrices thermiques, dans la plupart des cas. Mais il faut se garder de trop généraliser et tenir compte des circonstances : car il arrive que là où il y a emploi discontinu et temporaire d'énergie, la substitution ne se justifie pas.

Étant donnée la moyenne des prix du charbon pendant les dix dernières années, on peut dire qu'en général la substitution de l'électricité à la vapeur est à recommander. Et si elle ne s'opère pas dans la plupart des cas, c'est uniquement en raison de l'opposition des intérêts collectif et privé, et de l'hésitation des industriels à transformer trop de capital circulant en capital fixe. Lever ces obstacles, c'est résoudre complètement le problème.

Pays à population très dense et à vaste distribution d'eaux, l'Italie, par suite même de sa constitution économique, doit être en même temps pays agricole et pays industriel. Or, elle réunit toutes les conditions requises pour pouvoir substituer, dans la plus grande mesure possible, l'électricité à la vapeur.

L'examen de nombreuses statistiques a fait naître en nous la conviction que seules les installations hydro-électriques peuvent réduire, en certains cas, au minimum le coût de l'énergie; que les grandes installations, avec stations centrales de distribution, produisent généralement l'énergie à meilleur marché que la vapeur, et même que les machines à gaz pauvre, concurrentes, ces dernières, de la plus grande efficacité et de la plus haute importance.

On peut donc affirmer : *a*) qu'il y a convenance à substituer l'énergie hydro-électrique à celle de la vapeur dans un nombre infini de cas, même si l'on tient compte du prix très bas du charbon; *b*) que cette convenance augmente à mesure que le prix du charbon s'élève. Or, le prix du charbon est en hausse continuelle : dans tous les pays d'Europe, surtout dans les pays méditerranéens, il est peu probable qu'on revoie encore les bas prixdu charbon; *c*) qu'elle est d'autant plus réelle que l'on peut disposer de plus grandes masses d'eau et qu'il est possible d'employer toute l'énergie produite.

Voyons à présent pourquoi la substitution s'opère si lentement et à quelles graves difficultés elle se heurte. On peut dire dès maintenant que le plus sérieux obstacle est le coût élevé des installations : les industriels sont obligés, lorsqu'ils veulent utiliser les forces hydrauliques, de transformer trop de capital circulant en capital fixe. Généralement, l'énergie tirée des chutes d'eau et transportée à distance sous forme d'électricité coûte moins que la force

produite par les machines à vapeur ou à gaz. Les chiffres que nous possédons pour la comparaison sont tous établis en tablant sur les bas prix du charbon, non sur les prix moyens effectifs, ni même sur les prix probables des pays dépourvus de mines. Mais à supposer que l'énergie électrique coûte autant et même plus cher que la vapeur, elle a toujours pour elle des avantages énormes.

Tels sont : 1° une économie réelle d'énergie employée. Dans une usine métallurgique, par exemple, les machines ne travaillent pas toutes à la fois, ni toutes pendant la même durée. Grâce à l'électricité l'on peut consommer juste l'énergie nécessaire ; les machines à vapeur, au contraire, obligent à compter sur la consommation maximum ; 2° une réduction dans les frais de construction des établissements, qui peuvent être plus légers à cause de la suppression des transmissions lourdes placées dans la partie supérieure des fabriques ; 3° une réduction des frais d'entretien, car si les moteurs électriques coûtent, en général, plus que les transmissions par arbres, poulies, etc., il y a moins de frais pour oindre et graisser les appareils, et ceux-ci s'usent même beaucoup moins ; 4° l'installation des machines-outils est plus commode, car on n'est pas obligé de les placer en lignes parallèles, et parfois dans des endroits où la lumière laisse à désirer ; 5° la suppression des transmissions lourdes permet de s'approcher plus aisément des machines ; 6° l'absence de jets d'huile ou de poussière assure une plus grande propreté et améliore les conditions hygiéniques du travail ; 7° la plus grande abondance de lumière, elle aussi, contribue à l'hygiène générale de l'usine. Dans certains établissements la substitution de l'électricité à la vapeur a réduit de 30 à 40 p. c. certains cas de maladies chez les ouvriers ; 8° la dissémination des diverses usines et leur répartition selon les convenances du travail peuvent se faire sans qu'on doive se

préoccuper de la force motrice ; 9° pour des raisons analogues, l'agrandissement d'une usine au fur et à mesure des besoins est plus facile ; 10° les accidents provoqués par la force motrice n'ayant qu'un caractère partiel et local, sont par ce fait moins graves ; 11° le contrôle de la vitesse des appareils est plus aisé et il est plus facile aussi de varier cette vitesse, ce qui est un grand avantage pour certaines machines ; 12° les conséquences de certains des avantages énumérés se traduisent par une augmentation des profits; selon Croocker, elle peut être de 20 et 30 p. c. et même davantage, selon les circonstances : superficie des usines, nombre des machines et des ouvriers, etc.

Dans un pays comme l'Italie, riche en eaux, pauvre en combustibles fossiles, aucun sacrifice en vue de l'utilisation des forces hydrauliques, que les Alpes et les Apennins offrent si généreusement, ne sera excessif, si l'on songe à la certitude de la hausse dans les prix du charbon.

Il y a cependant, en cette matière, une véritable antithèse entre l'intérêt privé et l'intérêt général. Les raisons qui rendent difficile et lente la substitution se rapportent en général au fait que l'industrie, là où elle veut avoir une force motrice hydro-électrique à bon marché, soit constamment, soit du moins pendant longtemps, doit transformer trop de capitaux circulants en capitaux fixes.

Pour la grande industrie, c'est chose, sinon impossible, du moins difficile dans plusieurs cas : la substitution est presque toujours impossible pour la petite industrie, qui ne peut y songer que si elle peut s'approvisionner d'énergie hydro-électrique auprès d'une grande entreprise industrielle.

On a objecté que l'industrie qui produit la force et celle qui la consomme sont presque toujours indépendantes. Les statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Industrie établissent que, dans la réalité, il n'en est rien, et que les

sociétés qui, au 31 décembre 1900, exerçaient légalement, dans le royaume, des industries électriques, étaient en général aussi des industries manufacturières.

Sans doute, les plus grandes installations *des régions déjà industrielles* ont été créées pour vendre l'énergie électrique sous toutes les formes, et non pour l'employer directement dans un but industriel déterminé. Mais ce n'est pas une règle constante ; dans la plupart des cas, ce n'est même qu'une exception. Si même c'était une règle générale, il en résulterait que deux conditions essentielles sont nécessaires au développement de l'industrie : 1° la diminution la plus grande possible du coût de production (par conséquent, la réduction des impôts à leur minimum); 2° l'adoption de mesures tendant à favoriser les plus grandes utilisations, celles-ci seules pouvant rendre possible un vrai commerce d'électricité.

Seule, l'énergie électrique permettra l'existence de la petite entreprise industrielle ; elle contribuera à une plus juste distribution démographique; évitant les formes actuelles de la concentration, elle permettra le développement des formes industrielles que la science économique ne prévoyait pas et dont la vitalité s'affirme tous les jours plus intense.

Ce qui précède met en évidence trois faits : 1° Il est généralement admis pour l'Italie que, à parité de frais, l'énergie hydro-électrique est préférable à la vapeur et est, sous tous les rapports, plus économique; 2° on admet de même qu'étant donné les prix actuels du charbon, la force hydro-électrique coûte moins cher que celle de la vapeur; 3° cependant, entre l'intérêt général de la société, qui est de s'approvisionner d'énergie dans les conditions les plus économiques possibles, et celui des industriels, qui leur commande de ne s'inspirer que de leurs convenances particulières, il existe une

opposition, ou, du moins, un manque d'accord. Dans la plupart des cas, il n'y a pas avantage pour les industriels à substituer l'une énergie à l'autre, cette transformation exigeant trop de changement de capitaux circulants en capitaux fixes.

Pour l'énergie hydro-électrique, il se présente le contraire de ce qui est arrivé pour la vapeur. Le charbon qui alimente les machines a été produit par des moyens individuels; au début même, par de petites entreprises; mais il a créé la grande industrie, la machine à vapeur ne consentant point les formes démocratiques de la décentralisation. L'énergie électrique, au contraire, ne peut être l'objet que d'une utilisation collective; mais elle peut être presque indéfiniment divisée et subdivisée ; elle peut alimenter de très petits moteurs et des lampes minuscules, tout comme elle peut faire marcher des trains énormes et actionner des machines qui demandent quatre à cinq mille chevaux de force.

L'énergie hydro-électrique ne peut être appropriée utilement, si ce n'est pour les grandes masses et en lui consacrant de nombreux capitaux fixes. Sans exclure l'association de capitaux privés, la forme qui lui convient le mieux est la régie — État ou administrations locales; elle ne peut donc, même étant donnée l'infériorité du coût, etc., se substituer à la vapeur, si les formes actuelles d'appropriation et de distribution ne changent en conséquence.

M. l'ingénieur Scotti, directeur de l'installation de Vizzola, la plus grande qui existe en Italie et même en Europe, écrivait, il y a sept ans : « Il est certain que de toutes ces dis-
» cussions au sujet de nos eaux résultera un sérieux bénéfice
» pour notre pays. On nous a toujours envié notre beau
» soleil ; désormais, d'au delà les Alpes on nous enviera nos
» eaux.

» Pour l'industrie, le bénéfice est momentanément limité
» à une réduction, d'ailleurs sensible et sûre, du coût de la
» force motrice et à une augmentation de facilité et de
» variété dans l'utilisation de celle-ci. Pour l'économie géné-
» rale du pays, à une sérieuse diminution dans les exporta-
» tions d'or. Mais il n'est nullement téméraire d'attribuer,
» pour l'avenir, des effets autrement importants à la grande
» diffusion de l'énergie électrique que recèlent nos cours
» d'eau. Susceptible de se subdiviser à l'infini, l'énergie
» électrique alimente avec la même facilité le mince fil
» d'une lampe de quelques bougies, comme le grand moteur
» de milliers de chevaux qui, à lui seul, dessert toute une
» usine. La machine à vapeur, qui, dès le commencement
» du siècle passé, fut l'instrument le plus efficace de consti-
» tution de la grande industrie, pourrait bien voir se dés-
» agréger lentement son œuvre et assister à l'éclosion d'une
» forme nouvelle de production, exempte des inconvénients
» qui rendent si difficile l'heure présente à la grande indus-
» trie. »

Étant donnée sa constitution économique, l'Italie verra toujours se développer la petite industrie : l'électricité est très favorable à ce développement, dont elle est même quelquefois une condition.

Mais les plus grands avantages iront, en Italie, à l'agriculture et à la traction électrique sur les chemins de fer. De tous les grands pays d'Europe, l'Italie est le plus accidenté, le plus montagneux et les progrès de la mécanique agricole y furent toujours enrayés par ce fait. Mais l'électricité permettra de cultiver, rationnellement même, les terres de montagne. L'électro-culture est encore dans l'enfance, et il faudrait que des savants éclairés parvinssent à la tirer de cette phase de formation pour lui assurer un développement plus vaste et plus pratique.

Au contraire, l'électro-mécanique, c'est-à-dire l'emploi de l'électricité dans les travaux agricoles, peut se considérer, dès ce moment, comme appelée au plus grand développement, et ce développement est un fait nécessaire pour un pays comme l'Italie.

Nous l'avons déjà dit, l'Italie est, de tous les pays d'Europe, celui dont la répartition des eaux est la plus avantageuse; et, exception faite de certaines régions insulaires et sud-orientales, les applications agricoles de l'électricité y semblent plus favorables que partout ailleurs. Si l'agriculture n'a besoin de forces motrices que durant une courte période de l'année — pour trois ou quatre mois au plus —, il est évident qu'elle ne peut songer, en général, à utiliser directement les grands transports d'énergie à distance; mais il est certain aussi qu'elle peut utiliser les petites chutes d'eau, qui ne conviendraient pas pour un emploi industriel, et qu'elle doit profiter de toutes les facilités possibles et exploiter dans les conditions les plus favorables. Dans beaucoup de pays de montagne, même à présent, l'énergie est transportée à 10 et à 15 kilomètres de distance, souvent même au-delà, exclusivement ou presque exclusivement pour l'éclairage. Or, pendant le jour, elle peut être cédée à des conditions extrêmement avantageuses. Ainsi, là où existent des raffineries de sucre ou des distilleries, où donc l'on ne travaille que pendant quelques mois, il est très probable qu'on puisse assigner un triple emploi à l'énergie : 1° éclairage des centres urbains pendant la nuit; 2° utilisation industrielle, comme force motrice, pendant trois ou quatre mois (distilleries, raffineries, etc.); 3° utilisation agricole, comme force motrice, pendant tout le reste de l'année. Sans doute, ces combinaisons ne se réalisent pas toujours facilement; dans certains cas, elles sont même pleines de difficultés. Mais la multiplication des installations hydro-électriques

servant à l'industrie, à l'éclairage et aux transports, rendra ces combinaisons de plus en plus faciles dans l'avenir. L'industrie et l'agriculture sont intimement liées dans leur développement : et celle-ci ne progressera plus, en Italie, si ce n'est sous l'impulsion de celle-là.

L'Italie a fait des progrès remarquables en matière de traction électrique sur les voies ferrées. A présent les chemins de fer du royaume sont aux mains de l'État. Dans l'état actuel de la question, la convenance, et on peut dire, la possibilité de substituer sur les grandes lignes l'électricité à la vapeur, ne sont pas encore prouvées, bien que les dernières expériences aux États-Unis d'Amérique aient une valeur presque décisive.

L'application de l'électricité à la traction des chemins de fer suppose plusieurs conditions, parmi lesquelles deux sont essentielles : 1° possibilité de transmettre industriellement l'énergie, produite dans de bonnes conditions par les chutes d'eau, à des distances remarquablement supérieures à celles que le point de vue économique permet à présent de réaliser; 2° possibilité financière de remplacer ou de modifier le matériel existant, c'est-à-dire de compenser les nouveaux frais par une diminution des frais d'exploitation ou une augmentation des bénéfices. Le problème n'est donc pas seulement technique, mais aussi et surtout économique.

De toute façon, les difficultés que rencontre encore dans la traction sur les chemins de fer la substitution de l'électricité à la vapeur ne sont pas invincibles. Et plusieurs États recherchent déjà les moyens à employer pour que la substitution puisse se faire convenablement. La Suède, par exemple, étudie en ce moment le moyen d'établir la traction électrique sur la plupart de ses lignes; et cependant en Suède le charbon est beaucoup moins cher qu'en Italie. Dans l'état actuel des études et des applications en Italie,

on peut dire qu'il conviendrait : 1° d'installer la traction électrique sur les chemins de fer secondaires et ensuite sur les lignes de montagnes, surtout là où il y a abondance d'eau non utilisée par les installations industrielles ; 2° d'attendre que la traction électrique sur les grandes lignes devienne opportune et, en même temps, de coordonner le problème de l'industrie et celui de la traction, de manière que l'industrie ne soit lésée par une attente trop longue et, comme d'aucuns disaient, stérile; 3° en vue des études, de faciliter l'acquisition de moteurs économiques légers et puissants.

Le développement des canaux d'irrigation et des canaux navigables est même lié, en un certain sens, au problème des chemins de fer et à l'utilisation des eaux publiques. Il peut paraître illogique, au début, pour les travaux d'irrigation agricole, de recourir à des moyens industriels plus coûteux : mais ces moyens sont tels, que souvent ils assurent des bénéfices plus considérables.

Placé en face du problème des forces hydrauliques, l'État a suivi une politique hésitante : au début il n'y a rien vu, puis il a créé des obstacles. A présent même il paraît ne pas avoir une conception bien nette du programme à suivre. Souvent le fisc a été mal inspiré, et le gouvernement n'a su voir ni saisir l'occasion de doter l'État d'un domaine qui n'eût rien à envier au grand domaine du royaume de Prusse.

La loi du 10 août 1884 et le règlement du 26 novembre 1893 ne répondent plus aux exigences de la vie économique moderne. La matière des eaux est divisée entre le Ministère des Travaux publics, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Agriculture. Le problème de la traction électrique sur les chemins de fer a beaucoup retenu l'attention; il a même quelquefois mis obstacle aux concessions d'eaux et au développement des installations. Nombre de

commissions royales et ministérielles ont étudié le problème sous différents aspects. Plusieurs projets de loi ont été présentés, dont le dernier, soumis au Sénat le 6 mars 1907 par les ministres Massimini et Gianturco, était vraiment le pire : il avait la fâcheuse idée de développer la fiscalité et de fixer un terme trop grand pour la durée des concessions.

En outre, on donnait aux municipalités et aux provinces une participation aux bénéfices des installations hydrauliques lorsque l'énergie était transportée hors territoire. A présent, ce projet de loi est retiré : un autre est en préparation.

En Italie, le problème des eaux se pose de façon bien simple pour les hommes politiques les plus éclairés. Il s'agit de : 1° réduire les droits et les taxes sur les concessions au minimum, au plus à un franc par cheval ; 2° réduire la durée des concessions en proportion de la diminution des charges fiscales ; 3° à la fin des concessions (30 ans au plus), faire passer à l'État toutes les installations et constituer le plus grand domaine.

De même que l'État cède l'eau pour l'irrigation, il peut distribuer la force électrique pour les machines. Le cas à examiner se présente donc sous une forme si nouvelle et si différente, qu'aucun des vieux arguments ne peut être invoqué ni avoir d'importance. Le problème de la forme de l'utilisation des forces hydrauliques ne peut être résolu qu'en tenant compte des raisons de convenance pratique. Quelle est la forme d'utilisation qui permet d'obtenir, avec le moins de frais, le plus grand profit? Quelle est celle qui permet dans la plus large mesure l'utilisation des forces hydrauliques et leur substitution à la vapeur?

Des routes, qui sont domaine public, les citoyens jouissent *uti singuli* : ils en jouissent, c'est-à-dire plus ou moins, selon qu'ils en profitent plus ou moins. L'État les construit

et les entretient, afin que les particuliers puissent en jouir ; et tandis qu'elles répondent à un besoin collectif d'échange, elles sont pour les particuliers une condition nécessaire de prospérité. Si l'État ne créait pas de routes, les associations privées ne se substitueraient aux pouvoirs publics que dans une faible mesure : c'est seulement lorsque la collectivité fournit ce grand moyen de communication qu'est la rue, que beaucoup d'activités individuelles, qui autrement resteraient inactives, peuvent se développer.

L'exploitation d'une mine, surtout à de grandes profondeurs, exige une technique très perfectionnée : elle est en continuelle variation. C'est une vraie *industrie*, en ce sens que le prix de la marchandise, dans un régime de concurrence, ne peut être déterminé, et en ce sens aussi que le travail de production ne s'arrête jamais et que les difficultés augmentent toujours ; c'est aussi, de sa nature, une industrie très périlleuse. Les mines de Prusse, exploitées par l'État, donnent en général de bons résultats : mais elles pourraient aussi en donner de mauvais, sans que ce fait eût aucune importance pour ce qui concerne les forces hydrauliques. Pour ces dernières, le cas est extrêmement différent. La quantité d'énergie que l'on peut produire est connue d'avance ; les formes d'appropriation sont peu variables. En outre (et là réside la différence fondamentale), une fois les installations pour la production et pour le transport de l'énergie établies, il ne reste qu'à exploiter : simple question de surveillance et d'administration.

Supposons que d'un fleuve voisin l'on transporte dans un centre industriel 50,000 chevaux de force : le travail colossal d'appropriation et d'installation hydro-électrique terminé, l'exploitation se fera sans difficulté et à peu de frais et avec un personnel restreint. Supposons, au contraire, une mine produisant 250,000 tonnes de houille, chaque mineur n'ex-

trayant, comme en Angleterre, que 300 tonnes par an : indépendamment du personnel de surveillance et d'administration, l'exploitation exigera la présence de 800 ouvriers au moins et présentera des difficultés croissantes.

Écartons ici toute controverse doctrinale sur la nature et les limites du domaine privé, ainsi que sur la question de savoir si les eaux, qui sont domaine public de l'État et deviennent, en tombant, une source d'énergie et de richesse, sont susceptibles de constituer une importante forme nouvelle de domaine privé. Il est cependant hors de doute que la production d'énergie électrique par l'État ne diffère guère de la construction d'une route : ici, moyen de communication ; là, moyen de production. L'État ne se substitue en aucune manière aux activités privées. Il n'exerce pas une industrie, et, par conséquent, ne commet ni abus ni erreurs. Il livre la rue comme il peut fournir la force, c'est-à-dire le *moyen :* aux citoyens à en profiter *uti singuli*, de la manière qui leur convient le mieux. Loin de décourager les activités individuelles, on leur donne, au contraire, le moyen de mieux s'appliquer. Tous les efforts législatifs doivent tendre à concilier les intérêts *présents* de l'industrie et les intérêts *futurs* de la collectivité. L'intérêt financier actuel de l'État a une importance très secondaire : en avoir un souci excessif, c'est nuire aux intérêts actuels de l'industrie ou aux intérêts futurs de la collectivité, ou à tous deux à la fois.

Il est évident que la *concessibilité* d'un service public n'implique pas toujours l'idée de la propriété des objets nécessaires à son exploitation. L'État concède la construction d'un chemin de fer sans même posséder un mètre carré du territoire sur lequel il doit être établi. Il en est de même des installations hydro-électriques : la concession, lorsqu'il s'agit de transports à distance, sur le domaine de différents propriétaires, appartient toujours à l'État. Mais comme les

grandes forces hydrauliques sont actuellement domaniales, c'est l'État qui doit en céder l'usage : la concession lui appartient donc à un double point de vue.

Les concessions, disions-nous, doivent tendre à concilier les intérêts présents de l'industrie et les intérêts futurs de la collectivité : donner aux industriels la force à bon marché; préparer à l'État, pour une époque assez peu éloignée, la propriété d'une grande richesse commune et indivise. Ce but ne peut être atteint qu'en accordant des concessions en vue de la nationalisation, c'est-à-dire en envisageant autant les besoins futurs que les nécessités présentes.

L'État possède les voies publiques : a-t-il aucune difficulté à les conserver? Mieux encore : dans beaucoup de pays (Prusse, Belgique, Italie, etc.), l'État exploite les chemins de fer qu'il a construits ou rachetés, ou repris à l'expiration des concessions. Cependant l'industrie des chemins de fer est des plus compliquées et des plus variables; et, puisqu'elle est un moyen, puisqu'elle sert surtout de base au développement des autres industries, elle n'est pas susceptible de concurrence; mais elle est limitée dans son extensibilité et tend presque partout à prendre la forme d'un monopole. Or, un monopole d'État des forces hydrauliques paraît encore plus modeste et plus limité. Les eaux sont — qui peut le nier ? — propriété collective; la force que l'on en peut tirer est également propriété collective. Or, la production de l'énergie ne doit pas être considérée autrement que la création des moyens d'échange : l'un et l'autre favorisent l'épanouissement des activités individuelles, avec la différence que la régie des forces hydro-électriques paraît beaucoup plus facile et plus simple que celle des chemins de fer.

Ces principes admis, la nationalisation en découle logiquement.

En matière de finances, aucune prévision n'est possible; mais, si l'on s'appuie sur les faits, on peut prédire que les finances de l'avenir auront pour base un grand domaine industriel, des services publics développés, un petit nombre d'importants impôts indirects (surtout les monopoles fiscaux des articles de consommation de luxe) et quelques grands impôts directs personnels. Or, détruire cet avenir, enrayer le développement de l'industrie, entraver la substitution de la houille blanche à la houille noire, à seule fin d'arriver à un prétendu allègement de charges de quelques millions ou de procéder à d'inutiles dissipations, c'est faire, à mon avis, de la finance on ne peut plus funeste pour un pays neuf.

Nationaliser ne signifie donc pas exproprier, ni ériger des constructions d'une efficacité douteuse; encore moins, engager les deniers publics dans des entreprises hasardeuses, ni créer une vaste bureaucratie nouvelle. La nationalisation doit faire l'objet, de la part de la législature, d'un programme général évitant les accaparements et défendant l'intérêt collectif. Mais aucune activité privée ne doit être exclue; toutes, au contraire, doivent être soutenues par des exemptions temporaires d'impôts, en cas d'adoption de la force hydraulique de préférence à la vapeur lors de la création d'industries nouvelles. Nationaliser signifie donc ici : faire converger tous les efforts vers la forme la plus convenable d'utilisation.

En Italie, le problème des eaux et de la force à bon marché est en même temps, et avant tout, un problème de sylviculture.

Le pays compte quelque 250 cours d'eau importants, outre un nombre énorme de torrents, grands et petits, qui sillonnent le territoire en tous sens. La majeure partie de sa superficie — 17 millions d'hectares sur 28,6 millions — consiste en montagnes et collines.

Le grand fléau de l'Italie moderne est le déboisement. Le gouvernement surtout en fut l'artisan, en vendant, pendant plus de trente ans, des forêts domaniales, souvent sans nécessité, presque toujours sans raison. Le déboisement des montagnes a engendré souvent l'appauvrissement du territoire et la diffusion de la malaria dans les plaines fertiles. La malaria, qui de tout temps menaça la moitié du territoire, a trouvé dans la politique forestière une collaboratrice redoutable. Beaucoup de fleuves se sont transformés en torrents. A ce point de vue, la condition des Calabres,et surtout de la Basilicate, est pénible. Comme je l'ai dit à la Chambre des députés, il n'y a pour ces provinces qu'une politique vraiment utile : l'expropriation des terres de montagne, leur domanialisation et enfin leur reboisement pour compte de l'État. A l'instar de la Prusse et d'autres pays d'Europe, l'État italien doit se constituer un grand domaine forestier.

En 1870, le ministère de l'agriculture attribuait à l'Italie plus de 5 millions d'hectares de bois ; à présent,ce chiffre est réduit à peu près de moitié, et les forêts sont dans un état pitoyable. L'Italie naguère exportait du bois ; à présent elle en importe énormément. Dans cette matière, la liberté est le pire des systèmes, l'intérêt général étant très souvent en conflit avec l'intérêt individuel. La Prusse, qui a à peu près la densité de population de l'Italie, a accru sans cesse sa superficie boisée ; elle possède à présent des forêts nationales d'une richesse merveilleuse. La France, l'Autriche, la Hongrie, etc., n'ont fait que rechercher les moyens de développer les forêts d'État. L'empire allemand compte près de 14 millions d'hectares de forêts, soit presque la moitié du territoire italien et plus que les territoires belge, hollandais et suisse réunis : la moitié de ces forêts appartient à des particuliers; près de 4 millions et demi, à l'État.

J'ai annoncé à la Chambre la proposition de reboiser en

Italie, pour compte de l'État, un territoire d'au moins cinq millions d'hectares; sur les deux millions et demi de la Calabre et de la Basilicate, il faut en reboiser au moins la moitié. Ce serait une excellente affaire financière, mais ce serait surtout un moyen de régulariser le cours des fleuves et des torrents. Les bonifications ne peuvent pas très souvent réussir, sans avoir auparavant reboisé les montagnes.

Les hommes les plus éclairés comprennent déjà qu'une politique nationale s'impose en Italie ; il faut reboiser autant que possible et utiliser les forces hydrauliques, il faut constituer le grand domaine des eaux et des forêts. Toute la question pour l'Italie est, peut-on dire, une question d'eau : force motrice à bon marché pour l'industrie, traction électrique sur les chemins de fer, reboisement des montagnes, régularisation des torrents, lutte contre la malaria, bonifications hydrauliques et agricoles sont les nombreux côtés d'un unique problème : la question des eaux.

Et c'est la question des eaux qui dorénavant devra primer toutes les autres en Italie.

FRANCESCO NITTI,
Député,
Professeur de sciences financières
à l'Université de Naples.

POST-SCRIPTUM. Dans la séance du 28 juin 1908 de la Chambre des députés, j'ai tracé un plan de reboisement pour compte de l'État, et prévu la constitution d'un grand domaine des eaux et forêts.

Lors de la campagne électorale qui a précédé les élections politiques du 7 mars 1909, plusieurs députés ont adhéré à ce programme, et l'éminent chef de l'opposition constitutionnelle, M. Sonnino, s'est ralié lui-même au plan d'une semblable grande politique domaniale.

S. M. le Roi, en inaugurant, le 24 mars 1909, les travaux

de la nouvelle législature, a prononcé à ce propos les paroles suivantes : « Il ne faut plus différer la solution organique du vaste et complexe problème qui se rattache à la reconstitution du patrimoine forestier et à la régularisation hydraulique (*Applaudissements*) ; il faut rendre à nos montagnes l'utile défense que sont les bois, discipliner les cours d'eaux, pour qu'ils ne débordent et qu'ils ne dévastent les environs, ou qu'ils ne restent stagnants dans les plaines, empoisonnant l'air et semant la mort ; il importe d'assurer des forces prodigieuses à nos industries, déjà en essor, et à nos terres leur rédemption hygiénique et agricole. (*Applaudissements.*) »

Voilà qui est bien dit. Cependant on doit remarquer que, dans le discours de la couronne, on a parlé de *reconstitution forestière :* cette phrase manque de précision. Le « patrimoine » devra-t-il être celui de l'État ou des particuliers ? Le cabinet actuel, sans doute, n'a pas appronfondi ce sujet : il a voulu seulement l'effleurer sans rien compromettre.

F. N.

LA REVISION DU TARIF DOUANIER FRANÇAIS ET L'ARTICLE ONZE DU TRAITÉ DE FRANCFORT.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Die Vorschläge der Zoll-Kommission. — Die Handels-Verträge, die Gegenseitigkeit und die Meistbegünstigungsklausel : die dies bezügliche Lage Frankreichs uud Deutschlands. — Die Unterscheidungen und die unlovale Anwendung des elften Artikels; seine amtliche Auslegung in einer allgemeinen Convention über Schiedsgericht im Zollwesen. — Das System der gegenseitigen Zugeständnisse zugunsten der wichtigsten nationalen industriellen Specialitäten.*

— SUMMARY. — *The propositions of the Committee of custons. — The treaties of commerce, the fair trade and the clause of the most favoured nation ; the respective position of France and Germany. — The « specifications » and the unfair application of art. 11: its official interpretation in a general agreement relative to arbitration in matters of customs. — The system of reciprocal concessions in behalf of the great national manufacturated specialities.*

LA revision du tarif douanier d'un grand pays comme la France n'est pas seulement un événement national. C'est, avant toute chose, au contraire, un événement d'ordre international, car le commerce ne connaît plus aujourd'hui de frontières; et s'il existe encore des doctrines

économiques qui préconisent tel ou tel système douanier de préférence à tel autre, il n'existe plus de commerçants dignes de ce nom, désarmés en présence des modifications apportées par les divers États dans leurs tarifs douaniers, sous le prétexte de protéger les industries nationales.

Sans recourir à des procédés en honneur en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis, et que, à notre avis, la loi française condamne avec juste raison : le procédé des *Cartells*, des *Trusts*,et leur complice le *Dumping*, tout industriel menacé dans sa fortune par l'établissement de barrières douanières, en apparence infranchissables, sait très bien qu'il n'y a qu'à transporter le siège de son industrie, ses machines, et même ses ouvriers, de l'autre côté de la frontière, pour y jouir des mêmes prérogatives que ses concurrents étrangers. Il ne s'est pas encore rencontré, en effet, un État civilisé assez hardi pour interdire l'établissement sur son territoire d'industries étrangères concurrentes. Tout ce qu'on a osé faire, jusqu'ici, c'est de lever des droits spéciaux sur les sociétés étrangères ; mais là encore on peut esquiver le fisc en prenant certaines précautions, que ce n'est pas ici le lieu d'exposer.

S'il était à démontrer que le principe d'économie politique posé ci dessus repose sur des faits, l'exemple des protestations universelles soulevées par la publication du projet de revision du tarif douanier français serait un argument de premier ordre.

Successivement, l'Angleterre, l'Autriche, la Suisse, la Belgique, l'Italie, les États-Unis, l'Espagne, tous les meilleurs clients de la France ont fait entendre, sous une forme plus ou moins officielle, mais également vive, leurs réclamations.

Jusqu'ici, l'Allemagne, qui est cependant visée d'une façon spéciale par le nouveau tarif, n'a adressé, officielle-

ment du moins, aucune protestation. L'explication en est simple, car c'est l'Allemagne même qui a motivé les travaux de la Commission dans l'esprit de protection exagérée que l'on sait.

Les préoccupations de la Commission des douanes ont été clairement expliquées par son rapporteur, M. Jean Morel, qui a indiqué, à diverses reprises, dans son rapport, que la Commission avait désiré mettre surtout le nouveau tarif français en harmonie avec les remaniements des tarifs douaniers étrangers, en particulier avec les modifications apportées par l'Allemagne à son régime douanier par suite des nouveaux traités qu'elle a passés avec l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Russie, la Suisse, la Roumanie et la Serbie.

A vrai dire, tout l'intérêt de la revision projetée repose sur l'attitude respective de la France et de l'Allemagne dans la question douanière, et c'est pourquoi nous en avons fait le sujet de cet article. De même que la rivalité politique de la France et de l'Allemagne et le développement de leurs dépenses militaires, depuis 1871, sont une cause permanente de trouble et de ruine pour le monde entier, de même la clause commerciale, insérée dans l'article onze du traité de Francfort, tend à devenir un empêchement de plus en plus regrettable à l'établissement d'un régime de *paix commerciale* entre la France et l'Allemagne, et, par conséquent, de paix commerciale pour le monde entier.

*
* *

Nous rappellerons ici brièvement les propositions de la Commission des Douanes.

Les modifications que la Commission a proposé d'intro-

duire dans notre régime douanier sont de trois ordres différents :

1° *Extension à* 50 *p. c. de l'écart entre le tarif minimum et le tarif maximum.*

2° *Augmentation des articles du tarif actuel en vue de taxer les divers produits de l'industrie moderne postérieure à* 1892.

3° *Introduction dans le tarif actuel, en particulier dans le tarif minimum, de spécialisations nouvelles.*

Le tarif général n'intéresse l'Allemagne, ainsi que les divers pays liés à la France par la clause de la nation la plus favorable, que dans les cas, très rares, où la Commission des Douanes a jugé à propos de ne pas inscrire de droits correspondants au tarif minimum, auquel cas le *tarif général* devient applicable même aux pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée, sauf conventions ou traités. Voici la liste de ces exceptions.

1° LISTE DES PRINCIPAUX ARTICLES QUI SERAIENT INSCRITS AU SEUL TARIF GÉNÉRAL.

La Commission des Douanes a proposé le maintien des « céréales », primitivement inscrites au seul tarif général de 1892.

La Commission a proposé en outre de nouvelles inscriptions visant des spécialités récemment introduites dans le commerce international.

Produits alimentaires. — Conserves de museau de bœuf en boîtes ou en terrines. — Gluten. — Fécule exotique.

Produits industriels. — Cuir artificiel à base de balata ou de caoutchouc et ses applications : courroies, bandes, lanières. — Asphalte brut ou travaillé.— Oxyde d'étain. — Nitrate de chaux. — Cyanamide calcique.

2° LISTE DES PRINCIPAUX ARTICLES ACTUELLEMENT INSCRITS AU TARIF MINIMUM ET DONT LA COMMISSION DES DOUANES PROPOSE LE RELÈVEMENT.

Produits alimentaires. — Il ne s'agit pas là, à vrai dire, d'une augmentation de droits, mais simplement d'un changement dans le mode de taxation, en ce qui concerne *la bière*, qui est actuellement frappée au poids brut et qui serait désormais taxée au *volume*. Cette modification favoriserait les opérations de dédouanement et rétablirait l'égalité des charges réelles au profit des petites expéditions, plus lourdement atteintes que les gros envois par le mode actuel de taxation.

Produits industriels. — Il ne s'agit que d'industries modernes : automobiles; industries hydro-électriques (utilisation de la « houille blanche »; ferro-métallurgie (emploi du four électrique); alumino-thermine; peausserie, mégisserie et tannerie (procédés au chrome); parfums.

3. LISTE DES PRINCIPALES SPÉCIALISATIONS.

Il s'agit là également, en principe, à l'exception de certains produits alimentaires et agricoles, presque uniquement de produits industriels nouveaux ou considérablement perfectionnés depuis la promulgation du tarif de 1892, mais on remarquera le nombre considérable des spécifications proposées.

1° PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES. — A) *Produits modernes :* Viandes fraîches frigorifiées; miel artificiel; cire blanche; lupuline; jaunes d'œufs sucrés; légumes secs; fruits forcés ou retardés; fleurs d'orchidées. — B) *Produits anciens :* Primeurs; graines végétales alimentaires; vins en bouteilles; fromages à *pâte molle;* gluten; miel pur; graines

à ensemencer; houblon ; levure de distillerie; choux à la choucroute; safran.

2° Produits industriels : A) *Industries modernes.* — *Industrie chimique :* Carbure de calcium; lithopone; piles sèches; verres armés; extrait de quebracho; anhilyde formique; acide carbonique liquide; soufre raffiné. — *Industrie métallurgique :* Fils d'aluminium et de nickel; feuilles minces d'étain; plomb de chasse. — *Mécanique et outils :* Détonateurs; machines à pétrole, à benzine et à alcool; machines-outils; appareils photographiques; faux et faucilles; scies et rapes; outils de mécanicien; machines à écrire et à calculer; phonographes; cinématographes; machines à coudre. — *Divers :* Bouteilles à bague percée; ouvrages en cuir artificiel; toiles fortes pour tuyaux de pompes à incendie ; kiselghur. — B) *Industries anciennes modernisées.* — *Industrie textile et habillement.* — Fils fins de coton et de lin ; tissus de laine; tissus de soie pure teinte en flottes; toiles cirées ; bonneterie ; velours; couvertures de coton; sacs vides; lingeries; vêtements confectionnés; chapellerie; chaussures fines; ganterie.

Industries diverses. — *Papeterie :* Fibres de bois; papiers; imprimés illustrés. — *Ameublement :* Meubles en bois. — *Mécanique et quincaillerie :* Armurerie; horlogerie; coutellerie; serrurerie; appareils de chauffage. — *Vitrerie :* Glaces et vitrification. — *Brosserie et tabletterie.*

En outre, pour mettre fin aux abus légaux des *importations scindées*, consistant à introduire séparément les pièces diverses constituant une machine ou un meuble et à les assembler à l'aide d'une main-d'œuvre insignifiante, pour éluder le droit d'entrée sur l'objet terminé, la Commission des Douanes a réuni sous un même numéro et assujetti à une taxe identique les *pièces détachées* et les machines, outils et objets que ces éléments isolés servent à construire ou à confectionner.

Enfin, deux articles essentiellement parisiens où la France a toujours eu une supériorité universelle incontestée et que le goût de nos artistes suffisait jusqu'ici à protéger, cesseront d'entrer en franchise : les *ouvrages de mode* et les *fleurs artificielles* qui seront protégés par un droit de 15 p. c.

Divers autres articles entrant jusqu'ici en franchise seront désormais taxés : sucre de lait ; colle forte et gélatine ; clichés pour photographies ; filets de pêche.

4. DÉGRÈVEMENTS ET EXEMPTIONS.

Comme contrepartie à ces diverses augmentations de droit il y a lieu de relever à l'actif de l'esprit de conciliation de la Commission des Douanes un certain nombre de propositions de dégrèvements, et même d'exemptions.

Dégrèvements : Aluminium ; fils de soie artificielle ; dynamite ; fils de caoutchouc vulcanisés ; charbon pour l'éclairage électrique ; chaussures communes et certains bois équarris et sciés. — Exemptions : Plumes de literie brutes ; fils d'alpaga pur ; fils d'alpaga brut ; boyaux frais bruts ; pierres à aiguiser.

5. TRUSTS ET CARTELLS.

La Commission des Douanes a été amenée à proposer l'insertion dans la nouvelle loi douanière d'une disposition provoquée par la création des syndicats d'accaparement : les trusts et les cartells.

Afin de réagir contre les effets de ces organisations qui faussent le jeu normal de la concurrence et qui constituent une plus grande entrave à la liberté du commerce que la protection douanière elle-même, la Commission des

Douanes a proposé l'inscription dans la loi des douanes de l'article suivant :

« *Les droits inscrits au tableau A, annexé à la loi du* 11 *janvier* 1892, *et modifiés par la présente loi, seront majorés du montant des primes directes ou indirectes accordées aux exportateurs dans les pays d'origine ou de fabrication des produits importés en France, lorsque ces primes ou avantages, de quelque nature qu'ils soient, auront pour effet de fausser les* cours normaux *et de déterminer sur le marché français des prix inférieurs aux prix moyens pratiqués pour les mêmes marchandises dans les pays de provenance au moment de leur expédition.*

» *Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres et inséré au* Journal Officiel, *fixera, pour chaque cas, le taux de ces majorations exceptionnelles de droits d'entrée dont la perception sera prescrite et dont le paiement deviendra immédiatement exigible.* »

*
* *

Telle se présente dans son ensemble la réforme douanière due à l'initiative parlementaire française. Nous avons volontairement laissé de côté les questions incidentes, le maintien de la surtaxe d'entrepôt, contre quoi réclame surtout l'Angleterre, et l'extension à divers articles de la faculté d'entrepôt, afin de ne pas étendre outre mesure cet examen résumé d'une aussi vaste question. Ce qui précède est toutefois amplement suffisant pour apprécier sainement, et avec une assez grande précision, la portée de la réforme proposée par la Commission des Douanes et sa répercussion sur les importations de l'étranger.

Il faut savoir gré au rapporteur général de la Commission des Douanes d'avoir reproduit, en toute impartialité, les opinions franchement opposées aux idées de la Commission, quand elles émanaient de groupes aussi qualifiés que la

Chambre de commerce de Paris, qui ne comprend l'utilité d'une réforme douanière qu'en vue d'apporter « *d'utiles moyens de négociation dans les futures conventions commerciales qu'elle espère voir conclure* », ou du Comité des conseillers du commerce extérieur, qui a émis le vœu que le double tarif « *soit maintenu en vue de faciliter au Gouvernement la conclusion de conventions commerciales avantageuses* ».

Nous avons plaisir, ici, à insister sur un fait particulier. Toute la première partie du rapport de M. Morel est consacrée à faire le procès des traités de commerce de 1860 et 1882 (p. 2), ce qui n'empêche pas l'honorable rapporteur de dire dans sa conclusion, page 109 : « Nous avons confiance dans l'intelligence et dans l'habileté de notre diplomatie pour faire triompher pacifiquement le juste droit de la *France, sincèrement attachée à la politique féconde des rapports cordiaux, des ententes amicales, des accords internationaux de longue durée*, mais fermement décidée à sauvegarder en même temps, tous les intérêts matériels et moraux qui contribuent à sa gloire ou concourent à sa fortune. »

On serait presque tenté de penser, après une pareille déclaration, que la Commission des Douanes n'a eu d'autre but, en poursuivant la réforme de notre régime douanier, que d'amener le Gouvernement de la République à signer avec les États voisins des conventions commerciales.

M. Morel ne déclare-t-il pas d'une façon plus précise encore (p. 63 de son rapport) qu'il est non seulement l'adversaire des représailles douanières, mais encore le partisan des ententes pacifiques et loyales : « Par ce relèvement systématique du tarif général, nous acquerrons, écrit-il, un outil souple et solide qui servira grandement nos intérêts nationaux *dans la négociation et dans la préparation de nos futures conventions commerciales*. La maxime : « *De ut des* »

dominera longtemps encore la conclusion de ces tractations internationales. » M. Morel, rapporteur général de la Commission des Douanes, approuve donc le principe des conventions commerciales, conclues sur la base de la plus complète réciprocité. C'est une déclaration de principe qui devrait rallier les suffrages de tous les partisans d'une entente économique loyale entre les nations.

Comment une pareille doctrine peut-elle se concilier, toutefois, avec le maintien, dans les conventions internationales, de la clause de la nation la plus favorisée? C'est ce que nous allons examiner, en prenant comme exemple la situation respective de la France et de l'Allemagne.

*
* *

En insérant dans le traité de *paix* de Francfort la clause *commerciale* de la nation la plus favorisée, les deux gouvernements avaient cru mutuellement s'assurer, l'un pour l'autre, des avantages durables et particuliers; mais ils n'ont pas réfléchi que le temps pouvait se charger de détruire le bel ordre des combinaisons, que leurs plénipotentiaires avaient eu la présomption de vouloir régler pour l'éternité.

N'oublions pas que c'est à l'instigation de la France, par l'entremise de M. Pouyer-Quertier, représentant la doctrine protectionniste de M. Thiers, que l'Allemagne a été amenée à insérer dans le traité de paix de Francfort la « clause de la nation la plus favorisée ».

Le Gouvernement allemand avait proposé, au contraire, la prolongation du traité de commerce de 1862, appliqué le 1er juillet 1865 et qui n'aurait dû prendre fin que douze ans après, avec dénonciation facultative à un an de préavis, si des événements tragiques n'avaient pas mis aux prises, cinq ans plus tard, la France et l'Allemagne.

On ne saurait trop rappeler non plus que, pendant les premières années qui suivirent la conclusion du traité de Francfort, la clause de l'article 11 a été, en effet, favorable au commerce français. La France se trouva bénéficier alors du tarif minimum accordé par l'Allemagne aux pays spécifiés dans l'article 11, c'est-à-dire l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et la Russie (1).

Mais, par la suite, l'Allemagne s'est efforcée de recouvrer le plus possible de sa liberté commerciale. Elle a surtout cherché, lorsqu'elle a renouvelé ses traités de commerce avec les pays mentionnés dans l'article onze, à introduire dans ces traités des distinctions nombreuses pour le classement des marchandises. C'est ce qu'on appelle les « spécifications ».

Ces spécifications ont joué de deux manières. Elles ont consisté, ou bien à faire figurer dans la nomenclature douanière allemande des *articles spéciaux* que la France ne produit pas : « vins autrichiens de Tokay », « chevaux de race norique », ou bien à inscrire ouvertement dans le tarif, en les frappant d'un droit spécial, des articles de fabrication exclusivement française, tels que les tissus légers de soie lyonnais et une grande partie des articles de modes et de confection qui sont la spécialité de l'industrie parisienne.

Les exemples ci-dessus sont tirés de l'application directe de l'article onze aux six pays qu'il mentionne, mais l'article onze a aujourd'hui une application indirecte beaucoup plus large.

Par suite de l'habitude qui s'est introduite, d'une façon

(1) Nous croyons devoir ici faire justice d'un mot attribué à Bismarck, d'après lequel il se serait vanté d'avoir infligé à la France, par l'article 11, un « Sedan commercial ». Il est regrettable que de pareilles hérésies, contraires à la vérité historique, aient trouvé un accueil aussi empressé dans le public.

générale, dans la diplomatie, de ne plus signer un seul traité de commerce sans y inscrire la clause routinière de la nation la plus favorisée, des pays non mentionnés dans l'article onze du traité de Francfort se sont trouvés, depuis, liés indirectement à l'Allemagne et à la France par cette même clause. C'est ainsi que, petit à petit, l'article onze du traité de Francfort s'est étendu à une quantité de pays, qui en avaient été écartés par les plénipotentiaires de 1871.

Cette conséquence, que les gouvernements n'avaient pas prévue, a causé des difficultés considérables à l'Allemagne dans le renouvellement de ses traités de commerce. La lecture des documents diplomatiques du temps est très instructive à cet égard (1).

L'Italie, entre autres, qui est le pays du monde dont la production agricole (vins, huiles, fruits et primeurs) et industrielle (soieries) se rapproche le plus des productions spéciales de la France, avait été écartée formellement des combinaisons politiques et commerciales du traité de Francfort. Mais, par suite de l'insertion de la clause de la nation la plus favorisée dans le traité de commerce passé par l'Allemagne avec l'Italie, celle-ci est entrée dans la sphère d'application de l'article onze.

Sans doute, l'Allemagne pourra encore accorder des faveurs spéciales à certains produits italiens spécialisés : aux *vins de Marsala*, par exemple; mais elle ne pourra pas accorder à l'Italie des avantages spéciaux sur des produits aussi généraux que les *vins rouges de coupage*, sans en faire profiter du même coup les vins rouges français. Le gouvernement allemand n'a pas osé faire de distinctions à ce sujet jusqu'ici, et ç'a été la grande préoccupation de M. De

(1) Voir du même auteur : « Politique franco-allemande », chez Félix Alcan, Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Schoen dans la discussion récente au Reichstag de la nouvelle loi sur les vins.

Les gouvernements des deux pays ont essayé par d'autres moyens de *tourner* la clause de l'article onze. Il faut dire que c'est l'Allemagne qui a été en cela notre éducatrice. Je citerai, en premier lieu, l'institution des *laboratoires d'essais* et des *stations œnologiques*.

Tout le monde sait que la science chimique n'a pas encore fait des progrès assez grands pour permettre l'adoption universelle par les laboratoires d'une méthode unique d'analyse. C'est justement une des préoccupations du deuxième *Congrès de la Croix Blanche*, qui se tiendra à Paris en octobre prochain, de définir les méthodes d'analyses et de provoquer entre les différents États la signature de conventions relatives à l'adoption d'un mode d'analyse moyen des produits.

En attendant que de pareils accords interviennent, les laboratoires d'essais ont beau jeu d'interdire l'entrée de certains produits, en créant, sur l'indication des gouvernements dont ils dépendent, des difficultés aux importateurs obligés de soumettre leurs échantillons à l'analyse officielle.

C'est ainsi que l'Allemagne nous impose l'obligation de faire analyser nos échantillons d'huiles françaises, destinées à l'importation en Allemagne, par les laboratoires italiens, qui sont, on l'avouera, plutôt intéressés à favoriser les huiles d'olive italiennes.

En ce qui concerne les vins, trop d'exemples de réclamations de vignerons et négociants en vins français contre les méthodes d'analyses des laboratoires allemands sont venus attester que l'arbitraire peut trouver, sous le couvert de la science, en matière de douanes, des encouragements officiels.

On conçoit combien il est facile au gouvernement allemand de donner des indications à ses chimistes fonctionnaires pour créer des difficultés de toute nature aux exportateurs de vins français, en adoptant, par contre, une attitude tout à fait conciliante à l'égard des vins étrangers soumis à l'analyse de ses laboratoires.

Veut-on d'autres exemples de la facilité avec laquelle la clause de la nation la plus favorisée, insérée dans l'article onze, peut devenir une pure garantie de façade? L'Allemagne est maîtresse de ses tarifs de chemins de fer. Elle peut donc, du jour au lendemain, supprimer les services accélérés actuels de transport pour les fruits et primeurs *du Midi* de la France et réserver toutes ses faveurs aux transports des fruits et primeurs *italiens*.

L'Allemagne peut encore, en ce qui concerne les primeurs, qui font l'objet d'un commerce considérable avec la France, et où nous avons comme concurrent direct l'Italie, s'arranger, tout en respectant les délais de transport, pour laisser pourrir des fruits délicats, comme les fraises, dans les gares-frontières, et ruiner tout un commerce jusqu'ici prospère.

Et que d'artifices douaniers ne peuvent pas être inventés, comme celui qu'on proposait récemment en Allemagne, à titre de représailles contre les projets de la Commission des Douanes française, de déboucher les bouteilles de champagne et les bouteilles de vins à la douane pour vérifier leur contenu !!!

D'une manière générale, la France peut compter particulièrement sur l'Allemagne pour lui créer toutes les difficultés douanières possibles et imaginables, dans le cas où certains droits proposés par la Commission des Douanes, et qui toucheraient directement à de grands intérêts allemands, seraient maintenus. L'ingéniosité avec laquelle

l'Allemagne a antérieurement inséré dans son tarif des douanes des dispositions destinées à concurrencer l'industrie française nous donne l'assurance qu'elle ne serait pas en peine d'inventer des représailles.

Il est évident que tout cela nous mènerait à un conflit douanier qui ne manquerait pas de dégénérer en conflit politique, car à la base de toutes les rivalités d'ordre politique, il y a un conflit d'intérêts.

N'est-ce pas ainsi qu'est né le conflit franco-allemand au Maroc, et n'est-ce pas un accord politico-commercial qui a mis fin à ce conflit, en décidant que la France entendait pratiquer vis-à-vis de tous les pays, et en particulier vis-à-vis de l'Allemagne, la politique commerciale de *la porte ouverte* au Maroc?

Sans doute, il ne peut être question, entre deux pays à civilisation avancée comme la France et l'Allemagne, d'adopter dans leurs rapports commerciaux un système aussi simple. Mais le moment ne serait-il pas venu d'envisager quelque chose de pratiquement réalisable : un essai de concessions réciproques. Pour notre part, au système de *représailles* mutuelles, nous préférerions celui des *concessions* bien comprises.

Est-il admissible que l'état de rivalité existant entre la France et l'Allemagne absorbe toutes les énergies des deux pays, les oblige à s'imposer annuellement des charges écrasantes pour maintenir ce qu'on appelle le régime de la « paix armée » et faut-il qu'à ce régime, qui épuise les meilleures forces des deux pays, s'ajoute encore un état de crise économique qui aurait sa répercussion dans le monde entier?

*
* *

Nous croyons apercevoir le remède à cette situation dans

l'exagération même de la double doctrine politique et économique pratiquée par les deux pays.

Pour nous en tenir essentiellement à la question commerciale, ne serait-il pas possible d'amener l'Allemagne à reconnaître que c'est elle qui a été la cause du nouveau mouvement ultra-protectionniste dont notre Commission des douanes s'est fait l'interprète, et par conséquent qu'il lui appartient de nous *faire les premières avances* en vue d'une amélioration du régime actuel ?

Sans parler à nouveau des spécifications et de tous les moyens employés par l'Allemagne pour tourner la clause de l'article 11 du traité de Francfort, n'est-il pas regrettable que l'Allemagne ait cherché à nous nuire en favorisant, grâce à des artifices douaniers, l'installation dans le Zollverein allemand d'industries factices concurrentes des grandes industries agricoles françaises ?

Grâce à des droits de douane réduits sur les moûts de vins et les vins à champagniser, sur les vins pour la préparation du cognac, à l'exemption de droits sur les pommes à cidre, il a pu se créer en Allemagne des industries qui n'y existaient pas il y a trente ans : les industries du champagne, du cognac et du cidre, sans parler de l'industrie factice des vins d'imitation de nos grands crus destinés à la consommation locale et à l'exportation.

Un certain progrès vient d'être fait, dans cette voie, par la nouvelle loi allemande sur les vins, qui a posé en principe, dans son article 6, le droit du consommateur à exiger des garanties d'origine, mais ce même article 6 contient tant d'exceptions, destinées à favoriser la vente des vins allemands additionés de sucre ou travaillés en cave, que, de l'avis même des négociants en vins d'Allemagne, toute la loi est à refaire (1).

(1) On consultera utilement sur ces questions spéciales la revue *Le commerce*

Si le Gouvernement allemand voulait entrer dans la voie des concessions; s'il cessait, par exemple, d'encourager par des artifices douaniers la création d'industries artificielles, concurrentes des grandes industries naturelles françaises; s'il nous faisait des concessions pour nos vins, pour nos cognacs, pour nos fruits et primeurs, pour de nombreux articles d'alimentation de luxe qu'on appelle en Allemagne d'un mot français déformé *Delikatessen;* s'il nous faisait des concessions pour nos grands articles manufacturés de luxe : pour nos soieries, nos tissus de fantaisie, les articles d'habillement, sur tout les articles de luxe féminin, et pour ce qu'on est convenu d'appeler l'article de Paris, pour nos objets d'art, en un mot pour tout ce qui constitue une *spécialité* française universellement renommée, la conversation pourrait s'engager avec l'Allemagne, en vue de lui faire quelques concessions réciproques pour ses gros articles de métallurgie, ses machines, sa houille, ses produits chimiques et les articles dans lesquels elle s'est fait, elle aussi, une *spécialité*, bien qu'elle soit née à l'industrie d'art et aux diverses industries beaucoup plus tardivement que la France. Nous avons le « biscuit de Sèvres » et la « porcelaine de Limoges », les Allemands ont la «porcelaine de Saxe»; et ce sont des industries bien spéciales, qui ne se concurrencent pas d'une façon directe. Nous avons les « draps d'Elbœuf », les Allemands ont les « draps d'Elberfeld »; et si nous avons le « cognac » et le « bordeaux », les Allemands n'ont-ils pas le « kirsch » de la Forêt noire et les « vins du Rhin » à protéger ?

Ces exemples sommaires, qui n'ont d'autre prétention que de chercher à attirer l'attention publique sur quelques faits bien précis et universellement connus, montrent clai-

franco-allemand, nos 3, 4 et 5, 1909, Paris, 30, rue Montpensier, organe officiel du « Comité commercial franco-allemand ».

rement qu'une *politique de concessions réciproques*, loyalement appliquée, assurerait à la France et à l'Allemagne des garanties équivalentes du développement de leurs échanges commerciaux.

La comparaison a souvent été faite, à l'aide de statistiques — nous l'avons faite nous-même dans cette revue (1), — des articles d'échange français et allemands, pour prouver que les deux pays ne se font pas directement concurrence par leurs productions naturelles.

Mais l'on pourra faire les contrats les plus soigneusement rédigés, élaborés par les plus subtils diplomates, contrôlés par les Parlements des deux pays, rien n'empêchera que ces contrats ne soient appliqués contrairement à leur esprit, s'il ne règne pas entre les deux pays un état d'âme qui ne laisse prise qu'au sentiment réciproque de la plus grande loyauté. Le mot n'est peut-être pas diplomatique et il sera trouvé trop fort certainement, dans les ambassades, de soulever une question de « loyauté » à propos de l'interprétation actuelle de la clause de la nation la plus favorisée par les deux pays signataires de l'article onze du traité de Francfort. Mais, à titre privé, et en faisant la part égale aux deux pays, on peut bien dire que, ni la France, ni l'Allemagne, ni d'ailleurs aucun des pays du monde liés entre eux par la clause de la nation la plus favorisée, n'interprètent cette clause d'une manière qui permette de prononcer à son endroit d'autres mots que ceux d'incohérence, de contradiction ou de duperie réciproque.

La France et l'Allemagne, ayant leurs rapports commerciaux réglés par la clause de la nation la plus favorisée, devraient enfin reconnaître qu'il est indispensable de définir, par un accord particulier, les conditions d'observation

(1) Voir 1908, vol. III, nº 3, pp. 538 et suiv.

de cette clause trop générale et d'une interprétation trop élastique. Ce règlement aurait sa place indiquée dans une *convention* plus large *d'arbitrage douanier* que nous avons préconisée depuis plusieurs années entre la France et l'Allemagne, comme devant marquer le désir des deux pays d'améliorer leurs relations commerciales.

Tout le système des traités de commerce, seuls susceptibles d'assurer la stabilité des relations entre deux ou plusieurs pays par l'échange mutuellement consenti de concessions reconnues d'égale valeur, a été vicié et rendu impraticable par la généralisation qui a été faite de l'application de cette clause de la nation la plus favorisée qui ne peut pratiquement servir qu'à régler les rapports d'un seul groupe d'États.

Dans l'idée de Cobden, qui était celle du régime idéal, mais de longtemps encore impraticable, du libre échange universel, on pouvait concevoir l'introduction de la clause de la nation la plus favorisée dans tous les traités de commerce. Mais puisque la nature mettra, longtemps encore, de nombreux groupes de nations en opposition d'intérêts économiques et politiques, et puisque c'est peut-être une condition essentielle du progrès humain qu'il en soit ainsi, félicitons-nous que les rivalités économiques et politiques, qui sont inséparables, tendent à se limiter à des groupes d'États, au lieu d'être, comme autrefois, l'objet de luttes dynastiques ou de coalitions, formées plutôt par le hasard et les circonstances que par la volonté réfléchie des nations.

S'il est reconnu nécessaire que plusieurs États, ayant les mêmes intérêts, se lient par une même clause, cette clause n'a plus de valeur si elle est étendue demain à n'importe quel État, sans consultation des premiers signataires de la clause.

Pour donner un exemple. S'il arrivait, à l'expiration des

traités qui lient l'Allemagne commercialement à diverses puissances par la clause de la nation la plus favorisée, que ces traités fussent renouvelés, à l'exception de l'insertion, dans ces divers traités, de la clause ancienne de la nation la plus favorisée; si la France, d'autre part, supprimait cette même clause dans les traités qu'elle sera appelée à renouveler avec d'autres puissances; s'il arrivait, enfin, — la clause de la nation la plus favorisée ayant cessé d'être de style indifféremment dans tous les traités —, que l'Allemagne et la France fussent, un jour, vis-à-vis l'une de l'autre, dans la situation de pouvoir se faire des concessions réciproques sans avoir besoin d'envisager l'extension automatique de ces avantages mutuels à d'autres pays, auxquels elles n'auraient pas le même intérêt à faire les mêmes concessions, la France et l'Allemagne pourraient alors régler leurs affaires entre elles au mieux de leurs intérêts.

Envisageons les avantages d'une pareille hypothèse. Cela n'empêcherait pas la France et l'Allemagne de concéder à d'autres États, individuellement, diverses faveurs, qu'ils se seraient accordées l'un à l'autre, étant bien entendu qu'ils se seraient consultés, à l'avance, sur l'octroi de ces faveurs de façon à ne pas diminuer l'importance des concessions particulières qui seraient la base même de leur arrangement particulier. L'avantage incalculable de ce nouvel état de choses serait de permettre la conclusion d'un véritable accord sur le principe de la plus complète réciprocité : « Donnant, donnant. »

Dans l'état actuel, toute revision douanière entreprise par un État lié à d'autres États par la clause de la nation la plus favorisée est une occasion de complications diplomatiques presque inextricables.

La sagesse des nations nous commande d'éviter d'avoir

l'ambition irréfléchie de vouloir contenter tout le monde. Dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, il faut faire la part du sentiment, la part des intérêts et se résigner à atteindre des résultats d'ordre essentiellement relatif.

Nous souhaitons, pour notre part, que les exagérations protectionnistes de la Commission parlementaire française des douanes et les menaces de représailles,également ultra-protectionnistes, que préparent contre la France les gouvernements étrangers, encouragent le Gouvernement français, (qui a déjà fait de louables efforts dans ce sens, qui vient encore de défendre au Sénat et de faire voter une nouvelle convention commerciale : le traité Franco-Canadien),à pratiquer une politique commerciale de conciliation bien comprise. Nous souhaitons vivement que tous les excès contraires au développement normal des relations économiques entre les peuples les amènent à se rapprocher, afin d'éviter, dans la pratique, les conséquences désastreuses de l'application d'une doctrine économique qui est véritablement d'un autre âge.

Ce n'est pas dans un siècle où le progrès humain invente chaque jour de nouvelles facilités de communications entre les peuples, où demain, peut-être, les progrès de l'aviation vont rendre matériellement impossible la surveillance des frontières douanières et où les progrès de la télégraphie sans fil permettront de résoudre, en cas de grèves, le problème récemment posé du sabotage des fils télégraphiques, ce n'est pas à ce moment que la doctrine commerciale de la « porte fermée » devrait pouvoir compter sur de nouveaux succès d'opinion.

Il devrait être, toutefois, bien entendu que la pratique des conventions commerciales et des traités de commerce, basés sur le principe d'une loyale et complète réciprocité,

est *incompatible* avec le maintien dans les arrangements internationaux, s'étendant à plus d'un groupe de puissances, de la clause de la nation la plus favorisée.

En attendant qu'un régime nouveau puisse être substitué à celui qui résulte de l'article 11 du traité de Francfort dans les relations commerciales entre la France et l'Allemagne, la situation respective des deux pays devrait être précisée en ce qui concerne les diverses interprétations possibles de cette clause et ses limites d'application.

Cette interprétation officielle de l'article 11 du traité de Francfort aurait sa place indiquée dans une *convention générale d'arbitrage douanier* entre la France et l'Allemagne, que l'auteur du présent article a eu l'occasion de préconiser, il y a plusieurs années déjà, lors d'une enquête qu'il fit, à titre tout à fait privé, auprès des chambres de commerce françaises et allemandes. Bien qu'à ce moment la situation politique entre la France et l'Allemagne fût cependant loin d'être aussi favorable qu'elle paraît tendre à le devenir aujourd'hui, j'avais reçu des plus importantes chambres de commerce des deux pays les réponses les plus encourageantes. Le président de la Chambre de commerce de Calais m'écrivait, le 4 juillet 1907 : « Notre Chambre de commerce s'est prononcée en faveur d'un arrangement commercial entre la France et l'Allemagne, de même que pour l'élaboration d'une convention douanière franco-allemande, comprenant l'institution d'une commission mixte de douane et de statistiques et d'un tribunal douanier d'arbitrage. »

Marseille, Bordeaux, Le Havre, Lyon, Châlons-sur-Marne, Agen, Beaune, Le Puy, Belfort, etc., me répondirent dans le même sens. Du côté allemand, Munich, Stuttgart, Essen, Nuremberg, Plauen, Karlsruhe, Worms, Iserlohn, etc., et même les chambres de commerce alsaciennes de Metz et

de Colmar, me firent des réponses aussi favorables. C'est, d'ailleurs, à la suite de cette enquête qu'a été fondé, à Paris, le *Comité commercial franco-allemand* et, à Berlin, le *Deutsch-Franzoesischer Wirtschaftsverein*, qui depuis plus d'un an poursuivent méthodiquement, et en complète harmonie d'idées, l'amélioration des relations commerciales entre la France et l'Allemagne.

La réponse la plus significative, reçue d'Allemagne à la suite de cette enquête, fut celle de la Chambre de commerce de Plauen, qui me communiqua une délibération, en date du 30 avril 1906, concluant, sur le rapport de son président, M. Erich Roessing, et de son syndic, M. le Dr Dietrich, à l'abrogation pure et simple de l'article 11 du traité de Francfort.

Après avoir rappelé que par l'ancien traité de commerce de 1862, la Prusse avait concédé à la France non seulement les avantages accordés à l'Autriche, mais aussi toutes faveurs que la Prusse, par la suite, accorderait à d'autres États, le syndic de la Chambre de commerce de Plauen écrivait : « Ce traité de commerce, signé par la Prusse, la » Saxe, Bade, Brunswick et la Thuringe, avait été alors » conclu pour des raisons d'ordre politique, afin d'écarter » l'Autriche du Zollverein. Ce sont aussi des raisons d'ordre » politique qui s'opposent, depuis le traité de Francfort, à » la conclusion d'un traité de commerce avec la France. » Les questions politiques ne sont pas du domaine de la » Chambre de commerce, c'est l'affaire du gouvernement; » mais il nous est permis de nous demander si, économi- » quement parlant, cette situation est justifiée. Le régime » de la nation la plus favorisée ne correspond pas aux né- » cessités de l'avenir pour les deux pays. Cette clause du » traité de Francfort est devenue un sujet de mécontente- » ment mutuel, qui pourrait cependant être apaisé. On sait

» que l'opinion des économistes français à l'égard du nou-
» veau tarif allemand est qu'il a été dirigé contre l'industrie
» française. Ces derniers notamment insistent sur l'intro-
» duction dans ce tarif de spécialisations qui, selon eux,
» auraient été combinées de telle sorte que les réductions
» de droit ne peuvent bénéficier en principe qu'aux mar-
» chandises n'intéressant pas le commerce français.

» Les économistes français doivent faire erreur. Le nou-
» veau tarif allemand correspond à une nécessité d'ordre
» intérieur, causée par la situation actuelle de l'agricul-
» ture allemande. Toutefois, on ne peut s'empêcher d'ad-
» mettre que ce tarif a créé un malentendu. »

M. Dietrich montrait ensuite comment ce malentendu a donné lieu à des représailles du côté français, et il en voyait la preuve dans les nouveaux droits projetés alors en France sur les dentelles, qui intéressent particulièrement les grandes fabriques de Plauen. « Un traité de commerce
» aurait, disait-il, pour effet de dissiper les malentendus
» existant entre la France et l'Allemagne. La situation
» serait, d'ailleurs, égale pour traiter entre les deux pays.
» Notamment, dans un traité de commerce entre la France
» et l'Allemagne, on pourrait mettre de côté tout de suite
» la question des droits de douane sur les blés et bestiaux,
» qui a causé tant de difficultés dans les pourparlers avec
» l'Autriche et la Russie, car la France ne menace en aucune
» manière le marché allemand de ce côté. Il y aurait toute
» probabilité qu'on proposerait un arrangement accep-
» table en ce qui concerne les vins. Dans un règlement
» direct des relations commerciales entre la France et l'Al-
» lemagne, il s'agirait principalement de faire la balance
» égale entre les intérêts industriels des deux pays, et les
» difficultés d'un tel règlement ne seraient pas considérables
» si l'on se plaçait au point de vue que les produits, con-

» stituant une spécialité incontestable des deux pays,
» devraient faire l'objet d'un traitement spécial. »

Ce que nous retiendrons surtout des délibérations de la Chambre de commerce de Plauen, c'est que dans un traité de commerce éventuel entre la France et l'Allemagne « il s'agirait principalement de faire la balance égale entre les produits constituant une *spécialité incontestable des deux pays* ».

La science économique moderne nous apprend, en effet, à envisager l'extension nécessaire aux relations internationales des conditions actuelles du travail dans chaque industrie. Une usine moderne produisant des machines comprend des ouvriers spécialisés dans la production de certaines pièces, et à côté d'eux, les monteurs, les ajusteurs, qui rassemblent ces pièces différentes pour livrer la machine au commerce. Il devient indispensable que les divers pays *se spécialisent*, de même, *dans la production de certains articles d'échange*, que la nature, les aptitudes des habitants et un tour de main spécial, qui tient à l'atavisme et à la race, leur permettent de produire normalement à des conditions particulièrement avantageuses.

Mais pour que les industries spéciales vraiment nationales se développent conformément à la nature des choses, il importe que des barrières douanières ne viennent pas gêner le libre développement de ces industries. Par exemple, ce serait une erreur complète de vouloir relever le commerce français en encourageant artificiellement, par la protection douanière, la création en France de certaines industries sur le modèle des usines allemandes pour la fabrication des objets à bon marché. De même, ce serait une profonde erreur des économistes allemands de vouloir encourager par des moyens artificiels, en Allemagne, la création de certaines industries d'art et de luxe qui sont le propre du génie français.

On conçoit, au contraire, sans pousser les choses à l'extrême, sans vouloir dénier à l'Allemagne les aptitudes artistiques, pas plus qu'à la France les aptitudes purement industrielles, qu'il y ait toujours entre la race française et la race allemande des différences ethniques qui favoriseront la création, chez eux, de richesses nationales particulières, et par conséquent la production d'articles spéciaux d'échange destinés à se compléter, beaucoup plus qu'à se concurrencer.

Si les législateurs des deux pays voulaient bien se pénétrer un peu de ces considérations générales, accessibles à tous les esprits non prévenus, ils reconnaîtraient aisément qu'au point de vue économique, *un arrangement commercial nouveau, basé sur des concessions réciproques en faveur des grandes spécialités nationales industrielles de chaque pays*, serait dans leur intérêt mutuel.

Seules, des considérations d'ordre politique pourraient s'opposer à la conclusion d'un arrangement de ce genre. Mais si la situation politique entre la France et l'Allemamagne doit subir un jour une amélioration sensible et durable, on peut dire, sans crainte de se tromper, que le seul arrangement qui puisse consacrer définitivement un accord de ce genre et lui donner des garanties certaines de longévité, sera un accord d'ordre économique, dans lequel la question douanière jouera un rôle prépondérant.

Lucien Coquet,
Secrétaire général
du Comité commercial franco-allemand.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU CHARBON EN ALLEMAGNE.

INHALTS-UEBERSICHT. — *Produktion, Konsum, Ein- und Ausfuhr : Statistisches. — Die Konzentration in der Bergwerkindustrie und die Gründung des Rheinisch-Westphalischen Kohlensyndikates : Zweck, Betrieb, Entwicklung, Erfolge, Einfluss auf die soziale Stellung der Arbeiter. — Die anderen ökonomischen Vereine der deutschen Kohlenindustrie. — Die staatlichen Kolengruben und die Frage der Freiheit des Bergwerkbetriebs. — Was man dem Syndikat vorwirft.— Die Reformentwürfe. —*

SUMMARY.—*Production, consumption, importations, exportations : statistics. — Concentration in mining industry and foundation of the « Rhein-Westphalische Kolensyndicat » : aim, working, development, results ; influence upon the social situation of the workmen. — The other economic unions of the German coal industry. — The coal mines of the State and the question of liberty in mining exploitation. — Reproaches addressed to the « Syndicat ». — Reform projects.*

IL surgit de temps en temps au Reichstag allemand ou au Landtag prussien, ou bien simultanément dans les deux parlements, des débats plus animés que compétents sur le mode de production et de vente du charbon en Alle-

magne, sur les excès des cartels, et particulièrement du Syndicat houiller. Il est incontestable que la hausse du prix du charbon a dû être ressentie douloureusement, ces dernières années, par ceux — établissements industriels, distilleries et sucreries agricoles, briqueteries, etc. — qui font une grande consommation du diamant noir, produit le plus précieux aujourd'hui, avec la main-d'œuvre humaine, pour un pays à développement industriel intense. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'on déploie une grande vigilance à prévenir les abus dans cette branche essentielle de la production, base de toute activité industrielle. Les fabriques de produits mi-finis et finis s'inquiètent et s'agitent, car producteurs et marchands de charbon ont créé de nouveaux organismes économiques dont la puissance égale celle du syndicat. On peut cependant se demander si la critique n'a pas fait fausse route et s'il est possible de mener à bonne fin les nombreux projets de réforme. Jusqu'à présent on a constaté, sans doute, une certaine pénurie d'idées fertiles et l'abstention de l'État, très disposé pourtant à intervenir dans de si nombreux domaines économiques et sociaux ; mais il n'y a là ni apathie, ni mauvais vouloir, ni partialité : la voie est prête pour une œuvre de réforme, et celle-ci pourra s'accomplir dès qu'écloront des idées fertiles et que les temps seront mûrs.

D'après les publications du *Board of Trade* anglais, la production mondiale de charbon s'élevait en 1905 (la dernière année pour laquelle on a des chiffres définitifs) à 840 millions de tonnes, l'Allemagne y participant pour 1/7 environ. Cette production se répartissait comme suit :

États-Unis	350.8	millions	de tonnes	ou 41,7	p. c.
Grande-Bretagne	236.0	—	—	— 28	—
Colonies britanniques . .	28.9	—	—	— 3.4	—
Allemagne	119.3	—	—	— 14.2	—
France	34.8	—	—	— 4.1	—
Belgique	21 5	—	—	— 2.5	—
Autriche-Hongrie	12.6	—	—	— 1.5	—

En considérant les résultats statistiques de l'année 1906 comme définitifs pour l'Allemagne, il est possible d'établir la rapide progression de la production allemande de charbons depuis le milieu du siècle passé jusqu'à ces derniers temps.

1852	5.1	millions de tonnes.
1870	23.3	—
1880 (1)	42.2	—
1890	64.4	—
1900	109.3	—
1906	137.1	—

On constate que la production double presque régulièrement d'une décade à l'autre, ce qui s'explique aisément par le développement du machinisme moderne et, indirectement, par les besoins, fortement accrus, de fer pour les machines et les rails, ainsi que, en fin de compte, par l'emploi plus considérable du gaz d'éclairage et de l'électricité. Les plus grands consommateurs de charbon sont actuellement la sidérurgie et l'industrie mécanique.

La consommation en charbons, cokes et briquettes s'établit comme suit pour l'Allemagne, en 1904 :

Industrie extractive. . . .	4.1	millions	de tonnes	ou	7.8	p. c.
Sidérurgie	16.3	—	—	—	31.1	—
Autres industries	13.4	—	—	—	25.9	—
Usages domestiques . . .	6.2	—	—	—	12.2	—
Chemins de fer et navigation à vapeur	8.4	—	—	—	16.3	—
Fabrication du gaz. . . .	1.7	—	—	—	3.4	—

Le centre de la production houillère allemande se trouve en Prusse. La Bavière, la Saxe et la Lorraine ne fournissent que 7 p. c. environ du total. En Prusse, c'est surtout le

(1) Depuis 1871, ces chiffres comprennent la production du grand-duché de Luxembourg.

bassin rhénan-westphalien (district houiller de la Ruhr) et la région charbonnière de la Haute et de la Basse-Silésie qui nous procurent le pain de l'industrie, avec des proportions de 56 p. c. et de 27 p. c. Le bassin houiller de Sarrebrück, qui s'étend sur le grand-duché de Bade, la Lorraine et le Palatinat bavarois, ne représente qu'environ 10 p. c. de la production globale.

En ce qui concerne la richesse de nos mines, on admet que les houillères du bassin de la Ruhr auront une durée de plus de 1,200 années; celles du bassin de la Haute-Silésie, 2,000 années, et celles du bassin de la Sarre, 800 années. L'État prussien s'est assuré une partie de ses approvisionnements en se créant un domaine minier dans la Haute-Silésie, dans le bassin de la Sarre et dans le district de Ibbenbüren : il produit 14.5 p. c. environ de la demande totale.

En 1900, l'Allemagne importait 7.4 et exportait 15.3 millions de tonnes de houille. Nous recevons principalement des charbons anglais (82 p. c.), belges et autrichiens, alors que nous exportions vers l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas, la Suisse, la Belgique, etc. La forte concurrence du charbon anglais, qui profite d'un fret avantageux en partie directement au lieu d'extraction, et qui entre librement, se fait sentir non seulement sur le marché mondial, mais encore à l'intérieur, et pénètre loin dans le pays par les ports et par le Rhin.

Une armée de 413,665 ouvriers étaient occupés, en 1900, dans les mines de houille, tant au jour qu'au fond ; 91.2 p.c. d'entre eux travaillent en Prusse.

*
* *

L'industrie prussienne et allemande du charbon a connu

non seulement de grandes innovations techniques, mais aussi des créations d'ordre économique et commercial au moins aussi importantes. Ce sont elles qui se sont attiré les griefs et les plaintes auxquels nous avons fait allusion plus haut; cependant, et tout naturellement, le puissant développement de la production et de la technique a été accueilli par les consommateurs sans reconnaissance et sans songer que, à défaut des organismes économiques combattus, d'aussi intenses besoins que ceux des temps derniers n'auraient pu être satisfaits dans la plupart des cas, ou du moins n'auraient pu l'être qu'incomplètement. Les premières associations économiques, qui virent le jour entre 1850 et 1860, s'occupaient avant tout de questions de douane et de tarif. Par la suite, après des fluctuations considérables de l'activité générale, des associations se formèrent en vue de régler la production, la concurrence, les prix et les conditions de vente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La forme finale de ces unions fut figurée provisoirement par les syndicats, tels le Syndicat charbonnier rhénan-westphalien, à Essen, la Convention charbonnière de la Haute-Silésie, le Syndicat charbonnier de la Basse-Silésie, etc.

Le but de l'union était d'améliorer la situation économique en supprimant la surproduction, la concurrence acharnée des mines particulières entre elles et l'action de ces deux facteurs sur les prix (1). Le marché était troublé et aucun produit ne dépendait autant que le charbon de la prospérité de l'industrie nationale, des saisons et de l'humeur des consommateurs. Après la grande grève minière de 1889, les propriétaires de mines comprirent qu'outre une bonne technique et un capital d'exploitation

(1) Mémoire de l'Office Impérial de l'Intérieur sur le système des cartells. — Mémoire présenté au Reichstag le 21 mars 1907.

suffisant, il importait de créer une organisation commerciale capable de stabiliser la production du charbon. Les unions échouèrent immédiatement, d'abord par suite de l'aversion qu'eurent la majorité des mines pour la limitation de la production, puis à cause des nombreuses exceptions qu'on dut faire en faveur des mines nouvelles ou en voie de développement, et, enfin, par la concurrence acharnée des exploitations non affiliées, qui, profitant des limitations de la production des mines syndiquées, élevèrent leur rendement. Après d'autres essais tentés par divers organismes ne possédant qu'un champ d'action restreint, on créa, finalement, en 1893, le Syndicat charbonnier rhénan-westphalien.

Fondé sous la forme d'une société par actions, au capital-actions de 900,000 M., porté en 1904 à 2,400,000 M., cet important syndicat achète tout le charbon des houillères affiliées et le revend en son propre nom. L'objet de l'entreprise consistait primitivement dans l'achat et la vente des charbons, cokes et briquettes; mais en 1904 l'activité du comptoir de vente s'étendit également à la préparation du charbon, à l'acquisition de champs miniers et d'actions de charbonnages, à la direction d'entreprises de tout genre ayant pour objet l'approvisionnement, la vente et l'expédition de produits miniers, ainsi qu'à la participation à de telles entreprises. L'objet principal — achat et vente de charbon — est établi sur les bases suivantes : le Syndicat achète toute la production des charbonnages, à des prix déterminés, dits *Verrechnungspreise*, et restitue aux mines la différence entre le prix d'achat et le prix obtenu pour la vente dans les régions incontestées. Seul l'excès éventuel du prix de vente, aux débouchés contestés, sur le prix d'achat est acquis au Syndicat. La différence entre les régions contestées et les régions incontestées consiste en

ce que dans les premières la concurrence étrangère se fait sentir, et que dans les secondes le Syndicat règne en maître absolu. Ici l'on maintient les prix du charbon à un niveau élevé, tandis que là où il y a concurrence de l'étranger, on la combat en sous-vendant. Les charbonnages profitent donc directement du maintien des hauts prix dans les régions de vente incontestées, tandis que le bénéfice provenant des régions contestées va au Syndicat.

Chaque propriétaire répond de la livraison réglementaire; il est passible d'une amende contractuelle de 50 M. par tonne vendue sans l'entremise du Syndicat. Les quantités nécessaires à la consommation propre des mines et, éventuellement, des hauts fourneaux y rattachés, sont exemptées de l'intervention du Syndicat, mais celui-ci exerce son contrôle. La direction du Syndicat fixe les prix et conditions de vente, ainsi que les prix d'achat aux charbonnages. La collaboration et le contrôle des propriétaires des charbonnages sont assurés par un organisme (la communauté des propriétaires des charbonnages), qui dispose d'une assemblée, d'un conseil et d'une commission (dite Commission C) pour la fixation du chiffre de participation. Le pivot de l'influence de la communauté minière est le conseil, qui connaît en dernier ressort des contestations au sujet des chiffres de participation, et qui fixe les prix normaux des catégories principales de qualité normale. Chaque propriétaire ou groupe de propriétaires de charbonnages a le droit de nommer autant de membres et de suppléants au conseil que son chiffre de participation contient de fois un million de tonnes. En vue de cette élection, les propriétaires de charbonnages s'unissent en groupes, qui s'associent à leur tour, afin d'arriver autant que possible à un chiffre de participation d'un million ou multiple de million exactement. Une mission difficile incombe à la

commission, composée de huit membres, chargée de fixer les chiffres de participation, car elle doit examiner les demandes d'augmentation qui se produisent chaque année. On peut appeler de ses décisions devant le conseil. La production est réglée d'après ces chiffres de participation, dont l'importance varie avec les besoins.

Lors de la création du syndicat, on fixa les chiffres de participation en se basant sur l'extraction moyenne des trois dernières années. On tient compte, pour l'augmentation de ce chiffre, des nouvelles mises de fonds, du foncement de nouveaux puits. Si la situation du marché ne permet pas la vente de toutes les quantités correspondant aux chiffres de participation, les parts respectives sont proportionnellement réduites; l'assemblée des propriétaires est compétente pour décider ces réductions en se basant sur les bilans et les ventes de chaque mois, qui indiquent l'état du marché. Les charbonnages se sont garantis contre toute entrave à l'exploitation et l'impossibilité consécutive de livrer le quantum nécessaire par la conclusion d'unions de vente comprises dans le syndicat. Au cas où un arrêt de l'exploitation empêcherait l'un des charbonnages affiliés à une communauté de produire sa part réglementaire, la différence serait répartie entre les autres affiliés.

La production du Syndicat charbonnier a plus que doublé en quinze ans : de 33,53 millions de tonnes en 1893, elle a passé, en 1907, à 80,15 millions. Ce dernier chiffre correspond, pour le Syndicat rhénan-westphalien, à 56 p. c. de la quantité totale extraite en Allemagne.

Quant aux conditions de vente, elles aussi ont un caractère particulier. Il est fait une distinction importante entre les acheteurs directs et les acheteurs indirects. Tous consommateurs d'une quantité annuelle inférieure doivent passer par l'intermédiaire du commerce. Le syndicat s'est

néanmoins réservé la vente directe de quantités inférieures à 6,000 tonnes aux chemins de fer, usines à gaz, fabriques de fer et aciéries, ainsi qu'aux établissements industriels de la région de vente Dusseldorf-Elberfeld. Ces conditions, ainsi que d'autres (payement au comptant, achat exclusivement au syndicat), furent très dures pour les négociants en charbons, et seules les grandes et solides firmes purent s'y soumettre. Il en résulta une transformation du commerce du charbon. Afin de réglementer le débit au point de vue local, on divisa chaque région de vente en sections et l'on concentra autant que possible en une seule main le commerce de chaque section. Si l'on aboutit ainsi à limiter le champ d'action de chaque section et de chaque comptoir de vente, du moins assit-on les affaires sur une base plus sûre. Il se forma des sociétés pour le commerce de charbon, dont la plus connue, la *Rheinische Kohlenhandels- und Reedereigesellschaft*, société à responsabilité limitée, de Mülheim-sur-Ruhr, est désignée habituellement sous le nom de Comptoir charbonnier. Le syndicat possède de grands intérêts dans ces sociétés, dont il nomme les directeurs.

En concentrant le commerce, le syndicat voulait assurer le développement régulier des prix du charbon, que le commerce de détail, non associé, avait pendant longtemps empêché. Mais s'il parvint à s'assurer l'unité de prix sur le carreau de la mine, les commerçants se firent la concurrence sur les frets fluviaux, de sorte que les prix au lieu de livraison se différencièrent à nouveau.

Cependant, en même temps que le Syndicat, et en partie grâce à son action, d'autres concentrations encore se sont formées. Chaque charbonnage a un certain quantum de production et, par suite, de vente ; d'autre part, l'augmentation du chiffre de participation ne peut résulter que de l'établissement de nouveaux sièges d'extraction ou d'autres

travaux considérables; et comme ce moyen ne devait pas tarder à s'épuiser, les charbonnages capables d'extension firent l'acquisition d'autres charbonnages, principalement de ceux qui travaillaient dans de mauvaises conditions, en arrêtèrent l'exploitation et reprirent leur chiffre de participation pour le compte des anciennes installations. Ce système, qu'on a appelé *Réduction au silence des charbonnages*, émut considérablement l'opinion publique et provoqua de longs débats au Landtag et au Reichstag.

La concentration dans l'industrie minière s'est opérée à deux points de vue encore : 1° l'union de charbonnages entre eux; elle tend à l'extension du droit à la production et vise à une exploitation plus économique, plus méthodique et, partant, à un rendement plus élevé; elle constitue une variante de l'assurance personnelle, car, au cas où l'exploitation serait arrêtée dans un des sièges d'extraction, la production de charbon des autres sièges est susceptible d'augmentation; 2° l'union de charbonnages avec d'autres entreprises industrielles : elle ne dépend que partiellement du Syndicat charbonnier; c'est une adaptation aux nouvelles conditions techniques. La réunion du haut fourneau, de l'aciérie et du laminoir sous la même direction se traduit finalement par une économie de 15 marks par tonne d'acier laminé pour une grande aciérie Thomas ou Bessemer. Il faut y ajouter que plus est grande l'étendue des minières et charbonnages, plus leur situation est consolidée, et, en temps de crise, ils sont à l'abri des fluctuations de prix des matières premières. Ainsi se produit peu à peu une remarquable connexion des domaines de production différents. Les producteurs de fer brut, les propriétaires de mines et les directeurs d'aciéries se trouvent en même temps dans les différents cartells et entreprises et opèrent des fusions comme : Gelsenkirchen-Schalke-Rothe Erde,

Deutsch-Luxemburg-Friedlicher Nachbar, Phœnix-Hoerde-Nordstern. Les usines importantes tendent de plus en plus à ne pas vendre des demi-produits, mais à fabriquer elles-mêmes le fer en barres, le fer-blanc, les tréfilés, etc., et à s'adjoindre des entreprises industrielles plus compliquées encore.

Le Syndicat a continuellement étendu sa puissance, et le pourcentage de la production des mines syndiquées à l'extraction totale de la Prusse n'a fait que progresser depuis 1893; ce pourcentage était de 49.57 en 1893, 51.08 en 1900 et 57.86 en 1905. Voici, d'autre part, la proportion, pour différentes années, de la production des mines non syndiquées du bassin de la Ruhr (outsider) à l'extraction globale de ce bassin: 1893, 13.3 p. c ; 1900, 13.4 p. c.; 1904, 1.8 p. c.; 1905, 2.3 p. c. De 1893 à 1900, les prix du Syndicat ont augmenté sans cesse, sauf un recul en 1902-1904, suivi d'une nouvelle hausse en 1905-1907.

La moyenne annuelle de la recette nette du Syndicat par tonne de charbon suit la progression ci-après : 7.33 M., 7.83 M., 8.02 M., 8.14 M., 8.45 M., 8.62 M., 9.14 M., 10.56 M., 11.01 M., 10.28 M., 9.84 M., 9.82 M. et 9.89 M., respectivement pour les années 1893 à 1905.

Avant la formation du Syndicat houiller, les prix du charbon avaient varié considérablement, suivant le degré d'activité économique. La constitution de cartells eut pour conséquence d'en régulariser le développement. Le 2 mai 1907, lors de la discussion, à la Chambre des députés de Prusse, de l'interpellation du comte Kanitz, conservateur, sur la rareté et la cherté du charbon, M. le Dr Delbrück, ministre du commerce, reconnut que le Syndicat avait réussi à en stabiliser les prix, alors que de 1850 à 1860, par exemple, ceux-ci avaient passé du simple au double et réciproquement 4.80 M. en 1850, 9.10 M. en 1857 et 5.1 M. en 1860). Plus tard

également, dit-il, les fluctuations ont été sensibles; mais l'écart entre le prix de vente et le prix de revient s'est atténué de plus en plus. Au cours des quatorze dernières années, depuis la constitution du Syndicat, les prix de nos charbons n'ont pas connu de fluctuations d'une grande amplitude; cette circonstance montre qu'ils ont suivi le mouvement en avant de l'activité générale.

En somme, ce n'est pas un mauvais témoignage pour l'efficacité du Syndicat.

*
* *

L'effet caractéristique du Syndicat houiller, le résultat de sa politique de production, de vente et de salaires apparaît, si l'on compare les dividendes d'avant et d'après 1893. Suivant les estimations de M. Effertz (1), la plupart des sociétés charbonnières ont donné, entre 1873 et 1890, un dividende moyen de 4.555 p. c.; mais la situation a sensiblement changé depuis 1893. Il est vrai qu'il existe un certain nombre de charbonnages presque épuisés et sans grande valeur, mais la plupart des sociétés ont dû s'étendre et se compléter, et se sont développées très favorablement. Voici les dividendes de quelques-uns des charbonnages les plus importants et les plus connus :

	1893.	1896.	1900.	1903.
Arenberg'sche A. G. . .	30 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	40 p.c.
Concordia	4 —	13 —	29 —	18 —
Consolidation . , . .	8 —	15 —	30 —	28 —
Dahlbusch	8 —	11 1/3 —	13 1/3 —	13 1/3 —
Gelsenkirchner A. G. .	6 —	7 1/2 —	13 —	11 —
Harpener A. G. . . .	5 —	6 —	11 —	10 —
Hibernia B. G. . . .	4 —	9 1/2 —	15 —	11 —
Nordstern	0 —	10 —	20 —	16 —

(1) Effertz. *Die Kohlenverkaufsvereine und ihre wirtschaftliche Notwendigkeit.* Essen.

Dans ses recherches instructives, un critique bienveillant, mais assez impartial, des syndicats, M. Goetzke (1), remarque que, postérieurement à 1890, les taux des dividendes, ainsi que les revenus, ont atteint des niveaux vraiment extraordinaires, qui ont plus que compensé les quelques cas où l'on n'a pu réaliser aucun bénéfice net, niveaux auxquels n'a pas porté atteinte la circonstance que, en quelques cas, le capital a dû être réduit par suite de mauvaises affaires et que les chiffres des bénéfices ne correspondent pas au taux réel de placement du capital. La prospérité a depuis longtemps remplacé la crise, et la situation s'est consolidée par suite des amortissements et de la constitution de fortes réserves. D'ailleurs, les charbonnages non syndiqués ont également retiré un grand avantage du raffermissement du marché, sans devoir consentir aucun sacrifice.

Le rapport des salaires des ouvriers à la valeur de la production, dans les exploitations charbonnières syndiquées, présente un intérêt considérable au point de vue social. Dans la circonscription minière de Dortmund, qui appartient au territoire du Syndicat charbonnier rhénan-westphalien, les salaires ont augmenté parallèlement avec la valeur de la production; et comme le nombre des ouvriers n'a pas augmenté en proportion de cette valeur, il doit en résulter une hausse importante de salaire par ouvrier. L'évaluation du revenu annuel moyen par ouvrier conduit, en effet, à une augmentation considérable.

Le revenu moyen annuel a été, en Prusse, de :

	Marks.		Marks.
1895	848	1902	1,006
1897	964	1903	1,045
1900	1,138	1904	1,067
1901	1,076		

(1) M. Goetzke, *op. cit.*, p. 131.

Il faut ajouter aux salaires les sommes dépensées en vue de l'assurance sociale.

Pour le district minier de Dortmund, ces dépenses, qui n'étaient que de 4,2 millions de M. en 1886, ont atteint 23,1 millions de M. en 1904; leur importance par rapport à la production a été de :

3.1 p. c. en 1886	3.1 p. c. en 1897
2.5 — — 1890	3.2 — — 1900
4.0 — — 1893	4.1 — — 1904

A côté de l'assurance légale, il faut tenir compte des œuvres charitables volontaires : caisses familiales de maladie et habitations ouvrières. L'ouvrier mineur jouit encore de l'avantage de n'avoir pas à souffrir du renchérissement du charbon, car celui-ci lui est fourni au prix de revient ou à un prix de faveur.

D'après les recherches de M. Goetzke (1), la situation sociale de l'ouvrier mineur n'est pas, en général, défavorable dans la sphère d'action du Syndicat charbonnier. Cependant, la situation des charbonnages vis-à-vis des ouvriers est devenue plus forte depuis la constitution du Syndicat, notamment en cas de grève. En général, les salaires sont régis dans leurs mouvements par la situation économique; et comme le but des cartells est d'améliorer celle-ci, il en résulte que les ouvriers ont également profité du Syndicat. C'est surtout en cas de dépression que celui-ci a tenté d'atténuer l'acuité de la crise, et a veillé à ce que l'armée ouvrière trouvât, dans une certaine mesure, du travail et du pain.

Si, enfin, l'on prend en considération le coût de la vie, on doit constater qu'actuellement les mineurs disposent d'une plus grande partie de leur salaire qu'auparavant pour l'amélioration de leur situation sociale.

(1) *Das rheinisch-westfälische Kohlensyndikat*, p. 75. Essen, 1905.

*
* *

Dépeignons en quelques mots les autres associations économiques de l'industrie charbonnière allemande, et consacrons ensuite quelques lignes aux mines d'État.

La Convention charbonnière de la Haute-Silésie, qui occupe le deuxième rang parmi les syndicats, a des conditions de vente très différentes de celles du Syndicat charbonnier rhénan-westphalien ; car elle se trouve aux prises avec la concurrence acharnée des charbonnages appartenant au Syndicat charbonnier de la Basse-Silésie, des lignites de l'Allemagne et de la Bohême, ainsi que des houilles anglaises et westphaliennes. Elle doit également tenir compte de la concurrence autrichienne et russe. Comme les charbonnages de la Haute-Silésie sont entre quelques mains seulement, ils s'y sont syndiqués plus faciment qu'en Westphalie; le cartell fut conclu dès 1890, et en 1905 tous les charbonnages étaient unis par la Convention, sauf deux, dont l'extraction ne représentait que 1 2/3 p. c. de la production totale, qui s'est élevée à plus de 27,000,000 de tonnes.

L'organisation de la Convention de la Haute-Silésie est plus lâche que celle du Syndicat rhénan-westphalien ; il n'existe pas ici de comptoir de vente commun, le débit se faisant par les différents charbonnages. La Convention fixe le prix minimum du charbon et des briquettes et règle leur mode d'expédition. Il s'ensuit que l'influence du Syndicat sur les prix est affaiblie.

Le Syndicat charbonnier de la Basse-Silésie, dont l'extraction totale a été de 4.5 millions de tonnes en 1905, a calqué son organisation sur celle du Syndicat rhénan-westphalien; l'Association de production et de vente des charbonnages de Zwickau et de Lugau-Oelsnitz, qui produit

4 millions de tonnes en chiffres ronds, se borne à limiter l'exploitation en assignant à chaque mine un chiffre de participation, et à fixer un prix de vente minimum.

Enfin, il ne faut pas oublier que, en dehors du nombre relativement faible des charbonnages non syndiqués, l'État est également un producteur de charbon, fournissant la septième partie de la production allemande. Son extraction s'est élevée en moyenne :

Pour les années	1881-90	à	10.1 mil. de t.	ou	17.09 p. c.	de la	production totale.
—	1891-1900	»	13.1	—	— 15.32	—	—
—	1903	»	17.0	—	— 14.59	—	—
—	1905	»	18.5	—	— 15.34	—	—

On reproche ici à l'exploitation de l'État de s'être pliée sans condition aux exigences des charbonnages particuliers. C'est ainsi que dans le district de la Sarre, le fisc est devenu le soutien le plus ferme de la politique syndicale. La *Frankfurter Zeitung* prétendait même, le 2 août 1904, que c'était le fisc qui serrait le plus l'écrou des prix; que ses conditions ne le cédaient en rien, comme partialité et dureté, à celles des comptoirs charbonniers, et que le gouvernement ne prenait nullement en considération la situation réelle. La Chambre de commerce de Sarrebrück reprochait aux charbonnages de l'État prussien ses prix supérieurs à ceux des charbonnages privés. Enfin, en ce qui concerne les conditions de vente, on a émis à l'égard de l'État les mêmes critiques qu'envers le Syndicat charbonnier : les acheteurs n'ont que le seul droit de payer et sont sous la dépendance du possesseur de monopoles, État ou syndicat, peu importe.

Malgré cela, on a soutenu fortement, ces temps derniers, que la part de l'État dans l'exploitation charbonnière était trop faible. Et l'on a recommandé, dans l'intérêt des consommateurs, aussi bien que pour assurer l'approvisionnement de l'État, que celui-ci étende ses possessions char-

bonnières, ou bien qu'il limite les droits miniers des particuliers. L'État dispose de deux moyens : ou bien la participation syndicale, ou bien la réforme du droit minier.

Après 1903, année où le Syndicat charbonnier rhénan westphalien augmentait fortement en solidité et en influence, l'État prussien se vit obligé de prévenir simultanément par ces deux moyens les dangers de la constitution d'un monopole privé. Sans montrer aucune espèce de méfiance à l'égard du Syndicat, l'État croyait de son devoir d'en surveiller attentivement le développement. Ce souci était surtout de circonstance à l'endroit du Syndicat rhénan-westphalien, car il s'agit ici non d'un fabricat, mais d'un produit naturel — donc d'une partie du sol national —, et l'on touche, en outre, aux intérêts les plus vitaux de l'économie et de la conservation nationale. Or, il s'était produit ici, en 1903, un déplacement de forces de nature à occuper sérieusement le Gouvernement. Celui-ci devait chercher à s'assurer dans le Syndicat l'influence que la raison d'État lui imposait, aucun gouvernement soucieux du bien-être général ne pouvant admettre la possibilité de se laisser surprendre par des bouleversements dans un domaine aussi important de l'économie.

L'État prussien essaya d'abord d'acquérir une des plus grandes sociétés minières, l'*Hibernia ;* mais les actionnaires déclinèrent l'offre et parvinrent à empêcher le fisc, aidé par la *Dresdner Bank*, d'acquérir la majorité des actions. On semble avoir appréhendé que l'achat de l'*Hibernia* ne fût que le commencement de l'étatisation de l'exploitation minière en Prusse.

Toujours est-il que le Gouvernement n'a pas réussi à prendre de l'influence dans le Syndicat rhénan-westphalien. L'État prussien entama donc la question de la liberté minière, afin de sauver des droits gouvernementaux ce qui

en était encore sauvable. En 1905 on discuta à la Chambre des députés une proposition de M. Gamp, d'après laquelle la liberté de l'exploitation des charbonnages et salines serait supprimée pendant cinq ans, et les charbonnages ou salines non concédés et non encore travaillés reviendraient à l'État. Jusqu'en 1865, celui-ci possédait un droit régalien sur les mines, c'est-à-dire un droit exclusif sur toutes les richesses minières du sol ; il pouvait aliéner ses droits contre un capital en espèces, ou les concéder contre une dime minière. En vue de développer l'industrie extractive, la loi du 24 juin 1865 introduisit le principe de la liberté de l'exploitation minière : toute personne remplissant certaines conditions légales était autorisée à entreprendre des recherches de certains minerais, entre autres de la houille et de la lignite. Les résultats n'ont pas trompé l'attente ; la production houillère de la Prusse a passé de 18.5 millions de tonnes, en 1865, à 137 millions de tonnes, en 1906, et la valeur de cette production, de 99 millions à 1,100 millions de M. Il faut bien se dire que, sans l'intervention du capital, surtout du capital anglais, l'exploitation minière ne serait pas sortie de la sphère de la petite industrie peu remunératrice et peu productive. Aujourd'hui que la situation financière de la Prusse s'est fortifiée et que, sous l'action des cartells, l'exploitation et la vente du charbon menacent de se constituer en monopole, l'État croit avec quelque raison devoir réclamer sa part.

La proposition Gamp tendait principalement à restreindre la lutte entre les sociétés de forage et à mettre un terme aux excès de la pratique des concessions, ainsi qu'à ceux de la spéculation sur les charbonnages Le Landtag vota une interdiction de deux ans au lieu de cinq, et le gouvernement reprit le thème en 1907, mais en l'approfondissant et en le renforçant. La loi minière adoptée en cette

année rétablit le droit régulier de l'État sur les mines. A la vérité, cette mesure vint beaucoup trop tard, car, dans l'entre-temps, des sociétés de forage et des groupes financiers avaient mis arrêt sur tous les charbonnages pouvant être pris en considération pour les décennats suivants. La liberté minière subsiste encore dans les quatre provinces suivantes : Prusse orientale, Brandebourg, Poméranie, Schleswig-Holstein, où les sociétés minières peuvent encore développer leur activité.

On peut définir en quelques mots la situation économique et légale des charbonnages allemands. La production occupe le troisième rang et représente 14 p. c. de la consommation mondiale. Son pivot est en Prusse et se trouve entre les mains de l'industrie privée, qui pourvoit à 85 p. c. de l'extraction allemande ; cette industrie privée est dominée à son tour par le Syndicat houiller rhénan-westphalien, qui règle la production, les prix et la vente. La production du charbon a plus que doublé entre les années 1893 et 1907 et peut pourvoir, à peu de chose près, à nos besoins. Les fluctuations considérables des prix, enregistrées pendant la période 1870-1880 (15,19M. la tonne en 1873 et 5,35 M. en 1877), ont disparu et ont fait place à une hausse lente et continue. Au point de vue financier, cette organisation assura la prospérité de l'industrie et, conséquemment, celle de la classe ouvrière. Le danger de l'exagération du monopole constitue le revers de la médaille ; l'intervention officielle à ce sujet n'a pas donné de grands résultats, d'où irritation de l'opinion publique : de nombreuses réclamations se sont produites, appuyées par des groupes industriels et agricoles, par des économistes et des politiciens. Examinons cette question, ainsi que les propositions tendant à parer au danger signalé.

*
* *

Une partie des accusations s'adressent surtout aux cartells et aux syndicats, actuellement au nombre de 500 environ en Allemagne, et qui ont soulevé une admiration mêlée de crainte et d'envie. L'État peut-il demeurer toujours impassible, lorsque le principe dominant de notre organisation économique présente — la libre circulation et la libre concurrence — se trouve de plus en plus vinculé par des règlements et des organismes sur lesquels il n'a aucune influence? L'État peut-il assister désarmé au développement d'un système de monopoles industriels et d'organisations centralisatrices, dont la puissance dépassera bientôt la sienne et dont la direction ne garantit guère qu'elle tiendra compte de l'intérêt général en même temps que de ses égoïstes intérêts de lucre ?

Trois moyens d'action s'offrent à l'État à l'égard des cartells : interdiction, étatisation et réforme. On ne peut s'arrêter un instant aux deux premiers ; dans l'état actuel du droit et des sciences politiques, la réforme, elle, peut s'accomplir de deux manières : 1° augmentation de la publicité et 2° restriction des pouvoirs des cartells.

Les cartells devraient aviser un Office impérial de leur existence, lui communiquer les statuts et les décisions les plus importantes et donner, sur demande, des renseignements exacts. Aucune divergence d'opinions ne s'est produite sur ce point, bien que l'on doutât de l'efficacité de pareil contrôle, même s'il se trouvait renforcé par de fortes amendes. On limiterait ensuite le pouvoir qu'ont les cartells de condamner leurs membres à des amendes; on restreindrait les contrats d'exclusion, d'après lesquels les cartells ne livrent à certaines personnes qu'à des prix forts ou ne leur livrent pas du tout, etc. On se propose enfin de donner des droits égaux aux membres d'un même cartell, afin que les petits ateliers puissent mieux qu'actuellement se dé-

fendre contre les grands. D'autre part, on considère qu'il serait plus facile d'empêcher les prix de monopole en facilitant la concurrence étrangère par une réduction des tarifs de chemin de fer. L'hostilité particulière qui règne depuis longtemps à l'égard d'un des plus grands cartells — le Syndicat houiller rhénan-westphalien — provient de ce qu'il aurait introduit sur le marché une répartition de puissance, et entre les différentes sociétés des déplacements de revenus et des inégalités économiques que l'on considère comme malsaines.

On estime que si la tonne de houille avait coûté 6 M. (prix moyen des années 1861-1888) depuis 1895 jusqu'en 1902, au lieu de 9 M. (prix moyen réel pour ces dernières années), les propriétaires de charbonnages et les actionnaires auraient encaissé environ 2 milliards de M. en moins, dont auraient profité les consommateurs.

C'est là une conclusion brutale; et il eût été plus exact de dire que si les charbonnages avaient été forcés de vendre pendant les derniers décennats la tonne de charbon à 6 M., ils auraient été obligés, en présence de la hausse des salaires et de l'accroissement des charges sociales, de suspendre leur exploitation, préparant ainsi à toute l'industrie des difficultés plus grandes qu'actuellement. Le 4 février, le député Hilbk présenta au Landtag un calcul assez exact du coût de production d'une tonne de charbon. En tenant compte de toutes les charges sociales, il établit qu'en Westphalie la tonne de charbon coûte M. 6.50, rien qu'en salaires; le total correspondant est un peu moindre pour le district de la Sarre. Si au chiffre de M. 6.50 on ajoute le prix des matériaux, les dépenses d'administration et les impôts, on arrive à 9 M. Avec l'intérêt et l'amortissement du capital de premier établissement, on arrive à un prix de revient total de 11 M. par tonne. Comme le prix du charbon

en Westphalie était inférieur à M. 11.50 la tonne, le bénéfice réel n'a donc pas été de M. 0.5 par tonne, l'année dernière. Le Dr Jüngst, dans un article paru dans le *Tag* du 24 mars 1907, arrive à des conclusions à peu près identiques; d'après lui, le bénéfice aurait été de 59 pfennigs par tonne.

Les rapports tant officiels que privés s'accordent donc à affirmer qu'on exagère lorsqu'on dit que les prix du charbon sont excessifs et onéreux pour l'économie allemande.

On a critiqué la politique préférentielle du Syndicat houiller envers l'étranger, celui-ci recevant le charbon à des prix de beaucoup inférieurs à ceux maintenus à l'intérieur, et qui favorisent les concurrents étrangers aux dépens de nos fabricants de produits achevés. M. Schmoller mentionne que, d'après une enquête officielle, la tonne de coke a été vendue pendant quelque temps à l'étranger au prix de 8 M., alors que l'industrie allemande devait la payer M. 17.50. Qu'en est-il exactement? En rapprochant les chiffres relatifs aux importations de charbon de ceux concernant les exportations de 1886 à 1905, on constate que nous nous sommes dégarnis de charbon, même au cours des périodes où il était d'une grande rareté. Cependant, il faut considérer que l'industrie a souvent trouvé dans le lignite un succédané du charbon, et que l'importation plus considérable du lignite a presque compensé l'excès d'exportation du charbon.

Il faut encore y ajouter que nous ne formons plus une nation économique complètement isolée, et que nos frontières économiques ne coïncident pas avec nos frontières politiques. Dans les régions frontières, et même plus profondément à l'intérieur du pays, il se produit des échanges réciproques de charbon, pour satisfaire à des besoins particuliers de certaines industries. Quoi qu'il en soit, il est

compréhensible que l'industrie nationale et les autres consommateurs de charbon se soient émus d'une aussi sérieuse émigration de la houille, alors qu'on souffre ici d'une disette et de prix élevés qui rendent la situation des autres industries plus difficile. L'industrie charbonnière déclare, en outre, que dans le monde entier les diverses branches exportent à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur. Ceci se trouve en général justifié par des considérations économiques : écoulement d'un excès de fabrication qui eût été, autrement, improductif; faible augmentation des frais généraux, de l'intérêt et de l'amortissement du capital, si l'on augmente la production en vue de l'exportation; enfin, la consommation supplémentaire de matière première, l'utilisation des machines et en partie l'augmentation des salaires, seules, exigent et trouvent une couverture dans les prix d'exportation. Il est impossible de renoncer complètement aux fournitures étrangères, l'importance du chiffre des exportations en est déjà un motif. Dans les périodes de faible demande, il est impossible de se passer d'exporter, si l'on ne veut pas limiter considérablement la production et compenser par l'élévation des prix intérieurs la hausse du prix de revient qui en résulte. Il est également impossible de cesser les rapports commerciaux avec l'étranger en cas de grande consommation à l'intérieur, car il est difficile de renouer dans la suite de telles relations.

Le Syndicat fixe ses prix pour l'exportation en tenant compte de la concurrence, principalement des charbons étrangers; il a pu, néanmoins, vendre ses produits à des prix élevés pendant les périodes de grande activité économique. Ce fut le cas de l'année 1901, où le prix d'exportation dépassa de 21 pfennigs par tonne le prix intérieur et où le Syndicat réalisa de ce chef un bénéfice de plus de 1 million de marks. Si la situation économique se modifie

et empire, la diminution des prix pour l'extérieur n'est pas comparable à celle des prix intérieurs. La diminution de la vente dans le pays est compensée par l'accroissement de l'exportation. Ainsi, les exportations du Syndicat représentaient, en 1901, 16.4 p. c. du débit total, 19 p. c. en 1902 et 21 p. c. en 1903.

Cette politique préférentielle ne pourrait nuire aux industries allemandes dépendant de l'étranger que pour autant qu'elles dussent payer pour leur charbon plus cher que les concurrents. Sous ce rapport, il est important de constater que l'exportation de houille du Syndicat est destinée àdes pays dont l'Allemagne n'a pas à craindre la concurrence, exception faite pour la Belgique; de plus, les frais de transport sont à la charge des consommateurs étrangers; enfin, le Syndicat houiller a bonifié, jusqu'à présent, des primes d'exportation aux industries allemandes de produits achevés ou mi-finis, primes calculées en raison du degré d'achèvement du fabricat : l'avantage de l'étranger n'est donc qu'apparent. Disons toutefois que le Syndicat a cessé de payer ces primes vers le milieu de 1906, se basant sur les conditions favorables de la vente sur les marchés étrangers.

En outre, il est au pouvoir de l'État de remédier à la pénurie du charbon en augmentant le prix de transport des houilles nationales vers l'Italie, la Belgique et les ports de mer; c'est ce qu'il a d'ailleurs fait à plusieurs reprises. Des droits d'exportation ne seraient pas compatibles avec le régime des traités de commerce s'ils ne sont pas stipulés dans ces traités pour une longue durée. On reproche au Syndicat de n'avoir pas forcé les charbonnages à augmenter leur production pendant les périodes de rareté du charbon, ou du moins à extraire la quantité leur attribuée. En 1906, les livraisons des charbonnages atteignaient à peine

85 p. c. de leurs chiffres de participation respectifs, sans que le Syndicat appliquât les amendes prévues, et cela bien que la demande dépassât la production. Cette politique eut pour conséquence d'avantager les charbonnages mixtes, qui purent à loisir pourvoir à leur propre consommation sans se préoccuper des livraisons réglementaires au Syndicat.

Enfin, le commerce du charbon se plaint du comptoir de vente, qui tend à unifier le commerce de la houille, du coke et des briquettes ; il y voit simplement, pour le Syndicat, un moyen d'étendre sa puissance jusqu'au monopole et de dicter la loi au consommateur. La *Frankfurter Zeitung* s'était même fait l'écho de leurs réclamations ; d'après elle, le petit commerce ne vit que par la grâce du Syndicat, et le grand commerce subira le même sort dans un avenir rapproché.

Il y a là quelque exagération. Sans doute, le commerce du charbon dépend dans une certaine mesure du Syndicat. Ainsi, l'acheteur doit prendre livraison des quantités lui assignées, dans les délais imposés par le Syndicat, et le consommateur ne peut régler ses commandes sur les exigences de son industrie ; le comptoir de vente peut déterminer à son gré le mode de livraison, et il ne garantit nullement qu'il livrera aux époques convenues ; si le client est en retard, il perd de ce chef tout droit sur les quantités ultérieures ; le Syndicat défend, sous peine d'amende, de se fournir aux charbonnages non affiliés ; le Syndicat est autorisé à limiter ses livraisons et à en refuser des supplémentaires au cas où il se produirait un arrêt ou une réduction de l'exploitation, une grève ou tout autre cas de force majeure : ce sont là évidemment des conditions étroites. Mais, d'autre part, elles présentent pour la clientèle des avantages sensibles, et elles seules ont permis au Syndicat

d'atteindre son but; d'ailleurs, celui-ci interprète parfois ses règlements dans un sens large et fait des avances, ainsi que M. Goetzke l'a montré dans son ouvrage cité plus haut (p. 178 et suivantes).

Néanmoins, des réformes sont possibles, auxquelles le Syndicat devrait prêter attention dans son propre intérêt. Le commerce d'entreposage et le commerce de détail surtout sont dans une situation précaire; ils sont forcés d'acheter le charbon de seconde main, c'est-à-dire aux membres du Comptoir de vente; c'est une nouvelle forme de l'assujettissement du petit commerce. D'ailleurs, le Comptoir de vente livre directement au petit commerçant capable d'acheter par an 100 wagons ou un chargement complet de bateau. Le bénéfice net actuel du petit commerce diffère peu de celui sur lequel il pouvait compter auparavant. Celui-ci était d'ailleurs purement nominal et dépendait de la concurrence effrénée des détaillants, qui réduisait leur bénéfice à 7 ou 8 pfennigs par tonne, alors que le profit actuel est de 20 à 22 pfennigs, suivant la qualité. Le comptoir de vente a voulu mettre un terme à ces aberrations en imposant au petit commerce un bénéfice brut déterminé (actuellement 20 pfennigs pour le charbon et 23 pfennigs pour le coke), ce qui rend impossible toute concurrence désastreuse. Le Comptoir a voulu non pas accélérer la hausse des prix, mais assurer au petit commerce un bénéfice suffisant et rien que normal, et supprimer la concurrence malsaine, qui se traduisait par des diminutions réciproques de prix et par la tendance de quelques négociants en gros de se réserver le commerce de détail en faisant des prix de gros à des particuliers. Il a créé des conditions normales. Les milieux compétents estiment que sans les mesures du syndicat, 90 p. c. des détaillants auraient été exclus du commerce du charbon, alors que, dans la situation actuelle, 1 p. c. à peine disparaîtront de l'horizon.

Parmi les accusateurs du Syndicat houiller se trouve encore un groupe particulier — les agrariens de la Prusse orientale — qui lui reproche d'enlever une main-d'œuvre indispensable aux agriculteurs des régions à l'est de l'Elbe. D'après le comte Kanitz, député, 40,000 à 50,000 mineurs travailleraient uniquement pour l'étranger, et, sur les 283,000 mineurs de Westphalie, 96,000 proviendraient de la Prusse orientale et occidentale. Il a réclamé la surveillance des cartells par l'État, un droit d'exportation sur le charbon et la suppression de la réduction du tarif. Un autre orateur agrarien, le Dr Hahn, abonde dans le même sens : d'après lui, les cultivateurs n'étant pas en état de payer les hauts salaires de l'industrie minière, chacune des provinces orientales voit émigrer vers l'ouest un corps de son armée ouvrière et doit, par suite, chercher une compensation dans la main-d'œuvre polonaise. C'est pour des raisons semblables que la presse agrarienne réclame l'étatisation de l'exploitation des charbonnages. Le déplacement de population dont on se plaint est incontestable, mais il est dû à des causes diverses et ne peut être attribué à la seule industrie houillère. L'industrie occupe et retient actuellement une partie de l'élément qui émigrait autrefois en masse vers l'Amérique. En somme, en traitant ce sujet au point de vue de l'économie politique, on s'inspire de besoins d'agitation et on obéit à des raisons de tactique, mais on ne justifie nullement les mesures radicales que l'agriculture organisée projette contre l'industrie houillère organisée.

Nous constatons — sans vouloir poser de question, car nous nous résumons maintenant — que lors des périodes critiques, une masse d'adversaires des formes économiques et juridiques de la production et de la vente du charbon se déclarent.

Une phalange composée de personnalités de l'agriculture,

de représentants de la Bourse, du commerce, de l'industrie, des classes moyennes et du prolétariat, de membres de tous les partis, depuis les conservateurs jusqu'aux social-démocrates, soutient de toutes ses forces l'appel de la bourgeoisie vers l'étatisation de l'exploitation des charbonnages. En même temps s'élève la voix prémonitrice des économistes et des juristes, « les bonnes d'enfant, à notre avis, du bien-être général ». Tout cela doit conduire le Syndicat houiller à un plus grand empire sur soi-même et à la suppression de tous les défauts évitables. Parmi ceux-ci je compte certaines pratiques du commerce d'exportation et d'entreposage, ensuite l'insuffisance de la production pendant les périodes d'activité industrielle et les excès éventuels de la politique des prix, la trop grande immobilité des prix pendant les dépressions. Lorsqu'on possède une telle puissance, on doit la considérer comme un haut sacerdoce, et non pas uniquement comme une entreprise commerciale. C'est un des arts les plus difficiles que de savoir se borner dans le succès et concilier les intérêts privés et généraux. Mais on doit l'exiger de nos *captains of industry*.

A côté de l'influence des « apôtres de la modération », on ne peut se passer de l'activité régulatrice de l'État, soit qu'elle intervienne sous les espèces d'une réforme de la loi sur les cartells, soit qu'elle agisse sur l'exportation et l'importation du charbon par des modifications de tarif, soit, enfin, qu'elle augmente le nombre de ses charbonnages et s'assure une plus grande part dans l'extraction du charbon.

Les voies administratives fournissent aux pouvoirs publics de sérieux moyens d'action sur les cartells. La possession de chemins de fer, l'influence sur la fixation des tarifs pour l'utilisation des canaux et installations de voies navigables, l'exploitation en régie des mines et salines, etc., sont autant

d'armes puissantes pour s'opposer par des mesures administratives aux exagérations des cartells. Comme ultime ressource, en cas d'abus évident, il reste encore la possibilité de recourir à la loi. Mais tout ceci ne peut être examiné ni réglé dans un esprit d'hostilité (celle-ci étant propagée par les socialistes et les agrariens à moitié socialistes), mais uniquement par une coopération pacifique des forces déterminantes du Gouvernement et de l'industrie.

On fait ressortir volontiers, dans les projets de réforme, que l'industrie du charbon peut influer considérablement sur les autres industries, qu'il existe entre elles un lien étroit. C'est vrai ; mais cette constatation devrait engager à plus de froideur à l'égard des projets téméraires que l'on médite contre l'industrie houillère. Car il est évident que si les conséquences de ces plans menacent et ruinent la production du charbon — ne fût-ce que passagèrement —, les autres industries et toute l'économie nationale en tomberont dans la gêne et l'embarras.

On doit donc entreprendre des réformes et empêcher des révolutions.

Dr Hugo Böttger.

LA VIE ÉCONOMIQUE

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE : LA CRISE DE SURPRODUCTION DES RAISINS DE CORINTHE ET LA SOCIÉTÉ PRIVILÉGIÉE.

I.

Les lecteurs de la *Revue Économique Internationale* ne sont pas sans avoir entendu parler de la terrible crise de surproduction dont a souffert le raisin de Corinthe, monopole naturel et principale richesse du royaume grec. Ils savent aussi probablement que le remède essayé d'abord fut un système de rétention à l'exportation, baptisé *parakratissis*, qui avait l'avantage de l'originalité, et qu'à ce titre j'ai eu l'honneur d'étudier à deux reprises, dans la *Revue de Science Financière* (1) d'abord, dans l'*Economic Journal* (2) ensuite, en me plaçant, d'ailleurs, à des points de vue tout différents. La rétention ayant paru insuffisamment efficace, les producteurs et le gouvernement grecs se décidèrent à essayer un remède non moins original que le premier, et dont la pierre angulaire était une Société Privilégiée à obligations et à droits fort étendus. C'est cette seconde expérience que je voudrais étudier ici.

Mais auparavant il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le passé.

(1) Voyez le numéro d'avril 1904.
(2) Numéro de mars 1906.

La crise des raisins secs remontait à 1893. Elle était due à la fermeture du marché français. La France, après être devenue le principal importateur de raisins secs, avait brusquement fermé ses marchés depuis que le corinthe, après lui avoir permis de lutter contre les conséquences du phylloxera, devenait un rival dangereux pour ses vignobles reconstitués. En quatre ans, de 1889 à 1893, les exportations en France tombèrent de près de 70,000 — presque la moitié de la production totale, qui était, cette année-là, de 152,256 tonneaux — à 3,187 tonneaux (1).

Les viticulteurs grecs, qui, pour répondre à la demande française, avaient donné un développement énorme à leurs vignobles (2), et les citadins, qui leur avaient fourni les capitaux nécessaires à ces nouvelles plantations, se trouvaient acculés à la ruine. Les prix sur le marché de Londres, déjà lourds, étaient tombés au cours de l'année 1893 de 21 sh. par 100 livres de

(1) Voici une comparaison des importations anglaises et françaises pendant l'époque qui nous occupe :

Années.	Angleterre.	France.
	(Tonneaux anglais.)	
1878	61,540	9,261
1880	53,250	19,580
1881	69,400	33,100
1885	57,939	40,965
1888	63,714	40,735
1889	*52,251*	*69,555*
1890	67,502	37,816
1892	60,418	21,721
1893	60,694	3,187

(2) Témoin le tableau que voici :

Années.	Quantités produites. Livres vénitiennes.	Étendues cultivées. Stremmes (*).
—	—	—
1877	172,240,000	369,620
1881	265,000,000	500,000
1888	338,095,000	600,000
1891	344,000,000	670,000

(*) 1 stremme = 10 ares environ.

raisin sec à 6 sh.; ils ne couvraient même plus les frais du transport : 8 sh. 6 pence.

En présence d'une pareille situation il n'y avait que trois remèdes possibles :

1° *Trouver de nombreux débouchés.* Cette solution, la meilleure en théorie, n'était pas aisément réalisable, car rien n'est plus difficile que de créer rapidement un marché pour un produit qui peut avoir les plus rares vertus, mais non seulement n'est pas de première nécessité, mais encore peut faire concurrence à la production viticole des pays où il est exporté (1). De plus, nos viticulteurs, manquant de l'esprit d'association, manquaient par là même des capitaux nécessaires pour l'organisation du seul moyen efficace pour répandre un produit comme le corinthe, la réclame (2).

2° *Diminuer la production.* Encore une solution excellente en théorie. Mais personne ne voulait donner l'exemple, craignant que son sacrifice ne profitât qu'aux autres, et l'État ne pouvait forcer chacun de ses producteurs à arracher le même pourcentage de plants.

3° *Diminuer la production sans diminuer l'offre :* Ceci était possible, car, presque toute la production étant exportée, il était facile de retenir à la sortie (d'où le nom *parakratissis :* rétention) une quantité suffisante pour ramener l'équilibre entre l'offre et la demande.

Ce procédé avait de nombreux inconvénients théoriques et pratiques. Il était notamment d'un caractère artificiel et de nature à prolonger la crise plutôt qu'à la guérir. Mais il avait, aux yeux des intéressés, grand intérêt à maintenir intactes ces

(1) Ce fut pour cette dernière raison qu'une tentative pour répandre le raisin sec en Russie échoua. Sur la demande des viticulteurs bessarabiens, M. de Witte édicta contre ce fruit des droits protecteurs spéciaux.

(2) Voir plus bas les résultats qu'a donnés l'emploi systématique de la réclame par la Société Privilégiée.

vignes, qui étaient la seule propriété des uns et le seul gage des autres. Il correspondait aussi à l'idée que la crise pouvait n'être que provisoire et qu'il ne fallait consentir le sacrifice des vignes qu'à la dernière extrémité.

Quoi qu'il en soit, le régime de la *parakratissis* se résumait dans les traits suivants :

a) Une partie de l'exportation, fixée d'abord à 15 p. c., puis transformée en échelle mobile, variant avec la production de 10 à 24 p. c., était retenue à l'exportation.

b) Cette quantité retenue *(parakratima)* ne pouvait plus être exportée en nature. Elle était vendue aux distillateurs, auxquels la loi imposait en même temps l'obligation de se servir du raisin sec comme matière première (1).

c) Le produit de la vente du *parakratima* servait de capital à une banque spéciale, créée en 1899, et qui devait se consacrer exclusivement à des prêts aux viticulteurs. On espérait par là rendre la production plus économique.

Tout cet édifice était plus ingénieux que pratique. A part quelques accalmies, dues aux mauvaises récoltes, la crise reprenait chaque année avec une violence nouvelle ; et devant les stocks non liquidés de la dernière récolte et les stocks menaçants de la récolte prochaine, les viticulteurs et le gouvernement, engagés dans un cercle vicieux, ne savaient à quel saint se vouer. Après avoir augmenté de 15 à 24 p. c. le maximum du *parakratima*, on interdisait les nouvelles cultures ; et finalement, en 1903, on décida la banque à employer ses capitaux non à l'amélioration de la culture, mais à l'achat des quantités surabondantes ; on conduisit ainsi à la ruine un établissement qui, mieux dirigé, aurait pu rendre de sérieux services.

L'année suivante, une faute encore plus lourde fut commise.

(1) Sous peine d'une amende de 3,000 drachmes et de la confiscation du produit ; mais on permettait aussi la distillation des raisins proprement dits, dont la corinthe diffère notamment en ce qu'il n'a pas de pépins.

La Chambre décréta la transformation de l'impôt sur le raisin sec qui était perçu à la sortie et se montait à 15 drachmes par 100 livres vénitiennes, en un impôt *en nature* de 15 p. c. Cette disposition équivalait, pour un gouvernement qui était loin de rouler sur l'or, à renoncer à toute taxation sur le corinthe, car il était clair, et presque sous-entendu, qu'aucun cabinet n'oserait jeter sur un marché surchargé les énormes quantités entrées dans ses magasins. Cette renonciation ne profitait pas aux producteurs autant que ceux-ci se l'imaginaient, puisqu'en dernière analyse, même en cas de non-vente par le gouvernement des quantités perçues, le producteur ne rentrait pas dans ce que les 15 p. c. de sa récolte lui avaient coûté de travail et d'argent (1). Et, comme si tout cela ne suffisait pas, l'Angleterre vit dans la loi de 1904 une augmentation détournée du montant de la rétention et fit tant et si bien qu'elle obtint une revision des tarifs, qui, pour limitée qu'elle fût, aboutit pour le Trésor grec à une nouvelle perte de 300,000 francs par an.

Voilà où mènent les expériences en économie politique et les nouvelles méthodes pour combattre les crises de surproduction. Au surplus, l'œuvre législative rétentionniste (1895-1904) peut être jugée par ses résultats.

En juin 1905, la situation était la suivante : Le gouvernement avait renoncé à plus de 4 millions d'impôts, somme équivalant à 3 p.c. des recettes publiques et dont il avait le besoin le plus urgent. Les viticulteurs se voyaient privés de 39 p. c. de leurs recettes (15 p. c. impôt et 24 p. c. rétention). Et tout cela sans que le marché fût soulagé le moins du monde, puisque, malgré tout, le stock de 1904 n'avait pas été épuisé et que la récolte de

(1) L'impôt en argent avait l'inconvénient que, restant fixe, il devenait plus lourd à mesure que les prix baissaient. Il aurait été de l'intérêt à la fois des producteurs et du trésor de le transformer en un impôt variant avec le prix. C'est ainsi qu'est établi, dans les Iles Ioniennes, l'impôt sur l'huile, qui est lui aussi perçu à l'exportation.

1905 s'annonçait elle-même comme devant dépasser de beaucoup la demande, et sans non plus que la condition du viticulteur fût améliorée, puisque les prix étaient plus bas que jamais.

C'est dans ces conjonctures que fut proposé par Jean Pesmazaglou, un des financiers les mieux doués que la Grèce ait produits dans ces dernières années, et adopté par M. D. Rhallys, qui venait de succéder à M. Délyannis assassiné, le projet d'une nouvelle société, nommée depuis *Société privilégiée pour la protection de la production et du commerce du raisin de corinthe* et appelée, au commencement, en grec, *Héniaia*.

Le projet tendait d'une part *à garantir les intérêts du Trésor*. Dans ce but, la nouvelle compagnie rachète l'impôt perçu en nature au prix de 4,000,000 de drachmes par an. En outre, au cas où ses profits annuels dépasseront 1,200,000 drachmes (1), il est prévu que les bénéfices iront au fisc jusqu'à concurrence de 500,000 drachmes.

D'autre part, et *afin d'arrêter la baisse indéfinie des prix*, la Société s'oblige à acheter, du 15 juin au 1er août, toutes les quantités qui pourraient lui être offertes aux prix de 115, 130 et 145 drachmes par 1000 livres vénitiennes (2).

Cette mesure tend, à la veille d'une nouvelle récolte, à soulager le marché des quantités invendues de la récolte précédente. Au cas où le producteur, même après l'absorption de ce surplus, ne trouve pas sur le marché des prix satisfaisants, il a le choix entre l'alternative suivante : vendre son corinthe à la société au prix fixe de 115, ou simplement le lui laisser en gage, la société ayant, en vertu de la convention, l'obligation de lui avancer les 4/5 (3) des prix (115, 130, 145) auxquels, de juin à août, elle doit acheter.

(1) Un million deux cent mille drachmes sont absorbées par les intérêts à 6 p. c. du capital de la société, fixé à 20 millions.

(2) Les prix varient selon les provinces et la qualité.

(3) Cette proportion a été réduite depuis à 3/5.

On voit donc, et j'appelle sur ce point l'attention du lecteur, que le principe sur lequel repose la convention est assez éloigné de l'idée de monopole. *Avec un régime de monopole, le producteur aurait dû vendre à la Société Privilégiée; avec le régime adopté par la loi de 1905, sa liberté d'action reste entière.* De plus, et cette seconde différence n'est pas moins importante à retenir que la première, contrairement à ce qui aurait eu lieu forcément en cas de monopole, la nouvelle compagnie n'a pas le droit de se livrer au commerce des raisins de Corinthe. A l'exception d'un seul cas, dont nous parlerons dans un instant, la Compagnie doit transformer industriellement tous les produits qui parviendront en ses mains, soit par achat, soit comme quantités retenues, soit enfin comme impôt en nature.

Comme compensation à ces lourdes obligations, la Société acquiert les droits suivants :

1. Elle devient propriétaire du produit de la rétention, fixé une fois pour toutes à 20 p. c., aussi bien que du produit de l'impôt en nature, en d'autres termes, de 35 p. c. de la production exportée.

2. Elle perçoit un droit de 7 drachmes pour chaque millier de livres vénitiennes produites. Le terme *produites* comprend, outre les corinthes exportés, tous ceux achetés par la Compagnie ou déposés en gage dans ses magasins. Ce droit de 7 drachmes a été comparé par les promoteurs de l'*Héniaia* à une prime d'assurance payée par les producteurs à une société qui les garantit d'une baisse illimitée de leurs produits.

3. La conservation de la loi de 1904 défendant les nouvelles plantations de corinthe, l'article 8 de la loi de 1905 donne à la Société le droit et les moyens de tenir la main à l'application de cette disposition. Désormais, et la pratique l'a prouvé, cette disposition aura, à la différence de jadis, une efficacité incontestable, car il se trouvera quelqu'un ayant un intérêt immédiat et capital à ce qu'elle soit rigoureusement appliquée.

M. Pesmazoglou attachait une très grande importance à l'interdiction de nouvelles cultures. Elle était pour lui une garantie que la production non seulement ne dépasserait pas le maximum des dernières années, mais encore qu'elle ne cesserait de diminuer au fur et à mesure que les vignes vieilliraient (1).

La Compagnie n'a pas, nous l'avons vu, en principe, le droit de vendre du corinthe. Cependant la loi était forcée de prévoir le cas où la Société serait surchargée de fruit et avait le devoir de lui réserver « une soupape de sûreté » (2). Elle décida donc que si la Compagnie se trouvait à la tête de plus de 90,000,000 livres vénit., elle aurait le pouvoir de vendre toutes les quantités dépassant ce chiffre (3).

Telle en ses principales dispositions, la nouvelle convention ne fut pas du goût de tout le monde. Elle souleva des objections multiples, passionnées, et parfois contradictoires. Les principales des objections de principe étaient que la nouvelle société, en assurant un nouveau bail de vingt ans à la *parakratissis*, perpétuait la surproduction, qu'elle prétendait ensuite guérir par des expédients, et éloignait l'application du vrai remède, cruel mais efficace, qui consistait à arracher les vignes surabondantes.

D'autres critiques, également sérieuses, partaient de l'ob-

(1) M. Pesmazoglou exprimait cette conviction dans un memorandum soumis à plusieurs capitalistes de l'étranger pour les engager à participer à la future société. Ce memorandum qui était manuscrit, m'avait été communiqué par un banquier de Londres en juin 1905. J'exprimai la crainte que la production ne pourrait pas être limitée et encore moins diminuée par cette disposition, car les viticulteurs qui alors n'étaient à même de faire que très peu de frais de culture, pourraient, le jour où le corinthe atteindrait des prix plus satisfaisants, se livrer à la culture intensive et tirer beaucoup d'avantages de leurs vignes.

(2) L'expression est de M. D. Rhallys, alors président du conseil.

(3) Le prix de vente est fixé par la loi à 160 drachmes; le prix d'achat varie entre 145, 130 ou 115; l'opération laisse un bénéfice considérable. Il ne va à la Société que pour 1/5. Les quatre autres cinquièmes seront affectés à la liquidation de la Banque viticole et plus tard à une diminution proportionnelle du droit de 7 drachmes, qualifié de prime d'assurance.

servation que l'avenir de la Société n'était rien moins qu'assuré. Une lecture, même superficielle, de ses statuts prouve que cet avenir dépendra de l'abondance des récoltes, avec laquelle varieront ses gains et ses pertes. D'après des évaluations officielles, ces gains et ces pertes seraient :

Production.	Exportation. Liv. vénit.	Profits. Drachmes.	Pertes. Drachmes.
—	—	—	—
400,000,000	250,000,000	»	4,970,000
360,000,000	250,000,000	»	1,205,000
300.000,000	250,000,000	2,710,000	»
200,000,000	250,000,000	9.670,000	»
100,000,000	200,000,000	15,670,000	»

Or, disait-on, s'il est clair que la Société ne pourra résister à une série de récoltes trop abondantes, n'est-ce pas folie que d'exposer le marché et la production au bouleversement qui accompagnerait sa chute?

Par contre, si vous supposez une série de mauvaises récoltes, croyez-vous que la population tolérera la présence d'une société qui fera des gains énormes en prenant, sans rien donner (car à ce moment les intéressés n'auront pas besoin de son secours), 35 p. c. d'un produit que l'Anglais, incapable de se priver de puddings, paiera au poids de l'or ?

Répondant à ces objections, les promoteurs du projet opposaient les avantages présents et tangibles aux dangers éventuels et imaginaires.

La discussion à la Chambre traînait en longueur. Elle se serait sans doute éternisée si M. Rhallys, avec son énergie coutumière, n'avait fait de l'adoption de la convention une question de confiance. Tout autre gouvernement aurait été, après plus ou moins de tergiversations, amené à faire de même. Cela pour deux raisons principales :

a) Que, tandis que personne n'osait proposer l'abolition de l'impôt en nature, le Trésor ne pouvait supporter plus long-

temps les pertes qui en résultaient. La convention, en obligeant la Compagnie à verser à l'État 4.000,000 contre cession du produit de l'impôt, maintenait une forme de taxation populaire, tout en pourvoyant aux besoins du fisc.

b) Parce que la presque totalité des populations intéressées s'étaient déclarées nettement en faveur du nouveau projet et que leur opinion devait fatalement influer sur celle du gouvernement (1).

II.

A qui, des partisans ou des adversaires de l'*Héniaia*, les événements ont-ils donné raison ?

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur ce point.

La Société ne compte que trois années d'existence, et l'expérience a donné des enseignements contradictoires.

La première année, la Société se trouva dans une situation difficile; elle dut faire appel à la Banque d'Athènes et solliciter du gouvernement quelques modifications de sa charte. Depuis, les succès continus de la Société rendent inconcevable l'opposition qu'elle a rencontrée à sa création. Nous n'avions donc pas tort de dire qu'il est encore bien tôt pour se prononcer. Ce n'est qu'après qu'on aura assisté à une série de bonnes ou à une série de mauvaises récoltes qu'on pourra émettre un jugement définitif sur « l'expérience économique » qui se fait sous nos yeux.

Il serait cependant injuste de ne pas rendre hommage aux services qu'a rendus l'*Héniaia*, à l'esprit de méthode et à l'intelligence dont ont fait preuve ses directeurs.

(1) Ces populations, nous l'avons dit, ne pouvaient se décider à arracher des vignes qui leur avaient coûté tant de peines et leur avaient procuré jusqu'en 1892 de tels bénéfices. De là, leur partialité pour tout système, rétention, monopole, société privilégiée qui garantissait les vignes existantes.

La Société avait une double tâche :

1° Obtenir une hausse des prix à l'étranger, de façon à ce que les producteurs eussent plutôt intérêt à exporter qu'à vendre à la Société ;

2° Trouver des débouchés industriels aux énormes quantités entrant dans ses magasins sous diverses formes (retenue 20 p. c.; impôt en nature 15 p. c.; achats à prix déterminés) et qui ne pouvaient être mises dans le commerce que dénaturées.

Sur ces deux points *les intérêts de la Société coïncidaient avec ceux des producteurs*. Examinons-les successivement :

1° *La hausse des prix.*

Pour effectuer la hausse des prix, la Compagnie n'avait guère qu'une arme : la réclame. Mais cette arme, toute-puissante en Angleterre, la principale importatrice de corinthe, était d'autant plus effective que, faute de capitaux et d'esprit d'association, les producteurs ne l'avaient jamais employée. Il en résultait que la consommation de corinthe était arrivée à un état de stagnation tellement complet que même la baisse la plus forte des prix était impuissante à l'augmenter, et cela tandis que différents substituts du raisin sec (sultanines, malagas, etc.) gagnaient du terrain.

Des sommes annuelles considérables, variant entre 375,000 et 500,000 francs, furent dépensées en réclame. Cette réclame était fort bien conçue. Des concours entre pâtissiers et boulangers montrèrent les emplois multiples qu'on pouvait faire de la fée brune. On eut soin aussi de faire valoir ses rares vertus hygiéniques. Ces vertus, jadis célèbres (1), étaient un peu ou-

(1) Témoin le distique vénitien :

L'uva passa gha la forza del doge di Venezia
Dà la vita, dà la morte, putela fà la vecchia.

(Le raisin sec a la force du doge de Venise ; il donne la vie, il donne la mort ; de la vieille, il fait une jeune fille.) Cf. dans la revue *Parnassos* (années 1892-1893) une série d'articles très riches en documents et forts intéressants sur le raisin de Corinthe dans les îles Ioniennes sous la domination vénitienne. Ils sont dus à la plume savante de M. S. de Biazi, directeur des archives de Zante.

bliées. Heureusement, le corinthe avait en Angleterre un défenseur illustre, Sir Francis Laking. Le médecin du roi Édouard avait même écrit une longue lettre recommandant chaudement le raisin de Corinthe (1). Des extraits de cette lettre furent affichés dans toutes les boulangeries anglaises.

Les résultats d'une action aussi bien conçue ne se firent pas attendre (2). Le tableau suivant prouve qu'il y a eu hausse considérable, tant sur les importations que sur les prix (3).

Années.	Quantités importées. Quintaux anglais (4).	Prix moyen. Fr.
1904	981,880	16.75
1905	1,067,120	17 31
1906	1,452.280	22.70
1907	1,180,480	23.30

Aux États-Unis, où l'on importe du raisin sec de qualité inférieure, les progrès, quant aux prix, du moins, sont encore plus sensibles.

Années.	Quantités importées en livres anglaises.	Prix moyen par 1000 livres.
1904	38,347,649	26.00
1905	31,742,919	24.07
1906	37,078,311	30.18
1907	38,392,779	45.50

(1) Cette lettre, traduite par nous en français, a paru dans le *Bulletin d'Orient* (n° 102).

(2) J'emprunte les chiffres cités plus bas à une lettre très documentée adressée de Londres par M. Burlumi au journal *Néologos* de Patras (n° du 9-22 janvier 1907).

(3) Détail à relever : les importations des substituts au raisin sec, sultanines, etc., ont eu plutôt tendance à diminuer. Voici quelques chiffres :

Années.	Quantités importées.
1904	33,163 tonneaux.
1905	34,428 —
1906	32,342 —
1907	32,475 —

(4) Un quintal anglais (cwt.) = 50 kilos environ.

Pour que l'augmentation de la consommation aux États-Unis marche de pair avec la hausse des prix, la Société Privilégiée a passé avec une grande maison de publicité de New-York (la maison Parkerand) le contrat bien américain que voici : Elle s'est engagée à lui verser pendant cinq ans une récompense de 5 dollars pour toute quantité de 2,000 livres anglaises qui serait importée aux États-Unis en sus de la moyenne des trois dernières années (1905-7) (1).

La seule contre-partie de cette hausse des prix a été que les pays qui importaient du corinthe bon marché pour des buts purement industriels, ont si considérablement restreint leurs achats, que, dans l'ensemble, la consommation à l'étranger a un peu diminué.

Consommation universelle de raisin sec.

Moyenne des années.	Tonneaux.
1903 5.	235,000
1905-7.	228,700
Diminution. . .	6,300

Mais cette faible diminution est amplement compensée aux yeux des producteurs par la hausse magnifique des prix.

La hausse des prix à l'étranger servait, nous l'avons dit, autant les producteurs que la Société, laquelle voyait diminuer les quantités offertes à ses magasins et restait avec le bénéfice net des 35 p. c., prélevés comme rétention et impôt. Restait maintenant à résoudre l'autre face du problème, l'emploi de ces 35 p.c., sur lesquels la Compagnie devait couvrir ses frais(2), y compris les quatre millions, chiffre minimum, qu'elle s'était engagée à verser au gouvernement. La solution du problème n'était pas aisée, car à ces quantités considérables, prélevées en

(1) Voyez D. Georgiadès : *La prétendue question des raisins secs*, p. 42. (Athènes, 1908), plaidoyer en faveur de la Société Privilégiée.

(2) La Société disposait aussi du droit de sept francs. Cf. plus haut.

nature et équivalant en moyenne à 80,000,000 de livres vénitiennes par an, venaient s'ajouter les énormes stocks laissés pour compte par la Banque Viticole, ou produit de l'impôt perçu en nature, en 1904, par le gouvernement.

Comment liquider ces stocks effrayants? Un *deus ex machina* apparut en la personne de la distillerie milanaise. La législation protectionniste italienne contenait une fissure par laquelle le corinthe put être introduit dans la péninsule (1). En quelques mois on importa en Italie pour 66 millions de livres vénitiennes. Le stock en souffrance était liquidé et le problème du reliquat en nature semblait résolu pour l'avenir. Malheureusement, les protestations des viticulteurs du Sud amenèrent le gouvernement du roi Emmanuel à mettre un terme à une opération, pourtant très avantageuse pour la distillerie italienne, et la Grèce se trouva une fois de plus livrée à ses propres forces.

La Société Privilégiée ne perdit pas courage. Réduite à la Grèce, elle se tourna vers l'industrie nationale. Elle trouva une alliée toute prête dans la distillerie grecque qui, d'après la loi sur la rétention, n'avait le droit d'employer comme matière première que du raisin sec et du raisin. Le Syndicat de distillerie du Pirée s'entendit, sans trop de difficultés, avec notre société. Celle-ci s'engagea à lui verser tout le raisin sec dont il aurait besoin au prix de 60 drachmes les 1000 livres vénitiennes (2). Mais cette entente ne résolvait que partiellement le problème. Car le Syndicat du Pirée n'a besoin que de 20 millions de livres par an, et les quantités retenues (rétention et

(1) Voici exactement comment se passèrent les choses. La législation italienne, très sévère pour les produits dont peuvent prendre ombrage les viticulteurs, ne frappait que d'un impôt léger le raisin dénaturé (uva guasta) introduit en Italie pour être transformé en alcool. Or, on découvrit que le corinthe pouvait être transformé en une masse impropre à la consommation, mais fort bonne pour la distillerie. La Société Privilégiée ouvrit aussitôt des pourparlers avec le Syndicat milanais de distillerie et s'engagea à lui vendre du corinthe dénaturé à 70 dr. les 1000 liv. vénit. L'opération était excellente pour les deux parties.

(2) Le prix réel est plus fort, car la Société a une part dans les bénéfices.

impôt) dépassent facilement, par une bonne récolte, la moyenne annuelle précitée de 80,000,000 de livres vénitiennes (1).

Dans ces conjonctures, la Société Privilégiée se tourna vers la Société des vins et spiritueux, qui avait comme elle, avec la Banque d'Athènes, des liens étroits, et qui fut complètement réorganisée pour répondre à sa nouvelle destination, qui était d'écouler le reliquat de la quantité retenue. Pour remplir cette tâche, ardue, s'il en fut, car ce reliquat pouvait atteindre des sommes énormes (2), la Société des vins, dont 50 p.c. du capital étaient fournis par la Société Privilégiée (3), avait, tout pesé et considéré, et étant donné, rappelons-le, qu'elle n'avait, en vertu de la loi de 1905, le droit ni de faire le commerce des raisins secs, ni d'en tirer du vin pour l'intérieur, trois moyens :

1° La vinification pour l'exportation;

2° La transformation du corinthe en alcool industriel;

3° La transformation du corinthe en d'autres produits.

1° *La vinification* ne présentait point de difficultés techniques, mais le vin de raisin sec est peu goûté à l'étranger. Le raisin de Corinthe frais donne, par contre, un vin excellent; malheureusement, ses prix rendaient la vinification désavantageuse. Une combinaison des plus ingénieuses permit cependant à la

(1) Ce syndicat a pour ainsi dire monopolisé la production de l'alcool en Grèce. Une législation protectionniste lui a permis d'absorber presque tout le marché intérieur. En revanche, son coût de production ne lui permet pas de conquérir les marchés étrangers. Ses débouchés sont donc en somme assez limités.

(2) La Société des vins s'en chargeait, quelles qu'en fussent les sommes. Elle l'achetait au prix fixe de 33 drachmes; prix qui n'est dérisoire qu'en apparence, puisque 50 p. c. de la Société des vins reviennent à la Société Privilégiée, qui est ainsi sûre de bénéficier des prix supérieurs auxquels le reliquat pourrait, le cas échéant, être revendu.

(3) Le capital se montait à 6 millions. La Société Privilégiée se chargea de trois millions et céda contre cette somme 100 millions de livres vénitiennes de Corinthe. On appelle souvent la Société des vins la filiale de la Société Privilégiée. Elles sont pourtant, théoriquement, indépendantes l'une de l'autre. Mais leurs liens sont des plus étroits; il suffit de jeter un coup d'œil sur les noms de ceux qui composent le conseil d'administration de la Société Vinicole pour s'en convaincre.

Société des vins de se livrer à des achats de corinthe frais. Ces achats, une fois les difficultés matérielles qu'ils comportaient surmontées (1), n'avaient que de bons effets. Le vin de corinthe s'était fort bien vendu, surtout à Malte et en Égypte. Le marché était soulagé par avance, la Privilégiée était moins exposée à voir offrir à ses magasins des produits non vendus ; enfin, dit-on, en dépit des apparences, il n'y a pas jusqu'aux vignes grecques qui n'y trouvent leur compte, car la Société, coupant son raisin sec avec du vin ordinaire, est amenée à acheter des quantités de vin considérables.

Les partisans de la Société insistent beaucoup sur les services qu'elle aurait rendus aux viticulteurs. Ils citent les quantités achetées à Saint-Maure, à Kymé et ailleurs. (Cf. D. Georgiadès, *La prétendue question des raisins secs*, p. 46.)

Les viticulteurs ne sont pas cependant convaincus que le vin de corinthe ne soit un rival aussi bien qu'un auxiliaire. Ils l'accusent de leur avoir enlevé les rares débouchés étrangers qui leur restaient. Ils prétendent aussi que le vin de corinthe frais contient aussi, en partie, du vin de raisin sec ; que l'alcool produit par la Société revient dans le pays sous forme de vin de

(1) Comment ces difficultés furent-elles surmontées ? La Société Privilégiée a, on se le rappelle, l'obligation d'acheter tout le raisin sec offert à ses magasins, au prix *minimum* de 115 drachmes. Si le raisin est acheté frais au lieu d'être sec, *il sera, en fait, payé sensiblement le même prix* et pourra être plus facilement écoulé, puisqu'il peut être transformé en vin excellent. Voici donc la combinaison très ingénieuse qui fut imaginée et à laquelle je faisais allusion deux lignes plus haut. La Société des vins a entrepris d'acheter du raisin frais et la Société Privilégiée s'est engagée à lui verser la différence entre le prix d'achat (115 environ) et le prix auquel elle a elle-même l'obligation de lui céder du raisin sec (33 dr. ; cf l'avant-dernière note). Elle lui verse donc 82 drachmes par 1000 livres. Mais ce sacrifice n'est qu'apparent, car si le marché n'était pas soulagé par l'achat du raisin frais, il resterait des quantités non vendues ; ces quantités seraient apportées à la Société Privilégiée et celle-ci les paierait 115 drachmes. Ne vaut-il donc pas mieux les acheter par avance ? Certes d'autant mieux qu'alors elles peuvent être transformées en un vin qui, se vendant mieux, laissera à la Société des vins un bénéfice de 50 p. c., dont une partie reviendra à la Société Privilégiée, possesseur de 50 p. c. du capital de la société précitée.

Samos, etc. Il y a en ce moment, dans toutes les provinces productrices de vin, un vif ressentiment contre la convention de 1905.

2° *La transformation du raisin sec en alcool industriel* offrait, à première vue, beaucoup de difficultés. Il s'agissait d'acclimater en Grèce une industrie et des produits inconnus. Mais toutes les difficultés ont été rapidement surmontées par la Société, qui a montré la plus grande activité pour faire adopter par la société grecque l'éclairage et le chauffage à l'alcool. Une réclame bien organisée a été menée autour des lampes et fourneaux et autres ustensiles de ménage (1), qu'on a eu soin d'importer ou de faire construire. Plusieurs communes grecques importantes, entre autres celles de Larissa et de Missolonghi, ont été aussi amenées à adopter l'éclairage à l'alcool. Les progrès croissants de la consommation ont été la récompense de tant d'efforts :

	Consommation mensuelle
Juin 1906	11,000 kilos.
Janvier 1907	120,000 —
Décembre 1907	180,000 —

Ce succès s'explique, il est vrai, en grande partie parce que l'alcool est trois fois moins cher que le pétrole (le rapport est exactement de 1 = 3.25), substance d'éclairage généralement employée en Grèce par les classes moyennes et que le gouvernement grec, qui s'en est réservé le monopole, vend à des prix exagérés : cinq fois sa valeur primitive.

La baisse dans la consommation du pétrole, dont les revenus ont baissé de 2/7, inquiète autant le gouvernement hellénique que la commission financière internationale, car le pétrole est parmi les revenus affectés à la dette publique. Elle ne peut être enrayée que de deux manières : la diminution du prix de

(1) Par exemple, des fers à repasser

vente du pétrole, l'imposition de quelque taxe sur les autres moyens d'éclairage y compris l'alcool. Ces deux mesures pourraient même être combinées. Dans les deux cas, les intérêts de la Société seront gravement lésés.

Elle pourra, il est vrai, chercher à écouler son alcool, soit comme force motrice, soit comme alcool bon goût. Des tentatives ont déjà été faites dans les deux sens. La Société produit, en effet, un alcool *désadifié* (20 p. c.), qui est appelé à rendre des services dans la petite industrie, dans tous les cas où il peut lutter contre le *gaz pauvre*. Or, il ne revient à meilleur compte que ce dernier que pour les machines de moins de trente chevaux. C'est dire que son avenir est du côté de la petite industrie, surtout de l'industrie agricole (1). Cet avenir peut être, certes, assez brillant, mais les progrès de l'agriculture sont assez lents. Il est, par conséquent, à craindre qu'on ne trouve pas de ce côté-là des compensations suffisantes à ce qu'on peut éventuellement perdre du côté de l'éclairage et du chauffage.

Les compensations suffisantes ne seront pas fournies non plus par l'alcool bon goût. La Société en fabrique déjà une quantité assez respectable, et ses distilleries, surtout celles de Kalamata, ont une force productrice capable d'absorber 50 millions de livres vénitiennes (2). Mais elle ne peut l'écouler dans

(1) Depuis que cet article a été écrit, M. Gounaris, qui avait pris le portefeuille des finances en juillet dernier, a inscrit à son programme l'impôt sur les moyens d'éclairage. Cette mesure a vivement ému les populations viticoles, qui voyaient dans l'alcool leur véritable soupape de sûreté, et ce mouvement n'a pas peu contribué à ce que M. Gounaris, voyant son programme compromis, se retirât du pouvoir. On a aussi accusé dans certains quartiers la Société Privilégiée d'avoir activé le mouvement de réaction contre les mesures proposées.

(2) Cf., pour plus de détails notre article sur le « Régime fiscal des spiritueux en Grèce » dans le *Mouvement Économique* de Bucarest, novembre 1906, pp. 13 et 14 du tirage à part.

Quelques rares usines de province sont mues actuellement par l'alcool désadifié et la Société Vinicole emploie, de son côté, onze moteurs de 8-10 chevaux.

le royaume, vu que le marché grec est réservé au trust du Pirée, le précieux auxiliaire de la Société Privilégiée (1).

La vente à l'étranger ne laisse pas, d'autre part, de bénéfices suffisants; aussi, la Société n'a-t-elle pas cherché à étendre la vente de ce produit.

En résumé donc, en ce qui concerne l'utilisation du corinthe-alcool, le meilleur débouché reste l'éclairage et le chauffage; la Société devra lutter jalousement pour son développement et sa conservation.

3° *Emplois industriels divers du corinthe.* — C'est ici que la direction technique de la Société avait à montrer le plus d'ingéniosité et sa direction le plus d'énergie. On a étudié avec soin l'emploi qu'on pourrait faire du corinthe dans les cinq parties de l'univers. Voici les produits inventés qui ont jusqu'ici le plus de succès.

1° *La pâte de raisin sec;* on en exporte aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Allemagne pour près de 10 millions de livres par an, au prix de 70-80 francs par 1000 l. vénit. Elle sert surtout pour des confitures et l'enrichissement de mouts pauvres. La Société Vinicole a créé en Allemagne une société à laquelle elle participe pour 50 p. c. et qui fera avec cette pâte des mouts concentrés (*Mostsubstanz*), destinés à la vinification à domicile. On espère que la pâte de raisin sec sera ainsi appelée à remplacer les tamaris, pommes sèches, poires, etc., employés jusqu'ici par les familles allemandes.

2° *Les sirops, mouts concentrés, sirops désadifiés, eaux-de-vie, sucre, confitures,* etc., etc. Ces applications ont absorbé pour 4 1/2 millions de livr. vénit. de raisin sec. Elles sont destinées à renforcer les vins et les mouts et à faire diverses préparations sucrées. On les emploie aussi en Grèce pour les *halvas*, gâteaux à pâte de sésame, très en honneur chez nous

(1) Conférer plus haut.

On a, d'autre part, constaté que le corinthe frais, distillé d'après les procédés charentais, donne une eau-de-vie d'une grande finesse de goût et de bouquet. On a donc attaché une attention toute spéciale à la fabrication de cette liqueur, à laquelle les marchés d'Orient fourniraient un sûr débouché.

On songe aussi à la fabrication du raisin sec en masses cristallines. Il offrira le moyen d'écouler 10-15 millions de livres vénitiennes, grâce à la valeur très élevée du sucre en Grèce, grevé d'un droit d'une drachme par ocque. On espère aussi arriver à faire des confitures de raisin sec.

Dès aujourd'hui, la Société Vinicole se flatte de pouvoir absorber pour 150 millions de livres vénitiennes par an.

Grâce à une action aussi variée que systématique, la Société Privilégiée, aidée par sa filiale, la Société Vinicole, a donc pu résoudre un problème qui semblait insoluble : faire monter les prix du raisin sec sur le marché universel ; trouver un emploi industriel aux 35 p. c. (plus du tiers) du raisin produit qui, en vertu du régime de la rétention, est soustrait au marché courant ; liquider les stocks accumulés dans les magasins de la Banque viticole et de l'État.

Il est difficile de dire laquelle de ces opérations présentait le plus de difficultés. Elles ont été toutes trois menées à bon port. L'*Economiki Hellas* constatait au mois d'août dernier que l'hommage le plus probant à l'œuvre de la Société est rendu par les faits. La récolte de l'année 1908 s'annonçait comme surabondante, plus de 350,000,000 de livres vénitiennes.

Cependant nulle inquiétude n'agitait les producteurs. Ils étaient assurés d'un prix supérieur à celui de jadis, savaient qu'ils trouveraient à placer à l'intérieur les quantités que ne leur demandera pas l'étranger, et ils ne sont plus menacés par le surplus des récoltes précédentes qui pressait jadis le marché et faisait baisser les prix, même au cas d'une production moyenne.

N'est-il pas cependant encore trop tôt pour crier victoire et décréter que les événements ont définitivement donné tort aux adversaires de la convention de 1905 ?

Les nuages qui s'étaient amoncelés autour de la Société, à peine fondée, se sont, il est vrai, dissipés. Mais il faut attendre une série de trop bonnes ou de trop mauvaises récoltes pour se prononcer sur ce point.

Dans le premier cas, la Société sera exposée à de grands dangers, et dans le second, les bénéfices exagérés qu'elle fera soulèveront l'irritation des intéressés.

Il ne s'agit pas de dangers imaginaires. La Société tient la main à l'application de l'article de la loi interdisant de nouvelles cultures. Mais les agriculteurs cultivent mieux leurs vignes depuis que le raisin sec se vend mieux, et une culture plus intensive peut donner autant qu'une extension des cultures.

D'un autre côté, il est indiscutable que les populations agricoles surveillent les bénéfices de la société d'un mauvais œil. M. A. Simopoulos, qui vient de mourir, a perdu son portefeuille pour avoir, en sa qualité de Ministre des Finances, accordé à la Société quelques facilités, que, à tort ou à raison, on a jugées de nature à lui accorder un bénéfice illégal.

Il ne faut jamais perdre de vue que la loi de 1905, rendue nécessaire par une série d'erreurs, consolide elle aussi une erreur Elle veut, coûte que coûte, permettre la continuation de la culture des vignes qui ont été plantées pour répondre à une demande, la demande française, qui a cessé d'exister. Elle rend permanente une crise de surproduction. Elle s'efforce, il est vrai, d'en atténuer les résultats par les procédés les plus ingénieux. Mais, malgré tout, elle a un caractère artificiel. Elle met aussi en branle un mécanisme trop compliqué, reposant en partie sur des mesures artificielles, puisque purement légis-

latives (1), et pouvant être faussé d'une manière plus ou moins grave.

Pour ma part, je persiste à croire que la vraie solution de la question des raisins secs résidait dans le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. Les vignes de seconde ou plutôt de troisième qualité auraient, il est vrai, cruellement souffert, mais leurs propriétaires n'auraient subi que les résultats de leur imprudence. Leurs souffrances auraient, d'ailleurs, eu un caractère provisoire, car ils auraient fini par trouver un autre emploi à leurs terres. En tous cas, ils n'auraient pu rejeter les conséquences de leurs fautes sur ceux des producteurs — les producteurs de première qualité — qui n'en avaient pas commis et que le régime artificiel en vigueur prive de 35 p. c. de leur récolte. Peut-être aussi que la crise aurait développé un esprit d'entente et d'association qui eût permis de tenter l'œuvre de propagation du raisin sec, si heureusement réalisée au bout de douze années de souffrances par la Société Privilégiée.

Ce sont là, sans doute, des considérations qui ne sauraient avoir actuellement d'influence pratique; l'État grec a passé pour vingt ans une convention avec une société; pendant vingt ans la société est sûre de voir sa convention scrupuleusement respectée. Qu'il soit permis cependant à un professeur de sciences économiques de les formuler. Elles ne partent pas d'un esprit prévenu. La façon dont j'ai rendu compte des travaux de la Société Privilégiée le dit assez. D'aucuns pourront même trouver que ce compte rendu est trop détaillé. Ils ont peut-être raison. Mais j'ai été heureux, je l'avoue, de montrer

(1) Obligation d'employer le raisin sec pour faire du vin; lourds impôts sur l'alcool étranger, le pétrole et le sucre. Interdiction de nouvelles cultures, etc., etc.

(1) La façon dont a été résolue la question qui nous occupe a, d'ailleurs, attiré l'attention de l'étranger. Ainsi, le consul britannique au Pirée insiste assez longuement dans son dernier rapport sur les opérations de la Société Viticole.

que, encore que la Grèce soit, industriellement et financièrement parlant, un pays très jeune, on y trouve cependant des organisations capables de mener à bien des opérations de très grande envergure et présentant, au point de vue commercial, industriel et financier, des difficultés qui, à première vue, paraissaient insurmontables.

A. ANDRÉADÈS.
Professeur à l'Université d'Athènes.

LA VIE FINANCIÈRE

FRANCE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE, ESPAGNE.

Banque nationale suisse. — L'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse s'est tenue le 27 mars dernier et a entendu le rapport sur le premier exercice du nouvel établissement, qui a compris exceptionnellement la période du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908. Le capital de 50 millions de francs, divisé en 100,000 actions libérées de moitié, avait été souscrit, conformément aux prescriptions statutaires, à concurrence de 60 p. c., soit 30 millions, par les cantons et anciennes banques d'émission, et de 40 p. c., soit 20 millions, par les particuliers.

Pendant l'année 1907 six succursales furent ouvertes à Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich. Deux nouvelles succursales ont été ouvertes en 1908 à Lausanne et à Lucerne. La Banque comptait, en outre, au 31 décembre dernier onze agences à la Chaux-de-Fonds, à Aarau, Fribourg, Coire, Soleure, Weinfelden, Altdorf, Schwyz, Bellinzona, Lugano et Sion. En ce qui concerne le développement de ses opérations, la Banque nationale suisse a subi l'influence de la crise économique qui s'est fait sentir dans presque tous les domaines de l'activité industrielle et commerciale. Le rapport de l'inspectorat des banques d'émission constate que si les résultats financiers de la Banque nationale ne répondent peut-être pas entièrement aux prévisions, il faut en premier lieu en attribuer la cause à la dépression générale qui s'est produite

dans la situation commerciale et industrielle, ainsi qu'aux sacrifices qu'elle est obligée de faire pour maintenir la couverture métallique de ses billets à un chiffre très élevé. Cette couverture augmente naturellement le crédit du billet sans fournir à la Banque un équivalent direct dans les bénéfices. Il en est de même pour les améliorations qu'elle a introduites dans les opérations de paiement et dont le commerce profite aussi dans une large mesure.

Au 31 décembre 1908, la Banque nationale suisse avait des billets en circulation pour 204,055,550 francs, y compris ceux des onze banques qui ont renoncé à leur droit d'émission, les billets de ces onze banques représentant encore une somme de 8,045,000 francs.

A la date indiquée, sa couverture métallique s'élevait à fr. 124,708,153.60 et son portefeuille à fr. 108,427,029.16. Au 31 décembre 1907, la circulation comportait 159,220,050 francs, la couverture métallique fr. 81,344,049.35, et le portefeuille 105,553,000 francs. En comparant les chiffres du portefeuille du 31 décembre 1908 avec ceux du 31 décembre 1907, on verra que la différence n'est pas bien considérable. Nous croyons qu'il faut rechercher la cause de cette faible augmentation dans la crise économique que nous traversons et dans la concurrence que les banques d'émission et les banques libres font à la Banque nationale dans l'escompte des effets de change.

Dans ces circonstances, la Banque nationale ne pouvait réaliser de grands bénéfices, et elle ne pourra guère enregistrer des résultats financiers satisfaisants lui permettant de faire face aux charges que la loi lui a imposées à l'égard des cantons que lorsque le retrait des billets des banques d'émission sera complètement effectué et qu'elle sera en possession de la totalité de l'émission.

Il convient cependant de noter que dès le premier exercice, le bénéfice brut ayant atteint fr. 4.509,155.78 et les frais d'ad-

ministration et divers fr. 2,492,035.71, il a pu être distribué, en dehors du versement de 10 p. c. au fonds de réserve, un dividende de 4 p. c., qui a laissé une somme de fr. 15,408.07 à la disposition de la Caisse fédérale, insuffisante sans doute pour le paiement des indemnités dues aux cantons, mais qu'il y a tout lieu d'espérer devoir s'élever lorsque l'exploitation de la Banque aura pris un cours normal.

UNION MONÉTAIRE LATINE. — Nous avons précédemment analysé la Convention monétaire signée à Paris le 4 novembre 1908 entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse. On sait que cette convention prévoyait en particulier le retrait et la nationalisation de toutes les monnaies divisionnaires grecques dans un délai de quatre mois, à dater de son entrée en vigueur. Ce délai devait commencer à courir le 1er avril prochain; mais le gouvernement italien s'étant trouvé dans l'impossibilité de faire voter et, par suite, de ratifier la Convention en temps utile, en raison de la dissolution du parlement italien, un accord vient d'intervenir pour reporter du 1er avril au 15 mai le point de départ du délai de quatre mois pour le retrait des monnaies grecques. La nationalisation de ces monnaies se trouve donc par là même reportée du 1er août au 15 septembre.

LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT FRANÇAISES. — Au cours du mois écoulé se sont tenues, à l'époque accoutumée, les assemblées générales des grandes sociétés de crédit françaises. Celle du *Crédit Lyonnais* a eu lieu à Lyon le 20 mars. Le rapport du conseil d'administration, lu au cours de cette séance, caractérise en ces termes l'activité de l'exercice écoulé :

Dans le cours de 1907, une crise particulièrement grave atteignait de nombreux intérêts dans le monde entier; les divers marchés financiers ne purent échapper au contre-coup de

l'ébranlement qui se produisit alors et se fit sentir par l'élévation du loyer de l'argent dans les derniers mois de l'année. Au 1er janvier 1908, les taux officiels de l'escompte étaient de 7 p. c. à Londres, de 7 1/2 p. c. à Berlin et de 4 p. c. en France.

Un abaissement important ne devait pas tarder à se produire; avant la fin de janvier, les banques d'Angleterre et d'Allemagne avaient réduit leurs taux respectivement à 4 p. c. et à 6 p. c., et la Banque de France revenait, dès le 23 janvier, au taux de 3 p. c. En même temps on constatait une dépréciation de la plupart des matières premières et des marchandises, et pendant tout le cours du dernier exercice, les transactions commerciales sont restées moins actives dans les divers pays. Sans doute, l'élection présidentielle aux États-Unis et, en Europe, les complications de la politique orientale ont pu contribuer à ce ralentissement des affaires, mais il faut plutôt chercher sa cause dans la surproduction industrielle qui l'avait précédé.

Comme conséquence de cet état de choses, la création d'effets de commerce a porté sur des sommes réduites et la matière escomptable s'est trouvée diminuée dans une forte proportion, ce qui a rendu plus difficile le recrutement de notre portefeuille commercial; le taux de l'intérêt des reports et des escomptes est demeuré peu élevé; toutes ces circonstances étaient défavorables pour un établissement comme le nôtre, qui doit chercher dans des emplois d'une grande liquidité l'utilisation de ressources importantes.

Cette situation générale devait, d'autre part, faciliter la conclusion d'opérations financières auxquelles le *Crédit Lyonnais* a donné son concours quand elles lui paraissaient se présenter dans de bonnes conditions. Ces émissions de titres répondaient aux besoins de placements de notre clientèle, et le contingent qu'elles ont apporté aux résultats de l'exercice est venu, en partie, compenser la diminution des profits réalisés dans les affaires de banque proprement dites.

L'assemblée de la *Société Générale*, tenue le 30 mars, a été double, en ce sens qu'après l'assemblée ordinaire, qui a entendu le compte rendu des opérations et approuvé les comptes de

l'exercice écoulé, l'assemblée extraordinaire s'est immédiatement réunie pour décider l'augmentation du capital. Du rapport communiqué à la première assemblée nous extrayons le résumé des principales affaires d'émission traitées en 1908.

« La Société Générale a pris part, comme tous les ans, à presque toutes les affaires importantes qui sont traitées sur la place de Paris.

» Elle a notamment concouru à la constitution de la Compagnie du Chemin de fer du Nord-Donetz et à l'émission des obligations de cette compagnie, garanties par le gouvernement russe.

» Notre participation à cette importante affaire s'est inspirée de deux considérations :

» Favoriser le transport des charbons de la région du Donetz par l'établissement d'une nouvelle ligne leur donnant, grâce à des tarifs plus avantageux, l'accès de rayons qui leur avaient été jusqu'alors pour ainsi dire fermés.

» Alimenter de travail les usines par les commandes de toute nature que ne pouvait manquer d'exiger la construction de plus de 650 verstes de chemins de fer.

» Nous avons sous cette forme donné une assistance utile à l'industrie du Sud de la Russie et par là aux compagnies dans lesquelles nous possédons des intérêts. Nous avons pu aussi obtenir pour elles des commandes pour l'exportation.

» Nous souhaitons que l'amélioration générale des conditions économiques de la grande industrie russe vienne enfin encourager les efforts patients que nous avons déployés pendant la longue crise dont souffrent les principales entreprises.

» Parmi les autres affaires qui ont alimenté notre activité au cours de l'exercice, nous vous signalons les suivantes :

» Obligations 3 p. c. de la Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest Algérien ;

» Obligations 3 p. c. communales 1906 du Crédit Foncier de France ;

» Obligations 4 1/2 p. c. de la Compagnie des Voies ferrées du Dauphiné ;

» Obligations 4 p. c. de la Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston ;

» Obligations 4 p. c. de la Compagnie du Gaz et Régie, co-intéressée des Eaux de Tunis ;

» Obligations 4 p. c. de la Compagnie générale française de Tramways ;

» Actions de la Société des Chemins de fer et Tramways du Var et du Gard (tramways de Toulon) ;

» Obligations 5 p. c. de la Société grenobloise de Force et Lumière ;

» Obligations 4 p. c. de la Société versaillaise de Transports électriques et de Distribution d'énergie ;

» Obligations 4 1/2 p. c. de la Compagnie d'Électricité de l'Est-Parisien (Est-Lumière) ;

» Augmentation du capital de la Compagnie des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan ;

» Augmentation du capital de la Compagnie internationale des Wagons-Lits ;

» Augmentation du capital de la Compagnie Générale Transatlantique. »

Le rapport lu à la seconde assemblée générale justifiait, dans les termes suivants, l'augmentation du capital proposée :

« Il y dix ans que notre société s'est transformée en société anonyme libre et qu'elle a procédé à la première augmentation de son capital initial de 120 millions.

» Nous vous disions alors que nous avions tenu à rester le plus longtemps possible sous le régime des sociétés autorisées avec des statuts limitatifs approuvés par le Conseil d'Etat. Nous ne vous demandions guère, en fait de modifications, que des changements de forme, mais nous étions placés dans cette alternative ou d'arrêter les progrès de la Société qui se manifestaient d'année en année, ou d'étendre la limite assignée par nos statuts aux dépôts qui nous étaient confiés et qui était à la veille d'être atteinte.

» A cette époque, c'est-à-dire au 31 décembre 1898, le total de notre bilan était de . . . . . 790,731,935 »

nos comptes de chèques s'élevaient à. . . 189,058,997 »
notre portefeuille d'effets de commerce à. . 192,436,106 »

» La transformation de la Société et l'augmentation de son capital ont marqué un nouvel essor de nos opérations, et à la fin de l'année 1904 nous constations les résultats suivants :

» Total du bilan . . . . . 1,191,617,942 »
» Montant des comptes de chèques . . 323,409,027 »
» Portefeuille des effets de commerce . . 453,123,600 »

» Vous avez alors approuvé l'augmentation du capital de 200 à 300 millions que nous avons réalisée en deux étapes.

» Aujourd'hui nous nous trouvons dans une situation analogue à celle qui s'est produite en 1904.

« Nous constatons, en effet, que le montant total de notre bilan au 31 décembre 1908 s'élève à . . fr. 1,722,896,505 »

» Au 28 février 1909, il atteint 1,840 millions.

» Le montant des comptes de chèques, au 31 décembre dernier, était de . . . . 394,624,562 »
» Et au 28 février il est de . . . . . 423,859,378 »
» Le portefeuille des effets de commerce s'élevait à . . . . . 660,120,318 »
» Il est au 28 février de. . . . . 777,184,382 »

» Dans ces conditions et pour maintenir une proportion normale entre notre bilan et notre capital social, nous croyons nécessaire d'augmenter ce capital.

» Il importe de remarquer que, nos actions n'étant libérées que de moitié, le capital réellement versé n'est que de 150 millions.

» Sans doute nous pourrions demander la libération de nos actions, mais nous considérons que cette mesure serait moins favorable aux intérêts de la Société qu'une augmentation de capital dans les conditions actuelles, c'est-à-dire avec un versement de moitié seulement augmenté de la prime qui correspond aux réserves acquises afin que les nouveaux actionnaires ne soient pas avantagés au détriment des anciens.

» Il nous semble d'ailleurs que cette augmentation de capital, outre qu'elle est plus favorable aux intérêts de la Société, doit être préférée par la majeure partie de nos actionnaires.

» En effet, dans l'hypothèse d'une libération de nos actions, nous imposerions à tous nos actionnaires un versement obligatoire, tandis que dans une augmentation du capital où un droit de préférence est naturellement réservé aux anciens actionnaires, chacun est libre de faire ce qui lui convient dans la souscription mise à sa disposition.

» Nous vous demandons donc l'autorisation de porter notre capital nominal de 300 à 400 millions par la création de 200,000 actions nouvelles, émises à un prix tenant un juste compte de la prime acquise aux actions actuelles et assimilables dès leur émission aux actions anciennes, de manière à n'avoir qu'une seule catégorie d'actions inscrites à la cote officielle. »

Le conseil d'administration a immédiatement décidé la réalisation de l'augmentation votée par l'assemblée générale par l'émission de 200,000 actions nouvelles. Cette émission a lieu du 6 au 22 avril au prix de 650 francs, avec privilège de souscription pour tous les actionnaires actuels, appelés à profiter ainsi d'une prime de 12 à 15 francs par action.

Au Comptoir national d'Escompte l'assemblée a également été double et a approuvé l'augmentation du capital, qui va être porté de 150 à 200 millions. Les actions sont réservées par privilège aux actionnaires et sont émises jusqu'au 22 avril à 650 francs. Elles sont assimilées aux titres actuellement existants pour les résultats de l'exercice 1909 en cours; le montant nécessaire pour égaliser la jouissance des actions nouvelles sera prélevé sur la prime de 150 francs comprise dans le prix de souscription. Le solde de cette prime, déduction faite des frais de l'opération, sera ajouté aux réserves.

L'assemblée de la Société générale de Crédit industriel et commercial marquait cette année le cinquantième anniversaire de la fondation de cet établissement. Aussi le rapport présenté résume-t-il d'une manière particulièrement heureuse

cette longue période dans l'existence, non seulement du Crédit industriel lui-même, mais d'une manière générale dans l'évolution des sociétés de crédit et des banques en France. Il s'exprime, à ce sujet, dans ces termes :

« Ce cinquantenaire, dont nous nous plaisons à parler comme d'une date heureuse, pourrait être aussi l'occasion de passer en revue la série des faits économiques qui ont influé, au cours de ce demi-siècle, sur la destinée des établissements de crédit, ainsi que les changements survenus depuis le jour où un décret impérial sanctionnait la création de notre société, fixait son capital, nommait son président et la plaçait sous le contrôle des pouvoirs publics ; depuis l'époque où, pour les sociétés, la responsabilité limitée était un privilège, et l'octroi de l'anonymat l'exercice d'un droit régalien ; où l'escompte privé atteignait 6 et 8 p. c., commission comprise ; où le chèque était une nouveauté ; où la chambre de compensation n'existait pas et où les économistes signalaient la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, à sa naissance, comme un type d'institution inexpérimenté jusque-là en France.

» Le cadre de ce rapport ne comporte pas semblables développements. Qu'il nous soit permis, toutefois, de revenir un instant sur notre propre passé, pour apprécier ce qu'il a fait de nous.

» C'est une banque de dépôts que le marquis d'Audiffret, l'auteur du *Système financier de la France*, président de chambre honoraire à la Cour des comptes, sénateur, membre de l'institut, a entendu créer lorsque, le 7 mai 1859, il fonda, avec le concours d'une association de banquiers et de négociants, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial. Les statuts de la nouvelle institution furent rédigés en conséquence ; ses opérations furent clairement définies, sagement limitées, et, à l'instar des « Joint Stock Banks » anglaises, son capital ne fut que partiellement versé.

» Les années se sont écoulées et, sans exclure les participations industrielles ou financières, que l'état actuel des réserves rend conciliables avec la prudence, c'est bien encore une banque de dépôts que nous administrons aujourd'hui. L'institution

porte toujours la marque que lui a imprimée son fondateur. En 1887, elle s'est transformée en société anonyme, dans les termes de la loi du 24 juillet 1867; à plusieurs reprises elle a dû modifier ses statuts; jamais elle n'en a fait disparaître les dispositions salutaires qui l'ont abritée dès le premier jour. Afin de proportionner la garantie des déposants à l'importance des dépôts, son capital social a été successivement porté de 40 à 60 millions, de 60 à 80 et à 100 millions; chaque fois, en dépit de certaines critiques, c'est sous la forme traditionnelle d'actions libérées seulement du quart qu'elle a réalisé ces augmentations. Tout considéré, elle a bien fait de ne pas grossir sans nécessité le capital à rémunérer. Si les titres restés forcément nominatifs sont, par suite, impropres à la spéculation, ils n'en sont que mieux classés; leur marché n'en est que plus stable, leur rendement plus avantageux.

» Une des premières en date, elle aurait pu, devançant les autres sociétés, couvrir le pays d'un réseau de succursales. Le système lui a paru, sans doute, incompatible avec le faible montant de son capital versé. A tort ou à raison, elle a préféré, pour fortifier sa situation sans augmenter ses risques, favoriser l'éclosion de filiales régionales constituées à son image, ayant leur capital propre, sortes de compartiments étanches d'un groupement financier dont elle était le centre. Cette fois, le but cherché n'a été qu'imparfaitement atteint. Les liens se sont rompus avec le temps. La Société mère garde, du moins, l'honneur d'avoir ainsi doté la province d'importantes maisons de crédit, qui portent dignement, dans leur appellation sociale, la trace de leur origine.

» Et puis, si la communauté d'intérêts a disparu, les relations familiales n'ont pas cessé, et la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial a eu la douce jouissance de retrouver encore autour d'elle plusieurs de ses filles, depuis longtemps majeures, lorsqu'en 1903 elle a fondé, en leur compagnie, la Société Belge de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts.

» En 1895, notre Société ouvrait son agence de Londres. Depuis lors, c'est surtout à Paris et dans la banlieue, où le nombre de ses bureaux de quartier est passé de 10 à 33, qu'elle poursuit son développement. En se concentrant ainsi, elle a l'avantage

d'apparaître de plus en plus, aux yeux des banquiers privés, ses correspondants, on pourrait dire ses amis, non pas comme une concurrente, mais comme un appui. L'ensemble de sa gestion en est aussi rendu plus facilement saisissable et elle peut, chaque jour, chiffrer sans délai sa situation vraie.

» Voici, Messieurs, succinctement tracé dans ses lignes distinctives, ce que nous avons été.

» Pendant ce temps, que devenaient les établissements qui, comme nous, travaillent de leur mieux, sur le terrain des affaires de banque, à servir les intérêts économiques et à accroître la puissance financière du pays? Nous n'avons pas à l'étudier ici. En pareille matière, les comparaisons n'ont pas leur raison d'être, la diversité s'impose, et la formule qui nous a été léguée, si correcte et si satisfaisante soit-elle, ne saurait répondre à tous les besoins. Peu nous importe, d'ailleurs, de rechercher ce que, à l'exemple d'autrui, nous aurions pu être. Les résultats sont là pour prouver que la conduite suivie a été sage : après cinquante années d'une existence laborieuse et féconde, le corps est sain, la vie intense, et notre Société, en pleine force, peut, confiante, continuer sa marche sans changer de route. »

Signalons enfin que l'assemblée générale du Crédit Foncier de France a autorisé le Conseil à négocier l'extension des opérations du Crédit Foncier à la Tunisie, et à réaliser également une augmentation du capital social pour porter celui-ci à 250 millions. D'autres établissements, et notamment le Crédit Mobilier français, poursuivent actuellement pareille opération; ce ne sont pas, comme on l'a fait remarquer déjà, les besoins immédiats des affaires de ces diverses sociétés qui provoquent ces augmentations de capital, mais simplement le juste souci de maintenir une proportion judicieuse entre leurs ressources propres et le développement continu de leurs affaires.

La production de l'or. — D'après une statistique, publiée récemment par le *Commercial and financial Chronicle*, la production de l'or se serait élevée, en 1908, à 21,037,818 onces,

PAIR.	CHANGES (à vue).	4 mars.	11 mars.	18 mars.	25 mars.	1 avril.	8 avril.
	DE PARIS SUR :						
100	Belgique.	99.87	99.84	99.75	99.75	99.75	99.75
100	Suisse	100.03	100	100	100.03	100.	100.03
100	Italie	99.50	99.50	99.50	99.47	99.50	99.44
25.22	Londres (chèque) .	25.245	25.24	25.235	25.23	25.18	25.185
518.13	New-York	516.75	516.50	516.25	516.50	516	515.75
123.50	Berlin	123	123.12	123.09	123.16	123.12	123
500 »	Espagne (versement)	449	448	447.25	447.25	447.50	448
560 »	Lisbonne	470	468	468	473	470	470
266 »	St-Pétersbourg . . .	265.50	265.50	265.50	264.62	265	265
	DE LONDRES SUR :						
1.4	Bombay	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 29/32
	Shanghaï	2.3 5/8	2.3 3/8	2.3 5/8	2.3 1/2	2.3 1/2	2.3 3/4
	Yokohama (4 mois).	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77 101/4	Or	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9
	Argent.	23 1/8	23 3/16	23 1/4	23 3/16	23 3/16	23 7/16

Places.		4 mars.	11 mars.	18 mars.	29 mars.	1 avril.	8 avril.
Paris . . .	Escompte officiel . .	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
	Marché libre	1 %	1 1/8	1 1/8	1 1/4	1 1/4	1 3/8
Londres . .	Escompte officiel . .	3 %	3 %	3 %	3 %	2 1/2	2 1/2
	Marché libre	2 1/4	2 3/16	2 1/4	2 3/32	1 9/16	1 9/16
Berlin . .	Escompte officiel . .	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
	Marché libre	2 3/8	2 5/8	»	3 %	2 5/8	2 %
New-York (Time money)		2 1/4	3 5/8	3 %	3 %	3 %	3 %
Bruxelles (Escompte officiel).		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Amsterdam (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Berne (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %

MARCHÉS ET VALEURS.	2 mars.	9 mars	16 mars	23 mars.	30 mars.	5 avril
PARIS.						
Rente 3 p. c. perpétuelle	98.025	98.25	97.97	97.15	97.575	98.075
Russe 4 p. c. consolidé	84.40	83 50	84 75	82	84	85.10
Rente italienne 3 3/4 p. c.	103,05	103.20	103.15	103 15	104.25	104.25
Espagnole extérieure 4 p. c.	97 70	98 375	98.25	98.10	99.125	98.55
Turc unifié 4 p. c.	95.50	95 825	95.45	93.25	94.20	94.35
Crédit Lyonnais	1,227	1,228	1,224	1,225	1,207	1,215
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,570	1,580	1,564	1,564	1,600	1,627
Banque ottomane	715	714	711	710	717	720
Chemins de fer du Nord	1,779	1,777	1,770	1,770	1,760	1,760
Métropolitain de Paris	507	505	502	501	502	505
Suez	4,555	4,625	4,620	4,675	4,685	4,700
Thomson-Houston	724	725	710	710	708	713
BRUXELLES.						
Belge 3 p. c.	94 75	94.725	94.675	95	95	95.075
Lots du Congo	82	83	84.375	84.50	85	88.50
Banque de Bruxelles	1.100	1,100	1,104.50	1,105	1,109.50	1,115
Cockerill	1,715	1.720	1,720	1,720	1,726	1.740
Charbonnage Nord de Charleroi	2,787.50	2,847.50	2,852.50	2,885	3 000	3,050
Id. Monceau-Fontaine	7,880	7,950	8,000	8,050	8,250	8,375
Vieille Montagne	816	820	820	816	816	822
Haut-Congo	968,75	961	945	948.75	955	950

Consolidés 2 1/2 p. c.	84 18	84.25	83 87	83 75	84.75	85.06
Egypte unifiée	103.25	103	103 25	103	103.25	103.50
Japonais 99 4 p. c.	88.50	88.50	88 25	88.25	89.25	89.75
Brighton	84 25	83.25	83	83 50	84.75	87.50
Great Western	119.50	119	118.50	118 25	119 25	120 50
Rio Tinto (ord.)	70.37	69.50	67 75	67.93	69.87	70.37
de Beers (ord.)	12.25	12.68	12 56	12.43	12.93	13.50
Robinson	10	9.87	9.62	9.62	10 12	10.25
Berlin.						
Prussien 3 p. c.	87	86 70	85.70	86	86.75	87.10
Disconto	188.10	187.25	183.40	184 90	187 30	189.80
Deutsche Bank	246 10	245	242.12	245	241	241.70
Bochum	219 25	218 40	213.25	215	219 40	224.25
Allgemeine Elektricitäts	220.30	225.80	221.10	222 10	227	229.70
Nobel Dynamite Trust	160.62	162.25	158.50	158.75	162.25	163
Rome.						
Rente 3 3/4 p c.	103 80	103.75	103.70	103.90	104 50	104 575
Banque commerciale	788	797	794	803	769	773
Chemins méridionaux	662	664.50	663	663.50	668	669
New-York.						
Chemins Pensylvania	129.75	128.25	129.87	131.12	133 12	135.50
Id. New-York central	124.62	123.12	124.75	126.62	129.50	131.25
U. S. Steel Corporation	45.25	44.75	45	44.50	48	51 50
Amalgamated Copper	71.37	67.62	68	69 87	74	77.12

représentant une somme globale de 2 milliards 234,000 francs environ. L'augmentation est due surtout à l'Afrique du Sud, où l'exploitation a repris un cours tout à fait normal. Le chiffre actuel de la production dépasse le double de ce qu'il était en 1895, ainsi qu'en témoigne le relevé suivant des chiffres publiés :

Années.	Onces.	Années.	Onces.
1895	9,652,003	1902	14,437,669
1896	9,820,075	1903	15,778,016
1897	11,483,712	1904	16 739.448
1898	14,016,374	1905	18.290,567
1899	15,220,223	1906	19.370,658
1900	12,684,958	1907	19,950,623
1901	12,894,856	1908	21,037,818

*
* *

La détente survenue en Orient, qui a fait disparaître toute inquiétude sérieuse, a nettement orienté vers la hausse l'ensemble des marchés, particulièrement en ce qui concerne les valeurs des établissements de crédit. A ce mouvement a contribué aussi l'aisance du marché monétaire, qui a permis l'abaissement de l'escompte officiel à Londres de 3 p. c. à 2 1/2 p. c. Sur le marché libre on a noté des taux extrêmement bas, inférieurs parfois même à 1 p. c. Cette situation, peu favorable aux mouvements de capitaux, maintient la cote des changes dans des limites normales et modérées.

A. AUPETIT.

II. AMÉRIQUE.

Le marché des valeurs a connu des fortunes diverses pendant le mois de mars. Au début, les cours des fonds publics se trouvaient toujours sous l'influence de la forte baisse de la fin de février; ils clôturent par un nouveau mouvement en

avant, qui semble presque trop rapide pour pouvoir se soutenir. Bien qu'il soit généralement admis que la situation industrielle n'est pas encore des meilleures, les juges clairvoyants paraissent avoir le pressentiment qu'elle doit s'améliorer. D'où l'escompte habituel de l'avenir. Au début d'avril, les cours sont aussi élevés, en ce qui concerne les actions types de chemin de fer, que lors du mouvement de hausse qui s'est produit après l'élection présidentielle. Les valeurs de cuivre continuent à se ressentir défavorablement de la surabondance de cuivre sur le marché et de la réduction du prix du métal. Il est assez curieux, cependant, que la diminution considérable des droits de douane, imposée dans le projet de loi imminent, n'ait pas empêché les actions ordinaires de l'acier de recouvrer des cours plus élevés qu'en 1906 ; ces valeurs demeurent, cependant, au-dessous du maximum de la semaine de l'élection présidentielle, ce qui provient partiellement de l'agitation à propos du tarif. Le tableau suivant indique les hauts cours de 1906 ; les bas cours du mois d'août 1907, avant que la panique eût éclaté ; les hauts cours de la dernière semaine de novembre ; les bas cours de la réaction du mois de février et les prix de clôture à la date du jeudi 1er avril :

Stock.	Haut. 1906.	Bas. Août 1907.	Haut. Semaine du 28 nov. 1908.	Bas Semaine du 27 février 1909.	Clôture 1er avril 1909.
Amal. Copper	118 1/4	65	86 3/8	65	76 1/2
Amer. Smelting	174	90	96 1/2	77 3/4	88 5/8
Atchison	110 1/2	81 3/4	98 3/4	98 1/2	108 1/4
Balt. and Ohio	125 1/8	88	108 7/8	103 1/2	112 7/8
Chi., M. and Saint-Paul	199 1/8	117 1/2	150 1/4	141	149 3/4
N. Y. Central	156 1/4	99 1/2	118 1/4	120 1/2	131 5/8
Pennsylvania	147 1/2	114 3/4	130 1/4	126 1/8	135 1/4
Reading	164	85 1/4	141	118	137
Union Pacific	195 3/8	120 1/2	184 7/8	172 1/2	186 7/8
U. S. Steel	50 1/4	29 1/4	57	41 1/4	51

L'ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES. — Le marché des valeurs escompte, à juste titre, peut-être, les événements futurs en se basant sur la hausse des cours des fonds publics. Cependant, les affaires continuent à être restreintes en ce moment. Les importateurs ainsi que les exportateurs attendent l'action du tarif douanier avant d'entreprendre des affaires sur une grande échelle. Les événements de ces derniers mois ont tendu à débarrasser la situation des excroissances malsaines qui perduraient encore depuis la panique de 1907. La réduction des prix de l'acier et du cuivre, la faillite de plusieurs sociétés faibles ou malhonnêtes qui essayaient de résister à la panique ont tendu à rendre la situation générale plus claire et plus favorable qu'auparavant. Les fabricants ne seront pas prêts cependant à accumuler des stocks avant de connaître le degré exact de protection dont ils bénéficieront par suite du nouveau tarif. La lecture du projet au Parlement a rassuré certains d'entre eux qui craignaient une diminution sérieuse de la protection qui leur est accordée; mais la simple probabilité d'un droit donné n'est pas équivalente à la certitude qu'il sera voté, certitude qui justifierait la production de marchandises en prévision de demandes immédiates. Les chiffres suivants donnent une idée de la réduction actuelle des stocks de marchandises : les recettes des douanes se sont élevées à 28,631,736 dollars pendant le mois de mars dernier, alors que le chiffre correspondant de 1908 n'a été que de 21,155,048 dollars. Le mois de mars 1908 a accusé un des chiffres les plus faibles qu'il y eut après la panique; mais il aurait été raisonnable de prévoir actuellement un minimum, étant donné que l'on s'attend incessamment au vote du nouveau tarif, si l'absolue nécessité de faire face aux demandes courantes n'avait pour conséquence forcée le retrait, de la douane et des entrepôts, de produits importés.

Ce sont des indices de ce genre, promettant une reprise future des affaires, qui semblent avoir influencé des spécula-

teurs soigneux dans leurs achats d'actions et d'obligations. Les bénéfices futurs ont été déjà assez bien escomptés, en ce qui concerne le marché des obligations. Beaucoup de bonnes obligations, que l'on vendait au-dessous de 90 pendant tout l'été de l'année 1908, se traitent actuellement à 96 et au-dessus. Des obligations qui sont toujours l'objet de la spéculation, comme les *Union Pacific Convertible* 4 °/₀, ont accusé une avance de 20 points au cours de l'année. Comme les cours des obligations fluctuent moins que ceux des actions, c'est surtout en ces dernières qu'on espère pour réaliser des bénéfices de spéculation. Le public s'est abstenu prudemment de s'engager au delà de ses moyens, et il semble que les leaders de la spéculation aient pratiqué la « manipulation » dans une grande mesure ; mais ceux-ci récolteront plus d'avantages que le public de leurs prédictions optimistes à propos de la reprise des affaires pour l'automne prochain.

L'un des éléments du retour de la confiance est incontestablement l'attitude du gouvernement de Chicago. La cessation des poursuites à spectacle contre la *Standard Oil Company*, ainsi que l'avis de l'abandon d'autres actions judiciaires sans bases solides, a confirmé l'opinion de ceux qui connaissent personnellement M. Taft et qui pensaient qu'il ne se sentirait pas obligé de suivre les méthodes de son prédécesseur. Le nouveau président est un homme désirant rendre la justice et punir le mal là où il est convaincu fortement qu'il existe, mais on ne peut le ranger parmi les esprits complètement partiaux. Il est porté à mettre le pour et le contre dans la balance et à décider en juge plutôt qu'en chevalier errant qui s'attaque au capital organisé. Ce changement de dispositions à la Maison Blanche et au Ministère de la Justice a beaucoup contribué à inspirer la confiance au monde des affaires. On ne craint plus qu'une intervention de Washington, semblable à un coup du ciel, puisse à tout moment et sans avertissement aucun mettre obstacle

au développement des affaires et abîmer les cours. C'est pour cette raison, et si l'on suppose qu'il ne se produira aucune perturbation politique imprévue, que ceux qui ont compté sur l'avenir paraissent fondés dans leurs appréciations et qu'il est possible qu'ils réalisent de grands bénéfices lorsque le marché des valeurs commencera enfin à se ranimer, événement qui se produira après qu'auront disparu les incertitudes actuelles au sujet des dispositions du tarif.

Le public et les gouvernements des États paraissent partager la manière de voir de l'administration de Washington. Les attaques violentes dirigées contre le capital et ceux qui en dirigent la distribution sont devenues beaucoup moins populaires qu'il y a un an ou deux. A l'appui de cette tendance on peut citer une décision du *Circuit Court* des États-Unis, relative à un cas s'étant produit dans le Missouri, et d'après laquelle la loi portant un prix maximum de deux cents par mille était inconstitutionnelle. Au Kansas, un projet de loi prévoyant un tarif de deux cents par mille a fait l'objet d'un rapport défavorable à la législature; et même aux Texas, où les autorités ont été très mal disposées à l'égard des chemins de fer, la session actuelle des Chambres se termine sans qu'aucune loi importante ait été votée sur la matière. Ces événements impressionnent tous les directeurs de chemins de fer et les « capitaines de finance ». Ils aideront à contribuer à la reprise de l'activité industrielle lorsque les temps seront mûrs.

Le tarif maximum et minimum. — On prête peut-être plus d'attention en Europe qu'aux États-Unis à la proposition relative au tarif maximum ou minimum. A part quelques spécialistes en matière de tarif, on ne comprend pas bien ici la question. En général, le fabricant est satisfait de la forte protection que le tarif régulier lui accorde; il ne s'intéresse que faiblement au projet d'un maximum élevé, dans le but de forcer la main

à d'autres pays. La Chambre des députés est saisie d'une proposition en vertu de laquelle les droits de douane seraient appliqués si, endéans un délai de soixante jours, les tarifs étrangers n'étaient pas modifiés dans un sens favorable aux États-Unis ; mais cette mesure est si violente qu'elle a été pratiquement abandonnée. On attribue au président Taft l'idée d'accorder une année, au cours de laquelle le pouvoir exécutif pourrait poursuivre des négociations avec les autres nations, et il semble que cette suggestion sera l'essence de la loi qui sera finalement votée. Les droits de douane existants sont tellement élevés et la crainte d'une guerre de tarifs tellement sérieuse que l'on a le sentiment qu'on n'imposerait des droits différentiels qu'après des délibérations attentives. Il est probable que dans sa forme définitive, la loi ne modifiera pas les relations commerciales actuelles, mais fournira aux États-Unis une arme qu'ils tiendront en réserve, afin d'éviter des différentiations injustifiées, soit dans les tarifs étrangers, soit dans d'autres lois affectant les produits américains. On rédigera la clause de façon à ne pas heurter les tarifs préférentiels entre les mères patries et leurs dépendances, excepté dans certains cas peut-être, où les différentiations dirigées contre les États-Unis sont sérieuses et évidentes.

Réforme du budget fédéral. — Le président Taft est occupé de réformer complètement les procédés chanceux qui ont prévalu jusqu'à présent dans la direction des finances publiques. On a soigneusement étudié les recommandations de M. Cortelyou, le dernier secrétaire du Trésor, et quelques-unes d'entre elles ont été mises en pratique. M. Cortelyou a montré qu'avec les méthodes employées depuis le début du gouvernement, l'exécutif ne pouvait pratiquement exercer aucun contrôle sur les crédits votés par le Congrès (excepté au moyen d'un veto du président); de même, la Trésorerie, ou n'importe

quelle autre partie du gouvernement, ne pouvait contrôler le montant des budgets soumis au Congrès par les différents départements ministériels. On a également suggéré qu'il n'y avait pas de commission du Congrès chargée de comparer et de coordonner les crédits des différentes parties des services publics, afin d'assurer une juste proportion entre les sommes allouées aux divers départements.

Deux mesures de première importance ont été prises pour parer à ces inconvénients. Pour la première fois dans l'histoire du gouvernement, le président a eu à supporter la responsabilité du chancelier de l'Échiquier, ministre des finances dans un ministère responsable. Cela résulte d'une disposition d'un projet de loi, portant que chaque fois que les dépenses prévues par les différents départements excéderont les recettes prévues, le secrétaire du Trésor portera ce fait à la connaissance du président. Celui-ci aura pour devoir de ramener les prévisions des dépenses dans la limite des recettes, ou, en cas d'impossibilité, de recommander au Congrès des mesures propres à combler le déficit. Le président se reposerait naturellement, en pareille circonstance, sur le secrétaire du Trésor pour l'élaboration des détails du réajustement proposé. Le mérite de la loi est qu'elle étend le pouvoir du président au delà des suggestions du ministre des finances. Autrement le chef du département du Trésor n'aurait aucun droit d'agir sur les chefs des autres ministères, qui sont ses pairs dans le conseil de cabinet du président. On a annoncé récemment que le président Taft, s'inspirant de l'esprit de la loi, nommerait une commission de trois fonctionnaires de cabinet pour étudier les projets de budgets, afin d'y introduire plus de méthode et d'amener des économies dans tous les départements.

Une autre mesure importante a été prise par le Sénat en constituant une commission spéciale pour la revision du budget. Cette commission sera composée par les présidents des

autres commissions s'occupant de dépenses publiques et de quelques autres membres; elle aura à comparer entre eux les projets de budget soumis par les différents départements et à donner à chacun son importance relative. Il n'est pas improbable que cette commission rencontrera certaines difficultés en cherchant à concilier les demandes des différents départements; mais le fait de la nomination de pareille commission constitue une grande étape vers l'introduction de plus de méthode dans le budget fédéral.

Les finances des États-Unis n'ont jamais possédé l'élément d'élasticité que procure au budget anglais la modification du taux de l'*income-tax*. Les droits que l'on prélève sur les transactions commerciales — telles les importations de marchandises étrangères ou la fabrication du whisky et du tabac — ne sont pas de nature à permettre des modifications fréquentes, car des changements prévus entraînent une grande irrégularité dans les importations ou la fabrication, afin d'échapper à l'augmentation des impôts ou à prendre avantage de leur diminution. On a parlé de réintroduire ici l'*income tax;* mais le fait que la dernière mesure proposant un tel impôt a été déclarée inconstitutionnelle dans certaines de ses parties constitue une objection, parmi d'autres, pour ne pas prendre ce sujet en sérieuse considération. Un projet plus en harmonie avec les méthodes fiscales européennes a été présenté à l'administration, projet comportant un impôt sur les bénéfices nets des sociétés. Ces bénéfices, après déduction de la charge obligataire, sont évalués à environ 1 milliard de dollars. Un impôt de 3 p. c. procurerait donc un revenu de 30,000,000 de dollars. Si les coupons d'obligations étaient taxés, coupons dont le montant s'élève à environ 650,000,000 dollars, un impôt de 3 p. c. fournirait une autre somme de 19,500,000 dollars. L'avantage de pareil impôt serait que le taux pourrait en être modifié d'année en année, selon les exigences du budget, sans intervenir dans la

production ou dans l'échange et sans permettre une évasion quelconque. Il serait probablement nécessaire, si cet impôt était établi, de prescrire aux différentes sociétés des méthodes comptables uniformes, afin que les bénéfices ne pussent être distraits en améliorations autres que celles autorisées par la loi. A Washington, on prête une grande attention à ce projet, mais il ne peut être mis en pratique avant l'hiver prochain, afin que l'on ait amplement le temps d'en étudier les détails.

CHARLES-A. CONANT.

III. ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, RUSSIE.

Les dangers de guerre ont disparu, qui avaient menacé pendant si longtemps l'évolution politique et économique. On ne s'est pas attendu à un dénouement aussi rapide de la crise : deux jours auparavant, les valeurs des pays intéressés dans le conflit avaient coté les cours les plus bas aux différentes bourses, et un coup d'œil sur la différence des cours, au 24 et au 30 mars, fait à Vienne pour les principales valeurs de cette place, montre combien fortement les préoccupations politiques ont déprimé les cotations.

	24 mars.	30 mars.
Actions de Crédit.	600,5	639
Chemins de fer de l'Etat	651	683
Chemins de fer Lombard	94	105
Prague-Dux	2,250	2 420
Alpine	604	642
Rente Autrichienne (couronnes)	92.25	95.70
Rente Hongroise (couronnes)	89 60	92 70

La dépression des cours n'a donc été que passagère et leur niveau actuel est le même qu'avant les complications politiques. Toute-

fois, cette constation ne doit pas conduire à des illusions : l'Autriche a éprouvé des pertes sensibles par suite de la tension qui a régné pendant quelques mois.

La crainte d'un conflit a des conséquences plus sérieuses dans un grand pays où le crédit s'est fortement implanté que dans une petite contrée agricole. Il se fait ainsi que le chiffre absolu des pertes que l'Autriche a éprouvées par suite de la crainte d'une guerre n'est nullement en proportion de la faible importance relative d'un conflit éventuel avec la petite Serbie.

Le dénouement de la crise politique a été accueilli avec soulagement par la Russie également. L'émission, longuement préparée, d'obligations de chemins de fer, garanties par le gouvernement russe, vient d'avoir lieu avec un succès très significatif. L'organisation financière des chemins de fer russes est tout à fait particulière. Depuis quelque temps, l'État ne poursuit plus sa politique de nationalisation directe. Le gouvernement, craignant un accroissement rapide de sa dette, a adopté un juste milieu entre le système bancaire d'État et privé, et a préconisé la création d'obligations de chemins de fer privés jouissant de la garantie. L'émission actuelle revêt cette forme.

Cependant, il faut faire entrer ces emprunts en ligne de compte dans une étude du budget russe. Les valeurs de chemins de fer russes représentent un type particulier à plusieurs points de vue. Ainsi, la dernière émission d'actions Nord-Donetz s'est effectuée sur des principes juridiques très spéciaux; les actions ont droit à un dividende même lorsque la situation ne permet pas de faire face à la charge obligatoire; ce sont donc bien là des actions d'un type très particulier.

Avec le nouvel état de choses existant en Turquie, il s'est constitué un groupement très particulier des organismes financiers. Il devient de plus en plus évident que les capitaux allemands et français se liguent contre les capitaux anglais. Les Allemands et les Français possèdent provisoirement une avance

considérable, car la Banque Anglaise, œuvre de Sir Ernest Cassel, n'existe encore qu'à l'état de projet; la Banque ottomane, la Deutsche Bank et MM. Bleichröder participent également aux nouvelles affaires de crédit turques, et la grande entreprise d'électricité de Constantinople est « financée » par un consortium, à la tête duquel se trouvent la *Deutsche Bank*, la *Züricher Bank für elektrische Unternehmungen* et la maison parisienne A. Spitzer. Comme la situation n'est pas encore tout à fait nette, il est difficile de prédire à présent quel groupe l'emportera; mais il semble qu'une société franco-allemande est plus préparée qu'une banque anglaise à s'intéresser aux affaires industrielles à créer actuellement en Turquie, étant donné qu'il est probable que la dernière, s'inspirant des traditions nationales, se gardera de tout contact avec l'industrie.

Les capitaux allemands et français ne coopèrent pas uniquement en Turquie, mais encore en Extrême-Orient. Les Allemands, et en premier lieu la *Deutsch-Asiatische Bank*, qui représente les intérêts germaniques, se sont emparés d'une part très importante des concessions de chemins de fer que l'on peut obtenir en Chine; et, lors de la conférence anglo-franco-allemande, récemment réunie à Londres, les Français, non contents de ne pas appuyer les plaintes des Anglais au sujet de l'attitude des financiers allemands en Chine, ont encore manifesté ostensiblement leur sympathie pour les entreprises germaniques. La rivalité politique de l'Allemagne et de l'Angleterre se répercute donc dans le domaine financier. Et l'on peut remarquer à cette occasion que la France ne se range pas du côté de son alliée politique.

Cette opposition des intérêts politiques des deux grands empires exercera certainement, dans un avenir rapproché, une influence puissante sur la vie économique. Les deux empires, ainsi que leurs alliés, projetant la construction d'une flotte de cuirassés gigantesques, dont le nombre des unités s'est rapide-

ment accru, il en résultera pour les années à venir l'immobilisation de capitaux importants et la nécessité d'emprunts improductifs à émettre. Et si l'industrie métallurgique a des raisons de se réjouir au sujet des grosses commandes qui lui arrivent, l'observateur objectif ne doit pas perdre de vue que ces constructions ne sont pas de nature, par suite de leur caractère improductif même, à donner le signal d'une grande activité économique.

A la vérité, l'industrie anglaise, comme l'industrie allemande, souhaiteraient ardemment en ce moment une amélioration radicale de la situation ; le moment le plus critique de la crise est bien passé, mais les conditions générales sont encore très mauvaises, comme en témoignent à l'évidence les continuelles interruptions du travail dans l'industrie textile anglaise, ainsi que le recul des dividendes distribués par la plupart des sociétés industrielles, tant en Angleterre qu'en Allemagne. On a cité beaucoup de cas, lors des dernières semaines, où les bilans publiés étaient plus défavorables encore qu'on ne pouvait s'y attendre d'après les prévisions les plus pessimistes. Il est vrai que nombre de sociétés industrielles ont pratiqué cette année précisément, où l'opinion publique n'espérait que peu de bons résultats, des amortissements plus considérables qu'auparavant et ont accusé le moins de bénéfices possible, afin d'épargner le profit réalisé en vue d'années meilleures, années où l'on est obligé de montrer des bilans brillants pour pouvoir émettre de nouvelles actions. Mais il est difficile d'attribuer les mauvais résultats uniquement à des artifices comptables. Rien que l'examen des bilans du *Norddeutscher Lloyd* permet de se rendre compte des effets déplorables de la dépression économique. La Grande Compagnie de navigation allemande n'a distribué cette année aucun dividende ; bien plus, elle a absorbé au cours de l'exercice toutes ses réserves. Le bilan actuel du *Norddeutscher Lloyd* est le plus défavorable qu'il ait publié

depuis sa fondation, et une reconstitution complète de l'entreprise paraît s'imposer. Précisément en ce moment, les modifications que l'on apportera à la direction supérieure, et que la mort de M. Wiegand, directeur général, rend nécessaire, se fera sentir avec une intensité double. Ce serait peut-être l'occasion de fusionner les deux grandes compagnies de navigation allemandes : la *Hamburg-Amerika Linie* et le *Norddeutscher Lloyd*, et en constituer une entreprise gigantesque, la plus grande société de transport maritime au monde. Les considérations personnelles, qui forment ordinairement les obstacles les plus sérieux aux amalgamations, présentent en l'espèce moins d'importance : les mêmes banques patronnent les deux sociétés, et, avant tout, à la tête de la *Hamburg-Amerika Linie* se trouve un homme capable de mener à bien la réorganisation du *Lloyd* et de diriger l'entreprise après la fusion. Une pareille combinaison détiendrait incontestablement, dans le mouvement maritime continental, un véritable monopole.

Alors que l'industrie allemande de transformation a dépassé le point le plus bas de la dépression, la sidérurgie se trouve encore dans une condition désastreuse. La cause en est double. D'abord, c'est cette industrie qui a le plus souffert de la crise — d'où la diminution extraordinaire des dividendes de beaucoup de grandes sociétés, principalement du *Phœnix;* ensuite, la dissolution des cartells se fait sentir précisément en ce moment. Le *Stahlwerksverband*, le grand syndicat allemand, a été dénoncé, et il n'existe plus que des cartells partiels dans certaines spécialités de l'industrie métallurgique, alors que dans d'autres règne la libre concurrence. La situation des industries mixtes en est devenue difficile, car, alors qu'une partie de leur production se trouve comprise dans des syndicats, l'autre doit tenir compte des prix ressortant de l'offre et de la demande.

La période d'armements, qui semble commencer à présent,

ramène l'attention sur les finances publiques. Les cercles économiques et financiers s'occupent avec intérêt de la question de l'effet qu'exerceront sur le budget les dépenses militaires dont l'importance augmente toujours. Les cours favorables des rentes que l'on observe actuellement — conséquence de la dépression économique — ne doivent pas faire perdre de vue que le niveau des cotations des emprunts des grands États européens — l'emprunt italien excepté — a considérablement baissé au cours des dix dernières années : on en trouve la preuve dans la chute des Consolidés et dans l'augmentation du taux d'intérêt des rentes allemandes. L'accroissement continuel des dépenses des États, ainsi que de celles faites par les communes pour des fins productives, a diminué le rendement et déprimé les cours des emprunts ; c'est pour cette raison qu'on ne peut envisager sans inquiétudes une ère de dépenses militaires considérables, si l'on se place au point de vue des finances publiques. Si la charge fiscale est supportable dans les pays riches, comme l'Allemagne et l'Angleterre, il est à prévoir que les États moins puissants — la Russie et l'Autriche, notamment —, qui coopéreront à ce mouvement d'armements, devront augmenter leurs impôts, déjà élevés, dans une mesure écrasante.

FÉLIX SOMARY.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

Les transports individuels dans les grandes agglomérations et le fiacre automobile ; un remède partiel au surpeuplement. L'apparition du compteur dans les services des fiacres, l'apprentissage du public et son désir croissant de gagner du temps. La nécessité du moteur mécanique par suite du surmenage du moteur animal. — Les débuts du fiacre mécanique, son insuccès temporaire sous la forme électrique. La transformation rapide du fiacre, depuis quelques années, à Paris et à Londres ; la nécessité de grandes entreprises de transports en la matière. — Les conditions techniques d'établissement et de fonctionnement des véhicules mécaniques; l'exagération de la puissance, de la vitesse ; les résultats sur la consommation, sur l'usure des pneumatiques, etc. — La question des tarifs. — Les recettes et les chapitres divers de dépenses. L'amortissement. — Les salaires des conducteurs de voitures ; le bénéfice qu'ils tirent, avec le public, de cette adoption du machinisme. — Le développement de la concurrence et la réduction relative des bénéfices des entreprises et de leurs collaborateurs. — Le règne du fiacre automobile.

Étant donné l'importance constamment croissante que prennent les grandes agglomérations, on ne s'étonnera point de nous voir revenir sur la question de la circulation et des moyens de transport dans les villes. Aussi bien, ne nous préoccuperons-nous cette fois que de ces véhicules de transport quasi-individuel, qu'on nomme les fiacres. Ils ont leur rôle tout indiqué à côté des omnibus même mécaniques, des métropolitains ; et la preuve en est que ni le cab londonnien ni le fiacre

parisien n'ont subi de concurrence victorieuse de la part des voies ferrées urbaines. Ils ne répondent pas, comme on pourrait être tenté de le croire ou de le dire, à une clientèle exceptionnelle et de luxe ; on est forcé d'y recourir, à condition, bien entendu, qu'ils assurent cette vitesse qui s'impose de plus en plus dans les déplacements. On sait, en outre, que l'existence de transports rapides et relativement à bon marché, par rapport à la vitesse qu'ils fournissent, est la solution de ce problème du surpeuplement et de l'habitation malsaine qui se pose si gravement devant nous.

Pour être appelé individuel, le transport par fiacre permet souvent le transport simultané d'au moins deux personnes ; et comme le départ se fait instantanément, il y a là un gain de temps qui peut amplement compenser la dépense relativement élevée. Et c'est parce que cet avantage commençait à être compris par un grand public, que l'on a vu réussir rapidement, même dans le milieu parisien, en somme très traditionnaliste, le fiacre hippomobile doté d'un compteur. Grâce à cet appareil, le cocher a été intéressé à conduire vite son équipage ; et non seulement le client payait proportionnellement au service qui lui était rendu, au lieu de payer suivant un forfait démesuré pour les parcours assez réduits ; mais encore il était assuré de gagner amplement en temps ce qu'il dépensait en argent (sans parler de la fatigue évitée).

Il fallait logiquement aller plus loin. D'abord, la voiture mécanique pouvait donner sans peine une vitesse de déplacement bien supérieure à celle de la voiture à cheval ; d'autre part, celle-ci avait dû être munie de pneumatiques pour répondre au besoin de confort du public, et tout comme si elle avait été dotée d'un moteur ; et enfin on avait constaté rapidement, comme à la Compagnie Générale des Voitures de Paris, que l'usage du compteur multipliait le nombre de courses effectuées dans une journée ; il laissait moins reposer le cheval,

lui imposait une allure plus vive et entraînait une augmentation très notable de dépenses par suite de l'accroissement des rations alimentaires et de l'usure plus rapide de la cavalerie. En s'engageant dans cette voie, on devait fatalement arriver bien vite à l'adoption du moteur mécanique.

Mais il fallait se rendre compte immédiatement (suivant une observation que nous avons faite à propos des omnibus automobiles) que le tarif des fiacres mécaniques serait forcément plus élevé que celui des fiacres à chevaux, à condition qu'ils donnassent une autre vitesse de transport. C'est ce que n'avaient pas compris, pourtant, des spécialistes, à propos de la législation s'appliquant aux *motor cabs* de Londres. On autorisait à ne les payer que le tarif des cabs à chevaux, 2 shillings à l'heure : il est vrai, en ne leur demandant qu'une allure de quatre milles à l'heure.

Comme pour toutes les innovations techniques, on a tenté de lancer le fiacre automobile, la voiture de louage mécanique, avant qu'elle fût réellement au point en tant que mécanisme ; c'est ce qui s'était passé pour les omnibus automobiles. Dès 1897, les Anglais avaient osé mettre en circulation des fiacres automobiles dans les rues de Londres. C'étaient, du reste, des voitures électriques; et les circonstances actuelles montrent que cet emploi des accumulateurs électriques n'a pas plus réussi en la matière que pour les omnibus automobiles, ou même les tramways mécaniques. A cette occasion, le directeur d'une grande compagnie de voitures parisienne, praticien aujourd'hui disparu, exprimait l'opinion que c'était vraiment trop tôt pour songer aux fiacres automobiles. Ce qui n'empêchait que sa compagnie même suivait peu de temps après l'exemple donné par Londres; et elle aboutissait à un échec retentissant, avec des fiacres électriques également, échec qui lui coûtait plusieurs millions de francs. Le directeur de la compagnie était donc revenu à récipiscence, mais d'une

manière fort peu heureuse. Il faisait adopter les accumulateurs par sa compagnie, et il pronostiquait un insuccès sûr pour le fiacre à pétrole, l'électricité devant le détrôner, si jamais il faisait mine de prendre une certaine importance.

Nous ne nous arrêterons pas sur ces souvenirs historiques, sinon pour en tirer cette conclusion que le moteur ou les moteurs tonnants sont venus révolutionner les transports au moins aussi complètement, de leur côté, que le courant et les moteurs électriques sur les voies ferrées. Et l'on a vu se multiplier avec une étrange rapidité les fiacres automobiles dans les rues des grandes villes, notamment à Londres et à Paris. Jusque vers 1903, ces véhicules de louage pour transports individuels étaient à peu près inexistants; on en avait mis quelques-uns en circulation qui n'avaient pas réussi auprès du public, et qui ne pouvaient réussir, par suite de leur fonctionnement même, du prix de revient de leurs déplacements, etc. Encore en 1904 on ne comptait que fort peu de ces voitures (qu'il ne faut pas naturellement confondre avec les voitures dites de grande remise, bien différentes du fiacre). Il a fallu attendre l'introduction en France du taximètre, qui avait si bien réussi en Allemagne, pour voir se répandre à Paris le fiacre mécanique ; la clientèle se décidait à recourir à ce mode de transport par suite des avantages que nous avons indiqués, de la vente de la marchandise « transport » sur la base d'une mesure exacte de la distance parcourue, et aussi parce que l'usage même de ce taximètre-compteur lui rendait évidents les avantages qu'elle pouvait tirer de déplacements très rapides. Le tarif appliqué fut du reste et d'abord trop élevé; si bien qu'on ne trouvait pour se servir de ces véhicules, que des gens voulant se payer le plaisir d'un moyen de transport considéré essentiellement comme de luxe. Pour vulgariser l'emploi du fiacre automobile, il a fallu ramener le tarif à une base correspondant sensiblement à la capacité plus forte de transport, à la vitesse supérieure de cette voiture mécanique par rapport au fiacre classique.

La multiplication du nombre des fiacres automobiles a été alors curieuse, peut-être même un peu trop rapide, en raison de la lenteur que bien des gens mettent à comprendre que du temps économisé vaut de l'argent. En 1906, il circulait déjà plus de 400 fiacres automobiles à Paris, ils étaient au nombre de près de 1,500 à la fin de 1907; et les dernières statistiques que nous avons entre les mains estiment qu'ils sont au nombre de beaucoup plus de 3.000 à l'heure présente. Ce sont surtout des compagnies importantes qui ont pu lancer ces fiacres mécaniques, à raison du capital d'établissement élevé qu'ils représentent même individuellement. Plusieurs entreprises possèdent quelques centaines de ces voitures, et l'une d'entre elles, pour son compte, en exploite plus de 1,600.

On voit qu'il y a là une question intéressante, au point de vue industriel comme au point de vue des transports. Au surplus, et tout naturellement, certaines entreprises de voitures de place hippomobiles ont compris qu'il fallait lutter contre cette concurrence, en remplaçant une partie de leurs voitures à chevaux par des véhicules mécaniques. Il semble qu'en la matière la concentration soit avantageuse ; étant donné les ateliers de réparation, d'entretien que nécessitent les voitures mécaniques, et aussi par suite des conditions meilleures que l'on obtient des fabricants quand on leur achète un nombre élevé de châssis, il est manifeste que ce ne sont guère que les compagnies possédant une série de voitures qui peuvent assurer une exploitation véritablement rémunératrice.

A Londres, l'adoption du fiacre automobile s'est faite à partir de 1905 également, avec une rapidité extraordinaire, par suite de l'abandon à peu près complet du fiacre électrique au profit du véhicule à pétrole. Encore à la moitié de l'année 1906, les compagnies étaient presque aussi nombreuses que les voitures en service, parce que chacune des entreprises procédait avec une certaine timidité. Et ce furent surtout des initiatives,

des constructeurs et des capitaux français qui assurèrent les progrès en cette matière dans la capitale anglaise. Avec raison, ceux qui voulaient introduire définitivement le motorcab en Angleterre tenaient à ne l'essayer qu'avec le taximètre; or, si cela surprenait la clientèle, peu accoutumée à cette commodité, cela mécontentait une bonne partie des conducteurs possibles et des cochers de fiacres ordinaires ; les uns et les autres redoutaient cette surveillance mécanique qui les empêche de faire payer un peu suivant leur fantaisie au voyageur, et surtout de ne point rendre de comptes exacts à la compagnie dont ils conduisent la voiture. Heureusement, les autorités permirent enfin qu'on employât le taximètre, et c'est ce qui a fait la fortune du fiacre automobile à Londres comme à Paris. Cet appareil n'a que des avantages pour les conducteurs qui veulent *gagner* réellement ce qu'ils perçoivent, puisque, grâce à lui, ils sont vraiment associés à l'entreprise par laquelle ils sont employés et à ses bénéfices. Actuellement, il doit circuler à Londres quelque 2,5000 fiacres automobiles de types divers. Et ici encore ce ne sont guère de petits entrepreneurs qui se sont lancés dans cette industrie toute nouvelle, au contraire de ce qui était courant pour l'exploitation des voitures de place à chevaux. Une série de compagnies possèdent chacune plusieurs centaines de voitures mécaniques.

Celles-ci ont rencontré et ne pouvaient manquer de rencontrer la faveur du public (à condition, naturellement, que le mécanisme puisse fournir un service régulier). Les distances considérables qu'on est constamment obligé de franchir dans l'immense métropole anglaise ne pouvaient manquer de faire apprécier un moyen de transport donnant la possibilité d'effectuer très rapidement ces parcours ; la vitesse assurait un gain de temps que le consommateur était tout disposé à payer. Le tarif, sur lequel nous n'aurons pas le temps de revenir, ayant l'intention d'insister plutôt sur les dépenses et recettes des

auto-fiacres parisiens, est sensiblement plus élevé que celui des fiacres à chevaux : 8 pence le premier mille et 2 pence pour chaque quart de mille suivant ; mais cela n'a rien d'exagéré par rapport à la vitesse à laquelle on franchit cette distance. En ces matières, on peut dire sans exagération que le transporteur doit être payé d'autant plus cher que cela lui prend moins de temps pour vous transporter.

Ainsi que nous l'avons laissé entendre, il a fallu d'étranges progrès techniques pour que les fiacres automobiles pussent donner pleine confiance au public, et aussi pour que leurs recettes balançassent suffisamment leurs dépenses de toute sorte. Et il y a une série de conditions auxquelles doit répondre un autotaxi bien compris. Nous ne saurions que les indiquer très sommairement. Il est à noter, par exemple, que, dans le début, les compagnies de fiacres automobiles ont eu tendance à doter ces fiacres de moteurs trop puissants ; on se laissait entraîner par les errements suivis en matière de voitures de tourisme et aussi de voitures particulières, pour lesquelles on s'est livré à de véritables dépenses de luxe en y installant des moteurs qui consomment des quantités considérables d'essence. Et quand les compagnies anglaises ont doté leurs fiacres de moteurs d'une puissance de 16 chevaux, elles ont assurément été trop loin : il n'était pas nécessaire d'une pareille force pour atteindre des vitesses très suffisantes, et s'accusant déjà avec une étrange supériorité par rapport aux fiacres hippomobiles. Cela est particulièrement vrai à Londres, où l'on ne rencontre pas les mêmes difficultés qu'à Paris.

On est généralement d'accord pour penser qu'à Paris il suffit d'une puissance régulière d'une douzaine de chevaux, pour répondre à tous les besoins et à toutes les difficultés de la circulation et des transports. Ce qui n'empêche pas, bien entendu, de recourir à un moteur à quatre cylindres donnant une marche régulière, sans à-coups ni vibrations fatigantes pour le voya-

geur. Il a été essayé de la manière la plus effective, et aussi la plus satisfaisante, des voitures de place automobiles qui circulent couramment à Paris et qui sont dotées de moteurs de 8 à 10 chevaux comme puissance nominale. Comme de juste, il ne faut pas que ces voitures représentent, tout compris, un poids de plus de 1.200 kilogrammes environ. C'est qu'en effet les rues en pente, et même en pente accentuée, sont nombreuses à Paris; de plus, le pavage en pierre n'a pas encore disparu, tant s'en faut, et il est aussi nuisible que possible aux voitures mécaniques. Nous devrions ajouter que le bombement très prononcé des chaussées que l'on rencontre normalement à Paris n'est pas sans gêner la circulation du fiacre automobile sur les voies de la capitale.

La trop grande puissance et la trop grande vitesse sont donc interdites au fiacre automobile, si l'on veut qu'il soit abordable à la majorité, qui peut lui accorder une clientèle importante. On sait du reste que les proportions du moteur et la vitesse à laquelle on entend marcher font monter beaucoup la dépense de combustible. A Londres, le prix de celui-ci n'est pas très élevé, mais il en est bien autrement dans beaucoup d'autres pays, et particulièrement à Paris, où un droit d'octroi de 20 centimes par litre vient se superposer à un prix de vente en gros, hors Paris, de quelque 40 centimes le litre. En tous cas, il y a intérêt à économiser sur le combustible ou comburant; cela est assez évident pour que nous n'ayons pas à insister là-dessus. Il ne faut pas perdre de vue que souvent, dans les rues de Paris, un fiacre automobile arrive à dépenser, à consommer 15 litres d'essence de pétrole pour franchir 100 kilomètres. Et nous ne parlons pas du graissage du moteur, qui représente pourtant un chiffre de dépenses à considérer.

Tout le monde sait que le bandage est un des chapitres les plus importants du budget d'une compagnie de fiacres automobiles, et l'on ne peut pas songer en la matière aux bandages

pleins. Il faut donc user des pneumatiques, en s'exposant aux avaries, aux dépenses, aux renouvellements si fréquents relativement qu'ils entraînent. Si d'ailleurs le pneumatique a été adopté pour toutes les voitures à chevaux, le voyageur ne va pas admettre une suspension, un roulement moins bon quand il s'agit d'être transporté à une allure autrement rapide. Pour que ces coûteux pneumatiques ne s'usent pas trop vite, et par conséquent ne relèvent pas trop les dépenses d'exploitation d'un fiacre automobile, il est essentiel que le poids du véhicule ne soit pas exagéré, et aussi que sa vitesse ne dépasse pas certaines limites. Et cela nous ramène tout naturellement à cette question de la limitation de la puissance du moteur que nous envisagions tout à l'heure à un autre point de vue.

Dans les conditions techniques à respecter pour l'établissement d'un fiacre automobile, se placent aussi au premier rang les dispositions à prendre pour que les réparations soient assez peu fréquentes : elles n'ont pas seulement le défaut de coûter par elles-mêmes, elles ont encore cette conséquence très grave d'immobiliser la voiture et, par suite, le capital qu'elle représente. C'est pour cela que, dans certains fiacres automobiles, la partie motrice proprement dite constitue un bloc qu'on peut enlever pour le livrer aux réparateurs et remplacer par un autre bloc analogue, permettant d'utiliser le châssis et la carrosserie. Nous aurions à ajouter que l'on cherche à ce que l'amortissement, c'est-à-dire l'usure de la voiture, ne se fasse pas trop vite, et aussi à ce que le prix de premier établissement soit abaissé au minimum. Pour ce dernier résultat, on y arrive peu à peu en fabriquant « en série », par grandes quantités; ce qui n'empêche que le fiacre automobile coûte terriblement cher au kilogramme, par rapport à ces admirables machines locomotives, qui demandent pourtant beaucoup de main-d'œuvre pour l'usinage de leurs diverses pièces constitutives, mais où l'on bénéficie, il est vrai, d'une expérience déjà fort longue. Pour ce qui est de

l'amortissement, on n'a pas encore des données suffisantes : tout simplement parce que les entreprises de fiacres automobiles n'ont pas encore derrière elles un passé suffisamment long. Pour l'instant, on estime du moins que l'amortissement de la carrosserie des fiacres mécaniques doit se faire en quatre années au plus, tandis que celui de la partie mécanique peut atteindre sept années. Ce n'est pas beaucoup; mais il faut songer que tous les organes sont exposés à des secousses constantes et très fortes, et que par suite le métal même se fatigue vite.

Il est évident que les tarifs doivent être établis en rapport avec les dépenses d'exploitation; et c'est pour cela qu'il est toujours ridicule, sinon même monstrueux, de voir l'autorité publique, à Paris ou ailleurs, déclarer que le tarif ne pourra pas dépasser tel ou tel chiffre. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que les exploitants ne doivent pas s'astreindre absolument à ne point dépasser tel tarif. C'est ainsi que, à Paris, on n'aurait certainement pas vu l'usage du fiacre mécanique se développer si l'on était resté au tarif de 50 centimes du kilomètre, qui avait d'abord été considéré comme normal. Sans doute y a-t-il des voitures de louage dont les services valent bien cette somme, si elles vous assurent une très grande vitesse de déplacement.

Mais tout d'abord, dans une agglomération (même à Londres, où tant de rues ne sont pas encombrées, en dehors du centre), il est bien rare que le véhicule puisse donner effectivement pareille allure; et enfin, il n'y aurait pas un grand nombre de clients dont le temps vaudrait assez cher pour qu'ils payent à ce prix une abréviation de quelques minutes sur un parcours à faire. Par contre, on a vu mettre en circulation, depuis quelque temps, des fiacres automobiles qui ont adopté le même tarif exactement que les véhicules hippomobiles. Cela est une exagération dans un autre sens ; s'ils donnent une plus grande rapidité de transport, il est légitime qu'ils demandent un prix

plus élevé pour une marchandise qui vaut plus cher; et il est invraisemblable, bien qu'ils soient fort achalandés naturellement, que leurs recettes sur cette base puissent couvrir leurs dépenses. Les tarifs qui ont été mis en pratique à Paris jusqu'à ces temps derniers, ont été assez variables : les uns étaient de 50 centimes au kilomètre, d'autres de 40, un grand nombre de 33; et pour les derniers dont nous venons de parler, cela descendait à 25 centimes.

Mais on vient de procéder à une uniformisation relative du tarif des fiacres automobiles de Paris : on les a autorisés à adopter l'un quelconque des trois tarifs généraux très différents, et à arborer un petit drapeau qui avertit le client du tarif auquel il sera taxé. C'est évidemment une très bonne chose, pour laquelle d'ailleurs il ne semble pas qu'une intervention de l'autorité soit bien nécessaire.

Beaucoup de gens, en effet, ne prennent pas du tout de fiacres automobiles parce qu'ils craignent de tomber au hasard sur une voiture dont les services leur reviendront trop cher. Cette fois, le public saura à quoi s'en tenir, ce qui ne l'empêchera pas de recourir aux véhicules les plus chers, s'il constate que, à cette cherté, correspond une vitesse supérieure de marche, et qu'il a avantage à se payer cette vitesse.

Il s'agit maintenant de chercher à se rendre compte des dépenses et des recettes d'un fiacre automobile, pour constater si les tarifs appliqués sont suffisants, et pour voir dans quelles conditions financières se présente l'exploitation de ce moyen de transport si nouveau.

Dès qu'on a été en mesure de recueillir des renseignements un peu sérieux sur le fonctionnement des fiacres automobiles, on a constaté qu'ils encaissaient, en moyenne, une recette quotidienne de 45 francs, à Paris, par exemple, du fait de l'application du tarif, également moyen, établi avec une certaine complication inévitable de « prises en charge », de parcours au

kilomètre, de déplacements à l'heure, etc. Pour obtenir ce rendement de la machine, il fallait donner environ 10 francs par jour au mécanicien. On comptait, d'autre part, sur une dépense de combustible de 5 francs par jour, y compris diverses dépenses annexes ; et comme on évaluait à 12 francs par jour également la dépense en pneumatiques, à 3 francs les frais de garage, graissage, nettoyage, il restait 15 francs pour l'assurance, les réparations, l'amortissement, et aussi l'intérêt ou le bénéfice du capital engagé. Au moment où des capitaux français tentaient en Angleterre une exploitation de fiacres automobiles, analogue à celle qui se poursuivait déjà sur le sol français, on avait pu précisément faire état des résultats effectifs que donnaient les services parisiens pris comme modèle. On estimait les recettes à un chiffre assez voisin de fr. 43,75. On devait prélever là-dessus 11 francs pour le conducteur et le pétrole (exactement essence), puis fr. 5,60 pour les pneumatiques, ce qui est assez modeste, ensuite fr. 2,50 pour l'entretien du moteur, fr. 1,90 pour celui de la carrosserie, fr. 0,50 de graissage, 1 franc de nettoyage, et enfin fr. 2,50 de frais généraux, assurance, garage. On arrivait donc finalement à une recette nette de fr. 18,75, sur laquelle il fallait prendre naturellement intérêts, bénéfices, et aussi amortissement. Nous avons vu comment cet amortissement doit se faire vite ; il est vrai que le prix du véhicule n'est pas estimé généralement dépasser 7.500 francs ; mais on ne peut pas évidemment se figurer que les voitures vont travailler 365 jours par an sans aucune immobilisation.

Des calculs analogues ont été faits par diverses compagnies de fiacres automobiles en France. Certaines ont évalué à 9 fr. 50 seulement, par jour et par voiture, le bénéfice net d'exploitation, une fois déduit l'amortissement, et étant donné un chiffre de recettes de 45 francs. Quelques compagnies croyaient pouvoir faire porter l'amortissement sur une longue

période : ce qui nous semble bien audacieux, étant donné les fatigues constantes que subit une voiture automobile, même circulant dans les conditions assez faciles que lui offrent les rues d'une grande ville. Et d'ailleurs, beaucoup d'entreprises ont prévu que l'amortissement du châssis devait se faire en cinq années seulement.

Bien entendu, il fallait tenir compte, dans la variété des indications que l'on fournissait sur les dépenses et les recettes des services de fiacres automobiles, que les entreprises de moindre envergure se trouvaient forcément en présence de dépenses plus élevées, tout se faisant sur une échelle moindre; cela se rapporte à cette question de la concentration dont nous parlions il y a un instant. Et c'est ainsi que, pour des compagnies ne possédant qu'un nombre modeste de véhicules, on voyait les dépenses diverses monter facilement à 36 francs par jour. Différentes entreprises, dont le nombre de voitures ne dépassait pas une centaine, en sont arrivées à ce même chiffre quotidien de dépenses. Et nous pouvons décomposer sommairement les dépenses dont il s'agit pour une compagnie qui nous a donné tous les éléments de ce total. Les frais d'usure et de renouvellement des pneumatiques sont évalués à 6 fr. : toujours un chiffre considérable qui grève étrangement, mais obligatoirement, l'exploitation d'un service de transport de ce genre. Les frais généraux sont comptés pour 4 francs, l'entretien du mécanisme et de la carrosserie représente une dépense identique ; c'est ensuite 1 franc par jour pour le lavage et le nettoyage, puis 1 fr. 50 pour les droits de stationnement et les frais de location de cet instrument, indispensable en la matière, qu'on appelle le taximètre. Le chauffeur touche un peu plus de 15 francs ; dans ce chiffre sont comprises les remises qu'on lui accorde pour le pousser à faire rendre autant que possible à l'instrument qu'on lui met entre les mains, et aussi les dépenses d'essence : car c'est lui qui doit se procurer dans

les meilleures conditions le combustible, en étant intéressé à l'économiser. Enfin on compte 5 francs d'amortissement par jour.

Les chiffres divers que nous venons de donner montrent bien que le fiacre automobile entraîne des dépenses courantes fort élevées; particulièrement à cause de son coût premier, mais surtout à cause de sa rapidité d'usure, de sa consommation d'un combustible assez cher, et enfin par suite du prix d'achat très élevé et de l'usure très rapide de ces bandages en caoutchouc, qui sont cependant indispensables. On se trouve donc ici en présence de ce fait, un peu bizarre au premier abord : que, au contraire de ce qui s'est produit dans presque tous les autres domaines, la mise à contribution de la machine n'est pas venue abaisser immédiatement et de façon absolue le coût de la production, c'est-à-dire le prix de revient de ce produit qu'est le transport des personnes à titre individuel dans les villes. La machine est surtout venue rendre possible une vitesse de déplacement inconnue avant elle ; et, tout comme cela est vrai pour l'omnibus automobile, on ne peut perdre de vue cette vitesse pour se rendre compte des avantages de l'emploi du machinisme et du bas prix réel qu'on le paye.

Les données les plus récentes qui aient été publiées sur les dépenses d'exploitation des fiacres mécaniques ne diffèrent guère de celles que nous avons fournies tout à l'heure. On ne peut pas abaisser à moins de six francs par jour la dépense quotidienne du fait des bandages et des dispositifs antidérapants dont on les munit ; les loyers, impôts, assurances diverses, graissage, employés secondaires, représentent toujours une dépense journalière de quatre francs ; et finalement, même à supposer une exploitation importante, les dépenses d'exploitation avec l'amortissement donnent un total de près de trente-sept francs par jour. Encore, si les exigences de la main-d'œuvre n'augmentent pas.

Nous avons montré sous quelle forme le consommateur, le public, trouve profit à cette application du machinisme. Elle est avantageuse également au collaborateur de la production; nous entendons particulièrement au conducteur, au mécanicien de la voiture. Et remarquons tout de suite que le machinisme, comme le plus souvent, surtout depuis que la machine s'est tant perfectionnée, n'a pas ici enlevé leur gagne-pain aux cochers des voitures à cheval. Non seulement le nombre de voitures hippomobiles n'a guère diminué depuis la venue du fiacre automobile; mais encore on a eu toutes facilités pour transformer en conducteurs d'automobiles ceux des anciens cochers qui ont voulu se soumettre à l'apprentissage, assez rapide et simple, qui s'imposait en la matière. Et nous allons voir que les travailleurs qui ont consenti à ce petit effort en sont amplement récompensés : non seulement ils gagnent beaucoup plus en se donnant matériellement moins de peine; mais encore ils jouissent d'un confort bien supérieur, puisqu'on peut les protéger des intempéries autrement mieux avec le fiacre automobile qu'avec la voiture classique.

C'est qu'en effet le mécanicien d'automobile est payé largement, quand il sait s'y prendre et arrive à faire rendre beaucoup à la voiture, qu'il conduit ; c'est un véritable associé aux bénéfices, cette participation n'étant point établie par la loi, et par suite existant parce qu'elle peut logiquement exister. Le mécanicien touche une première remise de 15 p. c. (suivant les conventions les plus ordinaires) sur toute recette inférieure à 30 francs; il touchera 20 p. c. pour la partie de la recette comprise entre 30 et 40 francs; ce sera ensuite 25 p.c. jusqu'à 50 francs; et comme il peut parfois faire plus de 50 francs de recettes (il est vrai, de façon exceptionnelle), on prévoit alors à son profit une remise de 30 p. c. sur tout ce qui est encaissé au delà de 50 francs. Il suffit que la recette se maintienne aux alentours de ces 45 francs que nous avons cités comme une recette ordinaire, pour que le

travailleur collaborateur des entreprises de fiacres automobiles touche près de 8 francs. Mais il faut tenir compte, en outre, qu'il est intéressé à diminuer la consommation d'essence. La compagnie lui donne, en effet, 15 p. c. de la recette brute pour le couvrir de ses dépenses d'essence, d'une manière générale. Quand les cours du combustible sont normaux, cela lui laisse un certain bénéfice ; étant donné surtout qu'il fera des économies importantes s'il sait bien assurer la carburation dans son moteur. Et si nous ajoutons, d'autre part, qu'il touche des pourboires de la clientèle, que ces pourboires bénéficient du taux élevé de payements qu'on pratique tout naturellement pour ce mode de transport accéléré et de plus grande valeur économique; encore une fois on arrive à constater que le mécanicien d'automobile se fait un salaire presque double de celui du cocher de fiacre hippomobile. Au moins dans les premiers temps où le fiacre automobile à Paris était très demandé par la clientèle, parce qu'il n'y en avait pas assez pour satisfaire à ces demandes, le mécanicien parvenait souvent à se faire de 400 à 500 francs par mois.

Depuis que la concurrence est devenue plus vive entre les compagnies de fiacres automobiles, et par suite entre les voitures et les conducteurs qui s'offrent aux besoins du public, cette situation n'est pas demeurée tout à fait aussi avantageuse. Certaines compagnies ont été obligées de réduire de 15 à 12 p. c. la remise faite aux conducteurs sur la première partie de la recette. Si le vulgaire a pris assez rapidement l'habitude de recourir à la voiture mécanique, s'il comprend réellement les avantages de ce transport rapide; par contre, le nombre des fiacres automobiles a peut-être crû démesurément par rapport à cette transformation des habitudes. Pour ce qui est particulièrement de Paris, la clientèle possible, comme nous l'avons indiqué, était retenue dans l'usage des nouveaux véhicules par les trop grandes variations de prix qu'elle était exposée à payer, suivant le tarif appliqué dans telle ou telle sorte de voiture. A

cet égard, l'uniformisation, au moins par catégories, des tarifs des fiacres automobiles sera certainement une bonne chose.

Si nous considérons ce qui s'est passé à Londres, nous voyons que les recettes ont été suffisantes jusqu'ici pour assurer une exploitation rationnellement rémunératrice. Les recettes des fiacres automobiles, à Londres, sont évaluées pour la journée entre 50 et 60 francs. C'est beaucoup, par rapport à ce que nous avons indiqué comme la recette moyenne à Paris ; mais le tarif appliqué est un peu plus élevé, ce qui répond assez bien à la différence de valeur entre l'unité monétaire des deux pays considérés. Au reste, les relevés faits pendant les mois où les recettes des fiacres automobiles sont le plus élevées dans la capitale de la Grande-Bretagne, semblent bien montrer que ce sont les gens d'affaires plus que tous les autres qui se servent de voitures mécaniques à allure rapide ; il ne faut pas perdre de vue non plus que l'étendue superficielle de Londres, le régime de la voirie dans presque toute cette étendue, font que la voiture automobile peut y circuler presque continuellement à très vive allure. Et ce sont des raisons qui font que les gens qui apprécient particulièrement ce proverbe rabâché que « le temps est de l'argent », sont tout disposés à économiser sur leur temps en payant ce qu'il faut et ce que vaut ce temps.

En somme, on peut considérer maintenant comme assuré le succès pécuniaire, financier, économique de ce nouveau moyen de transport dans les grandes agglomérations. Et les avantages qu'il assure aux uns comme aux autres; l'économie réelle qu'il procure à ceux qui en font usage et, par suite, à la production économique à laquelle il collabore indirectement; le relèvement des salaires qu'il entraîne logiquement; tout cela est une démonstration nouvelle et bien intéressante du rôle précieux de ce machinisme que l'ignorance n'a pas encore cessé de décrier, sans comprendre ses effets.

Daniel BELLET,
Professeur à l'École des sciences politiques.

LA VIE SCIENTIFIQUE

LES LOIS OUVRIÈRES (1).

Voici que la marée livresque, sans cesse montante, nous apporte un ouvrage substantiel dont on était à souhaiter la troisième édition parce que, considérablement accrue, elle est la mise à jour et presque la mise au point de notre code international du travail.

Dans la mêlée économique des intérêts contradictoires et des passions échauffées, dans le fermentation des luttes entre le capital et le travail, dans le tumulte des thèses adverses, bourgeonne et fleurit lentement une législation nouvelle, dont les racines plongent au plus profond de la controverse sociale. Et sur la trame essentielle des idées et des faits, de la théorie et de la pratique économique, on voit le phénomène juridique qui tisse ses dentelures et brode ses arabesques.

Le livre de M. Pic, étonnamment complet, embrasse dans toutes leurs ramifications les branches touffues de l'arbre jeune et vivace du Droit ouvrier. On y trouvera les renseignements les plus copieux, les statistiques les plus récentes, la bibliographie la plus nourrie, la documentation la mieux avertie sur les coalitions ouvrières, les grèves et les lock-outs, les associations et syndicats professionnels, les syndicats de producteurs, trusts et cartels, les monopoles de fait et de droit, la réglementation du travail industriel au point de vue de la limitation de sa durée, de l'hygiène et de la salubrité des ateliers, le contrat de travail en ses multiples éléments et ses diverses modalités, le salaire et les garanties spéciales qui y sont attachées, la réparation des accidents du travail, les conflits collectifs ou individuels entre

(1) *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières*, par Paul Pic. Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 3e édition. 1909.

patrons, ouvriers et employés, les conseils d'usine, de conciliation, d'arbitrage et les juridictions de prud'hommes, les institutions de mutualité et d'épargne, la coopérative sous toutes ses formes, les institutions d'assurance et d'assistance sociale contre la vieillesse, l'invalidité et le chômage...

On peut juger par cette seule énumération de l'ampleur des matières qui font l'objet de ce volume de 1150 pages et dont chacune est traitée par l'analyse la plus minutieuse, ne laissant dans l'ombre aucun des aspects du problème social.

L'auteur passe en revue les législations des différents pays, entre dans le détail minutieux du code du travail français, discute les doctrines en présence, examine les méthodes proposées et, sans se départir d'une critique toujours objective et impartiale, suggère des solutions discutables sans doute, que d'aucuns jugeront trop timides et d'autres trop hardies, mais qui sont marquées à l'empreinte d'un esprit positif, pratiquement novateur et sans conteste animé du plus noble désir de paix sociale.

A l'examen des grands courants législatifs internationaux, on ne laisse pas d'être frappé du parallélisme de l'évolution qui se poursuit dans tous les pays industriels.

D'ailleurs, quoi d'étonnant? Les mêmes problèmes requièrent les mêmes solutions dans une économie qui revêt de plus en plus un caractère mondial, avec, cela va de soi, des nuances que M. Pic essaie de distinguer entre les groupes latin, anglo-américain, germanique, slave et néo-saxon.

On lira surtout avec l'intérêt le plus soutenu les chapitres relatifs aux droits de coalition et d'association, aux revendications syndicales, au droit de grève des fonctionnaires et salariés de l'État, aux contrats collectifs de travail, aux bourses de travail, toutes questions d'une actualité brûlante et qui intéressent au plus haut point les destinées des nations européennes. C'est assez dire que les épisodes les plus passionnants du drame

social contemporain s'inscrivent en marge de ces pages qui développent sur l'avenir des perspectives illimitées... Mais, pour nous en tenir au présent, et à n'envisager que les conquêtes définitives des revendications ouvrières, quelle brèche déjà large ouverte dans les théories juridiques traditionnelles! On y voit s'infiltrer des notions neuves, cruellement hérétiques pour les tenants des anciennes disciplines, sur la capacité, sur la responsabilité, sur les obligations. Il suffit de songer, par exemple, à la pratique qui s'introduit des contrats collectifs de travail; à la thèse, acceptée maintenant, du risque professionnel et du règlement forfaitaire de l'indemnité en matière d'accidents du travail; à l'extension de la capacité du mineur et de la femme mariée, afin de leur assurer la libre disposition du salaire...

Ainsi le droit, sous la pression des faits, se plie insensiblement aux besoins nouveaux, et revêt un caractère de plus en plus contractuel et social. Car, malgré l'apparence chaotique et heurtée de l'évolution industrielle contemporaine, en dépit de ces crises de croissance inséparables de toute transformation organique, l'équilibre, provisoirement rompu, se rétablira en fin de compte par la fusion d'éléments encore troubles, inorganiques et confus, mais dont on aperçoit déjà la tendance à s'agréger et à s'ordonner dans les cadres d'une structure économique et juridique nouvelle.

JULES COUCKE.

LE BRÉSIL AU XXme SIÈCLE (1).

M. P. Denis vient de faire œuvre utile en publiant ce très intéressant ouvrage sur un État mal connu et cependant de ressources merveilleuses et d'un avenir brillant et proche.

L'ouvrage de M. Denis n'est pas une étude scientifique complète, mais un travail de vulgarisation. Le but poursuivi par l'au-

(1) Le Brésil au XXe siècle, Pierre DENIS. — A. Colin, Paris, 1909. 312 pages.

teur est pleinement atteint, car son réel talent d'écrivain, sa clarté rendent la lecture de ce livre fort captivante.

M. Denis, qui a vécu au Brésil, nous donne des aperçus très personnels et très exacts des populations, du pays, des moyens de communication, de la vie politique, de la vie économique et des questions monétaires.

Il étudie la situation économique de l'État de Saint-Paul et ses richesses, comprenant presque exclusivement la culture du café. Il examine la colonisation de l'État de Panama et celle du Rio Grande. Il nous fait assister à la vie des émigrants polonais qui, au Panama, sont devenus messagers après des déboires dans leurs essais agricoles. Le transport du café se fait par leurs soins.

M. Denis étudie aussi la population nègre, composée d'anciens esclaves. Il ne lui adresse aucun éloge. Il la décrit comme une race vaine, puérile, vicieuse, presque nulle au point de vue du rendement économique.

La partie la plus originale du livre est la description de l'État maudit de Ceara, créateur d'une race endurante qui a permis aux colonisateurs des Amazones de trouver une main-d'œuvre. La population ceareuse a été contrainte à l'émigration par les sécheresses et les famines. Elle a gagné les cultures caoutchoutières de l'Amazone, où elle lutte vaillamment contre un climat meurtrier. Il y a quelque chose d'épique dans cet exode.

L'ouvrage se termine par un bref aperçu des procédés de récolte du caoutchouc et de pénétration des forêts de l'Amazone.

Nous ne regrettons qu'une chose après cette lecture attachante, c'est de ne pouvoir approfondir cette étude ébauchée d'une terre dont les conditions climatériques, géologiques et botaniques sont à peu près identiques à celles des pays équatoriaux africains qui préoccupent tant l'attention du monde à l'heure présente.

F. VANDER ELST.

REVUE ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

MAI 1909

ÉDITORIAL

L'étude des variations sociales de la valeur, l'histoire des prix, porte sur les problèmes les plus difficiles. Il n'est que généralement exact d'affirmer que le coût des produits alimentaires a baissé et que le salaire réel a augmenté depuis soixante-quinze ans. Dans la réalité, les prix des denrées subissent des oscillations qui sont en rapport, et avec les conditions de l'industrie et du commerce, et aussi avec la quantité de numéraire en circulation.

M. Émile Levasseur, de l'Institut, administrateur du Collège de France, a bien voulu présenter à nos lecteurs les éléments qu'apporte une enquête officielle récente sur le prix des produits alimentaires en France depuis 1880. L'éminent savant en a tiré des conclusions d'un grand intérêt, parmi lesquelles s'affirme la solidarité des différents pays dans l'égalisation croissante des prix et la concomitance de leurs variations.

Parmi les points graves de la crise qui pèse sur toutes les nations, l'industrie des transports maritimes est un des plus douloureux. Le Dr Albert Haas, qui imprime à la Hamburgische Börsenhalle un essor si remarqué, présente de cette maladie de

roissance et de surproduction, dont tous les armements sont atteints, un tableau précis, où les efforts pour fédérer les intérêts et amortir le choc des crises donnent le trait le plus caractéristique.

Tout le monde connaît l'inlassable verve de M. Yves Guyot quand il prend pour cible ses ennemis-nés : les protectionnistes. Nous n'avons pas à prendre parti dans ce débat, dont nous avons déjà parlé antérieurement. L'orientation économique de la France est un facteur trop important dans l'Économie du monde pour que nous ne suivions pas de très près la lutte entre M. Jean Morel et les libre-échangistes. L'étude de M. Yves Guyot en restera un des épisodes les plus marquants.

La crise de l'armement, dont nous parle M. Haas, aura, nous l'espérons, une fin prochaine. L'évolution maritime, un instant troublée, reprendra sa marche, et deux des facteurs principaux qui la caractérisent, et que M. Fontana-Russo, professeur de politique commerciale à l'Institut supérieur d'études commerciales et coloniales de Rome, met si nettement en relief, la vitesse et le transport des voyageurs, continueront d'agir et de modifier profondément les conditions du commerce par mer.

La Rédaction.

ENQUÊTE SUR LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN FRANCE.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Die Art der Untersuchung in 70 Gymnasien. — Index-Zahlen des Total-Ergebnisses der Untersuchung über das Steigen und Fallen der Lebensmittelpreise. — Dieses Ergebnis wird durch andere Index-Zahlen controlliert. — Zusammenstellung der Ergebnisse pro Gegend (11 Gegenden) von 1880 bis 1908, und Unterscheidung zwischen grossen und kleinen Gymnasien. — Prüfung der Schwankungen der Index-Zahlen von zwanzig Lebensmitteln. — Die wirklichen Preise der einzelnen Lebensmittel nach den verschiedenen Gegenden; Prüfung derselben mit Hülfe einer andern Statistik. — Die Preise. — Vergleichung der sämmtlichen Preise, die in den Jahren 1880, 1885, 1902, 1908, in den verschiedenen Gegenden von zehn grossen und zehn kleinen Gymnasien bezahlt wurden. — Elf Schlüsse über die Preisschwankungen seit einem Vierteljahrhundert. — Die in Zeiten des Steigens und des Fallens der Preise seit 1820 durch mehrere Statistiker gerechneten Index-Zahlen, von denen die Statistik bezüglich der 70 Gymnasien nur ein Teil ist.*

— SUMMARY. — *The kind of the inquiry in 70 high-schools. — Index-numbers relative to the total results of the inquiry about the rise or the fall in the prices of provisions. — This result cheiked by some other series of index-numbers. — Gathering*

the results of each region for 11 of these, with discrimination of large and small high-schools from 1880 to 1908). — Examination of the index-numbers' fluctuations for each of 20 commodities. — Survey on the real prices of each commodity in the different regions, and their contral by other statistics. — Prices of the commodities. — Comparison between the total prices paid during the years 1880, 1885, 1902 and 1908 in six large and in six small high-schools. — Eleven conclusions on the variations of prices since a quarter of a century. — A sketch after the index-numbers computed by several statisticians in the periods of rise and fall since 1820; the statistics of 70 high-schools is a part only of these index-numbers.

DANS les derniers mois de l'année 1908, le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu, sur notre demande, adresser aux proviseurs de soixante-dix lycées de Paris et des départements un questionnaire que nous avions dressé sur le prix des denrées alimentaires achetées par ces établissements depuis l'année 1880. Le questionnaire portait sur les années 1880, 1885, 1890, 1895 et sur chaque année de 1900 à 1908; il comprenait 20 articles alimentaires, pain, viande de boucherie, porc frais, charcuterie, volaille et gibier, vin rouge, vin blanc bière et cidre) (1), beurre, huile comestible, œufs, lait, fromage sec, sucre, poisson frais, poisson salé, morue, graisse et saindoux, pommes de terre et, en outre, la houille. Les lycées, indépendamment de ceux de Paris (Saint-Louis, Henri IV, Janson de Sailly, Louis-le-Grand) et des environs (Lakanal et Versailles), ont été choisis, partie parmi

(1) Le cidre et la bière qui ne sont en usage que dans un petit nombre de régions ne sont pas entrés dans le calcul des nombres-indices.

Diagramme des nombres-indices généraux du prix moyen annuel des denrées alimentaires dans 70 lycées.

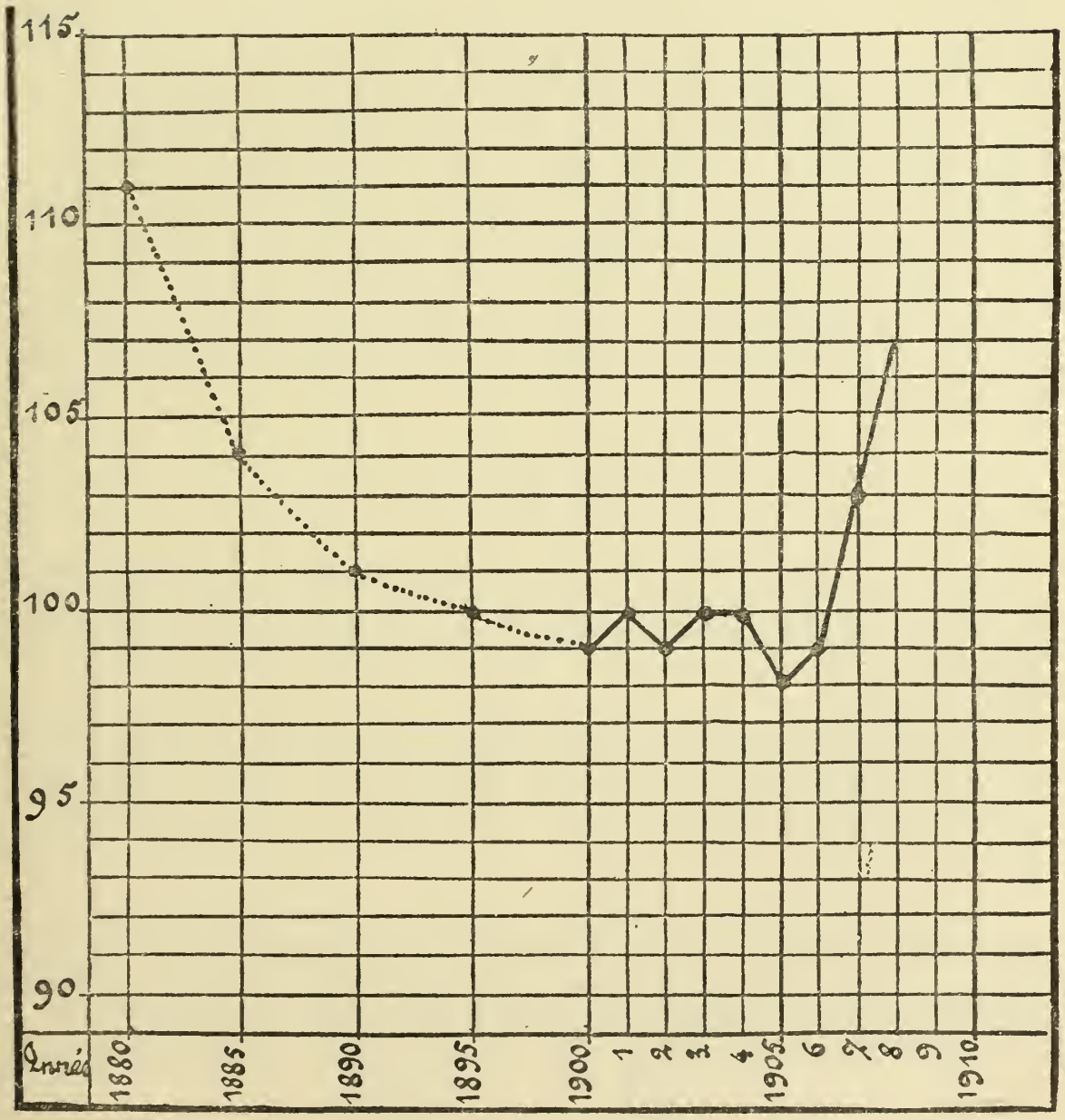

les grands et partie parmi les petits établissements, dans chacune des neuf régions agricoles de la France.

Le chef de la statistique générale de France, M. Lucien March, a bien voulu se charger de faire, à l'aide de ces données, le calcul des nombres-indices résultant des chiffres recueillis.

De ces renseignements précis il a été possible de tirer une notion suffisamment exacte du rapport des prix des denrées par régions et des variations que ces prix ont subies depuis environ un quart de siècle. Ce ne sont pas positivement des prix de détail tels que les paient les consommateurs ordinaires. Ce sont des prix de demi-gros, fixés par adjudication. Mais le détail, qui subit l'influence de plusieurs causes diverses, suit d'ordinaire le mouvement des prix de gros, de près ou de loin, et dans des proportions diverses selon le lieu de vente, la fortune des acheteurs et la qualité du produit.

I.

Constatons en premier lieu le résultat global. Nous aborderons ensuite l'étude des groupes spéciaux et celle du détail par articles.

En prenant pour base le prix moyen des deux années 1895 et 1900 représenté par 100, nous avons trouvé, par année, les nombres-indices moyens pour l'ensemble des 70 lycées (1):

(1) Voir plus loin le tableau n° 2 qui donne la série des nombres-indices de chaque groupe dont les nombres insérés ici sont les moyennes générales.

Pour le lycée Louis-le-Grand nous possédons les chiffres depuis 1840. Voici le total des unités de prix des onze principales denrées achetées par ce lycée :

En 1847	. . . fr.	16.63
1873	. . . .	18.02
1905	. . . .	16 51
1907	. . . .	18 36
1908	. . . .	17 69

Années.	Nombres-indices.	Années.	Nombres-indices.
1880.	111.9	1902.	98.8
1885.	104.2	1903.	99.9
1890.	101.4	1904.	99.9
1895.	100.2	1905.	98.0
1900.	99.3	1906.	98.8
1901.	99.8	1907.	103.1
		1908.	106.5

En l'année 1880, première année de la présente statistique, le blé a été cher, à cause principalement de la mauvaise récolte de 1879, qui a nécessité une importation considérable de céréales. Toutefois, cette année n'est pas, depuis 1850, celle où la moyenne générale des prix des marchandises a atteint son niveau le plus élevé; c'est l'année 1873 qui, en France comme en Angleterre, en Allemagne (1) et ailleurs, marque le point culminant.

Depuis 1874 la tendance avait été à la baisse. Après un relèvement momentanté en 1880, la moyenne générale des prix de gros a continué à baisser sur les grands marchés d'Europe et d'Amérique jusque vers 1895 et au-delà. Pour les denrées alimentaires des lycées, la baisse s'est continuée jusqu'en 1900, avec une différence de 12 1/2 points entre 1880 et 1900, d'une manière à peu près régulière. De 1900 à 1906 les variations n'ont pas été d'un centième, excepté en 1905 où s'est produite une baisse de 2 p. c. C'est le point le plus bas de toute la série.

Il y a eu un relèvement très rapide de 1906 à 1908 (relèvement de plus de 6 1/2 points).

Néanmoins le taux de 1908 reste encore d'environ 5 1/2 points au-dessous de celui de 1880 (et bien au-dessous de celui de 1873, qui ne figure pas dans la présente statis-

(1) Voir les nombres-indices de M. Sauerbeck, de l'*Economist* et de Soetbeer

tique) (1). Il n'est que de 2 1/3 points au-dessus de 1885.

Il est possible que le taux de 1909 reste à peu près égal à celui de 1908, quoique la *Réforme économique* et Sauerbeck indiquent une légère hausse en mars, que l'Économat des Chemins de fer du Midi accuse une hausse en mai 1909 et que le prix du blé monte en ce moment (mai 1909).

Dans presque tous les groupes c'est de 1880 à 1885 que la diminution apparaît la plus forte, à cause de l'exagération exceptionnelle des prix de 1880. Dans la région du Nord-est (petits lycées), par exemple, le nombre-indice passe de 122 à 106; dans les deux lycées de la banlieue de Paris, de 114 à 106. Dans les années suivantes il y a eu tantôt hausse et tantôt baisse, plus souvent baisse, pour la plupart des groupes (2).

C'est en 1901 et en 1905 qu'on a atteint pour un certain nombre de denrées les niveaux les plus bas.

Il est intéressant de contrôler le mouvement général des prix dans les lycées par d'autres statistiques.

En premier lieu par celles qui sont relatives à la France.

1° La statistique dressée par M. March, chef de la statistique générale de France (*Annuaire statistique de la France*), montre un accroissement plus grand pour les marchandises en général que pour les denrées alimentaires (excepté en 1895); ses nombres-indices font voir un relèvement rapide depuis 1905;

2° Les nombres-indices calculés par M. de Foville à l'importation au moyen de la différence entre les valeurs de douane d'une année à l'autre montrent des prix bas en 1900

(1) Les nombres-indices dans la statistique de M. Sauerbeck sont 116 en 1873 et 94 en 1880 pour les denrées alimentaires.

(2) Cependant le niveau le plus bas se trouve en 1901 pour la région du Nord-ouest (petits lycées), en 1895-1901 pour celle de l'Est (petits lycées), en 1890 pour celle du Sud (petits lycées), en 1900-1901 pour celle du Sud (petits lycées), en 1890-1900 pour celle du Centre (petits lycées). L'influence des débouchés n'est certainement pas étrangère à ce fait.

et un relèvement dans les années suivantes, surtout depuis 1903.

3° Les nombres-indices calculés par M. Levasseur d'après la valeur en douane de 32 denrées alimentaires, les mêmes à peu près que celles de la statistique des lycées, marquent un relèvement rapide des prix depuis 1905;

4° Les nombres-indices calculés sur les prix courants (depuis 1882) de l'Économat des Chemins de fer du Midi, confirment ceux des lycées du Sud-ouest.

En second lieu par des séries relatives à des pays étrangers.

5° La série des nombres-indices la plus connue est celle de M. Sauerbeck publiée dans le *Journal of the royal statistical Society*. Dans cette série l'augmentation apparaît en général moindre (excepté en 1908) pour les denrées alimentaires que pour l'ensemble des 45 marchandises sur le prix desquelles l'auteur établit ses nombres-indices; ce qu'on peut attribuer en partie à la libre exportation qui donne à l'Angleterre des facilités particulières de vie à bon marché. Cette statistique indique, pour les denrées alimentaires, un léger abaissement des prix de 1900 à 1902, comme la statistique des lycées et, comme elle aussi, un relèvement très marqué en 1907 et 1908;

6° Les nombres-indices calculés en Allemagne pour la ville de Hambourg montrent une très forte diminution des prix en général et des denrées alimentaires en particulier de 1880 à 1885, puis une forte diminution de 1890 à 1895, des prix relativement bas de 1902 à 1905 et un relèvement très accentué en 1906 et 1907;

7° Les nombres-indices calculés par le *Department of Commerce and Labor* des États-Unis portent, en premier lieu sur les prix de gros, en second lieu sur les prix de détail; on voit que les uns et les autres ont été affectés à peu près de la même manière par la hausse; les prix de détail l'ont été

dans une plus forte proportion que les prix de gros. En troisième lieu, en parallèle avec les prix simples, c'est-à-dire formés par l'addition des unités de prix de chacune des denrées, le *Department of Commerce and Labor* a calculé les nombres-indices des mêmes prix multipliés par des coefficients représentant approximativement la quantité de ces denrées que consomme d'ordinaire la famille ouvrière (1).

On constate qu'entre les uns et les autres il y a peu de différence. Il n'y a pas non plus une très grande différence entre le taux de hausse (nous ne disons pas entre les prix réels) du détail et du gros, de sorte qu'on peut se faire une

(1) Voici les séries de nombres-indices qui viennent de nous servir de termes de comparaison : 5° et 5*bis* celles que M. Sauerbeck a calculées et continue à calculer d'après les prix de 45 marchandises importantes du marché anglais (total général) et d'après les prix de celles de ces marchandises qui sont des denrées alimentaires (total spécial); 1° et 1*bis* celle qu'a calculée et que continue à calculer M. March d'après les prix de 45 marchandises évaluées par la Commission des valeurs en douane (total général) et d'après 19 de ces marchandises qui sont des denrées alimentaires (total spécial); 2° celle que M. de Foville a calculée à l'importation du commerce spécial de la France d'après la différence entre l'évaluation du total de ce commerce en valeurs de l'année et de l'évaluation en valeurs de l'année précédente; 3° celle que M. Levasseur a calculée d'après la valeur attribuée par la Commission des valeurs en douane à 32 denrées alimentaires à l'importation, denrées qui correspondent à peu près à celles de la statistique des 70 lycées; 4° celle des prix courants de l'Économat des Chemins de fer du Midi.

Les séries relatives à la France sont toutes (à l'exception de l'Économat) tirées des évaluations de la Commission des valeurs en douane.

Les nombres-indices (nos 7, 7*bis*, 7*ter*, 7*quater*) résultant des enquêtes faites par le *Department of Commerce and Labor* des États-Unis (*Bulletin of labor*, July 1907 et July 1908), nombres-indices des prix de gros des denrées alimentaires (53 articles) et nombres-indices des prix de détail (30 articles recueillis chez 1,614 détaillants dans 68 localités) sont calculés : 1° d'après l'addition de toutes les unités de prix (Simple), 2° par l'addition de ces unités multipliées par le coefficient de leur importance probable dans la consommation des familles ouvrières (Weighted).

Les nombres-indices relatifs à la ville de Hambourg sont reproduits dans l'*Annuaire statistique de la France* pour 1907.

Ce sont des nombres-indices simples que nous donnons dans la statistique des lycées.

Pour rendre ces séries plus facilement comparables, nous les avons toutes ramenées par le calcul à la même base, celle de la moyenne des deux années 1895 et 1900 représentée par 100. (Voir le tableau no 1 des 12 séries à la page 214.)

idée du renchérissement de la vie — quand il y a renchérissement — par l'étude des prix de gros. La statistique américaine fait voir que les variations des prix de détail sont moins fréquentes et moins amples que celles des prix de gros (1).

En somme, ces diverses statistiques, malgré des différences de détail, confirment les résultats de la statistique des 70 lycées et font comprendre que les grands mouvements de prix sont produits non par des causes particulières et locales, mais par des causes générales dont les effets sont ressentis à la fois sur tous les grands marchés qui se trouvent en communication commerciale constante.

Les variations annuelles sont quelque peu différentes; mais le mouvement général de hausse et de baisse est à peu près le même. En effet, dans la série de M. Sauerbeck les denrées alimentaires se trouvent portées en 1880 à un taux exceptionnellement élevé relativement aux années voisines; le nombre-indice a diminué, comme en France, jusqu'en 1896; il s'est relevé depuis cette date et il était à 72 en 1908 (2). Il reste cependant bien au-dessous du niveau de 1880, et la différence est beaucoup plus prononcée qu'en France, parce que l'Angleterre, à laquelle comme nous l'avons dit, la franchise d'importation assure un approvisionnement en vivres de plus en plus large, jouit d'une tendance au bon marché de l'alimentation plus prononcée que la France.

Les mêmes variations générales s'observent en Allemagne (à Hambourg) où les denrées sont en baisse de 1880 à 1896 et en hausse, avec quelques oscillations, depuis 1897. Elles s'observent également aux États-Unis.

(1) Ainsi les prix de détail des denrées alimentaires ont été faiblement affectés par la grande hausse des prix de gros de 1891 (indice 115.7) et par la grande baisse de 1896 (indice 84); les indices des prix de détail ont été 103 en 1891 et 98 en 1896.

(2) Ces nombres-indices sont ceux que porte le tableau de M. Sauerbeck. Ils ont pour base la moyenne des prix de 1857-1877, tandis que ceux que nous donnons en note plus haut, ont pour base la moyenne de 1895 et 1900.

	FRANCE.					PAYS ÉTRANGERS.							
	M. March.		M. de Foville.	M. Levasseur.	Economat Chem. fer du Midi.	Angleterre. (M. Sauerbeck.)		Allemagne. (Hambourg.)		États-Unis. Department of Labor.			
	1	1*bis*	2	3	4	5	5*bis*	6	6*bis*	7	7*bis*	7*ter*	7*quater*
	Ensemble des marchandises.	Denrées alimentaires.	Importation totale.	Denrées alimentaires.		Ensemble des marchandises.	Denrées alimentaires.	Ensemble des marchandises.	Denrées alimentaires.	Ensemble des marchandises	Prix de gros des denrées alimentaires.	Prix de détail des denrées alimentaires, simples.	Équilibré.
1880	132.9	115 0	142 8 (1882)	»	107 5 (1882)	139.7	127.5	130 3	123.6	»	»	»	»
1885	109.2	99.7	127.9	»	98 7	111.2	104.3	110 1	104.3	»	»	»	»
1890	106.2	96.9	126 4	»	101 2	109.1	104.3	108.1	107.2	110.6	113 0	102.3	103.0
1895	98.9	91 8	100.4	96 5	102.3	96.9	90.8	95 9	90.7	91.7	95.1	98.4	98.4
1900	101.0	108.1	99.7	101.7	98.6	103.0	109.1	104 0	109.1	108.3	104.8	101.7	101.6
1901	103.4	103.9	106.4	102.2	102.2	101 0	102.4	102 0	111.1	106.3	106 5	105.7	105.8
1902	102.1	102 2	105.6	104.8	101.2	101.0	101.4	98.9	99.6	110.6	111.9	111.1	111.5
1903	103 0	102.7	109.3	104.2	101.1	100.0	101.4	96.9	99.6	111.3	107 6	111.1	110 9
1904	101.0	102.0	108 6	102.2	101.3	101.0	102.4	96.9	98 5	110 7	107.6	111.8	112 3
1905	108.2	108.7	110.8	105 8	98.0	104.0	105.3	96.9	102.4	113 6	108.3	112.7	113.0
1906	106.7	115.9	119 4	109.2	97.9	103.0	112.0	103.0	108.2	120 0	113.2	116.4	116.4
1907	112.3	109 6	122 9	112.1	104.2	107.1	115.9	109.1	114.1	126.9	118.5	120.9	121.3
1908	»	»	»	»	106.0	108.1	106.2	»	»	»	»	»	»
1909	»	»	»	»	108.5	»	»	»	»	»	»	»	»

II.

Le groupement se compose de onze régions : Paris, les environs de Paris, les neuf régions agricoles : 1° *Nord-ouest,* c'est-à-dire Anjou, Finistère, Morbihan, les Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine en Bretagne, Manche, Calvados, Orne en Normandie, Mayenne et Sarthe; 2° *Nord,* c'est-à-dire Eure-et-Loire, Seine-et-Marne, Eure, Seine-Inférieure, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Nord, Aisne; 3° *Nord-est*, c'est-à-dire Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort; 4° *Est*, c'est-à-dire Côte-d'Or, Haute-Saone, Doubs, Jura, Aisne, Haute-Savoie et Savoie, Isère, Rhône, Loire, Saône-et-Loire ; 5° *Sud-est*, c'est-à-dire Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Hautes et Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard; 6° *Sud*, c'est-à-dire Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Cantal; 7° *Sud-ouest*, c'est-à-dire Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées; 8° *Ouest,* c'est-à-dire Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne; 9° *Centre*, c'est-à-dire Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, Indre, Cher, Nièvre, Creuse, Allier, Puy-de-Dôme (1).

(1) Les 70 lycées. — PARIS : Henri IV, Saint Louis, Janson de Sailly. — ENVIRONS : Versailles, Lakanal. — NORD-OUEST : Le Mans, *Laval, Pontivy*, Brest, *Coutances*, Cherbourg, *Alençon*, Caen; NORD : Le Havre, Rouen, Evreux, *Chartres*, Amiens, *St-Omer*, Douai, Lille, Valenciennes; NORD-EST : *Charleville*, Reims, *Bar-le-Duc*, Nancy, *Chaumont*, Belfort. — EST : Besançon, *Lons-le-Saunier*, Dijon, *Macon*, Saint-Etienne, Lyon, *Bourg, Annecy*, Chambéry, Grenoble; SUD-EST : *Gap*, Nice, Toulon, Marseille, Avignon, *Alais*, Nimes; SUD : Montpellier, *Carcassonne, Albi, Aurillac, Tulle, Montauban*; SUD-OUEST : Toulouse, Pau, *Bayonne, Mont-de Marsan*, Bordeaux, *Agen, Périgueux;* OUEST : *Angoulême*, Poitiers, Niort, La Rochelle, Nantes, Tours; CENTRE : *Clermont, Lens*, Bourges, Orléans, *Vendôme*.

Tous ces groupes, à l'exception de ceux des petits lycées du Centre et des grands lycées du Sud-est, et peut-être des petits lycées du Sud-est, avaient en 1908 un nombre-indice inférieur à celui de 1880. Mais, comme le renchérissement était accidentel cette année-là, mieux vaut prendre pour terme de comparaison l'année 1885, qui est plus normale (1). De la comparaison il appert que, de 1901 à 1905, les prix étaient presque partout inférieurs à ceux de 1885, que même en 1905 il n'y en avait qu'un seul groupe (petits lycées du Nord où ils fussent supérieurs, enfin qu'en 1908 le nombre-indice est plus fort que celui de 1885 dans treize groupes et moins fort dans six, c'est-à-dire que dans treize groupes l'ensemble des denrées alimentaires a été payé plus cher qu'en 1885 et que dans six il a été payé moins cher (2).

L'Ouest, le Nord, le Nord-est et le Centre sont les régions où l'accroissement des prix a été le plus sensible depuis 1905. Il s'élève jusqu'à 9 et même 10 points pour les petits lycées du Nord-ouest, du Nord, du Sud et du Centre et poulr les grands lycées de l'Ouest. Il est à remarquer que les petits lycées ont été non moins fortement atteints, qu'ils l'ont été de même plus que les grands par ce renchérissement; car il se trouve six groupes de petits lycées contre sept groupes de grands qui l'ont subi; c'est même sur les petits que portent les plus fortes aggravations.

On aurait pu croire que le renchérissement aurait été moindre dans les petites localités où la demande est moindre. D'où vient donc cette anomalie? Il faut d'abord remarquer qu'il s'agit ici non de prix absolus, mais du rapport des prix d'une année à l'autre dans la même localité. A quelle cause

(1) Voir le tableau n° 2.

(2) Le groupe des petits lycées du Sud-est n'a pas donné de prix pour les années 1880 et 1885; c'est pourquoi il n'y en a que 19 qui aient eu augmentation ou diminution.

TABLEAU N° 2. NOMBRES-INDICES

des variations des prix des denrées alimentaires dans septante lycées à Paris, dans la banlieue et dans les neuf régions agricoles de la France, avec distinction des grands et des petits lycées.

(La base du calcul est la moyenne des prix des années 1895 et 1900, représentée par 100.)

GROUPES.	1880	1885	1890	1895	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	Nombre de points marquant depuis 1885. Diminution. — des prix.	Augmentat. — des prix.
Paris	115	112	99	101	99	99	97	100	99	95	96	98	99	3	»
Env. de Paris .	114	106	100	98	102	99	99	105	99	97	99	102	105	1	»
Rég. N.-O. (G.)	117	111	105	100	100	96	96	99	103	93	95	95	104	7	»
N.-O. (P.) . .	111	100	106	100	100	98	100	101	102	99	102	104	109	»	9
N. (G.) . . .	111	98	102	100	100	100	98	99	98	97	96	99	102	»	4
N. (P.) . . .	114	99	97	105	95	98	98	99	99	100	107	110	109	»	10
N.-E. (G.) . .	111	106	103	101	99	99	98	97	97	95	96	103	107	»	1
N.-E. (P.) . .	122	106	98	100	100	101	98	97	98	99	100	102	109	»	3
E. (G.) . . .	108	103	101	100	100	97	99	99	101	99	99	102	106	»	3
E. (P.) . . .	109	108	101	99	101	99	100	100	100	99	99	104	106	2	»
S. E. (G.) . .	105	104	100	100	100	100	100	99	101	99	98	101	106	»	2
S.-E. (P.) . .	»	»	106	102	98	99	94	95	100	97	101	106	107	»	»
S. (G.) . . .	108	102	95	94	98	95	93	96	90	90	88	99	98	4	»
S. (P.) . . .	116	102	98	99	101	103	99	101	103	100	100	107	112	»	10
S.-O. (G.) . .	106	102	98	101	99	101	100	98	98	96	98	104	105	»	3
S.-O. P.) . .	115	112	104	102	98	98	101	101	103	100	102	107	109	3	»
O. (G.) . . .	108	99	102	99	101	105	102	104	102	98	97	101	108	»	9
O. (P.) . . .	112	103	109	100	100	104	101	99	96	96	97	102	107	»	4
C. (G.) . . .	111	101	101	104	96	97	93	98	98	95	102	104	104	»	3
C. (P.) . . .	113	108	100	100	100	103	100	102	102	103	104	113	117	»	9
Paris	114	109	99	100	100	101	97	100	99	94	96	98	98	»	»
Autres lycées :															
Grands (37) .	110	103	100	100	99	99	98	100	99	96	97	101	105	6 groupes ont un nombre indice moind.	13 group. ont un nombre ind. plus fort
Petits (30) .	113	105	102	101	99	101	99	100	101	99	101	105	109		
Ensemble . .	111	104	101	100	99	100	99	100	100	98	99	103	107	»	»

doit-on donc attribuer le fait? Très vraisembablement au progrès des moyens de transport. Les chemins de fer ayant depuis 1885 procuré aux produits agricoles de beaucoup de campagnes des débouchés plus faciles et plus économiques que ceux du temps passé, les denrées ont acquis une plus grande valeur à mesure que s'étendait l'aire de leur marché.

Par contre, cette facilité de communication semble avoir profité aux grands centres. Parmi les six groupes qui ont payé leurs fournitures moins cher en 1908 qu'en 1885 sont ceux de Paris et de ses environs; à Paris même, le renchérissement depuis 1900 a été sensiblement moindre qu'à Versailles et à Lakanal. Il est vrai qu'on trouve aussi dans cette catégorie les groupes du Nord-ouest (grands lycées) et d'autres auxquels ne s'appliquerait pas la même observation.

III.

Examinons en second lieu les nombres-indices de chacune des denrées.

Le *pain* est partout plus cher en 1908 qu'il n'avait été en 1895 et en 1900 : d'où le nombre-indice général de 119, c'est-à-dire de 119 points supérieur à celui des deux années de base. Il est vrai que pendant ces deux années le prix du froment avait été exceptionnellement bas (fr. 14.40 l'hectolitre en 1895 et fr. 14.75 en 1900, moyennes générales pour la France). L'augmentation sur les années de base est en moyenne de près d'un cinquième; elle a ramené les prix à peu près à ceux de la période 1888-1892. Les grands lycées de la région du Sud font seuls exception, n'ayant subi que 6.7 p. c. d'augmentation; mais, par contre, les grands lycées de l'Ouest ont subi 26.5 p. c. d'augmentation et les petits lycées du Centre 32.5 (1).

(1) Voir le tableau n° 3.

En somme, les nombres-indices font voir que le prix du pain a été relativement élevé de 1880 à 1890, bas de 1895 à 1903, et qu'il s'est depuis 1905 relevé plus haut qu'en 1890.

Sur le *porc frais*, il y a eu une augmentation (excepté dans les grands lycées du Sud), variant de 6 (grands lycées du Nord-Ouest), à 23.8 p. c. (grands lycées du Sud-Est), avec une moyenne générale d'environ 13 p. c. Le prix est plus fort en 1908 qu'il n'avait été depuis 1880.

Il en est de même pour la *charcuterie*, qui a augmenté presque partout dans une proportion un peu plus forte que le porc frais : 16.5 p. c. En 1908, les nombres-indices varient entre 104.1 (grands lycées du Nord-Ouest) 140.1 (petits lycées du centre). A Paris, l'augmentation a été de 16.4 p.c., ce qui est à peu près la moyenne générale.

La *volaille* et le *gibier* ont augmenté, mais moins qu'on n'aurait pu le penser d'après les prix payés ordinairement dans les ménages. L'augmentation, en 1908, est à peine de 1 p. c. à Paris et, sauf quelques exceptions telles que celles des deux groupes du Nord-Ouest, de l'Ouest et des petits lycées du Sud, elle ne dépasse guère 10 p. c. ; la moyenne générale est 11.3. Il y a des régions, comme le Nord, par exemple, où le nombre-indice est bas, inférieur à celui de 1880. Dans d'autres, au contraire, comme le Nord-Ouest, l'augmentation a été forte depuis trois ou quatre ans, surtout dans les petits lycées dont le nombre-indice est 124 en 1908 ; dans la région de l'Ouest il s'élève à 131.

Le *beurre* est un peu plus cher aujourd'hui qu'il n'était il y a une dizaine d'années. Les nombres-indices de 1908 varient entre 102.8 (petits lycées du Sud-Est) et 119.2 (grands lycées de l'Ouest). La moyenne générale des nombres-indices de 1908 est 110.

Le *saindoux* et la *graisse* ont augmenté davantage; les nombres-indices extrêmes de 1908 sont 104.4 (grands lycées du Nord-Ouest) et 250.6 (petits lycées du Sud); indice moyen général, 120.3.

La *viande de boucherie* a augmenté partout; très peu dans le Nord, le Nord-Est, le Sud-Est (grands lycées), le Sud, le Sud-Ouest (petits lycées), l'Ouest, le Centre (petit lycées) où l'accroissement du nombre-indice ne dépasse pas 10. Le prix a augmenté beaucoup dans les petits lycées du Centre et à Paris et dans sa banlieue, où cet accroissement atteint 23.3 et 31.2 p. c. depuis huit ans, le nombre-indice s'étant maintenu entre 184.2 et 163.5 de 1880 à 1903 et étant à 131.2 en 1908. En somme, l'indice moyen général de cette dernière année est 110.7.

L'*huile comestible* est en diminution (nombres-indices 74.2 à 91.3) dans dix groupes (dont Paris) et en augmentation dans les autres, mais cette augmentation n'est forte que dans les petits lycées du Centre (nombre-indice 138.9) et de l'Ouest (123.1); partout ailleurs elle ne dépasse pas 14 p. c. A Paris le prix a baissé depuis 1885; le nombre-indice moyen de 1908 est 105.1.

Partout le nombre-indice des *œufs* pour 1908 dépasse le niveau de base 100. Paris et sa banlieue sont au-dessous de la moyenne d'augmentation avec les nombres-indices 110.3 et 107.5; ce qui ramène à peu près au taux de 1880. Le Nord est encore mieux partagé avec des nombres-indices de 108.2 (grands lycées) et de 104.7 (petits lycées). Dans huit groupes l'augmentation dépasse 20 p. c., depuis 120.6 (grands lycées de l'Est) jusqu'à 134 (petits lycées du Sud). Le nombre-indice moyen de tous les groupes en 1908 est 117.6.

Le *lait* a un peu baissé de prix dans sept groupes, entre autres à Paris (nombre-indice 95.6); cependant à Paris il

n'a pour ainsi dire pas varié depuis 1900. L'indice a un peu baissé dans huit groupes et est resté à 100 dans deux ; il a augmenté dans onze autres groupes : la plus forte augmentation est celle des petits lycées du Sud-est (nombre-indice 125). Le nombre-indice moyen général en 1908 est 105.7.

Le *fromage* est partout (sauf l'anomalie des grands lycées de l'Est) plus coûteux qu'en 1895 et 1900. L'indice moyen général de 1908 est 116.2. L'augmentation date principalement des deux dernières années dans la plupart des groupes. Elle est faible pour Paris (108), pour sa banlieue (108.9), pour les grands lycées du Sud (104.8) et les petits lycées du Sud-ouest ; mais elle est très forte dans les petits lycées du Nord (130.5), du Nord-est (125.5), du Sud-est (125), de l'Ouest (155.8) et du Centre (151.8).

Pourquoi ces fortes augmentations portent-elles exclusivement sur les petits lycées? Peut-être parce que les achats se font en moins grande quantité.

Le prix du *vin* a beaucoup baissé dans tous les groupes. Une des causes de cette baisse est la suppression du droit d'octroi ; une autre cause est l'abondance de la production des vignobles de qualité ordinaire reconstitués depuis une dizaine d'années, après les désastres du phylloxera.

De 1880 à 1900 les nombres-indices sont tombés de 130 et plus (163 même à Paris) à 100 environ et, de 1900 à 1908, ils sont dans la majorité des groupes entre 70 et 55.

En 1895, une des deux années prises pour base des nombres-indices, l'hectolitre de vin était coté par l'administration des contributions indirectes très haut relativement à celui des années voisines : ce qui influe sur la série des nombres-indices. En calculant d'après les prix moyens de l'administration des contributions directes, on trouve un prix moyen de 39 fr. 17 l'hectolitre pour la période 1880-1884, de 28 fr. 12 pour 1900-1904 et de 20 pour 1902-1906 :

ce qui représente une diminution de 50 p. c. depuis 1886.

La diminution résultant de la statistique des lycées est sensiblement moindre, sauf pour le vin rouge à Paris (1). Le nombre-indice moyen général en 1908 est 63.3 pour le vin rouge et 69.2 pour le vin blanc. Les indices extrêmes sont pour le vin rouge de 47.2 (Paris) et 74.3 (grands lycées du Sud-ouest); pour le vin blanc, 72 (grands lycées de l'Ouest) et 116.1 (petits lycées du Sud-ouest).

Le *sucre* a diminué dans seize groupes. La diminution était en 1908 d'un cinquième environ du prix de 1895 et 1900, et elle était à peu près la même dans tous les groupes. L'indice moyen général de 1908 est 62.6; nous ne comprenons pas pourquoi les grands lycées de l'Est font exception à la règle. Les causes générales de la diminution du prix sont bien connues : c'est d'abord le procédé de la diffusion, ensuite la réduction de l'impôt de 64 à 27 francs les 100 kil. à la suite de la suppression de la prime d'exportation qui a eu lieu en 1903 et qui a porté la consommation du sucre raffiné en France de 4,237,000 quintaux en 1901 à 5,856,000 en 1907.

Le *poisson frais*, dont l'indice moyen général en 1908 est 89, a augmenté de prix dans quatre groupes et diminué dans seize. Paris et sa banlieue, le Nord-ouest (petits lycées), le Nord (grands lycées), le Nord-est, le Sud, le Sud-ouest et l'Ouest sont les régions qui ont le plus profité de cette diminution; Paris surtout, qui, étant toujours abondamment approvisionné, a, en 1908, 1.71 pour nombre-indice. L'augmentation, là où elle a eu lieu, a été en général très faible. Le maximum est 110.3 pour les grands lycées du Centre, lesquels sont loin de la mer.

Il semble singulier que le *poisson salé ou conservé* ait eu

(1) A Paris le nombre-indice pour 1908 est 47.2 vin rouge et 73.1 vin blanc.

une tendance contraire et que tous les groupes, sauf deux (grands et petits lycées de l'Ouest), accusent une augmentation, laquelle s'élève jusqu'au nombre-indice 150.7 pour les petits lycées du Nord-Est. Le nombre-indice moyen général en 1908 est 119.3.

La *morue* aussi est en augmentation de prix dans sept groupes contre trois (dont Paris) qui accusent une diminution; mais l'indice moyen général n'est qu'à 107.5.

Les *pommes de terre* coûtent en général plus cher qu'il y a vingt ans; neuf groupes accusent une augmentation, et trois seulement une diminution, très légère, d'ailleurs, dans le Nord-Ouest et le Nord-Est (grands lycées). A Paris le nombre-indice de 1908 est 108.1. L'indice moyen général est 110.5.

Le *charbon de terre*, article d'une grande consommation qui sert à la cuisine en même temps qu'au chauffage, a subi surtout une forte augmentation de 1895-1900 à 1908; la moyenne de cette augmentation est d'environ 30 p. c. Paris et sa banlieue, approvisionnés par les houillères du Nord, sont dans une situation relativement favorisée (nombres-indices 113.5 et 110.3); mais l'augmentation dépasse 20 p. c. c'est-à-dire que le prix (qui d'ailleurs est élevé) n'a pas beaucoup varié dans le Nord-ouest (grands lycées), le Nord, le nord-est (petits lycées), l'Est, le Sud-est (petits lycées), le sud, l'ouest et le centre; elle atteint presque (exceptionnellement, il est vrai) jusqu'à 8 et 10 p. c. dans les grands lycées de l'est. Est-ce la concurrence des hauts fourneaux et forges de Meurthe-et-Moselle qui produit cette exagération? Mais pourquoi, dans ce cas, les petits lycées (nombre-indice 124.7) est ont-ils beaucoup moins souffert?

Quelques lycées ont fourni des renseignements complémentaires sur des articles de l'alimentation qui ne figuraient pas sur le questionnaire. Les légumes secs et conservés sont

TABLEAU

NOMBRES-

des prix de 20 denrées alimentaires (et du charbon de terre) dans 20 groupes (Paris,

(La base du calcul est la moyenne des prix des

	Pain.	Porc frais.	Charcuterie.	Volaille et gibier.	Vin rouge.	Vin blanc.	Bière.	Cidre.	Beurre.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Paris	115.3	117.8	116 4	106 9	47.2	73.1	»	»	104.5
Environs	120.2	174.4	135.6	99.9	62.2	102.1	»	»	112.1
N.-O. (G.). . . .	117.6	166.0	164.1	111 7	65.1	64.7	»	169.5	110.5
(P.)	121 6	114.2	113.2	124.0	57.9	»	»	154.2	109.9
N. (G.).	113.3	113.1	189 6	105 8	53.3	80 0	»	105.7	104.0
(P.)	119 2	106.3	97 1	113 0	73.3	97 8	91.5	»	107.5
N.-E. (G.). . . .	114.5	106.2	136.8	105 7	59 3	76.3	»	»	111.1
(P.)	119.8	106 1	116.8	106.2	69 3	72.9	»	»	113.8
E. (G.)	119.9	116.5	121.1	117.6	70.4	71 6	»	»	109.4
(P.)	116.6	113.7	116.3	112 9	70.1	88.1	»	»	110.1
S.-E. (G.)	122.0	123.8	115 7	101 3	65.2	77 7	»	»	116 1
(P.)	120.7	113.5	128.1	97 9	81.2	84.5	»	»	102.8
S. (G.).	106.7	97.8	95.7	110 7	68 1	»	»	»	111.5
(P.). . . .	118.7	116.0	107 7	134.7	63.7	103.6	»	»	104.4
S.-O. (G.)	122.1	112.8	128.6	117.1	74.3	112.1	»	»	110.5
(P.). . . .	118.4	116.6	101.3	108.7	72.6	116.1	»	»	103.1
O. (G.).	135.5	130,2	106 5	130 8	61 2	72.0	»	»	119.3
(P.)	116.7	110.3	135 5	131.3	61.8	82.2	»	»	111.1
C. (G.)	121 5	111.0	110.5	118.6	65.0	56.4	»	»	112.6
(P.)	132 5	113 1	140 1	108 2	66.7	84.6	»	»	116.7
Moyenne générale. .	119.0	113.0	116.5	111.3	63.3	69.2	»	»	110 0

N° 3.

INDICES

banlieue, grands et petits lycées des neuf régions agricoles de la France) en 1908.
années 1895 et 1900 représentée par 100.)

Graisse.	Viande de bouch.	Huile.	Œufs.	Lait.	Fromage.	Sucre.	Poisson frais.	Poisson salé.	Morue.	Pommes de terre.	Houille.
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
121.9	131.2	91 3	110.3	95.6	108.0	59.3	71.0	»	81.6	108.1	113.5
»	123.3	112 2	107 5	100.0	108.9	60.7	98.4	»	»	125.8	110.3
104 4	105.3	108.3	116.1	112.4	116.2	61.0	98.5	»	103.8	98.9	122.3
»	110 3	87.9	127.9	96.9	111 2	61.0	108 6	127 2	123.1	»	117.6
»	103 7	93.4	108.2	106.5	110.6	64.7	93.3	112.6	»	103.7	135.7
81.1	109.1	114.1	104.7	104.5	130 5	64.1	88.2	126.2	78.2	130 3	124 6
138 5	105.5	114.8	117 2	107.2	105.4	62.8	79.2	125.2	»	95.0	117.7
»	109.0	114.5	125 0	99.0	125.5	61 2	81.4	150.7	»	»	128.5
»	112 5	107 4	120.6	98 0	59 2	86.7	86.7	118.7	136.1	»	180.4
»	118.8	105.1	123.9	105.6	116.3	59.1	91.4	130.8	»	109.7	124.7
135 2	105 2	102.9	115.3	100.4	120.6	62.5	93.9	106.0	125.2	»	119.9
134.6	110.9	109.3	123.7	125.0	125.0	58.2	100.0	117.0	111.1	»	121.2
»	101.1	74 2	115.6	121.7	104.8	56.8	75.9	109.6	»	106.5	107.1
150.6	109.3	111 6	134.0	111.6	113.0	62 6	78.2	143.2	105.8	119.7	148,8
122.0	110,1	100.2	126.3	99.1	117 0	60.1	74.8	»	97.9	»	»
128 3	109 2	84.3	123 4	94.3	109.8	60.6	75.7	128.4	119.6	131.4	»
95 2	109.5	114.0	103.9	123.5	123.5	61.5	84.0	84 3	99.5	82.6	156
106.7	105.2	123.1	114.6	100.0	155 8	61.0	85 7	81.7	»	»	128.3
»	112.0	95.5	122 3	87 7	112.7	63.3	110.3	»	109.1	115.3	»
125.0	104.1	138.9	112.2	118.4	151.8	64.9	103.8	128.4	»	»	144.9
120.3	110.7	105.1	117.6	105.7	116.2	62.6	89.0	119.3	107.5	110.5	129.5

moins chers qu'il y a dix et douze ans; le café a coûté moins en 1908 dans deux groupes et un peu plus dans deux autres (1).

IV.

Des nombres-indices qui marquent seulement le rapport de hausse ou de baisse des prix passons aux prix réels qui ont servi à calculer ces nombres-indices.

Le *pain* est une marchandise dont le prix varie peu aujourd'hui d'une région à une autre, grâce à la facilité des transports. Ainsi, en 1908, pendant que le kilogramme était coté à Paris à 0 fr. 335, le maximum était à 0 fr. 377 dans la région du Sud-est, où le prix du blé est presque toujours plus élevé qu'ailleurs, et le minimum à 0 fr. 29 dans les petits lycées de l'Ouest, région toute agricole; la différence est de 0 fr. 087 par kilogramme, soit 23 p. c. Ajoutons que le prix de 0 fr. 377 était tout à fait exceptionnel et que dans 12 régions sur 20 le prix se maintenait entre 0 fr. 29 et 0 fr. 306. La moyenne générale du prix du kilogramme dans les 70 lycées était de 0 fr. 313.

A Paris, pris comme exemple, nous constatons qu'à part l'année 1880, qui a été d'une cherté exceptionnelle (0 fr. 45 le kilogramme), les prix moyens annuels se sont maintenus

(1) Nombres-indices 1908 : 1° pour les *légumes secs ou conservés* 128.6 et 124.8 dans le Nord-ouest (grands lycées), 123.8 dans le Nord (grands lycées), 130.9 (lentilles), 150.8 (haricots), 88.9 (pois cassés) dans le Nord (petits lycées), 135.9 et 123.1 dans le Nord-est (grands lycées), 129.7 (légumes secs) et 116.3 (pâtes) dans le Nord-est (petits lycées), 114.9 dans l'Est (petits lycées), 109 (légumes secs) et 100 (pâtes) dans le Sud-est (grands lycées), 141.5 dans le Sud (petits lycées), 170.5 dans le Sud-ouest (petits lycées), 154 dans l'Ouest (grands lycées), 105 7 (légumes frais) et 135 (haricots) dans le Centre (grands lycées), 110.3 dans le Centre (petits lycées); 2° pour le *café* 72.3 dans le Nord-ouest (grands lycées), 108.1 dans le Nord (petits lycées), 102.2 dans le Sud-est (grands lycées), 87.4 dans le Sud (petits lycées); 3° pour le *chocolat*, 83.5 dans le Nord (petits lycées).

entre 0 fr. 34 et 0 fr. 285. Les variations se sont produites à peu près dans la même proportion partout; ainsi, dans les petits lycées de l'Ouest qui occupent le bas de l'échelle, elles sont contenues (à l'exclusion de 1880) entre 0 fr. 25 et 0 fr. 31.

Contrôlons cette statistique à l'aide de chiffres fournis par le Ministère de l'agriculture et par la Bourse de commerce.

D'après les renseignements fournis par le Ministère de l'agriculture, le prix du kilogramme de pain en 1907 dans les chefs-lieux de département a été de 0 fr. 37 pour la première qualité, de 0 fr. 31 pour la deuxième qualité, et 0 fr. 28 pour la troisième qualité. Ce résultat général concorde avec la moyenne des lycées (0 fr. 284 à 0 fr. 344 en 1907); pour la première qualité les prix les plus élevés en 1907 ont été 0 fr. 41 (Versailles et Grenoble), 0 fr. 45 et 0 fr. 44 (Nantes, Saint-Étienne), 0 fr. 42 (Nice, Montpellier, Lyon); les plus bas ont été 0 fr. 30 (Niort), 0 fr. 31 (La Rochelle), 0 fr. 32 (Guéret, Rennes, Cahors, Tarbes).

Cette répartition correspond à très peu près à celle des groupes de lycées; mais la différence entre les extrêmes (0 fr. 45 et 0 fr. 30) est plus grande qu'entre les lycées. A Paris, l'Assistance publique a payé le pain 0 fr. 35 le kilogramme en 1880, 0 fr. 299 en 1890, 0 fr. 217 en 1900, 0 fr. 218 en 1907; c'est un prix bien inférieur à celui des lycées de Paris. Mais les principales sociétés coopératives de la Seine et un grand restaurant l'ont payé 0 fr. 35, prix supérieur à celui des lycées de Paris.

Le prix du pain dépend du prix de la farine que commande le prix du blé, lequel est déterminé à son tour par la récolte annuelle complétée au besoin par l'importation et par les réserves des années précédentes. La spéculation, plus ou moins consciente, préside à la distribution, chacun, cultivateur ou commerçant, cherchant le moment le plus avantageux pour vendre, acheter ou conserver. En bourse, le prix

du blé et celui de la farine sont soumis à des variations non seulement saisonnières, mais journalières, comme toutes les marchandises cotées en bourse. Les variations du prix de la farine ne sont pas absolument identiques à celles du blé; cependant, quand on compare la courbe de l'un et de l'autre durant une série d'années, on voit une grande ressemblance. On voit aussi que le prix de la farine a une certaine tendance à se rapprocher du prix du blé, à cause du perfectionnement de la mouture et de l'influence de la concurrence commerciale. Le prix du pain, comme tous les prix de détail en général, est beaucoup moins variable que celui de la farine ou du blé. Entre les trois qualités de pain l'écart de prix est resté à très peu près le même depuis une cinquantaine d'années.

Ainsi à la Bourse de commerce de Paris les cotes étaient les suivantes (1) :

Années.	Blé, le quintal. Cote officielle. Fr.	Farine, le quintal. Cote commerciale. Fr.	Pain, 1re qualité. 2 kilos. Cote officieuse. Fr.
1885. . .	21.92	31.18	»
1890. . .	25 44	36 42	0.74
1900. . .	19.99	28.45	0.62
1905. . .	23.52	32.96	0.72
1907. . .	23.90	34,65	0.73

(1) Les valeurs en douane à l'importation ne concordent qu'imparfaitement avec celles de la Bourse : elles ne comprennent pas le droit de douane. Elles attestent une grande diminution de prix depuis 1880.

Années.	Blé, le quintal. Fr.	Farine, le quintal. Fr.
1860	32.80	41.85
1873	34.00	48.00
1880	30.50	41 00
1885	19.15	30.14
1890	20.90	30.00
1900	17.50	31.50
1905	18.50	36.00
1907		

Le prix de la *viande de boucherie*, qui avait été variable de 1880 à 1900, a augmenté chaque année presque partout depuis 1900. A Paris, le kilogramme était coté 1 fr. 797 en 1900 et 2 fr. 443 en 1908; l'année 1905 présente seule un arrêt dans cette hausse qui, en neuf ans, n'a pas été de moins de 39 p. c. Les prix sont un peu plus bas à Lakanal et à Versailles (2 fr. 115 en 1908), mais la progression n'a pas été de beaucoup moindre dans le même temps (environ 30 p. c.). Le prix est inférieur (1 fr. 694 et 1 fr. 527 en 1908) et l'accroissement moindre (9 et 19 p. c.) dans le Nord-ouest, pays d'élevage.

En remontant jusqu'à l'année 1880 on trouve une augmentation de 0 fr. 703 par kilogramme à Paris et de 0 fr. 224 dans la région du Nord-ouest (grands lycées).

Voici, comme terme de comparaison, les prix du Marché de la Villette et ceux des Halles centrales (le kilogramme) :

	Marché de la Villette.						Halles centrales.		
	Bœuf.		Vache.		Mouton.				
	1re qual.	3e qual.	1re qual.	3e qual.	1re qual.	3e qual.	Bœuf.	Veau.	Mouton.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1880 . . .	1.70	1.20	1.55	1.02	1.98	1.39	1.34	1.48	1.41
1890 . . .	1.61	1.28	1.56	1.20	2.12	1.70	1.31	1.44	1.47
1900 . . .	1.42	1.63	1.35	0.96	1.97	1.54	1.29	1.46	1 56
1905 . . .	1.54	1.30	1.50	1.24	2.06	1.66	1.50	1.55	1.69
1908 . . .	1.65	1.42	1.65	1.38	2.26	1 86	1.60	1.78	1.89

Ces chiffres confirment le double fait d'une certaine baisse de 1880 à 1900 et d'une hausse très accentuée de 1900 à 1908. Il en est de même pour les prix de l'Assistance publique qui payait sa viande 1 fr. 444 en 1880, 1 fr. 445 en 1890, 1 fr. 173 en 1900, 1 fr. 386 en 1905 et 1 fr. 476 en 1907, et pour ceux d'un grand restaurateur, qui payait

2 francs en 1890, 2 fr. 12 en 1900, 2 fr. 14 en 1905, 2 fr. 24 en 1907 (1).

Revenons aux prix des septante lycées, en constatant d'abord que la moyenne générale de 1908 a été de 1 fr. 796.

La viande de boucherie est relativement chère dans les régions du Nord, du Nord-Est, du Sud-Est (petits lycées), du Sud (grands lycées), du Sud-Ouest (grands lycées), du Centre, où le prix en 1908 se trouve entre 1 fr. 70 et 2 francs le kilogramme.

Les prix de 1908 ne descendent au-dessous de 1 fr. 70 que dans le Nord-Ouest (2), l'Est, le Sud-Est (grands lycées), le Sud (petits lycées), le Sud-Ouest (petits lycées), l'Ouest (grands lycées). En somme, la répartition géographique des prix ne correspond pas partout à la richesse en bétail de la contrée. Il semble, par exemple, singulier que le Centre se trouve classé parmi les régions où la viande est chère.

Le *porc frais* et la *charcuterie* ont suivi, mais moins régulièrement, le mouvement de hausse de la boucherie. Paris et sa banlieue paient ces comestibles plus cher que les autres régions, à deux exceptions près (3).

La charcuterie est partout (sauf l'exception des grands lycées du Sud) d'un prix plus élevé que le porc frais; différence qui d'ailleurs est bien connue et est logique. Il y a treize

(1) Cependant, les renseignements fournis par plusieurs sociétés coopératives de la Seine donnent un résultat un peu différent : fr. 1.72 en 1900, fr. 1.74 en 1905, fr. 1.55 dans le premier semestre de 1908.

D'après les valeurs en douane, les bœufs, qui étaient estimés 465 francs en 1860, 530 francs en 1873, 400 francs en 1887, étaient remontés à 470 francs en 1895. Depuis 1896 le prix est donné par kilogramme, et non plus par tête.

(2) Les petits lycées du Nord-Ouest fournissent le prix minimum de 1908 : 1 fr. 529.

(3) Les grands lycées du Sud-ouest et les petits lycées du Centre ont payé en 1908 la charcuterie plus cher que Paris, mais moins cher que les deux lycées de la banlieue. On ne comprend pas pourquoi ces deux lycées ont payé la charcuterie près de 50 centimes de plus que ceux de Paris.

groupes qui ont payé le kilogramme de porc frais un peu moins de 2 francs, tandis qu'il n'y en a que trois qui soient dans le même cas pour la charcuterie.

Pour le porc frais le minimum est fr. 1.60 (petits lycées de l'Ouest) et le maximum fr. 2.125 (banlieue de Paris) avec une moyenne de fr. 2.205 pour les 21 groupes; pour la charcuterie le minimum est fr. 1.855 (petits lycées du Sud-ouest) et le maximum fr. 2.875 (banlieue de Paris) avec une moyenne générale de 1 fr.898.

L'Assistance publique paie aussi la charcuterie plus cher que la viande de boucherie et, comme dans les lycées, le prix a augmenté depuis dix ans; en 1880 fr. 1.789, en 1890 fr. 1.720, en 1900 fr. 1.500, en 1905 fr. 1.596, en 1907 fr. 1.584. Aux Halles centrales le porc frais s'est vendu fr. 1.54 en 1880, fr. 1.42 en 1890, fr. 1.38 en 1900, fr. 1.43 en 1905, fr. 1.68 en 1908 (1).

Quand on dresse les courbes du prix de la viande de boucherie d'après les tableaux de chiffres contenus dans les statistiques décennales de l'agriculture et continués par la statistique annuelle, on voit les quatre courbes affecter les mêmes ondulations en hausse et en baisse, en conservant à peu près le même écartement, la viande de vache au bas du faisceau, puis celle de bœuf et celle de veau, et, au sommet, celle de mouton : fr. 1.48 le kilog de viande de vache, fr. 1.59 de bœuf, fr. 1.65 de veau, fr. 1.76 de mouton, fr. 1.89 de porc. La courbe du prix du veau dépasse depuis quelques années celle du mouton; celle de la viande de porc se trouve dans le milieu du faisceau. Ce faisceau monte, puis il baisse jusqu'en 1888; il se relève ensuite jusqu'en 1891, baisse de nouveau jusqu'en 1893, remonte en 1894-1895, lentement d'abord, rapidement enfin, et atteint en 1907 fr. 1.94

(1) D'après la Commission des valeurs en douane, le prix du porc par tête était 95 francs en 1860, 132 en 1876 (maximum), 103 en 1895.

(vache), fr. 1.64 (bœuf), fr. 1.87 (veau), fr. 1.84 (mouton), fr. 1.76 (porc).

La *volaille et le gibier* sont partout d'un prix plus élevé que la viande de boucherie, mais ils ne reviennent pas beaucoup plus cher aux lycées que le porc frais, fait qui pourrait paraître singulier s'il n'était à peu près général. En effet, la moyenne générale des 21 groupes en l'an 1908 est 1 fr. 895 le kilogramme de porc frais et 2 fr. 099 le kilogramme de volaille et gibier : différence de 0 fr. 201 seulement. Il y a même quatre groupes où volaille et gibier sont à meilleur marché (1).

A Paris, en 1908, la volaille (2) et le gibier ont été payés 2 fr. 71 le kilogramme contre 2 fr. 394 pour le porc frais : c'est le prix le plus fort. La banlieue de Paris et le Sud, grands et petits lycées, viennent ensuite avec des prix de 2 fr. 675 à 2 fr. 288.

Dans la catégorie des hauts prix est aussi la région du Sud (0 fr. 28 et 0 fr. 259) où l'on élève relativement peu de volailles. C'est pourquoi cette région est, après la région parisienne, celle où la volaille est le plus cher.

Les autres substances du règne animal, le poisson mis à part, qui figurent dans la statistique des lycées, sont : la graisse et saindoux, le lait, le beurre, le fromage et les œufs.

Le prix de la *graisse et du saindoux* varie de 1 fr. 20 le kilogramme (petits lycées du Nord) à 2 fr. 10 (grands lycées du Sud-est). La différence est considérable ; resterait à savoir si la qualité n'est pas différente.

Le prix du *lait* varie de 0 fr. 29 le litre (petits lycées du

(1) Petits lycées du Nord, du Nord-est, grands et petits lycées du Sud-est. C'est ce dernier groupe qui donne le minimum : fr. 1.775.

(2) En 1907, l'Assistance publique a payé la volaille et le gibier fr. 1,781 ; c'est à peu près le prix des lycées. Ce prix était fr. 2.552 en 1880, fr. 2.191 en 1890, fr. 1.608 en 1900, fr. 1.633 en 1905. Ce sont des variations semblables à celles des lycées.

Nord-est) à 0 fr. 27 (grands lycées du Sud-est). La moyenne générale est de 0 fr. 218 le litre. La banlieue de Paris (1) (0 fr. 26) et Paris (0 fr. 231) donnent les prix les plus forts, sans doute à cause de la grande consommation de lait qu'on fait dans cette région; Versailles a payé invariablement le lait 0 fr. 25 depuis 1880; Lakanal a payé un prix variable (0 fr. 22 à 0 fr. 28), plus élevé en moyenne que celui de Versailles; à Paris, Janson de Sailly paie 0 fr. 25; Henri IV et Saint-Louis environ 0 fr. 22, à cause sans doute de l'influence de la clientèle du quartier.

Les régions où le prix du lait n'atteint pas ou atteint à peine 20 centimes (0 fr. 159 à 0 fr. 267) sont le Nord-ouest, le Nord et le Nord-est, qui élèvent beaucoup de gros bétail.

Le prix du *beurre* est naturellement en corrélation avec celui du lait. Cependant la corrélation n'est pas absolue. Le beurre est au taux moyen à Paris en 1908 (fr. 2,858 le kil.) (2) où il a fortement augmenté depuis trois ans; il a augmenté plus encore à Lakanal et à Versailles (fr. 3,065); il est cher dans le Sud (fr. 2.90 et fr. 3,133) et le Sud-Est (fr. 3.13 dans les petits lycées), où d'ailleurs on emploie peu de beurre; il l'est aussi dans le Sud-Ouest (fr. 3.30 et fr. 3,175). Il n'y a qu'une région dans laquelle le prix soit descendu au-

(1) Prix du lait à l'Assistance publique : en 1880 fr. 0.267, en 1890 fr. 0.161, en 1900 fr. 0.208, en 1905 fr. 0.193, en 1907 0.214; ce sont des prix un peu inférieurs à ceux des lycées de Paris. Mais les sociétés coopératives ont payé plus cher : fr. 0.23 en 1905 et 0.26 dans le premier semestre de 1905; le grand restaurant a payé plus encore : fr. 0.295 en 1901 et fr. 0.302 en 1907.

(2) Dans les valeurs en douane, le kil. de beurre est porté à fr. 2.90 en 1860, à fr. 3,25 en 1873, à fr. 2.70 en 1895, fr. 3.19 en 1906. L'Assistance publique a payé le beurre 3 fr. 381 en 1880, 3 fr. 158 en 1890, 3 fr. 063 en 1900, 2 fr. 875 en 1907. A la Bourse de commerce le beurre était coté fr. 3.15 en 1891, fr. 3.24 en 1906, fr. 2.99 en 1907. Un grand restaurant l'a payé fr. 3.18 en 1901 et fr. 3.54 en 1907; des sociétés coopératives de consommation de la Seine, fr. 3.02 en 1900 et fr. 3.39 dans le premier semestre de 1908. La différence de qualité est peut-être la cause du peu de concordance de ces prix. Ainsi, en 1908, aux Halles centrales, le beurre d'Isigny était coté fr. 3.38 et les petits beurres fr. 2.58.

dessous de fr. 2.50; c'est une région d'élevage (fr. 2.48 dans les petits lycées du Nord-Ouest). Le prix est relativement bas aussi dans les grands lycées du Nord-Ouest (fr. 2,604), dans l'Est (fr. 2,592 et 2,587), pays d'élevage, et dans les petits lycées du Sud-Est (fr. 2.60). La moyenne générale de 1908 est fr. 2,853.

Le *fromage* est généralement un peu moins cher que le beurre. Le prix en 1908 a été entre fr. 1,752 (petits lycées de l'Est, région de fabrication du gruyère) et fr. 2,306 (grands lycées du Sud-Est). Paris a payé en moyenne fr. 2,194 le kilogramme (1). La moyenne générale de 1908 est de fr. 2,109, avec une échelle de variations moins ample que pour le beurre.

Le prix du millier d'*œufs* s'est tenu en 1908 entre fr. 82.50 (petits lycées de l'Ouest) et fr. 100.42 (petits lycées du Nord-ouest), avec une moyenne générale de fr. 93.6. Paris et la banlieue ont payé 90 et 93 francs, ce qui met le prix de l'œuf à un peu moins de 10 centimes (2). Le prix a dépassé 95 francs dans neuf régions : d'abord les petits et grands lycées du Nord-ouest (fr. 100.42 et fr. 96.70), la région du Nord-est (fr. 99.83 et fr. 96.67), les petits lycées de l'Est (fr. 97.57) et du Sud (fr. 98.60), la région du Sud-ouest (fr. 96.17 et fr. 98.18), les grands lycées de l'Ouest (fr. 97.76). Il n'y a que le seul groupe des petits lycées du Sud-ouest où le prix soit descendu au-dessous de 85 francs.

Le poisson comprend trois espèces : poisson frais, poisson salé ou conservé, morue.

En 1908, les prix moyens par régions pour le *poisson frais*

(1) Prix des fromages à l'Assistance publique : en 1880, 1 fr. 456; en 1890, 1 fr. 280; en 1900, 1 fr. 269; en 1907, 1 fr. 316.

(2) Prix des œufs à l'Assistance : publique en 1880 : fr. 0.10 l'œuf; en 1890, fr. 0.086; en 1900, fr. 0.084; en 1907, fr. 0.094. Prix dans plusieurs sociétés de consommation de la Seine, en 1907, fr. 0.11; dans un grand restaurant, fr. 0.123.

se sont tenus entre les extrêmes fr. 0,767 le kilogramme à Paris et fr. 1.72 dans les grands lycées du Sud. La moyenne générale a été de fr. 0.81. Après Paris, abondamment approvisionné, les régions où le prix a été relativement bas (au-dessous de fr. 0.95 le kil.) ont été la banlieue de Paris (fr. 0,935), le Nord-ouest et le Nord, les grands lycées du Nord-est et l'Ouest, régions maritimes (à l'exception du Nord-est). Les prix les plus élevés ont été dans l'Est (petits lycées fr. 1,317), le Sud-est (fr. 1,498 et fr. 1.30), le Sud (grands lycées fr. 1.72) (1).

Le *poisson salé ou conservé* coûte partout plus que le poisson frais, ou plus exactement que les espèces de poissons frais qu'achètent les lycées. Le prix moyen payé par les lycées en 1908 a été de fr. 2,198, avec des extrêmes de fr. 3.08 (petits lycées du Nord-est) et de fr. 1.56 (petits lycées de l'Ouest). Dans les lycées de Paris et de la banlieue il n'est pas fait mention de poissons salés ou conservés; il semble cependant qu'on doit en consommer.

La *morue* a été payée de fr. 0.80 le kilogramme (grands lycées du Sud-ouest), à fr. 1.60 à Paris (2). On est surpris de trouver que Paris, où l'approvisionnement est facile, a payé la morue notablement plus cher que toute autre région.

Nous avons vu que le *vin* avait beaucoup baissé de prix. Le prix moyen du litre en 1908 a été de 0 fr. 253 pour le vin rouge et de 0 fr. 533 pour le vin blanc qui est, dans toutes

(1) Aux Halles centrales, à Paris, le poisson a diminué de prix jusqu'en 1905. La marée fraîche coûtait 0 fr. 810 le kilog. en 1898, 0 fr. 540 en 1905, 0 fr. 625 en 1906; les moules et coquillages 0 fr. 550 en 1902 et 0 fr. 495 en 1908; les huîtres ont augmenté fr. 9.46 en 1900, fr. 9.93 en 1908. La morue fraîche valait fr. 0.45 le kilo en 1880, fr 0 60 en 1900, fr. 0.45 en 1907. Le merlan, fr. 0.75, fr. 0 90 et fr. 0.80; le hareng, 0 fr. 445, fr. 0.54 et 0 fr. 445; l'anguille de mer, fr. 0.50. fr. 0.75 et fr. 0 55.

(2) Les sociétés de consommation de Paris ont payé la morue fr. 0.90 en 1890 et fr. 1.10 en 1908.

les régions, plus cher que le vin rouge. En 1908 le prix moyen payé par les lycées de Paris a été de 0 fr. 215 le litre pour le vin rouge et 0 fr. 549 pour le vin blanc (1). C'est dans la région du Sud, grande productrice, qu'il est au plus bas prix (0 fr. 184 et 0 fr. 199 le litre de vin rouge), et c'est dans celle du Nord où l'on ne cultive pas la vigne que le prix est le plus haut (0 fr. 302 et 0 fr. 300); il est cher aussi dans le Nord-est (0 fr. 285 à 0 fr. 28). Dans ces deux régions il est remplacé par la bière ou par le cidre.

Le *sucre* est un produit fabriqué dont le prix, qui a beaucoup baissé par suite de la réduction de l'impôt, est à peu près uniforme dans toutes les régions. En effet, le plus élevé en 1908 a été 0 fr. 687 le kilogramme (grands lycées du Centre), et le plus bas 0 fr. 627 (Paris et les petits lycées de l'Est) (2).

On ne produit le sucre que dans le Nord et dans la Corrèze. Mais le produit a une assez grande valeur relativement à son poids pour que le transport influe peu sur le prix. Au contraire, la houille, matière encombrante, subit un renchérissement considérable quand il faut la faire venir de loin par chemin de fer, par eau ou par mer.

L'*huile comestible* valait au kilogramme, en 1908, 0 fr. 743 à Paris (3) et 0 fr. 85 dans le Nord (grands lycées). On com-

(1) L'Assistance publique a payé le vin ordinaire, fr. 0.75 en 1880, fr. 0.574 en 1890, fr. 0.439 en 1900 et fr. 0.217 en 1907. Les sociétés de consommation l'ont payé f. 0.475 en 1900 et fr. 0.36 en 1907-1908. A l'Economat des Chemins de fer du Midi, le prix-courant du vin a été fr. 0.47 en 1882, fr. 0.34 en 1900, fr. 0.23 en 1908.

(2) Prix du kilogramme de sucre à l'Assistance publique en 1880, 1 fr. 422 ; en 1890 1 fr. 058 ; en 1900 fr. 0.973 ; en 1907 0.600. A la Bourse de commerce en 1880, 1 fr. 391, en 1890 1 fr. 062, en 1900 1 fr. 044, en 1907 0.575. Dans plusieurs sociétés coopératives de consommation de la Seine durant le premier semestre de 1908, 0 69. Ces prix concordent avec ceux des lycées; il est naturel qu'ils soient un peu moins élevés à la bourse qu'ailleurs.

(3) Prix du kilogramme d'huile à manger : à l'Assistance publique en 1886, 1 fr. 803, en 1890 1 fr. 396, en 1900 1 fr. 286, en 1907 1 fr. 278; dans les sociétés de consommation en 1908 (1er semestre) fr. 1.68.

prendrait pourquoi elle est à bon marché dans la région des olives et des importations de graines oléagineuses si, pendant qu'elle est à 0 fr. 85 dans les grands lycées du Sud, on ne la trouvait à 1 fr. 61 dans les petits lycées de la même région. On ne comprend guère pourquoi elle coûte plus à Paris que partout ailleurs. La moyenne générale de 1908 a été de 1 fr. 387.

Le quintal de *pommes de terre* a été payé 6 fr. 80, prix minimum, dans les grands lycées du Nord-ouest, où l'on cultive beaucoup cette solanée, et 10 fr. 10 dans les petits lycées du Nord, quoiqu'on l'y cultive beaucoup aussi. La moyenne générale de 1908 est de 8 fr. 12. Paris a payé cher (10 francs) ses pommes de terre (1). L'Est, l'Ouest et le Centre les ont eues à un prix relativement bas (7 francs à 7 fr. 87).

La *houille* est naturellement à meilleur marché dans les régions houillères qu'ailleurs. Dans la région du Nord les grands lycées l'ont payée (taux moyen) en 1908, année de grande cherté de cette matière, fr. 31.49 le quintal et les petits lycées, qui achètent par moins grandes quantités, fr. 37.85; celle du Nord-est payait fr. 34.80 (grands lycées) et 30 francs (petits lycées). Ces prix ont varié d'année en année à peu près de la même manière dans chaque groupe depuis 1880. Les années 1901 et 1907 ont été, avec l'année 1908 des périodes de cherté pendant lesquelles la région du Nord a payé fr. 30.20 et 31.01 dans les grands lycées et 32 et 33.20 dans les petits (2).

Le prix de la tonne, au contraire, a atteint ou dépassé

(1) Prix des pommes de terre : aux Halles centrales en 1900, fr. 12.63 le quintal, en 1907 fr. 11.44 : à l'Assistance publique en 1880 fr. 9.70, en 1890 fr. 6.10, en 1900 8 francs, en 1907 fr. 8.80; dans les sociétés coopératives en 1900 fr. 10.60, en 1908 (1er semestre) fr 13.50.

(2) En 1908 le prix a été de fr. 34.20 dans les petits lycées.

TABLEAU

PRIX RÉELS

payés dans chacun des vingt groupes

	Pain (le kil.)	Porc frais (le kil.)	Charcuterie (le kil.)	Volaille et gib. (le kil.)	Vin rouge (le lit.)	Vin blanc (le lit.)	Bière (le lit.)	Cidre (le lit.)	Beurre (le kil.)
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris . . . . . fr.	0.335	2.12	2.394	2.71	0.215	0.549	»	»	2.838
Banlieue de Paris . .	0.339	2 125	2.875	2.675	0.216	0.65	»	»	3.065
N.-O. (G.)	0 297	1.882	1.984	2.158	0.285	0 355	»	0.189	2 604
(P.)	0.296	1.693	2 07	1.825	0 28	»	»	0.148	2 48
N. (G.)	0.306	2.084	2.177	2.11	0.302	0.70	0.106	0.112	2.762
(P.)	0.295	2.02	2.035	1.867	0.30	0.40	0.092	»	2.827
N.-E. (G.)	0.296	1 976	2.427	2.117	0 251	0.46	»	»	2.867
(P.)	0.293	1.95	2.217	1.82	0.272	0.35	»	»	2.75
E. (G.)	0.301	1.823	2 476	2.272	0.257	0.497	»	»	2.592
(P.)	0.302	1.675	2 063	2.072	0.25	0.508	»	»	2.587
S.-E. (G.)	0.377	2.089	2.299	2.029	0.208	0.452	»	»	3.13
(P.)	0.335	1 975	2 225	1.775	0.218	0.49	»	»	2.60
S. (G.)	0.32	1.88	1.84	2.31	0.184	1.10	»	»	2.90
(P.)	0.293	1.838	2.001	2.288	0.199	0.77	»	»	3.133
S.-O. (G.)	0.34	2.00	2.567	2 31	0.271	0.693	»	»	3.30
(P.)	0.302	1.787	1.855	1.912	0.236	0.482	»	»	3.075
O. (G.)	0.296	1.692	1.927	2 176	0.256	0 499	»	»	2.97
(P.)	0.29	1.60	2.09	1.88	0.27	0.526	»	»	3.20
C. (G.)	0.308	1.69	2.005	1.875	0.24	0.31	»	»	2.715
(P.)	0.314	2 067	2.597	1.803	0.255	0.383	»	»	2.663
Moyenne générale . fr.	0.313	1 898	2.205	2.099	0.253	0.533	»	»	2 853

N° 4.

MOYENS

de lycées, grands (G.) et petits (P.) en l'an 1908.

Graisse et Saindoux (le kil.)	Viande de boucherie (le kil.)	Huile comestible (le kil.)	Œufs (le mille)	Lait (le lit.)	Fromage (le kil.)	Sucre (le kil.)	Poisson frais (le kil.)	Poisson salé ou conservé (le kil.)	Morue (le kil.)	Pommes de terre (le quint.)	Houille (la tonne)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.57	2 443	1.743	90 00	0.231	2 194	0.627	0.767	»	1.60	10 00	46.00
»	2.115	1.33	93.00	0.26	2.10	0.64	0.935	»	»	7.95	46 20
1.30	1.694	1.504	96.70	0 186	2.26	0.656	0 912	»	0.95	8.90	40.00
»	1 527	1.422	100.425	0.159	2.225	0 652	0.95	2.35	0 80	»	45 00
»	1 858	1.358	90.66	0.197	2.091	0 667	0.889	2.35	»	9.75	34.49
1.20	1.93	1.19	92 17	0.197	2.275	0.653	0.85	2.59	1.20	10.10	37.85
1.80	1 807	1.45	99 83	0.207	2 063	0 66	0 917	2.50	»	6.80	34.80
»	1 833	1.317	96.67	0.19	1.96	0.647	0.993	3.08	»	»	39.00
»	1.687	1 30	91 67	0.20	1.817	0 645	1.178	2 57	0.83	»	41 00
»	1.602	1.412	98 57	0.207	1 752	0.627	1 317	2.307	»	7.50	49.50
2.10	1.664	1.158	86 00	0 27	2.306	0.677	1 498	1.685	0.917	»	44.75
1.98	1.70	1.325	88 75	0.225	2 05	0 645	1.30	1.75	1.00	»	37 60
»	1.87	0 85	89.00	0.28	1.84	0.65	1.72	2 12	»	9.00	33.60
1.90	1.624	1.61	98 60	0 259	2.127	0.676	1.16	1 991	0 725	9 40	45.60
1 80	1.793	1.433	96.17	0.223	2.19	0.66	1.213	»	0.80	»	»
1.86	1.673	1.325	98.18	0.224	2.10	0.635	1.056	1.65	0.817	9.20	»
1.50	1 652	1 40	97 76	0 212	2.046	0.648	0.87	1.75	1.00	7 00	55.00
1.60	1.86	1.60	82.50	0.21	2.40	0.65	0.92	1.56	»	»	52 50
»	1 725	1.575	95.00	0.20	2.13	0 68	1.05	»	1.20	7.87	»
1.75	1.087	1.483	90.67	0 225	2 167	0.677	1.133	2 717	»	»	50.00
1.69	1.796	1.387	93.61	0.218	2.109	0 653	1.081	2.198	1.006	8.12	43.11

45 francs dans huit régions : Paris et banlieue (fr. 46 et 46.20), la banlieue payant un peu plus cher parce qu'elle fait probablement venir son approvisionnement de Paris (1), petits lycées du Nord-ouest (45 francs) petits lycées de l'Est (fr. 49.50), grands lycées du Sud-ouest (fr. 45.60), grands et petits lycées de l'Ouest (55 francs et fr. 55.50), petits lycées du Centre. Ces régions n'ont pas ou ont peu de mines de houille. Les années de grande cherté ont été pour elles, comme pour les régions minières, 1901 et 1906-1908. Le prix moyen s'est élevé en 1901 jusqu'à fr. 50.86 dans les lycées de la banlieue de Paris et jusqu'à fr. 59.75 dans les petits lycées de la région de l'Ouest, tandis qu'il est descendu à fr. 21.64 dans les grands lycées du Nord en 1895 et même à 16 francs en 1885 dans un lycée de la même région.

Les prix de détail sont beaucoup plus élevés. Ainsi, d'après les renseignements recueillis par l'Office du travail dans deux maisons d'approvisionnement au détail de Paris, la tonne de charbon tête de moineau valait en 1880 58 francs (fr. 2.90 le sac de 50 kil.), en 1900 62 francs, en 1908 74 francs.

V.

La Compagnie des Chemins de fer du Midi a eu la complaisance de me communiquer les prix courants de son économat de 1882 à 1909. Les nombres-indices calculés sur ces prix courants concordent avec ceux des lycées du Sud-Ouest, quoique les denrées ne soient pas les mêmes (2). Cependant pour les années 1885 et 1890, il y a des différences, mais elles

(1) L'Assistance publique à payé le charbon de terre, tout venant, fr. 29.84 en 1886, fr. 32.75 en 1890, fr. 36.90 en 1900, fr. 32.97 en 1907, prix bien moins élevés que ceux des lycées.

(2) Sur 15 denrées, il n'y en a que 5 qui se retrouvent dans la statistique des lycées.

sont plus grandes entre les grands et les petits lycées. Depuis 1895 les trois courbes se suivent de très près; celle de l'économat se trouve presque toujours entre celle des grands et celle des petits lycées quant aux prix réels ils sont, les uns un peu plus forts, les autres un peu moins forts que dans les lycées.

Voici la comparaison de ceux de 1908.

	Économat.	Grands lycées.	Petits lycées.
	—	—	—
Sucre cassé	0 70	0 66	0.635
Saindoux	1.60	1.80	1.86
Morue.	0 70	0.80	0.817
Fromage de Gruyère .	2 35	2.19	2.10
Vin Bordeaux . . .	0 23	0.271	0.236

L'Office du travail fournit sur le prix de quelques autres denrées à Paris des renseignements qui complètent la statistique des lycées.

Aux Halles centrales, le prix des légumes depuis 1900 a varié sous des influences saisonnières plutôt que sous une influence générale de hausse : le kilogramme de choux de Bruxelles valait fr. 0.44 en 1900 et fr. 0.25 en 1907, le kil. de carottes de Meaux 0 fr. 077 et fr. 0.67, le kil. de tomates de Paris fr. 0.14 et fr. 0.20, le kil. d'épinards fr. 0.11 et fr. 0.18, le kil. de haricots verts fr. 0.87 et fr, 0.49.

L'Assistance publique a payé le kilogramme de sel fr. 0.242 en 1880, fr. 0.204 en 1890, fr. 0.201 en 1900, fr. 0.204 en 1907 (1) ; le litre de vinaigre fr. 0.533 en 1880, fr. 0.424 en 1890, fr. 0.361 en 1900, fr. 0.383 en 1907 ; les lentilles, fr. 0.430 en 1880, fr. 0.333 en 1890, fr. 0.420 en 1900, fr. 0.484 en 1907.

Le prix du café a considérablement baissé : le Brésil s'en inquiète. A la Bourse de commerce le Santos était coté : 108 francs les 50 kilogrammes en 1890, fr. 48.26 en 1900

(1) Les sociétés de consommation de la Seine le payaient fr. 0.22 en 1907.

et fr. 39.10 en 1907. Au détail, le café brûlé a été payé par l'économat : n° 2, fr. 5.65 le kilogramme en 1890, fr. 3.70 en 1900, fr. 3.15 en 1903, (prix minimum), et fr. 3.60 en 1907. Ces prix se ressentent de l'influence des prix de gros, mais sont beaucoup plus élevés qu'eux (1).

Le chocolat, qui, suivant la marque, était payé par cet économat 3 et 2 francs en 1890, l'était 3 francs et fr. 2.60 en 1900 et fr. 3.15 et fr. 2.45 en 1908.

Les confitures de groseilles sont tombées de fr. 1.55 (1890) à fr. 1.15 en 1908. Le vermicelle, qui de fr. 0.65 en 1890 était descendu à fr. 0.60 en 1904, est remonté à fr. 0.70 en 1908.

Des prix de ces marchandises que des influences diverses font varier il serait difficile de tirer une conclusion d'ensemble ; mais, en somme, ils ne sont pas en opposition avec le mouvement général des prix des lycées. C'est ainsi que les nombres-indices de l'économat du Chemin de fer du Midi correspondent à très peu près, depuis 1895 surtout, avec ceux des lycées de la région du Sud-ouest.

Dans les catalogues de trois grandes épiceries, dont l'Office du travail a relevé les prix, on trouve pour la première (1884-1908), sur 35 articles : 11 articles en baisse, 13 en hausse, 12 sans changement ; pour la seconde (1884-1908) : sur 27 articles, 10 en hausse, 6 en baisse, le reste sans changement ; pour la troisième (1900-1908) : sur 36 articles, 18 en hausse, 6 en baisse, le reste sans changement.

En additionnant sur les catalogues de la maison Potin l'unité de prix de 88 denrées alimentaires identiques, nous avons trouvé un total de fr. 111.73 pour l'année 1881, de fr. 82.54 pour 1906 (mars), fr. 106.05 pour 1908 (août). Ce qui confirme la notion d'une baisse jusque par

(1) La commission des valeurs en douane a donné les prix suivants pour le kilo de café : 1860, fr. 1.45 ; 1874, fr. 2.48 (maximum) ; 1906, fr. 1.04.

delà 1900 et, en dernier lieu, d'un relèvement des prix, lequel cependant ne les a pas fait remonter jusqu'au niveau de 1881. Dans ce calcul n'a pas été compris le vin, sur le prix duquel la suppression du droit d'octroi a beaucoup influé.

VI.

Pour terminer la revue des prix des denrées alimentaires dans les lycées, il nous reste à calculer la dépense totale, nous voulons dire le total des unités de prix de chacune des denrées alimentaires de notre statistique, et à comparer les totaux ainsi obtenus pendant les années les plus caractéristiques de hauts et de bas prix. A cet effet, nous choisissons l'année 1880, la première de notre statistique, l'année 1885, où les prix n'ont pas été influencés par une mauvaise récolte comme en 1880, l'année 1902 qui correspond à peu près à la plus grande baisse (avec l'année 1905), l'année 1908, la dernière de notre statistique. Nous ne comprenons pas dans l'addition le charbon de terre, qui n'est pas une denrée alimentaire. Il est inutile de dresser pour cette comparaison un tableau de tous les lycées ; il suffit de produire quelques exemples. Nous les choisissons, moitié dans les grands et moitié dans les petits lycées.

Tableau n° 5.

DIX GRANDS LYCÉES.

Nombre d'articles.		1880 —	1885 —	1902 —	1908 —	Augmentation ou diminution de 1880 à 1908 p. c.	de 1885 à 1908 p. c.
16	Paris (Henri IV).	20.96	20 54	20.06	20 51	— 2.2	— 0.3
15	Versailles. . . .	17.73	16.55	15 61	17.19	— 3 2	+ 3.8
16	Rouen	21.22	18 81	17.53	18.55	— 12.6	— 1.4
14	Lille	16 11	15.82	15 98	17 13	+ 6.3	+ 8.2
15	Nancy	19 71	19 25	17 64	19.46	— 1.3	+ 1 1
14	Brest.	17 10	17 12	14.96	15.78	— 7 8	— 8.9
15	Lyon.	20 46	18 56	18 65	19.90	— 2.8	+ 7.2
15	Toulouse. . . .	18 87	17.69	18.20	19.74	+ 4.5	+11.6
16	Bordeaux. . . .	21.94	21.93	20.96	20 82	— 5.2	— 5.1
15	Nantes.	15 29	15.92	18.02	19.87	+ 29.9	+24.8
151					188.95		

DIX PETITS LYCÉES.

13	Pontivy	15.03	14.41	13 42	16.53	+ 9 9	+ 14.7
15	Alençon . . .	16 38	16 79	17.25	18 02	+ 10 0	+ 7.3
13	Évreux.	17.01	16 10	16.09	16 17	— 5 0	+ 0.4
13	Bourg	16.85	17 37	14.99	17 19	+ 2.0	— 1.1
17	Chaumont . .	22 75	19.18	17.93	21 68	— 4.7	+ 13 0
14	Lons-le-Saunier.	16.32	15.49	15.76	18.59	+ 13 9	+ 20 0
18	Albi	25 29	23 99	24.71	27.01	+ 6.8	+ 12.5
15	Chambéry . . .	16 79	16.34	17 18	19.25	+ 14.6	+ 17 8
14	Niort	17.17	13.76	15.35	10 12	— 6.2	+ 17 0
13	Carcassonne . .	17 00	16.65	16 77	16.71	— 7.1	+ 0.3
145					187.27		

Des quatre tableaux que nous avons extraits des 70 réponses à notre questionnaire (tableau n° 2, 3, 4 et 5) et de l'analyse que nous en avons donnée nous pouvons tirer des conclusions instructives pour l'histoire des prix.

1° L'ensemble des prix des denrées alimentaitres achetées par les lycées a suivi généralement une pente descendante de 1880-1885 à 1902 et 1905, puis une pente ascendante de 1905 à 1908, dont les termes extrêmes sont représentés par les nombres-indices 111.9 en 1880, 99.8 en 1902, 98 en 1905 et 106.5 en 1908.

En 1908 le nombre-indice est plus fort dans treize groupes de lycées et moins fort dans six qu'en 1885.

2° Les prix ont monté de 8.5 p. c. entre les années 1902-1905 et 1908; mais, d'autre part, ils sont en 1908 inférieurs à ceux de 1880 de 5.4 p. c. et supérieurs seulement de 2.3 p. c. à ceux de 1885. Voilà pour la moyenne des prix de demi-gros dans les diverses régions de la France une mesure aussi précise que possible des variations extrêmes survenues en vingt-huit ans. Elle accuse sans aucun doute un renchérissement très sensible depuis quatre ans; mais la statistique rectifie les écarts de l'opinion et tempère les exagérations de l'imagination sur ce sujet en donnant la mesure calculée de ce renchérissement. Elle constate, en outre, que, s'il y a actuellement augmentation, cette augmentation avait été précédée d'une diminution au moins égale.

3° Le renchérissement s'est produit surtout depuis 1905, durée de quatre ans pendant laquelle le nombre-indice général a augmenté de 8.5 points.

4° Le prix des vivres n'est pas moins élevé dans les villes de second ordre que dans les grandes villes. Ainsi, par exemple, le total en 1908 des unités de prix des denrées alimentaires est 188.25 pour les 10 grands lycées et de 187.27 pour les 10 petits lycées du tableau n° 4, quoique dans les petits lycées le total soit établi sur 145 articles seulement, tandis qu'il l'est sur 151 articles dans les grands.

5° Le taux d'augmentation p. c. depuis 1902 a été en général plus fort dans les petits lycées que dans les grands lycées et dans les grands lycées de province que dans ceux de Paris, où, malgré la hausse qui s'est produite depuis 1905, le nombre-indice général n'est pas plus élevé que n'était celui de 1900-1903.

Dans le tableau n° 5 il y a, de 1880 à 1908, sur 10 grands lycées diminution de prix dans 7 et augmentation dans 3, tandis que sur les petits lycées il y a augmentation dans 6 et diminution dans 4. Sur 10 régions (celle de Paris et de sa banlieue et celles des 9 régions agricoles de la France) les prix sont en 1908 plus élevés dans les petits lycées que dans les grands pour 8 régions, moins élevés pour un et égal pour une autre. En effet, dans le tableau n° 2 on voit que le nombre-indice général des petits lycées est 109, tandis qu'il n'est que de 105 pour les grands lycées et de 98 pour Paris.

Ce résultat est vraisemblablement dû à la facilité des transports, qui tend à niveler les prix, et à l'importance des marchés, qui attirent davantage les vendeurs.

6° Le total de la dépense annuelle d'un lycée se compose de prix divers dont chacun a son allure propre, haussant ou baissant suivant des causes spéciales qui modifient l'effet de

la cause générale. Les nombres-indices totalisateurs qui expriment le rapport de ces totaux entre eux sont donc des résultantes de directions parfois contraires.

C'est ainsi que le tableau n° 3 montre que, relativement aux années de base 1895 et 1900, il y a eu en 1908 accroissement de prix pour 15 articles et diminution pour 4 articles et qu'entre les nombres-indices (nombres-indices moyens généraux des prix des denrées alimentaires, 120 pour la graisse, 62 pour le sucre) la différence extrême est de 58 points.

7° L'abondance de la production de la denrée dans une région est une cause de bon marché relatif de la dite denrée dans cette région. Exemples : le pain est moins cher dans les régions situées au nord de la Loire, dans lesquelles on récolte beaucoup de froment, que dans les régions situées au sud qui en produisent moins; le vin rouge valait en 1908 fr. 0.184 dans les grands lycées du Sud et fr. 0.302 dans ceux du Nord; le lait, fr. 0.159 dans les petits lycées du Nord-ouest et fr. 0.28 dans les grands lycées du Sud.

8° L'éloignement du lieu de production influe beaucoup sur le prix des matières encombrantes, tandis qu'il influe peu sur celui des matières d'un prix relativement élevé et d'un transport facile. Exemple : pendant que la houille valait fr. 31.49 dans le Nord, les grands lycées de l'Ouest l'ont payée 55 francs. Au contraire, le sucre qui est fabriqué dans le Nord et qui est payé 0 fr. 627 à Paris, le grand centre de la consommation, ne l'est nulle part plus de 0 fr. 677.

9° En général, le progrès des voies de communication tend à niveler les prix des matières facilement transportables. Les prix du blé, qui sont au nombre de ceux que la statistique relève le plus exactement dans les pays civilisés, fournit un exemple de ce nivellement. Ainsi, en France, le prix moyen de l'hectolitre dans le département où il a été le plus haut et dans celui où il a été le plus bas a été :

1801	Alpes-Maritimes. fr.	43,85		
—	Moselle	12.91		
		———	différence fr.	30.94
1830	Ardèche	29.96		
—	Landes	17.42		
		———	— »	12.54
1870	Ardèche	24.44		
—	Haute-Marne . .	15.34		
		———	— »	6.10
1890	Manche	21.21		
—	Isère	17.12		
		———	— »	4.09
1907	Alpes-Maritimes. .	20.00		
—	Belfort	15.75		
		———	— »	4.25

Par un travail récent sur le prix du blé comparé dans les États d'Europe et aux États-Unis depuis le commencement du XIXe siècle, nous avons établi, entre autres résultats, que les courbes des neuf États que nous comparions, très distantes les unes des autres dans la première moitié du XIXe siècle (ainsi, pendant que l'hectolitre coûtait fr. 48.50 en Angleterre en 1825, il valait fr. 9.50 en Prusse ; pendant qu'il coûtait fr. 27.50 en Angleterre en 1838, il en valait 7 francs en Hongrie), se sont de plus en plus rapprochées dans la seconde moitié de ce siècle. A la fin d'avril 1909, les prix extrêmes entre le grands marchés n'étaient séparés que par fr. 7.64 (fr. 24.75 à Bruxelles et fr. 32.39 à Vienne) ; encore est-ce à cause d'une cherté exceptionnelle à Vienne ; entre Bruxelles et Chicago la différence n'était que de fr. 2.04.

Ajoutons qu'à travers les oscillations accidentelles le prix du blé a baissé, en partie à cause de l'accroissement de la production dans le monde et en partie à cause du bon marché des transports.

10° Les impôts peuvent modifier beaucoup le prix naturel des marchandises. La diminution du prix du vin à la suite de la suppression des octrois et celle du prix du sucre à la suite de la réduction, en 1902, de la taxe en sont des exemples. Le droit de 3 francs par quintal sur l'importation du blé en 1885, puis de 5, puis de 7 en 1893, est aussi un exemple dans le sens contraire. Quoique l'accroissement de la production nationale ait beaucoup tempéré la hausse du prix du blé et ait presque arrêté toute importation autre que celle des possessions françaises exemptées de la taxe, la France était en 1908, avec l'Italie, le pays où le prix de l'hectolitre de blé était coté le plus haut. Durant la première moitié du XIXe siècle, l'Angleterre, qui avait une législation douanière très restrictive, était ordinairement le pays d'Europe où le blé était le plus cher; aujourd'hui, sous le régime de l'importation libre, elle est un de ceux où il est le meilleur marché.

11° Les prix de détail sont nécessairement plus forts que les prix de gros, à l'exception de quelques articles de réclame; il faut que le marchand gagne. Il est à remarquer que les prix de détail varient beaucoup moins d'un jour à l'autre que les prix de gros, mais qu'ils varient davantage d'une ville à une autre et même, dans les grandes villes, d'un quartier à un autre. Il serait très difficile de dresser une statistique exacte de ces prix portant sur toute la France, comme nous l'avons fait pour les achats en gros des lycées. Toutefois, nous avons vu par l'exemple de la maison Potin, qui est, il est vrai, dans une autre condition que les petits détaillants, que les variations du prix de son catalogue, correspondaient à peu près aux variations du gros. D'autre part, le Département du commerce et du travail aux États-Unis a poursuivi simultanément la double enquête des variations des prix de gros en général et des prix de détail des denrées alimentaires; nous avons vu que les prix de gros

commandaient les prix du détail et qu'il y avait une relation étroite dans le mouvement des deux courbes, sans que les prix de détail, plus stables, suivissent ceux de gros dans leurs variations journalières.

VII.

La période 1880-1908 que nous venons d'étudier n'est qu'un fragment de l'histoire contemporaine des prix. Nous n'avons pas cru devoir faire remonter plus loin le questionnaire, par crainte de surcharger le travail que nous demandions à la complaisance des proviseurs et de ne pas pouvoir obtenir des renseignements précis pour des dates plus anciennes (1). Mais l'année 1880, malgré l'augmentation de prix qui s'est produite alors, n'est en réalité ni le commencement ni la fin d'une période de hausse ou de baisse. Dans la courbe générale des prix elle apparaît comme une saillie accidentelle sur une pente descendante.

Sans faire l'étude détaillée de cette histoire des prix que j'ai abordée dans d'autres travaux (2), il nous paraît nécessaire de relier le fragment 1880-1908 à l'ensemble, afin d'en faire mieux comprendre le sens et la mesure.

Les nombres-indices que M. Sauerbeck a calculés et continue à calculer d'après les prix de 45 marchandises, objet d'un grand commerce d'importation en Angleterre, sont

(1) Plusieurs lycées n'ont même pas pu fournir de renseignements antérieurs à 1890.

(2) Voir particulièrement *La Question de l'Or*, ch. V : Influence de l'or sur le prix des marchandises, volume publié en 1858 ; l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant* 1789, ouvrage publié en 1901, livre V, ch. II; livre VII, ch. VIII : Les personnes ; l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1870, ouvrage publié en 1903, livre I, ch. VI; livre IV, livre IV, ch. IX; liv. VI, ch X; voir surtout le chapitre IX « Les salaires et le coût de la vie », du volume *Questions ouvrières et industrielles sous la troisième République*, ouvrage publié en 1907, et *Salariat et Salaires*, chapitre XI, publié en mai 1909.

devenus pour ainsi dire classiques. Pour les marchandises en général, les nombres-indices de M. Sauerback sont 119 en 1881, abaissement jusqu'en 1849 (indice 74, c'est un minimum); relèvement jusqu'en 1873 (111 maximum), nouvel abaissement jusqu'en 1896 (61 minimum), relèvement jusqu'en 1907 (80), abaissement en 1908 (723. Nous en avons dressé la courbe, à laquelle nous avons juxtaposé les courbes d'autres séries de nombres-indices calculés par divers auteurs, et nous les avons trouvées, malgré quelques différences locales, assez concordantes pour les considérer comme l'expression suffisamment exacte des variations qui se sont produites dans l'ensemble des prix, non seulement depuis 1880, mais antérieurement.

Il en est de même des deux séries calculées par M. March d'après les prix de France, depuis 1857. Pour les objets d'alimentation il a trouvé les indices 96 en 1857, 133 en 1873, 135 (maximum) en 1877, puis une diminution presque régulière jusqu'en 1896, où son indice est 92 (maximum); enfin, dans les dix années suivantes, un relèvement qui porte l'indice à 109 en 1908 (1).

Les diverses séries de nombres-indices font apparaître clairement, à travers certaines variations accidentelles, cinq tendances générales et différentes.

1° De 1820 à 1849 une tendance générale de la courbe dans le sens de la baisse, les nombres-indices de M. Sauerbeck étant 118 en 1819 et 74 en 1849; c'est une première période pendant laquelle la production des métaux précieux, entravée par les révolutions de l'Amérique latine, n'a pas dépassé 200 millions, or et argent réunis. Pendant cette période, le commerce extérieur des États d'Europe et des États-Unis d'Amérique a augmenté très lentement. Le com-

(1) Pour les nombres-indices de M. March, voir l'*Annuaire statistique de la France* pour 1907.

merce extérieur est le meilleur terme numérique général dont l'on puisse se servir pour mesurer, non exactement certes, mais approximativement, l'activité économique d'une nation à diverses époques et comparer celle de plusieurs nations. Le commerce de la France a été de 878 millions en 1820; il a été au commerce spécial de 1,662 millions en 1849: période de 29 ans, pendant laquelle l'augmentation moyenne a été de 30 millions par an.

2° Seconde période de 1849 à 1857, pendant laquelle les mines de Californie et d'Australie ont versé sur le marché des quantités d'or considérables et tout à fait inusitées jusque-là, 700 millions en moyenne annuelle de 1851 à 1860, pendant laquelle, d'autre part, le réseau des chemins de fer s'est étendu, la marine à vapeur a augmenté, l'industrie s'est concentrée davantage et la spéculation s'est développée.

La tendance a été fortement à la hausse et les nombres-indices de M. Sauerbeck ont passé de 74 à 105. Pendant cette période le développement du commerce extérieur des États d'Europe et des États-Unis a été très rapide. Le commerce spécial de la France était de 1,662 millions en 1849 et de 3,383 millions en 1856 (1) : c'est une période de 8 ans pendant laquelle l'augmentation moyenne à été de 215 millions par an.

3° Dans une troisième période, de 1857 à 1873, les prix, oscillant entre la hausse et la baisse, sont en somme restés à peu près au même niveau, excepté en 1864 et dans les deux années 1872 et 1873 (nombre-indice 111 en 1873) pendant lesquelles il s'est produit une augmentation semblable à celle de la seconde période. Pendant cette période le développement du commerce extérieur des États d'Europe et des États-Unis d'Amérique a continué à être rapide.

(1) Nous ne prenons pas 1857, qui a été une année de crise.

Le commerce spécial de la France à été de 3,383 millions en 1856 et de 7,358 millions en 1872 (1); période de 16 ans : augmentation moyenne de 248 millions par an.

4° De 1874 à 1896 il y a eu une tendance à la baisse presque constante et fortement prononcée; le nombre-indice est tombé de 111 à 61 en 1896. Cette dernière moyenne des prix est beaucoup plus basse qu'elle n'avait été à aucune autre époque du XIXe siècle. L'année 1880, pendant laquelle s'est produit un relèvement passager des prix, dû, surtout, comme nous l'avons dit, à la hausse des prix du blé à la suite d'une très mauvaise récolte en Europe, appartient à cette quatrième période. Sous le rapport commercial, il y a eu des variations annuelles en hausse et en baisse sans qu'il y eût progression. Ainsi le commerce spécial de la France, qui de 7,358 millions en 1872 s'était élevé jusqu'à 8,501 millions en 1880 (en partie, il est vrai, à cause de l'importation du blé) est retombé jusqu'à 7,094 millions en 1895 ; il n'a donc pas eu en réalité d'augmentation pendant cette période.

5° Depuis 1896 il s'est produit de nouveau une tendance à la hausse qui s'est très fortement prononcée en 1907 et en 1908. Nous avons vu qu'en France la hausse du prix des denrées alimentaires n'avait commencé que postérieurement à l'année 1896. La courbe générale des nombres-indices de M. Sauerbeck est remontée de 61 en 1896 à 80 en 1907; mais elle est retombée à 73 en 1908 à la suite de la crise américaine de 1907 (2).

Pendant cette période il y a eu une augmentation énorme de la production de l'or, qui est devenu le métal monétaire du monde civilisé : plus de 2 milliards par an depuis 1906.

(1) Nous ne prenons pas 1873, année de crise.

(2) 73 est le nombre-indice général comprenant les matières premières et les produits manufacturés que la crise a fait beaucoup baisser pendant que le taux des denrées alimentaires restait, en 1908, comme en 1907, au nombre-indice 72.

Le commerce des États d'Europe et des États-Unis a pris de nouveau un rapide essor. Le commerce spécial de la France était, en 1895 de 7,094 millions; il a été en 1907 de 11,819 millions (période de 13 ans; augmentation moyenne de 363 millions par an).

D'après la table de nombres-indices calculés par M. March, sur 45 marchandises à l'importation, le sommet de la courbe se trouve en 1857 avec un nombre-indice de 154. Cette courbe s'abaisse à 133 en 1869 à cause des difficultés politiques qui gênaient alors l'essor des affaires; elle remonte jusqu'à 149 en 1873; puis, par une pente presque continue, elle descend jusqu'à 92 en 1896 et se relève ensuite à 110 en 1900 et à 120 en 1907. Les nombres-indices des aliments diffèrent un peu des chiffres généraux; ils sont à 123 en 1857, à 133 en 1873, à 109 en 1907.

Quand on remonte, comme nous le faisons dans la dernière partie de ce travail, par delà l'année 1880, on reconnaît que le prix moyen du pain en France a diminué. En effet, il s'était élevé jusqu'à fr. 0.45 le kilogramme (pain de première qualité) en 1866-1867; de 1867 à 1880 il a oscillé autour de 40 centimes; après la cherté de 1880, il a varié depuis 1883 entre fr. 0.35 et fr. 0.30 en moyenne.

Il n'en est pas de même de la viande. En effet, le prix moyen du kilogramme de bœuf en France était de fr. 0.75 en 1840. fr. 1.11 en 1852, fr. 1.15 en 1862, fr. 1.71 en 1873; puis il a oscillé autour de fr. 1.55, et ce n'est qu'en 1905 qu'il est revenu au taux de fr. 1.71.

Autre contrôle qui confirme les rapports précédents. En additionnant les unités des prix fixés par la Commission des valeurs en douane pour neuf denrées alimentaires de grande consommation (7 à l'importation et 2 à l'exportation), on trouve un total de fr. 5.94 en 1847, de fr. 11.07 en 1873, de fr. 9.79 en 1905, de fr. 10.43 en 1907.

*
* *

Quelles sont les causes de ces grands mouvements généraux de hausse et de baisse du prix des marchandises qui se manifestent en même temps dans les grands pays commerçants d'Europe et d'Amérique et que des accidents locaux ou momentanés contrarient parfois, sans cependant les interrompre, tant que subsistent les causes générales d'impulsion ? Nous ne voulons pas entrer cette fois dans l'examen de cette question complexe et difficile. Nous nous bornerons à dire que la production des métaux précieux n'est pas sans influence, mais que cette influence est beaucoup moindre que celle de la production plus abondante ou plus économique des marchandises mêmes résultant des perfectionnements de l'agriculture et de l'industrie, surtout de l'industrie dans le sens de la baisse ; beaucoup moindre que l'état général de richesse de la population, que le progrès des moyens de transport, qui d'un côté, font hausser les prix sur les lieux de production en étendant les débouchés et, de l'autre, les font baisser sur les marchés de consommation qui se trouvent mieux approvisionnés.

S'il est incontestable que la *valeur sociale* de l'argent ait beaucoup diminué depuis trois quarts de siècle, c'est-à-dire qu'il faille aujourd'hui plus d'argent qu'autrefois pour vivre dans chaque condition sociale parce que la somme des besoins à satisfaire est devenue plus grande et plus raffinée, on ne saurait prétendre que la *valeur commerciale* de l'or, devenu le régulateur des prix, soit moindre qu'autrefois, malgré l'afflux énorme de métaux précieux et la multiplicité des instruments de crédit, parce qu'on ne sait pas exactement si l'accroissement de la production agricole et industrielle, des échanges et des consommations de tout genre qui constituent la

demande de monnaie n'a pas été aussi considérable que l'offre de monnaie métallique et fiduciaire.

*
* *

L'enquête que nous venons d'analyser et de commenter a porté seulement sur l'alimentation. C'est assurément une partie très importante du coût de la vie, plus de la moitié en général de la dépense d'une famille ouvrière. Mais ce n'est pas tout le coût de la vie dans lequel il faut compter le vêtement, le logement, les dépenses de santé, d'instruction, de distraction, de prévoyance, etc. Ce sont d'autres parties du coût de la vie dont nous parlerons quelque jour; nous l'avons déjà fait dans des publications récentes. (1) Il y a des parties qui ont renchéri, comme par exemple le logement dans les grandes villes; il y en a d'autres qui n'ont pas renchéri, comme les transports. Et cependant partout et dans toutes les conditions sociales on répète sans cesse « La vie renchérit ». C'est vrai; mais, quand on examine les faits scientifiquement, on reconnaît que c'est moins le prix que la quantité et la qualité des marchandises nécessaires pour satisfaire à l'accroissement de nos besoins qui ont augmenté. C'est pourquoi on peut dire que si la *valeur commerciale* de l'argent a peu changé, la *valeur sociale* de l'argent est beaué coup moindre qu'il y a trois quarts de siècle (1).

Émile Levasseur,
de l'Institut,
Administrateur du Collège de France.

(1) Voir particulièrement au sujet de la valeur commerciale et de la valeur sociale de l'argent *Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République*, p. 568 à 576.

L'ARMEMENT ET LA CRISE ÉCONOMIQUE PRÉSENTE

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Weltkrisis und Schiffahrtskrisis. — Vergrösserung der Welthandelsflotte. — Hilfsmittel gegen die Krisis. — Die Linienrhedereien und die Schiffahrtskonferenzen. — Andere Mittel. — Die Tramprhedereien. — Scheitern der Gründung einer argentinischen Konferenz. — Die Baltic and White Sea Conference. — Reform der Organisationsform der Tramprhedereien. — Die Segelschiffsrhedereien. — Sailing-Shipowner's Union. — Technische Verbesserungen der Segelschiffahrt. — Syndizierung der Segelschiffsrhederei.*

— SUMMARY. — *The world's depression and the shipping trade. — Increase of the world's tonnage. — Remedies against the depression. — The lines and the conferences. — Other remedies. — Tramps. — Foundation of an argentine combine and its failure. — The Baltic and White Sea Conference. — Reforms in the management of shipping companies. — The sailships. — The sailing-shipowner's Union. — The technical progress and the sailing ship. — Sailing ships' combines.*

C'EST en 1907, vers le commencement du printemps, que le mouvement économique, depuis longtemps si intense, se mit à donner des signes presque imperceptibles, mais pourtant évidents, d'un ralentissement imminent. Les

grands commerçants du fer avaient cessé de croire à la continuation de l'essor économique. Ils suspendirent leurs achats de poutrelles, rails, traverses et autres produits des aciéries. Lentement la conviction se généralisa que le monde s'acheminait vers une période de moindre activité. Mais on avait encore la certitude de pouvoir éviter les violentes secousses d'une crise. Le monde de l'industrie et du commerce n'avait pas encore perdu de mémoire les expériences des terribles années 1900 et 1901. Chacun avait pris des précautions, qu'il croyait largement suffisantes. Et déjà plusieurs des grandes industries s'étaient empressées de revendiquer le mérite d'avoir assuré un dénouement aussi heureux et insolite à une ère de prospérité sans égale.

Soudain le monde fut surpris par la grande crise du crédit qui éclata dans l'automne de l'année 1907 aux États-Unis d'Amérique. Pendant des semaines entières la vie économique de ce vaste pays aux ressources inépuisables sembla subir un arrêt complet. La conséquence immédiate de cet événement tout à fait imprévu fut la cessation presque entière des exportations européennes, dirigées d'ordinaire vers l'Amérique. Privée d'un de ses meilleurs clients, l'Europe se vit dans la nécessité de ralentir son activité industrielle et commerciale. En même temps les banques américaines commencèrent la lutte internationale pour l'or ; directement ou indirectement elles puisèrent dans les grands réservoirs européens de métal jaune, notamment en France, ce qui haussa le taux de l'intérêt dans le monde entier et, par suite, rendit la continuation des affaires extrêmement onéreuse. L'exportation européenne diminuant à vue d'œil, il fallut restreindre les importations de matières brutes en Europe. La déroute économique se doubla d'une série de complications de politique internationale. Le chômage des usines devint une situation normale. Partout les affaires

entrèrent en stagnation. La crise était venue et elle était aussi profonde et violente que possible.

*
* *

De tous les rouages de la grande machine économique contemporaine, aucun peut-être ne devait souffrir plus de cette crise que l'armement. Non seulement la stagnation générale pesait sur lui, mais, en outre, certains traits regrettables de son évolution récente augmentèrent d'une façon désastreuse le poids de cette inaction.

La diminution générale des exportations et importations de tout genre réduisit les transports sur mer à leur strict nécessaire. Aux États-Unis, les vaisseaux ne trouvaient plus les grosses cargaisons de cotons ou de maïs qui les y attendaient les années précédentes. Quand ils quittaient l'ancien continent, ils n'emportaient plus les grandes quantités habituelles de fabricats européens. L'échange de marchandises, basé sur l'évolution économique de l'ancien et du nouveau monde, était presque arrêté. Il en fut de même de l'échange de biens basé sur les différences naturelles entre divers pays. Les pays industriels de l'Europe septentrionale n'avaient plus besoin des grandes quantités de minerai que l'on ne trouve qu'en Espagne, en Suède ou dans les pays de l'Amérique du Sud. Les pays de la Méditerranée ne réclamaient plus les grandes cargaisons de houille provenant des mines anglaises. Et finalement l'important mouvement d'émigration qui avait rempli les années précédentes allait diminuant jusqu'à ce qu'il semblât n'être qu'une chose du passé. Ainsi, pour citer des chiffres, le nombre des personnes débarquées à New-York, pendant l'année 1908, ne fut que de 511,633, tandis qu'en 1907, il avait encore été de 1,287,617.

Les vaisseaux marchands se virent donc soudain en pré-

sence d'une réduction considérable des transports maritimes, cependant que le nombre de ces bâtiments avait précisément augmenté d'une façon démesurée pendant les années précédentes. L'énorme prospérité mondiale avait donné de l'occupation à un nombre toujours croissant de vaisseaux. De grandes opérations militaires faites à l'aide de la marine marchande s'y étaient jointes. La guerre dans le sud de l'Afrique, la révolte des noirs dans l'Afrique allemande, la guerre russo-japonaise avaient nécessité l'emploi d'un très grand nombre de vapeurs pour transporter des troupes, des prisonniers ou des munitions. Pendant le conflit en Extrême-Orient, les Russes avaient eu besoin de vaisseaux charbonniers, et en même temps les deux belligérants avaient complété leur marine de guerre par des achats de vaisseaux appartenant aux grandes sociétés de navigation. Le Japon, par exemple, acheta 177,000 tonnes. Et, surcroît de chance pour les marines marchandes, un grand nombre de ces vapeurs transformés en croiseurs subirent le triste sort de la guerre, ce qui les écarta pour toujours de la concurrence internationale. Tout cela avait stimulé l'activité des chantiers. Le tonnage des marines marchandes avait sans cesse augmenté. Le changement survenu, il y a quelques années, dans les prescriptions anglaises sur le chargement des navires provoqua aussi une augmentation de la flotte britannique, qu'on a évaluée à 1,000,000 de tonnes. Finalement, la surproduction de vaisseaux marchands devint telle qu'il fut difficile, aux jours du grand essor économique, de trouver du fret pour chacun. Dès 1906, des critiques prévoyants prédisaient un désastre, mais ils ne croyaient pas à la possibilité d'une crise aussi noire que la présente. Et naturellement, quand cette crise éclata, l'armement en fut accablé.

L'offre et la demande règlent les prix des marchandises. Les exportateurs demandaient moins de vaisseaux et, d'un

autre côté, l'offre de ces vaisseaux avait énormément augmenté. Il en résulta forcément une baisse extrême des frets. En 1899-1900, on payait environ 30 shillings pour des cargaisons de blé parties des ports de l'Argentine pour le Nord de l'Europe; en 1908, 7 1/2 shillings seulement. Le transport de charbon de Cardiff à Bombay, tombait dans le même espace de temps, de 27 1/2 shillings à 8 shillings.

Les recettes des sociétés d'armement déclinèrent donc, sans que, d'un autre côté, les dépenses diminuassent en proportion égale. Les salaires des marins avaient été majorés pendant la période de prospérité mondiale : il fut impossible de les diminuer. De même, les frais de chargement et de déchargement avaient subi une hausse considérable sous l'influence des grandes grèves dans la plupart des ports. Mais le plus grave, c'est que les armateurs avaient entre les mains un grand nombre de vaisseaux construits ou achetés récemment et payés aux prix fabuleux de la hausse générale. Il fallait assurer la rémunération de cet énorme capital investi depuis peu, et ce dans une période de frets ridiculement minces et de transports excessivement restreints.

Inutile de dire que la navigation cessa de donner les bénéfices nets nécessaires à cette fin. Pendant un certain temps les armateurs maintinrent le service de leurs vaisseaux. Ils espéraient un retour de la prospérité disparue, et ils tenaient à avoir leurs bâtiments sur place si, dans quelque partie du monde, il s'offrait des cargaisons à des frets acceptables. Mais peu à peu ils durent se rendre à l'évidence; ils comprirent que leurs pertes seraient moindres s'ils retiraient du service une partie de leurs vaisseaux; on vit dès lors s'élever progressivement, dans les ports, le nombre des navires condamnés par la crise à l'inactivité : on évalue leur capacité totale à environ 2,000,000 de tonnes.

*
* *

A cette situation exceptionnelle les armateurs recherchèrent des remèdes exceptionnels. Trois moyens s'offraient à eux. Ils pouvaient, par une entente générale, fixer les frets à un niveau rémunérateur et, par l'organisation d'un cartel, imposer ces frets aux expéditeurs. Ils pouvaient majorer les frets de façon indirecte en diminuant le nombre des vaisseaux s'offrant aux expéditeurs dans les différents ports. Ils pouvaient enfin s'efforcer de diminuer les frais d'exploitation. Isolément ou simultanément, tous ces moyens ont été employés.

Dans ces tentatives, les grandes sociétés anonymes faisant le service des lignes régulières ont occupé une position différente de celle des entreprises d'armement se livrant à la navigation irrégulière des « Tramps ». Les grandes sociétés anonymes disposent toutes de ressources considérables qui permettent de renoncer à des gains immédiats en vue de profits ultérieurs. D'un autre côté, il faut tenir compte du fait que le nombre de ces sociétés est restreint, qu'il est donc relativement plus facile d'établir entre elles des ententes et des accords. Et finalement il se trouve à la tête de ces sociétés des hommes qui, à juste titre, sont considérés comme les grands chefs intellectuels de la navigation contemporaine. Des hommes de cette taille sont toujours prompts à saisir les avantages de la coalition, tandis que, parmi les petits exploitants, il y en a invariablement qui, jaloux de leur indépendance et soupçonneux des intentions de leurs confrères, restent réfractaires à l'idée des cartels.

Pour les grandes sociétés de navigation faisant le service des lignes régulières, l'idée du cartel, qui depuis longtemps déjà avait acquis droit de cité dans l'armement, se présenta donc comme le grand remède aux maux présents. L'année

1908 a été particulièrement fertile en organisations de cette sorte, d'autant plus que l'année précédente s'était terminée par une guerre acharnée de tous contre tous. Il est vrai que cette lutte avait eu le même caractère que les majorations de droits d'entrée dont les États contemporains commencent d'ordinaire les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce. Néanmoins il est permis de croire que ces coalitions ou « conférences » — comme le monde de l'armement les appelle — auraient mis plus de temps à se former si la crise noire n'avait prêté une éloquence toute particulière aux champions de ces cartels.

La plus importante des « conférences » conclues pendant la crise a été celle des lignes occupées dans le service de la partie septentrionale de la mer Atlantique. Il s'agit donc dans cette « conférence » du service régulier entre les ports de l'Angleterre et des ports situés à la côte septentrionale du continent, d'un côté, et des ports des États-Unis de l'autre côté. Aux termes de ce cartel conclu pour trois ans, les prix du passage des première et seconde cabines ainsi que ceux de l'entrepont sont régulièrement fixés en commun par les membres du cartel. Une telle entente ne peut garantir des résultats satisfaisants que si tous les concurrents engagés dans le même service en font partie. Pendant les dernières années, la Cunard Line avait fait bande à part. En 1908, elle consentit à se joindre aux autres compagnies, de sorte que la conférence n'a plus d' « Outsider ». Les membres de la conférence sont : Allan Line, Anchor Line, American Line, Atlantic Transport Line, Canadian Pacific Company, Compagnie Générale Transatlantique, Cunard Line, Hamburg-Amerika Linie, Norddeutscher Lloyd, Holland-Amerika Lijn, Red Star Line, White Star Line, Dominion Line, Leyland Line, la nouvelle ligne scandinave et la Société Russe de l'Asie orientale. Cette conférence a

été complétée, en 1909, par un cartel des lignes s'occupant des transports de passagers entre les ports de la Méditerranée et les États-Unis.

Ensuite ce fut le tour de la partie méridionale de l'Amérique. En 1908, les lignes engagées dans le service entre les États-Unis et le Brésil ainsi que l'Argentine aplanirent les différends qui les avaient jusqu'alors séparées. A côté de cela on établit une autre conférence pour le service d'entrepont entre les ports européens et les ports de la côte orientale de l'Amérique du Sud. Dans la navigation entre les Antilles et l'Amérique du Nord un accord fut établi entre des concurrents de longue date, la Hamburg-Amerika Linie et la Royal Mail Company. La Nippon Yusen Kaisha et le Norddeutscher Lloyd s'entendirent quant au service de l'Extrême-Orient. La Hamburg-Amerika Linie et le Norddeutscher Lloyd conclurent un arrangement général pour leurs différentes lignes. Toutes les lignes allemandes engagées dans la navigation entre l'Europe et les colonies africaines de l'Allemagne s'unirent étroitement. Et à ces conférences de caractère mondial un certain nombre de petits cartels se joignirent dans le service des lignes régulières pour en compléter l'organisation par conférences.

Le mouvement cartelliste dans la navigation des lignes régulières, pendant la crise contemporaine, a donc réussi on ne peut mieux. Il n'en fut pas ainsi des tentatives en vue de diminuer le nombre des vaisseaux engagés dans le service de ces lignes. M. Albert Ballin, l'éminent directeur général de la Hamburg-Amerika Linie, qui avait déjà joué un rôle prépondérant dans la formation de ces conférences, avait aussi proposé un plan à cet effet. Il avait invité les grandes lignes anglaises à entrer dans un accord international qui, d'un commun accord, devrait, de temps à autre, désigner les vaisseaux à désaffecter. Jusqu'ici ces lignes ont

toutes l'habitude de vendre les vaisseaux dont l'âge ou le genre de construction rend les services peu rémunérateurs. Par ce moyen, les compagnies avaient encore retiré un certain bénéfice de ces vaisseaux déclassés par les progrès de la technique moderne. Mais elles avaient aussi favorisé l'augmentation ininterrompue de la concurrence internationale en vendant à prix réduit le matériel nécessaire à la navigation. Le plan de M. Ballin fut accueilli en Angleterre avec beaucoup de sympathie. S'il n'a pas été mis à exécution, c'est parce que l'existence de contrats avec l'administration des postes met quelques unes des lignes anglaises dans l'impossibilité de diminuer le nombre de leurs expéditions régulières.

Si donc il était impossible de restreindre, par un accord général, le nombre des vaisseaux mis au service des transports internationaux par les lignes régulières, au moins quelques unes de ces sociétés ont-elles pris pour leur propre compte des mesures de ce genre, en réduisant le nombre des voyages de leurs navires. Sous ce rapport, la statistique de la navigation entre l'Europe et les États-Unis est fort intéressante. D'après elle, les paquebots transatlantiques des grandes compagnies ne firent, en 1908, que 839 voyages, tandis qu'en 1907, leur nombre avait été de 1,002. Et pour bien comprendre la valeur de ce chiffre, il faut se rappeler qu'en 1908, ces sociétés avaient à leur disposition un nombre bien plus grand de vaisseaux qu'en 1907. Il faut encore tenir compte du fait que l'accroissement de sa flotte avait amené la Cunard Line à entreprendre, en 1908, 107 voyages, contre 100 en 1907. De sorte que quelques unes des lignes procédèrent à une diminution très forte du nombre de leurs expéditions. Ainsi la Anchor Line ne fit que 62 voyages (77 pendant l'année précédente), la Austro-Amerikana de Trieste 32 (43), la Compagnie Générale Transatlantique 69

(87), la Hamburg-Amerika Linie 81 (110), la Veloce 13 (26), le Norddeutscher Lloyd 129 (151) et la Prince Line 3 (13).

Quant à la diminution des frais, les grandes lignes régulières n'avaient pas besoin de se concerter dans ce but. Ces compagnies sont assez grandes elles-mêmes et n'ont pas besoin d'appui mutuel pour se faire accorder des concessions quand il s'agit de contrats avec des fournisseurs, etc. Ainsi, pour le charbon, elles obtiennent plus facilement que de petites entreprises des prix avantageux. Parfois même ces sociétés possèdent des houillères, ce qui les rend indépendantes des fluctuations du marché charbonnier. Il en est de même pour l'assurance des navires, dépense d'ordinaire très élevée dans le budget d'une société d'armement. Les grandes compagnies ont toutes entrepris à leur propre compte l'assurance au moins partielle de leurs vaisseaux. Le nombre des vaisseaux appartenant à une seule compagnie étant suffisant pour distribuer les risques de façon à écarter la possibilité de grandes pertes, ces sociétés n'ont assez souvent assuré leur flotte auprès d'une compagnie d'assurances que pour le cas de perte totale de vaisseaux. Il n'était donc ni nécessaire ni possible que ces grandes sociétés prissent des mesures communes pour atténuer les charges de l'assurance maritime.

Toutes ces combinaisons ne pouvaient évidemment substituer à la crise une ère de prospérité ; mais elles pouvaient au moins diminuer les pertes subies pendant les jours noirs et donner la garantie que, l'état normal une fois rétabli dans le monde, ces sociétés en tireraient immédiatement profit.

L'armement engagé dans la navigation irrégulière, l'armement des « Tramps », en général, fut moins heureux. Non pas qu'il ait manqué d'énergie ou de perspicacité, mais les conditions prédominantes dans cette partie de l'armement sont sous tous les rapports différentes et sans exception

moins favorables pour l'établissement de cartels et d'unions. Le nombre de ces entreprises d'armement est pour ainsi dire illimité; le caractère des sociétés individuelles est aussi varié que possible; les petites entreprises y sont très fréquentes; le champ d'opérations de ces entreprises couvre l'océan entier; il comprend aussi bien les grands ports que les ports minimes; et comme il s'agit de navigation irrégulière, toutes ces sociétés individuelles ne limitent pas leur activité à un continent, mais sont toujours, au moins virtuellement, engagées dans tous les ports du monde comme concurrents de tous leurs confrères. Ainsi, pour organiser un cartel destiné à maintenir les frets entre deux ports, il faudrait englober pour ainsi dire l'armement irrégulier du monde entier.

Pour les raisons indiquées, la formation d'un cartel des vaisseaux engagés dans la navigation irrégulière échoua, malgré la grande énergie que les promoteurs de ce projet mirent au service de son exécution. Au mois d'août 1908, un assez grand nombre d'armateurs anglais s'engagèrent à ne plus accepter de frets au-dessous d'un certain minimum, pour le voyage entre les ports argentins et l'Europe. Les grandes lignes régulières, tant anglaises qu'allemandes, promirent d'appuyer le mouvement et d'observer elles aussi cet engagement. Mais les expéditeurs argentins refusèrent d'accorder ces frets. Ils préférèrent retenir leurs stocks au port, espérant la prompte arrivée d'un assez grand nombre de vaisseaux d'outsiders. La conférence des armateurs put encore maintenir les frets minimum pendant la première partie de septembre, sans toutefois arriver à les faire accepter par les expéditeurs. Mais entre-temps les outsiders étaient entrés dans les ports de l'Argentine. Les expéditeurs virent leurs espérances réalisées et la conférence n'eut plus qu'à se dissoudre en convenant de son échec.

Si la conférence de l'Argentine avait réussi à enrégimenter tous les armateurs de tous les pays, elle aurait sans doute entièrement réussi. C'est cette tâche assez lourde que poursuivit un mouvement d'armateurs né à Newcastle-sur-Tyne. Vers le milieu du mois de janvier 1909, l'armateur Léonard Macarthy rassembla un certain nombre de ses confrères au Guildhall de Newcastle, et y proposa la fondation d'une union internationale des armateurs, ayant pour objet le relèvement de la navigation. Son plan fut avant tout de réduire le nombre des vaisseaux s'offrant aux expéditeurs dans les différents ports de mer.

L'assemblée écouta M. Macarthy avec complaisance : personne, naturellement, n'était opposé à ce que les bénéfices de l'armement reprissent leur ancien niveau. Mais l'orateur s'étant borné à de vagues indications, on le chargea de soumettre un plan détaillé à une assemblée ultérieure. M. Macarthy a déployé une activité et surtout une éloquence remarquables dans la défense de ses idées, mais il n'a pas réussi à formuler des propositions tangibles. Sous ce rapport, il s'est borné à recommander à cette union internationale, qu'il avait le désir de fonder, d'engager ses membres à retirer du service tous les vaisseaux deux fois par an, pour une période de trente jours chaque fois. Malgré tous les discours prononcés en Angleterre et en Écosse, ainsi qu'à Copenhague à l'occasion de l'assemblée d'un cartel d'armateurs engagés dans la navigation de la mer Baltique et de la mer Blanche, M. Macarthy dut finalement, en mars, avouer son échec. Ce que des gens perspicaces avaient prévu de prime abord était arrivé. Il avait été impossible de gagner les armateurs, hommes d'affaires habitués à compter avec des chiffres, par une rhétorique vague et par des plans enthousiastes. M. Macarthy persiste néanmoins dans l'intention de fonder une union internationale; seulement, il

propose maintenant d'en changer le but. Les armateurs de tous pays, qui, naturellement, ont suivi avec intérêt les déambulations de l'armateur anglais, ne montrent pourtant que très peu d'intérêt pour ce nouveau plan métamorphosé. M. Macarthy a voulu trop embrasser; il devait mal étreindre. Et l'on peut croire que son projet, tel qu'il fut présenté, restera pour toujours écarté des sphères de la réalité.

Il existe pourtant, depuis quelques années, une conférence d'armateurs engagés dans la navigation irrégulière, qui a déjà obtenu des succès considérables. C'est la *Baltic and White Sea Conference*, dont le siège est à Copenhague. Le champ d'opération de ce cartel est restreint à la mer Baltique et à la mer Blanche, et c'est là la cause de la grande vitalité de la conférence. Ces deux mers occupent sous bien des rapports une position géographique exceptionnelle. Accessibles seulement par la voie du cap Skagen ou le canal de l'empereur Guillaume, ces deux mers forment une sorte de cul-de-sac. Elles sont en dehors des grandes routes de la navigation maritime. Il est peu probable qu'un vaisseau, faisant par exemple le service entre l'Angleterre et un port américain, mouille dans un port de la Baltique pour y compléter sa cargaison. Mais rien n'est plus naturel pour un vaisseau se trouvant dans un port des États-Unis sans y obtenir de cargaison que de se tourner, par exemple, du côté de l'Argentine pour y chercher la bonne fortune. La conférence de la Baltique et de la mer Blanche se trouve donc à l'abri d'une grande partie, sinon de la majeure partie, de la concurrence internationale. Forte de cet avantage géographique, elle a établi des frets minimums pour les transports de bois. Il est vrai qu'elle n'a pas toujours réussi à maintenir ce principe des frets minimums, et qu'à différentes reprises une partie des membres de la conférence s'est prononcée pour l'abandon de cette institution. Mais, récemment encore,

l'assemblée générale de la conférence tenue à Copenhague en a réaffirmé le principe.

Une autre question fréquemment discutée au sein de cette conférence est celle de la diminution du nombre des vaisseaux maintenus en service d'après un plan commun et général. Ce plan a trouvé d'ardents champions. Mais il a toujours été repoussé par la conférence à une très forte majorité. D'après cette majorité, il serait impossible de trouver un dénominateur général pour tous les vaisseaux différant de grandeur, de construction, d'âge, de vitesse et de valeur. Et pour cette raison il est impossible d'établir les compensations nécessaires pour l'inactivité imposée par la conférence à différents navires. C'est, du reste, ce raisonnement qui fut parmi les causes les plus importantes de l'échec de M. Macarthy, aussi bien auprès des membres de la conférence, à laquelle il recommandait son projet personnellement à l'assemblée de Copenhague, qu'auprès des autres armateurs.

Les succès les plus éclatants obtenus par la *Baltic and White Sea Conference* se trouvent dans le domaine de la revision des chartes-parties. Dans bien des cas, les frets accordés à l'armateur deviennent pour ainsi dire illusoires par les charges imposées dans la charte-partie. Ce sont surtout les risques à courir et les dépenses imprévues ainsi que les dépenses apparemment aléatoires qui peuvent absorber tout le gain de l'armateur, et qui surtout rendent presque impossible un calcul précis. La *Baltic and White Sea Conference* a pris à tâche d'alléger les fardeaux imposés de la sorte aux armateurs. Dans de longues conférences avec les exportateurs et les importateurs de charbon anglais elle a arrêté une charte-partie pour le transport de ce produit; si elle n'est pas encore acceptée par tous et partout, elle est pourtant à la veille de l'être. D'autres chartes-parties pour les

transports de bois, de phosphate, pour l'affrêtement de vaisseaux à temps sont ou sont sur le point d'être élaborées, ou bien déjà conclues.

*
* *

A côté de cette conférence et à côté de ces essais en vue d'en créer d'autres, il a été proposé un grand nombre de remèdes à la crise de l'armement. Entre autres on a proposé d'introduire la mutualité dans l'assurance maritime et de réserver ainsi aux armateurs les bénéfices que les sociétés d'assurance tirent de la navigation. On a proposé des moyens pour arrêter l'activité des chantiers qui ne pourraient diminuer le nombre des vaisseaux construits que s'ils recevaient de la part des armateurs des dommages-intérêts. Mais tous ces plans sont restés à l'état de discussion purement abstraite et pour ainsi dire académique.

En même temps il s'est dessiné, tant en Angleterre qu'en Allemagne, un mouvement en faveur d'une réorganisation des méthodes administratives des entreprises de l'armement irrégulier. Les grandes compagnies occupées dans le service des lignes régulières ont toutes adopté la forme de la société anonyme qui leur impose sous bien des rapports des principes modernes dans la comptabilité et dans la gestion des affaires. Il n'en est pas ainsi des entreprises de la navigation irrégulière. Celles-ci, assez petites en bien des cas, ont été souvent fondées parce qu'un certain nombre de gens avaient l'idée que le commerce de leur ville, c'est-à-dire leur commerce à eux, pourrait tirer profit de l'existence d'une entreprise de navigation. Ce furent d'abord les chantiers navals qui poussèrent à la création de nouvelles sociétés afin de pouvoir leur vendre des vaisseaux construits ou à construire. Dans bien des cas, les chantiers se montraient dispo-

sés à accepter un payement partiellement comptant et à se contenter pour le reste d'hypothèques sur les vaisseaux, d'obligations ou d'actions de la nouvelle entreprise. Le chantier s'entendit avec des chargeurs, ou bien avec une entreprise d'assurance maritime, ou bien avec un courtier de navires. Ceux-ci entrèrent de même dans la nouvelle société, espérant en tirer profit, même si l'entreprise d'armement ne devait jamais rapporter de bénéfice. Finalement, peut-être, on trouva un capitaine de vaisseau qui consentit à prendre un intérêt dans la nouvelle société; il fut, naturellement, chargé du commandement d'un vaisseau. Pour lui, l'intérêt de son capital était payé sous forme de salaire. Et finalement, le capital de l'entreprise fut complété par quelques braves gens qui en attendaient une rente, sans pourtant la recevoir trop souvent. Il va sans dire que des entreprises basées sur ce plan de « réciprocité », comme on l'a appelé en Angleterre, devaient avoir une influence funeste sur la situation générale de la navigation irrégulière. De telles sociétés n'avaient en réalité pas le capital nécessaire pour conduire leurs affaires avec une indépendance suffisante. Il leur était assez souvent indifférent que les frets permissent la distribution d'un dividende ou non. Si les vaisseaux étaient en route, cela signifiait que les primes d'assurance devaient se payer, qu'il fallait charger et décharger, que le courtier recevait sa provision régulièrement et que le capitaine ne restait pas sans salaire. Dans toutes les branches de la vie économique, des entreprises de ce genre ruinent les prix et empêchent un essor libre des autres sociétés, dirigées selon des principes plus sains. C'est donc l'élimination de ces organisations que l'opinion publique a réclamée. Et, la crise aidant, il est indéniable que les dernières années ont amené sinon une diminution, du moins une stagnation de ces entreprises d'armement. Sous un certain rapport, la faiblesse de

ces sociétés surchargées de dettes et d'obligations de toute sorte les a sauvées en bien des cas de la banqueroute. Quand une entreprise d'armement de cette catégorie était incapable de payer l'intérêt sur hypothèques, les créanciers naturellement avaient le droit de demander la déclaration en faillite et la vente des vaisseaux. Mais pendant la crise présente les prix des vaisseaux ont subi une telle baisse, que la vente forcée aurait amené tout simplement la perte presque complète de l'hypothèque. Les créanciers durent donc attendre des jours meilleurs, soit pour toucher l'intérêt dû par la société, soit pour vendre ses vaisseaux.

Tous ces plans avaient pour objet de rendre à la navigation à vapeur une base de rentabilité. Naturellement la navigation à voile avait, elle aussi, à souffrir des effets de la crise; et pour elle aussi l'on proposa des remèdes. La navigation à voile suit déjà depuis des années une marche rétrograde. Les bateaux à vapeur lui font une concurrence toujours plus acharnée. Et récemment encore les vapeurs ont fait leur apparition dans un domaine qui, pendant longtemps, avait été une sorte de monopole de la navigation à voile : le transport des nitrates chargés dans les ports du Chili. La navigation à voile doit être considérée comme malade depuis quelque temps déjà : circonstance qui aggrave pour elle les effets de la crise actuelle. Il va sans dire que depuis longtemps déjà on recommande différentes cures à cette partie de l'armement et que le nombre des remèdes proposés augmenta pendant l'année passée.

Sous la pression d'une situation depuis longtemps presque désespérée, la navigation à voile a réussi à former un cartel mondial, la Sailing-Shipowners' Union. Fondée en 1905, cette Union compta d'abord environ 90 p. c. de tous les navires à voile anglais, français et allemands. Elle fixa des frets minimums surtout pour les voyages au départ de la côte

occidentale des États-Unis, au départ des ports du Chili pour le nitrate et le guano et de l'Australie pour le blé. Mais l'Union n'a pas toujours su maintenir ces « Union-rates ». Toutefois, il faut reconnaître qu'elle a procuré de nombreux avantages à ses membres.

Un autre moyen de relever la situation économique de la navigation à voile serait de la soutenir dans sa concurrence avec les bateaux à vapeur. Les deux grands désavantages du vaisseau à voile sont qu'il dépend entièrement du temps pour sa locomotion et que, pour lui, l'entrée au port, ainsi que la sortie, sont non seulement très lentes, mais aussi très onéreuses, par suite des frais de remorquage. Quant à la régularité du mouvement des vaisseaux à voile, les progrès météorologiques modernes ont considérablement contribué à l'augmenter. Grâce à eux, nous sommes à même de savoir avec une quasi-certitude quels vents domineront pendant les différentes saisons dans les différentes parties de l'océan. Le vaisseau à voile peut donc choisir son chemin là où il trouvera probablement des vents favorables. Et pour le cas d'un calme plat, on a recommandé aux vaisseaux à voile de se pourvoir d'un moteur auxiliaire permettant une locomotion lente, il est vrai, mais préférable à l'immobilité. Ce moteur auxiliaire aurait aussi ses avantages aux approches du port, où il se rencontre souvent des vents variables et défavorables. On a déjà expérimenté le moteur auxiliaire à bord de vaisseaux à voile, mais le problème est toujours pendant. Avant tout, il faut encore attendre que la fabrication de ces moteurs ait accompli certains progrès désirables.

A côté de ces remèdes, connus et pratiqués avant la crise présente, est venu s'en joindre un autre, qui a pour but la réforme de l'organisation et de la direction des entreprises d'armement à voile. Au mois de janvier, un armateur écossais recommandait à ses collègues de syndiquer leurs

sociétés d'ordinaire trop petites qui opèrent avec des vaisseaux à voile. Son plan était que toutes ces entreprises de la Grande-Bretagne fussent réunies en trois sociétés anonymes ayant leurs sièges respectifs à Londres, Liverpool et Glasgow. Ces sociétés devraient prendre la direction de la partie commerciale de toutes les entreprises d'armement à voile britanniques, laissant à ces entreprises leur indépendance dans la seule direction technique. De la sorte, la concurrence que les voiliers d'un certain district anglais se font actuellement cesserait du coup. En même temps, ces trois syndicats, visiblement calqués sur le modèle du Stahlwerksverband allemand ou du Syndicat de la Houille rhéno-westphalien, devraient entretenir des rapports amicaux, ce qui leur permettrait dans une certaine mesure d'imposer les frets aux expéditeurs. A côté de cela, les syndicats réunis devraient se charger de la gestion financière des entreprises d'armement qu'elles grouperaient. Il leur serait ainsi certainement plus facile d'obtenir, par l'hypothèque maritime ou autrement, des emprunts à un taux inférieur à celui que doivent payer maintenant les petites entreprises. Finalement, les syndicats auraient à prendre en mains l'assurance des vaisseaux, ce qui laisserait aux petites entreprises les mêmes bénéfices que les grandes compagnies seules sont maintenant en état d'obtenir en se chargeant elles-mêmes de l'assurance.

Ce plan pourrait sembler un peu trop vaste et par suite trop hasardé. Mais si l'on substituait à l'idée d'une syndication de tous les vaisseaux à voile anglais celle de la fusion d'un certain nombre d'entreprises de ce genre, l'idée serait bonne et certainement réalisable. Et dans cette forme, ce plan a déjà été mis en pratique. Récemment la maison John M. Campbell and Son et la maison James Boyd and Son à Glasgow, toutes deux engagées dans la navigation à voile,

se sont fusionnées en formant une nouvelle société anonyme qui opérera avec tous les voiliers des deux anciennes entreprises. Et les raisons données pour cette transaction sont les mêmes que celles émises pour recommander la formation des trois grands syndicats de tous les voiliers anglais.

*
* *

Les efforts faits pour soustraire la navigation aux effets désastreux de la crise présente n'ont pas été infructueux. Sous certains rapports ils ont amélioré la position des armateurs vis-à-vis des expéditeurs. Et si les bénéfices résultant de ces conférences et revisions de charte-parties n'ont pas encore été grands pendant l'ère de dépression générale, l'avenir pourra certainement dédommager les armateurs de leurs pertes actuelles. Mais pour cela, il faudra avant tout que les armateurs ne compromettent pas eux-mêmes les avantages qu'ils ont conquis maintenant grâce à des efforts considérables; il faut qu'ils ne commettent pas la faute grave d'agrandir leurs flottes dès le retour de jours meilleurs pour la vie économique mondiale. La crise présente a été aussi lourde pour les armateurs parce que, grisés par le succès de quelques années exceptionnelles, ils ont cru à la possibilité d'une expansion illimitée. Que cette expérience leur suffise et qu'elle les guide à l'avenir dans le chemin de la modération et de la prévoyance.

Dr Albert Haas.

LE COMMERCE FRANÇAIS
ET
LA COMMISSION DES DOUANES.

— INHALTS-UEBERSICHT. — I. *Die Aenderungen der Zolltarife und die Schwankungen des Handels.* — II. *Vergleichende Betrachtung des Handels.* — III. *Menge und Wert der französischen Ein- und Ausfuhr.* — IV. *Unsere Käufe und Verkäufe.* — V. *Frankreichs Lieferanten und Kunden.* — VI. *Der französische Handel mit Belgien.* — VII. *Die Festlegung der Zölle in Frankreich.* — VIII. *Die Arbeit der Zollcommission.*

— SUMMARY. — I. *The changes in the tariffs and the variations of the trade.* — II. *The compared trade.* — III. *Quantities and worth of the French imports and exports.* — IV. *Our purchases and sales.* — V. *The furnishers and customers of France.* — VI. *The trade between France and Belgium.* — VII. *The rate of the French duties.* — VIII. *The work of the custom Committee.*

I. — *Les changements de tarifs et les oscillations du commerce.*

DANS le rapport général de la commission des douanes, M. Jean Morel célèbre le développement du commerce de la France depuis le tarif de 1892. Mais est-ce que par hasard ses auteurs avaient pour but de le développer ? Non,

à coup sûr, puisqu'ils entendaient empêcher d'entrer le plus grand nombre possible d'objets. Malgré tous leurs efforts pour renverser la balance du commerce, les importations restent toujours supérieures aux exportations. Par conséquent, si le commerce de la France s'est développé, ce n'est pas grâce au tarif, c'est malgré le tarif.

Nous avons eu trois grandes transformations économiques : les traités de commerce de 1860, qui ont supprimé des prohibitions et réduit la moyenne des tarifs à 15 p.c. de la valeur ; la réaction économique de 1881, qui a changé les tarifs *ad valorem* en tarifs spécifiques et qui a placé en dehors des traités de commerce les produits agricoles : l'établissement du tarif maximum et du tarif minimum par la loi du 11 janvier 1892 comportait la rupture des traités de commerce, l'injonction au gouvernement de n'accepter que des conventions toujours réalisables après douze mois de préavis et ne pouvant contenir des tarifs inférieurs à ceux du tarif minimum. Le tableau suivant commence à la période quinquennale qui a précédé les traités de commerce.

Je donne les chiffres du commerce général et ceux du commerce spécial. Je n'ai pas besoin de rappeler que le commerce général comprend toutes les marchandises en entrepôt et en transit et que la même marchandise est comptée deux fois, l'une à l'entrée, l'autre à la sortie. « Un ami entre dans une maison, disait Pouyer-Quertier. Il en ressort. Cela fait deux amis. »

Je prends les périodes qui ont précédé et suivi les années 1860, 1881 et 1892, que je ne mentionne pas parce qu'elles ont été influencées par les perturbations résultant des changements de régime. De la période quinquennale qui a précédé les traités de commerce à la période qui a clos ce régime, voici les oscillations subies par le commerce français :

Moyenne annuelle.

	Commerce général.			Commerce spécial.		
	Import.	Export.	Total.	Import.	Export.	Total.
	—	—	—	—	—	—
1855-1859 . . .	2,451	2,616	5,067	1,732	1,894	3,646
1861-1865 . . .	3,231	3,448	6,679	2,447	2.564	5,010
1876-1880 . . .	5,252	4,382	9,634	4.292	3,375	7,667
1887 1891 . . .	5.358	4,580	9,938	4,414	3,504	7,918

Si nous prenons, pour le total du commerce spécial, le chiffre de 100 comme chiffre de la période initiale, nous trouvons qu'il est devenu :

1861-1865	138	1882-1886	214
1876-1880	211	1887 1891	218

On voit l'énorme progression du commerce extérieur de la France à partir de 1860 ; et, malgré les désastres de 1871, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, la progression continue jusqu'à la fin du régime de liberté commerciale relative instituée par les traités de commerce. Si cette progression avait continué, le commerce de la France, pendant la période de 1903-1907, aurait approché du chiffre de 17 milliards.

Après le tarif de 1881 il y a un arrêt : le mouvement est très lent pendant la période de 1887-1891. Surviennent les tarifs de 1892 avec la rupture des traités de commerce.

	Commerce général.	Commerce spécial.
	Importations.	
1893-1897.	4,946.5	3,835.7
1898-1902.	5,744.8	4,490.4
1903-1907.	6,565.5	5,186.5
	Exportations.	
1893-1897.	4,487.4	3,337.4
1898-1902.	5,309.0	4,007.5
1903-1907.	6,341.7	4,886,3
	Total des importations et exportations.	
1893-1897.	9,434.2	7,273.1
1898-1902.	12,053.8	8,097.9
1903-1907.	12,907.0	10,072 8

Le commerce pendant la période 1893-1897 est inférieur non seulement à celui de la période précédente, mais à celui de la période 1876-1880. En prenant le chiffre de 100, il est ramené de 211 à 198, soit une perte de 6.21 p. c.

Ensuite notre commerce se développe : il arrive aux chiffres de la dernière période quinquennale, relevés pour l'année exceptionnelle 1907. Pour les trois années dont on a les chiffres définitifs, voici les chiffres du commerce général et du commerce spécial.

	Commerce général.		Commerce spécial.	
	Import.	Export.	Import.	Export.
	—	—	—	—
	Millions de francs.			
1905.	6,061.5	6 302.0	4,778 9	4,866 9
1906. . . .	7,090 4	6,828.2	5,627.2	5,265.5
1907.	7,894.6	7,256.1	6,223.0	5,596.1

Total des importations et des exportations.

1905	12,363,8	9,645,8
1906	13,918.6	10,892.7
1907	15,130.7	11,819.1

Les *Documents statistiques des douanes* donnent pour le commerce spécial de 1908 les chiffres provisoires suivants établis d'après les prix de 1907.

Importations.	6,091	millions de francs.
Exportations.	5,272	—
Total. . .	11,363	—

Diminution, relativement à 1907 :

Importations.	132	millions de francs
Exportations.	324	—
Total. . .	456	—

Dans les divers pays les chiffres n'étant acquis que pour 1907, c'est cette année que je vais étudier.

II. — *Commerce comparé.*

Si l'on compare le commerce des sept principaux clients de la France (1) et le sien, on trouve les chiffres suivants :

Commerce spécial.

	Importations.	Exportations.	Total.
	Millions de francs.		
Royaume-Uni (2)	13,937	10,749	24,810
Allemagne	10,802	8,460	19,263
États-Unis (année solaire) .	7,331	9,302	16,934
Belgique.	5,773	2,848	6,621
Italie.	2,760	1,851	4.612
Suisse	1,614	1,153	2.767
Espagne.	946	944	1,890

En 1907, le commerce français est . .	100
Le commerce anglais spécial est . . .	220
Le commerce allemand est	163
Le commerce des États-Unis est . . .	143
Le commerce de la Belgique est . . .	56
Le commerce de l'Italie est	38
Le commerce de la Suisse est	23
Le commerce de l'Espagne est. . . .	15

Le commerce spécial britannique est supérieur de 13 milliards de francs au commerce français ; celui de l'Allemagne, de 7,444 millions ; celui des États-Unis, de 5,115 millions francs.

(1) La République argentine a atteint 100 millions en 1906.

(2) Le total des importations de commerce britannique est de 26,930 millions de francs, dont 16,287 pour les importations totales. Si nous déduisons les 2,320 millions de francs des réexportations, nous trouvons 13,967 d'importations et 10,743 d'exportations de produits britanniques. C'est ce qui constitue son commerce spécial.

Si nous comparons le commerce par tête, nous trouvons :

Pays et dates des recensements.	Habitants.	Commerce par tête.
France (1906)	39,250,000	302
Royaume-Uni (1906)	44,177,000	561
Allemagne (1er décembre 1905) .	60,641,000	316
États-Unis (juin 1906). . . .	84,154,000	202
Belgique (1906)	7,098,000	976
Italie (1er janvier 1906) . . .	33,733,000	138
Suisse (évaluation 1er janv. 1906).	3,375 000	814

Par tête, notre chiffre présente une différence en moins de 4.4 p. c. sur celui de l'Allemagne, mais l'Allemagne a une population de plus de 60 millions d'habitants et nous n'avons qu'une population de 39 millions d'habitants. Si le commerce de la France était égal par habitant à celui de la Belgique, il atteindrait le chiffre de 38 milliards de francs ! Comparé au commerce des nations avancées en évolution, le commerce français est modeste. Par tête, il ne vient qu'au cinquième rang.

De plus, notre commerce extérieur a une part factice : les produits français entrent en franchise en Algérie et les produits algériens entrent en franchise en France, les droits de douane assurent le monopole aux tissus de coton et de laine et autres objets fabriqués français dans les colonies. Si l'on décompose le commerce avec les pays étrangers et le commerce avec les colonies pendant la période quinquennale 1903-1907, on trouve comme moyenne annuelle :

	Pays étrangers.	Colonies et pays de protectorat.	
	Millions de francs.		P. c.
Importations. . . .	4.670	516	9.50
Exportations. . . .	4,299	588	12.03
Total . . .	8 969	1,104	

Pour avoir le chiffre vrai du commerce extérieur de la

France, il faut donc déduire 1,104 millions, plus du dixième, du chiffre total donné par le *Tableau général des douanes.*

III. — *Quantités et valeur des importations et des exportations françaises.*

Par la comparaison des poids et des valeurs on peut se rendre compte, dans une certaine mesure, du caractère des mouvements du commerce extérieur.

Si la tonne exportée a une valeur plus élevée que la tonne importée, il est clair que les objets vendus sont d'une valeur supérieure aux objets achetés.

Les chiffres suivants indiquent les quantités du commerce spécial de la France pour les trois années 1905-1907.

	Commerce spécial :	
	Importations.	Exportations.
	Tonnes.	
1905	26,691,000	11,622,000
1906	32,273,000	11,611,000
1907	33,633,000	12,853,000

Quand, en 1907, nous avons exporté 100 kilos, nous en avons importé 266. En divisant les valeurs indiquées plus haut par les quantités, on constate :

	Valeur de la tonne.		
	Importée.	Exportée.	Différence.
	—	—	—
1905	170	419	240
1906	174	453	279
1907	185	435	250

En 1907, quand la tonne importée valait 100 francs, la tonne exportée valait 235 francs. Les Français achètent des objets meilleur marché que ceux qu'ils vendent.

Les tableaux du commerce français sont divisés en trois grandes catégories : objets d'alimentation, matières pre-

mières, objets fabriqués. Voici, pour 1907, la comparaison de l'importation et de l'exportation de ces trois catégories en quantités et en valeurs :

	Importations	
	Quantités tonnes.	Valeurs en millions de francs.
Objets d'alimentation . . .	3,133,000	1.038
Matières nécessaires à l'industrie	29,515,000	4,013
Objets fabriqués	1,014,000	1,172
Total . . .	33,665 000	6,223

	Exportations.	
	Quantités tonnes.	Valeur en millions de francs.
Objets d'alimentation . .	1,558,000	747
Matières nécessaires à l'industrie	9,326,000	1,508
Objets fabriqués	1,969,000	3,341
Total . . .	12,853,000	5,596

Voici la valeur de la tonne de ces diverses catégories pendant les trois années 1904 à 1907 :

	1905	1906	1907
	Objets d'alimentation.		
	Francs.	Francs.	Francs.
Importations.	328	298	330
Exportations	526	511	479
	Matières nécessaires à l'industrie.		
Importations	132	130	136
Exportations	160	174	162
	Objets fabriqués.		
Importations	1,219	1.236	1,155
Exportations	1,529	1,742	1,698

IV. — *Nos achats et nos ventes.*

Voici, pour les cinq dernières années, la liste des treize objets qui ont dépassé 100 millions en 1907 :

Importations. — Commerce spécial.

Désignation des marchandises.	Valeurs exprimées en millions de francs. 1903.	1904.	1905.	1906.	1907.
Laines en masse	379,2	382,6	446.1	533,1	380,4
Soies et bourres de soie.	320,9	298,2	267,2	345 2	441.5
Coton en laine.	366,7	328 6	311,4	358,9	440,7
Houille crue et carbonisée	250,5	224,5	217,8	361,2	429,1
Graines et fruits oléagineux	222,2	209,7	192,6	231,2	272 8
Céréales (y compris le malt)	174,0	110.8	151,7	221,3	225,6
Machines et mécaniques	106,9	112 2	130,1	148,4	224,2
Bois communs	162,8	168,1	166,9	172,6	183,5
Cuivre	75,9	93,5	108,1	164,7	155,3
Peaux et pelleteries brutes	169,9	134,1	179,7	199,6	153,1
Caoutchouc et gutta-percha	54,8	72 9	98,3	120,3	109,4
Vins	181,5	160,2	166,8	102,5	104,4
Café	112,8	77,8	94,6	101,8	103,6

Ces treize articles représentaient, en 1906, 3,060 millions du total des importations, soit 54 °/₀ du total; en 1907 ils représentaient 3,420 millions, soit 55 °/₀ du total des importations. Un seul représente les objets fabriqués, tous les autres comportent des matières premières ou des objets d'alimentation.

Pendant les cinq dernières années les 14 marchandises exportées ayant dépassé le chiffre de 100 millions en 1907 sont les suivantes :

Taux d'importance.	Millions de francs.				
Catégories.	1903.	1904.	1905.	1906.	1907.
Tissus de soie et de bourre de soie	293,4	286,9	275,0	307 8	355,6
Tissus de coton	181,0	210,0	254,5	306,7	352,3
Laines en masse, peignées, teintes, et déchets	224,7	260 5	250,2	273.0	266,2
Tissus de laine	218,3	211,7	193,4	224,0	245,0
Vins	224,2	210,1	247,6	196 9	228,1
Tabletterie, bimbeloterie, etc.	170,0	163,6	175,2	184,0	218,2
Soies	147,2	135,4	148,3	172,2	197,3
Modes et fleurs artificielles	123,1	117,7	111,8	124 9	158,8
Vêtements et lingerie	102,0	121,5	145,2	140 9	150,4
Automobiles	50,8	71,0	100,5	137 9	144 4
Produits chimiques	95,7	101,5	114,7	120,3	132,5
Peaux et pelleteries brutes	119,0	102,7	140,3	153,1	122,3
Outils et ouvrages en métaux.	89 2	105,7	111,1	114,8	118,8
Peaux préparées	117 0	118,4	133,2	122,2	106,3

V. — *Les fournisseurs et les clients de la France.*

En 1907 le commerce spécial de la France avec les pays étrangers, non compris les colonies et les pays de protectorat, a atteint les chiffres suivants :

	Millions de francs.
Importations	5 590 3
Exportations	4,836,3
Total	10,426 6

Il se répartit de la manière suivante entre les continents :

	Millions de francs.	
	Importations.	Exportations.
Europe	3,164,7	3 936,0
Afrique	119,4	92,6
Asie et Océanie	908,6	67,2
Amérique	1,407,3	739,6

En 1907 la France a acheté à quinze pays pour plus de 100 millions de francs chacun. Les chiffres des achats

que nous leur avons faits dans les cinq dernières années s'élèvent à :

	Millions de francs.				
	1903.	1904.	1905.	1906	1907.
Angleterre	555,9	523,5	592,5	750,5	883,2
États-Unis	539 7	482,8	512,3	587,9	670 9
Allemagne	444,2	428 8	477.2	583,4	638 2
Belgique	325,0	306,4	312,9	377,0	426 6
Indes anglaises . . .	244,6	252,5	245,8	300 8	360,0
République argentine .	271,2	252,1	259,7	281,8	287,3
Russie	301,7	213,3	274 8	302,9	270,0
Chine	187,7	178,4	162.7	178,3	212 2
Italie	152,1	131,3	153 9	181 9	194,4
Australie	72,8	83,2	108,3	150,6	179 0
Espagne	166,5	164,1	179,9	171,2	168,7
Turquie	101,5	91,4	101,0	115 0	119,2
Pays-Bas	56,9	53,8	61 4	74 7	118,4
Suisse.	106,9	102,3	108,6	109,5	117,2
Brésil	95,0	83,8	105,2	124,5	110,3

Trois autres pays ont dépassé, en 1907, 80 millions; le Brésil avec 87.5; le Japon avec 83.2; le Chili avec 81.7; l'Autriche-Hongrie, la Sicile, l'Égypte ont dépassé 70 millions.

La France a depuis 1906 huit grands clients qui lui achètent pour plus de 100 millions de marchandises.

	Millions de francs.				
	1903.	1904.	1905.	1906.	1907.
Angleterre	1,192,0	1,214,0	1,256,2	1,294 2	1 368,8
Belgique	630,6	677,7	763 7	803,6	860 9
Allemagne	512,8	555,3	628,8	640,3	649,7
États Unis	254,5	250,1	294,9	402,1	395,5
Suisse	240,6	233,1	302,2	308,8	351,6
Italie	171,6	190,1	212,5	247,1	264,0
Espagne	122,1	110,9	111,4	131 0	125,5
République argentine .	56,6	73,3	87,7	114,0	110,8

Le chiffre des exportations de la France dans les autres nations tombe rapidement. Notre exportation est plus

concentrée que nos importations. Nous avons quatorze fournisseurs au-dessus de 100 millions et nous n'avons, que huit acheteurs. Sur ces huit acheteurs, cinq pays, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne, les États-Unis, la Suisse, ont absorbé, en 1906, 3,447 millions sur 5,265, soit 65.4 °/₀ du total; et en 1907, 3,626 millions sur nos 5,595 millions d'exportation, soit 64 °/₀ ou près des deux tiers du total.

Voici relativement aux importations totales de ces huit pays la part pour 100 des importations francaises : Belgique, 20.3; Suisse, 20.5; Espagne, 14.8; Italie, 10.2; Royaume-Uni, 8.4; Allemagne, 6.6; États-Unis, 5.8. Cette part est modeste.

VI. — *Le commerce francais avec la Belgique.*

Les chiffres donnés par la douane belge et ceux donnés par la douane française ne sont pas identiques. Les voici pour les cinq dernières années, d'après le tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers :

Commerce général avec la France.

	Importations de France en Belgique.	Exportations de la France en Belgique.	Exportations de la Belgique en France.	Importations de Belgique en France.
	Millions de francs.			
	Chiffres belges.	*Chiffres français.*	*Chiffres belges.*	*Chiffres français.*
	—	—	—	—
1903. . .	815	725	644	395
1904. . .	883	773	587	371
1905. . .	1,007	874	689	389
1906. . .	1,171	915	934	465
1907. . .	1,201	985	978	533

Commerce spécial.

	Importations de France en Belgique. *Chiffres belges.*	Exportations de France en Belgique. *Chiffres français.*	Exportations de Belgique en France. *Chiffres belges.*	Importations de Belgique en France. *Chiffres français.*
	—	—	—	—
1903. . .	412	631	393	325
1904. . .	466	678	347	306
1905. . .	518	768	372	313
1906. . .	605	804	548	377
1907. . .	652	861	530	427

Pour le commerce général, le chiffre des exportations de la France en Belgique est moins élevé que le chiffre des importations en Belgique d'après le tableau du commerce de la Belgique ; cela tient à deux causes : les non-déclarations de sortie en France ; les valeurs déclarées à la sortie inférieures à celles que compte la douane belge. Mais au commerce spécial, la proportion est renversée, parce qu'une certaine quantité d'objets déclarés à la douane française comme destinés à la Belgique sont, en réalité, expédiés en transit, et la douane belge ne les retient pas dans son commerce spécial.

Pour les importations belges en France, les chiffres belges sont plus élevés que les chiffres français aussi bien pour le commerce général que pour le commerce spécial.

Importations de Belgique en France en 1907.

Commerce général et commerce spécial.

	Exportations de Belgique. *Chiffres belges.*		Importations en France. *Chiffres français.*	
	Com. gén.	Com. spécial.	Com. gén.	Com. spécial.
	En millons de francs.			
Houille crue.	69,0	64,0	92 6	87,9
Carrosserie	»	»	36,7	27,2
Fils de toutes sortes . .	12 4	7,07	28,7	7,5
Machines et mécaniques .	44,8	40,7	21,4	16,7
Laines et déchets de laines.	126,2	19,5	19,9	16,0
Zinc et métal	17 3	16,3	17 2	16,2
Outils et ouvrages en métaux	»	»	16 9	13,1
Houille agglomérée . .	4,5	4,0	14,5	13,9
Produits chimiques (engrais non compris) . .	17,5	7,3	14,0	11,2
Plomb	11,7	11,1	13,7	10,6
Matériaux	»	»	13,2	13,1
Peaux et pelleteries brutes	14,4	8,9	12,4	12,2
Coke	13,7	9,2	11,6	11,6
Tissus de coton. . . .	11,7	2,6	10,3	4,2

J'ai suivi la nomenclature des importations de Belgique en France par ordre d'importance. J'ai dû laisser en blanc dans la nomenclature belge trois articles qui ne correspondent pas à la nomenclature française. Les laines et déchets de laines portent, à l'exportation belge du commerce général, le chiffre de 126 millions, et au commerce spécial, celui de 19,500.000 francs. Le chiffre français du commerce général est tellement inférieur qu'on ne comprend pas qu'il puisse se rapporter aux mêmes objets.

Ces chiffres prouvent combien Quesnay avait raison en disant : « Les commerçants des autres nations sont nos propres commerçants ». D'après leurs chiffres au commerce général, les Belges exportent en France pour 978 millions et au commerce spécial pour 530 millions, et nous ne comptons en France que 426,700,000 francs. Plus de la moitié des objets belges importés en France ne sont qu'en transit ou en entrepôt.

Je fais la même opération pour les exportations de France en Belgique.

	Importations de France en Belgique.		Exportations de France en Belgique.	
	Chiffres belges.		*Chiffres français.*	
	Com. génér.	Com. spéc.	Com. gén.	Com. spéc.
	—	—	—	—
Laines et déchets de laines	150,8	55,8	125,3	116,0
Fils de toute sorte	96,3	42,5	65,8	65,6
Fonte, fer et acier	75,3	31,6	54,5	48,9
Vins	41,7	28,8	41,9	41,7
Produits chimiques	»	»	40 8	36,7
Tissus de coton	25.5	9,5	38,2	36,7
Outils et ouvrages en métaux	»	»	40,8	23,3
Machines et mécaniques	25 3	10,1	26,5	20,2
Peaux et pelleteries brutes	33,5	19,8	22,5	20,5
Papier et ses applications	»	»	22,4	22,2
Tissus de laines	40,9	5 8	21,5	20,8
Zinc (minerai compris)	7,0	6,9	20,5	20,3
Tabletterie, bimbeloterie	»	»	20,3	20,1
Poterie, verres, cristaux	14,1	3,9	19,9	19,8

Ces chiffres montrent la difficulté de la comparaison des mouvements des marchandises d'un pays dans un autre. J'ai dû laisser en blanc quatre articles de la nomenclature française qui n'ont pas de correspondants dans la nomenclature belge.

Nous comptons au commerce spécial que nous exportons pour 116 millions de francs de laine et de déchets de laine en Belgique. La douane belge n'en compte au commerce spécial que 55,800,000 francs. Pour les tissus de coton, nous en exportons 36,700,000. La douane belge n'en compte que 9,500,000. Nous croyons expédier 19,800,000 francs de poterie, de verres et cristaux. La douane belge n'en accuse au commerce spécial que 3,900,000.

C'est une nouvelle preuve de la variété des combinaisons du commerce et de l'insanité des législateurs qui veulent les contrarier par des tarifs de douane.

VII. — *Le taux des douanes en France.*

Les protectionnistes n'ont pas le courage de leur opinion; au lieu de se vanter des droits qu'ils mettent, ils essaient de les atténuer aux yeux du public. Comparant les 6,223 millions importés en 1907 aux 523 millions des produits des douanes, ils disent : Vous voyez combien nos taxes sont modérées, elles ne sont que de 8 p. c. Mais heureusement que les adversaires du tarif de 1892 sont parvenus à faire exonérer les matières premières. En 1907, on peut estimer à 2,778 millions la valeur des matières premières ne supportant pas de taxe. Il faut y ajouter 86 millions de vins venant d'Algérie, 81,500,000 francs de céréales, 29 millions de moutons qui ne paient pas de droits de douanes. On arrive ainsi à 3 milliards, soit près de la moitié des importations entrant en franchise. Mais, par cela même, il faut

faire peser tous les droits sur les objets restants, et par conséquent ils ne représentent pas une moyenne de 8 p. c., mais une moyenne de 16 p. c. Si nous entrons dans le détail, nous trouvons, par exemple :

	Va'eur en francs.	Droits perçus.	P c.
N° 833 de la nomenclature, fils de coton retors	179,387	46.866	26
N° 208, fer, machine et acier . .	442,932	198,557	44,8

VIII. — *L'œuvre de la commission des douanes.*

Cependant c'est un tarif de douanes qui atteint de pareils chiffres que certains protectionnistes ne trouvaient pas assez élevé. M. Klotz, président de la commission des douanes, et M. Jean Morel, qui s'est fait une spécialité de vouloir charger de droits les soieries, voulurent améliorer l'œuvre de M. Méline tout en la déclarant admirable. Le propre des protectionnistes est de n'être jamais satisfaits. Plus on leur donne, plus ils demandent.

M. G. Schmoller, parlant de traités de commerce conclus par l'Allemagne en 1891, dit : « Si le gouvernement se fût lié par un double tarif, la prédominance aurait passé du gouvernement au parlement. » Et il ajoute : « La discussion du Reichstag est une nouvelle preuve de l'incapacité où sont les grands parlements de faire de bons tarifs de douanes. » (1) L'œuvre de la commission des douanes françaises est la confirmation de cette observation de M. G. Schmoller.

Le 2 juillet 1906, la commission des douanes se fit autoriser par la Chambre des députés à former une commission d'études en vue de la révision du tarif de douanes, et, le 1er mars 1907, elle se fit donner les pouvoirs d'une com-

(1) *Principes d'Économie politique* (trad. franç.), t. V, p. 413-414.

mission d'enquête. Le rapport constate que « le gouvernement ne manifesta d'abord aucun sentiment et parut vouloir réserver son opinion ». Nous avons le droit de dire qu'en prenant cette attitude passive, il manqua à son devoir. Le ministre responsable céda sa place à un comité irresponsable, auquel il abandonna la direction de la politique économique du pays dont il avait la charge. La commission se substitua à lui.

« A défaut du dépôt d'un projet gouvernemental, dit le rapport (page 49), M. Jean Morel et un certain nombre de ses collègues décidèrent de présenter, le 28 mai 1907, une proposition de loi portant modification des droits inscrits au tableau A. » Le rapprochement des dates prouve qu'ils n'avaient pas attendu le résultat de l'enquête.

Cette enquête se fit d'une manière que M. Aynard a caractérisée en rappelant ce mot de Platon : « Quiconque est bien interrogé répond bien ». La commission demandait aux divers syndicats : « Voulez-vous vendre plus cher vos produits ? Nous vous donnerons cette possibilité en éliminant vos concurrents du dehors par une augmentation des droits de douane ». La plupart des syndicats n'examinèrent pas si cette hausse, s'appliquant à tous les produits, n'aurait pas pour résultat d'augmenter leurs prix de revient, de rétrécir leurs débouchés au dehors où la protection ne suivrait pas leurs produits, de risquer de provoquer des représailles. Ils faisaient la réponse attendue : — Oui.

Quelle a été la méthode suivie par la commission des valeurs de douane pour augmenter les droits de douane sur tel ou tel article ? M. Marc Réville, dans son rapport sur les métaux, considère que « l'écart entre les importations et les exportations » est la preuve de la nécessité de relever les droits de douane. Il faudrait d'abord prouver que les objets importés et les objets exportés sont identiques. Or,

on n'échange pas des identiques, on échange des équivalents. Si des objets sont identiques, ils ne viennent pas du pays qui nous les achète ; et alors comment un droit de douane, frappé sur des objets venant d'Italie, par exemple, peut-il être utile à nos exportations de cet objet en Belgique ou dans la Grande-Bretagne ?

On a mis des droits sur les fleurs artificielles, sous prétexte que les Allemands en ont mis de très élevés. Mais l'établissement des droits sur ces objets ne supprime pas ceux établis par l'Allemagne ; et comment des droits de douane protecteurs feraient-ils vendre à l'étranger un kilo de plus de fleurs artificielles ?

D'après une étude très intéressante publiée sous la direction de M. Julien Hayem, *Le tarif actuel et le tarif proposé des douanes françaises*, l'œuvre de la commission se présente de la manière suivante :

Au tarif général : 866 augmentations, 7 réductions, 407 positions nouvelles, 48 termes nouveaux, 163 numéros nouveaux, 46 modifications technologiques. Toutes ces modifications ont pour objet d'élever les droits existants ou d'établir de nouveaux droits : soit au total 1,705 augmentations.

La commission a dit : Mais ces augmentations au tarif général ne sont introduites que pour « donner des armes » aux négociateurs. Me servant de cette métaphore belliqueuse, je demande : Quelles armes ? est-ce contre l'Allemagne ? L'article 11 du traité de Francfort assure aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée. Est-ce contre le Royaume-Uni ? La commission n'ose pas frapper la houille d'un droit prohibitif. Un seul pays en Europe est soumis au tarif général : c'est le Portugal. Est-ce pour le contraindre à conclure une convention avec la France que la commission introduit de pareilles modifications dans le tarif maximum ?

La commission prétendait qu'elle ne toucherait que légèrement au tarif minimum. Le résultat de ses travaux donne : 86 augmentations, 389 positions nouvelles, 34 termes nouveaux, 155 numéros nouveaux, 51 modifications technologiques ; soit, déduction faite de 12 réductions, 1,504 modifications, ayant toutes pour objet d'augmenter les droits de douane.

L'art de la commission s'est exercé tout particulièrement dans l'établissement des positions nouvelles.

Le n° 205 dans le tarif actuel comprend les fontes brutes de moulage et d'affinage, au tarif général 2 francs, au tarif minimum, fr. 1.50. Le ferro manganèse, ferro chrome, ferro aluminium, contenant 10 °/₀ d'aluminium au plus, au tarif général, fr. 4.75, tarif minimum, fr. 3.50. Ferro aluminium contenant plus de 10 °/₀ et moins de 20 °/₀ d'aluminium, tarif général, 9 francs, tarif minimum, fr. 7.50.

Le projet de tarif établit 22 positions nouvelles dans cet article. Le ferro aluminium contenant 20 °/₀ ou plus d'aluminium est porté au droit de 60 francs au tarif général et de 40 francs au tarif minimum, soit une augmentation de 434 °/₀.

La commission ne peut invoquer la taxe qu'elle a mise sur l'aluminium pour justifier cette augmentation, car elle a baissé le tarif minimum qui frappait l'aluminium de 150 francs à 90 francs pour l'aluminium en lingots et à 120 francs pour l'aluminium en plaques et en barres.

Cet exemple indique le procédé. On maintient le numéro. Il est même possible qu'il reste sans changement pour un des articles qu'il comprend. Mais dix, quinze, vingt positions nouvelles le modifient complètement.

La commission des douanes n'a tenu aucun compte des conventions conclues. Dans son rapport sur les soieries, M. Jean Morel a déclaré que les Suisses seraient trop heureux

si l'on modifiait à leur préjudice la convention du 20 octobre 1906.

M. le ministre du commerce et le gouvernement ont dû faire un grand effort pour la faire revenir sur la décision qu'elle avait prise à cet égard. Le gouvernement est-il sans responsabilité dans cet état de choses? Il avait laissé la commission saisir le pouvoir qu'elle s'était fait conférer par la Chambre des députés. Il l'avait laissée procéder paisiblement à ses enquêtes, à l'élaboration de ses tarifs. Elle le laissait tranquille pendant ce temps-là. Puis, tout d'un coup, elle dépose son tarif. Au dehors, il est reçu avec stupéfaction et colère. Le gouvernement s'éveille et essaye de réagir. J'espère que dans une certaine mesure il pourra atténuer les conséquences des projets de la commission. Mais dans quelle mesure?

Pangloss, cherchant le mieux dans les pires choses, dirait qu'ils ont eu cependant un résultat utile. Ils ont montré que, quoi qu'on fasse, jamais un protectionniste ne pourrait être satisfait. Les augmentations proposées par la commission ont paru insuffisantes à ceux qui avaient obtenu les plus fortes; et les auteurs de ce beau projet se trouvent en complet désarroi; d'un côté, les partisans sur lesquels ils comptaient sont mécontents qu'on ne leur a pas donné assez; d'un autre côté, ceux qui se servent de certaines matières premières, les cotons fins, par exemple, comme les brodeurs de Calais, déclarent qu'ils seront obligés de transporter leurs métiers à l'étranger; les savonniers protestent contre les droits sur les graines et fruits oléagineux inscrits au tarif général et les producteurs de fleurs du Midi viennent protester contre le droit sur les fleurs coupées dont les a gratifiés la commission. Ils ne craignent pas les importations de fleurs, mais ils craignent avec raison que certains pays étrangers ne répondent par des droits sur les fleurs qu'ils expédient.

Les auteurs de ce beau tarif ont oublié de regarder ce que la France achète et ce que la France vend. L'exportation de 14 marchandises a donné en 1907 2,786 millions ou 50 p. c. des exportations totales. Or, les étrangers n'ont pas une nécessité absolue de tissus de soie, de laines peignées et teintes, de tabletterie, de bimbeloterie, de modes et fleurs artificielles, de peaux préparées, de vins, produits en France. La plupart de ces marchandises n'ont qu'une clientèle restreinte et sont considérées comme des objets de luxe dont on peut se passer ou qu'on peut remplacer. En les frappant de droits de représailles aucun gouvernement étranger ne provoquera de mouvement d'opinion contre lui. Au contraire. On rira des Français qui, voulant frapper les produits étrangers, reçoivent en retour un coup plus violent que celui qu'ils ont voulu donner. De tous les pays, la France est le moins capable de faire une guerre de tarifs, car son exportation est la plus vulnérable. Elle ne peut augmenter le droit sur la houille, et chacun peut frapper ses soieries, ses fleurs et modes artificielles, sa tabletterie et ses vins.

Les protectionnistes montrent eux-mêmes l'absurdité de leur système dans la démonstration qu'ils essaient de faire. La commission a porté au tarif minimum les droits sur les fusils à percussion à broche de 350 à 400 francs les 100 kilos et a porté de 1000 à 1,500 francs les droits sur les fusils genre Hammerless. Pourquoi ? Parce que le jambon coûte à Liége fr. 0.90 le kilo, que le genièvre y est meilleur marché que l'eau-de-vie à Saint-Etienne et que le tabac en Belgique ne coûte pas 12 francs le kilo. Si le jambon ne payait pas 30 centimes le kilo de droits de douane, il pourrait être vendu à Saint-Etienne meilleur marché qu'il ne l'est; si nous n'avions pas le monopole du tabac, il ne serait pas si cher, et il est certain que le droit sur l'alcool est plus élevé

en France qu'en Belgique. Demander des dégrèvements, c'est bien ; mais croire qu'on compensera la cherté résultant des taxes de douane et des taxes fiscales, parce qu'on mettra à l'amende les Français qui achèteront quelque chose au dehors, c'est suivre la politique de Gribouille ! Ah ! mes compatriotes paient trop. En compensation, je les ferai payer davantage ! Ils sont frappés ! je les frappe plus fort !

Les auteurs du projet de tarif ajoutent : Pour le beau service que nous vous rendons, montrez-nous la reconnaissance que vous avez jadis montrée à M. Méline. Nous prenons sa place en démolissant son œuvre et en en faisant une nouvelle.

L'ignorance économique est telle qu'ils croient peut-être qu'ils ont droit à cette reconnaissance. Mais ils ont montré de quelle aberration sont capables des hommes qui n'ont d'autre but que de flatter des appétits et qui, dépourvus de responsabilité, ont supposé qu'ils pouvaient traiter les questions douanières comme si la France n'avait pas d'intérêts à l'extérieur. Ils n'ont vu que l'industriel qui leur demandait de supprimer ses concurrents. Ils ne se sont pas aperçus que l'industriel ne produisait pas pour lui, mais pour les autres, et que s'ils supprimaient une partie de ses clients en provoquant des tarifs de représailles ou en augmentant encore le prix de revient de fabrication, ils le ruineraient au lieu de l'enrichir.

YVES GUYOT.

LA MARINE MARCHANDE ET SES PROGRÈS

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Der Kampf um die Geschwindigkeit. — Die Kosten der Geschwindigkeit und ihre Faktoren. — Der überheizte Dampf. — Die Turbine. — Das flüssige Brennmaterial. — Vorteile und Nachteile der grossen Geschwindigkeiten : die billige Geschwindigkeit. — Die Kolonisation und die Handelsflotte. — Die überseeische Auswanderung. — Die deutschen und englischen Gesellschaften und der Transport der Reisende. — Die italienische Marine und die Auswanderung.*

— SUMMARY. — *The conquest of speed. — The cost of speed and its elements. — The overheated steam. — The turbine. — The liquid fuel. — Advantages and inconvenients of the great speeds : The cheapest speed. — Colonisation and mercantile marine. — The transoceanic emigration. — The German and English companies and the transport of travellers. — The Italian navy and the emigration.*

I. — *La vitesse économique.*

L'INDUSTRIE maritime s'applique à obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum d'effort : c'est, du reste, le cas de toute industrie et de toute action de l'homme. Il semble pourtant qu'en ces derniers temps, la lutte de vitesse ait fait perdre de vue ce principe économique, dont s'inspire toute production.

Pendant longtemps, la conquête de la vitesse résume la progrès accompli dans l'architecture navale, mieux encore, le perfectionnement de la partie de la mécanique qui concerne la locomotion maritime. En 1841, les vapeurs effectuaient en 18 jours la traversée atlantique, des États-Unis à l'Angleterre. Trois ans après, le vapeur américain *United States* réduisait déjà le trajet à deux semaines et, de progrès en progrès, on arriva aux récents et magnifiques résultats que l'on sait : en avril 1906, la lutte entre la *Provence*, de la Compagnie Générale Transatlantique, et le *Deutschland*, de la Hamburg-Amerika Linie, se termina par le triomphe du pavillon français, qui accomplit la traversée du Havre à New-York en 6 jours et 7 heures ; en juin 1906, le *Deutschland* battit ce record et alla de New-York à Cherbourg en 5 jours et 14 heures. Le triomphe final était donc pour les Allemands, qui avaient réalisé une vitesse un peu supérieure à 23 nœuds.

En Angleterre, les plus grands vapeurs de la White Star Line ne parviennent pas à dépasser 18 à 19 nœuds; la Cunard, elle non plus, n'avait su ni voulu imprimer à ses transatlantiques une vitesse beaucoup supérieure. Cependant le gouvernement et les armateurs anglais pensaient devoir, à tout prix, conquérir la suprématie, découvrant une question de prestige national là où il s'agissait simplement de s'assurer le plus grand nombre de transports atlantiques et de réaliser les bénéfices totaux les plus élevés possibles.

Fin 1907, le *Lusitania*, de la Compagnie Cunard, prit la mer, suivi bientôt du *Mauritania*. Fruits de la technique navale moderne et de l'orgueil britannique tout à la fois, ces deux géants jumeaux étaient appelés à rendre l'avantage à l'Angleterre. Aux essais, le *Lusitania* couvrit de 26.25 à 27.45 milles à l'heure, effectuant le parcours de Queenstown à New-York en 5 jours 1 heure et 54 minutes : la distance

parcourue étant de 2,782 milles, la vitesse moyenne était de 23.1 nœuds, alors que le *Deutschland* et le *Kaiser Wilhelm II* avaient filé respectivement, pour les mêmes voyages, 23.15 et 23.12 nœuds en moyenne. Mais au voyage suivant, le *Lusitania* dépassa aisément cette allure, gagnant ainsi avec le record de la vitesse la généreuse subvention du gouvernement anglais.

On voit donc que l'histoire de ces derniers temps, comme celle d'époques plus reculées, se résume dans la recherche fiévreuse des moyens propres à supprimer les distances. Les merveilleux perfectionnements de la technique ont la célérité pour objectif principal : partout on cherche à gagner du temps. Mais après les dernières luttes, beaucoup doutèrent qu'à l'accroissement de la vitesse effective correspondît un accroissement proportionnel de la vitesse économique. A vrai dire, sont-ils économiques ces vapeurs si rapides? Le bénéfice net de l'armateur s'élève-t-il quand croît la vitesse ? Des profits appréciables, des bénéfices financiers proportionnellement plus élevés compensent-ils les dépenses nouvelles? Telle se pose la question.

*
* *

Le coût de la vitesse a pour facteurs des éléments d'origine double. Les uns, inhérents au capital fixe, concernent : 1° le coût des machines ; 2° ceux parmi les frais de construction qui dérivent exclusivement de l'installation des machines et de leur meilleur fonctionnement. Les autres, qui dépendent du capital circulant, sont constitués : 1° par la consommation du charbon et de certains produits secondaires ; 2° par les salaires du personnel. D'autres éléments s'y ajoutent, qui ne peuvent être tenus pour négligeables : ils contribuent à réduire le tonnage net du navire et, par

suite, le fret total dont il est susceptible, car les machines, le combustible, etc., prennent la place des marchandises et des voyageurs et renchérissent les services du navire. En outre, tous les facteurs du coût de la vitesse se développent plus que proportionnellement à l'augmentation de celle-ci : c'est la loi économique des rendements décroissants, dont on cherche à atténuer les effets en augmentant le tonnage, par suite, l'espace utile et le fret global. Sans doute un accroissement de vitesse permet une utilisation plus intense du navire, qui pendant le même laps de temps peut effectuer un plus grand nombre de voyages ; mais ce n'est pas assez pour compenser l'augmentation des frais.

En ces derniers temps, on a constaté qu'à intervalles de cinq ans, à des vitesses de 20, 22, 23 et 25 milles correspondaient des déplacements de 10,500, 18,000, 26,000 et 32,500 tonneaux. D'autres causes que celles énumérées auront peut-être contribué à la détermination de ces rapports; mais celles-ci doivent avoir agi plus énergiquement que celles-là sur l'augmentation du tonnage.

Des différents facteurs du coût, le plus important est la consommation du combustible. Les machines à grande vitesse sont de vrais gouffres à charbon. De plus, la consommation du charbon augmente plus que proportionnellement à l'accroissement de vitesse ; c'est encore une application de la loi économique des rendements décroissants, en vertu de laquelle à un effort supérieur (capital ou travail) correspond une augmentation de production moins que proportionnelle. C'est-à-dire que le coût unitaire de la vitesse croît plus vite que la vitesse elle-même.

Les dépenses inhérentes à la vitesse s'élèvent tantôt de façon absolue, tantôt de façon relative. A l'époque où l'Angleterre songeait à battre le record de la vitesse, on étudia particulièrement la question et l'on arriva à la conclusion

que, étant donnée une vitesse de 20 nœuds, le rapport entre les forces en chevaux et le déplacement est de 1.42 : 1. Ce rapport devient 1.62 : 1 si l'on porte la vitesse à 23 nœuds, et il monte à 1.81 : 1 pour une vitesse de 25 nœuds. A une augmentation de 25 p. c. dans la vitesse correspond l'énorme augmentation de 400 p. c. environ dans la force motrice totale. D'autre part, voici le coût de la vitesse horaire tel qu'il fut établi alors :

Vitesse en nœuds.	Coût horaire, en francs.
11	295
12	370
13	450
14	535
15	630
16	735
17	865
18	1,025
19	1,230
20	1,475
21	1,800

On voit donc qu'à une vitesse quasi double correspond un coût six fois plus élevé : seul un fret considérable peut rétablir l'équilibre.

Le fait acquiert une importance plus grande par suite du renchérissement progressif et constant du combustible fossile. Le lecteur pourra se faire une idée exacte du phénomène en consultant les chiffres donnés en note (1) ; ils pré-

(1)

Années.	Angleterre.	Allemagne.	France.	Belgique.
1885	6.35	6.45	11 73	8 87
1887	5.93	6.45	10 63	8.04
1889	7.81	7.11	10.41	9.45
1891	9.84	7 74	13.25	12.58
1893	8.36	8.37	11.54	9 35
1895	7.43	8.86	10 41	9.45
1897	7.28	8.91	10 88	10.26
1899	9.33	9.60	12.47	12.43
1901	11.51	11.69	15.79	15.23
1903	9.43	10.76	14.10	12.99
1905	8.56	10 81	12 99	12.64

sentent, en francs et par tonne, la valeur du charbon à la mine pour la période 1885-1905, en Angleterre, en Allemagne, en France, en Belgique. Même après 1905 les prix restent très élevés : fin 1907, ils sont encore si hauts, que plusieurs maisons britanniques décident de désarmer une partie de leurs vapeurs, parce que les frets ne compensent pas le coût du transport que renchérit le prix exagéré de la force motrice. Le relèvement du prix du charbon mit dans l'embarras beaucoup d'autres industries encore que l'industrie maritime.

Comme on le voit, le problème est de la plus haute importance et sa gravité ne paraît pas devoir s'atténuer avec le temps. Différents faits font croire que le renchérissement du charbon, ou tout au moins son état stationnaire, dépend de causes permanentes. Plusieurs écrivains anglais, dont quelques-uns très compétents, croient que ce relèvement des prix est dû à des causes permanentes. Donc, sous ce rapport, il ne faut rien espérer quant à une réduction possible de coût et de prix. Par contre, il est d'autres causes qui contribueront à les augmenter tous deux.

Les houillères sont-elles inépuisables ? Un des plus éminents géologues anglais, le professeur Geikie, affirmait récemment que nous ne sommes pas loin de l'époque où le charbon suffira à peine à maintenir la suprématie commerciale de l'Angleterre. Plus récemment encore, M. James J. Hill, président du Great Northern Railway des États-Unis, calculait que les gisements houillers, même les plus riches d'entre eux, ne vivront pas plus d'un siècle. L'idée se répand aujourd'hui que, vu l'éventualité de l'épuisement prochain des mines, le charbon doit être réservé aux besoins nationaux. Cet épuisement possible et prochain n'aurait pour nous qu'une importance relative, si de cette question n'en découlait une autre d'égale importance. Plus l'exploita-

tion avance et plus il convient d'augmenter les profondeurs, ce qui implique un coût plus élevé de production.

Nous voyons donc que les causes du renchérissement du charbon ont toutes un caractère de permanence. Il pourra se faire aussi que, sous l'influence d'une cause exceptionnelle, le prix du charbon descende passagèrement. Mais un tel fait ne pourra illusionner au sujet de l'avenir. Lorsque ces causes exceptionnelles cesseront d'agir, les prix reprendront leur mouvement ascensionnel. Il est donc inutile et même dangereux de s'illusionner sur leur baisse future. Les armateurs les plus prévenus tiendront certainement compte de ces faits et ils y subordonneront la direction à donner à leur entreprise. Si dans les prévisions on tient compte du coût élevé de la force motrice, on verra peut-être se calmer les grands enthousiasmes pour les hautes vitesses, qui, bien que toujours possibles, pourront devenir anti-économiques.

Rien n'est plus instructif que les efforts de la technique navale en vue de mieux utiliser la force motrice. Des machines rudimentaires d'autrefois on est passé à celles à double, triple et quadruple expansion. Les réformes progressives tendaient à obtenir une vitesse supérieure, tout en réduisant l'augmentation proportionnelle du coût de production.

Comparativement aux anciens moyens de locomotion, l'utilisation de la force motrice fut certes plus grande; puis, les nouvelles machines étant de poids et de volume moindres, l'espace utilisable grandit. Le progrès était cependant insuffisant; on arriva donc à l'emploi de la vapeur surchauffée, aux machines à turbines, à celles à quadruple expansion combinées avec la turbine, et enfin au combustible liquide. Dans quelle mesure chacun de ces systèmes nous rapproche-t-il de la solution du problème qui nous occupe, celui de la vitesse économique ?

Les premières applications de la vapeur surchauffée remontent à un demi-siècle environ. M. Godard, directeur général des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, dans une communication récente, se montra assez favorable à ce système (1) ; il soutint que la vapeur surchauffée (jusqu'à 300 et 320 degrés), employée dans des appareils spéciaux, permet de réaliser une économie de vapeur de 20 à 25 p. c. Tenant compte de la moindre production de vapeur des chaudières munies de surchauffeurs, perte évaluée à 5 p. c., le bénéfice final, représenté par l'économie réelle de charbon, oscille entre 15 et 25 p. c. Dans les chantiers de Saint-Nazaire la Compagnie générale transatlantique fit construire deux cargos identiques, la *Garonne* et la *Rance*, munis de machines identiques dont l'une seule, celle du dernier des deux vapeurs, munie du surchauffeur Pielock. Toutes les conditions restant les mêmes, la comparaison donna les résultats suivants.

	Garonne.	Rance.
Consommation de charbon, par cheval indiqué . .	511 gr.	408 gr.
Avantages dus au surchauffeur :		
Augmentation de puissance	18 1 p c.	
Diminution de consommation	20.1 p. c.	

Les résultats obtenus, bien que non définitifs parce qu'il faut multiplier les expériences, amenèrent la Compagnie générale transatlantique à adopter le même système pour les deux paquebots *Pérou* et *Caroline*. Dans son mémoire, M. Godard nous parle exclusivement de l'économie du charbon qu'assure le système préconisé. Or cela ne suffit pas pour en apprécier l'avantage : le coût de la vitesse ne dépend pas uniquement de la consommation du combustible. Aussi, faut-il accueillir très prudemment les déductions, d'autant plus

(1) M. Godard, *La surchauffe dans la marine*. Bulletin de l'Association technique maritime, n° 18. Paris, Gauthier-Vilars, 1907.

que, pendant cinquante années d'essais, la surchauffe eut d'assez modestes applications dans toute la marine.

Née au milieu de la défiance générale, sort commun à toutes les grandes inventions, la turbine commence à recevoir des applications un peu partout. Favorisée par les progrès de la thermodynamique et de la métallurgie, elle est parvenue à assurer des rendements thermiques et mécaniques que la machine alternative, malgré les perfectionnements réalisés, n'a pu donner.

Passons en revue les avantages et les inconvénients de la turbine. D'abord, elle offre une résistance moindre que les machines à cylindre et la vapeur surchauffée peut être plus pleinement utilisée. L'expansion régulière de la vapeur dans le même sens maintient à une température constante chaque partie du moteur ; par suite, il n'y a ni condensation ni réévaporation successives ; on évite même les interruptions et les pertes de chaleur qui en résultent (1). On ne peut avec exactitude déterminer quantitativement les effets pratiques de ces avantages, mais les nombreuses expériences effectuées nous donnent, sous ce rapport également, un certain degré d'approximation.

Dans les navires *Creole* et *Salem*, de la Fore River Shipbuilding C°, de Quincy (Massachussetts), tous deux munis du nouveau moteur, l'espace occupé par les turbines, y compris le mécanisme d'inversion, est la moitié de celui occupé par une machine à quatre cylindres. Dans le cas du *Creole*, le poids des turbines est même quasi deux fois moins élevé que celui d'une machine à quadruple expansion de force équivalente. De nombreuses autres expériences ont confirmé ces résultats. Quant à la vitesse, combinée avec la consomma-

(1) Benvenuto Rossi, *I tipi di macchine marine : il motore a turbina*, Naples, 1906.

tion de combustible, les avantages, ici aussi, sont appréciables.

Il y a quelque temps, on soumit à des expériences comparatives deux vapeurs exactement semblables : l'*Antrim*, muni d'une machine verticale à triple expansion, et le *Manxman*, actionné par des turbines. Or, à la vitesse de 20 nœuds, la valeur comparative des machines motrices était de 114.5 pour le second et de 100 pour le premier. La turbine l'emportait à 14.5 p. c. d'avantage. Il est vrai que cet avantage n'est pas toujours égal et qu'il peut même parfois s'y substituer une perte. La supériorité de la turbine est nulle aux environs de 14 nœuds, les deux moyens de locomotion étant alors équivalents. Au-dessous de cette limite, la consommation d'une turbine par cheval-heure dépasse celle de la machine ordinaire. Mais ce fait n'a qu'une importance relative, la concurrence actuelle s'exerçant sur les grandes et non sur les petites vitesses. Les vapeurs de charge continueront donc à employer les machines ordinaires, tandis que les transatlantiques auront avantage à se servir de turbines.

Il est difficile de préciser la vitesse à partir de laquelle la turbine devient plus efficace et plus économique que la machine ordinaire. La relation faite par MM. C.-A. Parsons et E.-A. Wheatley Ridsdale, au Congrès international d'architecture navale tenu à Bordeaux en 1907, sans rien préciser, affirme que l'économie de combustible augmente en même temps que la vitesse. L'expérience de l'Allemagne prouve que la turbine a certains avantages sur la machine alternative. En 1905, le chantier Vulcan construisit le *Kaiser*, muni de deux hélices actionnées par des turbines. Il s'agissait d'obtenir les mêmes résultats qu'avec une machine à triple expansion pourvue de quatre cylindres, c'est-à-dire 19.5 nœuds en moyenne pendant six heures, avec une

consommation de 4,700 kg. par heure. Ces limites furent dépassées : on atteignit 20 nœuds avec une consommation de 4.060 kg. seulement. Si l'on tient compte de ce que, pour porter la vitesse de 19.5 à 20 nœuds, il faut 8 p. c. de force en plus, et de ce que l'accroissement de consommation ne fut que de 0.866 p. c. de celle établie pour 19.5 nœuds, on comprendra facilement que, à cette dernière vitesse, l'économie eût été de 20 p. c.

Comme on le voit, les avantages que présentent les turbines sont de nature diverse et méritent la plus grande attention. Cependant l'examen serait insuffisant si l'on ne tenait pas compte des inconvénients inhérents au nouveau système. La fonction économique de la turbine n'est pas élastique, c'est-à-dire que ses avantages ne sont pas constants pour toutes les vitesses. Il est certain que la turbine est faite pour les grandes vitesses, d'où suit qu'un navire qui aurait besoin d'allures diverses devrait utiliser des machines à turbines de puissance variée, ce qui neutraliserait les avantages résultant de la diminution de poids et de volume. A vrai dire, les vaisseaux marchands réclament une vitesse constante (c'est le contraire pour les navires de guerre), de sorte que l'inconvénient dont il est question n'aurait pas grande importance. Cependant, quand la cargaison est faible et qu'on cherche à compenser l'exiguïté du fret par la diminution des frais d'exploitation, on doit y renoncer, parce que les vitesses réduites ne sont pas possibles. Le transport des voyageurs, lui non plus, n'est pas constant. Les dépressions sont fréquentes dans l'industrie des transports : à l'encontre de ce qui arrive dans les crises, il n'y aurait pas avantage à désarmer ; cependant il serait indispensable de réduire les frais pour pouvoir les proportionner à l'exiguïté du fret. — C'est possible pour les vapeurs dotés de machines ordinaires, mais non pour ceux à turbines ; c'est là un inconvénient dont il faudra tenir compte.

Pour les navires à turbine, la réversibilité n'étant pratiquement possible que par l'adjonction d'une turbine auxiliaire pour la marche arrière, cette circonstance fait perdre à la turbine les avantages de poids et de volume que, prise isolément, elle offre sur les machines alternatives. On dit que la technique navale de l'avenir saura corriger ces imperfections; quand on construit un navire, on doit, au moins en ce qui concerne le système du moteur, considérer le présent, d'autant plus que les perfectionnements futurs imposent des frais de réadaptation et de substitution.

Dans les recherches relatives à la vitesse économique on songea souvent au combustible liquide : le pétrole. Mais on ne peut pas dire non plus que ce système résolve le problème. Les raisons qui le feraient adopter seraient les suivantes :

1° A parité de tonnage et de vitesse, la consommation est moindre, de même que la dépense, par rapport au charbon;

2° Rapidité et bon marché de chargement et de déchargement;

3° Meilleure utilisation de la place et, par suite, plus grande disponibilité d'espace utile, grâce à l'absence de chaudières, de monte-charges, etc.;

4° Économie de personnel et absence de résidus;

5° Mouvement immédiat, les chaudières faisant défaut et la vapeur devant atteindre une certaine pression avant de pouvoir être utilisée.

A ces avantages, qui méritent d'être pris en sérieuse considération, on peut opposer de graves inconvénients. Les huiles minérales constituent aujourd'hui un monopole naturel des États-Unis et de la Russie; la Roumanie en possède en quantité moindre; la production des autres pays est tout à fait négligeable. Ce monopole peut exercer une

action décisive sur le prix des naphtes, parce que l'accord est facile entre les compagnies productrices. Récemment, un cartel fut conclu entre celles-ci, à l'effet de se partager amiablement la consommation mondiale.

Le charbon, au contraire, ne pourra jamais se soustraire au régime de la concurrence, étant produit en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, en Australie, au Canada et dans d'autres pays encore.

Le prix du charbon tend à monter, mais uniquement parce qu'augmente le coût de production, alors que le prix des huiles minérales peut s'élever par le fait du monopole. Ce renchérissement serait très rapide au cas où le pétrole aurait un large emploi dans la marine à vapeur, et il serait même produit : 1° par une organisation entièrement nouvelle qui imposerait l'emploi d'un énorme capital fixe; 2° par l'augmentation certainement plus grande de la demande.

Pour le combustible charbon, l'approvisionnement des ports n'exige pas l'affectation d'un important capital fixe; mais si l'emploi de l'huile minérale devait se généraliser dans la navigation, tous les ports devraient être dotés de réservoirs spéciaux dont le coût élevé imposerait un sérieux amortissement et ferait monter les prix. Toute une flotte de vapeurs-citernes deviendrait nécessaire, toujours en mouvement pour approvisionner les stations, ce qui rendrait également plus onéreuse la navigation à vapeur.

A ces faits principaux on pourrait ajouter d'autres considérations. En cas de conflit armé, où serait engagé l'un des deux seuls pays grands producteurs d'huile minérale, la marine marchande se verrait obligée de désarmer en présence de l'impossibilité de se procurer le combustible liquide à quelque prix que ce soit. Les effets, dans des circonstances identiques, seraient certes moindres si le charbon

parvenait à maintenir sa situation actuelle, les pays producteurs étant plus nombreux ; par suite, bien que plus coûteux, l'approvisionnement en combustible fossile sera toujours possible. Certes, l'emploi de l'huile minérale pourrait être limité aux vapeurs affectés à des voyages déterminés, au cours desquels l'approvisionnement est facile ; dans ce cas, les effets des trois causes ci-dessus énumérées (augmentation du capital fixe, accroissement de la demande, constitution d'un monopole) pourraient notablement s'atténuer. Mais il surgirait une difficulté d'une autre nature. L'industrie maritime a ceci de spécial qu'elle est essentiellement mobile, le navire pouvant toujours accourir là où le marché des frets est le meilleur. Il en résulte qu'un vapeur doit se plier aux voyages les plus divers : tant que le combustible est unique, le déplacement est toujours possible, mais il ne l'est pas quand la force motrice se tire de deux produits. Dans ce cas, un vapeur qui emploie l'huile minérale aurait de grandes difficultés à s'approvisionner, à moins qu'il ne voulût transformer son système moteur, ce qui implique toujours des frais considérables.

Jusqu'au jour où le charbon n'aura pas perdu son empire, il ne semble pas téméraire d'affirmer que le combustible liquide sera utile pour les pays qui produisent l'huile minérale, mais seulement pour ceux des navires qui mouillent assez souvent dans les ports nationaux ; tous les autres navires préféreront encore le charbon.

Voyons maintenant ce que valent les avantages qui dérivent de la vitesse, et faisons momentanément abstraction de toute considération de coût. Théoriquement, et tenant compte des pertes de temps résultant des stationnements qu'imposent les réparations, les nettoyages, l'approvisionnement, l'embarquement des marchandises et des passagers, etc., les vapeurs les plus rapides faisant le service

entre Cherbourg et New-York devraient effectuer annuellement 30 à 36 voyages ; en pratique, ils n'en accomplissent pas plus de 13 à l'aller et de 13 au retour. (1)

D'autres raisons encore atténuent les avantages présumés. Les compagnies maritimes emploient pour les mêmes voyages des vapeurs de différentes vitesses et établissent les itinéraires de façon à ce que les départs succèdent à bref intervalle aux arrivées. Il en résulte que les voyages des vapeurs les moins rapides influent sur ceux des vapeurs plus rapides et en entravent l'utilisation.

Les vapeurs du type Lusitania doivent, en raison des énormes frais d'exploitation, voyager à charge complète et exiger des frets élevés. Ce cunarder peut embarquer 2,150 passagers : or, trouvera-t-on 2,150 voyageurs tous les 18 jours, c'est-à-dire à chaque départ ? Des navires de cette envergure exigent une utilisation constante : pour eux l'inaction est plus onéreuse que le voyage à charge incomplète. De plus, ils ne peuvent se servir indifféremment de tous les ports, leur immersion à pleine charge et leur longueur réclamant de très grands ports. Les compagnies allemandes Norddeutscher Lloyd et Hamburg-Amerika Linie, qui ont donné des preuves de la plus grande prévoyance, ont veillé à ce que leur matériel pût trouver emploi dans les voyages les plus divers et entrer dans de nombreux ports. De la sorte, lorsque les transports du nord de l'Europe et des États-Unis sont rares et les frets bas, les navires trouvent emploi dans les voyages entre les ports de la Méditerranée et ceux des deux Amériques.

C'est au matériel à suivre le trafic : ce n'est qu'ainsi que l'intense utilisation du matériel naval, imposée par la consi-

(1) *Annual report of the Commission of navigation to the secretary of commerce and labour*, Washington, Government printing office, 1906, p. 248.

dérable augmentation de capital fixe engagé dans le navire, sera réellement efficace, parce que incessante et presque certaine. Au contraire, lorsque le navire, par suite de la nature de la construction, doit être toujours affecté aux mêmes voyages, il est assez difficile que son emploi soit continu et productif.

La Hamburg-Amerika Linie, cette compagnie qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, n'a jamais été enthousiaste des grandes vitesses, Elle ne possède qu'un seul vapeur, le *Deutschland*, qui dépasse 20 nœuds; elle en a trois autres qui filent en moyenne 18 nœuds; à la fin de 1907, alors que se couraient dans l'Atlantique les matchs de vitesse, elle commanda aux chantiers Harland et Wolff, de Belfast, un nouveau transatlantique : l'*Europa*.

Ce sera un des plus grands du monde : il aura 245 mètres de long et sera actionné par des turbines à basse pression, combinées avec des machines à mouvement alternatif; mais la vitesse ne sera pas supérieure à 20 nœuds !

Les résultats financiers de l'exploitation sont de nature à faire prendre en sérieuse considération la ligne de conduite de cette compagnie, qui a toujours été des plus entreprenantes. Les dividendes qu'elle distribua furent toujours supérieurs à ceux du Norddeutscher Lloyd, qui avait et a cependant une flotte plus rapide, bien que pas plus récente. De 1900 à 1907 la première de ces sociétés distribua en moyenne 7.80 p. c.; la seconde, à peine 5.40 p. c., tout en étant subventionnée par le gouvernement. Et si on étendait la comparaison à une autre compagnie qui, plus que les autres, s'est lancée dans les grandes vitesses, la Cunard, cette comparaison serait encore plus favorable à la Hamburg-Amerika Linie. Il en résulte que le succès financier est pour les compagnies qui s'attachent aux vitesses modérées et qui, en même temps, rajeunissent le matériel, plutôt que pour celles qui, dispo-

sant d'unités modernes, les dotent d'une vitesse exagérée.

Il est probable que cette vitesse n'a pas déterminé à elle seule ce succès financier, mais nul ne pourra nier qu'elle y ait contribué dans une mesure appréciable. Les grandes vitesses ne semblent pas indispensables à la prospérité commerciale, au contraire elles imposent des sacrifices suffisamment lourds pour qu'ils ne trouvent pas leur compensation dans les avantages d'une autre nature qu'ils sont capables de produire.

Il semble bien que la vitesse économique, c'est-à-dire celle qui est capable d'assurer les plus grands bénéfices financiers, n'est pas la vitesse maximum atteinte actuellement. Certes à l'avenir celle-ci sera dépassée, grâce au progrès de la technique navale ; cependant il faut que ce progrès transforme en vitesse économique celle qui aujourd'hui ne l'est pas.

II. — *Le transport des voyageurs.*

La colonisation des terres transatlantiques, qui agit sur toute l'économie européenne, eut aussi une action décisive et permanente sur la marine marchande. Il suffira de rappeler les caractères essentiels de l'économie des pays neufs et de les comparer à ceux des pays métropolitains pour entrevoir dans quelle mesure la colonisation a agi sur l'industrie des transports.

Dans les pays neufs il y a pléthore de facteurs naturels de production; dans l'ancien continent, par contre, il y a insuffisance de ces mêmes facteurs. Il en est résulté : 1° Qu'une grande quantité de main-d'œuvre se transporta d'un continent à l'autre, abandonnant les emplois payant mal pour ceux qui assurent une rémunération supérieure ; 2° Qu'une grande quantité de capitaux et de capitalistes se

déplacèrent dans le même sens et dans le même but, à l'effet de réaliser des profits plus élevés.

Cette exportation d'hommes et de capitaux exigea un plus grand tonnage naval, lequel, en partie seulement, se spécialisa en vue du transport des voyageurs. L'autre partie eut pour principal objectif le transport des marchandises, et celui-ci s'accrut pour différentes raisons. Le capital exporté dans les pays neufs consistait principalement en machines, matières premières, etc., alimentant ainsi un fort commerce d'exportation et donnant à la marine marchande une grande abondance de frets. En même temps, les pays neufs ne pouvaient consommer toute leur production céréalaire ; les transports maritimes eurent donc à leur disposition cette énorme quantité de marchandises, et le matériel naval s'accrut sans cesse. Les pays neufs achetèrent à l'Europe ses produits industriels ; les fabriques de l'ancien continent recherchèrent au delà des mers les matières premières autrefois produites dans le pays : les échanges devinrent de plus en plus avantageux.

A propos de l'influence que les transports ont eue sur l'augmentation du tonnage, (1) nous donnons ci-après, en millions de tonnes, la capacité des navires de toute nature affectés aux transports :

1816	3.4	1870	19.1
1820	3 1	1880	27
1830	3.1	1885	33
1840	4.9	1890	43 6
1850	7.2	1895	50.7
1860	13.7	1900	62

L'augmentation du tonnage a été assez grande; la quantité des marchandises transportées a dû l'être également,

(1) Sur la discordance des statistiques commerciales, voyez, de l'auteur, *Traité de politique commerciale*, Paris, Giard et Brière, 1908.

(2) G. Supino, *Lo sviluppo marittimo nel secolo XIX*, Roma, 1907, p. 9.

mais le calcul est impossible à établir. Les statistiques concernant les voyageurs sont plus précises. Parmi les pays d'Amérique, les États-Unis sont ceux qui se sont colonisés le plus rapidement. En un peu moins d'un siècle, 21 millions d'Européens y portèrent l'initiative et le travail.

La progression fut la suivante :

Années.	Immigrants.	Années.	Immigrants.
1821-1830.	90.000	1871-1880.	2.262,000
1831-1840.	496,000	1881-1890.	4,762,000
1841-1850.	1,597,000	1891-1900.	3,703,000
1865-1800.	2.453,000	1901-1905.	3,645,000
1861-1870-	2.064,000		

Ces données demandent à être complétées par celles relatives aux rapatriements et à la nature des voyageurs. Sous ce rapport, les chiffres ci-contre sont utiles (1).

Cet énorme mouvement de voyageurs a assuré une grande abondance de frets au matériel naval, lequel non seulement s'est accru sous l'action de ce fait, mais aussi se perfectionna, devint plus rapide, plus sûr et plus commode.

La cause du perfectionnement doit être recherchée dans la qualité, bien plus que dans la quantité des transports. Les lois sur l'immigration et l'émigration avaient déjà pourvu à l'amélioration du matériel affecté au transport des émigrants. Mais là où la qualité des voyageurs exigeait plus de confort, la force des choses fit plus que ne fit la volonté du législateur. La concurrence, qui consista à se disputer les transports les plus riches, opéra par la perfection du matériel plus que par la réduction des frets.

Le Canada, bien que plus tard, et dans une mesure moindre que les États-Unis, favorisa l'immigration et, par

(1) Les données statistiques sont toutes officielles. Elles sont tirées du *Statistical abstract of the United States, de* 1905, et du *Annual Report of the commissioner-general of immigration for the fiscal year ended June* 30, 1907.

États-Unis. — Voyageurs entrés et sortis par mer (1).

ANNÉES.	Citoyens américains rentrés dans leur patrie (2).	Citoyens étrangers non immigrés (3).	Immigrants.	Total des voyageurs. Entrées.	Voyageurs de 1re et 2e classes. Sorties.	Voyageurs de 3e classe. Sorties.	Total des voyageurs Sorties.	Total des voyageurs. Entrées et sorties.
1895.	100 800	21,200	279,900	401,800	112,900	276,700	330,000	731,800
1898	93,600	21,100	229 300	344,000	94,600	130,800	225 400	569,400
1900.	120,500	25,400	448,600	594,500	155,900	137,500	293,400	887,900
1902.	142 000	30,100	648,700	820,900	158,100	168,600	326,700	1.147,600
1904. . . .	148 000	27 800	813 000	988,700	184,600	323,600	508,200	1,496.900
1905.	167,000	41,900	1,026,500	1,234 600	201,200	334,900	536,100	1,770,700

(1) On peut dire que presque tous les voyageurs renseignés au tableau viennent d'Europe ou s'y rendent.

(2) Les statistiques américaines adoptent cette dénomination, qui ne spécifie pas la nature des voyageurs; cependant il s'agit presque certainement de voyageurs de 1re et de 2e classe, car ce sont les Américains fortunés qui se rendent à l'étranger pour leur agrément.

(3) Ceux-ci aussi sont compris dans les voyageurs de 1re et de 2e classe.

suite, la marine marchande. Les étrangers débarqués dans les ports canadiens étaient 28,000, en 1908 ; mais leur nombre s'éleva rapidement, par la suite, pour atteindre le chiffre de 195,500, en 1906-07. Cette année-là, le nombre des immigrants entrés au Canada, pour y rester, dépassa de 64,000 celui de l'année précédente, soit une augmentation de 49 %. La presque totalité de ces immigrants sont d'origine européenne (4).

D'aucuns prévoient, bien qu'en cette matière les prévisions ne soient pas possibles, que l'émigration vers les États-Unis ne pourra continuer longtemps. A supposer que cela doive arriver sous peu, il restera toujours le Dominion pour attirer la main-d'œuvre européenne et occuper la marine marchande. Même dans cette hypothèse, les États-Unis ne cesseront pas d'exercer leur influence dans le même sens ; ils ne s'adresseront plus dans la mesure actuelle aux ouvriers européens ; mais on verra certes se développer le transport des voyageurs riches, qui se déplaceront plus dans un but d'étude, d'agrément et d'intiative commerciale que par manque de travail. Dans ce cas, l'armement se perfectionnera de plus en plus, en vue des plus riches transports, tandis que le matériel affecté aux transports d'émigrants trouvera emploi dans les pays, qui comme le Canada auront besoin de main-d'œuvre.

Les pays de l'Amérique du Sud, en attirant les colons, agirent eux aussi sur l'accroissement du matériel naval, le perfectionnèrent et en rendirent l'utilisation plus lucrative.

De 1890 à 1906, l'immigration européenne au Brésil, en Urugay et en Argentine se chiffra par 3.579,000 personnes, dont 1.479,000 pour le premier, 43,000 pour le second et 2.057,000 pour le troisième. Les rapatriements, eux aussi,

(4) Du *Report on Immigration* publié régulièrement par le département de l'Intérieur d'Ottawa, et de la *Gazette du Travail*, septembre 1909, p. 345.

furent notables, de sorte que les vapeurs eurent charge complète tant au retour qu'à aller. Pour l'Argentine, les immigrants venus directement d'Europe et les émigrants dirigés sur l'Europe furent au nombre de :

Années.	Immigrants.	Émigrants.
1905	90,100	48,700
1906	252,500	60,100

Comme on le voit, le nombre des rapatriés est considérable : en 1906, il fit un brusque saut. Ce mouvement semble devoir être durable, car entre l'Argentine et l'Europe s'est établi un courant d'émigration temporaire semblable à ceux qui se créent à l'intérieur d'un pays ou entre des États limitrophes. La distance énorme et les dangers d'un aussi long voyage ne furent pas un obstacle suffisant à l'éclosion de ce phénomène. Tous les ans, un grand nombre d'ouvriers européens, en particulier les Italiens, effectuent la double traversée atlantique et se rendent dans les provinces argentines pour y faire les récoltes. Ce fait non seulement contribue à étendre l'emploi de la marine commerciale, mais rend cet emploi plus sûr, car chacun sait *a priori* quand l'émigration temporaire se produit et quand il convient de tenir prêts les navires nécessaires. On ne peut prévoir combien durera ce système ; cependant, quiconque a la pratique des choses économiques sait, par expérience, qu'il s'agit d'habitudes, de liens, de rapports interdépendants qu'on ne brise ou ne dénoue facilement. L'émigration temporaire vers l'Argentine peut encore durer longtemps et peut même se développer.

Le Brésil a connu une immigration assez inconstante et interrompue, tout à fait impropre d'ailleurs à ses besoins économiques et à ses grandes disponibilités de terres. Les

conditions inhumaines faites aux ouvriers agricoles poussèrent le gouvernement italien à prohiber l'émigration vers ce pays, auquel le principal centre de réapprovisionnement de la marchandise-travail vint donc à manquer. Le mouvement des émigrants, de et pour le Brésil, a atteint, en ces derniers temps, les proportions ci-après :

	Départs, pour les pays d'Europe, des ports de			
	Immigration.	Rio de Janeiro.	Santos. Voyageurs de	
			1re et 2e cl.	3e cl.
1901. . . .	76.300	—	1,600	28,500
1906. . . .	73,700	19,811	2,000	22,200

On le voit, bien que le Brésil fût frappé, pendant les années citées, d'une crise assez grave, le mouvement des voyageurs fut suffisant pour donner de l'emploi à l'armement. Si la situation intérieure le permet, le Brésil demandera sans aucun doute des quantités toujours croissantes de main-d'œuvre. Les rapatriements eux aussi se multiplieront, et ce non seulement comme effet des progrès de l'émigration permanente, mais aussi parce que dans certains États du Brésil pourra naître un état de choses qui appelle une forte émigration temporaire.

L'Australie est un continent riche et à population assez clairsemée. Aucune tentative de production ne pourra se faire qu'en important de la main-d'œuvre étrangère. Or, les ouvriers australiens, avec leur exclusivisme absurde et leur intention d'écarter toute concurrence, compromettent l'avenir de leur pays, susceptible pourtant d'un rapide et fécond développement. Cependant, quelques indices d'un esprit nouveau commencent à se dessiner aujourd'hui. Les gouvernements de quelques colonies australiennes se sont faits les promoteurs de négociations avec l'Italie, à l'effet de faciliter l'immigration de nos colons. Malgré que persiste la

sourde et indéniable hostilité qui accueille les immigrants, le mouvement des voyageurs de toute catégorie tend à augmenter. Les chiffres suivants le prouvent clairement :

Australie. — Entrées et sorties de voyageurs (1).

ENTRÉES.				SORTIES.			
1904	1905	1906	1907	1904	1905	1906	1907
—	—	—	—	—	—	—	—
46,336	48,836	54,164	66,638	44,947	46,686	51,299	56,624

Mais en ne tenant pas compte des chiffres relatifs à la Nouvelle-Zélande, île appartenant géographiquement à l'Australie, on constate un sérieux accroissement des voyageurs venus des pays les plus lointains ou à destination de ceux-ci. S'il en est ainsi sous l'empire d'une législation restrictive de l'émigration, il en sera de même et dans une mesure bien plus grande lorsque ces lois n'existeront plus. Alors la marine marchande trouvera un nouveau champ d'action sûr et lucratif.

Les prévisions sont donc toutes en faveur d'une émigration croissante, qui assurera des frets toujours plus abondants à la marine marchande, qui devra multiplier ses unités pour les mettre en rapport avec les besoins et les exigences des hommes.

Les courants émigratoires, abondants et continus ont appelé l'attention des grandes compagnies maritimes, qui s'assignèrent de bonne heure comme principal objectif le transport des voyageurs. Passons en revue les plus fortes sociétés de navigation, nous trouvons : 1° que le matériel de celles-ci s'accroît et se spécialise en vue des transports;

(1) Ces chiffres, tous officiels, sont extraits des publications suivantes : *Shipping and oversea-migration of the Commonwealth of Australia for the year* 1906 ; bulletin n° 12 du *Trade, Shipping, oversea-migrations and finance*, toutes deux éditées par le *Commonwealth Bureau of census and statistics* de Melbourne.

2° que le transport des marchandises ou bien absorbe une petite partie de la flotte, ou bien ne se voit attribuer qu'une petite partie de l'espace des grands navires. On trouve la meilleure confirmation de ces faits dans l'étude des grandes compagnies allemandes, anglaises et italiennes.

Tous nous admirons la marine allemande. L'histoire de cette marine n'est que celle des deux grandes compagnies : Hamburg-Amerika Linie et Nord Deutschland Lloyd. Toutes deux ont atteint le degré actuel de prospérité qu'on sait, parce qu'elles surent vouer une attention spéciale au transport des voyageurs, où les Anglais dominaient de façon quasi incontestée.

La *Hamburg-Amerika Linie* n'a aucun lien avec le gouvernement. Si elle est privée des subventions de l'État, elle a, par contre, la plus entière liberté d'allure. La direction de l'entreprise, libérée d'autres obligations que celles d'assurer aux actionnaires des dividendes toujours plus grands, s'inspira d'idées fermes et rationnelles qui assurèrent le succès de la Compagnie. Une des plus fortes de l'Europe, celle-ci trouva dans le transport des voyageurs la plus grande partie de sa fortune. Quelques chiffres suffisent à le démontrer.

La Hamburg-Amerika-Linie, de 1897 à 1906

Années.	Vapeurs. (Nombre.)	Tonnage. (Tonnes.)	Voyageurs transportés. (Nombre.)	Marchandises transportées. Milliers de tonnes.
1897	66	323,232	73,089	2,304
1899	95	515,628	101,975	3,033
1901	117	630,091	211,617	4,252
1903	139	694,460	304,346	4,800
1905	157	772,780	333,926	5,804
1906	158	881,814	431,955	6,182

Pendant le dernier décennat le nombre des voyageurs sextupla, tandis que le poids des marchandises transportées

s'éleva de deux fois et demie seulement. Une telle disproportion d'accroissement démontre on ne peut mieux l'influence que le transport des voyageurs exerça sur le matériel de la Compagnie et montre comment ce matériel, toujours plus spécialisé, agit à son tour en attirant un nombre toujours plus considérable de passagers.

Dans la détermination du fret des marchandises il faut tenir compte du nombre assez élevé des petits armateurs ; faibles isolément, ceux-ci ne manquent cependant pas d'exercer une très grande concurrence et de tenir bas le prix des transports. On peut dire que, sauf événements extraordinaires, et qu'on ne peut toujours prévoir, le fret des marchandises ne s'éloigne pas trop du coût du transport. Le contraire a lieu pour les transports de voyageurs, et ce non seulement à cause des *pools* internationaux qui s'établirent facilement entre les grandes compagnies, mais aussi parce qu'il s'agit assez souvent de transports de luxe, transports préférés par la classe aisée, toujours disposée à payer des prix qui s'éloignent fort du coût. Donc le transport des voyageurs est plus utile, financièrement parlant, que celui des marchandises, par suite : 1° des accords qui se forment ; 2° de la nature des personnes auxquelles il s'adresse. Consciente de ces faits, la *Hamburg-Amerika Linie* continue à construire des vapeurs qui offrent le maximum de confort, de stabilité et de sécurité. Les efforts tendent principalement à cette fin ; mais la Compagnie ne néglige pas les transports non-riches, qui sont aussi les plus nombreux.

Le succès financier et technique de la *Hamburg-Amerika Linie* est dû en grande partie au nombre toujours croissant des voyageurs de toutes catégories ; mais on doit rechercher la cause première de ce succès dans le rapide développement des transports économiques et sociaux entre l'Eu-

rope et l'Amérique et dans l'émigration de la main-d'œuvre de l'ancien vers le nouveau continent.

Le *Norddeutscher Lloyd* a compris tout aussi bien que la *Hamburg-Amerika Linie* l'importance du transport des voyageurs, bien que, lié envers le gouvernement à propos des services postaux pour l'Extrême-Orient, il n'ait pu se développer librement. Dans la convention entre la Société et l'État sont prévus les services auxquels le *Norddeutscher Lloyd* a dû consacrer une partie de sa flotte. Sans cette circonstance, les forces financières et navales de la Compagnie se seraient consacrées plus résolument au transport des voyageurs, là où ces transports sont plus nombreux et lucratifs; 45 vapeurs sont affectés à ces services et consacrés principalement au transport des marchandises. Malgré cette notable réduction, le transport des voyageurs fit sentir son influence. Les chiffres qui suivent le prouvent clairement.

Le Norddeutscher Lloyd de 1897 à 1906.

Années.	Vapeurs. (Nombre.)	Tonnage. (Tonnes.)	Voyageurs transportés. (Nombre)	Marchandises. transportées. Milliers de tonnes.
1897	66	249 236	140,584	1,910
1899	129	474,519	197,226	2,308
1901	167	548,338	305,530	3,419
1903	168	534,318	374,972	3,291
1905	184	652 613	449.246	3,537
1906	195	737.287	491,383	3,804

Pendant le decennium considéré, le nombre des voyageurs s'accrut de 350 p. c., tandis que la quantité de marchandises doubla à peine. Donc, le Lloyd allemand, bien qu'obligé par ses conditions spéciales d'employer une partie de son matériel conformément aux clauses d'une convention précise, trouva dans le transport des voyageurs le prin-

cipal emploi de ses unités, la source essentielle de ses recettes : ce transport fut le principal facteur de la flotte et de la spécialisation du matériel.

De même que la Hamburg-Amerika Linie, le Lloyd s'attacha aussi au transport des émigrants, et sut même s'y mettre en vedette. L'activité du Norddeutscher Lloyd fut stimulée d'abord par l'émigration allemande. Plus tard, lorsque l'industrialisation de l'Allemagne offrit du travail nouveau à la main-d'œuvre et que l'exode s'arrêta, la marine allemande apparut dans les ports des pays d'où partaient les courants migratoires, notamment l'Italie. La jeune marine allemande, que représentent ces deux compagnies, tira son origine et sa vigueur du continuel déplacement des populations.

Il en fut de même des principales compagnies anglaises : nous nous bornerons à dire quelques mots de la *Cunard Steam Ship C° Ld.*, de Liverpool, et de la White Star Line, qui a le même port d'attache.

La Cunard C° tint tête — soutenue par le gouvernement anglais — au fameux trust de Morgan, l'International Mercantile Marine C°, et fut la plus hardie dans l'application des nouvelles inventions de la technique navale. Lorsque les autres sociétés maritimes restaient perplexes quant à l'opportunité de l'adoption de la turbine, elle n'hésita pas à l'employer pour ses plus grands transatlantiques, qui sont les plus spacieux du monde. Moins nombreuse que les flottes des sociétés allemandes, la flotte de la Cunard surpasse les premières en hardiesse.

Le tonnage moyen de ses navires dépasse celui des rivaux allemands; leur vitesse est également très élevée. Pendant longtemps la Cunard se voua au transport des voyageurs entre l'Europe et l'Amérique septentrionale. Elle ne descendit dans la Méditerranée qu'en 1903, à l'effet

de participer au transport des émigrants, où les compagnies allemandes s'étaient déjà essayées avec succès. Voici les chiffres relatifs au transport des voyageurs par la Cunard, au cours des huit dernières années :

Trafic de la Cunard entre les ports de l'Angleterre et les États-Unis.

	Passagers venus d'Angleterre.			Passagers venus des États-Unis.		
Années.	1e cl.	2e cl.	3e cl.	1e cl.	2e cl.	3e cl.
1900 . .	10,125	11,933	32,953	9,533	8,420	16,307
1907 . .	12,872	22,949	93,282	11,316	14,215	37 891

Trafic de la Cunard entre les ports de la Méditerranée et ceux des États-Unis.

	Passagers venus de la Méditerranée.			Passagers allant vers la Méditerranée.		
Années.	1e cl.	2e cl.	3e cl.	1e cl.	2e cl.	3e cl.
1903. . .	74	»	240	166	»	3,428
1907. . .	1 156	3,039	»	2,108	1 051	14,018

Ces chiffres demandent un bref commentaire. L'insignifiance de la participation de la Cunard aux transports méditerranéens s'explique par le fait qu'elle s'abstint d'entrer dans les ports italiens : les voyageurs auxquels s'appliquent les chiffres ci-dessus sont les émigrants des ports austro-hongrois. Même en ne tenant compte que des transports entre les ports de l'Angleterre et ceux des États-Unis, il est aisé de démontrer que le matériel de la Compagnie ne se rajeunit que lorsqu'elle se proposa une plus sérieuse participation aux transports d'hommes. De 1900 à 1902, seul le chiffre des passagers de 3e classe à destination de l'Amérique augmente quelque peu, alors que, pendant la même période, les autres compagnies allemandes et anglaises voyaient se relever fortement le nombre de leurs voyageurs de toutes classes. Il importait donc d'accroître et de spé-

cialiser davantage l'armement. En 1903, la Cunard mit en ligne cinq nouveaux vapeurs, d'un tonnage brut de 50,247 tonnes (net 28,628) et de la force de 6,639 chevaux ; dès cette même année, le transport des voyageurs se ranime, se développe et atteint, en 1907, son niveau maximum. Abstraction faite de ses efforts récents pour la conquête du record de la vitesse, les progrès réalisés dans ses constructions par la Cunard sont incontestablement dus à l'accroissement continu de l'émigration et, en général, du nombre des voyageurs.

On doit aboutir aux mêmes conclusions si l'on examine les conditions du trafic de la *White Star Line*.

Trafic de la « White Star Line » entre l'Angleterre et les États-Unis.

	Passagers venus d'Angleterre.			Passagers venus des États-Unis.		
Années.	1re cl.	2e cl.	3e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
1900 . .	9,140	5,810	29.365	8,152	4,548	16,227
1907 . .	17,512	20,924	67.080	14,039	11,347	32,986

Trafic de la « White Star Line » entre les États-Unis et les ports de la Méditerranée.

	Passagers venus de la Méditerranée.			Passagers allant vers la Méditerranée.		
Années.	1re cl.	2e cl.	3e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
1904. . .	1,184	1,258	14,517	3,777	201	14,731
1907. . .	2,425	5,039	40,476	6,380	1,426	23,592

Trafic de la « White Star Line » entre les États-Unis et l'Europe.

	Passagers venus de la Méditerranée.			Passagers allant vers la Méditerranée		
Années.	1re cl.	2e cl.	3e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
1904. . .	16,379	14,250	88,123	17,763	9,897	54,062
1905. . .	19,941	25,963	107,550	20,419	12,783	56,578

En 1904, la White Star Line descend dans la Méditerranée : en vue de prendre part au transport des émigrants italiens, elle avait construit et mis en ligne, en 1903, trois grands transatlantiques (tonnage brut : 52,214). La facilité avec laquelle les hommes se déplacent aujourd'hui contribue à augmenter non seulemenl le matériel total de cette compagnie, mais aussi la capacité de ses divers navires et, par suite, la sécurité, la stabilité, etc.

*
* *

On peut mettre en lumière l'influence de l'émigration — non le transport d'autres catégories de voyageurs — sur le développement de la marine marchande en examinant ce qui est advenu en Italie, en ces dernières années. Les lecteurs se rappelleront certes que la marine marchande italienne traversa des crises graves que les mesures prises à la suite de l'enquête de 1880 ne purent soulager. Ce n'est que bien plus tard que se dessine un certain réveil dû, comme nous le verrons, à l'émigration italienne, qui atteignit un niveau très élevé.

A partir de 1894, l'émigration italienne traverse des périodes à tendances bien déterminées. Pendant les trois premières années, le chiffre total des émigrants s'élève progressivement. Il baisse, par contre, pendant le biennat suivant, pour reprendre son mouvement ascensionnel dès 1899. Si l'on rapproche les données sur l'émigration de celles sur les constructions de vapeurs nationaux, on constate qu'elles suivent une marche presque parallèle.

Années.	Émigration vers les pays transocéaniques.	Rapatriement retour des pays transocéaniques.	Constructions navales. Nombre des vapeurs.	Ton. brut.
1894	111.898	41,221	6	1,970
1896	194,247	58,607	9	6 438
1898	135,912	71 687	12	21,691
1900	166,503	80 570	22	63,294
1902	252,234	95,336	10	23,297
1904	223,107	177,692	8	19 936
1906	511,335	156,273	57	41 646
1907	419,901	»	24	64,113

Il convient de dire de suite que l'émigration transocéanique se dirige presque entièrement vers les deux Amériques.

En dépit de la loi favorable de 1885, les constructions italiennes augmentèrent peu jusqu'en 1894. Un certain réveil se manifeste en 1894, coïncidant avec les progrès rapides de l'émigration. Dès lors, il semble bien qu'un lien solide unit l'émigration transatlantique à la construction navale. Cependant, en 1895, celle-ci fut influencée par la menace de modifications dans notre législation sur les primes. On parlait déjà alors d'asseoir sur d'autres bases les encouragements à donner à la marine marchande ; et les armateurs, craignant de perdre tout ou partie des bénéfices de la loi ancienne, s'empressèrent de mettre en chantier des vapeurs nouveaux, afin de les soustraire aux dispositions de la loi qui devait être votée, celle du 16 juillet 1886, n° 318.

Cependant, de même que l'émigration, la construction se poursuivit plus rapide encore par la suite, jusqu'en 1899, alors qu'aucun acte législatif ne pouvait presser le travail des chantiers. En 1900, à l'annonce de la revision de la loi de 1898 (d'une application si onéreuse), se renouvelle le phénomène de 1895 ; les armateurs n'attendirent pas, pour mettre en chantier d'autre matériel, que fût votée, le 26 mai 1901 (n° 176), la loi nouvelle réglementant la matière des primes.

Mais les années suivantes, quand l'action de la nouvelle loi vint à cesser, la construction se poursuivit activement, bien que le matériel précédemment construit fût en grande partie employé au transport des émigrants. Les chantiers navals italiens sont redevables de leur prospérité, notamment à l'émigration transatlantique, qui prit peu à peu des proportions énormes, et assura, grâce aussi aux nombreux rapatriements, de sérieux bénéfices à la marine nationale.

On peut encore mieux étudier les rapports entre l'armement et l'émigration pendant la période commençant avec l'année 1905. Cette année-là, l'exode eut une ampleur sans égale dans l'histoire de notre émigration, les constructions portèrent sur 58,000 tonnes, et continuèrent à être nombreuses pendant le biennat suivant. Sans doute, tous ces navires n'étaient pas destinés au transport des voyageurs, mais la majeure partie l'était. Si l'on tient compte des bâtiments construits à l'étranger, avec affectation au service des émigrants, on conclura que l'influence de l'émigration est encore plus manifeste.

Les chiffres cités se rapportent aux seules constructions nationales et limitativement aux années prises en considération. Il convient, cependant, de tenir compte des vapeurs restés en chantier au début de l'année 1908 : ils étaient au nombre de cinq, avec un tonnage brut total de 41,400 tonnes (1). De plus, quelques compagnies italiennes se servirent, dans une grande mesure, des chantiers italiens.

Toujours à l'effet de participer au transport des émigrants, trois nouvelles compagnies se sont constituées en ces dernières années : le *Lloyd Italiano*, le *Lloyd Sabaudo* et la *Siculo-Americana*, qui ont toutes aujourd'hui en service douze vapeurs modernes de fort tonnage unitaire et de vitesse suffisante.

Les chiffres cités dans ce travail démontrent on ne peut mieux que la colonisation, avec ses besoins constants et croissants, agit toujours comme stimulant pour la marine marchande de tous les pays. Celle-ci en tira toujours abondance et régularité de fret et s'adonna avec une énergie nouvelle au transport des voyageurs.

L. Fontana-Russo,
Professeur de politique commerciale à l'Institut supérieur d'études commerciales et coloniales de Rome.

(1) Deux appartenant à la *Navigazione Generale Italiana*, deux à la *Veloce* et un au *Lloyd Italiano*.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'ENSEIGNEMENT MONOTECHNIQUE.

L'enseignement technique prend, dans nos États modernes, dominés par l'expansion et engagés dans des luttes économiques de plus en plus vives, une importance exceptionnelle et tout à fait primordiale. La répartition des élèves dans les écoles supérieures en fournit une preuve très simple : en Allemagne, plus de 10,000 étudiants fréquentent les écoles techniques; en France, les facultés de province ajoutent à l'enseignement purement scientifique un enseignement technique afin de conserver leurs étudiants; en Amérique, le nombre des élèves qui, en 1908, se préparaient aux examens conduisant au grade d'ingénieur électricien dépassait 6,000 (1).

Cette orientation des étudiants vers les carrières techniques et industrielles est facile à expliquer. Le docteur ès sciences pures a un avenir limité et un champ de travail relativement restreint, tandis que l'ingénieur ne connaît ni les frontières politiques ni les limites géographiques. On ne s'étonnera donc point que, dans tous les congrès et dans toutes les revues techniques, la question de l'enseignement technique et de son organisation soit souvent reprise et discutée. C'est qu'en effet, si l'on est arrivé facilement à s'entendre sur les méthodes générales de

(1) La plupart des universités américaines ne confèrent pas le diplôme d'ingénieur électricien, mais celui de « gradué ès sciences appliquées » avec une indication spéciale complémentaire.

l'enseignement des sciences pures, dans l'enseignement technique des différences fondamentales se sont introduites et maintenues.

Spécialisation, enseignement polytechnique, monotechnique, formation pratique, stage industriel, chaque pays semble avoir donné à toutes ces questions des solutions diverses. Il serait, pensons-nous, assez difficile d'attribuer uniquement ces divergences à des conditions de milieu, et l'on n'expliquerait pas en tout cas que les méthodes n'aient pas évolué dans une direction concordante, puisque les écoles techniques nationales sont ouvertes aux étrangers et destinent leurs ingénieurs à l'industrie mondiale. En fait, les écoles techniques se sont progressivement développées dans un système général d'éducation préétabli et sous l'inspiration des méthodes appliquées jusque-là aux divers enseignements organisés. Mais quelle différence entre l'enseignement technique et l'enseignement scientifique! entre la mentalité des sujets qui veulent acquérir l'une ou l'autre de ces deux formations! Toute la méthodologie du premier enseignement est fixée par des données précises, bien connues et qui changent lentement; celle de l'autre ne peut être élaborée sans avoir égard aux contingences industrielles, qui tendent à se modifier perpétuellement sous un immense effort international (1).

Rien d'étonnant donc à ce que l'on se demande souvent si l'organisation des écoles techniques ne doit pas être retouchée, ou si elle correspond bien aux exigences d'une situation nouvelle.

*
* *

(1) Pour juger rapidement cet effort, on se rappellera que les premières machines électriques furent construites vers 1865, et l'on cherchera ce qu'il reste à faire aujourd'hui ! C'est Maurice Leblanc qui, en prenant il y a quelques années la présidence de l'Association internationale des électriciens, disait que l'induction était à peu près épuisée.

Notre intention n'est pas de reprendre ici la discussion des divers systèmes d'enseignement avec toutes les questions qui s'y rattachent; la discussion des systèmes ou la critique des méthodes nous entraînerait trop loin (2).

Nous nous bornerons à un exposé objectif du système monotechnique, pour en faire saisir le caractère; on verra aussi les avantages qu'il y aurait à l'introduire dans un système polytechnique existant, sans apporter d'ailleurs aucune perturbation violente ou radicale.

Nous indiquerons ensuite une méthode proposée récemment en Amérique et qui, peut-être, est nouvelle seulement dans la formule concrète qui en précise le sens et la portée. Il ne s'agit pas de grouper les cours techniques ou d'en changer la répartition, mais de refondre toutes les parties de l'enseignement pour changer l'ordre même des études. La méthode nouvelle est, sans doute, quelque peu « subversive », mais il est tout au moins intéressant de la connaître.

*
* *

Toute formation rationnelle et complète de l'ingénieur comprend deux parties, une partie préparatoire et purement scientifique et une partie technique. C'est de cette seconde partie que nous nous occuperons ici, puisque le système monotechnique trouve seulement là son application normale. Ce système établit avant tout des catégories d'études, mécanique, électrotechnique, mines, métallurgie, etc., qui constituent chacune l'objet presque exclusif du travail des élèves, suivant

(2) Pour l'étude détaillée de tous les problèmes que l'enseignement technique soulève, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur aux remarquables articles publiés récemment par M. André Blondel, qui unit à la fois la compétence technique et le mérite scientifique.

A. Blondel. *L'Enseignement supérieur technique. — La Lumière électrique* T. LIII, 1907 p. 365. T. I (2e série), 1908, p. 59 et 220.

les diplômes auxquels ils aspirent. La science préliminaire étant acquise, l'effort de l'élève ingénieur mécanicien, par exemple, sera employé tout d'abord à bien connaître la mécanique, et toute la mécanique; les moteurs à vapeur, à gaz, à eau, seront étudiés dans tous leurs détails : fonctionnement, calcul et construction. Et si l'on ajoute à cet enseignement fondamental des leçons qui ont un autre objet, elles ne seront introduites qu'à un titre tout à fait accessoire et pour fournir simplement des moyens d'investigation et de travail. De même, l'électricien étudiera les théories générales, les machines, les applications, et cette étude, poussée très loin, lui fournira une matière suffisante pour un travail de deux années, sans qu'on songe à lui imposer par ailleurs autre chose que des conférences d'initiation.

On comprend facilement que cette méthode monotechnique ait été adoptée dans un grand nombre d'écoles supérieures américaines. Moins préoccupée de la culture générale et plus soucieuse de donner rapidement à la jeunesse des armes pour une lutte, dans laquelle le succès dépend en grande partie de l'effort et des moyens mis en œuvre, l'Amérique devait tout naturellement adopter des méthodes d'éducation technique, qui fussent conçues dans un esprit pratique et utilitaire. Son choix n'était ni retardé, ni influencé par une longue tradition des méthodes scolastiques, ou par l'expérience faite d'un enseignement universitaire d'une valeur éprouvée.

Pour préciser davantage, nous indiquerons brièvement ici comment cette méthode a été comprise et introduite à l'Université Mac Gill de Montréal (1), en nous limitant cependant à l'organisation de la section des électriciens, que nous avons pu juger avec plus de compétence.

(1) L'université Mc Gill est une université *anglaise* née en milieu américain; elle a été fondée en 1820, est régie par une charte royale et indépendante sous tous rapports. Elle doit ses pomptueuses installations à la libéralité de quelques Canadiens d'origine écossaise, Mc Gill, lord Strathcona, Mc Donald, etc.

Les études comprennent en réalité quatre semestres complets, c'est-à-dire quatre périodes de six mois de travail à peu près ininterrompu; il y a après chaque période un mois d'examen, et les élèves doivent après cela passer plusieurs semaines dans une industrie privée, que leur désigne généralement la direction de l'école.

On pourra juger de l'importance relative des cours par le tableau suivant, où le nombre *total* d'heures attribué à chacun est exprimé en p. c. du nombre d'heures que comprend tout l'enseignement pendant quatre années :

Sciences générales	22.7	p. c.
Dessin préliminaire et laboratoire . .	24.7	—
Sciences techniques auxiliaires . . .	14.0	—
Électrotechnique	7.3	—
Laboratoires industriels (électricité). .	15.5	—
— — (mécanique) .	6.3	—
Atelier	9.5	—

Pour qu'on puisse plus exactement comparer les méthodes appliquées dans nos écoles belges à la méthode monotechnique, nous donnons ci-dessous la proportion du temps consacré à Liége et à Montréal aux divers enseignements techniques imposés aux ingénieurs-électriciens. Bien entendu, les chiffres se rapportent aux deux dernières années techniques seulement.

	Liége (1).	Montréal.
	Importance relative en p. c.	
Sciences techniques auxiliaires.	30	19.5
Électricité, laboratoires. . .	40	66
Dessin, projets, etc. . . .	30	14.5(2)

(1) Les chiffres indiqués pour Liége se rapportent aux années 1895-1900; divers changements ont été introduits depuis; on a notamment réduit le temps donné à la métallurgie générale.

(2) Il faut ajouter ici que les élèves ont chaque année une période de travail pratique à faire dans l'industrie.

Nous avons donné d'autres tableaux comparatifs du même ordre (3), mais il n'y faut trouver qu'une *indication exacte*, sans exiger une rigueur absolue, que les différences de régime scolaire rendent impossible. Mais tels quels, ils montrent suffisamment la tendance à développer une seule science appliquée en y ajoutant un complément choisi dans ce qui touche de plus près aux applications de la science fondamentale. Tout le complément donné aux électriciens est choisi dans la mécanique appliquée, et c'est à peine par quelques conférences générales qu'on les initie aux travaux métallurgiques.

*
* *

Tel est donc le caractère de l'enseignement monotechnique. Les élèves sortent électriciens, mécaniciens ou chimistes ; ils ne peuvent indifféremment et sans autre préparation songer à embrasser l'une quelconque de ces carrières.

Les plus graves objections qui peuvent être faites au système monotechnique sont au nombre de trois et sont d'ordre pédagogique et d'ordre pratique.

On peut craindre tout d'abord que l'activité des étudiants s'exerçant dans un domaine trop restreint, la vigueur de leur esprit et aussi la pénétration de leur jugement n'en soient quelque peu diminuées. Une certaine variété dans le travail est nécessaire et elle tend à élargir les idées. Il faut remarquer cependant que quand un jeune homme arrive au début des études purement techniques, il doit avoir acquis déjà en grande partie les qualités d'esprit et de jugement qui sont nécessaires à tout ingénieur. Toute la question revient à savoir si l'étude d'une science technique spéciale favorisera moins le développement de l'esprit que le travail éparpillé sur un certain nombre

(3) Cf. J. Dalemont, « L'Enseignement supérieur technique ». *Revue Économique Internationale*, avril 1905.

de questions souvent sans lien et réclamant beaucoup plus un effort de mémoire qu'un effort de raisonnement personnel. La réponse à la question ainsi posée est évidente, mais en fait, il y a lieu de faire quelques restrictions et par conséquent quelques réserves.

Mais les objections pratiques sont mieux fondées. Car si l'on accepte facilement que l'enseignement monotechnique, parce qu'il concentre précisément l'effort au lieu de l'éparpiller, soit de nature à fournir des spécialistes très compétents, on se demande s'il y a vraiment intérêt à en avoir un grand nombre, et à n'avoir que cela. Et enfin, l'on peut craindre que l'enseignement monotechnique n'impose trop tôt à l'étudiant le choix d'une carrière spéciale, sans qu'il soit sûr d'avoir les aptitudes ou les qualités diverses qu'elle requiert et sans savoir en général si les circonstances lui permettront d'y trouver les moyens de vivre. Qui sait s'il ne se verra pas dans l'absolue nécessité de changer de carrière même à l'origine de sa vie industrielle, et il faut lui en fournir le moyen par un enseignement polytechnique. Pour appuyer ces objections ou pour y répondre, on a souvent apporté des arguments et des faits qui seraient aisément déconcertants si l'on ne songeait qu'en ces matières les exemples sont inopérants, on ne peut, en effet, s'en servir pour faire prévaloir un système. Des cas particuliers contradictoires on peut tout au plus, me paraît-il, tirer un unique enseignement, c'est que fort heureusement les esprits humains ont des aptitudes très diverses et réclament dès lors des méthodes d'éducation différentes. Tel pourra exercer tout son effort sur un sujet nettement circonscrit; il lui faudra sans doute une grande puissance de pénétration et d'analyse, il lui faudra une patience et une application d'autant plus grandes que le sujet de ses études aura été plus travaillé ; mais, ayant tout cela, il imposera indiscutablement la supériorité de ses connaissances spéciales. Mais qui prétendra que tous peuvent faire cet effort et que tous ont

ces qualités? Et, dès lors, imposer uniformément l'enseignement monotechnique ne paraît ni conforme à l'intérêt des étudiants, ni justifié par les contingences industrielles. L'industrie a sans doute besoin d'ingénieurs spécialistes compétents, mais son organisation réclame aussi des ingénieurs dont les connaissances soient plus générales, lors même qu'elles seraient moins profondes (1).

Sans doute, un ingénieur ayant acquis, par exemple, des connaissances précises et très étendues en électrotechnique, rendra mieux et plus rapidement des services dans l'industrie que s'il a reçu une formation plus encyclopédique. Mais n'est-il pas utile cependant que les jeunes ingénieurs ne soient pas trop limités dans le choix de leur carrière et qu'ils laissent la vie leur donner l'orientation définitive vers la spécialité où à coup sûr — du moins à coup un peu plus sûr! — ils dirigeront tout leur effort?

*
* *

Toutes ces considérations nous ont amené à cette conclusion, que le système d'enseignement technique le plus rationnel et le plus efficace est celui qui est assez souple pour s'adapter aux exigences diverses et préparer des hommes capables de remplir tous les cadres. Et d'une part nous avons une trop grande confiance dans la vie et dans la fécondité certaine d'un effort intense et persévérant, pour ne pas être convaincu qu'un tel effort, même *spécialisé*, ne fasse trouver à celui qui l'accomplit un légitime succès. L'industrie et la science réclament ces

(1) Nous avons déjà insisté sur la confusion qu'introduit dans les discussions sur l'enseignement technique l'imprécision du terme « ingénieur ». Tout le monde sait à peu près ce qu'est un *docteur en droit*, un *docteur en médecine*, ce qu'est *l'ingénieur*, défini par l'école supérieure technique, bien que l'accord soit déjà moins complet. Mais si on va chercher dans l'industrie les éléments d'une définition, l'*ingénieur* y apparaît dans des situations si variées qu'on est obligé d'admettre des catégories.

hommes-là; et lors même que ceux qui peuvent être spécialistes transcendants sont en nombre assez limité, il n'en faudrait pas moins rendre *possible* la spécialisation. On devrait cependant y mettre cette réserve, que la spécialisation n'aboutisse pas à réduire l'effort exigé des étudiants, mais que cela détermine une transposition de cet effort.

On nous permettra bien de préciser davantage. Nos écoles belges, et l'école de Liége en particulier, obligent par exemple *tous* les ingénieurs-électriciens, et pour des raisons fort valables, à étudier la coupe des pierres, la métallurgie, l'exploitation des chemins de fer, l'architecture industrielle, etc. Si l'on considère cependant l'immense travail accompli depuis quarante ans en électricité, on se rendra facilement compte que cette science peut suffire seule à fournir la matière d'une préparation technique de deux années. Est-ce à dire qu'il soit à souhaiter qu'on substitue au système actuel une spécialisation intense et générale? Nous le croyons d'autant moins que nous avons pu constater qu'en Amérique cette méthode ne donne pas tous les résultats qu'on en attend, et l'avenir ne fera, pensons-nous, que confirmer cette opinion.

Mais ce qui nous paraît indispensable, c'est de rendre possible une spécialisation qui est et sera de plus en plus, à mesure que les sciences se développeront, une condition inéluctable de la recherche scientifique vraiment féconde. Par quelles mesures pratiques pourrait-on arriver à ce résultat, sans affecter le niveau de l'enseignement et sans imposer uniformément un régime nouveau? Ce n'est pas le lieu de l'examiner ici; mais il semble, à priori, qu'en proposant au choix diverses formules d'études et d'examens pour un même diplôme ayant seulement une mention complémentaire, on rencontrerait tout au plus des difficultés d'ordre administratif (1).

(1) Il est parfois difficile de donner à des élèves aspirant à un même diplôme un enseignement parfaitement adapté, parce que les mêmes cours sont suivis par des

La méthode concentrique.

Jusqu'à présent, les études d'ingénieur avaient été divisées en deux parties bien distinctes, et il semblait définitivement admis que ces parties, l'une scientifique, l'autre technique, dussent invariablement subsister. Dans un mémoire présenté le 27 juin 1907 à l'assemblée de l'Institut américain des ingénieurs électriciens(1) M. Karapetoff rappelle cette division. Les fondements mathématiques et physiques des sciences d'application sont enseignés à l'ingénieur tout au début de ses études, tandis qu'on lui réserve pour les dernières années l'enseignement technique spécial et les travaux pratiques. M. Karapetoff propose une méthode nouvelle que l'on ne peut mieux préciser qu'en considérant les programmes des écoles techniques. On y remarquera diverses catégories d'études. Dans la première année, par exemple, certaines sciences sont le point de départ d'un enseignement qui se prolonge durant les années suivantes; d'autres sciences sont, au contraire, sans aucun lien direct avec les études subséquentes. En seconde année, le premier groupe se retrouvera donc; mais en outre, certaines sciences commencées en première année s'arrêtent après la seconde, tandis que d'autres sont limitées exclusivement à cette seconde année, et sans lien direct avec ce qui précède ou avec ce qui suit.

Pourvu que l'on n'admette pas que des études déterminées

élèves de diverses sections. Cela ne peut avoir aucun inconvénient lorsqu'il s'agit de cours spéciaux, analyse mathématique, physique, etc., mais il en est autrement des cours d'application. A l'université Mc Gill, les élèves mécaniciens, les élèves des mines ou de la métallurgie ne suivent aucun des cours d'électricité donnés aux électriciens et réciproquement. Les cours sont complètement différents. Il en est de même dans la plupart des grandes écoles techniques américaines. En Allemagne, la liberté laissée aux étudiants et le grand nombre de cours spéciaux donnés par les Privat Dozente aboutissent au même résultat.

(1) Cf. Karapetoff : *On the concentric method of teaching electrical engineering*. Proc. of the Amer. Inst. of El. Eng. 1907, pg. 1119.

se font réellement suite lorsqu'elles n'ont en réalité qu'une dépendance fort lointaine, on trouvera facilement des exemples de ces diverses catégories dans le programme d'une école technique quelconque. Ce développement régulier, progressif et complet des études ne s'opère donc pas d'une année à l'autre. L'élève ne concentre pas son effort sur un objet qui ne subit pas de changements essentiels et dont on ne détourne pas son attention.

L'objet des études techniques est souvent composé d'éléments divers, dont le rapport est plus ou moins immédiat et qui constituent par leur ensemble un enseignement polytechnique. Ne perd-on pas en profondeur ce qu'on gagne en surface? Je n'entreprendrai pas de nouveau de l'examiner ici.

M. Karapetoff propose de substituer au système actuel un enseignement *concentrique*. Il place l'étudiant, dès l'origine de ses études, au centre d'un cercle de petit rayon qui doit aller se développant sans cesse.

Et il ne s'agit pas là d'une image plus ou moins ingénieuse, il veut faire de cela une réalité vraie. L'élève recevra en première année un enseignement qui se développera réellement jusqu'au bout de ses études, sans présenter en aucun point une solution de continuité ou sans qu'il y ait, à un moment quelconque, apport d'élément nouveau sans lien direct et immédiat avec ce qui existe déjà.

Voilà, certes, une méthode logique; la réalisation peut en être discutée, elle semblera même à certains fort délicate, et peut-être irréalisable intégralement, on lui reconnaîtra cependant une certaine valeur pédagogique.

Mais si M. Karapetoff propose une méthode assez nouvelle, la réalisation qu'il en indique n'en est pas moins opposée à nos habitudes. Pour fixer les idées, il prend l'exemple de l'ingénieur-électricien, dont les études dureront quatre années. Dans la première année, on donnera aux élèves une orientation

générale sur l'art de l'ingénieur-électricien, les progrès et les développements de l'industrie électrique, les applications diverses de l'électricité. Cet enseignement sera complété par des cours d'une portée tout à fait générale, qui pourront être choisis librement et permettront à l'étudiant de fixer peu à peu et en parfaite connaissance de cause le choix de sa spécialité.

Ceux qui auront des dispositions spéciales pourront même recevoir des leçons de physique et de mathématiques, mais ce sera là un enseignement tout à fait élémentaire, les développements complets étant réservés rigoureusement à la dernière année.

Dans la seconde année, l'étudiant sera initié aux phénomènes électriques et aux interprétations que nous en avons données. Il fera quelques travaux d'atelier et de laboratoire, mais surtout en vue de connaître la constitution des appareils, et non les détails de leur théorie. On pourra introduire ici comme complément spécial des notions générales enseignées dans la première année, certaines notions indispensables sur la commande et la surveillance des machines thermiques.

L'étude des mathématiques supérieures et de la physique mathématique sera commencée dans cette seconde année, mais elle sera dirigée là par un ingénieur et limitée expressément aux solutions des problèmes pratiques en présence desquels l'élève se trouve déjà. Ce n'est que par l'étude de ces problèmes qu'on introduira la notion des infiniment petits. Le dessin des pièces, que l'on connaîtra déjà par les études de l'année précédente, et quelques travaux de laboratoire compléteront l'enseignement de cette seconde année.

Dans la troisième année, l'élève doit entrer franchement dans l'étude de sa spécialité, et on lui en indiquera dès le début toute l'étendue. C'est ici que seront utilement introduites les mathématiques et la physique, et leur développement n'apparaîtra plus comme une pure gymnastique intellectuelle desti-

née à assouplir l'esprit de l'étudiant, ou à lui fournir un élément plus ou moins utile. On en verra, au contraire, la nécesté et les liaisons étroites avec les sciences appliquées.

De même, les travaux exécutés au laboratoire sur des machines et des appareils bien connus pourront être faits avec une précision plus grande, et l'on exigera des étudiants les résultats numériques des expériences et la recherche minutieuse des relations fondamentales ou la vérification des lois essentielles de leur science.

Dans le système généralement adopté aujourd'hui, la quatrième année est consacrée aux études techniques spéciales, et l'enseignement a un caractère essentiellement pratique. Au contraire, dans la méthode concentrique on enseignera en quatrième année les fondements théoriques des sciences techniques dont on aura précédemment vu toutes les applications. Et la théorie des sciences appliquées sera complétée par les développements des sciences pures nécessaires à une assimilation parfaite et rationnelle de cette théorie. On pourra aussi ajouter à cet enseignement des leçons facultatives sur diverses questions spéciales, ou sur les méthodes suivies dans l'exécution de projets de tramways, lumière, transport d'énergie, téléphonie, etc.

Le système actuel se défend par d'excellents arguments, et il a pour lui la force de la tradition.

Les études théoriques de mathématiques et de physique servent non seulement de base aux études techniques, mais elles sont encore le complément logique des classes secondaires qui conduisent les jeunes gens à l'enseignement supérieur. On considère le développement des sciences abstraites, dont les éléments pénètrent l'enseignement secondaire, comme atteignant son maximum après les classes de mathématiques spéciales, dans les premières années d'études de nos grandes écoles techniques. Au point de vue purement scientifique, il y a, au delà de cette limite, une décroissance régulière, qui malheureusement va quelquefois trop loin!

Le système concentrique est tout autre. Si la culture des classes secondaires n'est pas totalement interrompue, on opère un changement d'axe. C'est l'étude d'ensemble par les faits tangibles et les réalités précises de l'activité industrielle qui formera l'essence de la culture générale de l'élève ingénieur, et à côté de cela on lui fournira quelques éléments pratiques de la science appliquée, dont il fera plus tard sa spécialité. Les sciences auxiliaires interviendront à peine; elles se développeront à mesure que s'augmentera la connaissance de la science appliquée à laquelle le candidat veut se consacrer.

La première méthode, celle dont nous vivons encore, est établie en fonction de notre système général d'éducation, et notre enseignement technique a été organisé de telle sorte qu'il s'harmonise parfaitement avec cet ensemble. Il a été adapté à un cadre préexistant.

La méthode concentrique est établie sans aucun égard pour les traditions de l'enseignement secondaire; peu importe qu'il y ait dans l'éducation mathématique une solution de continuité, l'essentiel est que le jeune ingénieur soit introduit progressivement dans la connaissance de son art, et toujours en allant des faits aux lois et de la pratique à la théorie.

Au point de vue social, ce système aurait un avantage. Les jeunes gens qui, soit par inaptitude, soit par obligations spéciales (le manque de ressources ou toute autre raison) devraient laisser leurs études inachevées et chercher une occupation, trouveront bien plus aisément à utiliser les connaissances que leur fournira l'application de la méthode concentrique. Ces connaissances sont en effet beaucoup plus positives et plus pratiques que celles trop théoriques et trop abstraites mises à l'origine des études actuelles d'ingénieur.

On remarquera que la réforme proposée ici est autrement profonde que celle même de la spécialisation. Celle-ci y est bien, à vrai dire, nettement supposée et même poussée jusqu'à

un enseignement monotechnique, dans lequel tout est rapporté à une science que l'élève approfondit de plus en plus.

Mais cette méthode nous paraît d'une application fort discutable dans l'enseignement technique supérieur, qui suppose de la part des étudiants une formation intellectuelle assez complète pour qu'il soit inutile de recourir à un pareil « dosage » de la science et à une telle prudence dans le travail. Elle convient peut être à de certaines catégories d' « engineers », mais ne serait nullement à sa place dans nos écoles supérieures.

Telle quelle, la méthode concentrique peut fournir simplement d'utiles indications (1), tandis que le système monotechnique a une tout autre importance. L'expérience a prouvé que la haute culture technique peut être atteinte par les méthodes générales de l'enseignement scientifique; mais il est certain qu'en *favorisant* la spécialisation, sans toutefois l'imposer à tous, on stimulera le zèle et l'activité des jeunes gens en leur faisant acquérir, au prix d'un effort plus judicieusement employé, la compétence profonde que réclame le progrès d'une science.

Julien DALEMONT.

(1) Nous en citerons une application partielle anticipée et fort intéressante, faite par le professeur G. Sartori dans un traité sur les courants alternatifs. L'auteur a divisé son enseignement en deux parties : dans la première il expose les faits à un point de vue général et qualitatif, dans la seconde il reprend successivement toutes les questions et en discute à fond tous les éléments.

LA VIE FINANCIÈRE

FRANCE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE, ESPAGNE.

Les banques d'affaires françaises. — Nous avons précédemment résumé les comptes rendus présentés aux assemblées générales des grandes sociétés de crédit françaises. Au cours des dernières semaines se sont réunies, à leurs dates habituelles, les assemblées générales des deux principales banques d'affaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Union Parisienne. Les rapports présentés à ces assemblées constatent d'une manière générale que l'exercice 1908 a été sensiblement moins favorable, les opérations d'émission n'ayant pu reprendre toute leur activité que vers la fin de l'année; elles ont surtout profité à l'exercice 1909.

Le compte rendu de la Banque de Paris résume en ces termes l'activité de l'année 1908 :

« L'exercice 1908, dont nous venons vous soumettre les comptes, conformément aux prescriptions de l'article 24 des statuts, a donné des résultats satisfaisants, quoiqu'il ait eu à subir, à son début, l'influence de la crise monétaire, que nous avons signalée dans notre dernier rapport. Mais, dans les mois suivants, cette crise a rapidement diminué d'intensité ; le ralentissement dans les affaires, qui avait été l'une de ses conséquences, a fait place à une période d'activité qui ne s'est pas démentie pendant tout le reste de l'année. Quant à la baisse que cette crise avait provoquée sur l'ensemble des valeurs et dont la répercussion s'était fait sentir sur les titres de notre portefeuille au 31 décembre 1907, elle n'a pas persisté et une reprise importante des cours lui a succédé.

» Les principales opérations financières auxquelles nous avons donné notre concours ont été les suivantes : l'augmentation du capital de la Compagnie du chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris; de la Compagnie Générale Transatlantique; de la Société anonyme de travaux Dyle et Bacalan ; l'émission des obligations 4 °/₀ du Crédit Foncier Égyptien; des obligations 4 1/2 p. c. de la Compagnie du chemin de fer Nord-Donetz; des obligations 4 p. c. de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Mexique; de l'Emprunt Chinois 5 p. c.; des Bons du Trésor 5 p. c. de l'État de Sao-Paulo.

» Nous continuons à suivre avec intérêt le développement économique de la République Argentine. Les recettes de la Compagnie française des Chemins de fer de la province de Santa-Fé sont en augmentation sensible. La construction des réseaux de la Compagnie Générale des chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres et de la Compagnie du chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano se poursuit dans des conditions normales, et nous continuons à penser que les produits de ces réseaux, lorsqu'ils seront exploités en totalité, justifieront les prévisions formulées à l'origine.

» La dernière période de l'exercice a été consacrée à la préparation de l'Emprunt Russe, qui devait servir, pour une part importante, au remboursement des Bons du Trésor 5 p. c. émis en 1904.

» Cette opération a été réalisée en janvier 1909, c'est-à-dire postérieurement à la clôture de l'exercice ; ses résultats profiteront à l'exercice 1909. »

En fin d'exercice le bilan s'établissait de la manière suivante:

Actif.

Espèces en caisse et à la banque . . . . . fr.	29 315,370.50
Fonds disponibles dans les banques à l'étranger. .	2,066 942.35
Portefeuille :	
Paris et province	35,092,421.42
Étranger	13,781,837.92
Succursales :	
Comptes fixes.	8.000,000 00
Comptes courants.	33,324,052.15
Comptes courants des syndicats	6,375,810.29

Correspondants et comptes courants	166,847,766.49
Reports	80,577,000 85
Liquidation 31 décembre 1908	1,243,838.50
Coupons à encaisser	1,871,751.49
Avances sur garanties	3,315,109 35
Fonds d'Etats	11,561 629 13
Actions et obligations	67,801,209.15
Participations diverses	5,696,955.51
Comptes divers	24,950,027.19
Immeubles de la Société	7,951,279.24
Fr.	499,773,046.53

Passif.

Capital social . . . . . fr.	75.000,000 00
Réserve légale	6 737,250 00
Appartenant aux actionnaires :	
Réserve extraordinaire	21,250,000.00
Fonds de prévoyance	36,300,000 00
Fonds de prévoyance appartenant aux administrateurs en exercice	2,841.161.53
Effets à payer	41,609.793.52
Succursales :	
Comptes fixes	8,000,000.00
Comptes courants	33,324,052.15
Correspondants et comptes courants	224,652,312.00
Coupons à payer	15,471,192.40
Dotation en faveur du personnel (compte ancien)	1 098,995.09
Comptes divers	10,306,743.24
Profits et pertes :	
Report de l'exercice 1907	9,318,582.05
Exercice 1908	13,862.964.55
Fr.	499,773 046.53

A la Banque de l'Union Parisienne, le rapport présenté aux actionnaires fournit des renseignements très complets sur l'ensemble des affaires auxquelles la Banque a prêté son concours pendant l'année écoulée. On remarquera la liste des affaires étrangères; et ceux qui regrettent que les ressources financières françaises ne sont pas essentiellement dirigées vers les affaires françaises trouveront encore là, malgré toute la raison précédemment donnée, matière à critique :

« Bien que moins défavorable que le précédent, cet exercice n'a pas été exempt de troubles : il s'est ressenti à son début des suites de la crise financière qui s'était manifestée avec une si grande intensité dans les derniers mois de l'année 1907 ; et après une morte saison plus calme et plus prolongée que de coutume, en automne, quand on pouvait espérer une sérieuse reprise des affaires, le réveil de la question d'Orient vint de nouveau les entraver.

» Ajoutons à cela que, contrairement à ce qui s'était produit en 1907, le taux du loyer de l'argent s'est maintenu pendant tout le cours de cet exercice à un niveau très bas, peu favorable au bon emploi des disponibilités. Néanmoins, grâce à l'accroissement de nos opérations de banque dont le volume a compensé la réduction des bénéfices d'intérêts et aux affaires financières auxquelles nous avons pris part, nous avons obtenu des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente.

» Nous avons apporté notre concours à la plupart des grandes opérations qui se sont traitées pendant l'année 1908. Nous avons notamment participé à la constitution de la Compagnie du Chemin de fer du Nord-Donetz et à l'émission de ses obligations 4 1/2 p. c. garanties par le gouvernement russe, à l'émission des obligations 4 p. c. des Chemins de fer nationaux du Mexique, des Bons du Trésor 5 p. c. de l'État de Sao-Paulo, du solde de l'Emprunt ottoman 4 p. c. 1904, des obligations de la Land Bank of Egypt, etc...

» Aux augmentations de capital de la Compagnie du Chemin de fer Électrique souterrain Nord-Sud de Paris et de la Compagnie Générale Transatlantique ;

» A la constitution de la Compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, etc...

» Nous avons fait avec le concours de nos amis les avances suivantes :

» Au gouvernement du Grand-Duché de Finlande, une avance de 16 millions de francs contre escomptes de Bons du Trésor ;

» Au gouvernement de Sao-Paulo (Brésil), une avance, aujourd'hui remboursée, de 4,500,000 francs contre Bons du Trésor ;

» Au gouvernement portugais, une avance de 500,000 livres,

garantie par la redevance du monopole des allumettes, et une autre de 20 millions de francs, garantie par le dépôt, dans nos caisses, de 72,718 obligations de premier rang de la Compagnie des Chemins de fer portugais.

» La participation que nous avions prise dans la constitution de la Société du Gaz de Paris s'est liquidée d'une manière avantageuse.

» Nous avons dit, l'année dernière, que, en raison de nos actions de la Compagnie d'Éclairage Electrique du secteur des Champs-Elysées, nous avions pris une part importante dans la formation de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité. Cette compagnie, dont les actions ont trouvé un si bon accueil auprès du public, vient de porter son capital de 50 à 100 millions pour réaliser le programme des importants travaux qu'elle doit exécuter. Nous avons souscrit dans la proportion qui nous incombait à cette augmentation de capital qui s'est réalisée avec le plus grand succès.

» Quant à la Compagnie d'Éclairage Électrique du Secteur des Champs-Elysées, par suite de l'augmentation continue de la consommation de lumière et de force, le premier des six exercices pendant lesquels sa concession a été prorogée a réalisé largement nos prévisions.

» La Banque Commerciale Roumaine à Bucarest, malgré une récolte médiocre et des difficultés qui se sont produites dans sa direction, difficultés auxquelles il a du reste été déjà remédié, a vu ses opérations se développer normalement en 1908.

» La Banque Balkanique, dont le siège est à Sophia, en Bulgarie, avec succursales à Roustchouk, Varna, Philippopoli, etc., encouragée par les bons résultats de ses deux premiers exercices, a porté son capital de 3 à 4 millions de leva or. Ses bénéfices nets pour 1908 se sont élevés à 348,078.22 leva or, soit 8.70 p. c. de son capital augmenté. Elle distribue 7 p. c. de dividende.

» La Banque d'Athènes, malgré la crise qui a ralenti l'activité de plusieurs de ses succursales, en Égypte notamment, et qui a nécessité d'importants amortissements, a pu, grâce au développement des opérations de son siège social, maintenir son dividende de 9 drachmes par action de 100 drachmes.

» L'exercice 1907-1908 de la Société Privilégiée pour favoriser la production et le commerce du raisin de corinthe a donné les excellents résultats que faisait prévoir notre dernier rapport; il a été distribué un dividende de 25 francs aux actions de 250 francs et 6 fr. 50 aux parts de fondateur.

» L'exercice en cours se ressentira de l'exceptionnelle abondance de la récolte de 1908, car la Société sera sans doute obligée d'acheter une partie de l'excédent des stocks invendus, dont l'importance dépendra de la prochaine récolte sur laquelle on ne pourra porter de pronostics sérieux avant le mois de juin.

» La bonne situation financière de la Société la met en mesure de réaliser l'effort en vue duquel elle a été créée et qui justifie les privilèges qui lui ont été concédés. Il est probable que ses bénéfices en seront atteints cette année, mais le retour naturel d'une récolte normale succédant à une récolte particulièrement abondante ramènera une situation plus satisfaisante. Il faut, pour apprécier justement une affaire de ce genre, considérer une moyenne de plusieurs exercices.

» A la récolte abondante de 1907, la République Argentine a vu succéder une recolte supérieure en 1908 : c'est dire que sa prospérité s'est encore affirmée au cours des deux exercices, ainsi qu'en témoignent les importants envois d'or dont elle est l'objet.

» Pour son troisième exercice, la Banque Hypothécaire franco-argentine a élevé son dividende de 6 à 7 p. c., tout en reportant à nouveau 8,7 p. c. de son capital.

» La Compagnie Générale des Chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres pousse activement la construction des lignes de son réseau. Les recettes de celle de Buenos-Ayres à Rosario, ouverte l'année dernière, sont très satisfaisantes. Sur les lignes de l'Ouest, 213 kilomètres sont ouverts à l'exploitation depuis le commencement de cette année.

» La Société Financière et Commerciale franco-brésilienne est toujours dans une excellente situation.

» Pour son premier exercice de dix-huit mois, cette société a distribué un dividende de 10 p. c., soit 6 2/3 p. c. l'an, tout en constituant une réserve de près de 1,400,000 francs, représentant plus de 25 p. c. de son capital de 5 millions. Le second

exercice, qui s'est terminé dans des conditions également favorables, donnera lieu à la mise en paiement d'un dividende de 8 p. c., tout en augmentant les réserves de façon à en porter l'ensemble à plus de 2,100,000 francs, soit 42 p. c. du capital.

» La crise violente qui a éclaté en 1907 sur le marché de New-York s'est apaisée au cours de 1908.

» Le portefeuille de la Société Financière franco-américaine s'est naturellement ressenti de l'amélioration des cours. Elle recueille maintenant le bénéfice de la prudente réserve qu'elle avait gardée l'année dernière et son conseil sera en mesure de proposer à l'assemblée qui va être tenue dans quelques semaines la répartition d'un dividende, tout en reportant à nouveau une partie importante des bénéfices.

» La Banque Centrale Mexicaine, qui a, comme vous le savez, augmenté son capital en 1907 avec notre concours, a justifié cette mesure par le développement de ses opérations au cours d'un exercice qu'a cependant influencé la répercussion de la crise américaine. Les résultats satisfaisants qu'elle a obtenus lui ont permis de maintenir, pour un capital de 30 millions de piastres, le même dividende de 11 p. c. qu'elle avait obtenu l'année précédente avec un capital de 21 millions de piastres.

» La Banque de Guanajuato et la Banque de l'État de Mexico ont ressenti plus vivement les effets de la crise. Bien qu'elles soient en bonne situation, elles ont dû se tenir sur une certaine réserve, et, par suite de la diminution de leurs opérations, réduire leurs dividendes respectifs, la première à 6 p. c., la seconde à 8 p. c. Le relèvement économique, qui se manifeste déjà, leur permettra certainement de reprendre toute leur activité.

» Contrairement à ce que nous avions espéré, les négociations suivies avec nos amis de Russie et de Belgique pour la fusion des principales entreprises métallurgiques du Midi de la Russie, négociations qui étaient sur le point d'aboutir, ont échoué au dernier moment. Par contre, les ententes pour la vente des tôles et des poutrelles, non seulement ont été renouvelées, mais ont été étendues aux fers marchands et aux demi-produits. La Providence Russe va donc profiter de l'amélioration des prix de vente et de la sécurité pour les commandes qui en seront la conséquence, ainsi que de la réduction des

prix de revient obtenue par la nouvelle direction. L'exercice en cours s'annonce déjà comme devant donner des bénéfices, alors que le dernier avait laissé une perte importante. On peut maintenant entrevoir des jours meilleurs pour cette société, si éprouvée par la crise métallurgique de la Russie.

» En terminant l'examen auquel nous venons de nous livrer, et tout en faisant la part des aléas et des fluctuations inhérents à toute entreprise, nous croyons pouvoir constater que, dans leur ensemble, les affaires que notre Banque a créées ou auxquelles elle a apporté son concours sont en bonne situation.

» Si quelques-unes subissent une dépression momentanée, conséquence de la crise financière de 1907, aucune n'est sérieusement atteinte, la plupart d'entre elles sont prospères et toutes nous paraissent avoir des chances sérieuses d'avenir.

» En somme, les résultats de l'exercice 1908 sont satisfaisants et nous permettent, tout en procédant très largement aux amortissements et aux provisions jugés opportuns, de vous proposer la répartition d'un dividende de 40 francs, égal à celui de l'année dernière. »

Le bilan en fin d'exercice s'établissait de la manière suivante :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1908.

ACTIF.

Espèces en caisse et à la Banque de France	11,301 162.23
Portefeuille :	
Effets à recevoir	38,340.411.77
Rentes, actions, obligations	28,965,007 50
Coupons en caisse	3,172,152 24
Prêts sur titres et avances diverses	9,769,409 44
Participations financières	13,165,495.65
Reports	29,251,772.60
Comptes courants	69.576 457.77
Comptes divers et comptes d'ordre	1,135,675.99
Agents de change (ventes au comptant)	1,014,105.55
Immeubles	2,091,356.50
Terrains	44.061.15
Mobilier	117,946.10
	207.945.544.49

PASSIF.

Capital	60,000,000 00
Réserve légale	995,016 77
Réserve spéciale	10,000,000.00
Effets à payer	39,440.630.53
Coupons à payer	1,923,890.37
Comptes courants	82.992,917.74
Comptes divers et comptes d'ordre	2,340,177 13
Agents de change (achats au comptant)	1,710.142.10
Profits et pertes :	
Solde de l'exercice 1907	2,595,406 07
Exercice 1908	5,947,363 78
	207.945,544.49

LES RECETTES DES THÉATRES ET DES SPECTACLES DE PARIS. — Le bulletin de statistique et de législation comparée publie chaque année, d'après les renseignements fournis par la direction de l'administration de l'Assistance publique, le relevé détaillé des recettes brutes des principaux théâtres et spectacles de Paris. Sans entrer dans le détail de ces chiffres, il est intéressant d'en retenir les variations depuis une assez longue période, car ces variations subissent d'une façon très remarquable l'influence des circonstances économiques et générales et sont un exemple caractéristique du développement et des fluctuations des dépenses de luxe depuis plus de cinquante ans.

*
* *

La situation financière des principaux marchés continue d'être très aisée et de faciliter un certain nombre d'émissions importantes. A Londres, la Banque d'Angleterre a mis en souscription, à 96 1/2, un capital de 2,500,000 livres d'obligations 3 1/2 p. c. pour le Chemin de fer Est-Indien, garanti par le gouvernement des Indes. Cet emprunt aurait été couvert deux fois. A Berlin, l'Empire et l'État prussien ont émis, aux taux respectifs de 102,70 et de 95,50, leurs emprunts 4 p. c. et

Recettes des théâtres et des spectacles de Paris.

Années.	Recettes brutes.	Années	Recettes. brutes.
1850.	8,206,818	1880.	22,614,018
1851.	8,661,916	1881.	27,434,418
1852.	9,537.993	1882.	29,068,592
1853	11,352,222	1883.	29,144,609
1854	10,738,078	1884.	25.984,054
1855 (Exposition).	13,828,123	1885.	25,590,077
1856	12,186,125	1886.	25,074,458
1857	12,722,501	1887.	22,062,440
1858	12,737,498	1888.	25,007,074
1859	12,452.314	1889 (Exposition).	32,138 998
1860	14,432,944	1890.	23,013,459
1861	13,704,501	1891	23,599,657
1862	14 506,683	1892.	22,533,316
1863	15,800,517	1893. . . . . (1)	28,132,106
1864	16,023,665	1894	29,257,431
1865	15,907,006	1895.	29 661,331
1866	16,962.502	1896.	30,071,334
1867 (Exposition).	21,983,867	1897.	30,742,361
1868	12.361,020	1898.	31,140,543
1869	15,198,000	1899.	33,159,566
1870 (Guerre) . .	8,107.285	1900 (Exposition) .	57,923,640
1871 (Guerre) . .	5,715,113	1901.	33,949,536
1872	16,144,597	1902.	37,258,234
1873	16 504,373	1903.	38.925,859
1874	18,368,279	1904.	40,025,502
1875	20,907,391	1905.	41,933,968
1876	21,663,662	1906.	43,209,584
1877	20,978,180	1907	45,753,048
1878 (Exposition) .	30,657,499	1908	45,857,182
1879	20,619,310		

(1) Pour la première fois, en 1893, l'administration de l'assistance publique a réuni aux théâtres et spectacles proprement dits les cafés-concerts et autres établissements analogues, etc., qui ne figuraient pas dans les relevés précédents.

PAIR.	CHANGES (à vue).	1 avril.	8 avril.	15 avril.	22 avril.	29 avril.	6 mai.
	DE PARIS SUR :						
100	Belgique.	99.75	99.75	99.72	99.66	99.69	99.75
100	Suisse	100.	100.03	99.97	99.97	99.77	100
100	Italie	99.50	99.44	99.37	99.37	99.37	99.50
25.22	Londres (chèque) .	25.18	25.185	25.165	25.155	25.55	25.18
518.13	New-York	516	515.75	515.50	515.50	516.25	516
123.50	Berlin	123.12	123	123	122.87	123.06	123.12
500 »	Espagne (versement)	447.50	448	448	448	447.25	447.50
560 »	Lisbonne	470	470	473	473	473	470
266 »	St-Pétersbourg . . .	265	265	264.75	265	265	265
	DE LONDRES SUR :						
1.4	Bombay	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 29/32	1.3 15/16	1.3 31/32	1.3 31/32
	Shanghaï	2.3 1/2	2.3 3/4	2.3 3/4	2.3 7/8	2.4 3/8	2.4 7/8
	Yokohama (4 mois).	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 1/2
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77 101/4	Or	77.9	77.9	77.9 1/8	77.9 1/4	77.9 1/4	77.9 5/8
	Argent.	23 3/16	23 7/16	23 9/16	23 7/8	24 1/8	24 7/8

Places.		1 avril.	8 avril.	15 avril.	22 avril.	29 avril.	6 mai.
Paris	Escompte officiel	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
	Marché libre	1 1/4	1 3/8	1 5/8	1 1/2	1 3/8	1 1/4
Londres	Escompte officiel	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2
	Marché libre	1 9/16	1 9/16	1 3/8	1 1/2	1 5/16	1 5/16
Berlin	Escompte officiel	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
	Marché libre	2 5/8	2 %	2 %	1 7/8	1 7/8	2 %
New-York (Time money)		3 %	3 %	3 %	3 %	2 3/4	3 %
Bruxelles (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Amsterdam (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Berne (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %

MARCHÉS ET VALEURS.	6 avril.	13 avril.	20 avril.	27 avril.	4 mai.	10 mai.
PARIS.						
Rente 3 p. c. perpétuelle	97.875	97.85	97.45	97.30	97.40	97.55
Russe 4 p. c. consolidé	84.75	85.50	85 75	86.50	87 50	87.90
Rente italienne 3 3/4 p. c.	104	104.40	104.65	104 25	104.25	104.15
Espagnole extérieure 4 p. c.	98 875	98.825	99.275	98.925	99	98.82
Turc unifié 4 p. c.	94.45	93.35	93.90	92.70	93.10	93.025
Crédit Lyonnais	1,216	1,216	1,215	1,212	1,217	1,214
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,627	1,627	1,634	1,625	1,633	1,625
Banque ottomane	721	716	716	715	719	720
Chemins de fer du Nord	1,745	1.740	1,737	1,735	1,755	1,740
Métropolitain de Paris	505	503	502	502	505	507
Suez	4,685	4,730	4,700	4,708	4,715	4,775
Thomson-Houston	712	714	701	703	716	715
BRUXELLES.						
Belge 3 p. c.	95 10	94.25	95.15	95.25	95 45	95.50
Lots du Congo	86,75	87.75	88.875	88.875	88.25	88.25
Banque de Bruxelles	1.105	1,110	1,115	1.125	1,099	1,085
Cockerill	1,740	1.742.50	1,770	1,775	1,790	1,840
Charbonnage Nord de Charleroi	3,052.50	3,147.50	3,075	3,152.50	3 202 50	3,160
Id. Monceau-Fontaine	8,600	8,650	8,625	8,987 50	8,930	9 000
Vieille-Montagne	830	820	820.50	829 50	825	806
Haut-Congo	965	1 070	1,057.50	1,077.50	1,065	1,087.50

LONDRES.						
Consolidés 2 1/2 p. c.	85.25	85.75	85	84 87	85.37	84.93
Fgypte unifiée	103.50	104	104.25	104.50	102.75	102.75
Japonais 99 4 p. c.	89.87	90.37	90.25	90.25	90.37	90.37
Brighton	87 75	88	87	87.25	87.75	89.75
Great Western	121	121.50	120.50	120 50	120	119 75
Rio Tinto (ord.)	70	71	71 50	73	72	75.43
de Beers (ord.)	13.56	13.06	13 18	13.18	12.50	13.15
Robinson	10.12	10.25	10.12	9.75	10 12	10.25
BERLIN.						
Prussien 3 p. c.	87.10	87 20	86.90	86.80	87	86.40
Disconto	189.30	189	188.75	189 50	189 70	189.50
Deutsche Bank	241 90	241.90	241.10	241 75	243.25	243.40
Bochum	224	225 90	226.40	225.10	225 75	228.60
Allgemeine Elektricitäts	229 90	230.40	229.75	235 50	235 80	233 75
Nobel Dynamite Trust	162.25	162.90	163 75	164.90	166 50	165.40
ROME.						
Rente 3 3/4 p. c.	104 60	105.07	104.85	105.05	105	104 90
Banque commerciale	778.25	794	785	705 50	811 50	808.50
Chemins méridionaux	670.50	680	678	682 50	704	700 50
NEW-YORK.						
Chemins Pensylvania	134.37	134.37	136	135.37	138 62	134.75
Id. New-York central	130	131.12	130.62	129.37	130.87	131.50
U. S. Steel Corporation	50.37	51.37	51.87	53.25	55.87	57
Amalgamated Copper	76.12	77	76.62	75 50	78.37	82.62

3 1/2 p. c., représentant un capital de 800 millions de marks, soit environ un milliard de francs. On a d'autre part introduit aux bourses de Bâle, Zurich et Genève les obligations 4 p. c. des chemins de fer nationaux du Mexique, déjà cotés à Paris. Ces obligations ont été introduites au cours de 89 p. c., soit 45 francs, plus les intérêts courus. Les opérations étrangères traitées sur le marché de Paris provoquent une exportation de capitaux qui donne à la cote des changes une tendance un peu moins favorable. Le cours du chèque sur Londres s'est notamment relevé d'une manière assez sensible les dernières semaines.

A. AUPETIT.

AMÉRIQUE.

Les principales valeurs cotées à la Bourse ont accusé à la fin d'avril une légère avance sur les cours de clôture du mois de mars, époque à laquelle on avait pu observer une certaine réaction par rapport aux cotations élevées de février. L'avance acquise pendant le mois d'avril est toutefois peu considérable et le marché se touve dans l'attente des événements. La situation en Turquie n'a pas semblé éveiller les mêmes craintes en Amérique qu'en Europe, où la nature irritante du sujet à dû causer avec raison de l'émotion. Le tarif continue à être la préoccupation prédominante du marché américain et l'on n'espère aucune reprise de l'activité commerciale avant la date de la nouvelle loi douanière. Quelques sceptiques prédisent même que le règlement de la question du tarif n'agira pas à l'égal d'une panacée sur la dépression des affaires. En tous cas, il ne semble pas que la reprise puisse se faire sentir avant l'automme et le mouvement commercial qu'il amène, étant donné que la saison d'importation du printemps aura pris fin

avant l'application de la loi nouvelle. Les conditions fondamentales des affaires paraissent être normales, mais les effets de la débâcle de 1907 n'ont pas encore complètement disparu. Les recettes des chemins de fer en témoignent ; les bénéfices bruts de ces entreprises sont de beaucoup inférieurs à ceux des premiers mois de l'année 1907; de strictes économies ont cependant réduit la moins-value des bénéfices nets. Le rapport de la *Steel Corporation* montre le ralentissement d'activité des entreprises de construction. Bien que les bénéfices nets du premier trimestre de l'année courante ($ 21.921,000) soient supérieurs à ceux de la période correspondante de 1908, leur importance n'atteint pas, de loin, les chiffres de 1907 ($ 39 millions 122,000). Lors de la publication du rapport, la comparaison avec l'année dernière impressionna favorablement le marché, mais la constatation que d'autres comparaisons seraient moins favorables arrêta bientôt tout progrès sérieux de la marche en avant.

Ce qui pèse sur le marché des valeurs, c'est que la reprise du mouvement commercial qu'on avait escomptée ne s'est nullement produite, du moins en ce qui concerne les facteurs complètement connus. D'autres éléments existent peut-être qui peuvent amener dans l'avenir un degré supérieur de prospérité ; mais, avant que les doutes qui les obscurcissent aient disparu, il sera difficile, même aux spéculateurs habiles, de mieux apprécier les conditions du marché. C'est pour cela que les séries de mouvements de hausse des trois derniers mois ont peu duré et ont été immédiatement suivies de réactions de plus ou moins grande amplitude. Il semble bien que le marché conservera pareille physionomie jusqu'à ce que la loi douanière ait été votée, et peut-être même quelques mois après. Les cours du 1er mai sont d'un point ou deux au-dessus de ceux du 1er avril ; les variations sont même plus importantes dans certains cas. Le tableau suivant montre, pour des valeurs-types, les hauts

cours de 1906, les bas cours du mois d'août 1907, les maxima atteints pendant la hausse qui s'est produite après l'élection du 1er novembre, les maxima de la semaine du 27 février et les cours de clôture du 1er mai :

			Haut.	Bas.	
			Semaine du		Clôture
	Haut.	Bas.	28 nov.	27 février	1er mai
Valeurs.	1906.	Août 1907.	1908.	1909.	1909.
Amal. Copper. . . .	118 1/4	65	86 3/8	65	77 1/2
Amer. Smelting . . .	174	90	96 1/2	77 3/4	90 3/4
Atchison	110 1/2	81 3/4	98 3/4	98 1/2	107 3/8
Balt. and Ohio. . . .	125 1/8	88	108 7/8	103 1/2	114 1/2
Chi., M. and Saint-Paul .	199 1/8	117 1/2	150 1/4	141	149 3/4
N.-Y. Central	156 1/4	99 1/2	118 1/4	120 1/2	130
Pennsylvania	147 1/2	114 3/4	130 1/4	126 1/8	137
Reading	164	85 1/4	141	118	146 1/2
Union Pacific	195 3/8	120 1/2	184 7/8	172 1/2	188 1/8
U. S. Steel	50 1/4	29 1/4	57	41 1/4	54 3/4

L'ÉVOLUTION DU NOUVEAU TARIF. — L'examen par le Sénat du nouveau projet de loi douanière attire l'attention sur une situation spéciale.

Le projet de la Chambre et le premier texte du projet du Sénat ont reflété dans une certaine mesure le désir du Président Taft et d'autres leaders républicains de réduire les nouveaux droits. Mais, lorsque le tarif eut été étudié de plus près par les intéressés, des considérations d'un caractère purement commercial se firent jour qui étaient en opposition avec la politique générale de réduction.

Depuis la loi Dingley, votée en 1897, beaucoup de nouvelles industries ont été établies ; d'autres, qui étaient alors de proportions insignifiantes, ont acquis une grande importance. L'industrie a évolué progressivement, et ses produits, autrefois grossiers et ordinaires, sont devenus plus fins. On peut citer, à titre d'exemple, une fabrique de rideaux de dentelle, située à Nottingham, dont la production, il y a dix ou douze ans,

n'atteignait qu'une faible fraction de la consommation, et qui, actuellement, fait face à la demande domestique jusqu'à concurrence de $ 12,000,000 peut-être, et a fait tomber l'importation de ces rideaux à moins de $ 100,000. L'industrie des produits fins de coton a également fait de grands progrès en ces dernières années, y compris ceux obtenus par les nouveaux procédés. Dans l'industrie des meubles et des dentelles il s'est produit également, d'Europe vers l'Amérique, un déplacement de la fabrication des produits de luxe, qui, aux yeux des protectionnistes, justifie leur politique.

Comme résultat de cette modification dans les conditions industrielles, on demande avec énergie qu'on permette aux nouvelles industries de continuer à vivre et à se développer sous la protection de droits d'entrée suffisants pour compenser le coût inférieur de la production en Europe, dans des conditions normales; le nouveau tarif devrait même empêcher le déversement de l'excès de la production européenne lorsque la demande pour les marchandises visées est faible et que les prix tendent à baisser. On a admis dans certains cas les demandes tendantes à obtenir des droits plus forts, et ainsi les réductions appliquées à d'autres articles ont été largement compensées. Le désir de protéger les produits achevés s'est traduit par une classification plus détaillée et des définitions plus exactes. Les importateurs, qui se sont vu retirer ou réduire l'un après l'autre tous leurs marchés par suite du développement de l'industrie américaine, font naturellement paraître leur ressentiment. Il en est résulté également des protestations énergiques des représentants des maisons anglaises et françaises d'importation de New-York contre les dispositions du nouveau tarif en ce qui concerne le coton. Ces protestations n'empêcheront pas, semble-t-il, que la loi désirée par les industriels américain soit votée, sauf pour les augmentations que l'on admet être inutiles. En général, les importateurs ne sont

pas bien vus du parti au pouvoir et leurs représentations doivent être évidentes et énergiques pour être prises en considération.

La majorité républicaine, dans sa défense du réajustement du tarif, se basera sur le fait qu'il n'y a pratiquement aucun progrès en ce qui concerne la fabrication des produits bon marché, qui sont l'objet de la demande des masses. Comme autre phase intéressante de l'évolution, on peut citer le fait que les filatures des États du Sud, qui fabriquent principalement des produits inférieurs, sont sincèrement en faveur de la protection pour les filatures du Nord, dont les produits sont plus fins. Il est toutefois presque autant question de la protection des filatures du Sud que des filatures du Nord ; car, si ces dernières ne peuvent fabriquer avec profit des produits fins, elles se rejetteront sur la fabrication des produits grossiers. Aussi longtemps que les filatures et usines du Nord seront occupées à la production de nouveautés et d'articles de fantaisie, les filatures du Sud croiront pouvoir contrôler la production des articles ordinaires, pour lesquels la demande est toujours considérable et constante. Il s'ensuit que leurs intérêts sont liés à ceux des industriels du Nord ; et plusieurs députés des États méridionaux paraissent disposés à voter des droits élevés sur les produits achevés de coton ou d'autres textiles, si leurs voix sont nécessaires pour neutraliser la défection qui se produirait dans les rangs de la majorité.

Ce sont les membres républicains du Congrès, représentant les États de la vallée du Mississipi, qui manifestent la plus forte opposition à l'augmentation des droits. Ils déclarent que le nouveau tarif est élaboré surtout au profit de la Nouvelle-Angleterre, et que le consommateur du centre-ouest ne reçoit que peu de considération. Ils prétendent aussi que leurs intérêts sont sacrifiés à ceux de la Nouvelle-Angleterre en ce qui concerne l'admission en franchise des cuirs, des bois de char-

pente et du charbon. Il sera probablement nécessaire de diminuer de 15 p. c. le droit sur les cuirs pour assurer au tarif cotonnier les voix des sénateurs des États du Far-West se consacrant à l'élevage. On croit que des concessions semblables seront nécessaires pour les bois de charpente et le charbon. Cependant, à considérer les choses comme elles sont, la loi que le Congrès votera sera aussi protectrice que la loi existante, à moins qu'il ne se produise un violent soulèvement dans les rangs du parti au pouvoir. Le Président Taft n'est pas favorable à la tendance à l'augmentation des droits d'entrée ; mais il a été impressionné jusqu'à un certain point par les arguments techniques et industriels que l'on a opposés à certains des nouveaux tarifs.

De nombreux hommes d'affaires ont réclamé la formation d'une commission douanière composée de personnes compétentes et dont la mission serait de réunir des renseignements sur le coût actuel en Amérique des produits qui sont vigoureusement concurrencés par les usines européennes. Il y a peu de temps, le projet de former un nouveau conseil fortement appointé n'a pas beaucoup souri aux membres du Congrès, qui manifestent une tendance à l'économie. Mais chaque nouvelle complexité de la loi est un argument en faveur d'une augmentation de la somme des connaissances, qui n'est pas suffisante actuellement. On pourrait compter sur les doigts d'une seule main, les membres du Congrès qui connaissent, même superficiellement, les aspects techniques des tarifs textiles et autres. Parmi les experts en matière de droits de douane, le sénateur Aldrich, le vétéran et le président de la Commission financière, vient naturellement en premier lieu. Le membre de la Commission sénatoriale en lequel il a le plus de confiance est M. Smoot, de l'État d'Utah, un homme relativement jeune, mais qui a été dans les affaires textiles et possède un esprit très minutieux. Dans la Chambre basse du Congrès, les deux

experts reconnus de la Commission sont M. Payne, de New-York, le président, et M. Dalzell, de Pennsylvanie, tous deux membres de vieille date et de haut rang. Ils ont naturellement bénéficié du concours des membres du *Board of General Appraisers,* qui s'occupe de l'établissement des valeurs et de la classification des importations. Cependant, même avec quelques hommes d'expérience comme ceux-là, il serait difficile au Congrès de prendre une nouvelle mesure avec tout le soin nécessaire, étant donné le conflit d'intérêts opposés, la hâte avec laquelle il opère et les nombreuses charges qui pèsent sur ses membres. Ce sont ces considérations qui parlent en faveur de la constitution de quelque conseil d'experts permanent ayant pour mission de recueillir des informations au sujet du prix de revient et des méthodes de l'industrie américaine et étrangère, et sur les modifications que les nations étrangères apportent à leur tarif. Pareille commission n'aurait que voix consultative, mais ses avis auraient beaucoup de poids s'ils étaient basés sur un examen attentif des faits. La création de semblable corps se justifierait encore par la raison que l'on projette de conférer au Président le pouvoir d'augmenter dans certaines limites les droits appliqués aux pays que l'on croit ne pas vouloir vivre avec les États-Unis sur le pied de la réciprocité. En d'autres termes, l'application du tarif maximum et minimum donnerait souvent lieu à des conseils positifs de la part d'une commission d'experts, ce qui ne serait pas le cas sous l'ancien régime d'un tarif rigide opposé à toutes les nations étrangères.

L'AVENIR DES OBLIGATIONS FÉDÉRALES. — Dans son discours d'ouverture des débats sur le nouveau projet de loi douanière, le sénateur Aldrich, président de la Commission financière, s'est occupé des finances publiques plus qu'il n'est d'usage au Congrès. Les points les plus intéressants de son discours sont ceux où il est question des prochaines émissions d'obligations fédé-

rales. De nouvelles lignes de conduite ont été nettement tracées, d'autres ont été simplement suggérées ; elles sont presque une conséquence nécessaire de la politique actuellement en vigueur. L'étrange manière dont les dépenses relatives au Canal de Panama ont été classées, quelques-unes ayant été couvertes par la vente d'obligations et d'autres au moyen des recettes courantes, prendra fin par l'émission d'un montant suffisant d'obligations pour faire face au total frais occasionnés par cette entreprise. On pourra ainsi séparer les dépenses relatives aux travaux publics permanents des dépenses courantes, séparation comprise dans le programme de la nouvelle administration.

Ce qui a le plus frappé dans l'adresse du sénateur Aldrich, c'est qu'il reconnaît la nécessité de ne plus émettre d'obligations rapportant 2 p. c., les futures émissions devant se faire à un taux d'intérêt plus élevé. Le projet d'émission de nouvelles obligations n'a pas encore été déposé au Sénat, et le taux d'intérêt n'a pas encore été fixé. Une obligation rapportant 3 p. c. pourrait incontestablement se vendre au-dessus du pair, étant donné que les emprunts fédéraux sont exempts de tout impôt quelconque, soit fédéral ou local. On est ainsi amené à penser qu'il serait possible de maintenir une obligation rapportant 2 3/4 p. c. au pair ou au-dessus. Il est probable que ce dernier taux sera adopté; mais s'il y a la moindre crainte de voir ce fonds tomber, éventuellement, au-dessous du pair, on s'en tiendra au taux de 3 p. c.

La décision d'émettre de la rente à 3 p. c. implique un corollaire intéressant. Si ces obligations se cotent un peu seulement au-dessus du pair, il est probable que cela aura un effet désastreux sur le cours de l'emprunt 2 p. c., dont $ 730,000,000 existent actuellement sur le marché. De ce montant, $ 627,000,000 ont été déposés par les banques nationales en garantie de leur circulation et $ 41,000,000 en garantie de leurs dépôts. Si le nouvel emprunt 3 p. c. cotait 102, par exemple, le cours

correspondant des obligations 2 p. c. serait inférieur à 80. Même si la rente 2 p. c. descendait seulement au-dessous de 90, il s'ensuivrait, pour les banques nationales, une perte supérieure à $ 70,000,000, et la circulation fiduciaire en serait fortement affectée. Avant la loi de 1900, les banques nationales ne pouvaient émettre des billets pour un montant supérieur à 90 p. c. de la valeur des obligations fédérales déposées en garantie. La loi de 1900 a élevé ce montant à 100 p. c. ; mais sous l'empire de la nouvelle loi comme de l'ancienne, la valeur coursable des obligations devait couvrir complètement la circulation. Comme conséquence de cette baisse du 2 p. c. au-dessous du pair, les banques nationales se verraient obligées d'augmenter la quantité d'obligations déposées ou de réduire leur circulation.

Les banques nationales ne semblent pas s'émouvoir de l'émission imminente de rente 3 p. c., pas plus que du fait que le marché des obligations 2 p. c. qu'elles détiennent actuellement sera paralysé. Lorsqu'elles se rendront mieux compte de la situation, il est plus que probable qu'elles insisteront pour qu'il soit fait une différence entre les privilèges attachés aux nouvelles obligations et aux anciennes. En dehors des banques, il leur serait impossible de trouver, à aucun cours, un marché pour les obligations 3 p. c., parce que ces valeurs rapportent trop peu pour attirer même les capitalistes conservateurs. Le projet d'émettre une grande quantité d'obligations 3 p. c. à un cours voisin du pair pourrait donc provoquer une espèce de panique dans le marché des fonds publics et même un ébranlement de la confiance dans notre abondante circulation fiduciaire.

Il n'y a qu'un seul moyen pour que la nouvelle émission ne cause aucun embarras aux banques. C'est la voie qui a été indiquée, il y a deux ans et demi, par la Commission monétaire de la Chambre de commerce de New-York, et qui mettra fin

pour toujours à l'existence de ce système que le *Wall Street Journal* a appelé « notre absurde régime fiduciaire ». Il s'agit, en l'espèce, de n'admettre, sous aucun prétexte, les nouvelles émissions comme garantie de la circulation fiduciaire. Si l'on prend cette mesure, la rente 2 p. c. jouira d'un tel avantage sur le nouveau 3 p. c. qu'elle pourra se maintenir au pair, malgré l'infériorité du taux d'intérêt. Le volume des obligations disponibles pour la circulation fiduciaire ne pourra non plus jamais dépasser ses limites actuelles ($ 730,000,000), et il se produira un certain degré de concurrence pour les obtenir aussi longtemps que le régime fiduciaire actuel subsistera.

Le projet qu'on a formé de priver les nouvelles obligations du privilège de garantir la circulation, les jetant ainsi sur le marché de placement, doit, selon toute apparence, recevoir l'appui des banques nationales du pays, car il constitue pour celles-ci une mesure de préservation. Si le sénateur Aldrich se rend compte de cette situation, ce qui est probable, il prépare de façon effective et perspicace la voie à l'abandon du système actuel de garantie de la circulation fiduciaire ; ou bien, contenant celui-ci dans ses limites présentes, il ferait adopter pour l'avenir un système différent. La logique des événements s'accorde résolument avec cette politique ; et les obstacles s'opposant à l'introduction d'un meilleur système fiduciaire, qui semblaient insurmontables il y a quelques années, promettent de fondre comme neige au soleil estival de l'intérêt éclairé de la communauté des banques.

Charles A. CONANT.

III. ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, RUSSIE.

La dernière grève des postiers français et la lutte que le ministère Clémenceau a engagée contre les employés ont attiré

l'attention dans tous les pays sur le statut des fonctionnaires ; ces faits ont souligné l'importance du rôle qu'une catégorie de plus en plus nombreuse d'agents jouent dans la vie publique : nous voulons parler de ceux remplissant des fonctions économiques. Au fur et à mesure que l'État intervient davantage dans le domaine économique, que son activité s'étend dans cette direction, croît le nombre des employés dont les fonctions ne sont plus purement politiques, mais revêtent un caractère économique. Il en résulte des conséquences particulièrement importantes : alors que les employés politiques se trouvent dans une situation spéciale et sont séparés des autres couches de la population par la conscience de leur position, celle des employés économiques est tout à fait différente. De par leur profession, ils se sentent en communauté avec les employés des entreprises privées, ce qui est tout naturel, car, bien qu'étant au service de l'État, leurs occupations ressortent du domaine économique. Il faut encore ajouter qu'une grande partie de ces fonctionnaires se trouvaient précédemment au service de l'industrie privée; ce qui est le cas, par exemple, pour les employés des chemins de fer que l'État a repris. On s'explique ainsi que ces employés aient transporté dans leur nouvelle situation les principes contractuels prédominant dans la vie économique privée, ainsi que les moyens appropriés pour améliorer les conditions du contrat qui les lie à leurs patrons.

Par suite, les conditions de service des employés, autrefois réglées par l'État seul, sont déterminées maintenant de façon toute différente. La question du droit de coalition des fonctionnaires s'est posée pour la première fois en Hongrie, sous le ministère du comte Stefan Tisza, lors de la grève générale des chemins de fer hongrois. Le gouvernement décida alors d'appeler sous les drapeaux les employés soumis à la conscription, les plaçant ainsi sous la coupe des règlements militaires, dont on connaît la sévérité ; cette mesure parvint à enrayer très rapi-

dement le mouvement gréviste. La situation est la même aujourd'hui en France. A la vérité, on ne peut juger de la même façon une grève de fonctionnaires et une grève d'ouvriers; dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent de la fixation de conditions minima d'existence, alors que, dans le premier, le but de l'agitation est de conquérir les moyens de soutenir un train de vie qui n'est pas identique pour toutes les catégories. C'est pour ces raisons que les grèves de fonctionnaires ne jouissent pas de la sympathie de l'opinion publique, si efficace en cas de mouvements ouvriers.

Même si l'État se montre plus fort que les syndicats d'employés, le problème de la fixation de leurs conditions de service se posera toujours, et la solution qu'on peut en prévoir sera la coopération de l'État et des associations syndicales à l'établissement du statut des fonctionnaires, car il n'est pas possible que l'État poursuive de son côté la politique du règlement unitaire, alors qu'il impose aux entreprises privées la fixation contractuelle des conditions du travail, le contrat collectif et les conseils de prud'hommes. D'autre part, les employés du gouvernement ne doivent pas perdre de vue que leur situation n'est pas comparable à celle des ouvriers, non seulement parce que leurs prétentions sont complètement différentes, mais encore parce qu'ils sont beaucoup plus différenciés. Les ouvriers appartenant à un groupe déterminé peuvent formuler des revendications plus ou moins semblables; il n'en est pas de même des employés, qui devraient départager les leurs en diverses catégories. Il est d'ailleurs complètement illogique que des classes de personnes jouissant d'une situation privilégiée en vertu du droit public se mettent en guerre ouverte avec le pouvoir qui leur confère ces avantages. Les forces des deux parties en présence — le gouvernement d'une part, et les fonctionnaires de l'autre — sont trop inégales pour que l'issue de la lutte soit douteuse. Toutefois, les États dont les fonctionnaires économiques sont nombreux devraient considérer les

événements dont nous parlons comme un avertissement et fixer constitutionnellement leur situation.

Dans le domaine industriel également, les rapports entre ouvriers et patrons se sont fortement envenimés. Il n'est pas possible de procéder en Europe, ainsi que cela se pratique aux États-Unis, à des réductions radicales de salaires en temps de dépression économique; la résistance de la classe ouvrière à ces diminutions de salaires est naturellement très grande au cours de semblables périodes, d'autant plus que les prix des denrées et les loyers, dont l'importance est primordiale pour les ouvriers, ne participent pas à la baisse générale des prix. C'est pour ces raisons qu'il s'est constitué, ces derniers mois, de nombreuses associations d'employeurs, ayant pour but de se prêter un secours mutuel contre les agissements du salariat coalisé. La plus importante association de cette nature est l'*International Shipping Confederation*, fondée il y a quelques jours, et tendante à assurer l'aide réciproque des sociétés de navigation en cas de grève d'employés. Comme jusqu'à présent les entreprises de transport par eau n'ont pas eu à compter avec de nombreuses grèves, il semble presque que cette association soit préventive, afin de pouvoir réaliser les réductions de salaires auxquelles on s'attend par suite de la situation défavorable de la corporation des armateurs.

L'extraordinaire abondance monétaire qui persiste depuis plusieurs mois a occasionné le placement d'une série de titres à revenu fixe. Mais on a pu constater ainsi que le public a été très gâté par les émissions de titres à gros revenus des pays étrangers. Surtout en Allemagne et en Angleterre, il ne prend des valeurs nationales que lorsqu'elles sont d'un rapport suffisant. Le résultat particulier des emprunts allemands et prussiens caractérise très bien cet état d'esprit. Le ministère des finances allemand avait conçu l'idée, digne de remarque, d'offrir au public de la Rente 4 et 3 1/2 p. c. pour ainsi dire au choix.

Dans le monde officiel on partait de cette considération que l'emprunt 4 p. c. était exposé au danger d'une conversion, tandis qu'en ce qui concerne la Rente 3 1/2 p. c., une hausse de cours était possible, même probable. Mais le public n'a pas partagé cette manière de voir; il est parti de ce point que l'éventualité d'une conversion en Allemagne était exclue pour longtemps de la réalité et que, malgré le bon marché momentané de l'argent, il fallait s'attendre d'ici peu à un relèvement du taux d'intérêt; c'est pour ces motifs que l'émission 4 p. c. a eu un plein succès, tandis que celle de l'emprunt 3 1/2 p. c. s'est terminée par un échec évident. Il est intéressant de remarquer que les actions d'une nouvelle usine à cuivre *(Aron Hirsch'schen Kupfer-und Messing-Werke)*, introduites à peu près simultanément à la Bourse de Berlin, ont eu un succès extraordinaire, caractéristique de l'esprit d'entreprise allemand qui fait préférer, même peu après la crise économique, des actions à de la Rente.

Toujours est-il que l'emprunt allemand a réussi en grande partie, débarrassant ainsi l'administration impériale des finances de ses soucis quotidiens immédiats.

Cependant, les préoccupations quant à l'avenir n'ont pas encore disparu, car la Reichsbank traîne toujours le boulet que l'Empire, dans ses embarras financiers actuels, lui a attaché au pied, et le besoin d'une élaboration définitive du budget de l'État apparaît plus pressant qu'autrefois. Au plan de réforme financière proposée par le Gouvernement, est venu s'ajouter récemment un projet d'impôt d'Empire sur les plus-values, recommandé même par les partis conservateurs. L'idée d'imposer au profit de l'État l'accroissement de la valeur n'est pas nouvelle, surtout en ce qui concerne les terrains urbains dont les prix augmentent dans de si grandes proportions. Mais ce qui est nouveau, c'est l'extension considérable que les conservateurs entendent donner à l'impôt sur les plus-values, qui, à leurs yeux, ne devrait pas atteindre les seules propriétés financières, mais encore les valeurs mobilières. La plus-value serait

la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Toutefois, cette tentative d'imposer les acquisitions d'ordre spéculatif serait une expérience nouvelle, dont la réalisation ne pourrait être envisagée sans préoccupations. Il est difficile, voire impossible, de recueillir des indications sur le montant des prix d'achat et de vente d'une action; d'autre part, le danger de la dissimulation est très grand : de sorte qu'un semblable impôt risquerait fort d'être peu productif.

D'un autre côté, cet impôt sur les plus-values occasionnerait un tort considérable au marché des valeurs allemand. On ne peut comparer celui-ci au marché des terres; car, alors que l'augmentation de valeurs de propriétés foncières est durable, il se produit sur le marché des valeurs des fluctuations de cours qui réduisent à néant les plus-values acquises pendant les années favorables.

Une question d'intérêt international a donné lieu récemment à de vive discussions, sans qu'on puisse prévoir jusqu'ici un résultat précis : la Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Autriche (Chemins Lombards), la plus grande entreprise continentale de cette nature, accuse, à la date du 31 décembre 1908, une perte de plus de 8 millions et se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements. Comme la Compagnie a fortement besoin d'argent en vue de nouvelles extensions, et étant donné son embarras, elle s'est adressée au gouvernement en lui demandant sa garantie pour les nouvelles obligations qu'elle avait à émettre.

Le capital-obligations des chemins de fer lombards est quatre fois aussi élevé que son capital-actions; les Priorités ont été émises autrefois beaucoup au-dessous du pair, la Compagnie prenant l'engagement de les rembourser à leur valeur nominale; engagement terriblement lourd en ce qui concerne certaines catégories. Ainsi le cours actuel des obligations 3 p. c. ne dépasse pas de beaucoup 60 p. c., alors que la Compagnie doit

les amortir à 100 p. c. Les chemins de fer lombards souffrent depuis longtemps par suite de deux circonstances : la constitution de capital lors de périodes défavorables et aux plus bas cours ; ensuite, la disproportion entre le capital-obligations et le capital-actions. Leur situation est devenue critique à cause de l'état défavorable du marché. Le problème qui se pose est des plus compliqués, car les obligations de la compagnie se trouvent presque toutes entre des mains françaises et suisses, alors que les détenteurs d'actions sont Allemands en majorité. Le conflit d'intérêt entre les porteurs de Priorités et les actionnaires peut être difficilement solutionné dans un sens quelconque. La question de savoir si les chemins de fer lombards pourront être rappelés à la vie est ouverte et elle intéresse davantage les capitalistes français que la vie économique autrichienne, ceux-là ayant placé plusieurs millards dans l'entreprise.

Pendant les derniers mois, les marchés ont été plus agités que précédemment. Le mauvais temps qui a régné dans toute l'Europe et de fortes pluies tombées après une période de chaleurs exceptionnelles ont causé, prématurément peut-être, une forte hausse des céréales, que les mauvaises récoltes de la dernière campagne justifient dans une certaine mesure.

Le cours du cuivre, qui se trouvait déprimé depuis longtemps aux environs de 55, s'est avancé rapidement jusque 61 et 62 ; entraîné a cette hauteur non pas tant par la consommation croissante du métal que par la diminution des stocks disponibles. Toujours est-il que le mouvement des cours des valeurs du cuivre semble être très prématuré. Le chef de file des valeurs cuprifères, le Rio-Tinto, a atteint actuellement un cours qui ne serait justifié que par un prix du métal de 80 liv. st. On peut dire qu'en général, la période que nous traversons est remarquable par son optimisme sans précédent dans aucune phase d'inactivité de l'esprit d'entreprise.

F. SOMARY.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA CULTURE ET L'INDUSTRIE DU LIN EN HOLLANDE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE (1).

Le lin est une plante cultivée depuis la plus haute antiquité. Originaire, d'après De Candolle, de l'est de l'Asie Mineure, il était déjà utilisé par les premières civilisations chaldéennes. Les Égyptiens employaient des tissus de lin pour la confection des bandelettes servant à entourer les momies; dans nos contrées, les cités lacustres ont fourni également des restes de tissus de lin.

Cette plante n'est pas exigeante quant au sol et au climat; elle peut prospérer dans les conditions les plus diverses. C'est ce qui fait qu'actuellement la culture du lin s'est répandue sur des surfaces considérables.

Voici à ce sujet quelques chiffres intéressants que j'emprunte à M. Frost :

		Étendue en hectares.	Rendement de fibres par hect. en kilog.	
Hollande.	1905	14.790	558	8.364
Belgique		20,213	510	10,309
France		27 113	761	20,645
États-Unis d'Amérique . .		1.025,594	978	1,003,556
Russie		1.423 466	335	475,842
Autriche		72,213	778	55,850
Hongrie	1904	20,496	775	15.496
Allemagne	1900	33,663	410	13.802
Irlande	1905	18,675	490	9,151
Angleterre	1905	178	470	84
Roumanie		33 473	399	1,318
Serbie.		1,342	316	410
Bulgarie	1904	593	129	78
		2.691,809		1,614 905

(1) On peut consulter à ce sujet : *Flachsbau und Flachsindustrie in Holland, Bel-*

Plus de 90 p. c. de l'étendue totale consacrée au lin dans ces pays appartiennent donc à la Russie et aux États-Unis. Quant à la production totale en fibres, les États-Unis tiennent largement la tête avec 1,003,556 tonnes sur 1,614,904 tonnes. Il semblerait donc, *à priori*, d'après ces chiffres, que la part prise dans l'industrie linière par la Hollande, la Belgique et la France soit négligeable; elle n'occupe guère que 62,116 hectares, soit moins de 2.5 p. c. de l'étendue totale et elle ne fournit pas plus de 0.4 p. c. de la production.

Cependant, il s'agit pour ces pays d'une vieille industrie, profondément ancrée dans les mœurs mêmes des agriculteurs, ayant eu autrefois un essor merveilleux, luttant actuellement pied à pied contre la concurrence étrangère, défiant celle-ci par la qualité de sa production et conservant malgré tout une renommée universelle. Le rapport très complet du Dr Frost est une preuve de cette renommée ; on peut également la trouver dans plusieurs rapports analogues, car un grand nombre de gouvernements ont envoyé des spécialistes pour étudier sur place les procédés culturaux et industriels en honneur dans les pays qui nous occupent. Il y a donc ici une page très intéressante de l'agriculture.

C'est la production linière belge qui tient la tête comme perfection. C'est elle qui peut conséquemment offrir le plus d'intérêt. Nous nous en occuperons donc plus spécialement ; le mouvement a d'ailleurs été parallèle en Hollande et en France.

Il est nécessaire de rappeler d'abord les traits principaux de la culture du lin. Nous avons déjà dit que le lin n'est pas une plante très exigeante.

En ce qui concerne le climat, on peut dire que ce dernier

gien und Frankreich par Dr J. Frost (Bruxelles), expert agricole attaché au Ministère impérial des Affaires étrangères (d'Allemagne) publié par le Ministère de l'Intérieur. Parey, Berlin, 1909.

Ce rapport est surtout technique.

doit être moyen, ni trop sec, ni trop humide. Des pluies modérées assez répétées au printemps sont favorables à une croissance rapide ; des pluies abondantes couchent facilement le lin, qui diminue alors de qualité. Si le climat est trop sec, la végétation est moins rapide et la production de fibre s'en trouve diminuée. L'agitation de l'air est favorable à la bonne qualité de la fibre. Il faut donc voir plus qu'une image dans l'expression des littérateurs lorsqu'ils parlent des champs de lin ondoyant sous le souffle du vent et les comparent à une mer bleue à cause de la couleur des fleurs de la plante.

Ces conditions climatériques sont celles de la région tempérée maritime. Sous ce rapport, le lin a donc devant lui un champ très vaste.

Il en est de même du sol. Il peut prospérer à peu près partout. Il ne craint que les terres calcaires, les terres à sous-sol imperméable et les terres pierreuses ou graveleuses. Le point le plus important est que le sol permette une alimentation continue de la plante en eau, indispensable à une croissance régulière de la tige. On trouve d'excellentes récoltes de lin tantôt sur les sols limoneux, tantôt dans les polders plus argileux, tantôt dans des terres tout à fait sablonneuses. « Le lin peut croître, dit A.-L. Bolley, lorsque les autres facteurs importants nécessaires à la végétation sont réunis, sur des sols si pauvres en éléments nutritifs que beaucoup d'autres cultures n'y donneraient aucun résultat (1). »

Dans ces conditions, il est facile de comprendre la grande extension prise par la culture du lin.

Cette plante n'est pas plus exigeante en ce qui concerne la place qu'elle réclame dans la série des plantes occupant successivement le même sol. Il est vrai que le lin ne revient pas bien sur lui-même, c'est-à-dire qu'il faut attendre six, huit ou dix

(1) H.-L. Bolley. *Flax culture*. North-Dakota. V. S. A. 1906.

ans et même davantage après avoir récolté du lin sur un sol avant de pouvoir réemblaver ce sol en lin. Mais, à part cela, il prend parfois la plus mauvaise place. N'aimant pas une fumure fraîche, il vient une ou plusieurs années après celle-ci et souvent après avoine. La place qu'il préfère, c'est après trèfle ou après un gazon. Cette dernière condition est favorable à la production du lin dans les cultures extensives; elle est facile à remplir, même dans les régions où la fumure du sol est négligée.

La préparation du sol pour le lin doit être soignée. On laboure généralement avant l'hiver. Dans les cultures avancées, on recourt au défoncement, que l'on opère un ou deux ans avant la culture du lin.

En ce qui concerne la fumure, on a vu déjà que le lin n'aime pas le fumier de ferme, qui est appliqué une ou plusieurs années auparavant. La culture de la Flandre fait grand usage pour la fumure du lin des engrais organiques azotés : tourteau, guano, sang. Cependant, on recourt actuellement de plus en plus aux engrais chimiques. Toutefois, il est nécessaire d'éviter d'employer de fortes quantités de nitrate de soude; l'excès nuit à la qualité de la récolte, bien que celle-ci ait un aspect luxuriant.

Le choix de la graine demande une mention spéciale. Dans la culture du lin en vue de la production de la filasse, l'on sème très dru, afin de favoriser la croissance en longueur des tiges et d'éviter leur bifurcation. Comme conséquence, la production des semences se trouve fortement réduite. En second lieu, l'arrachage de la plante se fait avant la maturité complète de celle-ci, alors que la graine n'est pas totalement constituée. Dans ces conditions, il est facile de comprendre que la plante dégénère rapidement. Aussi l'agriculteur doit-il changer fréquemment de semence. Il recourt pour cela aux graines provenant des provinces de Russie voisines de la Baltique : Livonie, Courlande, Lituanie, Witbesk et Pskow. Dans ces

contrées, le lin est cultivé en vue de la production de la graine. Les graines sont achetées aux producteurs par des intermédiaires et concentrées dans les mains de quelques grandes maisons de Riga. Là, elles sont nettoyées, triées et mélangées suivant leur qualité, puis mises sur le marché. Elles se vendent à très haut prix, 45 francs les 100 kilogrammes.

Le contrôle de la qualité de ces graines est impossible et l'acheteur n'a d'autre garantie que le nom de la maison qui les fournit. Et cette garantie n'est pas elle-même bien absolue, car cette maison n'exerce aucun contrôle sur le producteur de semences; elle est elle-même à la merci des intermédiaires. Aussi les graines russes donnent-elles lieu parfois à de graves mécomptes.

Il est possible d'employer pour les ensemencements les graines produites par les semis des graines russes, la graine de première jetée, comme on les appelle. Elles fournissent même une filasse plus fine et de meilleure qualité. Mais la seconde génération est beaucoup moins bonne et les générations suivantes sont inutilisables.

La réussite de la récolte du lin dépend également dans une forte mesure de la réussite du semis. Celui-ci doit être dru, avons-nous déjà dit. C'est une condition indispensable à la production d'une filasse abondante et de bonne qualité. Cependant les semis trop drus sont à éviter ; ils amènent la verse et nuisent au rendement. Il est donc nécessaire de s'assurer auparavant du pouvoir germinatif de la semence employée et, en second lieu, de veiller à placer celle-ci dans des conditions qui assurent une bonne levée. D'autre part, il est indispensable de semer le plus tôt possible, car la récolte a d'autant plus de valeur que le semis a été plus hâtif. Il est certes assez aisé de juger si un sol est assez ressuyé pour recevoir la semence, mais les changements brusques du temps au début du printemps exposent néanmoins les semis à de nombreux aléas.

Dans la suite, le lin peut avoir à souffrir des mauvaises herbes, qui peuvent l'affamer et même l'étouffer complètement. C'est ce qui rend les sarclages nécessaires. Ces sarclages doivent se faire à la main, le lin étant semé à la volée. Ils exigent donc une main-d'œuvre abondante.

Le lin est attaqué par de nombreux parasites, dont le plus redouté est un champignon occasionnant une maladie connue sous le nom de brûlure. Cette maladie détruit en peu de temps des emblavures entières et ne peut être évitée que par un moyen indirect, les germes se conservant dans le sol pendant un temps considérable. Il faut attendre plusieurs années avant de répéter la culture sur le même sol.

Enfin il suffit d'une forte pluie pour coucher le lin sur le sol et diminuer sa valeur de moitié.

La récolte du lin se fait par l'arrachage opéré à la main. On opère en même temps un nettoyage du produit. Cette opération exige également beaucoup de main-d'œuvre.

La rapide esquisse de la culture du lin qui précède fait ressortir immédiatement le trait caractéristique de cette culture. Si le lin est peu exigeant quant au sol et à la fumure même, il est, par contre, très sensible aux vicissitudes climatériques. Son développement, plus que celui de n'importe quelle autre plante, est sous la dépendance absolue du temps. Suivant que celui-ci est propice ou défavorable, la récolte est bonne ou mauvaise. Ajoutons à cela les maladies qui le menacent, et nous comprendrons que le lin compte parmi les cultures les plus hasardeuses. En fait, les rendements varient d'une année à l'autre du simple au quintuple, et même davantage. C'est là évidemment un très grave inconvénient pour cette culture. Les rendements sont cependant un peu plus assurés dans les terres basses de la côte de la mer du Nord. Là, le climat et le fait que la nappe aquifère n'est pas loin de la surface du sol favorisent singulièrement la végétation.

Ce n'est pas tout. Le lin formait autrefois la base d'une des plus grandes industries familiales. Il était mis en œuvre sur place et transformé en fil et en toile. Actuellement, si une partie de ce travail a été rendue mécanique et est accaparée par l'industrie, plusieurs opérations sont cependant encore ce qu'elles étaient autrefois. C'est à peine si quelques améliorations y ont été apportées. C'est pourquoi l'industrie linière reste si intimement liée à la culture.

Le lin tel que l'a fourni la récolte doit être égrené, roui et teillé pour fournir la filasse que le filateur emploie.

L'égrenage ne présente aucun point à mentionner ici.

Le rouissage a pour but de débarrasser la fibre du tissu cellulaire qui l'emprisonne. On s'adresse pour cela à l'action de microorganismes divers, mais très répandus dans la nature. Les façons d'opérer, telles que nous les a léguées le passé, sont assez nombreuses : on rouit le lin à la rosée, à l'eau stagnante ou à l'eau courante. Pour rouir le lin à la rosée, on l'étend en couche mince, bien uniforme, sur un chaume de céréale ou sur un terrain gazonné, et on l'abandonne pendant un temps assez long aux influences atmosphériques. Dans le rouissage à l'eau stagnante, le lin en botte est plongé durant plusieurs jours dans l'eau d'une fosse ad hoc ou d'un fossé. Quand on se sert d'une rivière, on a le rouissage à l'eau courante. Ce dernier système n'est autorisé, par mesure d'hygiène, que dans la Lys.

Le rouissage à la rosée n'est appliqué qu'au lin de seconde qualité ; le rouissage à l'eau courante fournit les produits les plus fins et les plus renommés.

La conduite du rouissage exige beaucoup d'attention. Trop courte, l'opération ne débarrasse pas complètement la fibre des impuretés ; trop prolongée, la qualité du produit se trouve diminuée.

On a tenté de remplacer ce système biologique de traitement

du lin par des procédés chimiques ou mécaniques ; mais un succès complet n'a pas couronné les efforts des chercheurs. Il en a été de même en ce qui concerne les essais d'amélioration du procédé biologique : régulation ou augmentation de la température de l'eau, régulation du courant d'eau. Les résultats obtenus, non négligeables toutefois, n'ont pas permis aux nouveaux procédés de prendre la place des anciens. Pour la production des lins fins, de première qualité, le rouissage à l'eau stagnante et surtout à l'eau courante reste indispensable.

Le lin étant roui, il doit être soumis au teillage pour débarrasser la fibre des matières étrangères que le rouissage a suffisamment modifiées pour en rendre la séparation facile. Il est d'abord broyé, puis frappé avec un couteau de bois frôlant une arète en bois sur laquelle le lin est placé par poignée. Autrefois ce travail était fait complètement à la main au moyen d'outils assez primitifs ; actuellement, on dispose de machines mues à la main, au pied ou mécaniquement. Il y a donc place ici pour la petite industrie familiale, et d'autant plus que le teillage se fait à peu près exclusivement en hiver.

Le lin ainsi préparé est prêt pour le filage et le tissage qui sont effectués mécaniquement.

L'on voit donc que malgré tous les efforts une bonne partie du travail du lin échappe encore actuellement à la grande industrie.

Ces détails, un peu longs mais nécessaires, étant rappelés, revenons à la culture du lin en Belgique. Elle remonte loin dans le passé. Selon Rapsaet, elle y était connue avant l'ère chrétienne. Cependant à l'origine, les habitants ne lui demandaient que ce qui était nécessaire pour leurs besoins. C'est surtout au XVe siècle, au moment où l'industrie lainière, auparavant très florissante en Flandre, devait céder le pas à l'industrie anglaise, que la production linière se développa. La Belgique fut, dès lors, renommée pour ses fils et ses toiles de lin.

Malgré les vicissitudes politiques et les crises passagères, qui en résultaient, la production linière alla en progressant jusque vers 1843. Elle occupait alors dans les deux Flandres, le Hainaut et le Brabant : 57,831 tisseurs, 194,091 fileuses, 76,337 teilleurs.

A ce moment, le filage et le tissage mécaniques faisaient leur apparition et, en 1846, ils avaient vaincu la vieille industrie flamande. En même temps, la concurrence du coton se faisait de plus en plus pressante.

Le coup fut très rude et ses conséquences économiques furent extrêmement pénibles pour le pays linier. Après une crise des plus graves, il se ressaisit cependant assez promptement. L'ancien mode de production se transforma rapidement, le travail se divisa, se spécialisa, se perfectionna sous l'influence des grandes filatures industrielles qui devaient se procurer la filasse sur le marché.

Fait curieux, la culture du lin gagna même notablement en étendue. Cette expansion fut encore favorisée par la guerre de sécession et la crise cotonnière qui en résulta. Elle atteint alors un maximum, qu'elle ne reverra probablement plus. Après, ce fut d'abord l'accentuation de la concurrence du coton, ce fut ensuite celle des lins étrangers, ce fut enfin le remplacement de la culture, si hasardeuse, du lin par la culture plus sûre de la betterave sucrière.

Quelques chiffres empruntés à la statistique belge suffisent à caractériser ce mouvement :

	Nombre d'hectares de lin en Belgique.	
	Total.	Variation annuelle.
	—	—
1846 . . .	29 874	Hectares.
1856 . . .	32,837	+ 296
1866 . . .	57,046	+ 2,421
1880 . . .	40,078	— 1,218
1895 . . .	30.615	— 631
1907 . . .	22,672	— 664

Au total, pour la Belgique, la culture du lin semble donc condamnée à disparaître complètement. Avant de tirer cette conclusion, qui serait hasardée, car elle est basée sur une extrapolation, il est nécessaire d'examiner si ce mouvement est général pour tout le pays. Pour cela, il suffira de consulter le tableau suivant, où sont consignées, pour les provinces jouant un rôle dans la production linière, les étendues consacrées au lin en 1907 et les variations de cette étendue en prenant les valeurs de 1846 pour unité :

	Étendue consacrée au lin.			
	Globale en 1907.	Relative (1846=100).		
	Hectares.	1846	1866	1907
Anvers	442	100	161	19
Brabant	1,282	100	234	62
Flandre occidentale	10,055	100	169	103
Flandre orientale	6,932	100	157	64
Hainaut	3,424	100	292	94
Namur	449	100	510	80

En 1866, l'augmentation avait été générale, mais cependant plus forte en dehors du pays linier proprement dit. De même, la réduction des emblavements est générale en 1907. Deux provinces seules, où le sol et le climat conviennent particulièrement bien au lin, cultivent à peu près actuellement les mêmes surfaces qu'en 1846. S'il peut donc être hasardé de prédire la disparition du lin totale en Belgique, il est cependant à peu près probable que cette culture ne se maintiendra que dans des contrées qui lui sont particulièrement propices.

Les frais de culture peuvent se résumer comme suit :

Loyer et impôt	135
Préparation	36
Engrais	283
Semences	47
Entretien	33
Récolte	75
Total	609

Il faut toutefois remarquer que les salaires sont très bas dans les contrées linières. En Hollande, les frais de culture sont estimés à 877 francs par hectare.

Généralement, tout le travail de la culture est exécuté par le cultivateur, qui vend son lin en paille au rouisseur, soit directement, soit par l'entremise d'un intermédiaire. Cependant, on rencontre parfois une curieuse division du travail. Dans certains endroits, le cultivateur prépare seulement le terrain destiné au lin, et le loue en cet état à un linier du voisinage ou d'au loin, qui fait le semis, les sarclages et la récolte. Ailleurs, les lins sont vendus sur pied en juin et la récolte incombe à l'acheteur.

La préparation du lin est l'œuvre maintenant de spécialistes et l'on ne rencontre plus guère d'agriculteurs s'y adonnant. Encore, dans ce cas, les anciens usages ont-ils été fortement modifiés et ne s'agit-il que de lins de qualité secondaire.

La division du travail va parfois jusqu'à séparer l'égrenage, le rouissage et le teillage. C'est cependant l'exception, car le rouissage à l'eau se pratiquant en été, laisse le reste de l'année pour les autres opérations.

La partie de la préparation du lin la plus caractéristique en Belgique est le rouissage dans la Lys.

Le rouissage en rivière est interdit en Belgique et dans les autres pays pour motif d'hygiène ; seule la Lys fait exception, par suite d'un droit d'usage remontant très loin dans le passé. Le rouissage se pratique depuis la frontière française jusqu'à Deynze, soit sur un parcours de 75 kilomètres. Le centre de l'industrie est Courtrai.

Pour l'immersion dans la rivière, le lin est placé dans de solides caisses en bois de 14 à 20 mètres carrés de section sur 1 m. 30 de hauteur. On évaluait, en 1900, à 9,000 le nombre de ces caisses. Leur répartition est très irrégulière comme le montre le tableau suivant :

Nombre d'entreprises avec	1 à	5	caisses	16
— —	5 —	10	—	34
— —	10 —	20	—	63
— —	25 —	50	—	62
— —	50 —	100	—	44
— —	100 —	150	—	7
— — au-dessus de		200	—	1

Les prairies voisines de la Lys sont utilisées pour le séchage du lin roui. Elles se louent de 625 à 685 francs par hectare. Le rouissage occupe pendant l'été environ 17,000 personnes. Les salaires des ouvriers adultes varient de 2.00 à 2,50 francs. Le travail commence à 5 h. 1/2 pour se terminer à 7 heures avec une interruption de 2 heures.

On traite annuellement dans la Lys 125,000 tonnes de lin. Le Dr Keyser attribue la haute qualité des produits obtenus, qui sont incontestablement les meilleurs du monde, au choix judicieux des lins traités, aux caractères mêmes de la rivière et à l'habileté professionnelle des rouisseurs et des ouvriers.

La Belgique importe de plus en plus de lin à l'étranger, comme le montre la statistique suivante :

	Importation belge de lin (en tonnes.)
1840	796
1860	9,704
1880	40.761
1900	72,903
1905	138,465

Cette importation provient principalement de Hollande, de France et de Russie.

	Origine des lins importés en Belgique en 1905 (en tonnes).
France	46,413
Hollande	35,798
Russie	55,571
Autres pays	643
	138,425

Par contre, la Belgique a exporté en 1905 :

	Tonnes.
France	25,466
Angleterre	17,008
États-Unis	3,032
Allemagne	1,246
Autres pays	751
	47,503

Les importations françaises et hollandaises sont constituées par du lin en paille, qui est soumis au rouissage dans la Lys. Les importations russes consistent en lin teillé qui est travaillé par les filatures belges.

Les exportations sont formées de lin roui et teillé en Belgique ; les qualités les plus fines vont vers l'Angleterre, dont les usines seules peuvent tirer parti de matières premières aussi coûteuses.

La culture du lin en Hollande et en France se trouve sensiblement dans les mêmes conditions qu'en Belgique. En ce qui concerne la France, il est cependant intéressant de s'arrêter un moment à une intervention gouvernementale en faveur de la culture du lin.

En 1842, la France cultivait 98,242 hectares de lin ; en 1905, elle ne consacrait plus à cette culture que 27,113 hectares. La réduction est donc plus notable qu'en Belgique, et elle a évidemment alarmé un grand nombre de publicistes agricoles. Sous l'empire des idées protectionnistes qui s'emparèrent de ce pays vers la fin du siècle dernier, un effort fut tenté pour sauver artificiellement la culture du lin. En 1891, M. le Ministre de l'Agriculture proposa aux Chambres l'allocation d'une somme de 1,098,000 francs pour la création de champs d'expériences et de concours liniers, pour des subventions aux unions linières et pour la fondation d'écoles spéciales affectées à l'enseignement du travail du lin et des autres industries agricoles.

Ce projet fut complètement transformé par la Commission des douanes, présidée par M. Méline, qui proposa un droit de douane sur les matières textiles étrangères et une prime directe à la culture du lin et du chanvre. Finalement, la loi du 13 janvier 1892 stipula seulement la prime à la culture. Dans ce but, cette loi mettait à la disposition du gouvernement, pour une période de six ans, une somme annuelle de 2,5 millions de francs pour être répartie entre les cultivateurs liniers proportionnellement à l'étendue cultivée en lin et en chanvre.

La première année, après la mise en vigueur de cette loi, la prime payée s'éleva à 132 francs par hectare, un grand nombre de producteurs ayant négligé de réclamer les avantages que la loi leur accordait. Dans la suite, la prime oscilla entre 68 et fr. 78.50. La loi fut renouvelée en 1898 et en 1903, malgré une opposition de plus en plus vive. La loi de 1903 fixa la prime au taux maximum de 60 francs par hectare et la dépense totale à 2,5 millions de francs.

Qu'a donné cette législation ? Voici quelques indications à cet égard(1) :

Années.	Étendue cultivée. en lin en France. Hectares.
1892.	27,137
1893	29,550
1894.	33,163
1895.	34,054
1896.	26,932
1897.	24,474
1898.	19,271
1899.	17,594
1900.	21,260
1901.	25,132
1902.	21,996
1903.	23,000
1904.	26,000
1905	27,123

(1) Frost. *Loc. cit.*, page 87.

Il faut donc conclure que la prime n'a pas amené l'extension de la culture du lin et qu'elle a à peine suffi pour maintenir la situation de 1892. Cependant l'État a dépensé dans cet espace de temps 31.5 millions de francs. Il faut ajouter qu'une forte partie des lins français est exportée en Belgique pour le rouissage et le teillage, puis réimportée en France. Les filatures françaises continuent à importer des quantités énormes de lins étrangers. Enfin cultivateurs et industriels liniers se lamentent sur leur sort tout comme auparavant.

L'expérience française sur le terrain linier est une nouvelle preuve que, dans le domaine de la production, le progrès technique seul peut conduire au succès, tandis que la protection artificielle n'apporte avec elle que mécomptes et confusion.

Pour donner une idée exacte de l'état de la production du lin en France et en Hollande, nous donnons ci-dessous la statistique pour 1905 concernant ces deux pays.

Commerce du lin de la France (en tonnes.)

	Exportation.			Importation.		
Vers ou de	Lin brut.	Lin teillé.	Étoupe.	Lin brut.	Lin teillé.	Étoupe.
Belgique . . .	42,718	1,852	»	305	6,005	»
Angleterre . .	»	400	»	»	»	»
Russie. . . .	»	»	»	»	75,993	»
Divers. . . .	1	305	6,197	83	691	7,960

L'exportation du lin brut vers la Belgique augmente d'année en année, tandis que l'importation de lin russe reste à peu près stationnaire.

Commerce de lin en Hollande (en tonnes.)

Exportation.		Importation.	
Lin brut.	Lin teillé.	Lin brut.	Lin teillé.
—	—	—	—
30,770	8,026	535	1,314

Les lins bruts sont exportés vers la Belgique, tandis que les lins teillés s'en vont vers l'Angleterre.

En résumé, on constate donc qu'en France, en Belgique et en Hollande la culture du lin est en régression très marquée, qu'elle ne se maintient que grâce à la qualité de ses produits, que ces produits sont surtout utilisés par l'industrie anglaise, enfin que l'industrie locale recourt principalement aux lins russes.

ACH. GRÉGOIRE,

Directeur ad int. *de l'institut chimique et bactériologique de l'État à Gembloux.*

CHRONIQUE MARITIME

LA CRISE DES FRETS.

Un des phénomènes dominant les armements maritimes en ces derniers temps, c'est la crise où les transports pataugent tous les jours davantage.

Depuis les premières heures du XXe siècle, les frets n'ont cessé de subir une marche décroissante. Mais les reprises partielles qui réveillaient périodiquement le marché faisaient croire à l'arrivée prochaine de temps meilleurs. Hélas ! l'année qui vient de s'écouler aura été plus sombre encore que ses devancières !

C'est la grande crise américaine de 1907 qui en a précipité la conjoncture. Toute la civilisation économique du monde reposait depuis nombre d'années sur l'échange de plus en plus intense des produits de l'ancien et du nouveau monde. L'émigration même semblait frappée à mort.

M. Albert Haas étudie dans ce même numéro la situation générale de l'armement. Nous ne nous proposons pas de faire concurrence à son exposé, mais seulement d'en compléter les lignes générales par certains renseignements supplémentaires.

Un livre intéressant, bref et bien fait, de M. Fraissingea (1), souligne ce phénomène qui est la conséquence de l'augmentation du tonnage mondial, qui a passé de vingt-cinq millions et demi de tonneaux en 1895 à trente-neuf millions et demi en

(1) *Le Problème de la marine marchande,* Larose. Paris 1909, 120 pages.

1908. Cette progression dépasse l'ampleur moyenne qu'a pris le trafic international durant cette période de treize ans. Comme le dit fort bien M. Fontana-Russo dans l'étude que nous publions aujourd'hui, c'est le transport des voyageurs, c'est-à-dire les relations d'affaires, et l'expatriation sous toutes ses formes qui constituent la grosse part des services nouveaux auxquels satisfait le tonnage depuis dix ans. Or, en ces derniers temps, et par suite de la crise américaine, ce mouvement d'expatriation a considérablement diminué. Le dernier rapport annuel de la Compagnie Cunard, daté du 12 avril 1909, porte textuellement que les effets du désastre financier aux États-Unis en 1907 continuèrent en 1908 sous une forme plus aiguë encore et amenèrent une complète désorganisation dans le transport des émigrants, le nombre total des passagers de 3e classe débarqués à New-York et à Boston étant tombé de 1,116,000 en 1907 à 335,000 en 1908. Il faut ajouter que les compagnies engagées dans les services entre l'Amérique du Nord et l'Italie se sont fait une guerre de tarifs, ruineuse pour toutes. La suite en est que cette puissante société ne peut distribuer aucun dividende. Tandis que ses bénéfices étaient en 1907 de 613,908 livres, ils ne sont plus en 1908 que de 295,036 livres, et elle a dû prélever 100,000 livres sur son fonds d'assurance et 50,000 sur sa réserve. Tandis que ses dépenses d'exploitation augmentaient de plus de 300,000 livres, ses recettes suivaient la mauvaise fortune de toutes les affaires, et le soutien financier du gouvernement anglais ne l'a pas mise en meilleure posture que les autres sociétés.

Celles-ci font tout aussi mauvaise figure. Le rapport de la Leyland line du 1er avril 1909, qui a une très grande partie de sa flotte engagée dans le trafic Nord-Atlantique et golfe du Mexique, accuse une perte de 94,000 livres. Les armements allemands ne sont pas mieux lotis.

C'est au mois de mars dernier que la Hamburg-Amerika a

publié son rapport. Là aussi, point de dividende. Malgré le système de compensation, qui est le caractère distinctif de ce syndicat mondial de transport, et qui escompte que les lignes prospères paieront les pertes de celles qui souffrent d'une crise passagère, l'universalité de la crise actuelle a eu raison de cette ingénieuse combinaison. Elle en a été réduite à désarmer un grand nombre de navires, représentant une capacité de 136,000 tonnes et les meilleurs steamers de la flotte. Le rapport se plaint vivement des avantages qui favorisent les armements étrangers, notamment les subsides, et des droits, notamment les droits de consulat, qui chargent les armements allemands. Ces charges sont évaluées à une dépense annuelle de 1,500,000 marks.

Il se peut que des armements français ou anglais soient protégés soit par des subventions, soit par un allègement des taxes, au détriment du pavillon étranger; il se peut aussi, comme le constate amèrement la Hamburg-Amerika, que la politique protectionniste de l'Allemagne écarte de ses ports nombre de produits qui vont à ceux où l'entrée est franche. Il ne nous est cependant pas possible de laisser passer sans réserves des plaintes de ce genre. Tout le monde sait, en effet, que la politique impériale, malgré les apparences libérales, est, au fond, tout aussi protectionniste que celle des autres pays. Elle l'est plus intelligemment, voilà tout; et si les formules sont plus modernes, plus complexes, mieux appropriées au commerce maritime, elles ne tendent pas moins à handicaper le pavillon allemand.

Les rapports de M. Lefaivre, consul général de France à Hambourg, sont très instructifs à ce point de vue. Ils sont très nettement interprétés par M. Fraissingea dans l'intéressant livre que nous avons signalé plus haut. La prospérité du service allemand sur New-York dépend, dit-il, en grande partie des mesures de police au moyen desquelles le gouvernement

impérial lui réserve une clientèle d'émigrants. L'expatriation allemande étant tombée de 120,000 à 25,000 têtes par an, les efforts tendent à détourner vers les ports allemands les émigrants de l'est de l'Europe. Voici par quelle mesure on y parvient : « Depuis la mise en vigueur de la loi allemande sur l'émigration, les autorités appliquent à la frontière orientale de la Prusse les règlements pour la délivrance des billets de passage, règlements en vertu desquels on ne distribue que des billets directs, via Hambourg et Brême, à destination de l'Amérique et de l'Afrique (Transvaal et le Cap), tous pays desservis par des lignes et vapeurs dont l'exploitation est concédée par le gouvernement de l'Empire. » Le prétexte invoqué est une raison sanitaire. La Hamburg-Amerika et le Norddeutscher Lloyd sont ainsi handicapés. Ils en profitent, du reste, pour faire d'excellentes conditions aux émigrants. En 1907, il était parti de Brême et de Hambourg environ 400,000 émigrants au prix moyen de 150 francs, soit une recette de 60 millions de francs. Quand on sait que, durant les six premiers mois de 1908, ce chiffre était tombé à 55,740 têtes d'émigrants, on s'explique le formidable recul des recettes. La protection indirecte, assurée par l'Empire à ses grands armements, a cessé de répondre momentanément à leur attente.

Il en est de même d'une autre arme de protection, les tarifs combinés ou soudés et les connaissements directs. Signalons sur ce point les utiles documents que contient le premier volume d'un ouvrage de M. Dussol, dont les longueurs et la documentation parfois trop ancienne n'excluent pas les mérites (1). On sait que ce système permet d'expédier par une lettre de voiture, de certaines gares d'un pays à l'étranger, directement, des marchandises à prix réduit, à condition de les diriger par un port déterminé. Le prix comprend le fret terrestre à bas prix, le

(1) *Les Grandes Compagnies de navigation en Allemagne.* Paris, Pedone, 1908, 226 pages, p. 78 et suiv.

fret maritime et tous les frais de manutention. Les chemins de fer de l'État allemand en arrivent ainsi à transporter à perte, pour le plus grand profit des armements favorisés.

Ce serait ridiculement diminuer les mérites commerciaux des grandes compagnies allemandes que de prétendre ramener à des mesures de ce genre les causes de leur succès, qui réside dans leurs méthodes propres, et non dans les secours gouvernementaux; mais il serait tout aussi faux de prétendre, comme elles le font, que leurs concurrents sont protégés tandis qu'elles ne le sont pas.

C'est avec raison également que M. Dussol signale comme une des bases de la prospérité maritime allemande le système des ristournes dont nous avons parlé dans une chronique antérieure (1), et que les *freetraders* absolus combattent comme une mesure de protection.

Toutes ces mesures et l'intelligence d'un personnel incomparable n'ont pas empêché la Hamburg-Amerika d'essuyer des pertes considérables. Alors que ses navires de mer lui rapportaient, en 1906, 30,380,000 marks, ils n'en procuraient plus que 24,000,000 en 1907, et seulement 13,750,000 en 1908. Les bénéfices nets, qui, en 1906, étaient de 10,500,000 marks, et permettaient un dividende de 11 p. c., se sont changés en perte.

Mais la situation du Norddeutscher Lloyd est encore moins brillante. Elle accuse, dans le rapport d'avril 1909, un déficit de 17,650,000 marks, malgré toutes les économies, la réduction des services au minimum et le désarmement d'un grand nombre de navires. Il faut indiquer, pour s'expliquer ce désastre, dans quelle conjoncture cette compagnie s'est trouvée. Tandis que à coups de subsides elle maintenait ses services du Pacifique et d'Extrême-Orient, les sociétés japonaises, notamment la Nippon Yushen Kaisha, lui faisaient éprouver des pertes terribles

(1) Voyez *Revue économique internationale*, mai 1907 : *Pools et rebates*.

par une guerre résolue de tarifs pour le cabotage de l'Indo-Chine. Une situation analogue l'attendait pour le tarif du golfe du Mexique et de Cuba. Quant au trafic Nord-Atlantique, elle en subissait l'effondrement que ses services récents sur le Levant ne pouvaient arriver à compenser. Au contraire, la guerre entre Marseille et Alexandrie, entamée par l'Egytian Mail, les avait anémiés; et quant aux lignes de la mer Égée et de la mer Noire, elle avait dû les restreindre au strict minimum en désarmant le *Preussen* et le *Bayern*. Pareil concours de circonstances désastreuses l'amenaient bien loin des résultats satisfaisants de 1906 qui avaient permis un dividende de 8 p. c., et l'on comprend qu'elles aient causé la mort du Dr Wiegand, épouvanté de voir les recettes d'exploitation tomber de près de 33,000,000 en 1907 à un peu plus de 9,000,000 de marks l'année suivante.

Il est, dans de pareilles conditions, tout à fait nécessaire de saluer au passage le rapport de la Holland-Amerika (mars 1909). Cette compagnie, supérieurement menée, du reste, a accompli le tour de force de continuer le développement de ses services et de traverser la crise tout en assurant encore à ses actionnaires un dividende de 2 1/2 p. c.

Cette exception confirme la règle.

*
* *

Devant une situation aussi grave on comprend qu'un homme d'affaires énergique comme M. Ballin ait tenté de remonter le courant en proposant une entente entre les compagnies transatlantiques. Il s'en est expliqué, à l'automne de 1908, dans une interview célèbre publiée par le *Berliner Tageblatt*. Il a proposé aux sociétés intéressées « de verser dans une caisse commune une somme de 20 marks pour chaque passager de première classe empruntant les lignes de l'Atlantique-Nord et une somme de 5 marks pour chaque passager de

seconde classe. Les fonds réunis de la sorte doivent être employés à racheter et à démolir les anciens vapeurs rapides. Ce premier pas vers une entente paraît d'autant plus nécessaire qu'il y a, dès à présent, trop de vapeurs rapides employés dans l'intercourse Europe-Amérique du Nord, et parce que ces anciens paquebots... font concurrence aux navires plus modernes, sans rapporter un bénéfice direct à leur propriétaire. Tant que les lignes de navigation posséderont encore des navires de cette nature, la tendance subsistera de les faire naviguer. Il en résulte, par exemple, que la White Star et la Cunard Line expédient cette année, chaque mercredi, un vapeur rapide d'Angleterre aussi bien que de New-York, et que, chaque samedi, un vapeur rapide de l'American Line est en concurrence avec un autre vapeur de la Cunard Line. On peut admettre que, pendant neuf mois de l'année, un paquebot aurait amplement suffi pour répondre au trafic, que par suite l'expédition du deuxième vapeur était absolument superflue. En tenant compte que le voyage, aller et retour, coûte au moins 300,000 marks en gages, charbon, etc., on peut dire qu'un tel système représente une véritable dissipation de la fortune nationale. Je crois que, par l'achat et la démolition à frais communs des anciens paquebots, on mettrait de l'air et de la lumière dans le trafic, tout en accroissant le rendement des navires plus modernes... En établissant un plan de départ rationnel par une entente, les lignes intéressées économiseraient chaque année plus de 30 millions de marks. Si l'on arrive à s'entendre sur ce point qu'aucune des lignes intéressées n'expédie plus d'un vapeur rapide par semaine, on aura d'ores et déjà préparé le plan des constructions maritimes futures, au sujet duquel il sera facile de s'entendre sans grande difficulté... »

M. Ballin ajoute : « Si les grandes sociétés de navigation souffrent aujourd'hui du trop grand nombre de ces paquebots à grande vitesse, on peut dire que tout l'armement souffre de

l'excès de tonnage disponible. » Il propose donc d'étendre aux cargo-boats l'application de son système qui, à ses yeux, « amènerait dans quelques années l'assainissement de l'armement dans le monde entier ».

De même, quand le désastre du Norddeutscher Lloyd a été connu et que, dans le mouvement de panique, la Deutsche Bank a fait mine d'abandonner la puissante compagnie, on a immédiatement esquissé un programme de réorganisation du même genre, et l'on a été jusqu'à parler d'une fusion entre le Norddeutscher Lloyd et la Hamburg-Amerika.

En Angleterre, les mêmes idées ont été défendues par des hommes de tout premier ordre, comme sir Alfred Jones. Mais elles se sont récemment concentrées autour du nom de Leonard Macarthy. Le Dr Haas en parle dans son article, et il signale la tentative comme avortée. Il est certain que M. Macarthy n'a pas réussi. Mais il est vraisemblable que sur un programme moins vaste que le sien, une entente entre un grand nombre d'armateurs finira par s'imposer. Ce n'est pas en quelques semaines et par quelques meetings qu'on impose des solutions définitives à un problème qui tient en suspens tant d'intérêts et est lié à la vie du commerce universel.

Léon HENNEBICQ.

LA VIE SCIENTIFIQUE

REVUE DES LIVRES

L'abondance excessive des ouvrages qui parviennent à la *Revue Économique Internationale* atteste combien les auteurs la tiennent en estime, mais impose à nos rédacteurs une vraiment lourde tâche. La plupart sont d'un intérêt qui commande un examen long et minutieux; d'autre part, nous ne disposons que d'une place restreinte. Il nous a fallu chercher à concilier ces difficultés, et l'arriéré des volumes croissant tous les jours, nous avons décidé de faire périodiquement une *Revue des livres*.

Nous commencerons par les ouvrages généraux. Nous avons sur notre table l'important travail, en cours de réédition, du professeur PHILIPPOVICH VON PHILIPSBERG (1), dont la quatrième partie a paru récemment. Nous aurions voulu signaler sur-le-champ les volumes antérieurs, mais c'est une tâche agréable et longue que d'étudier une œuvre d'une pareille envergure. Les derniers volumes sont particulièrement intéressants. Ils traitent de la partie de l'économie politique où les progrès de la vie contemporaine ont le plus puissamment agi, celle de la circulation, qui a pris le dessus avec la navigation à vapeur, les câbles, le télégraphe, le téléphone, et a donné aux marchés et aux bourses l'amplitude mondiale de leur action. La politique commerciale en est la fille, et la guerre des tarifs, l'élément.

Ces problèmes sont examinés sans trop d'abondance, avec une clarté qui n'exclut jamais la précision des détails indispen-

(1) *Grundriss der politischen Œkonomie*, Dr EUGEN VON PHILIPPOVICH. Tubingen, Mohr, 1907 et 1909.

sables ou caractéristiques. Outre le domaine de la circulation par chemins de fer, canaux et sur mer, ainsi que tout ce qui est relatif aux banques et aux bourses, on y trouve aussi l'examen de la répartition de la rente et des profits dans les différentes classes de la société. L'éminent maître, porte-drapeau de l'école autrichienne, a ainsi achevé un immense labeur et fourni à la science un modèle d'exposition savante et ferme. C'est en faire un magnifique éloge que se demander, après minutieuse comparaison, qui l'emporte, ou la documentation éclectique et les généralisations historiques de Schmoller, ou la division nette et précise et la classification rigoureuse de Philippovich.

Rien n'est plus difficile à écrire, et plus rare, qu'un manuel. Concentrer des principes en un petit nombre de pages exige des qualités de généralisation et de concision peu communes. Dans sa nouvelle édition des *Principles of Economics* (1) le professeur SELIGMAN en a donné un éclatant témoignage. Depuis Stanley Jevons, nous n'avions pas vu en anglais de meilleur manuel.

Le nom de Stanley Jevons évoque en moi celui de CH. GIDE(2). Quand j'étais sur les bancs de l'université, et que j'étudiais les sciences sociales avec G. de Greef, c'étaient mes deux manuels favoris. Mais l'édition de 1891, que j'aperçois, à portée de la main, dans ma bibliothèque, jaunie et fanée par l'usage, se double aujourd'hui d'un imposant in-octavo de près de huit cents pages. Le beau livre est clair et simple, lucide et révélateur, comme une lentille penchée sur la vie. Ce n'est plus le manuel d'autrefois ; la condensation de la pensée, si puissante au point de vue intuitif, a fait place à quelque abondance d'exposition, sobre toujours, jamais ornée, ni fleurie, mais d'une impartialité supérieure, un peu parnassienne, en sa froideur.

(1) *Principles of Economics,* Longmans, Green et Cie, New-York, 1909.
(2) *Cours d'économie politique,* par CH. GIDE. Libraire Sirey, Paris, 1909.

La nouvelle disposition des matières montre le bouleversement des théories économiques depuis vingt ans. Alors déjà, les sciences sociales et la politique bousculaient la théorie classique des richesses avec ses trois pouvoirs à la Montesquieu, production, consommation, répartition. Mais notre auteur, élevé dans la tradition et d'esprit prudent, avait continué la voie ancienne. L'école socialiste, alors puissante, avec les socialistes de la chaire, avait déjà mis en lumière certains points gravement contestables de la tradition, notamment les abus du droit de propriété et de l'hérédité. On en retrouve déjà l'écho dans ce petit livre, si modéré pourtant.

Le nouveau est conçu sur un plan tout différent, beaucoup plus moderne et plus réaliste. Il n'y est plus guère question de la richesse comme base de l'économie politique. On y discute des éléments de la valeur, et on la ramène à des facteurs purement psychologiques. On y parle de la production et de ses facteurs; mais c'est pour y voir, à côté des vieilles divisions du milieu, du terrain, de la matière première, une critique du régime machiniste et le facteur nouveau de l'émigration et de la colonisation; de même le travail cesse d'être traité en pouvoir abstrait, on y insiste sur l'apprentissage et l'éducation professionnelle. L'organisation de la production, caractéristique des vingt dernières années, y apparaît avec l'étude du prix de revient, de la concurrence et des crises, et le double phénomène de spécialisation technique et de concentration industrielle dans l'État et hors de l'État.

Dans une économie sociale où la valeur d'échange l'emporte sur la valeur d'usage, il était naturel de détacher les phénomènes de circulation de ceux de répartition. A vrai dire, c'est là le trait caractéristique de l'ouvrage. Le transport, les marchands, la monnaie, le crédit, les balances commerciales et, enfin, la politique économique, telles sont les nouveautés capitales qui marquent à vingt années de distance l'évolution des idées dans une tête supérieurement organisée.

Faisons remarquer, en passant, que tous ces points, par lesquels s'affirme une économie politique nouvelle, sont précisément les points distinctifs du programme d'études de la *Revue Économique Internationale*. Quand nous avons entrepris l'œuvre, nous ne pouvions savoir qu'elle aurait eu la bonne fortune d'être consacrée par l'adhésion implicite des maîtres de l'Économie politique.

Je disais tout à l'heure toute l'importance du traité de M. Seligman, j'oubliais de parler de la cinquième édition du livre du professeur A. MARSHALL, l'éminent savant dont s'honore l'université de Cambridge (1). Elle garde la belle tenue classique des éditions précédentes. Mais l'auteur annonce, dans sa préface, obéissant au besoin d'étreindre les phénomènes nouveaux et récents qui poussent de toutes parts, qu'il va devoir consacrer deux volumes inédits à la politique économique (*National Industry and Trade*) et à la circulation (*Money, credit, and Employment*).

N'est-ce pas significatif? Il est inutile de dire le prix que nous attachons dès à présent à ces travaux et qui porteront la marque d'un grand esprit.

J'ai encore sur ma table un manuel excellent dont la teneur est confirmative de ces idées qui sont notre programme. C'est le livre du professeur J. GRUNZEL (2). L'école autrichienne, vraiment, tient en ce moment la tête du monde entier, en économie politique. Clarté, finesse, intelligence, savoir, le vieux domaine des Habsbourg possède une floraison merveilleuse d'initiatives. Je ne pense pas seulement au professeur Grunzel en écrivant ces lignes, je pense à tous les vivants, aux excellents collaborateurs, à l'accueil si cordial et si empressé que nous avons rencontré en Autriche-Hongrie; je pense aussi à ce beau penseur qu'était VON INAMA STERNEGG.

(1) *Principles et Economics*, premier volume, Macmillan, 870 pages.

(2) *Allgemeine Volkswirtschaftslehre*, par Prof. GRUNZEL. Vienne et Leipzig, Hölder, 138 pages.

*
* *

Après ces belles œuvres, de portée générale et philosophique, celles qui suivront, quel que soit leur mérite, n'auront plus qu'une place secondaire. Ce n'est pas que certaines ne soient de premier ordre, mais j'ai la faiblesse de considérer comme cent fois supérieur tout ce qui est de culture générale. La spécialisation technique, de même que l'art industriel et la photographie — voire le cinématographe —, sont utiles, mais toutes leurs opportunités ne tiennent pas un instant à côté de ce qui rassemble et unifie les activités artistiques et scientifiques. L'Art et la Science ne gardent leur divinité que sur les sommoù ils se tiennent. La multiplicité des petites œuvres rend plus émotionnante la rencontre des grandes. La foule est un désert, et l'aridité des sables se rompt aussi joyeusement parla verdure d'une oasis que ne le fait l'apparition d'un génie dans le désert myriadaire des talents.

Une place d'honneur doit être réservée au *Manuel de science des finances* du professeur MAX VON HECKEL (1). Ce n'est pas seulement à ses mérites qu'elle est due, c'est à la conjoncture financière d'à présent. Nous disions à l'instant que tout ce qu'il y a de nouveau dans le manuel de Gide tourne autour de l'écueil de la circulation des valeurs. Telle est la conclusion mélancolique exprimée par ce livre si net et si complet. Nous amassons sans savoir répartir, et surtout sans faire circuler. Les budgets de tous les États du monde fléchissent parce qu'aucune entente internationale n'allège leur circulation. Les uns vont à l'apoplexie ; les autres, à l'anémie. Nulle part de santé moyenne. Pourquoi ? Pas de bonnes finances. Et pourquoi pas de bonnes finances ? Parce que dans tous les pays, les ministres des finances

(1) *Lehrbuch der Finanzwissenschaft.* Leipzig, Hidschfeld, 504 pages.

sont les sortes de concierges grognons qui veillent avec trop de jalousie sur les caisses publiques. Quand verra-t-on cet oiseau bleu : un ministre des finances qui regarde l'horizon international, comme sœur Anne?

J'ai monté, moi aussi, à ma tour, et j'ai regardé l'horizon financier à travers de bonnes jumelles. Pour jouer sur ce tapis vert, j'avais un brelan de livres. *La Banque de France* de PATRON, les *Banques allemandes à l'étranger* de DIOURITCH, et puis un parallèle, *La Reichsbank et la Banque de France* de SNYCKERS.

J'y ai vu se heurter des conceptions tout à fait hostiles et, qu'on me pardonne le romantisme de mon interprétation, j'y ai vu deux psychologies antinomiques. La Banque de France a réussi, comme le dit fort bien M. PATRON (1), a préserver la France de toute crise profonde. Le pays n'a connu qu'une atmosphère constante de serre. On voit sur les thermomètres des indications comme : *Orangers*, *vers à soie*. C'est la température financière de la France. A l'abri de pareille politique, il fallait que la question sociale allât à l'état aigu. Loin de moi de prétendre que la Banque de France soit la couveuse de M. Pataud, mais, au fond de moi, je crains les pays trop heureux. Ce sont ceux qui deviennent neurasthéniques, par excès de bonheur, comme tant de gens.

Diable ! les banques allemandes n'ont pas cet aspect-là ! C'est de la finance à bras tendu, et on a l'impression de gaillards musclés qui peinent à l'ahan, interminablement. Le livre de M. DIOURITCH (2) est un livre remarquable. Nulle part je n'ai vu pareille clarté, pareille abondance. Je m'en suis longuement rassasié. Il tient en lui l'avenir de l'Europe, car les banques allemandes, c'est tout ce que le vieux continent con-

(1) *La Banque de France et le crédit national*, par PATRON. Giard et Brière, 187 pages.

(2) *L'Expansion des banques allemandes à l'étranger*. Paris, Rousseau, 798 pages.

tient d'agressif. Pourvu qu'elles ne nous amènent pas quelque affaire. Ah ! Si la *Deutsche Orient Bank* pouvait se tenir tranquille !

L'ouvrage de M. SNYCKERS (1) renouvelle ces appréhensions. L'Allemagne se gonfle — et la politique officielle de sa Reichsbank aussi. La Banque de France temporise. L'une est affamée, l'autre est pléthorique. Gare, gare dessous ! Que les coffres-forts se défendent ! La destinée normale de la France est d'être la proie des affamés de l'Est, si elle n'y prend garde !

L'ouvrage du Dr RIEZLER (2), qui nous ramène à l'antiquité classique, est singulièrement confirmatif de ce pessimisme. C'est une contribution à la vieille polémique : si l'antiquité a connu ou non le capitalisme industriel. Bücher tient pour l'économie domestique (*Hauswirtschaft*). Beloch et Meyer assimilent l'antiquité à l'âge moderne. J'enseigne depuis des années que c'est là une question qui ne peut se résoudre que par l'analyse des problèmes de la circulation, et non par l'analyse de la production. Ce n'est pas le gynécée ou l'atelier qui fourniront la solution, c'est le marché des échanges, les questions de monnaie et de crédit. Je regrette vivement que l'auteur ne se soit pas placé à ce point de vue.

Les Italiens ont toujours été, à cet égard, des maîtres. Ils ont, comme tous ceux qui s'approchent du Levant, l'art et la science de l'échange, comme les Occidentaux, plus simples, ont l'art de la production. L'œuvre excellente de M. MARCO FANNO (3) contribue à montrer que l'Angleterre est demeurée l'araignée au centre de la toile, active, intelligente, Minerve sans repos, qui maintient Londres au milieu des échanges du monde entier.

J'allais oublier la critique que fait le Dr LIFSCHITZ (4) de la

(1) *La Reichsbank et la Banque de France.* Paris, Rousseau, 203 pages.

(2) *Ueber Finanzen und Monopole im alten Griechenland.* Berlin, Puttkammer, 100 pages.

(3) *La Moneta. Le Correnti monetarie.* Torino, Bocca, 130 pages.

(4) *Zur Critik der Bæhm-Bawerkschen Werttheorie*, Leipzig, Engelmann, 1908.

théorie de la valeur de Böhm Bawerk. C'est celle, on le sait, de l'utilité *finale,* qui mesure l'utilité des choses à leur quantité disponible, à leur rareté, enfin. L'auteur fait très justement remarquer qu'elle se place à un point de vue strictement individuel qui n'est pas exact. La valeur est une notion sociale. La désirabilité individuelle n'en exprime qu'un des éléments. Il fait observer que la parole est à la psychologie sociale pour répondre, mais qu'elle est à peine formulée. Nous l'attendons toujours.

*
* *

Après ces ouvrages, tous consacrés à la valeur et à sa circulation, nous aurions voulu trouver la place nécessaire pour aborder les problèmes industriels que traitent tant d'ouvrages intéressants. Nous le ferons la fois prochaine. Signalons cependant à nos lecteurs le très intéressant livre de MM. BAUMGARTEN et MESLÉNY (1) sur les cartels et les trusts, qui présente de la question un aperçu d'ensemble consciencieux et clair.

LÉON HENNEBICQ.

(1) *Kartelle und Trusts*, Berlin, Liebmann, 1906.

REVUE ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

JUIN 1909

ÉDITORIAL

Le développement des institutions internationales est la suite normale de l'extension des relations et des échanges. Elles tendent à unifier et répartir dans un esprit de concorde la multiplicité des efforts. Jusqu'à présent, le Droit avait été le terrain sur lequel de fructueuses rencontres avaient préparé un meilleur avenir. Cependant, le commerce et l'industrie en général, les questions économiques, même sous la forme la plus moderne de l'expansion mondiale, font de plus en plus la matière de ces assemblées. On voit même des instituts et des bureaux permanents y donner une direction méthodique. Tout récemment, et à l'initiative bienveillante de S. M. le Roi d'Italie, s'est créé le plus vaste de ces organismes, l'Institut agricole international.

L'heure paraît venue de constituer en matière économique, surtout en ce qui concerne la circulation des personnes et des produits, des congrès périodiques assurant des discussions fécondes, et un bureau central assurant, par une documentation abondante, au commerce international, un ensemble de renseignements qui fait, à l'heure actuelle, malheureusement défaut.

La Revue Économique Internationale *a toujours défendu cette idée, et ses dirigeants sont prêts à donner tout leur concours à ceux qui auraient, comme elle, le désir de lui voir revêtir une forme pratique. C'est pourquoi elle a accueilli avec un*

particulier empressement la belle étude du Dr Victor Heller, attaché au ministère du commerce à Vienne. Non seulement nous sommes heureux de lui donner la plus large publicité, mais, sortant de la réserve qui nous fait accueillir les travaux de nos collaborateurs sans jamais prendre parti, nous faisons, au contraire, un appel pressant à nos lecteurs pour que, dans tous les pays du monde, ceux que cette question intéresse se mettent en rapport avec nous et nous communiquent leurs vues. L'importance capitale de ce problème justifie entièrement notre initiative.

La crise financière des États-Unis en 1907 *pèse encore sur le monde entier. La secousse a été si grave qu'elle a déterminé le gouvernement fédéral à prendre enfin des mesures pour apporter à la circulation fiduciaire, sinon la stabilité par une centralisation officielle et définitive des banques, du moins un palliatif par l'association privée. Nos lecteurs savent combien M. Achille Viallate, professeur à l'École des sciences politiques de Paris, a le talent d'exposer avec clarté les questions, souvent compliquées, qui caractérisent la vie du grand peuple anglo-saxon d'Amérique.*

Peu de travaux ont le caractère d'actualité que revêt l'exposé que fait M. Émile Waxweiler, professeur à l'Université libre de Bruxelles, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, du problème de l'association des ouvriers au bénéfice des industriels. Deux ministres, M. Winston Churchill, en Angleterre, M. Briand, en France, ont manifesté récemment leur intention d'orienter en ce sens la législation sociale. Nul n'était mieux qualifié que M. Waxweiler, qui a autrefois étudié cette question avec autorité, pour en réunir tous les éléments et les présenter avec séduction et clarté.

L'Abyssinie, point de compétitions internationales, est un pays dont l'aspect naturel et les mœurs sont particulièrement curieux. D'autre part, le chemin de fer du Harrar a, récemment encore, attiré l'attention. M. Étienne de Felcourt a joint la précision au pittoresque et présenté ainsi un ensemble d'un rare intérêt.

La Rédaction.

L'ORGANISATION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE MONDIALE ET LA CRÉATION D'UN INSTITUT COMMERCIAL INTERNATIONAL.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *I. Die Verwirklichung der Handelsfreiheit. — Die modernen Handelsverträge. — Die internationalen Konventionen, Kongresse und Institute.*

II. Die Bildung einer weltwirtschaftlichen Vereinigung und die Errichtung eines internationalen Handelsamts. — Die Aufgaben der Vereinigung und des Handelsamts. — Das internationale Handelsrecht. — Die Zollschiedsgerichte. — Die Fortbildung der internationalen Konventionen. — Die internationale Organisation des Informationsdienstes über die Ausstellungen, des Zollinformationsdienstes, des wirtschaftsstatistischen Informationsdienstes und der Berichterstattung über das Ausland. — Die Errichtung eines internationalen Handelsarchivs.

III. Die Organisation des internationalen Handelsamts. — Die Aufbringung der Mittel. — Die innere Einrichtung.

IV. Die weltwirtschaftlichen Bestrebungen und die Handelspolitik. — Schutzzoll und Weltwirtschaft. — Die Tendenzen der Zollunionsprojekte. — Der Handelsfrieden und die internationale Wirtschaftspolitik.

— SUMMARY. — *I. Realisation of liberty of trade. — Modern treaties of commerce. — International agreements, congresses and institutes.*

II. Formation of a world economic Association and creation

of an international Office for commerce. — Task of the Association and of the Office. — The international commercial law. — Custom courts of arbitration. — Development of international agreements. — International organization of Inquiry offices in matters of exhibitions, customs, economical statistics and returns on foreign countries. — Foundation of an international record office for commerce.

III. Organization of the International Commerce Office. — How to procure resources. — International organization.

IV. The world economic action and the commercial policy. — Protection and world economy. — Tendencies of the project of custom unions. — Commercial peace and international economical policy.

I. *L'action économique mondiale et les institutions propres à la favoriser.*

JUSQU'AUX débuts de l'évolution commerciale moderne, le trafic mondial était limité à un nombre relativement réduit de marchandises précieuses, dont la grande valeur et le faible volume autorisaient les énormes frais de transport d'autrefois. Aujourd'hui, d'innombrables produits alimentent un prodigieux négoce international. Quelque opinion qu'on ait au sujet de l'importance relative du marché extérieur par rapport au marché intérieur protégé, il est certain qu'aujourd'hui toute grande production nationale capitaliste est obligée de chercher des débouchés complémentaires dans quelque région plus ou moins lointaine du marché mondial; en d'autres termes, à un moment donné de l'évolution, toute production capitaliste déborde des limites de l'économie nationale et empiète sur l'économie mondiale.

Le volume du commerce mondial grossit fortement, et il

en résulte un accroissement progressif des efforts en vue, d'une part, de favoriser l'avènement de la liberté commerciale dans le monde entier, — tout au moins dans le sens de la *possibilité* de relations commerciales—,d'autre part, d'unifier et de simplifier dans tous les pays les bases juridiques et techniques de la circulation internationale. On s'efforce de même d'étudier partout les conditions du trafic international et de faire tomber le voile qui recouvre encore maintes parties du marché mondial.

Ces tendances se manifestent dans divers actes de droit public. Ceux visant à la réalisation de la liberté commerciale sont principalement les traités de commerce; les tendances unificatrices, elles, se révèlent surtout dans les unions, conventions et ententes internationales, etc., tandis que celles concernant uniquement l'orientation ont abouti à la création de nombreuses institutions internationales d'information. Parmi ces actes internationaux, les *traités de commerce* ont incontestablement aujourd'hui l'importance de beaucoup la plus grande.

A côté de ces traités se placent les traités internationaux où interviennent une série de pays. Ces traités, qui peuvent passer pour l'expression caractéristique des accords internationaux — *les unions et conventions* —, ont souvent un objet déterminé et formulé de façon très précise ; d'autres fois, cet objet, d'un caractère général, est susceptible d'une certaine extension.

Les conventions, etc., en vigueur se rapportent aux intérêts les plus variés; d'après leur objet, on peut toutefois les rattacher à deux grands types (1). Au premier groupe appartiennent les unions et ententes, qui ont pour but l'unification de parties déterminées du droit économique; nous les

(1) Cf. E. Poinsard, *Les unions et ententes internationales*. Berne, 1900.

appelons *conventions juridiques internationales*. Telles sont l'Union pour la protection de la propriété industrielle, la Convention pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Le deuxième type est figuré par les conventions qui se proposent d'unifier les bases de la circulation internationale et que, pour plus de concision, nous appellerons *conventions de transport*, dont la plus populaire est l'Union postale universelle, conclue à Berne le 9 octobre 1874.

Comme forme intermédiaire entre les conventions de transport et les conventions juridiques, on peut citer l'Union internationale pour le transport de marchandises par chemin de fer, conclue en 1890, remarquable en ce qu'elle prévoit aussi l'exercice de fonctions arbitrales. Un autre groupe important de conventions de transport est constitué par celles réglementant le régime de la navigation : la plus ancienne de ces unions, dont l'objet limite la durée, est celle fondée à la suite de la paix de Paris de 1859 à l'effet d'assurer et de faciliter la libre navigation sur le Danube (Convention du Danube). L'organe de cette convention est la fameuse Commission européenne du Danube, dans laquelle les États ayant adhéré à la convention sont représentés par des délégués officiels. L'unification du *système des poids et mesures* dans le monde entier est la tâche de l'Union internationale des poids et mesures, la Convention du mètre, comme on l'appelle encore. Les tendances vers l'unification du *système monétaire* ont souvent aussi amené la conclusion de conventions, telle l'Union monétaire latine, fondée à Paris le 23 décembre 1865, et la Convention monétaire scandinave, conclue en 1873.

Les pionniers de l'action économique internationale, en général, et de la constitution des organisations précitées, en particulier, sont les *conférences et congrès internationaux*. Les jugements peu flatteurs qu'on entend souvent porter sur

l'utilité des congrès nous paraissent injustifiés : il est aussi puéril de contester aux congrès une importance pratique, sous prétexte qu'en général ils ne donnent pas de résultats positifs, que de mesurer l'importance pratique des expositions industrielles et commerciales à la somme de marchandises vendues immédiatement aux expositions par les exposants. Sans doute, les congrès internationaux ont maintes fois mis en discussion des problèmes et des projets prématurés et insuffisamment étudiés; sans doute, les décisions sont souvent prises sans égards pour les possibilités réelles : la cause en est dans l'hétérogénéité des éléments réunis à ces congrès et dans la difficulté, pour des participants parlant des langues différentes, d'arriver à une entente. Mais le seul fait que les congrès donnent aux spécialistes compétents de toutes les nations l'occasion d'entrer en contact personnel l'un avec l'autre et, conséquence immédiate, préparent l'unification des principes de l'administration commerciale et du droit commercial, suffit à en justifier le principe.

A côté des congrès opèrent encore toute une série d'associations privées, d'un caractère plus durable, ayant comme collaborateurs quantité de personnalités éminentes et de spécialistes de talent. Bien que l'œuvre apparente de ces associations soit souvent très insignifiante, leur existence et leur action ont plus qu'une signification symbolique pour le progrès économique et social international et pour la consolidation de la paix universelle. Nous faisons allusion ici à la « Société de législation comparée » à Paris, à l' « Institut de Droit international », à l' « International Law Association » (siège à Londres), à l' « Institut international de Statistique », à l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle » et au « Comité maritime international », qui s'est donné pour tâche l'unification et la

création d'un droit maritime international, au « Congrès international des chambres de commerce », etc.

Quelque fructueuse que soit l'œuvre particulière de chacune de ces institutions et organisations, il est cependant certain que le progrès des tendances économiques mondiales souffre du grand émiettement des énergies et des moyens qu'entraîne le chassé-croisé de ces congrès, etc. L'évolution exige impérieusement la formation d'un faisceau, d'une organisation internationale stable, qui se donnât pour mission la poursuite systématique de ces efforts. Semblables organismes se sont déjà solidement établis dans maint domaine des intérêts internationaux. C'est ainsi que les efforts en vue de favoriser la protection internationale des ouvriers ont amené la création, à Bâle, de l' « Association pour la protection légale des travailleurs » et de l' « Office international du travail », tandis que les efforts tendant à favoriser l'agriculture sont centralisés et symbolisés par l' « Institut international agricole » de Rome.

Organe auxiliaire de l'Association internationale pour la protection des travailleurs, l'Office international du travail a une importance pratique, qui réside principalement en ce qu'il prépare et favorise l'action de l'Association en établissant un contact entre les gouvernements des États, en rassemblant les matériaux convenables, etc. Due à l'initiative privée, cette institution est toutefois subventionnée par les gouvernements.

L'Institut agricole international de Rome — la Chambre agraire internationale — n'est pas, comme l'Office du travail, en relation immédiate avec la vie pratique, mais revêt surtout le caractère d'un bureau d'études. C'est d'ailleurs une création des gouvernements, et sa fondation date de 1905. A cette époque, et sur la proposition de l'Américain David Lubin, qui remit au roi d'Italie, Victor-Emmanuel, un

mémoire sur la fondation d'un institut agricole international, le ministre Giolitti, président du conseil, convoqua à Rome un congrès en vue de l'organisation d'une chambre agraire mondiale; 38 États avec 110 délégués y participèrent. Pour rendre possible la fondation de l'Institut, le Roi lui fit donation de quelques biens de la Couronne, dont le revenu annuel peut être évalué à environ 300,000 francs. D'après les conventions conclues au Congrès et qui devaient être soumises à l'approbation et à la signature des gouvernements intéressés, il est créé un Institut agricole international, organisme public à caractère autonome, ayant son siège à Rome. Les représentants de chaque État ont au maximum 5 voix, suivant la classe choisie. Les États de la première classe ont 5 voix et 16 cotisations, actuellement de 1,500 francs chacune ; les États de la deuxième classe, 4 voix et 8 versements; ceux de la troisième classe, 3 voix et 4 versements; la quatrième classe, 2 voix et 2 versements, et la cinquième et dernière classe, 1 voix et 1 versement (§ 1). L'institution se composera d'une assemblée plénière, qui sera convoquée tous les 2-3 ans, et d'un comité exécutif permanent (§ 10). Ce dernier compte au moins 15 membres, désignés par les gouvernements respectifs (§ 7). Le § 9 détermine comme suit les attributions de l'institution : « L'Institut doit limiter son action au domaine international. Il doit : *a*) rassembler et publier des données statistiques techniques et économiques sur l'agriculture, les productions animales et végétales, le commerce et la production agricoles, et sur les différents prix du marché; *b*) communiquer aussitôt que possible ces renseignements aux intéressés; *c*) publier le taux des salaires des ouvriers agricoles, lancer dans toutes les parties du monde des rapports sur l'apparition de nouvelles maladies des plantes, désigner les régions frappées et donner des renseignements sur les progrès de la

maladie et, si possible, sur les moyens propres à la combattre ; *d*) en outre, étudier toutes les questions se rapportant aux corporations agricoles, aux assurances et au crédit de toute nature, recueillir et publier les renseignements pouvant être utiles à l'assurance et au crédit; au besoin, proposer aux gouvernements des mesures en vue de la défense des intérêts collectifs de l'agriculture, toutes les informations nécessaires étant préalablement prises. Toutes les questions qui touchent aux intérêts économiques d'un État quel qu'il soit doivent être examinées par l'Institut, mais celui-ci n'a pas à s'occuper des questions de politique douanière, de tarifs ou de législation vétérinaire.

II. *But et mission d'une union économique mondiale.*

Étant donnée l'existence des institutions décrites plus haut, on est surpris de constater que les efforts internationaux sur le terrain du trafic manquent, pour les canaliser, d'une organisation internationale stable. Des essais furent faits pour la fondation d'un semblable organisme central : la plus remarquable manifestation est la création de l'Union économique de l'Europe centrale, *Mitteleuropaïscher Wirtschaftsverein*. Fondée, il y a quelques années, en Allemagne, avec sections en Autriche-Hongrie et en Belgique, elle a, depuis, contribué sérieusement au progrès de la liberté commerciale internationale. Toutefois, une organisation internationale au sens propre du mot doit encore être créée : l'Association internationale pour la protection des travailleurs pourrait servir de prototype. Seule, une union internationale favorisant le trafic mondial et possédant, comme celle citée, des sections dans la plupart des pays civilisés et où convergeraient, tels les rayons lumineux vers le foyer d'une lentille, tous les efforts tendant à favoriser la circula-

tion internationale, pourrait assurer au progrès du trafic mondial les mêmes inappréciables services que ceux que l'Association internationale pour la protection des travailleurs rend à la cause de la protection ouvrière.

Véritable chaos, l'enchevêtrement prodigieux des devoirs et problèmes de portée internationale permet mal de tracer un cadre précis à l'action d'une semblable organisation. Néanmoins, le rapide examen que nous avons fait d'une série de tendances et d'institutions suffit pour nous permettre de découvrir les devoirs primordiaux de l'organisation visée.

Nous avons avant tout attiré l'attention sur la grande importance qu'ont les traités de commerce modernes au point de vue de la généralisation de la liberté commerciale et de l'unification du droit commercial international. Dans cet ordre d'idées, le développement méthodique du système des traités de commerce doit être l'une des principales tâches de l'Union. Il ne s'agit pas ici de l'évolution extérieure, de l'extension du réseau des traités commerciaux; elle découle d'elle-même, tant du progrès de l'évolution universelle de la civilisation et de l'économie que de la formation des constellations générales de l'économie mondiale. Pour des raisons qui seront exposées plus loin, la politique douanière non plus ne peut figurer au programme de l'action internationale. Il n'est question ici que de la non moins importante *évolution intérieure du système des traités de commerce*, de l'amélioration et du perfectionnement méthodiques de ce qui constitue aujourd'hui l'instrument le plus puissant de la politique économique internationale. Non seulement *susceptible* d'une semblable transformation, le système moderne des traités de commerce la *réclame*, car ils figurent, en leur forme actuelle, non le terme final, mais le point de départ d'une évolution importante.

Une simple comparaison entre les traités de commerce

centro-européens conclus vers le commencement de ce siècle et ceux conclus actuellement montre les progrès sérieux accomplis par ce qu'on pourrait appeler la technique des traités de commerce. Ce progrès concerne tant le fond que la forme des traités. De plus en plus nombreuses sont les matières qui, dans les conventions, sont l'objet d'un traitement identique, et les formes employées à cette fin s'unifient chaque jour davantage. Si l'on parcourt les traités de commerce d'un État moderne quel qu'il soit — la France, l'Autriche-Hongrie ou l'Allemagne, par exemple —, on est frappé de cette typique similitude de texte et de forme.

Clause commune à tous, la liberté commerciale fera l'objet de commentaires ultérieurs. Autre clause commune et importante, celle de la nation la plus favorisée apparaît tantôt dans la formule positive portant obligation pour les États contractants de s'assurer l'un l'autre le bénéfice de tout avantage, de tout privilège et de toute réduction douanière accordés ou à accorder dans la suite à une tierce puissance, tantôt dans la formule négative où chacune des parties s'interdit le droit de traiter plus favorablement un tiers État que son cocontractant. Corollaire de la clause de la nation la plus favorisée, le principe de l'égalité de traitement des étrangers et des nationaux est généralement inscrit dans cette formule : Les sujets de l'autre nation « seront traités sur le pied d'une parfaite égalité ». Un quatrième groupe de dispositions communes à tous les traités modernes comprend les clauses fiscales, qui consacrent en substance le principe de l'égalité de traitement des marchandises étrangères et des produits nationaux devant l'impôt indirect, ainsi que le principe de l'égalité des étrangers et des nationaux devant l'impôt direct. A ces clauses, déjà partiellement introduites dans les anciens traités, s'ajoute dans les traités plus récents la très importante clause arbitrale, qu'elle soit applicable à

l'ensemble du texte ou qu'elle ne vise que l'interprétation des tarifs convenus ou les divergences d'opinion quelconques. En ce qui concerne la navigation et le régime consulaire, les parties ont aussi coutume de stipuler, à titre de réciprocité, la clause de la nation la plus favorisée. Enfin, les traités renferment des arrangements plus ou moins uniformes sur le traitement des voyageurs, la protection des marques de fabrique et l'introduction du bétail (prescriptions vétérinaires); cependant, ces dernières matières sont souvent réglées dans des conventions particulières ou dans les dispositions finales des traités de commerce.

On voit ainsi déjà dans les traités commerciaux modernes s'estomper les contours d'un droit douanier et commercial international. Le moment semble venu d'essayer, tout au moins pour certaines de ces matières, de substituer à la réglementation particulariste une convention internationale et définitive. En sont particulièrement susceptibles les dispositions de droit commercial contenues dans les nombreux traités d'amitié, de commerce et de navigation conclus entre différents États et qui, par la vertu de la clause de la nation la plus favorisée, deviennent applicables à d'autres pays que les États primitivement contractants.

Grâce à la distinction entre les dispositions d'ordre juridique et celles de caractère économique, on n'exposerait pas, au cas où deux États ne sont pas liés par des traités, tous les rapports économiques à être privés simultanément des bases du droit public, comme c'est par exemple le cas actuellement pour l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

L'institution encore récente de l'arbitrage ne sera susceptible d'une évolution sérieuse que par la voie de la convention internationale.

Le monde de la politique commerciale a fondé de grands espoirs sur cette innovation. Et pourtant, au début, les voix

ne manquèrent pas qui, arguant de l'absence de dispositions sur l'exécution de ces arrangements, se prononcèrent avec scepticisme au sujet de leur valeur pratique. L'expérience semble leur donner raison : jusqu'ici l'arbitrage n'a nulle part acquis d'importance pratique, bien que les occasions n'aient pas manqué (1). La raison principale en est que les conventions prévoyant l'arbitrage ont presque complètement négligé de régler la procédure à suivre : les rares dispositions y relatives sont plus nuisibles que favorables à la vie de l'institution.

Afin de porter une fois pour toutes remède à ce mal, on a proposé la création d'un tribunal douanier d'arbitrage international. A cet effet, *Wendlandt* (2) a exposé, au cours d'une session de l'Union économique de l'Europe centrale, un programme détaillé. D'après les explications de Wendlandt, qui doit être considéré ici comme le champion de la conception optimiste la plus hardie, les fonctions d'un semblable tribunal seraient triples. Elles seraient d'abord préparatoires, en ce sens que ce tribunal pourrait préparer, en vue du traité de commerce suivant, une entente sur des questions controversées. En second lieu, il pourrait remplir l'office de médiateur, au cas où des questions qui ne peuvent être résolues par le droit administratif sont tranchées en équité et conformément aux usages internationaux. Enfin, ces fonctions pourraient consister dans la fixation du taux des droits de douane et dans l'élaboration du tarif douanier; en outre, il prononcerait dans le sens individuel, à la façon du tribunal arbitral de La Haye, c'est-à-dire avec la même forte

(1) Il ne déplaît pas à l'auteur que l'Union économique de l'Europe centrale en Autriche, à qui l'occasion fut donnée de connaître autrefois ces détails, a spécialement repris la dernière proposition et en a fait l'objet d'une discussion, lors de la récente conférence, tenue à Berlin, par les Unions économiques de l'Europe centrale.

(2) Discussions des Unions économiques de l'Europe centrale, Vienne 1906.

autorité intellectuelle et morale sur les plaideurs et sur l'opinion publique. Appelé, dans cette conception, à paralyser l'arbitraire des différentes administrations douanières dans la tarification des marchandises, semblable tribunal remplirait parfaitement cette mission si son activité pouvait s'exercer sur le terrain des décisions à prendre en matière de tarifs douaniers, et, réglant la position à laquelle il faut rattacher une marchandise, il constituerait une sorte de cour d'appel en matière de tarification.

Cette conception des droits et devoirs d'un tribunal douanier international nous paraît excéder fortement la mesure de ce que la réalité des circonstances permet véritablement d'atteindre. En ce qui concerne notamment le droit à conférer au tribunal douanier international quant aux questions de tarification, elle implique des espérances que l'on peut qualifier d'illusions. Il suffit de se représenter que les tendances et points de vue déterminants lors de l'élaboration d'un tarif douanier ne se réalisent pas lorsque celui-ci devient loi. L'évolution technique de la production marchande est actuellement si rapide, et si nombreuses sont les nouveautés créées pour répondre aux besoins et aux goûts très changeants de notre époque, qu'on lance journellement de nouveaux articles non prévus dans les tarifs douaniers autonomes ou contractuels. La base de taxation de ces articles doit être créée pour chaque cas, et la marchandise rattachée à l'une ou l'autre des positions déjà existantes du tarif douanier.

C'est donner vraiment beau jeu à l'arbitraire des autorités douanières ! Là surtout où existent des tendances protectionnistes, rien de plus suggestif, au sujet des monstruosités, des inconséquences et des divergences d'opinion dont les administrations douanières des différents pays offrent le spectacle dans ces classifications, que la lecture du *Oester-*

reichs wirtschaftspolitisches Archiv, du *Deutsches Handels Archiv* ou du *Board of Trade Journal*, où sont rapportées les décisions des différentes administrations douanières. Il est tout naturel qu'on appréhende le retour de l'arbitraire — écarté par les traités — par le moyen de la juridiction douanière autonome.

On ne peut toutefois perdre de vue, comme nous l'avons dit, qu'elle représente la continuation et le complément de la législation douanière autonome. Pour ce motif, elle doit se préoccuper, dans ses décisions et informations, de leur action éventuelle sur les industries nationales ; tout comme une modification des tarifs douaniers, semblables décisions peuvent exercer une influence favorable ou néfaste sur des intérêts économiques vitaux et sur le développement d'industries nouvelles. Aussi, aucun État ayant adopté le système protectionniste ne pourrait se déclarer disposé à accepter l'ingérence complète d'un tribunal international dans les questions relatives à sa législation douanière.

Dans ces conditions, les tribunaux arbitraux devront, pendant un certain temps encore, s'en tenir à d'importantes exceptions, à des cas où les parties ne parviennent pas à s'entendre directement. Mais afin que, tout au moins pour ces cas, le tribunal arbitral acquière une importance pratique, il faut s'efforcer de conclure des conventions adoptant et réglementant un système de procédure aussi simple que possible.

Non moins fructueuse serait l'action d'une union économique mondiale sur le développement de maintes *conventions internationales* existantes et sur la conclusion de conventions nouvelles.

L'initiative et l'action médiatrice d'un organisme économique international seraient considérées comme particulièrement bienfaisantes par les gouvernements, au cas où

des raisons de prestige et des égards pour les droits de souveraineté barreraient la route à une entente internationale. Ainsi, par exemple, depuis longtemps déjà les intéressés s'efforcent, en Allemagne et en Hollande, d'obtenir une convention particulière réduisant les tarifs postaux, comme dans les relations entre l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne. De même s'impose une réglementation unitaire du régime de la navigation sur les fleuves internationaux traversant plusieurs États, par exemple l'Elbe. Un accord international pourrait très facilement se conclure en cette matière si les gouvernements en cause voulaient, préalablement à la publication, se communiquer le texte de leurs décrets respectifs. Semblable entente ne s'établirait qu'exceptionnellement et entre des pays où les rapports politiques sont très intimes : l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, par exemple.

Le perfectionnement et l'extension de principes déjà posés ne pourraient aboutir à la création de nouveaux organismes internationaux, ni acquérir une réelle valeur pratique que par l'action méthodique d'une organisation économique internationale. Tel est le cas, par exemple, pour la très importante *organisation des expositions* (1). En présence des abus de toute espèce qui se sont produits dans ce domaine, les autorités compétentes sont arrivées à cette conviction que l'efficacité de la répression est subordonnée à l'organisation d'un contrôle international. Le Congrès des chambres de commerce et d'industrie, tenu à Milan en 1906, recommanda d'instituer dans les différents États des organismes spéciaux pour la matière des expositions, lesquels auraient à se mettre en rapport l'un avec

(1) Cf. Paquet, *Das Ausstellungswesen in der Volkswirtschaft*. G. Fischer, Iéna, 1908.

l'autre et à se soutenir mutuellement. Sans doute, semblables organismes nationaux se sont déjà formés à cet effet dans maint pays; il y en a un en voie de formation en Autriche. Par contre, l'organisation internationale des expositions attend encore toujours sa création effective et sa consolidation. Le 21 décembre 1907, une conférence internationale des expositions s'est tenue à Paris; on y a adopté une série de décisions importantes au sujet de l'unification des bases dans la politique d'expositions. Faute d'un contrôle suffisant, il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure ces vœux se sont réalisés. Ce serait là l'œuvre d'une institution internationale permanente. Il serait ainsi possible d'organiser un service international de renseignements et, par suite, le contrôle en matière d'expositions, ce qui simplifierait la tâche des gouvernements dans la répression des pratiques illicites qu'on y constate.

Passons maintenant aux autres objets qui, dans le domaine de *l'information et de la statistique économiques*, réclament la formation d'une union économique internationale. Œuvre du capitalisme moderne, le bouleversement du régime de la production et du commerce a dicté à la technique du commerce mondial de nouvelles et graves conditions. La conquête des débouchés notamment est aujourd'hui un problème dont la solution exige une connaissance approfondie des bases des relations commerciales, des usages commerciaux, etc., dans les pays les plus différents. Cependant les moyens nécessaires à l'acquisition de ces connaissances détaillées dépassent souvent ceux dont dispose l'organisation économique privée du service de renseignements. Sauf quelques rares grandes exploitations internationales, le négoce n'est pas en état aujourd'hui de se procurer par son propre appareil commercial les connaissances générales relatives au régime et aux chances du débit sur le marché mondial.

De même qu'autrefois l'industrie des transports et de l'emmagasinage s'est séparée des fonctions commerciales, le service d'*information commerciale*, lui aussi, s'en est détaché, dans les temps modernes; la recherche des renseignements en matière de crédit et, dans une certaine mesure aussi, de ceux sur le débit et la provenance, est devenue l'objet d'entreprises capitalistes particulières, quand elle n'est pas entrée dans le champ d'action de l'administration publique. Dans les États économiquement très évolués, les gouvernements ont procédé d'eux-mêmes à la création d'un service public d'information sur les conditions économiques de l'étranger.

Ce service public ne peut pas prétendre, comme on le suppose souvent à tort, se substituer au service d'information privé du commerçant : il ne peut que le compléter. Sa mission est double : d'abord renseigner le monde commercial indigène sur *les conditions et les bases du trafic international,* en particulier sur la législation concernant la circulation internationale et les usages commerciaux dans les différents pays, tout en le tenant au courant des changements survenus; ensuite documenter sur la *conjoncture et les conditions du débit* à l'étranger. Conséquence de l'accroissement d'intensité de la concurrence sur le marché mondial ainsi que de l'activité que tous les pays économiquement avancés déploient aujourd'hui en vue du développement de l'exportation (1), ce deuxième objet voit grandir sans cesse son importance, et tous les bureaux commerciaux voueront désormais la plus grande attention à cette branche du service de renseignements.

(1) Dans plusieurs États, ce service donne aussi des renseignements sur le crédit. Nous devons renoncer à entrer ici dans plus de détails à ce sujet. On trouvera d'ailleurs ceux-ci notamment dans l'ouvrage de Neufeld, *Die führenden National export-Aemter*, Berlin, 1906.

La base de ce service est formée, indépendamment des rapports des consuls, spécialistes, etc., des renseignements fournis par la presse étrangère quotidienne et spéciale. Des bureaux particuliers, organisés soit dans les offices commerciaux, soit dans les offices nationaux pour l'exportation (musées commerciaux), procèdent à la lecture, à l'examen et au remaniement de ces rapports, qu'ils publient ensuite dans une forme convenable.

L'état actuel du système d'information souffre de la surabondance des documents offerts aux intéressés et, par suite, de l'impossibilité pour ceux-ci d'orienter leurs recherches. Aussi, l'étude d'un travail international collectif s'impose-t-elle de plus en plus dans le domaine de l'information commerciale. Il va de soi que le domaine tout entier de l'information économique officielle ne pourrait entrer dans le cadre d'une semblable collaboration internationale. Pour des raisons de concurrence commerciale qui, sur le marché mondial, doivent entrer en ligne de compte pour les unités économiques nationales autant que pour l'exploitation commerciale d'économie privée, la partie commerciale de l'information, au sens propre du mot, relative aux conditions du débit et de la provenance des produits, c'est-à-dire l'information commerciale actuelle et la publicité qui s'y rattache, devrait être écartée. Par contre, sont susceptibles d'un pareil traitement international, le service d'information tant législatif que statistique, les renseignements sur les importations et les exportations des différents pays et sur l'évolution statistique du régime de la production et du commerce.

En ce qui concerne l'information législative, la première place revient à l'organisation d'un service de documentation sur la *législation douanière* internationale. L'intensité croissante de la concurrence internationale sur le marché mondial

a fait que l'acheteur étranger cherche à charger le vendeur du risque de l'opération. L'importateur exige que l'envoi se fasse franco, assuré, droits de douane payés, dans le système de poids, de mesures et de monnaie de la place où il réside, ou de celle désignée pour la livraison. Aussi les rapports consulaires ne manquent-ils pas d'insister sur la grande importance de l'adaptation du commerce à ces conditions nouvelles des affaires. Il en résulte que l'organisation d'un semblable service international constitue aujourd'hui une des plus importantes mesures à prendre en faveur du commerce extérieur. Elle n'est pas moins utile pour les bureaux de commerce eux-mêmes, l'une des premières conditions d'une bonne administration de la politique commerciale étant la perfection de la documentation en matière de législation douanière internationale.

Conscientes de l'intérêt qu'offrirait un service général d'information douanière, les administrations commerciales de différents pays se réunirent, en 1890, en vue de la fondation d'une *Association internationale pour la publication de tarifs douaniers*. Cette association groupe aujourd'hui trente-quatre États; elle possède un bureau à Bruxelles, qui publie, en cinq langues, l'indicateur douanier international, dit *Bulletin des douanes internationales*, donnant la traduction des tarifs douaniers, traités de commerce, etc. D'une manière générale, l'organisme a fait ses preuves ; il est cependant de notoriété qu'il a cessé depuis longtemps d'être à la hauteur de sa mission actuelle. Dix-huit années se sont écoulées depuis sa fondation. Par suite de l'extension et de la complication croissantes des systèmes de politique commerciale, on exige de ce bureau un travail beaucoup plus conséquent qu'à l'origine; cependant, les gouvernements intéressés n'ont rien fait pour assurer le développement normal de l'institution. Aussi, les publications du bureau paraissent-

elles souvent tardivement et sont-elles généralement de valeur très inégale; d'autre part, des questions pratiques très importantes ne parviennent pas, faute de place, à se faire inscrire au programme du bureau. Par suite, par exemple, du changement constant des systèmes douaniers et de la fréquence des modifications et additions que les tarifs douaniers autonomes subissent, partie par les dispositions autonomes des gouvernements, partie par les traités de commerce, le besoin d'une refonte des tarifs douaniers autonomes s'est fait sentir. Ce travail, qui vise tous les changements que les dispositions postérieures et additionnelles, les décisions, ainsi que les traités de commerce, ont amenés dans le tarif douanier autonome ou dans la législation douanière autonome, est aussi considérable que délicat.

Il exige des connaissances spéciales et, d'autre part, l'impression est très onéreuse par suite de l'abondance des tableaux et du texte composé en caractère dit « gaillarde » ; enfin, le nombre des acheteurs est relativement minime. Aussi, sans attrait pour l'entreprise privée, la confection de ces tarifs douaniers est devenue une attribution des bureaux commerciaux, qui en ont d'ailleurs besoin pour ce qui concerne la politique commerciale.

De même, les administrations commerciales doivent aujourd'hui pourvoir personnellement aux travaux de compilation des matériaux de politique économique. Là où un seul recueil authentique suffirait, il en est toujours formé plusieurs. C'est le cas, par exemple, pour le recueil des traités de commerce en vigueur, dont il n'existe pas un seul exemplaire dans le texte original, pour la seule raison qu'un travail aussi long et onéreux dépasserait la mesure des énergies et des moyens d'un seul bureau commercial. On trouve la preuve de l'insuffisance de l'organisation du ser-

vice d'information internationale dans le fait que le gouvernement fédéral australien a l'intention de provoquer la réunion d'une conférence douanière internationale qui devra s'occuper des questions suivantes : 1) valeurs douanières et autres questions se rattachant aux articles d'exportation, telles que falsification de marchandises, déclarations insuffisantes, fausses indications de poids et fraudes douanières ; 2) échange, entre les divers gouvernements, d'informations statistiques et autres offrant de l'intérêt pour le monde des affaires ; 3) échange d'informations relatives à la législation et à la pratique douanières ; 4) *création d'un bureau de renseignements pour les affaires douanières intéressant le monde commercial de tous les pays.*

Le dernier point de ce programme est particulièrement digne de fixer l'attention. Il est certain qu'un semblable organisme répondrait à un besoin réel du monde des affaires de tous les pays intéressés au commerce mondial. L'expérience apprend que la seule publication de documents ne suffit pas aux intéressés : il faut, en effet, être très versé dans ces matières et s'être familiarisé avec elles pour pouvoir toujours retrouver dans le dédale des dispositions dont l'une modifie, abroge ou complète l'autre, celle applicable dans un cas donné.

Dans un service moderne d'information douanière il conviendrait de substituer à la publication de recueils plutôt défectueux et généralement en retard sur les événements, un *service d'observation*, permettant une rapide adaptation aux nécessités du jour et individualisant les renseignements en ayant égard aux besoins spéciaux des intéressés. Ceux-ci auraient à désigner eux-mêmes les marchandises et les pays sur lesquels ils désireraient être informés.

Plus encore que la documentation législative, la documentation officielle *statistique*, c'est-à-dire le service de rensei-

gnements sur le développement de la production et du trafic dans les divers pays, est susceptible d'une organisation internationale; celle-ci s'impose même de toute urgence. La bibliographie relative aux renseignements statistiques, qui émane des bureaux commerciaux, grossit toujours et rebute le praticien, en même temps que les dépenses qu'entraîne leur publication augmentent considérablement. Aussi, le *Industrierat des österreichischen Handelsministeriums* a-t-il récemment proposé de réunir en un *annuaire* les données les plus importantes figurant dans les rapports consulaires annuels. C'est là une idée éminemment pratique. Il saute cependant aux yeux que le travail ne devra pas émaner d'un bureau commercial isolé : élaboré sur des bases internationales, il devra avoir le caractère d'une étude comparative des données contenues dans les différents rapports. Par la suite, et comme pendant d'une semblable organisation du travail de coordination des renseignements, on pourra procéder à l'organisation du travail qui sert de base à cette partie de la documentation officielle. Les données statistiques sur le mouvement commercial, les récoltes, le bétail, la navigation, etc., restent les mêmes, qu'elles soient fournies par un consul allemand ou par un consul anglais. Ne pourrait-on conclure un arrangement,aux termes duquel la documentation statistique serait exclue des rapports consulaires annuels, pour être condensée dans un rapport collectif des consuls, destiné au bureau commercial international? Quelle simplification du travail! Actuellemeut les consuls doivent non seulement faire rapport sur la position statistique de leur propre pays dans le commerce du pays où ils résident, mais aussi fournir les renseignements statistiques propres à caractériser la situation des concurrents dans le commerce extérieur du pays en cause. Par l'organisation internationale de ce service, ils pourraient se borner aux seuls chiffres concernant leur propre pays.

Enfin, le besoin se fait fréquemment sentir de la publication d'une statistique internationale du *mouvement des marchandises*, à laquelle doit également se rattacher la statistique des récoltes.

La spéculation malsaine, qui exerce parfois une influence décisive sur la fixation des prix de maint article du commerce mondial, trouve l'un de ses plus solides appuis dans un monopole des renseignements commerciaux. Les conditions pour un tel monopole existent lorsqu'un contrôle public efficace pour la fixation du rapport entre l'offre et la demande fait défaut et que l'opinion du marché ou l'opinion de la Bourse repose uniquement sur l'organisation privée, non publique, des renseignements commerciaux. Ces circonstances ont incité d'abord les agriculteurs à créer un bureau international pour la régularisation des prix des céréales. L'Union internationale des Industries cotonnières manifeste les mêmes tendances en ce qui concerne le coton. Bref, l'organisation d'un semblable contrôle mérite, dans l'intérêt d'une saine évolution des prix, de fixer sérieusement l'attention.

La statistique commerciale, si importante pour la politique commerciale, appelle également des simplifications et des perfectionnements. De nombreux projets ont déjà été dressés, mais seule une organisation systématique du travail en permettra la réalisation pratique. Enfin, la statistique de la production, cette branche récente et encore peu développée de la statistique économique, demande, elle aussi, la constitution de bases unitaires internationales.

Le transfert de telle et telle attribution à un office international permettra à celui-ci de créer une institution également très opportune, savoir : un *service d'archives véritablement international*, c'est-à-dire une collection aussi complète que possible de la législation économique internationale, des usages commerciaux ainsi que de la situation écono-

mique et du régime commercial dans les divers pays. Un pareil service, qui n'existe actuellement nulle part, serait d'un grand secours, tant pour la pratique du commerce et de la politique commerciale que pour la science du commerce. Il ne faudrait pas perdre de vue, à cette occasion, le fait que notamment les milieux et groupes, pratiquement intéressés à la création de ce service, seraient peut-être disposés à en encourager la fondation et le développement.

La question de la création d'une union économique mondiale, comprise dans le sens de ce qui précède, impliquerait celle d'un bureau, que nous appellerons *Institut commercial international*. Ce nom, il le porterait à plus juste titre que l'Office du travail. Alors que celui-ci a simplement le caractère d'un bureau d'études, d'une institution auxiliaire de l'Association internationale, l'Institut commercial international aurait, en outre, une importance pratique immédiate et une situation indépendante, s'il se chargeait des attributions d'ordre pratique dont il fut question plus haut.

*
* *

III. *L'organisation de l'Institut commercial international.*

Cette vérité que toute institution vaut ce qu'en font les intéressés, est surtout applicable à un bureau commercial international. Deux facteurs principaux déterminent la mesure dans laquelle celui-ci serait à même d'exécuter le programme développé ci-dessus : l'organisation basique et l'équipement matériel et personnel de l'Institut.

En ce qui concerne le premier point, il paraît utile que les intéressés aient une certaine influence sur l'action de l'institution. L'anémie dont souffre l'Institut agricole international de Rome est sans doute bien due à l'impré-

cision du champ d'action que lui assignent ses statuts, mais elle l'est aussi au caractère exclusivement étatique de l'organisation. Par contre, l'Office international du travail, qui a fait ses preuves, est une institution créée par les intéressés eux-mêmes, encouragée et soutenue toutefois par les divers gouvernements. Cette base organique nous paraît aussi le mieux convenir à l'Institut commercial international et à son fonctionnement pratique. Ce bureau devrait donc être créé par l'union économique projetée, avec l'appui des gouvernements. La question de savoir si, sur cette base, le projet est réellement praticable, dépend toutefois beaucoup de la mesure dans laquelle il serait possible de trouver des ressources privées pour faire face aux exigences financières. La fondation de l'Institut agricole international de Rome, nous l'avons dit, fut grandement facilitée par l'admirable munificence du roi Victor-Emmanuel. L'idée grandiose de la création d'un Institut commercial international, avec son incomparable utilité pratique, aura-t-elle le bonheur d'être soutenue, elle aussi, par un patronage aussi éclairé et aussi haut placé? Si une fortune aussi grande ne lui est pas réservée, l'Institut commercial, institution qui se propose de favoriser les intérêts de l'industrie et du commerce, pourrait, sans optimisme, compter sur le concours de groupements autrement puissants que ceux s'intéressant à l'institution agricole. Les milieux internationaux du commerce et de l'industrie auraient certes à cœur de ne pas laisser éclipser leur Institut international par d'autres organismes!

La collaboration des gouvernements à l'organisation de l'Institut pourrait se manifester tout naturellement à l'occasion de la création, par ce bureau, du service international d'informations douanières. L'Institut ne pourrait mieux faire qu'utiliser les éléments déjà existants, c'est-à-dire se ména-

ger, par l'*absorption de l'Association internationale pour la publication des tarifs douaniers* et du bureau de celle-ci à Bruxelles, une base appropriée pour la création du service international d'informations douanières, qui répondrait si bien à l'un des grands besoins de l'époque moderne. Étant donné le caractère vraiment international de cette association — que composent actuellement trente-quatre États —, le transfert, avec l'adhésion des gouvernements intéressés, de ses attributions à l'Institut commercial assurerait immédiatement à celui-ci et à son action générale une base large et solide. C'est d'une importance capitale, notamment pour l'organisation internationale prérappelée de la documentation législative et technique ; ce serait, en effet, assurer à l'Institut non seulement un appui matériel, mais en même temps une créance morale sur les administrations commerciales et leur collaboration aux autres travaux pratiques.

Quant à l'organisation intérieure, elle dépendra essentiellement de la personnalité du premier *dirigeant* d'un tel bureau et de la composition de celui-ci. Il ne sera guère aisé de faire ici un choix judicieux. Rares sont les personnalités à la fois versées dans les sciences et joignant, dans le domaine de la politique et de l'administration commerciales, les connaissances techniques à la pratique journalière. Les hommes compétents sauront combien peu nombreux sont les spécialistes en politique commerciale, par exemple, capables de traduire et d'interpréter un tarif douanier écrit en langue étrangère. C'est que, pour un pareil travail, il faut connaître les marchandises, posséder une éducation et une expérience parfaites en matière de politique commerciale, connaître à fond la terminologie commerciale, ainsi que les bases systématiques de la technique douanière.

En raison de ces seules difficultés d'organisation, l'institution ne serait pas immédiatement à la hauteur de la tâche

qui lui incomberait. Ce n'est que peu à peu qu'elle arriverait à pouvoir rendre les immenses services qu'on est en droit d'en attendre. En allégeant la tâche des bureaux commerciaux, son action sera particulièrement bienfaisante pour les petits ou les moyens États, qui ne disposent ni des énergies ni des ressources suffisantes pour organiser sérieusement un service spécial d'information tel qu'il est compris dans plusieurs grands États commerciaux.

Toujours est-il que la création d'un institut commercial international est susceptible de devenir, non seulement dans sa signification symbolique, mais aussi dans son action pratique, un puissant facteur pour la consolidation de la paix universelle, en renforçant le lien de la solidarité économique et sociale.

*
* *

IV. *L'action économique mondiale et la politique commerciale.*

Le programme esquissé pour la création et l'action d'une union internationale pour favoriser la liberté commerciale exclut rigoureusement les préoccupations de politique commerciale. On y verrait une opposition au point de vue seulement d'une conception libre-échangiste des droits protecteurs, qui ne considère la protection que comme un obstacle inévitable et passager à la liberté commerciale. Mais en regard de cette conception reposant sur « un compromis malsain avec la doctrine libre-échangiste » (1), de jeunes théoriciens de la politique commerciale ont reconnu l'importance permanente de la protection comme un moyen de régler la concurrence internationale.

(1) Schüller, *Schutzzoll und Freihandel, ihre Voraussetzungen und die Grenzen ihrer Berechtigung*. Vienne, Pempsky, 1906.

Si paradoxal que cela puisse paraître au premier abord, il est cependant exact que le système de la protection du travail national n'est pas en opposition avec le progrès de la liberté commerciale, pour autant qu'on ne confonde pas la liberté commerciale avec l'absence de droits. Les critères décisifs pour la conception de la liberté commerciale doivent, au contraire, se chercher dans l'état général du droit commercial, ainsi que des conditions et des bases techniques des relations commerciales internationales. Ce n'est qu'en partant de cette conception que l'on peut arriver à une notion unitaire du système commercial moderne et s'éviter des illusions sur l'importance fondamentale des traités de commerce pour la réalisation de la liberté commerciale. Beaucoup de traités de commerce commencent par la clause en vertu de laquelle les deux contractants se garantissent « pleine et entière liberté de commerce ». L'expression « liberté de commerce » n'implique pas ici l'idée d'absence de droits : au contraire, elle suppose toujours un tarif douanier, et signifie simplement qu'à la prohibition l'on substitue un tarif douanier et le libre accès au marché de l'intérieur.

Dans cette interprétation restrictive, les traités de commerce ont la plus haute importance pour le progrès de la liberté économique et commerciale. En se plaçant à ce point de vue, les tendances des *unions douanières* modernes sont aussi ramenées à leur véritable signification. Le motif économique déterminant — nous ne parlons pas ici du motif politique — de l'Union douanière pan-britannique est le vœu de la constitution d'un grand territoire économique. D'autres projets d'unions douanières, comme celui d'une union hollando-belge, visent à la fusion de petits territoires, menacés dans leur indépendance économique, en territoires douaniers susceptibles d'une plus grande

résistance. Quoi qu'il en soit, l'action méthodique en vue de l'unification des bases du commerce mondial a une importance pratique bien plus grande pour le développement de la liberté commerciale et pour le progrès de la paix économique que les différents projets d'unions douanières.

En ces dernières années, cette opinion s'est de plus en plus fait jour ; et tandis qu'on fait quelque peu silence sur les divers projets d'unions douanières, les tendances qui, respectueuses de l'autonomie en matière de politique commerciale, se bornent à favoriser l'entente internationale sur les bases des échanges commerciaux ont gagné beaucoup de terrain. Elles seules peuvent actuellement être considérées comme tendances économiques dans le vrai sens du mot. L'avenir leur appartient, et leur progrès contribuera à resserrer de plus en plus le lien de la solidarité économique mondiale, sans préjudicier à l'indépendance des individualités politiques et douanières.

Dr Victor Heller,

Attaché au Ministère du Commerce à Vienne.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE AUX ÉTATS-UNIS
ET
LA LOI ALDRICH-VREELAND DU 30 MAI 1908. (1)

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Der gegenwärtige Stand der Papierwährung; ihre Mangel an Elasticität; das Emissions-*

(1) BIBLIOGRAPHIE. — Achille VIALLATE : « L'établissement et l'échec du bimétallisme aux États-Unis, 1782-1861 » ; *Journal des Économistes*, 15 nov. 1898. « La circulation monétaire aux États Unis, 1878-1893 »; *Annales des Sciences politiques*, 15 nov. 1895. « La question monétaire aux États-Unis » ; *ibid.*, 15 mai 1898. « La nouvelle loi monétaire des États-Unis : loi du 14 mars 1900 » ; *ibid.*, 15 mai 1900.

Report of the monetary commission of the Indianapolis convention, 1898. — *Annals of the American academy of political and social science*, n° de mars 1908 : *Lessons of the financial crisis* ; 18 articles sur ce sujet. — *The currency problem and the present financial situation, a series of addresses delivered at Columbia university*, 1907-1908; 1908. — J.-Laurence LAUGHLIN : « Currency reform » ; *The Journal of political economy*, décembre 1907. — David KINLEY ; *The history, organization and influence of the independent treasury of the United States ;* 1893. — Eugenye-B. PATTON : « Secretary Shaw and precedents as to treasury control over the money market » ; *The Journal of political economy*, février 1907. — A.-P. ANDREW : « The treasury and the banks under secretary Shaw » ; *The Quarterly Journal of economics*, août 1907. — « Papers and discussions of the 20th annual meeting of the American economic association »; *American economic association quarterly*, avril 1908 : « The relation of the United States to the money market »; papers by David KINLEY, Lyman-J. GAGE, A.-Piat ANDREW. — Alex.-D. NOYES : « The financial panic in the United States », *Forum*, janvier 1908 ; « The recovery from the recent panic », *Forum*, avril 1908. — A.-P. ANDREW : « Hoarding in the panic of 1907 »; *The Quarterly journal of economics*, février 1908. — *The currency, report to the special committee of the Chamber of commerce of the state of New-York*, octobre 1906. — Theodore GILMAN : « The Aldrich-Vreeland bill »; *North American review*, août 1908. — G.-Laurence LAUGHLIN : The Aldrich-Vreeland act » ; *The Journal of political economy*, octobre 1908. — Texte de la loi Aldrich-Vreeland, 30 mai 1908, dans le *Financial Chronicle* du 6 juin 1908. — *Reports of the secretary of the treasury*, 1906, 1907 et 1908. — *Report of the comptroller of the currency*, 1907.

departement des Schatzamtes; die Noten der Nationalbanken. — Das System des « selbständigen Schatzamtes »; die Interventionen des Schatzamtes auf dem Geldmarkte während der letzten zehn Jahren. — Die Unvollkommenheiten des Bankwesens; Mangel an Diskontwechseln; die « call loans ». — Die letzten Zufluchtsmittel in krisischen Zeiten; die Kriese von 1907. — Das Gesetz Aldrich-Vreeland, vom 30 Mai 1908. — Gründung einer centralen Emissionsstelle; Schwierigkeiten der Durchführung. — Projekte für die Organisation einer centralen oder nationalen « clearing house ».

— SUMMARY. — *The present state of the paper currency : its lack of elasticity. — The issue department of the Treasury ; The notes issued by the national banks. — The « independent Treasury » system; The Treasury's interferences in the money market during the last ten years.— The defects of the banking system : the quantity of discounted bills is insufficient; the call loans. — The extreme remedies in periods of stringency; the collapse of 1907. — The bill Aldrich-Vreeland, enacted on may 30th, 1908. — Creation of a central issue-institute; the difficulties checking the establishment of same. — Schemes for organizing a central or national clearing-house.*

LA violente crise financière qui a troublé les États-Unis pendant les trois derniers mois de 1907 a de nouveau appelé l'attention des hommes d'affaires et des hommes politiques sur les principes qui régissent la circulation fiduciaire et les institutions de crédit. Leur imperfection a été une fois de plus mise en lumière. L'organisation existante s'est montrée incapable de faire face aux conditions excep-

tionnelles d'une période de perturbation. Le professeur Edwin R.-A. Seligman, qui reconnaît que la crise a été le résultat inévitable de la surcapitalisation, suite des dix dernières années d'une prospérité sans exemple aux États-Unis, fait remarquer que si l'on compare l'histoire économique de ceux-ci avec celle de l'Europe, on observe que « les crises financières aiguës ont presque complètement disparu dans cette dernière. L'Angleterre n'a plus eu de violente convulsion depuis 1866, et en France et en Allemagne, également, les troubles tendent de plus en plus à prendre la forme de dépressions industrielles périodiques, plutôt que de crises financières aiguës ». Et il attribue « sans hésitation la responsabilité pour la continuation aux États-Unis d'un phénomène qui, dans une grande mesure, s'est atténué dans les autres pays, à l'imperfection de leur système de circulation fiduciaire » (1). Ce serait une grave erreur, à coup sûr, d'accuser ce système d'avoir causé la crise, mais il n'a pas rendu à ce moment les services que l'on devait légitimement lui demander : loin de fournir une aide, il a contribué, au contraire, à accentuer la crise.

Nous voudrions dans cet article, après avoir brièvement rappelé les bases du régime fiduciaire existant aux États-Unis, montrer ses défectuosités, indiquer les mesures extraordinaires auxquelles, même en temps normal, l'on doit recourir pour les pallier, et celles nécessitées dans les périodes de crise. Puis, après une analyse rapide de la loi votée par le Congrès le 30 mai 1908, exposer le mouvement d'opinion provoqué par les événements récents, chez un grand nombre d'hommes d'affaires, en faveur de la création d'un établissement central d'émission.

(1) *The currency problem*, p. XXV.

I.

La loi du 14 mars 1900 a établi d'une manière explicite l'étalon d'or, tout en conservant le caractère de monnaie légale aux dollars d'argent frappés avec le métal acheté en vertu de la loi Bland, du 28 février 1878, et de la loi Sherman, du 14 juillet 1890.

La monnaie de papier, qui compose aux États-Unis la masse de la circulation, comprend cinq espèces différentes de monnaies :

1° Les *gold certificates,* émis par le Trésor contre le dépôt de monnaies d'or (1);

2° Les *United States notes* ou *greenbacks*, qui remontent à la guerre de Sécession, époque où le gouvernement fédéral dut recourir au papier-monnaie. La loi du 31 mai 1878 a interdit le retrait de ceux en circulation à ce moment; le montant en est de 346,681,016 dollars;

3° Les *silver certificates*, créés par la loi du 28 février 1878, et émis en représentation des dollars d'argent dont cette loi autorisait la frappe;

4° Les *treasury notes*, créées par la loi du 14 juillet 1890, émis en payement du métal-argent que devait acheter le Trésor en vertu de cette loi. La loi du 14 mars 1900 ayant décidé le monnayage de ce métal, conservé jusqu'ici en lingots, et le remplacement concomitant par des silver certificates des treasury notes existantes, ces derniers billets sont destinés à disparaître rapidement;

5° Les *national bank notes*, billets émis par les banques na-

(1) L'émission des *gold certificates* doit être suspendue quand le fonds de réserve d'or du Trésor tombe au-dessous de 100 millions de dollars (loi du 14 mars 1900, section 6).

tionales et garantis par le dépôt, au Trésor, de titres fédéraux pour une valeur égale à celle de l'émission (1).

Le chiffre de ces diverses monnaies de papier existantes et en circulation au 30 septembre 1909 était de :

	Existences.	Circulation
Gold certificates . . .	720,889,869	640,204,609
United States notes .	346,681,016	343,125,625
Silver certificates . .	473,723,000	460,849,251
Treasury notes . . .	5,707,000	5 700,348
National bank notes. .	603,987,114	584,275,549
Dollars . . .	2,150,987.999	2,034,153,382

Les fonctions d'émission qui incombent au département du Trésor entraînent pour lui de lourdes obligations : au 30 septembre 1907, il existait pour 826,111,016 dollars de billets d'État. La loi de 1900 a imposé, comme garantie pour ces billets, la constitution d'une réserve d'or de 150 millions de dollars. Lorsque ce fonds tombe au-dessous du chiffre de 100 millions, le secrétaire du Trésor est autorisé à émettre des obligations pour le ramener au chiffre de 150 millions (2).

(1) De ces billets, ni les certificats d'or, ni les certificats d'argent, ni les billets des banques nationales, n'ont le caractère de monnaie légale, mais les uns et les autres sont reçus par les caisses publiques; cependant, les billets des banques nationales ne peuvent servir au payement des droits de douane, ni être employés pour payer l'intérêt de la dette publique. Les *treasury notes* ont le caractère de monnaie légale et sont reçues en paiement par toutes les caisses publiques. Les *greenbacks* ont également le caractère de monnaie légale, sauf en ce qui concerne les droits de douane et le payement des intérêts de la dette publique; mais, depuis la reprise des paiements en espèces (1er janvier 1879), des ordres spéciaux du secrétaire du Trésor autorisent les receveurs des douanes à les accepter en paiement des droits.

Ces billets se différencient également quant à la nature de la monnaie en laquelle ils sont remboursables. Les certificats d'or sont remboursables en monnaie d'or; les certificats d'argent ne le sont légalement qu'en dollars d'argent, dont ils sont la représentation. La loi de mars 1900 a expressément stipulé (section 2) le remboursement en or des *greenbacks* et des *treasury notes*. Enfin, les billets des banques nationales sont remboursables en monnaie légale.

(2) La loi du 14 janvier 1878, qui fixait au 1er janvier 1879 la reprise des paiements

Les billets des banques nationales sont, en réalité, également des billets d'État, puisqu'ils ne sont autre chose que le monnayage de titres de la dette fédérale. Toutes les associations se conformant aux règles édictées par les lois sur les « national banks, » ont le droit d'émettre des billets (1). Chaque banque peut émettre des billets pour une valeur égale au plus à la valeur nominale des titres fédéraux déposés par elle en garantie au Trésor ; si la valeur en bourse de ces titres est inférieure à la valeur nominale, le secrétaire du Trésor peut exiger un dépôt additionnel de titres. Le montant des billets émis par chaque banque ne peut dépasser le chiffre de son capital versé (2).

Un fonds spécial, *The redemption fund*, est conservé au Trésor, à Washington, pour assurer le remboursement des billets. Ce fonds est formé par le dépôt par chaque banque d'une somme égale à 5 p. c. du chiffre de sa circulation. Les banques doivent conserver en outre une réserve spéciale, proportionnelle à leurs dépôts. Dans les banques des villes ordinaires, *country banks,* cette réserve est de 15 p. c.; mais elles peuvent en déposer les trois cinquièmes dans les *reserve cities banks*. Pour les banques des quarante-deux *reserve cities*, la réserve est fixée à 25 p. c., mais elles peuvent déposer 50 p. c. de leur réserve dans les banques des *central reserve cities*. Les banques de ces trois villes : New-York, Chicago et Saint-Louis, doivent conserver une ré-

en espèces, n'avait pas prescrit la création d'une réserve d'or, mais l'utilité de celle ci avait été reconnue dans la discussion, et les secrétaires du Trésor s'efforcèrent de maintenir une réserve d'or de 100 millions de dollars.

(1) Les lois fondamentales réglementant les *National banks* sont les lois du 25 février 1863 et du 3 juin 1864. Ces lois ont été souvent remaniées, mais seulement dans les détails.

(2) Antérieurement à la loi du 14 mars 1900, la limite d'émission était fixée à 90 p. c. de la valeur des titres, sans dépasser le pair, déposés en garantie, et à 90 p. c. du montant du capital versé.

serve effective de 25 p. c. du montant de leurs dépôts (1).

La loi régissant les banques nationales ne permet pas la création de succursales. De là, la nécessité où le législateur s'est trouvé d'autoriser la constitution d'établissements n'ayant qu'un faible capital, pouvant s'abaisser jusqu'à 25,000 dollars. De là, aussi, le nombre considérable de ces banques, qui était, au 14 février 1908, de 6,698 : 6,330 country banks, 309 reserve city banks et 59 central reserve city banks, ayant ensemble un capital de 905,549,757 dollars, un chiffre d'émission de 627,641,739 dollars, et 4 milliards 105,814,418 dollars 48 de dépôts individuels.

II.

La circulation fiduciaire des États-Unis, qui repose tout entière, les billets des banques nationales aussi bien que les billets d'État, sur le crédit de l'État, offre toute sécurité. Mais elle a un défaut capital : elle manque complètement d'élasticité.

Le chiffre des silver certificates et des greenbacks, fixé par la loi, est invariable. Ils ne sont retirés de la circulation qu'aux époques où le Trésor, ayant des excédents de recettes, les garde inutilisés dans ses caisses, époques qui peuvent coïncider avec des périodes de besoins monétaires du marché.

Quant aux billets de banque, leur émission n'est pas basée davantage sur les besoins du marché. Et, d'abord, le fait qu'ils sont gagés par des titres fédéraux impose une limite à leur expansion : l'amortissement de la dette fédérale entraîne nécessairement une réduction de l'émission des banques. Sous cette influence, le chiffre des billets de

(1) Les billets des banques nationales que ces banques peuvent avoir dans leur caisse ne sont pas comptés dans l'évaluation de la réserve légale.

banque en circulation avait diminué, de 1882 à 1891, de plus de 50 p. c. En outre, même dans cette limite de possibilité d'émission, fixée par le chiffre de la dette fédérale, l'émission des billets est gouvernée par une condition extrinsèque aux besoins du marché : le prix des obligations fédérales. Si celles-ci atteignent un prix trop élevé, la banque n'a plus intérêt à immobiliser des fonds pour acheter des titres fédéraux et émettre des billets pour une somme qui ne peut dépasser la valeur nominale de ces titres.

Dans le cas contraire, elle peut avoir avantage à ne pas réduire sa circulation, et chercher à l'employer en faisant des prêts à des taux réduits, ce qui peut encourager la spéculation à un moment inopportun.

L'élasticité doit être aussi facile dans le sens de la contraction que dans celui de l'expansion. Or, la loi entrave la contraction par des restrictions particulièrement gênantes.

Les billets sont remboursés, suivant la loi du 20 juin 1874, par la banque émettrice et par l'agence de Washington — la *redemption agency* —, qui dispose à cet effet du fonds de remboursement de 5 p. c. Lorsqu'une banque veut diminuer sa circulation, elle doit envoyer au contrôleur de la circulation, en monnaie légale, la valeur correspondante des billets qu'elle veut retirer. Le contrôleur lui adresse, en retour, les titres qui constituaient la garantie de ces billets. Ceux-ci sont ensuite détruits par l'agence au fur et à mesure qu'ils y sont présentés au remboursement. La loi limite, d'ailleurs, la somme maxima de monnaie légale qui peut être déposée chaque mois au Trésor en vue du rachat des billets des banques nationales : suivant la loi du 12 juillet 1882, cette somme était fixée à 3 millions de dollars ; la loi du 4 mars 1907 l'a portée à 9 millions.

Or, tandis que l'élasticité de la circulation est ainsi entravée, les conditions économiques nécessiteraient aux États-

Unis une circulation particulièrement souple. Près de la moitié de la population s'y livre aux travaux agricoles. Chaque année, à partir de juillet, moment où commence dans le sud-ouest la récolte du blé d'hiver, jusqu'à la fin de l'automne, époque où les récoltes sont terminées, les récoltes et les opérations auxquelles elles donnent lieu ont pour effet une double demande à l'égard des banques : demande de capital et demande de monnaie.

Les banques satisfont à la première, qui a pour origine les acheteurs et les agents de transport, par l'ouverture de crédits, la plupart de ces paiements étant effectués au moyen de chèques. Mais les agriculteurs et les planteurs, pour payer le personnel nombreux qu'ils emploient à ce moment, ont besoin de monnaie : les chèques, ici, ne peuvent être utilisés. On estime que, durant les mois d'automne, 200 millions de dollars de plus de monnaie que pendant le reste de l'année sont nécessaires pour les échanges.

L'émission des billets, la seule partie de la circulation fiduciaire susceptible d'élasticité, devrait répondre à ces besoins. Il n'en est rien. Les statistiques montrent que « de 1890 à 1906, pendant seize années, il y a eu, à l'automne, une diminution des billets de banque en circulation, pendant trois de ces années, et pendant sept années, l'accroissement de la circulation n'a pas dépassé 3 millions de dollars ». Et la contraction qui devrait se produire ensuite au printemps n'ayant pas lieu, la faible augmentation d'émission qui s'est produite demeure dans la circulation (1.)

Cette incapacité de l'émission des billets de banque à répondre aux demandes du public a pour conséquence d'en-

(1) Pendant les cinq dernières années, le chiffre des émissions des banques a passé de 359 millions à 600 millions, mais cela d'une manière continue, sans que l'on constate les mouvements d'expansion et de contraction que devraient nécessiter les conditions économiques.

traver l'expansion des crédits, qui devrait se produire au même moment. Pour satisfaire aux besoins de monnaie de leur clientèle, les banques de l'ouest doivent recourir à la monnaie légale, et, pour cela, elles utilisent leurs réserves, réduisant temporairement les fonds qu'elles ont déposés dans les banques des *reserve cities*, qui, elles-mêmes, appellent les dépôts qu'elles ont effectués dans les banques des *central reserve cities*. Mais cette diminution des réserves légales a pour résultat de réduire les facultés de prêts des banques au moment même où les demandes d'emprunt se font plus nombreuses, et a pour suite naturelle une élévation du taux de l'intérêt à cette époque de l'année.

Ainsi, même en temps normal, le marché monétaire est troublé chaque année, à l'automne, par l'imperfection du système de la circulation fiduciaire.

III.

La circulation et le marché monétaire sont encore affectés par le système du « trésor indépendant ». La rigidité qui caractérisait ce système à son origine a cependant été depuis lors fortement atténuée. Mais l'extension qu'il a subie dans ces dernières années n'était due, jusqu'à la loi du 30 mai 1908, qu'à la politique individuelle des secrétaires du Trésor.

Suivant ce système, créé par la loi du 6 août 1846, le Trésor fédéral doit garder ses fonds dans ses propres caves. La loi fonctionna strictement jusqu'à l'époque de la guerre de Sécession. Le peu d'importance du budget fédéral atténuait beaucoup alors les conséquences de cette mesure, qui privait le marché et la circulation d'une partie des fonds qui, déposés dans les banques, eussent pu être utilisés par elles.

La loi de 1864, créant des banques nationales, décida que celles de ces banques désignées par le secrétaire du Trésor « seront dépositaires de l'argent public, à l'exception des recettes des douanes (1), et pourront être employées comme agents financiers du gouvernement ». Le secrétaire doit demander à ces établissements une garantie satisfaisante pour « la conservation et le prompt remboursement de ces sommes », par « le dépôt d'obligations des États-Unis et autrement ».

Jusqu'au commencement de la dernière décade, l'emploi des banques nationales comme dépositaires des fonds publics avait été considéré comme une mesure exceptionnelle.

A mesure cependant que le chiffre des revenus du gouvernement fédéral a augmenté, le fait de soustraire ainsi à la circulation des sommes considérables a causé, en particulier aux époques d'excédents budgétaires, et ceux-ci ont été la règle pendant les trente dernières années, une gêne sérieuse. Les revenus du Trésor fédéral, qui étaient inférieurs à 100 millions de dollars avant la guerre de Sécession, ont dépassé 300 millions de dollars à partir de 1880, le demi-milliard depuis 1900, et sont à présent de plus de 600 millions (2). Le fait que les dépenses ne coïncident nécessairement pas avec les recettes, l'importance aussi des excédents dans ces dernières années — ils ont dépassé 91 millions en 1902, — auraient privé le marché de sommes importantes. Aussi, les secrétaires du Trésor qui se sont succédé durant cette période, MM. Lyman G. Gage, de 1897 à 1901, et Leslie M. Shaw, de 1901 à 1907, cédant à de pressantes

(1) Cette exclusion des recettes des douanes s'explique par le fait que les droits de douane étaient stipulés payables en or, tandis que le pays était au régime du cours forcé et que le gouvernement voulait instituer avec ces recettes une réserve métallique.

(2) Non compris les revenus des postes, qui avoisinent 200 millions de dollars

sollicitations des intérêts financiers, se sont départis des règles suivies par leurs prédécesseurs et sont résolument intervenus sur le marché.

Pendant le resserrement du marché financier, à l'automne de 1898, M. Gage ne se borna pas à alléger la situation en devançant l'époque du paiement des intérêts de la dette ; il éleva de 28 à 95 millions le chiffre des dépôts du Trésor dans les banques ; et, l'année suivante, il porta le chiffre de ces dépôts jusqu'à 111 millions, c'est-à-dire plus du tiers de la balance totale du Trésor (1).

M. Shaw alla plus loin encore : « Il détruisit en fait, dit M. A. Piat Andrew, le système du Trésor indépendant. » Il voulut éviter les embarras causés chaque automne par les besoins du marché au moment de la récolte. A l'automne de 1902, il anticipa le payement des intérêts de la dette fédérale, et acheta sur le marché des titres fédéraux pour le fonds d'amortissement. Ces mesures, imitées de ses prédécesseurs, étant insuffisantes, il eut recours à deux mesures nouvelles.

Interprétant extensivement la loi, il déclara que le Trésor accepterait en garantie des dépôts d'autres valeurs que des titres fédéraux : il espérait ainsi augmenter les demandes de dépôts et, en dégageant des titres fédéraux employés à les garantir, permettre d'utiliser ces titres pour gager un accroissement de la circulation des billets des banques nationales. Il informa, en outre, les banques dépositaires qu'elles n'avaient plus à se préoccuper de garder une réserve correspondante à leurs dépôts de fonds publics : cette mesure, qui s'appliquait à 150 millions de dollars de dépôts existants à la fin de décembre, permettait aux banques d'accroître d'autant le chiffre de leurs crédits (2).

(1) M. Fairchild, secrétaire du trésor de 1887 à 1889, n'avait disposé en faveur des banques que du sixième de la balance totale du trésor. A. Piat Andrew, *op. cit.*

(2) La *Clearing house association* de New-York, guidée par un sentiment de

A l'automne de 1903, M. Shaw fit une autre innovation. MM. Fairchild et Gage s'étaient contentés, pour constituer des dépôts dans les banques, de laisser le produit des revenus intérieurs s'accumuler aux lieux de perception. Mais c'était une mesure lente dans ses résultats. M. Shaw annonça, le 28 août 1903, que les espèces pouvaient être transférées en bloc du Trésor aux banques, et qu'il était prêt à disposer ainsi de 38 millions de dollars. Pendant l'automne de cette année, les dépôts du gouvernement atteignirent 168 millions.

En 1906, M. Shaw innova encore. En avril, il annonça que le Trésor était prêt à faire un dépôt de fonds à toute banque qui s'engagerait à importer une égale quantité d'or, afin de lui éviter la perte d'intérêt pendant la période de transport : 50 millions de dollars d'or furent importés, dit-il, grâce à cette mesure. Il continua, d'autre part, sa politique libérale de dépôts : en octobre 1906, ils atteignaient près de 145 millions. La loi du 4 mars 1907 vint faciliter cette politique en supprimant l'interdiction qui frappait le dépôt dans les banques des recettes des douanes. Cette mesure fut aussitôt appliquée, et, le 1er mai 1907, le chiffre des fonds publics déposés dans les banques nationales dépassait 167 millions de dollars (1).

Jusqu'à ces derniers temps, ces prêts étaient faits gratuitement. C'était une incitation pour les banques à s'efforcer de conserver ces dépôts aussi longtemps que possible, la cause même qui les avait motivés, la pénurie du marché, passée. Avec ces fonds, qu'elles pouvaient prêter à bon marché, elles

prudence, décida cependant de ne pas accepter cette offre, et elle a continué à exiger de ses membres le maintien de la réserve de 25 p. c. pour les dépôts de fonds publics, de même que pour les dépôts privés. A. Piat Andrew, *op. cit.*

(1) Sur tout ceci, A. Piat Andrew, *op. cit.*, et les rapports du secrétaire du Trésor pour 1906 : *Special treasury operations*, pp. 36-40, et pour 1907, p. 124.

maintenaient un aliment dangereux de spéculation. La loi du 30 mai 1908 a édicté qu'à l'avenir les banques dépositaires des fonds publics payeront pour ces dépôts un intérêt dont le secrétaire du Trésor fixera le taux, mais qui ne devra pas être inférieur à 1 pour cent par an, et qui sera uniforme dans tout le pays. Cette loi décide également que les banques n'ont pas à maintenir de réserve contre les dépôts de fonds publics.

Le système du Trésor indépendant, qui a été si singulièrement atténué au cours de ces dernières années, ne trouve guère de défenseurs. Le plus grave reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de laisser au secrétaire du Trésor la faculté d'une intervention arbitraire sur le marché. Cependant, il ne faut pas oublier que, dans le régime actuel des banques, qui opèrent isolément, et en l'absence d'un établissement central, c'est le Trésor qui est le véritable gardien de la réserve d'or du pays. Au 1er juillet 1907, le Trésor avait dans ses caves 904,691,730 dollars 14 d'or, monnaies et lingots, — sur lesquels 600,072,299 dollars étaient la contrepartie de certificats d'or en circulation; les 304 millions restants constituaient l'or disponible : 150 millions formant la réserve légale, et 154,619,431,14 appartenant au fonds général. Vers la même époque, le 29 juin, les banques nationales avaient dans leurs réserves 123,013,697 dollars d'or; et 13,317 autres banques, qui avaient répondu à la demande du contrôleur de la circulation, avaient 48,865,748 dollars d'or; soit, pour le total de la réserve d'or des banques, 171,879,445 dollars.

IV.

Les interventions du Trésor, devenues régulières au cours de ces dernières années, n'ont été qu'un remède artificiel,

par lequel on a tenté de pallier en partie les imperfections du système de la circulation fiduciaire.

Mais ce qui n'est qu'un embarras sérieux en temps normal, s'aggrave singulièrement aux époques de crises. Il faut alors recourir à des moyens extraordinaires, sans pouvoir toutefois empêcher complètement les dangereux résultats de ce système incohérent né de circonstances fortuites.

Avant d'examiner le désarroi produit par une crise sur le marché financier américain, il est nécessaire de pénétrer un peu plus avant dans les détails de son organisation générale, qui vient ajouter encore aux embarras.

La banque, aux États-Unis, ne dispose pas de cet instrument devenu fondamental dans l'organisation financière en Europe : le papier commercial d'escompte. Le papier de commerce américain est le billet à ordre, et non la lettre de change. Ce billet, une fois entré dans le portefeuille d'une banque, y demeure ordinairement jusqu'à son échéance, et « si une banque de New-York, en temps normal, tentait de réescompter ce papier, elle créerait une véritable suspicion quant à l'état de ses affaires »(1). Ainsi, l'escompte du papier de commerce par une banque constitue pour elle une immobilisation momentanée plus ou moins longue, suivant l'échéance des effets, de ses fonds. Sur les marchés d'Europe, au contraire, la faculté de réescompte du portefeuille commercial à l'établissement central d'émission fait de cette partie de l'actif un article facilement réalisable.

Au lieu d'employer en papier de commerce les fonds qu'elles ne peuvent immobiliser, afin d'être toujours en état de répondre aux demandes de leurs déposants, les banques

(1) Sur tout ceci, particulièrement, l'étude de Paul M. Warburg : « American and European banking methods and bank legislation compared », dans *The currency problem*, p. 119-151 ; et J. Laurence Lanchlin, *The Aldrich-Vreeland act.*

américaines les emploient en prêts sur titres à vue. C'est encore la conséquence de l'organisation particulière du marché. A la bourse de New-York, la liquidation est quotidienne. Les *call-loans* sont remboursables sur demande. En fait, ce sont des prêts consentis pour une journée. Lors donc que les banques voient leurs réserves atteintes, au lieu de réescompter leur portefeuille pour les reconstituer, elles dénoncent leurs prêts sur titres à vue. Il en résulte une raréfaction d'argent à la bourse, et lorsque les demandes faites par le commerce et l'industrie sont brusques, une perturbation dans le prix des valeurs. Le mouvement des récoltes à l'automne, période où les banques de l'intérieur rappellent leurs dépôts effectués dans les banques des *reserve cities*, et où celles-ci font appel, à leur tour, aux banques des *central reserve cities*, a ainsi sa répercussion à la bourse.

L'absence d'un portefeuille commercial facile à réescompter; le caractère partiellement fictif des réserves légales exigées des banques nationales, par suite de la faculté de compter dans ces réserves des dépôts faits dans d'autres banques; l'isolement des banques, qui ne sont groupées que dans un nombre limité de villes dans des « clearing-house associations »; l'impossibilité d'accroître rapidement la circulation, et de pouvoir le faire sans enlever des ressources aux réserves, base des ouvertures de crédits — cet ensemble d'imperfections produit naturellement ses effets maxima dans les périodes de crise, et ces effets sont réellement désastreux.

Au moment d'une crise, le public, qui prend peur et n'a plus confiance dans les banques, retire tout ou partie de ses dépôts : les réserves des banques sont diminuées d'autant. D'autre part, les ouvriers, employés, commerçants, pré-

fèrent garder par devers eux, ou dans des coffres loués dans les banques, les sommes qu'en temps normal ils versent en dépôt dans les banques d'épargne ou les banques ordinaires: l'élément nécessaire fait ainsi défaut aux banques pour reconstituer leurs réserves au moment où celles-ci sont attaquées. Les banques s'efforcent cependant de les maintenir. Pour cela, elles réclament les dépôts qu'elles ont faits dans d'autres banques. Les banques des *reserve cities* et des *central reserve cities* voient leurs réserves sérieusement atteintes par ces demandes. Pour y faire face, elles doivent rappeler leurs prêts à court terme, notamment les *call loans :* cette mesure précipite le mouvement de recul à la bourse. Un seul moyen permettrait d'alléger la situation : c'est celui qui est employé, avec des modalités différentes, en France, en Angleterre et en Allemagne : l'expansion de la circulation fiduciaire, qui permet de faire face aux besoins du marché, tout en limitant les dangers possibles de cette expansion par une élévation graduelle du taux de l'escompte. Ce remède est impossible aux États-Unis : pour augmenter leurs émissions, les banques nationales doivent immobiliser des fonds pour l'achat de valeurs fédérales; ce faisant, elles diminueraient d'autant leurs réserves et restreindraient leurs facultés de crédit.

Lorsque la crise est aiguë, on aboutit à une immobilité absolue des réserves : aucune banque ne veut se dessaisir des sommes qu'elle a dans ses coffres, même si ses réserves sont supérieures à ce que commande la prudence. Les banques des *central reserve cities* et des *reserve cities* ne répondent pas aux demandes de renvoi de fonds des banques dont elles sont les dépositaires; les villes sont comme isolées; le numéraire ne circule plus. Le résultat final est ce que l'on a vu dans la crise d'octobre-décembre 1907 : la suspension des paiements et l'établissement d'une prime sur la monnaie,

alors que les banques nationales possédaient 660 millions de dollars en monnaie légale (1).

Force est donc de recourir aux moyens extraordinaires. Le premier auquel on fasse appel est le recours aux *clearing house loan certificates*. Ce sont « des prêts temporaires faits par les banques associées en une *clearing house association* aux membres de l'association, en vue de régler les balances au *clearing house* » (2). Ils sont garantis par un dépôt de valeurs : titres ou papier de commerce, acceptés par l'association, et portent intérêt, de 6 à 9 p. c. par an, au profit des banques auxquelles ils sont remis en règlement de leurs balances. L'élévation du taux de l'intérêt assure le retrait de ces certificats par les banques qui ont dû en faire usage, aussitôt qu'elles ont pu reconstituer leur réserve de numéraire.

Les *loan certificates* n'entrent pas dans la circulation : ils ne servent que dans les rapports entre elles des banques membres de la *clearing house association*. En 1907, dans certaines villes, pour satisfaire au besoin de monnaie, l'on a eu recours à des *clearing house certificates;* ceux-ci sont également remis aux banques contre le dépôt de valeurs en garantie, mais ils sont de faibles dénominations et circulent dans la ville à l'égal des billets de banque; leur remboursement est garanti par la *clearing house association*.

Naturellement, le Trésor est intervenu dans la mesure de ses moyens pour aider le marché. Il a prêté aux banques tous

(1) Situation des banques nationales au 3 décembre 1907 :

Ressources :	Espèces	509,685,278.64
	Billets des États-Unis.	151,099,458 00
		660,784,736.64

La prime sur la monnaie a duré, en 1907, pendant deux mois, du commencement de novembre à la fin de décembre. Elle s'est élevée jusqu'à 4 1/2 p. c.

(2) James G. Cannon ; « Clearing houses and the currency », dans *The currency problem*, p. 107.

les fonds dont il pouvait disposer. Dès le 23 août 1907, le secrétaire du Trésor annonçait l'intention, pour faciliter le mouvement des récoltes et limiter l'élévation du taux de l'intérêt et de l'escompte, de faire chaque semaine des dépôts importants dans les banques des différentes sections du pays. Ces distributions eurent lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 26 millions de dollars. Mais cette mesure était insuffisante contre la crise qui éclata le 22 octobre, jour où la Knickerbocker trust company suspendit ses paiements. Le secrétaire du Trésor prit alors des mesures exceptionnelles : en quatre jours, 35 millions de dollars furent transférés du Trésor dans les banques, le Trésor acceptant en garantie de ces dépôts des valeurs d'États, de municipalités et de chemins de fer. Ces dépôts furent continués, et leur chiffre, qui était de 143 millions au 22 août, atteignit 213 millions le 11 novembre, et 223 millions le 3 décembre.

L'acuité de la crise de l'automne de 1907 est venue ajouter à l'expérience antérieure et donner une preuve nouvelle de l'imperfection du système financier américain. « Dans aucun pays on ne pourrait trouver — écrit M. Franck A. Vanderlip, — un important système financier qui fût sujet à des troubles aussi violents que le marché monétaire des États-Unis. Si l'on doit tirer quelqu'enseignement de l'histoire, rien ne doit être plus avéré que l'incapacité du système financier de ce pays à remplir ses fonctions et à servir efficacement les intérêts du commerce et de l'industrie » (1).

V.

Le dernier mouvement en faveur d'une réforme radicale du régime de la circulation fiduciaire a pour origine la con-

(1) « The modern bank », dans *The currency problem*, p. 3.

vention monétaire réunie à Indianapolis les 12 et 13 janvier 1897. La convention, rompant avec le principe de l'émission garantie par des fonds d'État, se rallia à celui de l'émission garantie par l'actif total des banques, avec deux sauvegardes : la création, au moyen du produit d'une taxe spéciale sur les banques, d'un fonds de garantie pour assurer le remboursement des billets des banques défaillantes, et la fixation comme limite d'émission, pour chaque banque, au chiffre de son capital versé et existant, à l'exclusion de la part qui pourrait être employée en placements immobiliers. Elle ne réussit pas à faire triompher auprès du Congrès, malgré les mesures de transition qu'elle avait eu le soin de prévoir, ce principe de l'*assets currency*. Cependant, quelques-unes des autres améliorations qu'elle préconisait furent réalisées par la loi de mars 1900.

Depuis cette date, presque chaque année a vu éclore des projets de réforme monétaire, mais le Congrès demeurait indifférent. Il se borna à voter la loi Aldrich, de mars 1907, dont nous avons eu l'occasion de parler et qui ne réalisait que des réformes de détail.

L'American Bankers' Association, à sa convention annuelle, tenue à Atlantic City, en septembre 1907, à la veille même de la crise, adopta un projet de réforme (1). Ce plan conservait le système actuel d'émission basé sur un dépôt de fonds publics, mais il donnait, sous certaines garanties, la faculté d'une émission supplémentaire de billets, basés sur l'actif des banques.

La crise rappela aux hommes politiques la nécessité d'agir. Dès la réunion du Congrès, plusieurs projets de loi sur cette question furent déposés, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants. Deux projets seulement res-

(1) Voir la « Bankers and trust section » de la *Financial Chronicle*, 5 octobre 1907.

tèrent, en fin de compte, en présence : le bill du sénateur Aldrich, président du comité des finances, et celui du représentant Fowler, président du comité des banques et de la circulation.

Le caractère radical du projet Fowler lui enleva toutes chances de succès. Le projet Aldrich soulevait aussi de vives critiques. Un moment, on crut que le Congrès se séparerait sans voter aucune loi. Enfin, après de longs débats, les deux Chambres finirent par s'entendre sur un compromis, la loi Aldrich-Vreeland, que le président approuva aussitôt, le 30 mai.

Cette loi conserve le principe de l'émission garantie par des fonds publics fédéraux, mais elle pourvoit à la possibilité de la création d'une circulation extraordinaire — *emergency currency* —, et elle fait dans ce but deux innovations.

Les banques pourront, à l'avenir, donner en garantie, pour une partie de leur circulation, des titres d'États et des municipalités, agréés par le secrétaire du Trésor. Elles ne pourront user de cette faculté que si elles ont déjà en circulation des billets garantis par des titres fédéraux, pour un chiffre égal à 40 p. c. au moins de leur capital, et si elles ont une réserve d'au moins 20 p. c. de leur capital. La valeur des billets émis, ainsi garantis, ne pourra dépasser 90 p. c. de la valeur au cours de ces titres, ou de leur valeur nominale, et le secrétaire du Trésor a la faculté de demander, s'il le juge nécessaire, un supplément de garantie.

La seconde innovation, plus importante, est l'admission du principe d'une circulation garantie sur l'actif général des banques, le principe de l'*assets currency*. La loi autorise dans ce but la création de *national currency associations*, ayant pour objet unique cette émission d'une nature particulière. Ces associations doivent être formées par des banques

nationales, au nombre de 10 au moins, ayant chacune son capital intact et une réserve égale, au minimum, à 20 pour cent de leur capital; le capital et les réserves des banques associées devront s'élever à 5 millions de dollars au moins. Il ne doit être constitué qu'une association de cette nature dans chaque ville. L'association sera dirigée par un comité formé d'un représentant de chaque banque. Ces associations ont pour but de permettre l'emploi « comme base, pour une circulation additionnelle, de toutes valeurs, y compris du papier commercial, — portant au moins deux signatures et à quatre mois d'échéance au plus, — possédées par une banque nationale ». Le comité de l'association doit accepter les valeurs offertes en garantie par la banque, membre de l'association; le secrétaire du Trésor a alors le droit d'autoriser une circulation additionnelle au nom de cette banque, « s'il estime que le caractère et la valeur des garanties proposées et qu'un privilège en faveur des États-Unis sur les valeurs ainsi déposées et sur l'actif des banques composant l'association, sera amplement suffisant pour la garantie des États-Unis ».

Le chiffre des émissions autorisées ne devra pas dépasser 75 p. c. des valeurs déposées en garantie. Les banques, membres de l'association, sont naturellement responsables solidairement du remboursement de ces billets. Pour jouir de cette faculté, une banque devra avoir déjà en circulation des billets garantis par des titres fédéraux, pour un chiffre égal à 40 p. c. au moins de son capital.

Le total des billets émis par une banque, garantis par des titres fédéraux ou en vertu de la nouvelle loi, ne devra jamais dépasser le total de son capital et de ses réserves; le total de l'émission des billets extraordinaires — *emergency currency* — est, en outre, limité à 500 millions de dollars.

Un fonds de rachat égal à 5 p. c. des nouveaux billets

devra être constitué. La loi laisse subsister la limite existante, de 9 millions de dollars par mois, fixée pour le chiffre de la monnaie légale que les banques peuvent déposer pour le rachat de leurs billets garantis par des fonds fédéraux ; mais aucune limite n'est mise concenant le dépôt de monnaie légale pour le retrait des billets extraordinaires, et pour empêcher ceux-ci de rester dans la circulation après que leur utilité a disparu, ces billets sont frappés d'une taxe de 5 p. c. par an pour le premier mois de leur circulation, taxe qui s'augmente ensuite de 1 p. c. par mois jusqu'au chiffre de 10 p. c. (1).

VI.

La loi Aldrich-Vreeland n'est qu'un palliatif aux imperfections actuelles de la circulation fiduciaire. Ses auteurs s'en sont bien rendu compte, puisque l'application de cette loi doit expirer « par limitation le 30 juin 1914 », et qu'ils ont décidé la création d'une « commission monétaire nationale », composée de neuf membres du Sénat et de neuf membres de la Chambre des représentants, qui devra étudier et proposer au Congrès « les modifications qu'il serait nécessaire ou désirable d'apporter au système monétaire des États-Unis ou aux lois relatives aux banques et à la circulation ».

De nouveau, dès le lendemain de cette terrible crise de 1907, les hommes d'affaires se sont remis à étudier le système financier du pays, en vue de chercher le moyen d'éviter le retour de semblables bourrasques. Une modifi-

(1) Les banques nationales, à New-York et dans d'autres villes, se sont mises, aussitôt après le vote de la loi, en relations pour créer des *national currency associations*. Pour aider ce mouvement, la *National city bank* de New-York a publié une étude sur cette loi, donnant des indications pour organiser les associations prévues. *Financial Chronicle*, july 11, 1908, p. 72.

cation curieuse semble s'être produite dans leur milieu pendant les dernières années. La plupart de ceux qui ont publié leur opinion sur ce sujet se prononcent en faveur de la création, à l'exemple des pays d'Europe, d'un établissement central qui servirait de lien entre les milliers de banques isolées aujourd'hui, remplirait les fonctions de réescompteur général, serait le gardien de la réserve de numéraire de l'Union et pourrait efficacement la protéger, grâce au jeu du taux de l'escompte. Cette opinion est celle qui domine dans la série d'intéressantes études réunies, sous le titre de « Leçons de la crise financière », dans le numéro de mars 1908 des *Annales de l'Académie américaine de science politique et sociale*, et dans les conférences faites par huit hommes d'affaires à l'Université Columbia, pendant l'hiver 1907-1908, et réunies sous le titre : « Le problème de la circulation fiduciaire et la situation financière actuelle ».

Sans doute, il y a des divergences quant à la modalité de la réalisation de ce plan, mais l'idée dominante est caractéristique.

M. Wm Barrett Ridgely, contrôleur de la circulation, se déclare nettement en faveur d'une « puissante banque centrale, qui effectuera les opérations de trésorerie du gouvernement fédéral, agira comme agent des autres banques, et aura le privilège exclusif d'émettre des billets de banque basés sur son actif — to emit credit banknotes. — Cette banque serait sous le contrôle du gouvernement » (1).

M. A.-L. Mills, président de la « First national bank » de Portland, Oregon, dit : « Le meilleur plan proposé est une banque centrale d'émission, approchant autant que possible de la Banque impériale d'Allemagne » (2). M. Albert Strauss, de la maison J. et W. Seligman and C^o^, écrit : « Je

(1) *Annals of the American academy*, op. cit., p. 32.
(2) *Annals of the American academy*, op. cit., p. 118.

crois que les remèdes que nous cherchons pourront être le mieux assurés par une banque centrale convenablement administrée et organisée, et je crois qu'il est possible de trouver une forme d'organisation pour une banque de ce genre, qui la mettra d'une manière efficace à l'abri du danger des influences politiques » (1). Suivant M. A. Barton Hepburn, président de la Chase national bank, de New-York : « D'un point de vue historique et scientifique, la circulation fiduciaire d'un pays peut être le mieux administrée au moyen d'une banque centrale d'émission.... Cependant, dans ce pays, on repousse les avantages manifestes d'une banque centrale d'émission, sous le prétexte que le sentiment public ne la tolérerait pas. Mais l'opinion publique change avec une grande rapidité, et elle a subi une modification profonde relativement à la centralisation du pouvoir et à la centralisation du contrôle des corporations dans le gouvernement national » (2).

« Que ce soit une banque centrale, ou une association centrale de banques nationales, — dit M. Jacob H. Schiff, membre de l'importante maison Kuhn, Loeb and C°, de New-York, — n'ayant d'autre fonction que de remettre aux banques les billets auxquels elles auront droit, en se conformant aux restrictions et stipulations imposées par la loi, une autorité centrale est nécessaire pour contrôler et déterminer l'émission des billets basés sur l'actif (3). »

M. Paul M. Warburg, également membre de la maison Kuhn, Loeb and C°, est convaincu, lui aussi, que la solution du problème ne sera définitivement atteinte que par la création d'une banque centrale (4).

(1) *The currency problem*, p. 86.
(2) *The currency problem*, p. 57.
(3) *Annals of the American academy*, op. cit., p. 74.
(4) *The currency problem*, p. 149.

L'existence d'une banque centrale d'émission et d'escompte est donc désirée aujourd'hui par un grand nombre d'hommes d'affaires américains. Mais c'est pour le moment, la plupart le reconnaissent, un remède idéal. Il faudra y accoutumer l'opinion. Et, ainsi que le fait remarquer avec raison M. Paul M. Warburg, il faudrait, avant d'aboutir à ce point, développer l'usage d'un instrument qui fait à peu près défaut dans le système financier américain : le papier commercial d'escompte, c'est-à-dire la lettre de change. Or, cette lacune a pour cause principale le manque d'uniformité et de précision des lois réglementant cette matière, qui n'est pas du domaine du gouvernement fédéral et se trouve régie par les lois des quarante-six États.

Ce qui ressort de l'étude précédente, c'est, avant tout, avec la création d'un papier commercial d'escompte, l'utilité de la diminution du nombre des banques d'émission et la nécessité de la création d'agents permanents de liaison entre elles.

La diminution du nombre des banques peut être aisément obtenue par l'autorisation de créer des succursales : on verrait ainsi apparaître bientôt, sans doute, de véritables établissements régionaux.

La crise de 1907 a témoigné une fois de plus de l'utilité des « clearing house loan certificates » ; mais on a vu aussi qu'ils ne pouvaient rendre service qu'aux banques appartenant à la même « clearing house association ». Malgré leur emploi, les rapports entre les banques de ville à ville n'en ont pas moins été rompus, et la circulation de numéraire entre les centres différents, arrêtée, sans qu'on eût moyen d'y remédier. Il importe donc que les banques des diverses villes ne demeurent pas isolées : il faut qu'elles puissent se porter mutuellement secours. La loi Aldrich-Vreeland apporte quelque amélioration au régime existant,

en permettant la création d'une circulation basée sur l'actif des banques, et qui sera douée d'une réelle élasticité, mais elle ne prévoit aucun lien entre les « national currency associations » qu'elle crée.

Ce lien nécessaire, on pourrait le trouver dans l'extension des « clearing-house associations » et dans l'établissement de rapports entre elles.

« Si le système du « clearing-house » existant dans les villes individuelles, — dit M. G.-M. Elliott, président de la First National Bank de Los Angeles, Californie —, était développé, et qu'un « clearing-house national » fût constitué, dont seraient membres les « clearing-houses locaux », le commerce du pays pourrait être réglé de manière à éviter les dangers qui amènent les troubles que nous venons d'éprouver, et si notre avance paraissait plus lente, elle serait plus saine et plus sûre. »

C'est la même solution, faute d'une banque centrale d'émission et d'escompte, qui lui paraît actuellement irréalisable, que propose M. Paul M. Warburg. « Un « clearing-house central » ayant le pouvoir d'émettre, contre le dépôt de « clearing-house certificates », des billets garantis par les États-Unis, serait, je crois, la solution la meilleure pour le moment. La création d'un « clearing-house central », ayant un capital propre, dont le dividende serait limité, le surplus des bénéfices devant revenir au gouvernement fédéral, laisserait subsister les conditions actuelles et, tandis qu'il offrirait un recours immédiat, constituerait une base excellente pour des développements futurs. »

La crise de 1907, on le voit, a créé un mouvement véritablement intéressant pour réformer enfin le système financier si imparfait, construction réalisée au hasard des circonstances, à laquelle aucune idée scientifique n'a présidé, dont se sont contentés jusqu'ici, non sans en avoir souffert

beaucoup, les États-Unis. Dans les nombreuses discussions auxquelles la crise a donné lieu, la nature des imperfections du système a été nettement dégagée : on a vu les rouages qui font défaut et qu'il sera nécessaire de créer.

Il est à souhaiter que les hommes d'affaires s'entendent quant au plan définitif à adopter, et fassent une vive campagne en sa faveur. Ils n'obtiendront sa réalisation du Congrès que s'ils s'assurent l'appui de l'opinion. L'Europe ne peut être indifférente à ce mouvement : l'augmentation croissante de ses rapports économiques et financiers avec les États-Unis est cause qu'elle éprouve de plus en plus le contre-coup de toutes les crises qui éclatent chez eux. Elle est donc très intéressée à voir ceux-ci réaliser une réforme financière dont le résultat sera de donner de la stabilité au marché en temps normal et d'atténuer l'importance et l'acuité des crises.

ACHILLE VIALLATE,
professeur à l'École des sciences politiques de Paris.

L'ÉVOLUTION DE L'IDÉE D'ASSOCIATION DES SALAIRES AUX PROFITS.

Lecture faite à l'Academie royale de Belgique, le 5 mai 1909.

— INHALTS-UEBERSICHT. — *Der Minister des « Board of Trade », Mr. Winston Churchill, hat jüngst die Fabrikbesitzer und Arbeiter der Baumwollindustrie Englands eingeladet, gemeinschaftlich Mittel und Wege zur automatischen Regulierung der Löhne nach der Lage der Geschäftslage zu suchen. — Dieser Gedanken der Abhängigmachung der Löhne von den Gewinnen wurde zuerst durch die ökonomischen Theorien verworfen, hat sich jedoch durch die Kraft der Ereignisse nach und nach als unumgänglich erwiesen, wie es das Studium der modernen industriellen Entwickelung zeigt. — Heute haben ihn selbst die Industriellen angenommen.*

Um ihn durchzuführen sind weder die Gewinnbeteiligung noch das automatische Verfahren der gleitenden Lohnskala den Verhältnissen der Industrie angepasst. — Dagegen bietet der Arbeitstarifvertrag eine rationelle Lösung.

— SUMMARY. — *The Board of Trade Minister, Mr. Winston Churchill, has invited recently the manufacturers and the workmen of cotton industry in England to seek commonly a device for regulating automatically the wages according to business conditions. This idea of association of wages and pro-*

fits, firstly condemned by the economic doctrines, has imposed itself by the power of events, as it is shown by the study of contemporary industrial evolution. To-day the manufacturers themselves have adopted it.

For realizing it, neither Profit-sharing nor the automatic procedure of the Sliding Scale are adopted to the conditions of industry. — The collective bargain, on the contrary, furnishes a natural solution.

IL se pose aujourd'hui, dans une des industries les plus considérables du monde, l'industrie cotonnière en Angleterre, une question dont l'importance est aussi grande au point de vue de l'une des doctrines essentielles de la science économique, qu'au point de vue de l'organisation des rapports entre employeurs et salariés. Le 13 novembre dernier, au lendemain d'une grève ayant duré sept semaines, le Ministre du Commerce, M. Winston Churchill, adressait à la Fédération anglaise des patrons fileurs de coton, ainsi qu'aux trois syndicats groupant les ouvriers cotonniers, une lettre (1) les priant de désigner des délégués à une conférence mixte en vue de rechercher en commun *un mécanisme destiné à régler automatiquement les salaires selon l'état des affaires*. A l'heure actuelle, les négociations préliminaires se poursuivent et, dans les journaux spéciaux comme dans la grande presse, les divers aspects du problème sont examinés avec une claire conscience des grands intérêts qui s'y trouvent impliqués.

Le moment semble opportun pour s'élever au-dessus de ces intérêts et pour fixer les enseignements généraux que dégagent l'évolution des faits et l'évolution des idées.

(1) Voir le texte de ce message dans *The Cotton Factory Times*, 20 novembre 1908, p. 4.

Deux points sont à retenir dans la proposition du Ministre : l'un vise un principe ; l'autre, un procédé. Un principe : à savoir, qu'il est normal, qu'il est désirable de voir les salaires s'élever et s'abaisser suivant les fluctuations des conjonctures commerciales, c'est-à-dire, en somme, suivant les profits qu'elles conditionnent ; — un procédé : à savoir, que cet ajustement des salaires aux profits serait le mieux réalisé de façon automatique. Laissons d'abord le procédé, pour nous attacher à cette idée que les revenus des ouvriers doivent participer aux chances, bonnes ou mauvaises, de l'entreprise.

Cette idée, qui semble aujourd'hui faire tout naturellement partie de ce que l'on nomme si bien les idées courantes, est, en réalité, une acquisition récente de la pensée contemporaine.

Si l'on se reporte un siècle en arrière, au moment où surgissaient tout à la fois la grandiose organisation industrielle de notre époque et la science qui aspirait à en formuler les lois, l'économie politique, on aperçoit combien les esprits étaient éloignés d'une semblable conception. Jusqu'alors, l'opinion et les autorités publiques n'obéissaient en matière de salaires à aucune direction, sinon à cette préoccupation banale de ne pas laisser les revenus du travail descendre au-dessous du coût usuel de la vie. Désormais, des principes nouveaux revêtus en apparence du prestige que donnent les vérités scientifiques, allaient devenir les guides de la politique économique : une doctrine se formait, selon laquelle les taux existants des salaires devaient être regardés comme les seuls possibles, donc les meilleurs, puisqu'ils résultaient du libre jeu des intérêts en présence.

Toute la théorie des salaires — on avait l'illusion de croire qu'il existait une Théorie des salaires comme il existe

une Théorie de la chaleur — qui se constitua dans la première moitié du XIXe siècle, est pénétrée de ce point de vue.

C'était John Stuart Mill, qui donnait au dernier paragraphe de son chapitre consacré aux salaires ce titre désespérant : « Il n'y a pas d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population (1). »

C'était Bastiat qui, improvisant une plaisante histoire du salariat, le dépeignait comme une invention bienfaisante succédant à l'association : « Rien de plus simple, expliquait-il, que d'entendre le Capital dire au Travail : Si tu veux, je t'assurerai un quantum fixe et je dirigerai l'opération, dont m'appartiendront les chances bonnes et mauvaises... Cet arrangement est certainement un progrès. Pour en être convaincu, il suffit de savoir qu'il se fait librement, du consentement des deux parties, ce qui n'arriverait pas s'il ne les accommodait toutes deux.

» ... Au point de vue social, comme au point de vue individuel, c'est un avantage... Quand deux personnes participent à un risque commun,... il y a tendance à ce que l'une de ces deux personnes s'en charge *à forfait*. Si le Capital le prend pour son compte, c'est le Travail dont la rémunération *se fixe* sous le nom de salaire (2). »

Cette explication du « salaire-forfait » a eu une fortune extraordinaire. Elle ouvrait une ère de dialectique, où le doctrinarisme des tendances masquait l'absence totale de fondements positifs. Le salaire qui, aux yeux de tout observateur de bon sens, constitue simplement la somme qui détermine l'ouvrier à céder à l'employeur un certain temps de travail, le salaire devenait tout à coup un composé savant et merveilleux d'éléments divers, dont le dosage

(1) J. St. Mill, *Principes d'économie politique*, édition Courcelle-Seneuil, 1873, t. I, p. 413.

(2) Bastiat : *Harmonies économiques*, 3me édition, 1855, pp. 406, 405, 407.

conférait une sorte de vertu magique : un salaire était la part revenant à l'ouvrier dans le produit qu'il aidait à faire — un millième de locomotive, par exemple?... — part diminuée de l'escompte prélevé par le patron pour avance anticipative, et réduite encore par une prime d'assurance, payée aussi au patron en rémunération des risques qu'il assume. On admirera combien de choses une analyse sagace peut découvrir dans un fait vulgaire!

C'est à l'époque où se constituait une semblable exégèse économique, que l'idée dont nous cherchons la trace — je veux dire l'idée de l'association des salaires aux profits — apparut pour la première fois. Les événements se précipitant, notamment en France, amenaient au premier plan des préoccupations générales ce qu'on a appelé la Question sociale. Les grèves nées de l'assujettissement croissant des ouvriers à la simple concurrence des intérêts, se transformaient en insurrections : de divers côtés, on discutait à la fois la légitimité de l'arrangement célébré par Bastiat et le principe même d'un forfait, qui aurait réservé à l'une des parties seulement toutes les chances, bonnes ou mauvaises, d'une affaire entreprise en commun par les deux parties. C'était le moment, a écrit M. Paul Leroy-Beaulieu, où « le spectacle des fréquents désordres qui agitaient le monde industriel, portait beaucoup d'esprits à se mettre en quête d'un remède souverain, qui rendît au corps social le plus malade de la santé et de la vigueur » (1).

Au lendemain des journées de février 1848, un véritable emballement se manifesta en France pour un système que deux applications avaient coup sur coup signalé à l'attention d'un public impatient : la *Participation aux bénéfices* avait été introduite, d'une part, à la Compagnie du chemin de fer

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *La question ouvrière au XXe siècle*, p. 167.

d'Orléans, qui avait, en 1847, distribué 360,000 francs à son personnel supérieur, et, d'autre part, dans les ateliers d'un entrepreneur de peinture déjà réputé, M. Leclaire, qui, à la fin de la même année, avait réparti 20,000 francs de bénéfices à ses deux cents ouvriers. Que d'avantages à une telle organisation! N'alliait-elle pas la nécessité du salaire à l'équité du partage? A la fin de l'exercice social, au moment de la clôture du bilan, les ouvriers étaient appelés à la répartition des dividendes. On créait pour eux le dividende de participation à côté du dividende d'association, réservé aux capitalistes. C'était, en vérité, comme on l'appelait, le « nouveau contrat », forme évoluée du vieux contrat de salaire pur et simple...

L'autorité scientifique des économistes était trop reconnue pour que, en présence du succès de cette formule séduisante, leur jugement ne fût point sollicité. La sentence fut formelle : la Participation était condamnée. Il ne faut point s'en étonner : une place pouvait-elle être réservée à une notion que l'éthique semblait seule justifier, dans une doctrine qui s'évertuait à ne voir dans les liens sociaux que des manifestations de mobiles économiques?

Les adhésions sensationnelles données à la Participation par tous ceux qui avaient prétendu ou prétendaient à gouverner la France, Napoléon III, le comte de Paris et le comte de Chambord, ne pouvaient étouffer des répudiations aussi désintéressées que celle de Michel Chevalier, qui, peu de mois après la Révolution, écrivait (1) : « Ce système n'est pas juste... On demande que la rétribution de l'ouvrier soit augmentée; je le veux, moi aussi, de toutes mes forces, mais ce n'est possible qu'autant que l'ouvrier produira davantage, ou mieux, ou plus économiquement... *Il aura plus quand il*

(1) Michel Chevalier : *Lettres sur l'organisation du Travail*, 1850, pp. 327-328.

donnera davantage lui-même. Telle est l'éternelle loi qui lie le droit au devoir ».

On n'a pas, au cours de la dispute d'un demi-siècle soulevée par cette passionnante question, dit plus formellement ce que la doctrine économique régnante contraignait à dire, Si un forfait rompait définitivement toute association de l'ouvrier aux chances de l'industrie, le salaire ne pourrait effectivement s'élever ou s'abaisser qu'avec la valeur du travail fourni.

Or, en disant cela, on ne disait rien,—rien qui rencontrât l'objet vrai du débat : car si nous en débrouillons toutes les arguties et toutes les équivoques, nous devons bien reconnaître que ce qui avait fait la popularité de la Participation aux bénéfices, c'était précisément qu'elle accordait à l'ouvrier un supplément de rémunération *sans exiger de lui un supplément de prestation;* pour tout dire, l'essence de la combinaison française de 1848, c'était l'idée même de la proposition du ministre anglais de 1908. Et c'était cette idée-là que condamnaient à l'envi les économistes, conduits par les déductions irrésistibles de leurs constructions logiques.

Que le système proposé pour réaliser l'idée ne fût point approprié au but, une étude loyale l'eût montré, à défaut de l'expérience. La Participation aux bénéfices — que la récente plateforme politique d'un parti propose d'introduire légalement en Belgique — porte, en effet, une tare que rien n'efface : elle repose sur un accord hypocrite. L'employeur en attend, tacitement ou non, une augmentation de productivité; l'ouvrier en espère une part gratuite des profits. De tels accords ne peuvent devenir la loi d'une communauté.

Quelle moralité intéressante les vicissitudes de la Participation nous apportent! Une idée flotte dans l'atmosphère sociale; quelques théoriciens du progrès s'en emparent et la propagent aisément; d'autres théoriciens la proclament

hérétique; elle échoue sous la forme que ses zélateurs avaient conçue pour elle, parce que cette forme était artificielle et inappropriée; mais elle prendra corps, enfin, dans une réalisation imprévue, sortie du choc fécond des activités humaines.

C'est à cette définitive éclosion que nous devons assister à présent.

Reportons-nous à la période que nous avons évoquée au début : celle des premières années du régime manufacturier moderne. Le monde industriel était en pleine fermentation : les fabriques s'édifiaient à côté des fabriques; chaque patron, travaillant pour son propre compte, et non, comme à présent, pour les détenteurs des capitaux, aspirait à un enrichissement rapide et presqu'assuré; à mesure que ses bénéfices montaient, il les employait à l'agrandissement de ses affaires, et, par là, faisait des appels souvent renouvelés au marché de la main-d'œuvre. Alors, comme le disait Adam Smith, qui savait si bien observer et si bien décrire, alors la rareté des bras occasionnait une concurrence parmi les maîtres, « qui mettaient à l'enchère l'un sur l'autre pour avoir des ouvriers » (1). « Les salaires montaient à des taux inouïs, légendaires aujourd'hui encore », rapporte Varlez, en parlant de la frénésie de production mécanique dans les industries textiles gantoises pendant les années 1808 à 1811 (2). De même, on vit, au cours de la période de prospérité qui suivit la guerre franco-allemande une hausse marquée des salaires, sous l'action du besoin intense et continu de main-d'œuvre. Comme le racontait un témoin, « il fallut alors une armée d'ouvriers : on la recruta partout; on

(1) *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Édition Garnier, 1822, p. 138.

(2) L. Varlez, *Les salaires dans l'industrie gantoise*, I, 1re partie, p. 30.

dépeupla les campagnes pour encombrer les centres industriels; les familles se laissaient attirer par l'appât d'un salaire anormal, exagéré » (1).

Ainsi, dans certaines circonstances spéciales, les salaires pouvaient être sollicités vers la hausse en période de prospérité. Mais cela n'était rien moins que certain, car il fallait que la prospérité industrielle eût, au préalable, pour effet de déclencher la surenchère des patrons; de briser, pour reprendre encore l'expression d'Adam Smith, « la ligne tacite, mais constante et générale, qu'ils forment contre la hausse des salaires » (2). S'ils étaient assez forts ou assez habiles pour ne point se disputer la main-d'œuvre, l'effet de retour sur les salaires ne se produisait pas. De même, si les profits réalisés ne les incitaient pas à augmenter leurs installations, et, par là, leur personnel, la course après les ouvriers ne commençait point et les salaires restaient invariables.

Par contre, les dépressions commerciales retentissaient directement et sûrement sur le revenu des ouvriers; quoi de plus naturel, en effet, pour les patrons atteints dans leurs bénéfices, que de comprimer les divers éléments de leurs dépenses et en tout premier lieu le salaire, qui apparaissait comme le plus élastique en un temps où l'interdiction légale des coalitions faisait frein à toute résistance organisée?

Il suffit, pour savoir que telle était bien la pratique courante, de relire les diverses enquêtes ordonnées en Angleterre dans les premières années du XIXe siècle, à l'occasion des nombreux conflits provoqués par le régime industriel nouveau.

C'est un fabricant lainier qui, devant la Commission de 1834, déclare qu'une baisse persistante des salaires est produite par la crise de cette époque, et il ajoute : « Le pouvoir

(1) *Commission du Travail* de 1886. Volume I, p. 189.
(2) *Id.*, p. 134.

de réduire les salaires est aux mains de ceux qui le veulent, c'est-à-dire précisément de ceux qui paient le plus mal leurs ouvriers; d'eux vient le signal de la réduction (*they take the lead in reduction*) ; les autres doivent suivre pour obéir à la concurrence sans limite entre les industriels » (1). Devant cette même Commission, un tisserand rappelait les paroles que William Pitt lui avait adressées au cours d'une audience accordée à une délégation d'ouvriers : « Un temps viendra bientôt, avait dit l'homme d'État, où, dans une petite ville quelconque, un seul individu aura le pouvoir, en entraînant les autres, de diminuer tous vos salaires et de vous réduire à une telle existence que vous préférerez vendre votre patrie en émigrant que de vendre votre activité en travaillant » (2).

Les conditions étaient les mêmes dans toutes les industries : un exploitant de mines de charbon expose, au cours d'une autre enquête, en 1842, comment il procède pour reporter en partie sur les salaires le poids des pertes qu'il subit : « Lorsque la chose est possible, dit-il, j'explique à mes ouvriers la nécessité de la réduction des salaires, et j'ajoute que s'ils ne veulent pas s'y soumettre, je me procurerai d'autres ouvriers qui l'accepteront » (3). Et le *Blue Book* relatif à cette enquête apporte à chaque page des statistiques, des dépositions, des plaintes, prouvant l'avilissement du prix de la main-d'œuvre à l'occasion de chaque crise des affaires.

La situation révélée par les enquêtes anglaises fut celle de tous les pays où l'industrialisme se développa : elle était dans la nature même des hommes et des choses.

En Belgique, l'enquête de la Commission du Travail

(1) *Analysis of the Evidence taken before the select Committee on Hand-loom Weavers Petitions* (1834-1835), p. 35.

(2) *Id.*, p. 36.

(3) *Midland Mining Commission, first report.* 1843, p. 46.

de 1886 renferme des faits nombreux montrant la répercussion sur les salaires de la longue crise qui éclata en 1874. L'Association des Maîtres de forges de Charleroi déclare que le salaire du premier ouvrier puddleur d'une certaine usine métallurgique était tombé de 2,400 francs en 1872-1873 à 1,750 francs en 1875, 1,450 francs en 1880 et 1,370 francs en 1885, soit une baisse de près de la moitié en douze ans. La dépression avait été générale, sinon partout aussi forte ; çà et là, les patrons se bornent à noter qu'elle n'a pas été proportionnelle à la dépression des profits (1). En compensation, un ouvrier observe que « lorsque l'actionnaire touchait de gros dividendes, le salaire n'était pas en proportion des bénéfices réalisés ». Et il ajoutait cette remarque, qui met bien en relief la dépendance toute spéciale des salaires à l'égard des profits : « Il est étonnant que le salaire de l'ouvrier soit seul à subir les fluctuations et que les appointements des employés et du personnel supérieur restent intangibles (2) ». Dans une autre déposition, un mineur du Borinage se fait, sans s'en douter assurément, l'écho des paroles de William Pitt : « Chaque fois, dit-il, que l'on diminue les ouvriers et qu'ils vont, naturellement, réclamer auprès du directeur-gérant, celui-ci leur répond qu'il est obligé d'agir de cette façon pour faire diminuer le prix de revient, de manière à pouvoir lutter avec les autres charbonnages. En fait, conclut-il, on s'acharne sur le salaire » (3).

Les syndicats industriels ont d'ailleurs tout naturellement rendu ces réductions plus systématiques : en novembre 1907, par exemple, les membres de l'Association des Maîtres de forges de Charleroi ont décidé, en raison de la crise

(1) *Commission du Travail*, notamment pp. 253, 255, 257, etc. Aussi volume II, région E, p. 37.

(2) *Id.*, vol. II, région I, pp. 3-4.

(3) *Id.*, p. 37.

sidérurgique, de réduire les salaires dans dans toutes les usines affiliées à partir du 1er décembre suivant (1).

Dans les débuts, ces faits restaient ignorés du public ; mais, de plus en plus, sous la pression des idées démocratiques, la presse a enregistré avec une attention grandissante les informations relatives aux conditions du travail, que recueillaient d'ailleurs les offices statistiques créés successivement dans tous les grands pays. « Par suite, lit-on dans tel journal, de la cherté des charbons et du manque d'ordres rémunérateurs pour les laminoirs, la Société... apportera jusqu'à nouvel ordre une réduction de 10 p. c., à partir du 1er octobre prochain, sur tous les salaires en général. » Ou bien : « Une crise dans la métallurgie : la situation est loin d'être brillante, et tout semble annoncer une période pénible et douloureuse. Une réduction de salaire de 10 p. c. a été appliquée dans le pays de Charleroi ; dans le Centre, elle a atteint jusqu'à 12 p. c. » Ou : « L'administration des grands ateliers de... a dû baisser le salaire des menuisiers de 10 à 23 p. c., celui des aides de 6 p. c., et des différents autres corps de métier de 8, 10 et de 12 p. c. » Ou encore : « Le chômage à... Il a été annoncé hier dans trois importantes usines de la ville qu'à partir de la semaine prochaine on ne travaillera plus que quatre jours par semaine : le salaire des deux autres jours sera remplacé pendant un mois par une indemnité de 15 p. c. »

Ainsi, dans tous les pays industriels, de continuels réajustements des salaires n'ont cessé de marquer les périodes de crise et de prospérité. Or, que sont ces continuels réajustements, sinon la négation même du forfait absolu du salaire et la manifestation d'une association des ouvriers à

(1) De Leener, *L'Organisation syndicale des chefs d'industrie* (Travaux de l'Institut de sociologie Solvay), p. 138.

la fortune, bonne ou mauvaise, de leurs employeurs (1)? Pour indirecte et aléatoire qu'elle soit, cette association n'en apparaît pas moins avec évidence, et le sentiment public ne s'y trompe pas plus que les intéressés eux-mêmes.

Les faits parlent plus haut que toutes les théories. Peu à peu cette notion s'est formée dans les esprits que la dépendance des salaires et des bénéfices est une conséquence normale du régime industriel; que, par là, elle est « juste », et qu'il devient utile de l'organiser, au lieu de l'abandonner aux conflits incessants nés des compétitions réciproques.

En même temps, la physionomie générale du marché de la main-d'œuvre s'est profondément modifiée. La machine à vapeur, que l'on a si exactement appelée le moteur de concentration (2), a aggloméré de grandes masses ouvrières; des dizaines et des centaines de mille individus se sont trouvés soumis aux mêmes conditions de travail, à la même autorité d'un petit nombre de maîtres; de l'identité des professions et du coude-à-coude quotidien a surgi la coalition des intérêts et des ambitions. Ce n'est plus, comme l'a dit M. De Rousiers, un patron qui court après quelques ouvriers : « un millier d'ouvriers courent après deux ou trois patrons; un seul patron peut courir après plusieurs milliers d'ouvriers » (3). *L'accord collectif* est né : le régime du travail tend désormais à se régler non plus par des arrangements conclus entre un patron et un ouvrier, mais par des

(1) Il est à peine besoin de rappeler que cette association se manifeste bien autrement encore, notamment en temps de crise par le chômage forcé et la réduction temporaire de la journée de travail. Mais ces aspects de la question sont en dehors du sujet traité ici.

(2) J. Van Drunen : *La philosophie de l'industrie*, p. 27.

(3) P. De Rousiers : *La participation aux bénéfices et l'évolution moderne*, dans *La science sociale*, 1899, p. 11.

arrangements généraux, établissant des barêmes uniformes de salaires pour tous les établissements d'une même région.

Or, ceci accentue encore la solidarité de fait des employeurs et des salariés dans les aléas de leur industrie. Une sorte de charte du travail s'étend sur tout un district ; les ouvriers faisant le même ouvrage y reçoivent le même salaire ; sur le marché de la main-d'œuvre, tous ressentent à la fois et avec des effets identiques les oscillations du marché des produits. En faut-il davantage pour que l'on songe à uniformiser les mouvements des salaires sur toute l'étendue de territoire couverte par l'accord collectif, comme si un vaste plateau se soulevait et s'abaissait suivant les oscillations des profits ?

Enfin, une autre circonstance encore a consolidé la tendance dont nous rappelons la genèse. Le développement de l'éducation technique et économique parmi les ouvriers leur a apporté un instrument tout-puissant pour la défense éclairée de leurs intérêts. On n'est plus dans la situation que Babbage décrivait en 1833 : « La crainte perpétuelle où se trouve le fabricant des ligues que ses ouvriers peuvent former contre lui, l'engage à leur cacher l'importance des commandes qu'il peut avoir à sa disposition ; d'où il suit que les ouvriers ne connaissent jamais bien l'extension plus ou moins grande des demandes de l'objet qu'ils fabriquent. Cette ignorance est très funeste à leurs intérêts ; car, au lieu de prévoir, par la diminution successive des commandes, que le temps s'approche où ils cesseront d'être employés et de se préparer en conséquence, ils sont exposés à des changements bien plus brusques qu'ils ne le seraient autrement » (1).

A présent, les ouvriers, encadrés dans leurs organisations

(1) Babbage, *Traité sur l'économie des machines*, p. 363.

syndicales par les plus instruits et les plus compétents d'entre eux, sont mis au courant des conditions de leur industrie : « Nous suivons, disait un leader ouvrier devant la Commission anglaise du Travail en 1891, la marche générale des affaires; nous connaissons jour par jour le prix du produit; nous connaissons exactement la marge que laisse ce prix; nous connaissons jusqu'à un centième de penny le prix de détail; nous connaissons le tantième d'amortissement que réclame le capital fixe ; et nous savons qu'après avoir déduit de tout cela nos salaires, ce qui reste à l'employeur n'est pas grand'chose » (1).

Le *Cotton Factory Times,* par exemple, publie régulièrement non seulement les cours de la bourse des cotons, mais encore l'analyse des bilans des principales firmes.

Aux États-Unis, la situation est identique. Dans le grand centre textile de Fall River, les ouvriers argumentent comme suit pour s'opposer à des baisses de salaires : « Les actions des usines sont considérées par les financiers comme des valeurs de premier ordre. Cela apparaît nettement à l'empressement que leurs détenteurs mettent à les conserver, et aux nombreux ordres d'achat venant du dehors. Malgré la crise aiguë, la plupart des établissements ont pu résister, payer des dividendes et faire de grosses dépenses d'outillage : aussi les actionnaires s'attendent-ils à de beaux bénéfices lorsque l'activité normale aura repris » (2).

En Belgique même, il n'est pas rare de rencontrer dans les journaux professionnels des communiqués de ce genre : « Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques chiffres extraits des bilans des trois plus importantes sociétés métallurgiques du Centre... Nous rééditons notre opinion qu'une partie de ces énormes bénéfices doit retourner aux

(1) *Evidence before the Labour Commission*. Groupe E, volume I, p. 21.
(2) *The Cotton Factory Times*, 20 novembre 1908, p. 4.

travailleurs qui les ont produits » (1). Dans l'industrie charbonnière, les dirigeants des syndicats de mineurs suivent attentivement les résultats des adjudications pour les fournitures de l'État, qui servent d'indicateurs pour la situation générale de l'industrie.

Tout a concouru, on le voit, à propager l'idée contre laquelle on avait lancé l'anathème. Cette fois, elle avait subi la forte préparation qui fixe les progrès, quels qu'ils soient, dans la vie sociale : elle sortait des faits.

En la formulant, comme nous l'avons rappelé au début, le ministre anglais s'est fait véritablement l'organe de la conscience publique. Il a pu, en toute sincérité, écrire : « Le principe général d'un tel arrangement ne soulève pas de contestations. »

Il est particulièrement caractéristique de suivre parmi les employeurs eux-mêmes les progrès de l'idée de l'ajustement des salaires aux bénéfices.

En 1875, des maîtres de charbonnages en Angleterre repoussaient en ces termes une proposition tendant à régler les salaires sur les profits : « Le prix du travail ne dépend réellement et effectivement que de l'offre et de la demande de travail, et il ne peut légitimement être régi par une autre loi » (2). Trouvant un solide appui pour leurs intérêts dans les doctrines économiques, qui considéraient le salaire comme le prix à forfait du travail fourni, ils entendaient assimiler ce prix au prix d'une marchandise quelconque, et n'admettre pour lui d'autre facteur régulateur que l'action de la concurrence.

Aujourd'hui, la Fédération des Industriels cotonniers n'a

(1) *Le Métallurgiste belge*, décembre 1907.
(2) Price : *Industrial Peace*, p. 58.

pas hésité à adhérer à la proposition de M. Winston Churchill : même, l'empressement qu'elle a mis à répondre a été particulièrement remarqué, venant d'un organisme présidé par l'une des personnalités les plus connues dans le monde industriel moderne, M. Macara, qui dirige en même temps la Fédération Internationale du Coton, réunissant vingt-deux pays avec l'énorme total de onze millions et demi de broches. On verra, plus loin (page 494), par les propositions des patrons filateurs, avec quelle évidence apparaît chez eux l'idée de l'ajustement direct des salaires aux profits : ils vont jusqu'à suggérer *de faire établir par des experts le montant même des bénéfices dans les livres des patrons et d'y proportionner les salaires.*

Devant les cours chargées de fixer les salaires en Nouvelle-Zélande, cette question se pose très fréquemment (1) : beaucoup d'employeurs produisent spontanément leurs livres ou leurs bilans ; la Cour supérieure a déclaré, d'ailleurs, qu'elle avait le droit de prendre connaissance des livres au domicile des chefs d'industrie.

Le ralliement des employeurs à l'idée de l'association des ouvriers aux profits se manifeste plus visiblement encore dans un accord conclu en 1905 aux États-Unis dans l'industrie du coton, sur la proposition même des patrons (2). Une des clauses prévoit formellement la distribution aux ouvriers d'un « dividende » et règle *the division of profits* entre eux et leurs employeurs. On ne peut être plus catégorique ni marquer avec plus de force le chemin parcouru depuis les fins de non-recevoir absolues de 1875...

En Belgique, l'évolution est aussi nette. Dans l'industrie charbonnière, par exemple, les réunions des Conseils de l'industrie et du travail, convoquées pour examiner les

(1) Voir Broadhead : *State regulation of labour,* pp. 59 et suiv.
(2) *The Cotton Factory Times,* 17 novembre 1908, p. 4.

causes de la grève de 1899, ont révélé que les patrons, loin de rejeter pour les salaires le pouvoir régulateur des conditions générales du marché, proclamaient que leur principal souci était de s'y conformer. On trouve, dans les procès-verbaux, quelques déclarations significatives (1). « Si la hausse des charbons et des cokes permet un nouveau relèvement des prix, il n'y a aucun doute, le passé répondant de l'avenir, que des prix nouveaux plus élevés surviendront pour la main-d'œuvre (Dour). » « Il est exact qu'il y a augmentation du prix des charbons, mais l'effet de cette amélioration n'est pas immédiat, et comme suite, celle des salaires ne peut l'être davantage. Le charbonnage est décidé à suivre la même ligne de conduite tenue jusqu'à ce jour, avec promesse d'augmenter les salaires dans la même proportion (Boussu). » « Les membres ouvriers demandent aux membres patrons si, étant donné la bonne marche actuelle de l'industrie houillère, une augmentation de 10 p. c. ne pourrait être immédiatement consentie sur les salaires. Le président, au nom des membres patrons, répond que jamais des augmentations générales (2) n'ont été consenties, mais bien des augmentations successives aux différentes catégories d'ouvriers, au fur et à mesure de l'amélioration progressive de la marche des affaires. Il déclare que cette conduite des patrons envers les ouvriers sera continuée. (Frameries.) » Un patron déclare : « J'ai reçu des ouvriers; l'entretien a roulé sur les salaires. J'ai démontré qu'ils avaient été

(1) *Ministère de l'Industrie et du Travail : Examen de la situation des salaires dans l'industrie houillère* (arrêté royal du 20 avril 1899).

(2) Cette déclaration est à rapprocher de ce qui a été dit p. 480 de l'*accord collectif :* ce régime n'existe pas en Belgique, alors qu'en Angleterre il est si répandu qu'un rapport officiel du *Board of Trade* peut être consacré annuellement aux modifications *générales* des salaires et des heures de travail (*Changes in rates of wages and hours of labour*).

haussés, et qu'ils le seraient encore si les affaires continuaient à s'améliorer. » (Charleroi.)

A la vérité, en agissant de la sorte, les maîtres charbonniers croient peut-être ne céder qu'à la loi de l'offre et de la demande, invoquée déjà par les industriels d'Angleterre en 1875, « cette loi souveraine », comme disaient, au cours de la même consultation, les membres patrons du Conseil de Quaregnon : « Le développement de l'amélioration commerciale charbonnière amène toujours, ajoutaient-ils, une pénurie d'ouvriers de plus en plus accentuée. Fatalement, inévitablement, on en revient ainsi à cette loi, qui est la cause déterminante des variations des salaires. *Sous son impulsion,* les patrons se déclarent disposés à continuer à augmenter les salaires au fur et à mesure de la meilleure marche des affaires. » Mais à travers cette vaine dialectique on sent l'entraînement d'une idée qui agit sur les consciences à la façon d'un véritable impératif; rien n'énervera plus, désormais, cette opinion que *toute la population ouvrière d'une industrie doit voir directement ses revenus ajustés aux profits des chefs de cette industrie.*

Les industriels liniers de Gand le reconnaissaient loyalement lorsqu'en avril 1907 ils accordaient à leurs ouvriers une augmentation de 10 p. c. sur les salaires existants, en vue, déclaraient-ils « de faire profiter le personnel de la période favorable que traverse l'industrie de la filature du lin ».

Quoi que l'on fasse, le problème est posé. C'est la participation directe des ouvriers à la marche générale de l'industrie, qui s'organise aujourd'hui. La raison et la justice, pour reprendre l'expression du professeur Schmoller (1), suffiront à la tâche.

(1) Schmoller : *Principes d'économie politique*, t. III, p. 129.

*
* *

Quel sera le procédé par lequel les salaires seront ainsi proportionnés aux bénéfices? C'était le second point important dans l'invitation du Ministre.

La question fut examinée pour la première fois dans l'industrie du fer du Nord de l'Angleterre, en 1869 (1). Ne voyons en ceci aucunement l'effet du hasard. L'industrie du fer est en quelque sorte le baromètre des moments de pression des affaires; le fer est l'aliment de la plupart des autres fabrications, il est la matière première de tous les moyens de transport. La métallurgie, surtout à cette époque, était donc secouée par d'incessants soubresauts, amenant, comme nous l'avons dit, des oscillations indirectes dans les salaires. Les grèves se succédaient, défensives pour résister aux baisses, offensives pour tenter des hausses. A la suite d'une conférence mixte, les industriels et les ouvriers décidèrent la création d'un Bureau de conciliation et d'arbitrage; le Bureau devait se réunir deux fois par an au moins et tout un ensemble de dispositions visaient le cas où un changement *général* dans les salaires devait être introduit. Je souligne « général » : l'expression apparaît alors pour la première fois, elle est aujourd'hui d'emploi constant; elle caractérise, en effet, les mouvements d'ensemble du plateau régional dont je parlais tantôt (2). Lorsque le bureau ne parvenait pas à se mettre d'accord, il devait recourir à un arbitre.

Or, remarquons-le, l'intervention de l'arbitre ne faisait en somme qu'imposer avec plus de force la nécessité pratique d'une base pour la fixation des taux de salaires soumis à discussion.

(1) Voir Price, *Iudustrial Peace*, pp. 27 et suiv,
(2) Voir p. 481 et p. 485, note 2.

L'absence d'un élément objectif affole, en effet, le débat des évaluations (1). Le tout n'est point de proclamer : les salaires suivront le mouvement des affaires ; encore faut-il, pour apprécier ce mouvement, un critère d'estimation.

Ici, encore, la pratique des faits a fourni une solution que la théorie ne soupçonnait point. Depuis longtemps, on s'était accoutumé, dans les industries du fer et de la houille, à voir les hausses et les baisses de salaires suivre les hausses et les baisses des prix de vente, lesquels sont, en effet, particulièrement représentatifs de la marche générale de ces industries. Quoi de plus naturel, dès lors, que de consacrer cet usage ? Il apportait un élément simple et objectif de comparaison, à savoir la cote de vente, et il mettait *directement* en évidence la solidarité des salariés et des employeurs dans les chances de l'industrie.

A la vérité, comme on l'a vu déjà (p. 483), ceci n'était point pour plaire aux employeurs : aussi s'exprimaient-ils, au sujet de cette suggestion, dans des termes très caractéristiques, où apparaît curieusement la transaction mentale entre l'idée nouvelle et la doctrine ancienne. « Il semble, écrivaient-ils à un arbitre, y avoir parmi les industriels comme parmi les ouvriers, et aussi dans le grand public, une sorte de reconnaissance tacite de l'opinion que le prix du produit fabriqué devrait intervenir pour fixer le salaire. Toutefois, ce ne peut être là qu'un *expédient*, rien qu'un expédient, c'est-à-dire un procédé grossier, imparfait, mais pratique, de mettre fin à des disputes entre le capital et le travail (2). » Dans une autre circonstance, des maîtres de charbonnages disaient à lord Herschell : « Nous voulons

(1) Waxweiler : *Le conflit des évaluations dans le débat du salaire.* (*Bulletin de l'Académie royale*, 1907, p. 5.)

(2) Price : ouvrage cité, pp. 56 et suiv. Voir aussi divers témoignages dans ce sens dans Ashley : *The adjustment of wages*, pp. 58 et suiv.

bien accepter que le prix de vente de la houille dans ses rapports avec les salaires soit la base de votre sentence : cela ne constitue cependant qu'un moyen inapproprié, mais grossièrement pratique, qui, le cas échéant, manié par des arbitres expérimentés, peut apparaître comme le moins mauvais des systèmes pour sortir de toutes les difficultés du problème » (1).

Les économistes de l'époque ne se faisaient pas faute de justifier cette argumentation : « Ce n'est pas, disait M. Lloyd Jones à l'*Industrial Remuneration Conference* de Londres en 1885, chose conforme à la doctrine économique de régler le prix d'une marchandise par celui d'une autre marchandise. Le travail a son marché, le charbon a le sien ; il n'est pas raisonnable que les conditions de l'un déterminent les conditions de l'autre (2). »

Les ouvriers, par contre, acceptaient avec empressement de voir leurs salaires ajustés aux prix de vente de la houille et du fer : mais ils tenaient à affirmer que ce prix ne constituait qu'un des éléments des bénéfices et que ceux-ci devaient être considérés dans leur ensemble. « Nous déclarons avec énergie, disaient-ils à Sir Lyon Playfair, que les profits et pertes des patrons sont un facteur important du débat et qu'il faudrait toujours en tenir compte (1). »

Expédient pour les industriels, qui y voient une concession au malheur des temps ; pis-aller pour les ouvriers, qui y voient le premier gage d'une association d'intérêts que chaque jour l'évolution des faits renforce : tel est à l'origine le procédé de la régulation des salaires d'après les prix de vente des produits, que la force des choses avait fait naître dans des industries spéciales.

(1) Price : Ouvrage cité.
(2) *Industrial Remuneration Conference*, p. 33.

Il ne tarda pas à subir une modification inattendue.

Entre 1870 et 1875, certains Bureaux de conciliation d'Angleterre, las de recourir à des arbitres ou de discuter eux-mêmes les bases des accords, construisirent des « échelles mobiles » : en vertu de ces bâremes préalablement dressés, les salaires devaient suivre *automatiquement* les prix de vente dans leurs ascensions et leurs descentes. L'invention fut accueillie avec le même enthousiasme que l'avait été cette autre trouvaille, la Participation aux bénéfices : c'était la fin des conflits ; un appareil à déclics mettait les salaires à leur cran d'arrêt. Vingt années d'application ont pu illusionner sur la destinée de ce système : aujourd'hui, le doute n'est plus possible. Les échelles mobiles ont successivement disparu de tous les districts où elles avaient été introduites : actuellement, on n'en rencontre plus que dans la seule industrie du fer. Encore dans cette industrie, le maintien ne paraît-il dû qu'à des circonstances particulières d'organisation (1).

Cet échec doit, à un double titre, retenir l'attention.

Il montre, d'abord, combien il était naïf d'espérer, comme on le croyait dans les débuts de cette admirable institution de la conciliation industrielle, que les sentences pourraient se maintenir sur le terrain étroit du rapport arithmétique entre des cotes de prix et des taux de salaires ! C'étaient des hommes qui siégeaient dans ces bureaux d'arbitrage, et rien de ce qui était humain ne pouvait leur rester étranger. On vit (2) des patrons alléguer en faveur d'une baisse l'état général des affaires, c'est-à-dire, non plus seulement le prix de vente, mais l'ensemble des facteurs qui agissent sur le profit. Puis, certains groupements ouvriers firent valoir

(1) S. et B. Webb : *Histoire du Trade Unionisme*, p. 548.
(2) Price : *Industrial Peace*, pp. 58 et suiv.

que les investigations des arbitres devraient porter sur tous les détails de la conduite des entreprises par les patrons; d'autres objectèrent que leurs employeurs n'avaient qu'à chercher à obtenir des réductions du fret des transports par chemin de fer, plutôt que de faire toujours peser leurs déficits sur les salaires. Insensiblement, les résistances doctrinales cédaient, entamées par la logique des faits, et le débat, artificiellement rétréci, s'élargissait.

D'autre part, si l'on évoque le vivant spectacle des heurts de volontés, de besoins et d'opinions que déroule l'histoire du régime moderne du travail, les stratégies variées, la souple et complexe diplomatie qu'il requiert, combien l'on comprend que des hommes libres et conscients ne puissent, d'une façon durable, remettre à des dispositifs automatiques le soin d'intérêts qui obéissent davantage aux impulsions du sentiment qu'à celles de la raison!

Tel est bien l'état d'esprit des ouvriers cotonniers d'Angleterre au cours des négociations qui se poursuivent aujourd'hui à l'invitation du Ministre : l'*automatic adjustment* les laisse sceptiques; et chaque numéro de leur grand organe hebdomadaire apporte des suggestions et des critiques, qui sont de bien intéressants documents de psychologie sociale (1).

Ce qu'ils semblent redouter le plus dans le procédé automatique, c'est de se lier à leurs employeurs. « L'industrie cotonnière, fait remarquer M. L. Park, secrétaire de la *Preston Weavers Association,* est une industrie trop compliquée : les patrons sont seuls en mesure d'en connaître tous les dessous et tous les rouages. Tout arrangement mécanique ne peut donc que leur être favorable. » M. W.-H. Carr, secrétaire de la *South-East Lancashire Card and Blowing*

(1) Voir *The Cotton Factory Times* du 13 novembre 1908 au 2 avril 1909.

Room Association, déclare nettement « qu'il n'a pas confiance dans l'automatisme : les échelles mobiles ont une fâcheuse tendance à être toujours plus disposées à descendre qu'à monter : c'est parce qu'elles sont, en fait, aux mains des employeurs, qui font les prix, et deviennent ainsi tout à la fois les arbitres et les interprètes des conventions ». Une échelle mobile, explique un correspondant du journal, n'a pas de souplesse d'adaptation : « Voir d'abord ses salaires monter automatiquement de 5 p. c. en période de *big profits*, alors que la plus timide sollicitation aurait fait obtenir 10 p. c., puis les voir descendre de 5 p. c., avec l'obligation de rester les bras croisés, alors qu'une grève aurait pu mettre les patrons en échec, c'est un leurre manifeste. »

La crainte instinctive de laisser entamer, si faiblement que ce soit, le contrôle qu'ils entendent exercer sur les conditions de leur travail, est telle que, dans la Commission mixte, les ouvriers cotonniers n'ont consenti à la nomination d'un président étranger à l'industrie, qu'à la condition qu'il eût un rôle purement passif : *no outside interference* est le principe fondamental de leur politique.

Un fileur observe que, d'ailleurs, l'échelle mobile devrait avoir un cran d'arrêt au-dessous duquel les salaires ne pourraient pas descendre, car il ne peut être question de les laisser jamais tomber plus bas que les taux actuels : « *There is no room whatever for further reduction* ». On aperçoit dans cette revendication la tendance actuelle des ouvriers anglais ; ils visent à faire deux parts dans leur revenu : l'une, soustraite aux fluctuations, irréductible par définition et destinée plutôt à s'élever avec les exigences et le confort de la vie : pour celle-là, *wages must govern prices ;* l'autre, variable et élastique, susceptible de recevoir l'ébranlement des conjonctures commerciales : pour celle-ci, *profits must govern wages, thus far and no further.*

Quant à cette seconde partie — la seule qui nous intéresse ici —, l'opinion des ouvriers cotonniers est unanime : il s'agit bien pour eux de régler les augmentations et les diminutions générales de salaires selon l'état des affaires (*The idea is to regulate general advances or reductions in wages according to the state of trade*). Mais cet ajustement doit pouvoir se faire dans des conditions équitables : *fair* est l'expression qui revient incessamment. Or, l'automatisme ferait surgir de très sérieuses difficultés techniques, toutes semblables à celles qui se sont présentées en 1869, lorsqu'on cherchait une base à l'ajustement des salaires aux profits. Il ne peut plus ici être question d'adopter comme cote de comparaison le simple prix de vente, car le prix de la matière première, le coton, influe directement sur l'amplitude du bénéfice. Comment mesurer cette amplitude? Les propositions respectives des ouvriers et des employeurs sont extrêmement suggestives. En ce qui concerne la filature, par exemple, certaines clauses ont été discutées en vue de la conclusion d'un accord éventuel : je les dispose en forme de tableau pour dégager les tendances des deux parties. (Voir page suivante.)

Dans l'un comme dans l'autre système, le fonctionnement d'une échelle mobile semble bien devoir entraîner de sérieuses complications. Les employeurs, accoutumés aux calculs de la comptabilité industrielle, les redoutent moins que les ouvriers; ils escomptent, d'ailleurs, les grands avantages que des bases invariables et connues à l'avance leur apporteront pour la conclusion de leurs marchés. Tout au contraire, les ouvriers ne voient pas avec faveur substituer des éléments précis aux données plus ou moins empiriques qu'ils demandent à une sorte de flair acquis par une longue expérience.

De plus, ils objectent qu'aucune combinaison automatique

BASES.	PROPOSITIONS DES EMPLOYEURS.	PROPOSITIONS DES OUVRIERS.
Zéro de l'échelle pour les salaires.	Les salaires actuels diminués de 15 p. c.	Les salaires actuels.
Zéro de l'échelle pour les profits.	9 p. c. de l'ensemble des capitaux placés dans les entreprises.	Marge entre le prix d'un fil de n° déterminé et le prix d'une qualité de coton.
Degrés de l'échelle	2 1/2 p. c. des salaires pour 2 p. c. des profits.	2 1/2 p. c. du salaire pour 1/8 penny.
Maximum et minimum.	Maximum : 12 1/2 p. c.; minimum : 7 1/2 p. c. des salaires du zéro.	Maximum et minimum; 5 p. c. des salaires du zéro.
Dates périodiques d'ajustement.	Au gré des parties, moyennant préavis de trois mois.	Tous les six mois.
Mode de constatation.	Désignation de deux experts chargés d'établir, dans certaines usines (choisies, notamment d'après le nombre d'années d'existence), les éléments du coût de production, des bases fixes étant indiquées pour la valeur actuelle de l'outillage, le montant du capital roulant, etc.	Pour le fil, cote des prix de trois firmes à désigner de commun accord; pour le coton, les cotes officielles.

ne pourra tenir compte des innombrables contingences qui surgissent dans les alternatives de prospérité et de dépression; ils ne croient pas à la possibilité d'une « éthique de l'échelle mobile ». « *We want*, disent-ils, *a little more soul in*

these matters, and a little less sliding scale ethics. » Et ils invoquent l'exemple de la seule échelle mobile qui ait jusqu'à présent été introduite dans l'industrie textile, celle en vigueur depuis 1905 à Fall River, aux États-Unis.

Aux termes de cet arrangement, 25,000 tisserands voient leurs salaires s'élever et s'abaisser selon l'amplitude du profit, mesurée par la différence entre le prix du tissu et celui du coton. Or, en décembre dernier, le fonctionnement de l'échelle aurait dû amener une réduction de 8.44 p. c. des salaires. Les industriels *ont renoncé à en profiter,* ce qui, en fait, détruit toute l'économie du système. S'ils ont agi de la sorte, c'est pour prévenir les réclamations, déjà annoncées de la part des ouvriers; ceux-ci, en possession des bilans des diverses firmes, démontraient que dans l'année courante les dividendes avaient été tels par rapport aux salaires que la chute actuelle des prix n'autorisait pas, en toute équité, une baisse des salaires. La rupture de l'accord et l'abandon définitif de toute échelle mobile ne faisaient de doute pour personne, si les fabricants s'en étaient tenus à ce qu'imposait le jeu automatique.

D'autres circonstances, d'ailleurs, peuvent intervenir, qui entravent l'action de ce jeu; une industrie donnée n'est pas isolée dans le monde des affaires; les individus qui en dépendent sont soumis à tous les facteurs sociaux de leur milieu, à la contagion imitatrice notamment. Comment, par exemple, empêcher des ouvriers cardeurs qui n'ont pas eu, au cours des dernières années, les opportunités favorables qu'une grève heureuse ou une sentence arbitrale avantageuse ont apportées aux fileurs, de s'agiter pour mettre leurs salaires « au pas » des améliorations obtenues par leurs camarades de travail?

On voit toute la réserve qu'observent les ouvriers anglais à l'égard de la proposition du Ministre, en tant que celle-ci vise

un procédé automatique d'ajustement. Rien ne montre mieux que ce sera seulement dans un loyal débat, où les deux parties ne dissimuleront rien des éléments de la cause, que patrons et ouvriers réaliseront l'adaptation de plus en plus étroite des revenus du travail aux revenus du capital. Dans ce domaine pas plus que dans aucun autre, les hommes n'aiment abandonner longtemps à une horlogerie sociale, si savamment machinée soit-elle, la tâche délicate de réaliser l'équilibre de leurs jugements de valeurs. Toute leur personnalité se tend vers de telles évaluations; l'éternelle imperfection qu'ils y sentent grandit encore leur besoin d'équité. Nul automatisme ne peut être substitué à d'aussi véhémentes expressions des volontés.

Les faits confirment à toute évidence cette conclusion.

Partout où l'organisation professionnelle devient assez forte, les ouvriers discutent librement avec leurs employeurs l'ensemble des conditions de l'industrie. C'est ainsi qu'en 1907, 1 million 250,000 ouvriers (1) ont vu leurs salaires subir des modifications générales, commandées par la situation des affaires et réalisées par des soulèvements ou des abaissements collectifs de l'étiage général des salaires dans les divers districts. Sur ce total considérable, 12,000 à peine ont eu recours à la grève; l'immense majorité, 1 million 181,000, ont engagé des négociations avec les industriels, soit directement, soit par l'intermédiaire de Bureaux de conciliation; 57,000 seulement étaient soumis à une échelle automatique. Ayant soustrait leur revenu à l'action aveugle de la concurrence, les travailleurs anglais n'entendent donc pas davantage l'assujettir au jeu brutal d'un mécanisme.

Peut-être, remarquons-le en passant, les systèmes qui dans

(1) *Report on changes in rates of wages and hours of labour*, publication du *Board of Trade, Labour Department*, 1908, p. 74.

l'organisation politique mesurent par des procédés analogues la représentation proportionnelle de toutes les opinions, ne reçoivent-ils pas, d'expériences comme celles de l'ajustement automatique des salaires, la confirmation de la pratique sociale. L'avenir seul le dira. Quel que soit son verdict sur ce terrain particulier des luttes des partis, les vicissitudes séculaires de l'idée d'association des salaires aux profits ont révélé une fois de plus combien peu le progrès se laisse improviser. Pour que les idées mènent le monde, il faut qu'elles s'asservissent aux faits.

Le fait souverain, dans l'évolution du régime du travail industriel, c'est que les salariés, par leur organisation, reconstituent la garantie qu'en d'autres temps la loi ou la règle corporative leur assuraient. Aux arrangements personnels d'un employeur avec ses seuls ouvriers, qui consolident le régime d'autorité, succèdent progressivement des arrangements généraux qui fondent le régime de liberté, par des accords entre la collectivité des employeurs et la collectivité des ouvriers de l'industrie, non point que cela résulte d'un abus de force des travailleurs coalisés, mais parce que, comme ces pages l'ont rappelé, cela est dans la logique des conditions sociales de notre époque.

Que peuvent contre cette logique-là les illusions généreuses ou les excommunications doctrinales?

Vainement, par exemple, on tentera de généraliser l'accession des ouvriers à la copropriété de l'établissement qui les occupe, comme l'espèrent les vaillants propagandistes anglais de la *Labour Copartnership* et comme le rêve, paraît-il (1), un ministre de la République française, M. Briand. L'expérience a déjà été faite en Angleterre; elle se renouvel-

(1) Voir dans *La Revue*, numéro du 15 mai 1909, l'article de L. Parsons et E. Antonelli : « Entre le Capital et le Travail »

lera : les ouvriers, dans leur ensemble, n'accepteront pas ce que, à tort ou à raison, ils considèrent comme une forme nouvelle d'assujettissement. Le machinisme moderne a créé la classe sociale des salariés : aucune combinaison ne prévaudra contre ce fait. Il faut compter avec lui et y adapter loyalement le droit futur. C'est en tant que salariés que les ouvriers régleront avec leurs employeurs les conditions auxquelles ils cèdent leur temps de travail; et l'on vient de voir que le cadre du salariat est assez large pour s'accommoder des arrangements les plus hardis.

Vainement aussi, la science cherchera à imposer des interprétations empruntées au seul point de vue économique : la vie sociale déborde sur tous les problèmes que soulèvent les relations des hommes. Patrons et ouvriers façonnent leurs accords au mieux des possibilités du moment : ils ont l'ample intuition des réalités. La science doit les observer avant de les conseiller : ce n'est pas à la nature seulement que l'on ne peut commander qu'en se soumettant à ses lois.

Emile Waxweiler.
Professeur à l'Université de Bruxelles,
Directeur de l'Institut de Sociologie Solvay.

AVENIR ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS TRAVERSÉES PAR LE CHEMIN DE FER DE DJIBOUTI A ADDIS-ABBEBA.

— INHALTS-UEBERSICHT.— *Klima.— Jahreszeiten.— Wasserverhältnisse und geologische Konstruction des Landes. — Die Einwohner und die volkswirtschaftlichen Verhältnisse. — Landwirtschaft und Viehzucht. — Der Waldbau.*

— SUMMARY. — *Climate. — Seasons. — Regimen of waters and geology. — The inhabitants and the economic regimen. — Cultures. — Meadows and rearing. — Forests.*

AU moment où le Parlement français vient de sanctionner les accords conclus entre le Négus et la nouvelle Compagnie des Chemins de fer éthiopiens, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle est la valeur économique de la région que dessert le chemin de fer entre Djibouti et Addis-Abbeba.

De son point de départ à son terminus actuel, qui est Dire-Daoua, ce chemin de fer ne traverse guère qu'une zone désertique. La partie qui reste à construire parcourt une région qui est principalement constituée par le Harrar et le Tchertcher et forme, la future zone d'influence commerciale de la France en Abyssinie.

LE TCHERTCHER ET LE HARRAR.

I.

Climat. — Saisons. — Régime des eaux et géologie.

Avant d'aborder l'étude même des produits agricoles du Harrar et du Tchertcher, il est indispensable de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ces régions et de rappeler les conditions climatériques, météorologiques et géologiques auxquelles elles sont soumises.

Bien que ce pays soit situé entre les tropiques et l'Équateur, il doit à son altitude moyenne (2,300 mètres) une température qui oscille autour de + 30° et dont le maximum ne dépasse pas + 40°; par contre le minimum de + 3° est rarement atteint dans les nuits les plus fraîches de décembre et de janvier. Les gelées sont pour ainsi dire inconnues.

L'année est partagée en deux saisons bien tranchées. Celle des pluies, connue en Abyssinie sous le nom de « Kremt », qui dure de juin en septembre. Pendant les huit jours qui suivent la fin des pluies, il souffle un vent d'est violent qui sèche rapidement les routes et les champs, et le printemps abyssin commence. C'est l'époque de la floraison, que suit de près la moisson.

La saison sèche dure d'octobre en juin; elle est cependant coupée en mars par une série de petites pluies peu abondantes, mais très utiles pour l'agriculture, ne durant guère qu'un mois et que les indigènes appellent le « balg ».

Le régime fluvial est la conséquence directe de celui des saisons. La plupart des rivières, qui, à proprement parler, ne sont que des torrents, n'existent pas pendant la période sèche, sauf de rares exceptions, tandis que durant les pluies elles roulent des flots tumultueux ravinant le sol sur leur

passage. Leur direction générale est du Nord au Sud sur le versant nord du Tchertcher et du Sud au Nord sur le versant sud; elles vont se perdre dans les plaines désertiques. Quelques-unes suivent les vallées longitudinales de ce massif montagneux, qu'elles inondent totalement en juillet et en août.

L'exemple le plus typique de ce genre de cours d'eau est le fleuve Aouache; il prend sa source à l'ouest d'Addis-Abbeba, près de Metcha, et va se perdre à 100 kilomètres environ au nord de Djibouti. Il coule à certains endroits dans un ravin profond d'une centaine de mètres, entre deux murailles de rochers, tandis qu'à d'autres, son lit à fleur de sable se franchit facilement à gué aux basses eaux.

Quelques vallées encaissées à fonds argileux deviennent de véritables lacs, tels que le lac Haramaya et celui improprement désigné sur les cartes du nom de Tchertcher. Leur surface immergée varie du simple au double, suivant la saison.

La partie de l'Abyssinie qui fait l'objet de ce rapport peut se diviser en trois régions :

Une région semi-désertique qui entoure les deux autres comme une ceinture depuis le désert Somalis jusqu'à l'Aouache au nord et nord-est, puis le Harrar proprement dit, et enfin le Tchertcher.

En quittant à Diré-Daoua (1,100 mètres d'altitude) le désert Somalis, le regard se repose sur une végétation verdoyante et épaisse, composée uniquement encore de plantes désertiques ; les mimosas, l'acacia nain, les carex, le gomore (plante vénéneuse) et la senscivera (1) en constituent les principaux spécimens. Ces plantes vivent sur un terrain argileux de couleur rouge, débris volcaniques des dernières érup-

(1) Plusieurs essais ont été tentés, soit dans l'Est africain anglais, soit à Diré-Daoua, pour transformer cette plante en fibres industrielles; mais ils n'ont donné aucun résultat pratique, malgré l'emploi des moyens les plus perfectionnés.

tions qui soulevèrent à l'époque tertiaire le massif abyssin. Sans le manque d'eau, le sol serait très fertile; c'est pourquoi toute la végétation semble avoir été arrêtée dans son développement, ce qui donne à cette contrée un aspect de parc abandonné aux allées mal entretenues, envahies par les herbes folles.

A mesure que l'on s'élève, en se dirigeant vers le Sud-Est, surgissent des roches plus imposantes ; ce sont des grès et des granits, parmi lesquels affleurent quelques bancs de calcaire, assez importants pour alimenter de primitifs fours à chaux. La forêt semi-tropicale cède la place aux premières prairies : c'est l'entrée du Harrar; l'altitude dépasse 1,800 mètres, et nous serons dans quelques kilomètres au cœur de ce pays si caractéristique.

De temps à autre se dessinent de petits villages gallas, composés de huttes en paille aux toits pointus entourées d'euphorbes, candélabres géants; les champs ont une couleur noire, due à un humus épais reposant sur l'argile ; çà et là émergent des roches granitiques, quelques schistes, rarement des sables et des conglomérats, et ainsi jusqu'à l'Aouache le terrain est argilo-siliceux peu perméable, s'appuyant sur un sous-sol pierreux plus perméable, terre riche qui, malgré le peu de soin qu'elle reçoit, donne des récoltes de tous genres.

Les environs mêmes de la ville de Harrar, sise sur une colline au fond d'une grande vallée, donnent l'impression d'un pays excessivement fertile. Le caféier, les fruits, le blé, le maïs y poussent en abondance et de nombreux troupeaux paissent dans les prairies.

En obliquant vers l'ouest, et par 2,300 mètres d'altitude, s'étend le plateau de Tchertcher. C'est, comme on l'a tant redit, une petite Suisse boisée et verdoyante. Ce sont de magnifiques forêts inexploitées que les Gallas défrichent par

le feu; de grandes vallées, dirigées généralement de l'est à l'ouest, qui, inondées pendant la période des pluies, se transforment pendant la période sèche en prairies excellentes; le tout entrecoupé de cultures, mal soignées, d'ailleurs. Aux confins de la région boisée, sur un véritable parterre de gazon, s'espacent des buissons et de beaux bouquets d'arbres; on se croirait dans une véritable propriété anglaise; il ne manque que le cottage et le mur d'enclos, la nature s'étant chargée de dessiner le jardin.

Après un parcours d'environ 200 kilomètres, on descend vers l'Aouache; les prairies deviennent plus rares, les montagnes s'estompent dans le lointain, les grands bois sont remplacés par des mimosas et des acacias, la brousse s'étend partout; et bien que le pays soit encore fertile, on sent déjà l'approche du désert. La faune devient alors très variée, c'est le pays des chasses par excellence; malheureusement, les fièvres y sont fréquentes; c'est de nouveau la ceinture désertique, décrite au début de ce chapitre, qui, de l'Aouache au nord-est jusqu'à l'Ogaden au sud, limite la province de Harrar.

Les habitants et le régime économique.

Ce pays, d'aspect si séduisant, est habité par des Gallas, des Abyssins et, sur les confins du désert, par des tribus nomades de Danakils et d'Issa, dont l'unique richesse consiste en troupeaux.

Les véritables ouvriers de la terre sont les Gallas. Cette race, la plus anciennement établie sur le sol, est assez belle au point de vue physique; mais les servages successifs auxquels elle a été soumise tour à tour par les Arabes, les Égyptiens et, enfin, les Abyssins, l'ont complètement abrutie au moral. Le sort des Gallas est en bien des points compa-

rable à celui des fellahs d'Égypte avant l'occupation anglaise.

Le Galla ne possède point la terre ; elle est tout entière la propriété de l'empereur Ménélik, qui en dispose vis-à-vis de ses sujets abyssins à titre de concession, soit temporaire, soit illimitée. Le possesseur de la terre paye un impôt à l'empereur, généralement en nature et qui correspond au 1/10 du revenu. Mais rarement il la cultive lui-même ; c'est le Galla qui intervient alors comme métayer. Il partage la récolte et le produit du bétail avec le propriétaire ; en plus, il doit, lui aussi, la dime à l'empereur, et il est redevable vis-à-vis du chef du village (administrateur abyssin que le gouvernement ne paye pas, l'empereur lui donnant une patente pour manger le pays), d'une journée de travail sur quatre. Outre ces impôts assez lourds, cette race déshéritée est taillable et corvéable à merci ; elle doit obéir à toute réquisition en nature pour fournir le dourgho (nourriture de la suite et des bêtes de somme des grands personnages qui, en voyageant, passent sur le territoire de tel ou tel village).

L'empereur commande quantité de corvées, souvent pour les motifs les plus bizarres. Dernièrement, près d'Irna, un moine copte prétendit connaître la cachette d'une pierre miraculeuse qui lui permettrait de découvrir un trésor. L'empereur, vivement intéressé par ce récit, donna l'ordre de mettre 2 à 300 ouvriers à la disposition de cet anachorète, et, malgré les protestations du gouverneur de la contrée, homme intelligent, qui comprend le dommage causé en détournant tant de bras des travaux agricoles, ces malheureux Gallas fouillent depuis plus d'un mois, naturellement sans résultat.

Au point de vue du rendement, cette exploitation des agriculteurs par l'Abyssin est déplorable. Le Galla, sachant que tout ce qu'il produit en plus du strict nécessaire lui sera enlevé sous un prétexte ou un autre, ne demande à la terre

qu'un minimum de production. Aussi, quand survient une sécheresse ou une invasion de sauterelles, la famine fait-elle de grands ravages, entraînant à sa suite des épidémies; c'est ainsi qu'entre Boroma et Lagahardine, sur une étendue de plus de 50 kilomètres, la partie la plus verdoyante du Tchertcher, est presque totalement dépeuplée depuis 1895, après une épidémie de variole noire suivie d'une famine.

Le village galla se compose de quelques huttes, les unes à côté des autres, entourées de haies d'euphorbes ou de palissades qui en défendent l'entrée, la nuit, contre les hyènes et les chacals qui infestent le pays. Ces huttes en bois de forme ronde, surmontées d'un toit pointu, ressemblent aux meules de paille que l'on élève dans certaines contrées de France; elles ne comprennent qu'une pièce, dans laquelle vivent pêle-mêle la famille et les volailles. Les bœufs, les moutons, les chèvres sont parqués soit en plein air, soit sous des abris. Quelques ustensiles de cuisine en poterie grossière, quelques outres, calebasses, une ou deux plaques de tôle sur lesquelles on fait cuire le pain d'orge ou de sorgho incomplètement fermenté, composent le mobilier d'un cultivateur aisé.

Les instruments agricoles ne sont guère plus perfectionnés. Dans les endroits qui ne sont pas trop escarpés on se sert d'une charrue rudimentaire, formée d'un soc en bois fixé à un timon auquel on attelle un couple de bœufs. Pour travailler la terre, une sorte de pioche en fer ou en bois emmanchée à angle très aigu sur une tige de bois très courte; quelques pelles, des hachettes, des faucilles; la faux est inconnue.

Le fléau n'existe pas dans ces régions; le battage s'opère au moyen de simples bâtons, avec lesquels on frappe la céréale sur une aire, puis on vanne le grain dans de grandes corbeilles rondes.

La fabrication de la farine est réservée aux femmes, qui

frottent le grain entre deux pierres dures; l'une, plus grande, inclinée, taillée en forme de dalle; l'autre, plus maniable, soumise à un mouvement de va-et-vient.

Quelques villages du côté de l'Aouache sont presque exclusivement composés d'Abyssins. La culture prend là un aspect plus civilisé, les champs sont mieux entretenus et la forme des instruments plus perfectionnée.

Malgré ces méthodes primitives et un régime économique essentiellement défavorable, il est aisé de prévoir quelle sera la production de ce pays le jour où, les champs rationnellement cultivés, on installera des barrages qui permettront d'irriguer pendant la période de sécheresse.

Le passage prochain du chemin de fer aura certainement, à ce point de vue, une influence civilisatrice, introduisant des méthodes économiques et techniques plus modernes; ce sera le relèvement du paysan, qu'il faut à tout prix intéresser à l'accroisement du rendement de la terre.

III.

Cultures.

Le Harrar est caractérisé par la variété de cultures que, grâce au climat et à l'altitude, on peut y entreprendre. Les plantes des pays tempérés, comme celles des tropiques, y rencontrent les meilleurs éléments de développement; et dans certains endroits, grâce à de primitives irrigations, l'on est parvenu à obtenir plusieurs récoltes par an.

Les méthodes employées par les indigènes sont très rudimentaires : les labours se font à la charrue, souvent même à la pioche pour les petites étendues; le terrain est à peine fumé tous les trois ou quatre ans. Les semailles se font à la volée, au moment des petites pluies, et la récolte n'a lieu qu'après le « kremt », en décembre et en janvier.

Partout l'on rencontre des champs d'orge, de sorgho et de millet ; le maïs et le blé ne sont cultivés qu'en très petite quantité. Encore cette dernière céréale ne commence-t-elle à prendre quelque importance que depuis la présence des Européens dans le pays, les indigènes se nourrissant exclusivement de pain de sorgho (dourah) et de millet (tief). Ce pain noir, et incomplètement fermenté, est présenté sous forme de galettes, tantôt dures, tantôt molles, suivant le degré de cuisson, mais toujours très minces. Les Abyssins l'assaisonnent généralement d'une sauce au piment qui, avec la viande crue, constitue un de leurs mets nationaux.

L'orge sert à la fois à la nourriture des animaux et à la fabrication de la bière. L'importance de cette culture est égale, sinon supérieure, à celle du dourah et du tief; on la rencontre à plus de deux mille mètres d'altitude sur des étendues immenses.

Comme dans tout le nord de l'Afrique l'avoine est inconnue, chevaux et mulets sont exclusivement nourris d'orge. et sous l'influence de l'activité commerciale, le nombre de ces derniers s'est considérablement accru depuis quelque temps. Ils constituent en effet l'unique moyen de transport entre Addis-Abbeba et Diré-Daoua ; il a donc fallu pourvoir sur place à leur entretien, et les Gallas se sont trouvés amenés, naturellement, à donner une plus grande importance à cette culture.

Une bonne moitié de la production totale de l'orge est employée à la fabrication de la bière. Cette boisson, désignée sous le nom de « talla », ne ressemble guère, comme goût, au produit de nos brasseries septentrionales, bien que provenant de la même matière première. Le houblon n'existant pas en Abyssinie, les indigènes le remplacent par la feuille d'un arbrisseau appelé « guécho », qui donne à leur bière son goût caractéristique. Dans les centres importants,

comme dans les moindres villages Gallas, chacun en fabrique la quantité nécessaire à sa consommation, et les grands chefs, quand ils passent avec leur suite, ne manquent pas d'en exiger pour leurs hommes.

Au point de vue de l'exploitation, la production la plus importante du Harrar est sans contredit le café. Sous la domination musulmane, l'exportation de cette province atteignait déjà un chiffre considérable; à l'heure actuelle, on estime à environ deux millions cinq cent mille kilos la quantité de café qui, de Harrar par Djibouti est expédié à Aden. Là il est décortiqué et réexporté sous le nom de moka Harrari, et jouit en Europe d'une réputation bien méritée.

Sous le gouvernement du ras Makonnen, cette culture a pris dans le Tchertcher une grande extension; quantité de chefs, à son instigation, ont transformé en plantations de caféiers leurs propriétés situées sur le versant sud du Tchertcher.

Bien que cette culture demande une avance considérable de capitaux, car elle ne devient rémunératrice qu'au bout de trois ou quatre ans, elle constitue, par les deux ou trois récoltes annuelles qu'elle peut produire une réelle source de bénéfice. Le prix de revient du kilo de café oscille, à très peu de chose près, autour de un franc.

Le riz et le lin peuvent également être cités comme cultures secondaires. Les indigènes ignorent totalement les propriétés textiles du lin et s'en servent soit comme plante oléagineuse, soit comme complément de nourriture pour le bétail.

Le piment n'est pas à proprement parler une céréale, mais il tient une trop grande place dans la nourriture de l'Abyssin pour qu'il ne lui soit fait simplement que l'honneur d'une mention. L'Abyssin ne pourrait vivre sans piment; c'est l'assaisonnement des grands repas, comme le

réconfortant dans les grandes fatigues. En temps de guerre, chaque homme emporte avec lui une provision de petites boulettes, composées d'un mélange, en parties égales, de farine et de piment, et qui tient place d'aliments condensés. L'empereur Ménélik répondait lui-même au représentant d'une grande puissance, qui le félicitait sur l'endurance de ses soldats : « Oh ! les Abyssins, quand ils ont » faim et qu'ils sont fatigués, avec un peu de « berbéri » » (piment) on les fait marcher toujours. »

Chaque propriétaire possède à côté de son habitation un petit enclos, dans lequel il cultive son « guécho » et son « berbéri »; puis, avec un soin tout particulier, il procède à la récolte de son piment et le fait sécher au soleil; et c'est sa femme qui, dans un mortier en pierre, a la tâche pénible de le broyer et d'en achever la préparation. Sur le marché d'Harrar, comme sur celui d'Addis-Abbeba, les vendeurs de piment sont nombreux.

Le climat merveilleux du Harrar permettrait la culture en grand des plantes maraîchères. Les essais faits par des Européens ont réussi à merveille. Les salades, les choux, les carottes et autres légumes sont aussi bons qu'en Europe. Les pommes de terre, introduites il y a une dizaine d'années seulement, outre leur qualité, ont cet avantage d'arriver à maturité pendant toute l'année; et en aménageant judicieusement son jardin, il est facile d'obtenir chaque semaine une récolte de pommes nouvelles. C'est surtout de ce côté, semble-t-il, que devrait s'orienter l'initiative des Européens cherchant à créer des entreprises dans ce pays. Des essais de culture en grand ont déjà été tentés, mais dans des conditions trop imparfaites pour que l'on puisse tirer une conclusion défavorable de leur échec.

L'arrivée du chemin de fer, ainsi que le développement de Harrar et de Diré-Daoua, auront comme conséquence

directe une demande plus grande de denrées alimentaires, parmi lesquelles les légumes et les primeurs sont les plus recherchés.

Quant aux arbres fruitiers, leur entretien a été jusqu'ici très négligé. Au Harrar, cependant, on récolte des citrons, des bananes, qui peuvent entrer en concurrence avec ceux de n'importe quelle contrée tropicale. Les orangers viennent plus difficilement à maturité. Enfin, dans les champs et les prairies on rencontre çà et là des pruniers et des cerisiers sauvages, qu'il serait facile, avec quelques greffes, de transformer en bons producteurs. Les arbres importés d'Europe n'ont pas donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants; la division de l'année en deux saisons trop tranchées, l'égalité presque continuelle de température les affole; ils produisent des fleurs toute l'année, s'épuisant ainsi, et les quelques fruits qu'ils finissent par porter n'arrivent qu'à grand' peine à maturité.

Les fléaux agricoles se retrouvent ici comme partout ailleurs: ce sont d'abord les herbes folles, qui envahissent rapidement les cultures de café, et les arbrisseaux épineux, qui étouffent les jeunes plantes. Il faut compter aussi avec les années de sécheresse; quand la saison des pluies retarde d'une quinzaine, il peut en résulter de véritables désastres; certaines parties du Tchertcher, qui ont été trop déboisées, commencent à en souffrir. Enfin, viennent les sauterelles, dont les ravages sont terribles; leurs vols remontent rarement les pentes du Tchertcher; mais il faut avoir assisté à la tombée d'un de ces vols, aux environs de Harrar, pour se rendre compte de la désolation qu'ils laissent après leur passage. Les petits oiseaux pillent les rizières et les champs de tief, et il n'est pas rare de voir, comme en Égypte, des enfants uniquement occupés à les mettre en fuite, à coups de fronde.

IV.

Prairies et Élevage.

A. *Prairies.*

On peut estimer qu'un tiers du Harrar et les deux tiers du Tchertcher sont en prairies naturelles, la création de prairies artificielles étant totalement ignorée.

La première impression que laisse leur parcours, entre la saison des petites pluies du mois d'avril et le « kremt », est qu'elles constituent une richesse de premier ordre pour le pays et que l'élevage est appelé à y prendre un développement considérable. Entre décembre et mars, au contraire, les prés sont totalement brûlés et ressemblent à des paillassons. Ces deux extrêmes par lesquels passent les prairies, très préjudiciables à l'élevage, résultent de l'ignorance des cultivateurs qui ne savent pas utiliser l'eau. Beaucoup de prés, situés dans des vallées, deviennent aux mois d'août et de septembre de véritables lacs. Le reste du temps ils sont traversés par des ruisseaux sinueux qui se répandent un peu partout, créent sur leur passage de véritables tourbières; les graminées sont noyées et remplacées par de mauvais carex et ajoncs. Il suffirait d'installer quelques vannes pour régulariser le cours de ces torrents et obtenir des pâturages incomparables.

D'une façon générale, pour les prairies à flanc des montagnes, et ce sont les plus nombreuses, il serait indispensable d'établir sur les crêtes des réserves d'eau et des barrages pour régulariser le débit de l'eau. On arrêterait ainsi la violence des torrents qui entraînent toute la terre végétale; et pendant la sécheresse, au contraire, il serait facile

d'irriguer. A ce point de vue, le déboisement est nuisible au bon entretien des prés.

Les Gallas et les Abyssins ne fauchent pas régulièrement leurs prairies; ils y lâchent simplement leurs animaux; et quand l'herbe est trop haute et pourrit sur pied, ils se contentent avant les pluies d'y mettre le feu. Cette méthode barbare permet cependant de rendre, sous forme de cendres, une certaine quantité d'engrais à la terre; mais elle serait avantageusement remplacée par des coupes réglées, qui permettraient de constituer des réserves de fourrage.

La flore des prairies est peu variée; le ray-grass en forme le fond; quelques autres graminées, telles que des fléoles et fétuques, percent par-ci par-là. Dans de rares endroits on ne rencontre comme légumineuse que le trèfle blanc. Le sol n'étant pas aéré, la nitrification est nulle; et le fait seul de draîner ou d'irriguer, suivant le cas, changera avantageusement la composition des prairies.

B. — *Élevage.*

Plus que la culture, l'élevage est appelé à jouer un rôle primordial dans le développement économique de l'Abyssinie.

Les troupeaux immenses de bovidés, de chèvres et de moutons constituent l'unique richesse des tribus dankalis et karayous. Il est difficile de croire, quand on ne l'a pas constaté soi-même, qu'une contrée aussi ingrate et aussi desséchée que la ceinture désertique qui entoure le Harrar et le Tchertcher, puisse nourrir un si grand nombre de têtes de bétail. C'est à la saison sèche, aux rares points d'eau qui constituent les uniques abreuvoirs, qu'il faut assister, pendant des journées entières, au défilé de ces troupeaux de bœufs magnifiques. Conduits par un gamin, auquel ils obéissent au

moindre signe, ils se succèdent sans interruption, du lever au coucher du soleil. Beaucoup ne vont s'abreuver que tous les deux jours, quelquefois à une dizaine de lieues de leur pacage. L'empereur en prélève une bonne part comme tribut.

Dans les parties verdoyantes de la montagne, les troupeaux sont peut-être moins importants, mais plus nombreux ; si la taille des bœufs est plus petite, leur qualité est supérieure. L'empereur prélève également sur eux un impôt, et les grands chefs les considèrent comme un des signes les plus réels de la richesse. C'est ainsi que le ras Makonnen possédait plus de cinquante mille têtes de gros bétail, et le dénombrement de celles de l'empereur n'a pu être complètement établi.

Étant donné la constitution de l'armée abyssine, il importe que tout grand chef ait à sa disposition une réserve considérable de bétail; il est en effet tenu de nourrir ses soldats et en plus, chaque dimanche et jour férié (ils sont nombreux dans le rite copte), d'offrir à son armée de ces grands repas appelés « guebber », dans lesquels les Abyssins satisfont une de leurs passions favorites, qui est de manger de la viande crue. Les « guebber » de l'empereur sont les plus nombreux; il n'est pas rare d'y voir trois à quatre mille hommes invités le même jour.

L'ordonnance de ces festins est réglée avec une étiquette minutieuse, et c'est un des spectacles les plus curieux auxquels puisse assister l'étranger nouvellement venu en Ethiopie.

Une grande salle attenant à l'habitation du chef est généralement réservée pour cette cérémonie. L'empereur Ménélik en a fait construire une immense nommée « adérache ». Dès le matin du jour où doit avoir lieu le guebber, de longues tables basses sont dressées dans la salle; des servantes y disposent des pains de tief, qu'elles arrosent ensuite de sauce au piment.

Le festin ainsi préparé, l'empereur prend place sur son trône et, entouré de ses pages, des ras et des grands dignitaires de l'empire, il mange, séparé du reste de la salle par un immense rideau, destiné, suivant la superstition abyssine, à le protéger du mauvais œil. Puis, sur un ordre du Négus, le rideau est tiré et les portes de la salle ouvertes. Les maîtres de cérémonie ou « agafaris » introduisent les invités, qui, dans le plus grand ordre et en silence, viennent un à un saluer l'empereur, la jambe gauche tendue, le jarret droit replié en arrière, s'inclinant profondément devant le souverain et gagnent leur place avec la plus grande dignité. Quand toutes les tables sont occupées, le repas, à proprement parler, commence : des serviteurs, portant à bout de bras des quartiers entiers de bœuf cru, circulent entre les tables, donnant à chaque convive un couteau très effilé à lame recourbée, avec lequel il taille lui-même sa portion. Chaque Abyssin peut absorber ainsi jusqu'à trois kilos de viande crue. Il la découpe en lanières, l'introduit dans sa bouche et d'un coup sec de bas en haut tranche au ras des lèvres chaque bouchée. D'autres serviteurs distribuent d'immenses hanaps remplis de talla (bière). Le Négus du haut de son trône, surveille les moindres détails et fait souvent rapporter une portion nouvelle à un soldat qui lui a paru en prendre une insuffisante ; cette marque bienveillante constitue une distinction très flatteuse. Pendant ce temps, des musiciens, véritables ménestrels du moyen âge, se sont approchés des marches du trône. S'accompagnant de violons primitifs, ils chantent les hauts faits de Ménélik et énumèrent ses titres de gloire. Le reste de la salle est plongé dans le silence, aucun bruit ne se fait entendre autre que le claquement des mâchoires, et le fait de voir ces têtes crêpues mordre à belles dents dans la chair saignante vous reporte à des âges lointains qu'on a de la peine à évoquer.

Il y a peu d'années encore, c'était l'occasion pour les sujets de porter leurs plaintes et leurs griefs aux pieds du Négus. L'on a vu de grands chefs, parés de leur costume de guerre et entourés d'une suite brillante, entrer la tête haute et jetant à terre leurs armes, réclamer justice contre la couronne. Quelquefois ils s'en retournaient ayant obtenu gain de cause et comblés d'honneurs; d'autres fois aussi ils allaient expier dans les chaînes leur témérité. Ces guebber se prolongent très tard. Commencés généralement à midi, ils ne se terminent qu'au coucher du soleil et l'on peut aisément se faire une idée de la viande consommée pendant leur durée.

Jusqu'ici la production du pays suffit à sa consommation; mais avec quelques soins et une sélection rationnelle, on arriverait à fournir une exportation importante. Malheureusement, les conditions sanitaires sont déplorables. Les épizooties causent périodiquement de véritables désastres; aucune mesure de prophylaxie n'ayant encore pu, à cause de l'organisation du pays, être prise, il n'y a pas eu moyen de les enrayer. Une sorte de pneumonie, dont le processus et la nature sont encore mal connus, sévit chaque année après la période des pluies. La construction d'étables serait le meilleur remède préventif. Enfin on signale encore une maladie bizarre (le nédeuft, en abyssin), se présentant sous la forme d'un abcès interne dans les membres postérieurs de l'animal, déterminant une décomposition du sang et entraînant la mort instantanée.

L'empereur Ménélik, effrayé des pertes que causent au pays les épizooties, se rendant compte que la production du bétail est une des ressources vitales de son empire, a fait monter, l'année dernière, deux vétérinaires destinés à créer un service qui, tout en prenant les mesures nécessaires pour enrayer le fléau, donnerait en même temps la sécurité nécessaire à l'exportation du bétail.

Race Bovine. — La race bovine procède du type très répandu dans toute l'Afrique orientale et à Madagascar, celui du bœuf à bosse ou zébu. En Abyssinie il est de plus forte taille, sa couleur varie du rouge au noir; on en rencontre souvent de tout blancs; mais, en général, ce sont les produits de croisements qui dominent. Ces animaux sont fortement encornés; ils ont le dos plat, le rein large, la culotte rebondie; mais ils manquent de largeur de poitrine, et le passage des sangles laisse trop souvent à désirer.

Les vaches sont mauvaises laitières; c'est à peine, si au grand maximum, elles donnent deux litres par jour. Leur lait par contre est très riche en matière grasse et sert à la fabrication d'un beurre dont le goût détestable est dû au manque de soins dans la préparation. Le Galla ne se donne pas la peine d'écrémer le lait; il le met dans une grande jatte et le secoue simplement jusqu'à ce que le beurre soit pris; il le pétrit ensuite, mais ne le lave jamais. On fabrique de grandes quantités de beurre en Abyssinie, et le Harrar à lui seul a exporté à Djibouti, en 1904, près de 25,000 kilos, d'une valeur approximative de 40,000 francs. Il est probable qu'avec une nourriture appropriée, des soins spéciaux, une sélection rigoureuse, on obtiendrait un résultat appréciable. Les quelques Européens habitant Diré-Daoua ont déjà tenté avec succès cette expérience.

Les moutons. — Les moutons ne sont pas réunis en grands troupeaux; chaque propriétaire en possède un petit nombre, qu'il laisse paître autour de sa maison, ou bien encore à la suite des chèvres et des bœufs. La race du Tchertcher est petite, les animaux sont blancs avec la tête noire et une grosse queue; ils sont râblés et donnent un bon rendement en viande nette. Par contre, leurs congénères du désert sont plus grands, d'une charpente osseuse plus développée, et leur viande est de qualité inférieure. Dans l'un et l'autre cas la laine est courte et inutilisable.

Les chèvres. — Les chèvres, très nombreuses, donnent un lait et une viande médiocres, très appréciés des indigènes. Leur poil long et souple sert à tisser certaines étoffes, dont les Abyssins fabriquent un manteau de forme spéciale appelé « burnous ».

Chevaux, ânes et mulets. — Le Tchertcher n'est pas un des centres les plus importants de la production chevaline et mulassière, mais l'élevage des mulets y a pris, pour des causes exposées précédemment, un tel développement qu'il est devenu des plus rémunérateurs, et les prix ont doublé dans le cours des dix dernières années.

Les chevaux sont petits et ne dépassent guère $1^{m}45$; leur croupe ravalée, leur encolure élancée et leurs membres minces rappellent assez vaguement les traits caractéristiques de la race barbe. Les Abyssins et les Gallas ne s'en servent que pour la reproduction ou pour la guerre; leurs sabots non ferrés ne sont pas assez résistants pour les terrains rocailleux que suivent les pistes. Habitués aux grandes altitudes, ils supportent mal le climat du désert, et dès qu'ils y séjournent quelque temps, ils sont emportés par une maladie, à l'heure actuelle encore mal connue.

Le Tchertcher et le Harrar élèvent en somme très peu de chevaux, et les étalons et juments viennent du Choa.

Les ânes, très nombreux, se remarquent à la fois par leur très petite taille ($1^{m}10$ à peine) et leur endurance extraordinaire. Ils arrivent à porter des fardeaux relativement énormes, et tout le long de la piste qui conduit de Harrar à Addis-Abbeba on rencontre leurs caravanes chargées de café à la descente et de cotonnades à la montée, mettant une note pittoresque dans le paysage. Leur robe est gris clair, marquée d'une grande raie noire sur le dos, et c'est d'eux que les mulets tiennent leurs meilleures qualités.

Le mulet abyssin jouit d'une réputation méritée; il est en

réalité le seul moyen de transport pratique dans ces pays aux altitudes variées et aux températures si différentes. Il peut facilement faire des étapes de vingt-quatre heures sans boire, portant une charge moyenne de soixante kilos. Par contre, il supportera aussi vaillamment des journées entières passées sous la pluie torrentielle, sur un sol détrempé où il enfonce jusqu'aux genoux. Provenant de chevaux de très petite taille et d'ânes pour ainsi dire minuscules, il dépasse rarement un mètre trente. Il est la monture de luxe par excellence, et aucun personnage important ne se permettrait sans déchoir, soit pour la route, soit pour la parade, d'en utiliser une autre. Tandis que le prix moyen du cheval est de trente à quarante thalers, celui d'un simple mulet de charge atteint normalement cinquante, et les belles bêtes de selle ne se cèdent point à moins de quatre-vingts thalers.

Peaux. — En plus des produits provenant de l'élevage, ci-dessus énumérés, il en est un qui, à l'heure actuelle, donne à l'exportation abyssine un appoint considérable : c'est le trafic des peaux. Il atteignait, l'année dernière, une somme de près de trois millions. Les peaux de bœufs et de chèvres sont très recherchées, et leur commerce est presque entièrement aux mains des Américains. Tous les achats sont expédiés à Aden, où il existe une sorte de monopole qui règle les cours, de là elles sont expédiées aux États-Unis et reviennent, sous forme de cuir tanné, inonder les marchés abyssins.

Volailles. — Il n'existe guère que les poules en Abyssinie, comme dans le reste de l'Afrique elles sont très nombreuses, mais d'une maigreur remarquable. Elles pondent des œufs minuscules, et il en faut au moins trois pour obtenir l'équivalent d'un œuf d'une poule de France. Leur prix est très minime, et l'on en trouve des quantités sur les divers marchés.

Les abeilles. — Le miel et la cire tiennent également une place importante dans la production agricole du pays.

Le miel fermenté sert à la fabrication d'une boisson nationale, nommée tetch ou hydromel. C'est la boisson des riches, tandis que la bière est à la portée de tous. Le guécho joue également son rôle dans la fabrication de l'hydromel et lui donne une légère amertume qui, paraît-il, en est une des principales qualités. Cette boisson est très capiteuse, et les Abyssins, malheureusement, en subissent trop souvent les funestes conséquences.

L'hydromel distillé produit un alcool d'un goût agréable, nommé « araki », également très recherché.

La cire, très belle et très blanche, joue dans les exportations un rôle presque aussi important que les peaux. Le Tchertcher n'en produit malheureusement qu'une quantité peu considérable, et c'est aux pays avoisinants, tels que les Aroussis et l'Ogaden, que s'adressent les agents des maisons de commerce pour ce trafic.

Les soins donnés par les Gallas aux abeilles sont des plus primitifs ; les ruches ont la forme de cylindres en nattes tressées, que l'on accroche dans les arbres au mois d'octobre. Les abeilles se répandent dans la forêt et vont chercher le miel sur les fleurs écloses après la saison des pluies.

V.

Forêts.

Les forêts recouvrent entièrement la crête des montagnes et s'étendent souvent jusqu'à la plaine. La plus importante d'entre elles est celle de Kouni, dont la traversée dépasse 25 kilomètres. En outre, quantité de ravins sont boisés et offrent de magnifiques spécimens de la flore abyssine ; au-

tant qu'on peut en juger, leur étendue moyenne varie de 30 à 100 hectares. Souvent une montagne, qui de loin apparaît complètement dénudée, cache dans ses replis des bois épais et giboyeux.

Les prairies et beaucoup de champs sont plantés de beaux arbres, disséminés çà et là comme les arbres fruitiers dans les prés de Normandie. Leurs troncs, très développés, poussent au loin de vastes branches; et quelques-uns, d'allure séculaire, qui, grâce à la superstition des Gallas, passent pour des fétiches, ont été jusqu'ici épargnés et ont très bel aspect. Ce sont les *chola* ou figuiers sauvages, et les *ouanza*, dont le bois est très recherché.

Les espèces dont se compose la haute futaie ne sont pas nombreuses ; ce sont :

Le *Zegba* (pins abyssins), bel arbre au tronc élancé, qui fournit de magnifiques planches, mais manquant de solidité.

Le *tecerencia* (qui veut dire en amharique, bois noir) et le *chola* (de la même famille que le précédent, se rencontrent surtout dans la forêt de Kouni), arbres feuillus, dont le bois, foncé et solide, sert à des travaux plus fins, surtout à la fabrication de crosses de fusils.

Citons encore le *cerisier sauvage* et l'*olivier sauvage*, le *tuya*, le *genévrier* et le *kousso*, remarquable par ses propriétés pharmaceutiques, et la nomenclature sera presque complète.

Le sous-bois est composé de ronces d'églantiers, d'épines et de lianes formant un entrelacis inextricable.

Malheureusement, ces richesses ont été jusqu'à présent ou inexploitées, ou gaspillées. Le Galla, pour avoir un lopin de terre à lui, où, presque en cachette, il cultivera quelques légumes et céréales, sans fumure ni engrais, met simplement le feu à la forêt; le bois brûle sur pied, et c'est un spectacle navrant que de voir de grands troncs dénudés poussant vers le ciel des moignons carbonisés. Outre cette destruc-

tion barbare ne profitant à personne, l'Abyssin est, lui aussi, un grand dévastateur. Il fait une consommation considérable de bois, tant pour se chauffer (à défaut d'autre combustible) que pour construire les huttes qui lui servent d'habitation. Partout où il passe, il laisse le désert. Aux environs des centres un peu importants, le sol est entièrement dénudé. A Addis-Abbeba, en dix ans de séjour sur un plateau qui n'était qu'une forêt, on chercherait vainement la trace des frondaisons qui abritaient le sol; il faut aller à plusieurs jours de marche de la ville pour rencontrer quelques bosquets d'arbres.

Le prix du bois de chauffe, comme de celui de construction, a augmenté dans des proportions considérables; une charge de mulet, qui correspond, tant comme poids que comme rendement, à un fagot taillé de France, se vend couramment un thaler (2.75); les planches, poutres, traverses, sont difficiles à trouver. Le pin abyssin et le genévrier donnent cependant de magnifiques planches, provenant de fûts de 30 à 40 mètres, droits, sans nœuds, cubant en moyenne de 25 à 30 décistères.

Le plus grand obstacle à l'exploitation rationnelle est le manque de moyens de transport. Les sentiers ne permettant d'autre véhicule que le mulet, qui ne peut porter que 60 kilogrammes, il est impossible de transporter des fûts entiers. Je n'ai, d'ailleurs, rencontré aucun train de bois pendant la traversée de ces régions.

Pour arriver à un résultat quelconque, il faudrait prendre des mesures préservatrices excessivement sévères; ensuite, montrer aux indigènes les méthodes d'aménagement, permettant de tirer progressivement, et tout en réservant l'avenir, le maximum de rendement; dégager les sous-bois, conserver les plus beaux spécimens, et surtout établir des coupes à très longue durée. Mais ces projets sont

en ce moment presque irréalisables, car ils nécessitent avant tout un gouvernement régulier, permettant d'instituer un régime forestier et des moyens de communication. La demande en bois va toujours croissant avec les progrès de la civilisation, et d'un autre côté, il est indispensable de conserver les forêts. Un État seul peut exécuter de tels plans, car il se base sur un avenir assez lointain, les particuliers ayant trop d'intérêt à réaliser dans le présent. Ce qu'on ne saurait trop conseiller à ces derniers c'est de planter des eucalyptus. Ces arbres, sans fournir un bois de qualité, sont suffisants pour alimenter la chauffe des grands centres. Leur croissance rapide permet de les abattre au bout de 15 à 20 ans, âge auquel ils peuvent rapporter de 15 à 20 francs. Ils serviraient à entourer les prairies et les champs, et leur méthode d'exploitation doit se rapprocher beaucoup de celle des peupliers, qui, dans certaines contrées de la France, constituent maintenant une vraie richesse.

Conclusion.

Après le passage de l'Aouache, au pied des monts Tchertcher, le chemin de fer pénètre au cœur même du pays abyssin, pour atteindre enfin la capitale : Addis-Abbeba.

Cette dernière partie du tracé traverse des régions aussi fertiles que celles que nous venons d'étudier, ce n'est donc point sur des expériences chimériques qu'est basée cette entreprise.

Outre l'intérêt économique qui s'y attache, il ne faut pas oublier que la locomotive est un des plus efficaces agents de civilisation. Le fonctionnement d'une compagnie de chemin de fer nécessite une administration régulière et stable, à laquelle les populations semi-primitives ne sont générale-

ment point accoutumées. Peu à peu, à ce contact, elles arriveront à se rendre compte des avantages qu'elles peuvent retirer d'un tel état de choses. Il n'est pas jusqu'au gouvernement éthiopien qui ne puisse bénéficier, en évoluant vers une organisation plus moderne, à son plus grand bien et au profit des nations européennes appelées à entrer en relation avec lui.

ÉTIENNE DE FELCOURT.

LA VIE ÉCONOMIQUE

STATISTIQUE DES BATAILLES ET DES PERTES CAUSÉES PAR LA GUERRE DEPUIS TROIS SIÈCLES.

Un Français établi à Vienne (Autriche), M. le Dr Gaston Bodart, a publié, en 1908, un volume in-8° de 956 pages, portant pour titre : *Militär-historisches Kriegs-Lexikon.* J'ai eu récemment connaissance de cette publication qui atteste des recherches considérables dans les histoires générales, les histoires militaires, les mémoires et les rapports du temps. L'auteur a donné, pays par pays et pour chaque guerre, la liste des sources auxquelles il a puisé ses renseignements; cette liste ne contient pas moins de 300 articles. Il a dressé le bilan de chacun des engagements dans lesquels la perte totale a été de 2,000 hommes au moins, batailles et combats sur terre, sièges, prises d'assaut et capitulations de villes, capitulations d'armées en rase campagne, batailles navales, et il a groupé méthodiquement les résultats dans une série de tableaux qui les présentent sous divers aspects.

M. Bodart a donné pour l'effectif des deux armées en présence et pour les pertes en tués, blessés, prisonniers et disparus, les nombres les plus probables qu'il a pu se procurer. Il a dû être très difficile de les trouver pour les guerres des temps éloignés, et même pour les guerres récentes il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à une précision absolue. Dans une bataille, le nombre des combattants peut varier sensiblement du

commencement à la fin de l'engagement. Chacun des deux partis peut, dans son compte rendu, apprécier différemment les forces de son adversaire et jusqu'à un certain point même compter différemment, suivant le rapporteur. Nous reproduisons en note (voir page 526), à titre d'exemple, diverses évaluations données pour les principales batailles de la première moitié de la guerre de 1870-1871. C'est un avertissement qu'il est utile de donner aux lecteurs du livre de M. Bodart, mais qui ne diminue ni l'intérêt de l'ouvrage, ni le mérite de l'auteur.

De 1618 à 1905, le nombre total de ces engagements s'est élevé à 1,700, à savoir : 1,044 batailles et combats sur terre, 122 sur mer, 490 sièges, 44 capitulations. En réalité, le nombre est un peu moindre, parce que les engagements dans lesquels il y a eu plus de deux adversaires sont enregistrés plus d'une fois (1).

Les guerres qui en comptent le plus sont, dans l'ordre chronologique, la guerre de Trente ans (1618-1648) avec 86 engagements, la guerre de la succession d'Espagne (1701-1714) avec 105 engagements, la guerre de Sept ans (1756-1763) avec 111 engagements, la guerre de la première coalition contre la France (1792-1797) avec 183 engagements, celle de la seconde coalition (1799-1802) avec 102 engagements, la guerre d'Espagne (1808-1814) avec 95 engagements, la campagne d'Allemagne (1813-1814) avec 86 engagements.

Dans un autre tableau les guerres sont classées d'après leur durée, depuis la guerre des Vénitiens contre les Turcs qui figure pour cinquante-cinq ans (1614-1669), jusqu'à la guerre du roi de Sardaigne, Charles-Albert, contre l'Autriche (1849), qui s'est terminée en six jours.

Dans ces guerres, les engagements ont été plus ou moins

(1) Le total des engagements énumérés dans la première partie, qui occupe six cents pages, est de 1,684.

rapprochés. Ainsi, dans la campagne de Napoléon contre l'Autriche en 1809, l'auteur compte 11 engagements importants dans l'espace d'un mois, 10 dans la guerre de la Prusse et de l'Italie contre l'Autriche en 1866, 9 dans la guerre franco-allemande de 1870-1871, tandis qu'il en compte 1 seulement dans la guerre

---

Comparaison des chiffres donnés par divers auteurs pour quelques batailles de la guerre de 1870-1871.

Autorités.	Français. Effectif.	Français. Perte.	Allemands. Effectif.	Allemands. Perte.
		Wœrth (Frœschwiller).		
M. Bodart (tués, blessés, prisonniers, disparus)	41,000	20,300	82,000	10,700
Général Niox	46.000	12,000	126,000	10,000
État-major allemand (traduction française)	»	»	»	10,153
Commandant Rousset	46,500	16,960	125,000	10,642
		Rezonville (Mars-la-Tour).		
M. Bodart	113,000	17.000	63,000	16,000
Général Niox	135,000	16,000 (environ)	95 000	16,000
État-major allemand	»	16,956	74,417	15,890
Commandant Rousset	136,000	17,009	91,000	16,041
		Gravelotte (Saint-Privat).		
M Bodart	113,000	12,800	187,000	20,200
Général Niox	120,000	13,000	180.000	20,900
État-major allemand	»	»	202,393	20,159
Commandant Rousset	125,000	12,275	204,000	20,159
		Sedan (bataille et capitulation).		
M. Bodart	120,000	38,000	200,000	9,000
Général Niox	124,000	117,000	200,000	9,000

M. Bodart a, pour la guerre de 1870-1871, tiré ses chiffres de la publication intitulée *Kriegsgehörliche Einzelschriften, herausgegeben vom Grossen Generalstabe.* Abteilung für Kriegsgeschichte, 1883, n° 9, 1889, n° 12. Voici, par exemple, les chiffres pour Wörth : armée allemande entière, 82,840 h., dont sur le champ de bataille 75,790; armée française, 48,600 h., dont sur le champ de bataille 36,850. L'armée allemande, en comprenant la réserve, qui n'a pas donné, avait un effectif de 96,750 hommes.

russo-japonaise de 1904-1905 et dans la guerre de Sécession aux États-Unis (1861-1865), et moins d'un dans nombre d'autres guerres, comme, par exemple, les trois dernières guerres du règne de Louis XIV. Dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) la moyenne a été d'un combat en quatre mois.

L'auteur a classé aussi les guerres d'après le nombre des batailles navales. Au premier rang est la guerre de l'Indépendance des États-Unis (1775-1783), pendant laquelle il en a été livré 15; il en a été livré pendant la guerre anglo-française, de 1793 à 1801, 11; pendant la guerre de Trente ans, 10. La guerre de Hollande (1673-1679), dans laquelle la marine française a eu de brillants succès, figure pour 7 batailles.

Lorsqu'on examine le tableau de la répartition par États des engagements de tout genre de 1618 à 1905, on constate que la France se trouve au premier rang avec 1,079 engagements, 652 combats sur terre, 63 sur mer. 332 sièges, 32 capitulations en rase campagne; ce qui fait 63 p. c. des 1,700 engagements enregistrés par M. Bodart. L'Autriche se place au second avec un taux de 48 p. c., la Grande-Bretagne au troisième avec un taux de 20 p. c., la Russie (depuis 1700 seulement) avec 19, la Prusse (depuis 1740) avec 18, l'Espagne avec 16, la Turquie avec 12, les Pays-Bas avec 10, etc.

Les guerres sont un mélange de succès et de revers. Sur ses 1,079 engagements, la France a compté 584 victoires et 495 défaites, soit 54,5 p. c. contre 45,5. La Prusse et l'Angleterre ont été plus favorisées : 60 p. c. de succès contre 40 d'insuccès, mais sur un nombre bien moindre d'engagements (297 pour la Prusse, 337 pour l'Angleterre). L'Autriche et l'Espagne ont été moins heureuses : 42 réussites pour l'Autriche et 36 pour l'Espagne sur 100 engagements. Si le Japon a un très haut rang (24 victoires et 1 défaite), c'est qu'il ne figure dans cette statistique que depuis 1894.

L'auteur a fait ensuite une étude détaillée des guerres de

chaque État. Nous nous bornerons à lui emprunter quelques chiffres relatifs à la France.

La France, depuis le dix-septième siècle, a soutenu des guerres contre 15 États : 14 guerres contre l'Autriche, depuis la guerre de Mantoue (1630) jusqu'à la guerre d'Italie (1859), 10 contre la Grande-Bretagne, 10 contre l'Espagne, 8 contre l'Empire d'Allemagne ou l'Empire allemand, 8 contre les Pays-Bas, 7 contre la Russie, 6 contre la Savoie et les États Sardes, 6 contre la Prusse, 5 contre le Portugal, 4 contre la Suède, 4 contre la Chine, 3 contre la Turquie, 1 contre le Danemark, 1 contre le Mexique, et 1 contre les États-Unis. Il n'y a pas eu en réalité autant de guerres distinctes, plusieurs États s'étant souvent trouvés engagés ensemble dans une même guerre.

Pour chacune de ces guerres l'auteur a donné sommairement les conditions des traités qui les ont terminées, les alliances qui les ont suivies, les noms des batailles, ceux des généraux des deux armées à chaque bataille ; il a, dans cette partie de sa statistique, classé les batailles en deux groupes, celui des victoires et celui des défaites.

Contre l'Autriche, la France a été 262 fois victorieuse et 196 fois vaincue ; elle a remporté 8 grandes victoires et essuyé 8 grandes défaite dans lesquelles le nombre des pertes en tués, blessés, prisonniers et disparus a dépassé 20,000. Dans un beaucoup plus grand nombre de cas, 113 succès et 79 insuccès, la perte n'a pas dépassé 3,000. Les plus importantes parmi les victoires sont celles de Seneffe (1674), gagnée par Condé sur Guillaume d'Orange, de Fleurus (1690) par Luxembourg sur Waldeck, de Lawfeld (1747) par Maurice de Saxe sur le duc de Cumberland, de Rivoli (1796) et la capitulation de Mantoue (1797) par Bonaparte sur Wurmser, de Marengo (1801) par Bonaparte sur Melas, la capitulation d'Ulm (1805) par Napoléon sur Mack, la bataille d'Austerlitz (1805) par Napoléon sur Koutousow, de Wagram (1809) par Napoléon sur le grand-duc Charles, de Dresde (1813)

par Napoléon sur Schwarzenberg, de Hanau (1813) par Napoléon sur Wrede, de Solferino (1859) par Napoléon III sur François-Joseph. Parmi les plus sanglantes défaites, Höchstädt (1704), Oudenarde (1708), Malplaquet (1709), la Trebie et Novi (1799), Aspern (1809), Kulm et Leipzig (1813) et les prises de villes, Mayence (1793), Kehl (1796), Dresde (1813).

Contre l'Angleterre, la France a été 120 fois victorieuse et 155 fois vaincue. Elle a éprouvé sur terre 6 grandes défaites ayant coûté plus de 20,000 hommes, tandis qu'elle a eu seulement 3 grandes victoires de cette espèce ; sur mer, 3 grandes victoires et 7 grandes défaites ; elle a eu, en outre, dans des engagements moins importants, 15 succès contre 28 échecs. Avec l'Angleterre se retrouvent les mêmes noms de bataille qu'avec l'Autriche et d'autres noms nouveaux, prise de la Rochelle (1628), Fleurus (1690), Beachy Head (1690), victoire navale de Tourville sur l'amiral Herbert, Neerwinden (1693) gagnée par Luxembourg sur Guillaume III, Vigo (1702), défaite navale, Lawfeld (1747), prise de Bergen-op-Zoom (1747), capitulation de Closter-Seven (1757) par le duc de Richelieu, capitulation d'Alkmaar (1799) par Brune sont les grands succès; Velez Malaga (1704) est une bataille navale qui est restée indécise. Les désastres sont nombreux : la Hougue (1692), défaite navale, Höchstädt (1704), Ramillies (1706), Oudenarde (1708), Malplaquet (1709), Ouessant (1794), combat naval, Aboukir (1798), combat naval, Trafalgar (1805), combat naval, capitulation de Cintra (1808), siège de Torres Vedras (1810), Salamanque (1812), prise de Cadix (1812), bataille des Pyrénées (1813), Waterloo (1815).

Contre l'Espagne la France a été plus souvent heureuse : 119 succès contre 45 revers. Les succès les plus importants sont : prise de Lille par Turenne (1667), bataille de Seneffe (1674), de Fleurus (1690), de Neerwinden (1693), prise de Saragosse par Lannes (1809), bataille d'Ocana (1809) gagnée par

Soult, prise de Tarragone (1811) et de Valence par Suchet (1811), prise de Cadix par le duc d'Angoulême (1823). Les revers les plus fameux sont ceux de la guerre d'Espagne : capitulation de Baylen (1808), bataille de Salamanque (1812), prise de Cadix (1812), bataille des Pyrénées (1813).

Contre les Pays-Bas, 80 succès et 63 revers. Les Hollandais faisaient partie de l'armée ennemie à Seneffe (1674), Fleurus (1690), Beachy Head (1690), Steinkerque (1693), Neerwinden (1693), Vigo (1702), Velez Malaga (1704), Höchstädt (1704), Oudenarde (1708), Malplaquet (1709); plus tard Fontenoy (1745), Rocoux (1746), Lawfeld (1747), Berg-op-Zoom (1747). En 1795 Pichegru a pris Amsterdam. Les Hollandais ont été vainqueurs dans les batailles navales de Southwold (1672) et de la Hougue (1692). Ils étaient à Waterloo (1815).

La balance est moins favorable avec la Russie (depuis 1700) : 60 succès, 71 insuccès. Les batailles contre les Russes pendant le premier Empire ont été souvent très sanglantes; beaucoup sont classées parmi les plus grands engagements par M. Bodart : Zurich, victoire de Masséna (1799); Austerlitz (1805), Eylau, Heilsberg, Friedland prise de Danzig (1807), Polotsk, Smolensk, Valoutina-Gora, Borodino, Malojaroslaw, Bérésina (1812), Lützen, Bautzen, Bober, Dresde (1813); les sièges de Mayence, Hambourg, Magdebourg (1813), Craonne (1814). Sous le second Empire : les batailles de l'Alma, d'Inkermann (1854), de Tschernaia (1854) et la prise de Sébastopol (1855).

Les grands revers sont : Cassano, la Trébie, Novi, victoires de Souveron (1799), Ducastein, victoire de Koutousow sur Mortier, Polotsk, Krasnoé, Riga (1812), Kalzbach, Kulm, Dennewitz, Leipzig, prise de Dresde et de Danzig (1813), la Rothière, Laon, la Fère-Champenoise, Paris (1814).

Contre l'Empire d'Allemagne de 1635 à 1801, puis contre la Prusse et l'Empire allemand en 1870-1871, les 8 guerres ont donné lieu à 307 engagements : 152 victoires d'une part, et,

d'autre part, 155 défaites, dont 28 dans la guerre de 1870-1871. Dans ces défaites il y en a 9 dans lesquelles la perte a dépassé 20,000 hommes, tandis que la France n'en compte que 3 à son avoir.

Sous Louis XIV les grandes victoires contre les Allemands avaient été remportées à Seneffe (1674), à Fleurus (1690), à Steinkerque (1692), à Neerwinden (1693); les grandes défaites avaient été essuyées à Höchstädt (1704), à Oudenarde (1708), à Malplaquet (1709). Sous la première République, la prise de Mayence (1793) et de Kehl (1796) sont les deux principaux succès de l'ennemi.

Contre la Prusse, spécialement, la victoire a été du côté des Français à Closter-Seven, (capitulation de 1757), à Iéna et Auerstädt (1806), à Prenzlau, Ratkau, Magdebourg (capitulation en 1806), à Eylau, Heilsberg, Friedland (1807), à Danzig (capitulation en 1807), à Lutzen, Bober, Dresde (1813), à Craonne et aux sièges de Mayence, Anvers, Hambourg, Magdebourg (1813), à Ligny (1815); elle a été du côté des Prussiens à Rosbach (1757), à Minden (1759), aux sièges de Mayence (1793) et de Kolberg (1807), à Katzbach, Kulm, Dennevitz, Leipzig et aux sièges de Dresde, Danzig, Torgau (1813), à la Rothière, Laon, la Fère-Champenoise, Paris (1814), à Waterloo (1815).

Enfin, dans la guerre de 1870-1871, 15 batailles ou capitulations sont notées par l'auteur comme des avantages de premier ordre remportés par les Prussiens. Le bilan total de cette dernière guerre est de 28 batailles gagnées par les Allemands et d'une bataille gagnée par les Français.

Rappelons en quelques lignes cette douloureuse période de notre histoire. Elle débute le 4 août 1870 par l'engagement de Wissembourg, dans lequel 51,000 Prussiens, sous le commandement du kronprinz Frédéric-Guillaume, écrasèrent les 6,000 hommes du général Douai; les Français perdirent leur général

et 2,100 hommes (1,100 tués ou blessés et 1000 prisonniers); les Allemands perdirent 1,600 hommes. Deux jours après, dans la grande bataille dont le théâtre a été à Wœrth, à Frœschwiller et à Reichshoffen, le maréchal Mac-Mahon, avec ses 41,000 hommes, succomba sous les attaques répétées des 82,000 hommes du kronprinz et perdit la moitié de son effectif, 20,000 hommes, pendant que l'ennemi en perdait 10,700. Le même jour, à Spickeren (et Forbach), un combat de 35,000 Allemands contre 28,000 Français causait une perte de 4,900 hommes aux premiers et de 4,100 aux seconds (1). Puis se succédèrent rapidement le combat de Borny (14 août), la bataille sanglante de Rezonville (et Mars-la-Tour, 16 août), qui fit perdre 16,000 hommes aux 63,000 Allemands et 17,000 aux 113,000 Français, et celle non moins sanglante de Gravelotte (et Saint-Privat), qui coûta 20,200 hommes aux 187,000 Allemands et 12,800 aux 113,000 Français. De cette dernière bataille chaque parti s'attribua le succès, mais, en réalité, l'avantage fut pour les Allemands, puisqu'ils réussirent à isoler l'armée de Bazaine dans Metz.

L'armée vaincue à Wörth s'était reformée à Châlons et s'était renforcée de nouvelles recrues. Attaquée par la IVe et la IIIe armée prussienne au moment où elle allait passer la Meuse, elle essuya à Beaumont un échec (30 août) qui coûta 3,600 hommes aux Allemands et 5,500 aux Français, et elle dut se replier sur Sedan, où ses 120,000 hommes furent enveloppés par 200,000 Allemands. Les Allemands ne perdirent dans la bataille que 9,000 hommes; les Français en perdirent 38,000, c'est-à-dire 40 p. c. de leur effectif (1er septembre). Le lendemain 85,869 hommes, dont l'Empereur et 39 généraux, capitulèrent et furent emmenés prisonniers en Allemagne.

(1) Les nombres relatifs aux effectifs et aux pertes dans les batailles de cette guerre varient suivant les auteurs. Voir à ce sujet la note qui est au commencemen de l'article.

La capitulation de Strasbourg (15 octobre) après 30 jours de siège (1,000 Allemands tués ou blessés, 19,500 Français tués, blessés ou prisonniers) et celle du maréchal Bazaine à Metz (27 octobre) complétèrent l'immense désastre. L'investissement n'avait fait perdre que 6,000 hommes de chaque côté; mais la capitulation livra aux Allemands 180,000 prisonniers, dont 3 maréchaux et 60 généraux.

Le siège de Paris fut la conséquence de la défaite de Sedan. La partie était définitivement perdue; les armées françaises improvisées ne pouvaient plus combattre que pour sauver l'honneur. Jamais, depuis la guerre de Cent ans, la France n'avait subi un tel désastre.

Arrêtons ici cette énumération; la lutte était dès lors trop inégale. Bornons-nous à citer quelques faits.

La bataille de Coulmiers (9 novembre) est le seul engagement de la nomenclature de M. Bodart où les Français, au nombre de 60,000, aient remporté un avantage certain contre les Allemands, qui étaient au nombre de 20,000. De chaque côté il y a eu perte d'environ 1,800 hommes.

Les trois principales défaites de cette seconde partie de la guerre sont celles d'Orléans du 4 décembre (perte, 2,000 Allemands et 28,000 Français, dont 18,000 prisonniers); celle du Mans du 12 janvier 1871 (perte, 4,000 Allemands, 2,600 Français); celle de Saint-Quentin du 19 janvier (perte, 2,600 Allemands, 12,500 Français).

Paris était investi par 240,000 hommes. M. Bodart lui attribue, d'après l'état-major allemand, 400,000 défenseurs; mais sur ce total il n'y avait que 80,000 hommes de troupes de ligne. Le siège a coûté 12,000 hommes aux Allemands et 24,000 aux Français.

L'auteur a donné les mêmes indications pour chacun des treize États qu'il a étudiés. Il ne fait pas un récit des campagnes : il groupe des nombres. Son livre est, en effet, composé

presque entièrement d'alignements et de colonnes de chiffres. C'est le compte débiteur du bilan humain des guerres. Séries de chiffres arides et décourageantes pour beaucoup de lecteurs, intéressantes pourtant parce qu'elles évoquent, précisent, classent et mesurent (autant que les documents permettent de le faire) une longue suite de grands souvenirs historiques, et, en même temps, douloureusement émouvantes quand on songe aux accumulations de deuils qu'elles ont causées.

Nous ne suivrons pas, avons-nous dit, l'auteur dans le détail des faits qu'il a enregistrés et qui constituent pour chacun des douze autres États une partie importante de leurs titres de gloire.

Toutefois, il nous paraît instructif de recueillir encore certaines comparaisons numériques qu'il a dressées.

En premier lieu, la comparaison du nombre des belligérants dans les batailles où se sont heurtés plus de 100,000 hommes. Elles sont au nombre de 132. Parmi celles où ce nombre a été le moindre notons, : Beaune-la-Rolande (60,000 Français et 40,000 Allemands), l'Alma (65,000 alliés et 35,000 Russes), Höchstädt (52,000 Franco-Bavarois et 50,000 Impériaux), Magenta (48,000 Français et 62,000 Autrichiens), la Beresina (33,000 Français et 87,000 Russes), Wörth (41,000 Français et 82,000 Allemands), Fleurus (1794), 81,000 Français et 47,000 alliés), Neerwinden (80,000 Français et 50,000 alliés), Eylau (75,000 Français et 83,000 alliés), Malplaquet (90,000 Français et 63,000 alliés), Waterloo (72,000 Français et 120,000 alliés).

Les batailles dans lesquelles ont été engagés 300,000 hommes et plus sont au nombre de 10 : Gravelotte (113,000 Français et 187,000 Allemands), Dresde (100,000 Français et 200,000 alliés), Smolensk (180,000 Français et 120,000 Russes), Faltschi (1711) (1) et Choczim (1621), bataille des Turcs contre les

(1) A Faltschi, les Turcs étaient 260,000, dont 120,000 cavaliers; les Russes 40,000, dont 7,000 cavaliers.

Russes et contre les Polonais, Sedan (120,000 Français et 200,000 Allemands) (1), Königsgrätz (220,000 Prussiens et 215,000 Autrichiens et Saxons), Leipzig (175,000 Français contre 325,000 alliés) (2), enfin, les deux principales batailles de la guerre russo-japonaise, Chaho en 1904 (210,000 Russes et 145,000 Japonais), et Moukden en 1905 (310,000 Russes et 314,000 Japonais), soit 624,000 hommes en ligne (3); c'est le plus grand choc d'armées qui se soit produit dans les temps modernes.

Ce sont principalement les guerres du premier Empire qui ont amené l'emploi des grosses armées. M. Bodart, calculant le nombre moyen des hommes compris dans les armées des trente batailles les plus importantes de chaque période, a trouvé 40,000 sous Louis XIV, 47,000 sous Frédéric le Grand, 47,000 pendant la Révolution française, 84,000 sous le premier Empire. Dans la guerre franco-allemande il s'est élevé à 70,000; la guerre russo-japonaise l'a porté à 110,000.

Bonaparte, dans ses batailles d'Italie, n'avait que 14,000 à 28,000 hommes sous la main; à l'autre extrémité de sa carrière, dans la campagne de France, 36,000 à 50,000. Mais, dans les batailles des campagnes de 1812 et de 1813, il a disposé de 144,000 à 180,000 hommes.

Le maréchal Oyama en avait 314,000 à Moukden. L'une et l'autre armées avaient relativement très peu de cavalerie.

En général, les armées du dix-septième siècle avaient une proportion de cavaliers beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Au temps de Louis XIV, cette proportion était de 27 à 40 p. c. et plus de l'effectif total; même 45 chez les Turcs et 60 chez les Polonais. Elle n'était plus guère que de 17 sous l'Empire. A

(1) Les Français avaient 12,000 cavaliers, les Allemands 24,000.

(2) A Leipzig, les alliés avaient 60,000 cavaliers, les Français 30,000.

(3) Mais la cavalerie était très peu nombreuse relativement : 24,000 hommes, soit 3.8 p. c. des armées.

Austerlitz, à Borodino, à Waterloo, Napoléon avait une proportion de 23 à 22 p. c.; mais à Leipzig il avait seulement 17, à Iéna 14, à Dresde 10 p. c. Le maréchal Moltke disposa, dans la campagne de France, d'une proportion de 14 à 11 p. c.

D'autre part, la proportion de l'artillerie a beaucoup augmenté. Il y avait, dans les armées de la guerre de Trente ans, une proportion de 1,5 canon par 1000 combattants; sous Louis XIV, 1,75; dans les guerres de Napoléon, 3,5. La proportion ne semble pas avoir beaucoup changé depuis ce temps.

Sur mer, le nombre de canons par 1000 combattants a, au contraire, diminué de plus de moitié; mais les bouches à feu sont devenues plus puissantes. Un vaisseau de guerre de premier ordre avait 120 canons sous Louis XVI; un Dreadnought en a huit à dix.

Dans les batailles navales, le nombre des combattants est beaucoup moins fort que dans les batailles sur terre. Dans le combat de la Hougue (1692), qui donne le chiffre le plus considérable, on comptait 40,000 Anglo-Hollandais sur 118 bâtiments et 20,000 Français sur 57 bâtiments; à Trafalgar (1805), 16,000 Anglais sur 31 bâtiments et 20,000 Français sur 38 bâtiments; à Tsoushima (1905), 14,000 Japonais sur 23 bâtiments et 16,000 Russes sur 20 bâtiments. Le nombre des bâtiments qui composent les flottes de guerre est moindre de nos jours qu'au dix-septième siècle; mais les vaisseaux sont plus puissants et sont mus par la vapeur.

L'auteur a fait une étude spéciale sur les sièges. Par la grandeur des nombres, celui de Paris, en 1870-1871, qui a duré 131 jours, est au premier rang. « La défense comptait, dit-il, 400,000 hommes — nombre purement nominal — et l'investissement 240,000. » Il indique ensuite le siège de Vienne (1683) par 200,000 Turcs; celui de Sébastopol (1854-1855) par 200,000 alliés contre 75,000 Russes, qui a duré 346 jours; l'investissement de Metz (1870) par 200,000 Allemands contre 180,000

Français; le siège de Port-Arthur (1904-1905) par 140,000 Japonais contre 40,000 Russes, qui a duré 221 jours; celui de Candie (1667-1669) par 130,000 Turcs contre 20,000 Vénitiens, qui a duré 828 jours et qui s'est terminé par une capitulation; celui de Plevna (1877) par 120,000 Russes et Roumains, qui a duré 142 jours; celui de Landau (1713) par 117,000 Français; celui de Lille (1708) par 110,000 alliés, qui a duré 118 jours, etc. Il énumère ainsi 50 sièges dans lesquels l'armée assiégeante dépassait 50,000 hommes.

La capitulation de Bazaine à Metz avec 180,000 hommes, celle de 86,000 hommes à Sedan et celle de l'armée de l'Est 85,000 hommes, à Pontarlier, sont les faits les plus considérables de capitulation en rase campagne; ils appartiennent à la triste histoire de la guerre de 1870-1871. Viennent ensuite, par ordre d'importance, la capitulation de 45,000 Anglo-Russes à Alkmaar (1799), celle de 43,000 Turcs à Plevna (1877), celle de 40,000 Anglo-Allemands à Closter-Seven (1757), etc. A Ulm (1805) les Allemands étaient au nombre de 45,000; à Baylen (1808) les Français étaient au nombre de 15,000.

Un des derniers tableaux du volume, et un des plus intéressants, est celui des pertes en morts, blessés, prisonniers, disparus, qu'ont éprouvées les armées sur les champs de bataille. Ce tableau débute par la liste des batailles dans lesquelles ces pertes ont été de 30,000 hommes au moins pour l'ensemble des deux adversaires. En tête se trouve Leipzig, où la perte a été pour les deux armées de 140,000 hommes sur un total de 500,000 combattants, soit 28.5 p. c.; puis :

	Perte de				
Moukden	138,000	sur 624,000	combattants,	soit	20.5 p. c.
Sedan (avec la capitulation)	122,000	— 320,000	—	—	38 1 —
Borodino	80,000	— 246 000	—	—	32.5 —
Waterloo	65 000	— 192,000	—	—	33 8 —
Wagram	63,000	— 290,000	—	—	21.7 —
Chaho	63,000	— 355 000	—	—	17.7 —

Königgratz	54,000 —	435,000	—	— 12.4 —
Dresde	50.000 —	300 000	—	— 16.6 —
Plevna	50,000 —	163,000	—	— 30 6 —
Eylau.	49,000 —	158,000	—	— 31 0 —
Aspern	48 000 —	165,000	—	— 29.1 —
Austerlitz	46,000 —	148,000	—	— 31.1 —
Gettysbourg	45,000 —	158,000	—	— 28 4 —
Höchstäd	41 000 —	104,000	—	— 39 4 —
Solférino . . . . , . .	39,000 —	273,000	—	— 14.2 —
Malplaquet	39,000 —	183,000	—	— 21 3 —
Kunersdorf	37,000 —	118,900	—	— 31.3 —
Bautzen	36,000 —	264,000	—	— 13 6 —
Ligny.	36,000 —	255,000	—	— 14.1 —
Etc.				

La perte totale comprenant les hommes tués, blessés, prisonniers, disparus, varie beaucoup suivant les péripéties du combat; elle est parfois fortement accrue par le nombre des prisonniers. Ainsi, à Sedan, sur 120,000 hommes de l'armée française, la perte a été de 113,000 hommes, soit l'énorme proportion de 94 p. c. Dans sept autres affaires, La Fère-Champenoise, la Bérésina, Waterloo, Höchstädt, la Trébie, Gênes, Kalsbach, elle a été de 62 à 50 p. c., tandis qu'elle n'a pas atteint 25 dans la bataille des Pyrénées, à Craonne, à Arcole, à Wagram, à Plaisance, à Borodino, à Paris, à Speyer. Sur mer, à Trafalgar, la perte s'est élevée à 80 p. c.

L'Angleterre a perdu jusqu'à 75 p. c. de son effectif à Almanza (1707); la Prusse 85 à Landeshut (1760) et 50 à Breslau (1757); la Turquie, 100 p. c. à Ismaël (1790); l'Autriche, 55 à Lens (1648), et même plus dans deux autres batailles de la guerre de Trente ans; l'Espagne, 58 à la bataille de Dunkerque (1658) et de Rocroi (1643). Dans la guerre de Sécession, qu'on a considérée comme très meurtrière, la perte pour les armées du Sud a varié de 39.6 à 21.3 p. c.; pour celles du Nord, de 36.3 à 20.9.

Dans ces pertes, les officiers figurent à raison de 3 à 7 p. c. Il est à remarquer que, tandis que pour la Russie, l'Allemagne,

l'Autriche, cette proportion varie de 3 à 4 1/2, elle s'élève à 6 et 7 pour la France, plus haut que pour les autres pays. Par exemple, à Solférino, les Français, sur 100 morts, ont eu 6.4 officiers et les Autrichiens 4.7; à Wœrth, les Français 7.6 contre 4.9; à Gravelotte, 5.6 contre 4.5. Durant les dix années de guerre de Napoléon, il n'y a pas eu moins de 15,000 officiers tués et de 35,000 officiers blessés, en tout 50.000, dont 3,014 généraux et officiers d'état-major. Dans la guerre franco-allemande de 1870-1871, le nombre des officiers français tués ou blessés a été de 7,862 (1); celui des allemands a été de 6,229.

Si l'on tient compte seulement des hommes tués ou blessés, la proportion est naturellement moindre. Elle a été cependant forte dans beaucoup d'engagements. M. Bodart en cite 27 dans lesquels la proportion a été de 20 à 34 p. c., par exemple 29 à Borodino, 28.5 à Eylau, 28.2 à Lens, 22 à Waterloo.

M. Bodart a noté la perte en hommes dans chacun des engagements où cette perte a dépassé 2,000; c'était le plan qu'il s'était tracé. Mais il n'a pas essayé de calculer la perte totale causée par une grande guerre; les éléments de ce calcul manquent. Aux pertes des champs de bataille il faudrait ajouter non seulement les pertes des escarmouches, mais celles des hôpitaux où la maladie fait parfois plus de ravages que le feu, celles de la population envahie par les billigérants qui peuvent être plus considérables encore.

Nous ne devons pas oublier qu'en France il y a eu un excédent de décès de 183,000 en 1870 et de 407,000 en 1871 sur le chiffre de l'année 1869.

La guerre est-elle plus meurtrière aujourd'hui que dans les siècles passés? Pour répondre avec précision, les statistiques font défaut. Les batailles à l'arme blanche laissaient parfois un grand nombre de morts et de blessés sur le terrain. Mais, d'une part,

(1) Le nombre des généraux tués a été de 25.

les armées étaient bien moins nombreuses que de nos jours et, d'autre part, dans certains cas, au moyen âge, par exemple, les combattants préféraient souvent faire des prisonniers, surtout des prisonniers de haute marque, que des victimes, parce qu'on spéculait sur la rançon. Les mercenaires, d'ailleurs, au temps des soudards et des grandes compagnies, en France comme en Italie, songeaient plus à gagner de l'argent et à vivre grassement qu'à détruire leurs adversaires.

Mais ces gens-là vivaient sur le pays et le dévoraient. La soldatesque au XVe et au XVIe siècle était plus redoutable en campagne qu'en bataille rangée; la désolation de la France à la fin de la guerre de Cent ans en est un lamentable exemple. Il en a été de même dans les guerres de religion du XVIe siècle en France et dans la guerre de Trente ans en Allemagne. Nous avons pour la guerre de Trente ans une image des cruautés des belligérants dans les gravures de Callot, et pour les guerres de religion le témoignage de la statistique, fantaisiste sans doute, mais suggestive, de l'auteur qui se cache sous le pseudonyme de Froumenteau : « 9 villes et 252 villages brûlés et rasés, lit-on dans son *Secret des finances*, 4,250 maisons brûlées, 124,000 maisons détruites, 765,200 décédés, meurtris, massacréz, assassinéz durant les troubles... » Nous avons au XVIIe siècle le triste souvenir de la dévastation du Palatinat par Spinola et par Tilly; puis, sous Louis XIV, celui du ravage méthodiquement exercé par deux fois (1674 et 1689) afin de priver l'ennemi de toute ressource dans ce pays.

Sous ce rapport les mœurs militaires, sans être à l'abri de tout reproche, se sont améliorées. Le maréchal de Moltke avait raison de dire : « Il faut bien reconnaître que le progrès de l'humanité dans la manière de faire la guerre a réellement suivi l'adoucissement général des mœurs. Que l'on compare seulement les horreurs de la guerre de Trente ans avec les luttes des temps modernes! » Espérons qu'un général du vingt-unième

siècle pourra en dire autant en comparant les guerres de son temps à certains faits de la guerre de 1870-1871.

La guerre entreprise en vue d'un gain est un jeu dangereux et couteux : dangereux, puisque l'histoire montre que dans les temps modernes chaque peuple a eu des succès et des revers; coûteux, parce qu'elle emploie et consomme beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. M. Bodart s'était proposé de faire la statistique des pertes dans les batailles; il s'est bien acquitté de sa tâche. Il n'a pas fait et ne se proposait pas de faire la morale de la guerre.

Il y a des imaginations que la guerre séduit. On ne saurait nier que, d'une part, elle ait sa grandeur et qu'elle suscite des enthousiasmes et des héroïsmes; que, d'autre part, le service de guerre s'impose comme un devoir impérieux à tout citoyen quand il est commandé pour défendre les intérêts de la patrie. Une nation dans l'esprit de laquelle s'oblitérerait le sentiment de ce devoir patriotique serait dans un état de décadence morale qui causerait un affaiblissement politique. On ne saurait nier non plus que le sort des batailles puisse changer les destinées des États, abaisser les uns, élever les autres, et avoir ainsi de très considérables et très lointaines conséquences.

En 1880, le maréchal de Moltke, enivré par le triomphe, écrivait à un apôtre de la paix, une lettre dans laquelle il divinisait presque la guerre : « Elle est un élément de l'ordre divin du monde établi par Dieu. Sans la guerre, le monde croupirait et se perdrait dans le matérialisme ». Aujourd'hui il ne se rencontrerait peut-être pas de militaire qui osât faire cette déclaration cynique du droit de la force à la tyrannie; toutefois, le sentiment qui l'a inspirée n'est pas éteint.

Cependant, quand on réfléchit à ce que les batailles coûtent, avant, pendant et après le choc, on comprend combien il est sage d'épuiser tous les moyens d'accommodement pacifique avant de risquer la fortune. Depuis « l'année terrible », bien

que plusieurs grandes guerres aient troublé le repos du monde, que des ambitions l'aient plus d'une fois menacé, que des causes sérieuses de conflit aient surgi et inquiété l'Europe, il ne s'est pas produit de conflagration générale du monde civilisé.

La diplomatie a résolu des questions que jadis vraisemblablement on aurait cru nécessaire de trancher par l'épée. La génération présente sent plus que les générations passées quelle écrasante responsabilité pèserait sur le chef d'État qui oserait prendre l'initiative d'une guerre européenne.

Et quelle serait l'issue dernière des événements? L'histoire, et même la statistique telle que la présente M. Bodart, portent à la modestie. Jeune homme, j'éprouvais un sentiment de fierté patriotique lorsque j'entrais dans la chapelle des Invalides et que je voyais suspendus à la muraille les trophées de nos victoires. Vieillard, j'ai eu un serrement de cœur en parcourant les salles du vieil Ermitage de Saint-Pétersbourg, remplies des débris de la campagne de 1812, et les larmes me sont venues aux yeux lorsque je me suis trouvé dans l'arsenal de Berlin; j'en suis sorti promptement.

Dans un livre récemment publié, *Guerre et paix internationales*, M. d'Eichthal a dressé le double budget de la guerre, hommes et argent, en Europe.

Sur ses 435 millions d'habitants en 1906 l'Europe en tenait 4 millions un quart sous les drapeaux (armée de terre) en temps de paix. Comme ce prélèvement ne s'opère que sur la population active (soit celle de quinze à soixante ans) du sexe masculin, c'est environ 1 travailleur sur 30 qui est enlevé au travail. La proportion quintuplerait sur le pied de guerre et tout le mouvement de l'économie nationale sera arrêté ou dévoyé.

Les effectifs sur le pied de paix ont doublé depuis 1869 en Europe.

Comme la France a maintenant une population bien inférieure à celle de l'Allemagne et qu'elle doit cependant pourvoir

suffisamment à sa défense, elle est obligée de faire un effort plus grand que sa voisine, et même un effort croissant ; elle entretient aujourd'hui 1 soldat sous les armes (armée de terre) par 65 personnes de sa population totale, tandis que l'Empire allemand en entretient 1 par 89 habitants (1).

Si l'on accepte les chiffres donnés par Frédéric le Grand dans l'*Histoire de mon temps*, on peut évaluer la force militaire de la France au milieu du dix-huitième siècle à 1 soldat par 121 habitants sur le pied de paix, proportion bien moindre qu'aujourd'hui. Il est vrai que pendant la guerre de 1741-1747 il fallut presque tripler l'effectif (2) et que Frédéric, roi conquérant dont les États ne renfermaient pas 2 millions et demi d'hommes, entretenait 1 soldat par 29 habitants ; mais son armée était composée en partie de mercenaires étrangers.

Plus tard, en France, en 1841, sous le gouvernement pacifique de Louis-Philippe, le rapport était de 1 soldat par 100 habitants.

La dépense en argent des États européens pour l'entretien de leurs forces de terre et de mer a plus que doublé, comme leur effectif, de 1869 (3) à 1907. Elle dépassait 6 milliards 725 millions en 1907, d'après le calcul de M. Neymarck. Que serait-ce en temps de guerre ? On l'ignore. Ce qu'on sait, c'est que la guerre de 1870-1871 n'a pas coûté à la France moins de 14 milliards et demi de francs.

Les perfectionnements et les accroissements incessants d'armement sur terre et sur mer ont surchargé d'un poids accablant les budgets des grandes puissances européennes. Hors d'Europe, le Japon le ressent lourdement, et les États-Unis eux-mêmes n'en sont pas exempts. C'est évidemment un obstacle au développement économique que des publicistes signalent

(1) La France a 602,000 soldats; l'Empire allemand, 634,000.
(2) Voir *La Population française*, par E. Levasseur, t. III, p. 251.
(3) 3 milliards en 1866.

chaque jour; et cependant la concurrence des États rend ces accroissements inévitables pour assurer, par un certain équilibre des forces, la sécurité nationale, et, avec la sécurité, l'indépendance des personnes, la garantie de la propriété, la liberté du travail, l'honneur et l'existence même de la patrie. Jusqu'à quel temps durera cette sorte de course au clocher pour un armement équilibré? Nul ne pourrait le dire. Mais l'histoire et la statistique attestent que, dans un temps où la paix a été, toute compensation faite, moins troublée qu'autrefois et où le courant général des idées est incontestablement devenu plus pacifique, les charges de guerre pèsent davantage sur la population et sur les finances publiques.

Ce sont là quelques réflexions que la lecture de la statistique des batailles dont je viens de présenter le résumé m'a suggérées et que je me suis permis de soumettre au lecteur comme un appendice à l'intéressant travail de M. Bodart.

E. LEVASSEUR.

LA RÉFORME MONÉTAIRE DANS L'INDO-CHINE FRANÇAISE.

Plusieurs discours récents de M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, ont remis à l'ordre du jour la question toujours pendante de la réforme monétaire dans notre grande colonie asiatique. La hausse et la stabilité relatives du cours du métal blanc en ces dernières années, en diminuant l'acuité de la crise monétaire dans les pays à monnaie d'argent, avait quelque peu dissimulé les inconvénients que présente pour l'Indo-Chine l'absence d'un change fixe avec la métropole et les pays à étalon d'or. Mais il suffit d'un mouvement de baisse

sur le marché de l'argent pour les faire réapparaître dans toute leur complexe gravité.

L'opportunité d'une réforme monétaire en Indo-Chine a pourtant été contestée, en raison de ses relations commerciales très étroites avec la Chine, pays à étalon d'argent. L'espace nous manque pour discuter ces arguments. Mais nous estimons, du moins, que le problème s'impose suffisamment à l'attention de l'opinion publique dans la métropole et dans la colonie pour qu'il convienne d'examiner ici dans quels termes il se pose et quelles sont les conditions de sa réalisation.

*
* *

Une bonne méthode pour chercher les moyens de remédier à la dépréciation consiste à rechercher d'abord les causes de ce phénomène. C'est ce que nous allons faire très brièvement. En ce qui concerne les pays à monnaie d'argent, il y a lieu de distinguer deux catégories de causes, la première, qui leur est propre, la seconde, qui leur est commune avec tous les pays à monnaie dépréciée (1).

La cause propre aux pays à monnaie d'argent, c'est la dépréciation du métal argent. On l'admet volontiers, trop volontiers même ; car cette proposition appelle des explications et des restrictions. En effet, la baisse du métal argent entraîne celle de la monnaie d'argent : 1° dans les pays où l'on accepte ce métal comme monnaie pesée, sous forme de lingots, barres ou espèces étrangères, comme en Chine ; 2° dans ceux où l'on accepte des monnaies étrangères, comme aux Philippines avant la réforme

(1) Nous ne mentionnerons pas, comme on le fait d'habitude, la surabondance de la monnaie locale. Sur les raisons qui nous conduisent à négliger ce facteur dans les cas de dépréciation contemporains, voir notre article : « Les dernières expériences monétaires et la théorie de la dépréciation », paru dans cette revue (numéro de septembre 1908).

américaine et en Indo-Chine française avant la prohibition prononcée par le décret du 3 juin 1903 ; 3° dans ceux qui, ayant une monnaie propre, acceptent les lingots à la frappe libre, — comme cela avait lieu dans l'Inde anglaise avant 1893. Pourquoi? Parce que, dans ces pays, il suffit à un débiteur étranger d'acheter du métal argent, au cours du marché, pour l'envoyer en paiement. Il subira assurément le frêt, l'assurance, la perte d'intérêts et, s'il y a lieu, la frappe; mais, à cela près, le cours du change suivra nécessairement celui de l'argent métal (1).

Cette cause de dépréciation disparaît dans les pays à monnaie d'argent qui, ayant une monnaie propre, n'admettent pas dans la circulation des espèces d'argent importées, et n'acceptent pas les lingots de métal blanc à la frappe LIBRE : car, désormais, les débiteurs étrangers ne peuvent plus s'acquitter en envoyant à leurs créanciers du métal blanc acheté au cours du marché.

Mais il en subsiste une autre : car, ce qui maintient dans de strictes limites les oscillations du change entre pays à monnaie d'or, c'est la possibilité d'exporter de l'or. Si les détenteurs de traites voulaient en exiger un prix supérieur à ce qu'il en coûte de faire un envoi de métal jaune, les acheteurs les obligeraient à abaisser leurs prétentions en recourant à ce dernier procédé. Mais, pour y recourir, il faut précisément qu'il y ait sur place des disponibilités d'or; et c'est faute de disponibilités suffisantes pour acquitter éventuellement un solde débiteur que certains

(1) Des discussions passionnées ont beaucoup obscurci le problème de la dépréciation de l'argent. Ce phénomène s'explique, selon nous, de la manière suivante : jusqu'en 1873, tout porteur d'argent ayant la ressource de se procurer de l'or en échange dans les pays bimétallistes, le vendeur ne pouvait pas céder le métal blanc à un taux sensiblement inférieur à ce qu'il lui en eût coûté d'envoyer son métal à la Monnaie de Paris, par exemple, et faire revenir la valeur en or. Le rapport légal des pays bimétallistes établissait ainsi un cours minimum. La suppression de la frappe libre a fait perdre ce privilège aux vendeurs d'argent; et comme, d'autre part, l'état des changes n'a jamais exigé, depuis 1866, que l'on fît appel aux réserves d'argent des pays bimétallistes, réserves que l'on n'eût pu se procurer qu'au cours légal de ces pays, le cours de l'argent n'a pu osciller que dans le sens de la baisse.

pays voient leur change monter sans aucune limite. Cette hausse du change constitue alors la dépréciation.

Pour remédier à la dépréciation, il faut donc, en tous cas, qu'il y ait un stock d'or suffisant pour parer aux besoins de la balance des comptes, et que ce stock d'or soit disponible pour les règlements à l'extérieur.

Cela dit, comment convient-il de constituer ce stock et comment peut-on en assurer la disponibilité ?

Pour répondre à ces deux questions, il faut tenir compte des circonstances, et nous devons examiner trois hypothèses :

Première hypothèse. — Le pays considéré a une balance des comptes qui se solde normalement à son crédit ; en ce cas, c'est à peine s'il est nécessaire de constituer une réserve de métal jaune : pourvu que l'on empêche la spéculation de peser sur le cours du change, en accaparant les traites sur l'étranger lors des tirages, et en les revendant aux époques de déficit, le change se maintiendra normalement au pair. Ainsi, dans l'Inde anglaise, qui jouit d'une balance fort créditrice, il a suffi de suspendre la frappe libre de l'argent, — empêchant ainsi les débiteurs étrangers de s'acquitter en expédiant des lingots achetés au cours du marché pour les faire convertir en roupies, — pour porter le cours de cette monnaie à 16 d.

La nécessité d'effectuer des paiements en or à l'étranger apparaissant rarement, il a suffi au gouvernement d'accorder — notamment en ces dernières années — des facilités toute bénévoles à l'exportation du métal jaune pour maintenir le nouveau cours de la roupie, sans qu'il ait été besoin d'organiser légalement la conversion de cette monnaie en or pour les paiements extérieurs. De même, au Brésil, la stabilisation récente du milreis paraît avoir été réalisée beaucoup moins par la création d'une soi-disant *caixa de converçao* qui, comme une banque d'émission, ne convertit que ses propres billets, que par l'intervention de la Banque nationale pour acheter les traites

émises sur l'étranger au moment de l'exportation du café et du caoutchouc et en échelonner la vente sur toute l'année.

Deuxième hypothèse. — La balance des comptes du pays considéré subit des oscillations qui se traduisent, suivant les années, soit par un solde débiteur, soit par un solde créditeur. En ce cas, il est utile de prendre des mesures, d'abord pour s'assurer un stock d'or suffisant, ensuite pour le rendre disponible.

Que faut-il entendre par un stock suffisant? Faut-il, comme on l'avait souvent cru, qu'il y ait une certaine proportion entre la quantité d'or et le montant de la circulation d'argent ou de papier? Nous ne croyons pas que ce soit en ces termes que le problème se pose. Ce qu'il faut, c'est un stock d'or assez considérable pour permettre de fournir, en toute éventualité, le solde qui peut être dû à l'étranger.

Comment rendre ce stock disponible pour les paiements extérieurs? Pour cela, il faut d'abord éviter de le répandre dans la circulation, où il risquerait de disparaître et où, en tous cas, il serait en grande partie absorbé par les paiements intérieurs : la réforme monétaire par changement de la circulation, telle que l'a réalisée le Japon, est de beaucoup la plus onéreuse — car il faut se procurer un stock d'or énorme —, sans être la plus efficace. Il faut donc mettre le stock d'or à la disposition du public, *mais seulement en vue des règlements à l'étranger :* une caisse de conversion, plus ou moins analogue à celle de la République argentine, qui fournirait, soit de l'or, soit des traites payables en or, à un taux toujours constant, constitue le meilleur moyen d'atteindre ce but.

Troisième hypothèse. — La balance des comptes se solde normalement en déficit. En ce cas, nous estimons que toute tentative de réforme sera vaine : la caisse de conversion, remplie à grands frais de métal jaune, ne tardera pas à se vider, par suite des paiements continuels à effectuer au dehors.

Il est vrai que le gouvernement n'est pas tout à fait sans influence sur la balance des comptes : des emprunts à l'extérieur, dont le versement est échelonné sur plusieurs années, peuvent rendre le pays momentanément créancier de sommes importantes et renverser la balance en sa faveur, permettant ainsi la stabilisation du change. Si ces circonstances favorisent l'investissement de capitaux étrangers dans l'industrie privée et que les exportations s'accroissent, le revirement de la balance pourra se perpétuer et rendre la stabilisation durable. C'est une chance à courir —, la seule à notre avis. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'avenir de la stabilisation est strictement lié à l'état de la balance des comptes (1).

*
* *

Cela posé, l'Indo-Chine française est-elle en situation de réaliser la stabilisation de sa piastre?

Il y avait d'abord une mesure qui était à la portée du gouvernement : la constitution d'une monnaie propre, ayant pour but de rompre toute solidarité entre le cours de la monnaie indo-chinoise et celui du métal argent. Cette mesure, conseillée dans un très judicieux rapport de M. Arnauné, et projetée, dès 1897, par M. Doumer, *a été prise*. L'Indo-Chine possédait depuis longtemps une piastre française; mais on tolérait la circulation parallèle, dans notre colonie, de la piastre mexicaine. Cette dernière, frappée en vue de l'exportation, suivait les mêmes oscillations de valeur — du moins à très peu de chose près — que l'argent en lingot; et son importation en

(1) M. Arnauné estimait que, pour pouvoir stabiliser, l'Indo-Chine devait réaliser non pas seulement l'équilibre de sa balance des comptes totale, mais celui de sa balance des comptes vis à-vis des pays à monnaie d'or. Nous estimons, sur ce point, avec M. Détieux, qu'il suffit que la somme de ses créances, *évaluée en or*, puisse compenser la somme de ses dettes. — Cf. Détieux, *La question monétaire en Indo-Chine*, p. 390, Paris, Emile Larose.

Indo-Chine avait le même effet que, avant 1893, l'introduction dans l'Inde anglaise de lingots que les ateliers monétaires convertissaient en roupies : les débiteurs étrangers pouvant s'acquitter en envoyant de l'argent acheté au prix du marché, la valeur au change de la monnaie de la colonie s'abaissait à ce cours et en subissait les fluctuations. Diverses considérations firent cependant hésiter à prohiber cette importation. Cela fut fait seulement par un décret du 3 juin 1903, et cette mesure a été complétée par un arrêté du 3 octobre 1905, qui prononce la démonétisation du dollar mexicain.

L'Indo-Chine possède donc actuellement sa circulation propre ; et comme, d'ailleurs, la piastre française n'est frappée que par le gouvernement, il n'est plus possible aux créanciers étrangers de s'acquitter vis-à-vis de l'Indo-Chine avec de l'argent acheté à l'extérieur au cours du marché, sauf, toutefois, en rapatriant des piastres françaises exportées (1). Sauf cette réserve, on peut dire que l'Indo-Chine française a réalisé la première partie de sa réforme monétaire, en mettant fin à l'une des deux causes de dépréciation qui affectaient sa circulation.

Mais, pour assurer le relèvement et la stabilité d'un change, il ne suffit pas d'enlever aux créanciers étrangers la possibilité de s'acquitter en métal déprécié, il faut encore, avons-nous dit, fournir aux habitants du pays, qui sont débiteurs de l'étranger, un moyen de s'acquitter sans avoir à subir de perte au change ; et ce moyen consiste à leur fournir, à un taux fixe, de l'or, ou des traites payables en or. Mais cette seconde condition pose de nouveaux problèmes.

Il nous faut examiner tout d'abord si la balance des comptes de l'Indo-Chine semble devoir permettre au gouvernement d'assurer la fixité du taux de conversion. Ensuite, si nous

(1) D'après les informations de M. Détieux, on peut supposer que cette éventualité ne serait guère à craindre, la plupart des piastres françaises exportées ayant été fondues

admettons qu'un certain stock d'or sera nécessaire et suffisant pour atteindre ce but de façon durable, il nous faudra rechercher quel devra être son montant, sous quelle forme il devra être tenu à la disposition du public, comment il pourra être obtenu et, enfin, quel devra être le taux de conversion, ou, en d'autres termes, la parité à établir entre la monnaie d'argent locale et la monnaie d'or.

Le premier point est de beaucoup le plus important et, malheureusement, aussi le plus délicat à déterminer. Car il est assez difficile d'établir avec quelque précision l'état normal de la balance des comptes de l'Indo-Chine française.

M. Marcel Détieux, dans son excellent ouvrage, déjà cité, s'est efforcé de le déterminer : dans un tableau établi pour une période récente de six années (1900-1905), il a totalisé, d'une part dans la colonne du débit, avec les importations, les annuités des emprunts de la colonie et sa contribution à la métropole, d'autre part, dans la colonne du crédit, avec les exportations, les dépenses de l'État français dans la colonie et les prélèvements opérés sur les emprunts. Ce tableau présente des lacunes que l'auteur ne cherche aucunement à dissimuler : ainsi, il ne contient aucune mention relative aux apports de capitaux effectués par des sociétés privées et au retour des dividendes; et quoique, dans un pays neuf, cet élément de la la balance des comptes ne puisse atteindre un total très élevé, cette omission constitue une lacune aussi regrettable que difficile à combler. Cependant, il est à présumer que, dans cette région qui s'ouvre à peine à l'exploitation européenne, l'afflux des capitaux nécessaires à la création d'entreprises nouvelles l'emportera, un certain temps du moins, sur la fuite que provoquera le rapatriement des dividendes; et il ne semble pas à priori qu'il en doive résulter des inquiétudes au point de vue qui nous intéresse.

Tel qu'il est, le tableau établi par M. Détieux indique, pour

cette période de six années, une balance très légèrement créditrice au total (environ vingt millions de francs), à la suite d'oscillations qui n'ont pas dépassé, au débit, trente-quatre millions dans l'année où le solde débiteur a été le plus élevé.

Ce résultat a été, il est vrai, contesté par un critique de beaucoup de compétence (1), qui a reproché à l'auteur du tableau d'avoir fait figurer au crédit de la colonie des ressources aussi anormales que les prélèvements opérés sur ses emprunts, prélèvements qui dans ces six années ont atteint le chiffre considérable de 134 millions. M. Détieux a fait observer toutefois que ces prélèvements ont eu pour but et pour effet de provoquer des importations également anormales, importations d'outillage pour les travaux que les emprunts extérieurs doivent permettre d'effectuer dans la colonie. Cette explication nous semble de nature à justifier dans une très large mesure les calculs de l'auteur ; et il nous faut reconnaître, d'ailleurs, que parmi les pays qui ont récemment stabilisé leur change, il en est plusieurs qui ne maintiennent, dans leur balance des comptes, l'équilibre nécessaire à la stabilité de la parité légale que par des apports de capitaux extérieurs. La stabilité une fois acquise, facilitant à son tour des apports nouveaux, une balance créditrice ou, du moins, équilibrée, tend à se maintenir tant que le reflux des dividendes vers l'extérieur ne vient pas trop contrebalancer cette influence. La durée de la stabilisation ne peut ensuite dépendre que de l'essor donné aux exportations de marchandises ou de la diminution de certaines importations, résultat de la création d'industries nouvelles.

Ainsi donc, sans préjuger de l'avenir de la stabilisation en Indo-Chine, avenir qui semble lié à la forme que prendra son développement économique, tout ce que l'on peut inférer des données simplement approximatives dont nous disposons rela-

(1) Voir *Quinzaine coloniale*, numéros des 10 décembre 1907 et 25 janvier 1908.

tivement à l'état de sa balance des comptes, c'est que la réalisation actuelle de la stabilisation de la piastre, tout en étant fort délicate et un peu incertaine, semble pouvoir être tentée.

*
* *

Mais à quel prix et dans quelles conditions ?

Le stock d'or destiné à assurer la convertibilité de la piastre indo-chinoise à un taux fixe doit-il être très considérable ? Comment pourra-t-on se le procurer ? Sous quelle forme conviendra-t-il de l'entretenir ? Et enfin, à quel taux y a-t-il lieu de fixer la parité nouvelle et stable que l'on se propose d'établir ?

En ce qui concerne le stock d'or nécessaire à la conversion, M. Détieux, se basant sur les calculs d'après lesquels, dans une année particulièrement déficitaire, il n'y aurait pas eu un solde supérieur à trente-quatre millions à payer à l'extérieur, l'évalue modestement à quarante millions, — du moins pour commencer; et il compte que les profits réalisés par le gouvernement indo-chinois sur la frappe des monnaies d'argent permettront de l'accroître par la suite. Nous envisagerons un peu plus loin cette dernière proposition, mais il nous semble que l'évaluation du stock initial nécessaire est bien optimiste, et que, vu l'insuffisance des états approximatifs qui ont été établis, il serait prudent de majorer sensiblement ce chiffre.

Quant aux moyens de se procurer le stock nécessaire, ce que nous savons néanmoins de la balance des comptes indo-chinoise ne permet pas d'espérer qu'il suffira de donner à l'or cours légal dans la colonie pour l'y voir affluer. Si ce procédé a pu réussir dans l'Inde, c'est uniquement grâce à la circonstance exceptionnellement favorable d'une balance constamment créditrice, qui, après la suspension de la frappe libre de l'argent, a provoqué une très forte importation de monnaies d'or anglaises. Le projet Doumer, qui reproduit le système de l'Inde,

ne suffirait donc pas, en l'état actuel des choses, à réaliser complètement la réforme désirée. Il faut que, dès le jour où il décrétera la stabilisation de la piastre, le gouvernement de l'Indo-Chine ait un stock disponible qui lui permette de fournir du change au taux fixé, et, par conséquent, il doit se procurer cette disponibilité d'avance, selon toute vraisemblance par la voie de l'emprunt. C'est une charge inévitable.

Est-ce à dire qu'il lui soit nécessaire de faire, à grands frais, venir de l'or en Indo-Chine? Assurément non. D'abord, approvisionner d'or la circulation indo-chinoise serait de tous les procédés le plus onéreux et le moins efficace. Même en admettant que les transactions locales — vu les habitudes des indigènes — en absorbent peu, ce qu'elle en retiendrait diminuerait d'autant le stock disponible pour les règlements extérieurs. Enfermer l'or dans une caisse de conversion, d'où il ne sortirait que pour les paiements à effectuer au dehors, serait assurément une mesure de beaucoup préférable. Encore n'est-elle pas indispensable. Il suffirait très vraisemblablement au gouvernement de l'Indo-Chine de délivrer, à un taux fixe, des traites payables à Paris, où il posséderait une somme disponible non pas même en or, mais en monnaie française. C'est le procédé qu'emploient les Américains à Manille; et il est parfaitement efficace, tant que le fonds entretenu en vue du change peut faire face aux besoins.

Le dernier problème qui reste à envisager, et qui n'est pas le moins embarrassant, est celui du taux auquel il convient de fixer la parité de la monnaie indo-chinoise. Personne ne songe, assurément, à rétablir là-bas entre l'or et la piastre l'ancien rapport de 1 à 15 1/2 existant entre nos monnaies d'or et d'argent. Sans peser les avantages et les inconvénients financiers d'un régime aussi artificiel, la seule perspective des perturbations qu'il apporterait dans les relations commerciales avec les autres pays à circulation d'argent suffit à le faire écarter.

D'autre part, une valeur légale trop rapprochée du cours actuel du métal argent peut ébranler tout le système. En effet, une hausse du métal sur le marché peut, en lui donnant une valeur commerciale supérieure à sa valeur légale, provoquer l'exportation en masse des espèces : c'est ce qui s'est passé en 1906 dans tous les pays qui avaient adopté le rapport de 1-32 (Philippines, Japon, Mexique, etc.). Il a fallu, pour mettre fin à des opérations que les prohibitions ne suffisaient pas à empêcher, réduire le titre des espèces, c'est-à-dire, en fait, établir un nouveau système monétaire basé sur un autre rapport légal entre les deux métaux.

Pour éviter de tels remaniements, il faut donc s'efforcer empiriquement de fixer le taux de conversion de la monnaie d'argent locale en or un peu au-dessus du cours que peut atteindre le métal. La piastre indo-chinoise n'ayant pas dépassé la valeur commerciale de fr. 2.94 pendant la hausse de ces dernières années, M. Détieux propose l'adoption du rapport de 1 à 27.9, qui donnerait à la piastre la valeur ronde de trois francs.

En résumé, on ne saurait à priori se prononcer de façon certaine sur l'avenir d'un régime monétaire basé sur le principe du *gold exchange standard*, c'est-à-dire d'une circulation d'argent (ou de papier) ayant un rapport d'échange fixe avec l'or. Sa durée dépend en tous cas de l'état de la balance des comptes, et est, en outre, lorsqu'il s'agit d'une circulation d'argent, subordonnée, dans une certaine mesure, au cours de ce métal. Mais ce régime semble pouvoir être établi actuellement dans l'Indo-Chine française, et a des chances de s'y maintenir. La compétence du gouverneur actuel de cette colonie et de son collaborateur, M. Détieux, donne, en tout cas, toute garantie que, si cette réforme doit être opérée, elle le sera dans les conditions les meilleures.

BERTRAND NOGARO,
Professeur agrégé d'économie politique
à l'Université de Montpellier.

LA VIE FINANCIÈRE

I. FRANCE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE, ESPAGNE.

Banque d'État du Maroc. — La seconde assemblée générale de la Banque d'État du Maroc s'est réunie le 22 mai dernier pour approuver le compte rendu de l'exercice 1908. Les troubles de diverses natures qui se sont produits dans l'empire chérifien pendant la durée de l'exercice n'ont pas permis à la Banque d'atteindre encore une période d'exploitation normale. Le compte rendu le constate et l'explique en ces termes :

« La situation politique au Maroc, pendant la plus grande partie de la dernière année, a été troublée, et pourtant la situation économique est restée intacte; en effet, l'abondance des récoltes a compensé le malaise causé par l'anarchie dans laquelle a vécu le pays. Les exportations ont repris une ampleur qu'elles avaient perdue depuis plusieurs années, le commerce général a augmenté de près de 50 p. c. et les recettes douanières se sont notablement accrues ; nous avons donc le droit d'espérer que, l'ordre se rétablissant promptement et se maintenant, grâce à la volonté de Sa Majesté Chérifienne, grâce aussi au parfait accord des puissances européennes, ce beau pays pourra mettre en œuvre les richesses que la Providence a si libéralement départies à son sol.

» Les bénéfices de notre banque ne se sont pas suffisamment ressentis de l'activité commerciale ; ils sont restés à peu près les mêmes que pendant l'exercice précédent : fr. 389,051.57 en 1908, ou 5,05 p. c. du capital versé, contre fr. 241,891.17 pour 8 mois en 1907, ou 4,771 p. c. du capital versé.

» Sans être mauvais, ce résultat ne nous satisfait pas et

notre devoir est de rechercher ses causes, afin d'obtenir une amélioration que vous jugerez, comme nous, très désirable.

» Notre personnel ne nous a donné que des sujets de satisfaction, mais il y a évidemment dans son organisation des défauts qui appellent certaines réformes.

» Nous aurons à multiplier les agences sur les points de l'Empire où le développement du commerce les rendrait aussi utiles à la population que profitables à nos intérêts; mais, avant de créer une agence, il faut, au préalable, s'assurer le concours d'employés intelligents, capables et sûrs; ce qui est délicat en Europe devient difficile en terre africaine; nous devons aussi veiller à la sécurité et à la bonne installation du siège social et des agences; mais, pour cela, il faut que nous obtenions du Makhzen l'accomplissement des prescriptions des articles 39 et 40 de l'Acte d'Algésiras; pour y arriver, nous avons renouvelé nos démarches et nous avons reçu en partie satisfaction.

» Il est une autre question dont nous devons nous préoccuper et sur laquelle nous attirons votre attention: nous voulons parler du tribunal spécial, édicté par l'article 45 de l'Acte d'Algésiras. Vous savez que, comme défendeurs, nous ne sommes justiciables que de ce tribunal, alors que, comme demandeurs, nous nous présentons devant les tribunaux consulaires ou marocains suivant la nationalité du défendeur.

» Le tribunal spécial doit être renouvelé par le corps diplomatique chaque année, au plus tard en décembre pour l'année suivante; or, pour que ce tribunal existe en réalité et nous offre toutes garanties, il ne suffit pas que ses membres soient désignés, il faut encore qu'il ait un local déterminé pour ses séances, un emplacement pour ses archives, des officiers, tels que greffier, huissier.

» Pour arriver à cette organisation, nous avons adressé, dans le courant de janvier, une requête au doyen du corps diplomatique de Tanger. Sans vouloir nous plaindre, nous avons tenu à vous exposer les difficultés qui nous entourent dans la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier. »

En ce qui concerne la situation monétaire, que la Banque est spécialement chargée d'assainir, en exécution des disposi-

tions de l'Acte d'Algésiras, le compte rendu résume ainsi les situations en cours d'exercice :

« L'encaisse a subi en 1908 d'importantes fluctuations, particulièrement en ce qui concerne la monnaie marocaine.

» Notre stock de hassani s'était accru d'une manière constante pendant le premier semestre, passant de P. H. 5,827,763.43 au 1er janvier à 9. H. 7,233,141.98 au 30 juin 1908 ; il a subi une très importante baisse en juillet, août, septembre et octobre. Ces retraits étaient motivés par les besoins des commerçants pendant la campagne d'exportation ; dès qu'elle fut terminée, le hassani envoyé à l'intérieur, pour prix des récoltes, est revenu progressivement vers les ports ; le mouvement semble devoir se continuer encore pendant quelques semaines.

» La rareté temporaire de la monnaie hassani pendant le second semestre de 1908 nous a amenés à examiner de nouveau la question de la frappe réservée à la Banque par l'Acte qui l'a constituée ; en outre, nous avons porté notre attention sur la création du billet de banque. Le Maroc peut espérer une période de tranquillité et de développement agricole et commercial, ses besoins de monnaie peuvent s'accroître ; si une gêne monétaire se faisait sentir, elle serait, sans doute, efficacement combattue par la création du billet de banque, appuyé d'autorisations de frappe de monnaie métallique qui assureraient l'entière sécurité de la monnaie fiduciaire.

» Nos billets sont à l'étude et pourront être mis en circulation dans le courant de 1909.

» Nous mettrons également en circulation cette année des Bons de Caisse, qui, pensons-nous, pourront être très utiles au commerce marocain.

» Il convient de remarquer que le cours de la peseta hassani a été sensiblement plus fixe en 1908, comparativement aux monnaies étrangères, qu'il ne l'avait été en 1907. Les cours extrêmes ont été de 147,60 un instant, en mai, et de 163,50 pendant quelques jours, en octobre. Durant les quatre premiers et les trois derniers mois de l'année, ils se sont constamment tenus entre 150 et 160. »

A la suite du rapport du Conseil, a été communiqué aux actionnaires le rapport des censeurs chargés de surveiller la gestion de la Banque, au nom des gouvernements français, allemand, anglais et espagnol. Ce rapport, signé de MM. Guernaut, Von Glasenapp, Addis et de Moralès, expose, dans les termes les plus clairs et les plus précis, tous les détails de la gestion que les censeurs ont spécialement été chargés de surveiller. En ce qui concerne la situation monétaire, ses appréciations méritent d'être intégralement retenues :

« En vous entretenant, l'année dernière, à pareille époque, de la situation monétaire que l'Acte d'Algésiras et les statuts leur font une obligation spéciale de surveiller, les censeurs vous faisaient part de leur espoir de voir une amélioration notable se produire au cours de l'année 1908. Sans avoir été totalement déçu, cet espoir ne s'est pas non plus complètement réalisé, et c'est une fois de plus aux circonstances spéciales qui ont marqué l'exercice 1908 qu'il faut attribuer la lenteur des progrès constatés. Au nombre de ceux-ci, il est juste de relever en première ligne une plus grande stabilité du cours de la peseta hassani dont les oscillations se sont maintenues entre 147,60 et 163,50. Encore ces cours extrêmes n'ont-ils été pratiqués que pendant quelques jours, le premier en mai, le second en octobre, tandis que pendant les quatre premiers et les trois derniers mois de l'année la cote n'a varié qu'entre 150 et 160. En 1907 les cours extrêmes avaient été de 168 et de 147. Le taux relativement favorable du change en 1908, malgré l'agitation intérieure, peut être attribué à l'abondance de la récolte et aux exportations importantes qui en ont été la conséquence. Il en était aussi résulté, de la part des régions agricoles, une demande de numéraire telle qu'on a pu redouter un moment de voir une pénurie de monnaies se produire dans les ports. Fort heureusement, ces craintes ne se sont pas réalisées, et l'encaisse de la Banque au 31 décembre 1908 est sensiblement inférieure au chiffre de 1907; elle a cependant suffi à tous les besoins. Il est prudent néanmoins de se mettre à l'abri d'une crise, toujours possible; aussi la Banque hâte-t-elle la préparation du billet hassani, qui pourra sans doute être mis en circulation au cours de l'année 1909. Dans le même ordre d'idées, elle a décidé de procéder, contre versements d'espèces, à la délivrance de Bons

de Caisse qui, se juxtaposant au numéraire et aux billets de banque, augmenteront le volume des moyens d'échange.

» Si ces mesures ne constituent que les premières étapes de l'œuvre dont le but définitif est l'assainissement et la régularisation de la circulation monétaire, elles n'en ont pas moins leur importance et doivent précéder toute modification des bases du régime monétaire actuel. Continuer les études entreprises, observer attentivement les phénomènes économiques et financiers qui se produisent au Maroc, s'inspirer au besoin d'exemples pris chez les nations qui ont eu à lutter contre des difficultés analogues, tel doit être et tel est en effet le programme de la Banque, qui n'oublie pas qu'aucune réforme monétaire, aucune tentative de régularisation du change ne peuvent prétendre au succès si elles n'ont pour support, en même temps que des finances publiques prospères, la confiance des populations, justifiée par la constitution de réserves métalliques, gage incontesté de la circulation fiduciaire. »

Ajoutons qu'en raison des circonstances encore difficiles de la gestion, les bénéfices de la Banque ont été entièrement affectés à des amortissements ou reportés.

La circulation monétaire en Belgique. — Le dernier rapport adressé au Ministre des Finances de Belgique par le Commissaire des Monnaies contient de très intéressants renseignements sur la situation monétaire en Belgique et les vicissitudes auxquelles donnent lieu les fluctuations du change. La spéculation de frontière porte surtout sur les écus, à l'égard desquels le rapport donne les détails suivants :

« De 1832 à 1876 il a été émis pour 495,678,210 francs en écus de 5 francs, savoir :

» 145,180,490 francs frappés de 1832 à 1865, à l'effigie de Léopold Ier; 350,497.720 francs, frappés de 1867 à 1876, à l'effigie de Léopold II. Les refontes faites depuis 1880 jusqu'à ce jour se sont élevées à 13,044,490 francs.

» Plus des trois quarts des écus à l'effigie de Léopold Ier

paraissent avoir disparu. Les quantités totales d'écus belges encore existantes sont présumées inférieures à 375 millions.

» La circulation des écus de 5 francs était naguère évaluée à 200 millions. Depuis lors, son montant a beaucoup diminué, en raison du change défavorable sur la France, qui est une cause permanente d'exportation. Actuellement, la circulation ne paraît guère dépasser 100 à 150 millions.

» La Banque Nationale, qui paie en argent, est forcée de se ravitailler périodiquement à Paris. Elle s'est fait adresser :

38	millions en	1898	12	millions en	1904
60	—	1899	24	—	1905
35 1/2	—	1900	81 1/2	—	1906
14 1/2	—	1901	98 1/2	—	1907
11	—	1902	79	—	1908
25	—	1903			

soit, depuis onze ans, une somme totale de 479 millions.

» Au 31 décembre 1908, son encaisse en écus était de 37 millions 32,500 francs, y compris 2,170,000 francs en pièces belges, retirées de la circulation pour cause d'usure.

» Le change sur Paris a été défavorable, comme les années précédentes. La prime, qui était tombée au-dessous de 1 par mille en janvier et février, s'est élevée progressivement jusqu'à 4 par mille en novembre, pour revenir à 3 par mille en décembre. La moyenne pour l'année a été de 2 3/8. L'effet de la prime est l'exportation des écus de la circulation belge, et même des monnaies divisionnaires. La Banque Nationale constate plus particulièrement les sorties des monnaies par les agences voisines des frontières françaises. Certains négociants opèrent chez les particuliers le drainage des monnaies. Le gouvernement a pris des mesures en vue d'entraver la sortie du numéraire. C'est ainsi que l'administration des chemins de fer veille à ce que d'importants transports de pièces d'argent ne puissent être effectués dans les voitures sous forme de bagages. Les comptables des départements des finances et des chemins de fer ne peuvent, en dehors du service normal des guichets, échanger les monnaies qu'ils reçoivent du public. La Banque Nationale s'efforce également, dans la mesure du possible, d'empêcher

l'exode des écus. Elle atténue le mouvement d'exportation par des réalisations du portefeuille étranger. Ce portefeuille a varié pendant l'année entre 152 et 207 millions. »

LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES EN 1908. — Le *Moniteur des Intérêts matériels* a recensé, comme chaque année, le montant des valeurs mobilières émises en 1908. Cette statistique ne peut sans doute qu'être très imparfaite, étant donné la difficulté de recueillir les éléments qui lui servent de base. Néanmoins, comme elle est régulièrement poursuivie depuis nombre d'années, la série des chiffres peut donner lieu à des comparaisons intéressantes. Chacun sait que l'on peut déduire des rapports exacts de chiffres également incertains et affectés d'inexactitudes qui se répètent vraisemblablement dans le même sens.

La série des chiffres depuis 1871 est la suivante :

Années.	Émissions. Milliards.	Années.	Émissions. Milliards.	Années.	Émissions. Milliards.
1871. . .	15.6	1884. . .	4 9	1897. . .	9.6
1872. . .	12 6	1885. . .	3.3	1898. . .	10.5
1873. . .	10.9	1886. . .	6 7	1899 . .	11.3
1874. . .	4.2	1887 . .	5.0	1900. . .	11.9
1875. . .	1 7	1888. . .	7.9	1901. . .	9.9
1876. . .	3.7	1889. . .	12.7	1902. . .	21 9
1877. . .	7.9	1890. . .	8.1	1903. . .	18.4
1878. . .	4.6	1891. . .	7.6	1904. . .	14.4
1879. .	9.4	1892. . .	2.5	1905. . .	19.1
1880. . .	5.5	1893. . .	6.5	1906 . .	26.5
1881. . .	7.2	1894. . .	17.8	1907. . .	15.3
1882. . .	4.5	1895. . .	6 5	1908. . .	21.2
1883. .	4 2	1896. . .	16 7		

En ce qui concerne les chiffres de 1908, le *Moniteur des Intérêts matériels* en souligne très justement la portée par ces réflexions particulièrement topiques et judicieuses :

« Il est impossible que notre tableau des émissions, en 1908, satisfasse ceux qui cherchent là une preuve de confiance et

d'esprit d'initiative chez les détenteurs de capitaux disponibles. Si nous élaguons les conversions — et une conversion est une opération négative par laquelle un débiteur diminue la charge d'emprunt précédemment acceptée vis-à-vis de ses créanciers — nous pouvons résumer ainsi notre tableau :

	1907	1908
	Millions de francs.	
Emprunts d'États	5,500	7,244
Banques.	1,526	1,374
Chemins de fer, sociétés industrielles	8,091	12.256
Totaux . . .	15,117	20,844

soit une augmentation de plus de 5 milliards de francs ou plus de 30 p. c. qui, au premier abord, apparaît comme intéressante et fournissant la preuve d'une réelle initiative. Mais il en faut rabattre, si l'on analyse les causes de ces appels au crédit.

Tout d'abord, il y a 1,744 millions de plus au chapitre des fonds d'États, dont 400 millions pour l'Amérique latine, 400 millions pour l'Autriche-Hongrie, 365 millions pour la Russie et 200 millions pour le Canada. Or, les capitalistes qui ont fait accueil à ces émissions n'ont guère fait œuvre d'initiative. Ils ont fait des placements en rentes, se contentant d'espérer un revenu tout à la fois maximum et minimum, avec l'espoir que ce revenu ne sera pas réduit soit par une conversion de prospériré, soit par une conversion de misère, ou l'établissement d'un gros impôt sur le coupon. On avouera que c'est maigre comme manifestation d'initiative ou d'esprit d'entreprise.

» Il y a bien aussi les 4,165 millions souscrits supplémentairement au profit de chemins de fer et d'entreprises industrielles. Les Américains du Nord et du Sud ont contribué pour la plus grosse part, soit pour 3 milliards, à cette augmentation. Mais ici encore nous nous refusons à voir une preuve d'initiative réelle, et cela pour cette raison que la plupart des titres

PAIR.	CHANGES (à vue).	6 mai.	13 mai.	21 mai.	27 mai.	3 juin.	10 juin.
	DE PARIS SUR :						
100	Belgique.	99.75	99.69	99.69	99.69	99.69	99.78
100	Suisse	100	100	100	100	100	99.94
100	Italie	99.50	99.37	99.31	99.31	99.44	99.62
25.22	Londres (chèque) .	25.18	25.160	25.165	25.175	25.18	25.22
518.13	New-York	516	515.50	515.50	516	515.50	516.50
123.50	Berlin	123.12	122.94	123.6	123.12	123.19	123.22
500 »	Espagne (versement)	447.50	447.75	448.25	449.50	451	453
560 »	Lisbonne	470	469	478	483	490	510
266 »	St-Pétersbourg . . .	265	265	265.25	265.75	266	266.50
	DE LONDRES SUR :						
1.4	Bombay	1.3 31/32	1.3 31/32	1.3 15/16	1.3 15/16	1.3 31/32	1.3 31/32
	Shanghaï	2.4 7/8	2.4 7/8	2.4 1/2	2.4 1/2	2.4 3/4	2.4 3/4
	Yokohama (4 mois).	2.0 1/2	2.0 1/2	2.0 9/16	2.0 9/16	2.0 9/16	2.0 9/16
	MÉTAUX PRÉCIEUX.						
77 101/4	Or	77.9 5/8	77.9 1/4	77.9 3/8	77.9	77.9	77.9
	Argent.	24 7/8	24 3/16	24 5/16	24 1/4	24 5/16	24 5/16

Places.		6 mai.	13 mai.	21 mai.	27 mai.	3 juin.	10 juin.
Paris . . .	Escompte officiel . .	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
	Marché libre	1 1/4	1 1/8	1 1/8	1 %	1 1/8	1 1/2
Londres . .	Escompte officiel . .	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2
	Marché libre	1 5/16	1 5/16	1 7/16	1 9/16	1 5/8	2 %
Berlin . .	Escompte officiel . .	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
	Marché libre	2 %	2 1/4	2 1/2	2 3/4	2 5/8	2 7/8
New-York (Time money)		3 %	3 3/4	3 %	3 %	3 %	3 1/4
Bruxelles (Escompte officiel).		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Amsterdam (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Berne (Escompte officiel)		3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %

MARCHÉS ET VALEURS.	4 mai.	11 mai.	18 mai.	25 mai.	1er juin.	7 juin.
PARIS.						
Rente 3 p. c. perpétuelle	97.40	97.45	97.625	97.80	97.75	98.15
Russe 4 p. c. consolidé	87 50	87.80	88	89 20	88 75	87
Rente italienne 3 3/4 p. c.	104.25	104.25	104.30	104.85	104.95	105.10
Espagnole extérieure 4 p. c.	99	98.70	98 85	98.75	98.55	98.80
Turc unifié 4 p. c.	93.10	92.925	93.30	93.10	92.85	92.85
Crédit Lyonnais	1,217	1,212	1,216	1,235	1,240	1,256
Banque de Paris et des Pays-Bas	1,633	1,622	1,638	1,649	1,655	1,672
Banque ottomane	719	719	722	726	729	729
Chemins de fer du Nord	1,755	1,740	1,750	1,750	1,751	1,738
Métropolitain de Paris	505	506	516	517	515	516
Suez	4,715	4,755	4,820	4,790	4,792	4,820
Thomson-Houston	716	714	715	714	705	710
BRUXELLES.						
Belge 3 p. c.	95 45	95.60	95 55	95.70	95.65	95.675
Lots du Congo	88.25	88.25	88	88.625	88.375	88 875
Banque de Bruxelles	1,099	1,088 50	1.086	1,097.50	1,100	1,096
Cockerill	1,790	1,840	1,846.25	1 825	1,841	1,835
Charbonnage Nord de Charleroi	3.202.50	3,170	3,202.50	3,225	3,040	3,077 50
Id. Monceau-Fontaine	8,930	9.000	9.000	8,725	8,715	8.715
Vieille Montagne	825	815	819 50	825	835	851
Haut-Congo	1,065	1,125	1,180	1.305	1,295	1,327.50

Consolidés 2 1/2 p. c.	85.37	85.00	85.37	85.25	84.62	84 50
Egypte unifiée	102.75	103	103	103	103	102.75
Japonais 99 4 p. c.	90.37	90.37	90.50	92.87	93.25	93.50
Brighton	87.75	90.75	90 50	90.50	90.50	88 50
Great Western	120	119 75	119.75	119.50	119.75	118.75
Rio Tinto (ord.)	72	75.12	75.37	77.25	78 87	81.75
de Beers (ord.)	12.50	13.12	13.12	14.06	14.62	15.43
Robinson	10.12	10.37	10.37	11.12	11.62	11 25
Berlin.						
Prussien 3 p. c.	87	86.50	86.60	86 40	86.50	86
Disconto	189 70	189.60	188.20	185 80	187	186
Deutsche Bank	243.25	243.10	243 50	241	241.90	241.20
Bochum	225 75	228.40	226.25	226	228.60	225.50
Allgemeine Elektricitäts	235.80	237.30	236.60	231.60	234.60	234 25
Nobel Dynamite Trust	166 50	165.50	167.75	171	165 40	163.50
Rome.						
Rente 3 3/4 p c.	105	104 90	105 125	105.875	105.75	105.925
Banque commerciale	811 50	807.50	817	834	842	836
Chemins méridionaux	704	699	703	704	711	710
New-York.						
Chemins Pensylvania	138 62	135.07	184.12	134.75	135.25	137
Id. New-York central	130.87	132	131	130	131.25	132.25
U. S. Steel Corporation	55.87	57 75	58.12	60.75	65.37	67.12
Amalgamated Copper	78.37	83.37	83.50	84.12	85.62	86 87

nouveaux créés sont des obligations, des « bonds » à court terme, etc.; en un mot, des titres de créance sur des entreprises préexistantes. Plus spécialement en 1908 on a fait des opérations de soutien, beaucoup plus que l'on a développé l'aire de l'ancienne activité. C'était, d'ailleurs, dans la logique des choses : il fallait réparer les brèches faites par la crise de 1907-08.

» En résumé, sur 21 milliards de nouveaux titres émis en 1908, il n'y en a pas quatre à l'occasion desquels le capitaliste preneur ait fait œuvre d'initiative directe et consciente, tel le souscripteur à une action de banque, de chemin de fer ou d'industrie en voie de formation. La part de l'esprit d'entreprise a été moins large que précédemment, et, encore un coup, la crise américaine en est la cause en quelque sorte naturelle.

» Est-ce à dire que cet esprit d'entreprise, dont il faut rechercher surtout les manifestations pour apprécier le progrès de demain, ait fait complètement défaut en 1908? Il s'est réfugié chez quelques-uns, et les capitalistes preneurs de titres ont fait indirectement ce qu'ils eussent hésité à faire directement. Un exemple expliquera notre pensée. On verra à notre tableau que l'Amérique latine — surtout le Brésil — a emprunté plus d'un milliard et demi sous forme d'obligations et de titres de rentes d'États. Or, le motif d'emprunter a été presque toujours une œuvre d'initiative, la création d'un port ou d'un chemin de fer, voire une spéculation commerciale, comme le fut la fameuse affaire de la valorisation du café. Seulement, ce ne sont pas des entreprises privées agencées par des individus groupés. Ce sont les gouvernements, appuyés sur les parlements, qui préparent l'avenir en perfectionnant l'outillage économique. S'ils ont vu juste et clair et si des fautes d'application n'interviennent pas, c'est la chose commune qui bénéficiera du progrès accompli... Quant aux preneurs de ces titres, ils ont, comme M. Jourdain, fait de la commandite sans le savoir. »

*
* *

Les dernières semaines ont été pour les marchés financiers une période de hausse assez sensible. Les actions de banques

particulièrement témoignent par leur ascension que leur clientèle escompte les profits qui pourront résulter de l'émission que le prix favorable de l'argent permet de réaliser. Cette situation du marché monétaire n'est pas, d'ailleurs, sans favoriser également les cours des fonds d'État.

Le prix de l'argent se maintient à Paris à des taux tellement faibles que, d'une façon générale, les changes témoignent qu'un courant de capitaux et un appel monétaire se produit vers l'extérieur.

A. AUPETIT.

II. AMERIQUE.

Pendant la dernière semaine de mai et les premiers jours de juin, le marché des valeurs a vu les cours dépasser considérablement les plus hauts points faits par le mouvement ascensionnel qui a suivi l'élection présidentielle. L'incertitude continue à régner, parmi les importateurs et les manufacturiers, au sujet du tarif; mais elle s'est réellement atténuée, et l'on ne craint plus de sérieuse réduction des droits de douane. Au Sénat, les chefs républicains ont prouvé qu'ils étaient en état de réaliser le tarif tel qu'ils l'ont proposé, malgré quelques défections dans leur propre parti. Il est donc devenu évident qu'il ne sera procédé à aucune réduction radicale des droits. D'importants intérêts qui tirent leurs matières premières du marché national sont ainsi mis à même de souscrire leurs contrats et engagements sans s'inquiéter beaucoup du sort final de la nouvelle loi. Les droits sur l'acier sont considérablement réduits, et l'on a généralement l'impression que seuls quelques manufacturiers indépendants se verront acculés et que la *United States Steel Corporation* tirera profit, plutôt qu'elle ne pâtira, de cette

exclusion des entreprises les plus faibles. Ces conditions contribuent à la hausse générale du marché, et particulièrement au remarquable mouvement ascensionnel de l'action de la *Steel Corporation*, qui a dépassé actuellement de près de 25 points le maximum de 1902 et de 8 points celui de novembre dernier. Les existences de la *Steel Corporation* sont peut-être plus largement distribuées que toute autre valeur industrielle et leur position favorable attirera vraisemblablement le petit capitaliste vers d'autres valeurs industrielles, finalement peut-être à son désavantage, à moins qu'il n'ait la persévérance acharnée qui guida ceux qui s'en tinrent aux valeurs d'acier lorsqu'elles tombèrent au-dessous de 10 en 1903 et de 29 1/2 en août 1907.

L'action du marché des valeurs est basée sur la supputation de l'avenir plutôt que sur l'examen des conditions actuelles; mais cette supputation dénote une certaine prévision intelligente, si rien d'anormal ne vient troubler la prospérité industrielle que l'on prévoit pour le jour où le nouveau tarif deviendra loi. Le tableau ci-après donne les cours de certaines valeurs typiques à des époques caractéristiques durant les quatre dernières années. Le progrès enregistré le 1er juin, par rapport aux bas cours de la fin de février, est assez appréciable. Les écarts ne seraient pas si notables si les cours du 1er juin étaient comparés à ceux du 1er mai relevés dans le précédent numéro de cette Revue. Pendant cette période, l'Amalgamated Copper a gagné 8 1/4 points; l'American Smelting, 3 3/4; le New-York Central, 1 1/8 seulement; la Pennsylvania, elle, a reculé de 1 1/2 point. Cependant, l'Union Pacific a avancé de 3 points, et le Reading, de 10 1/4, mais la palme doit être décernée aux valeurs d'acier, où l'avance de 11 points est proportionnellement de 20 p. c. Voici quelques chiffres caractéristiques.

Valeurs.	Haut. 1906.	Bas. Août 1907.	Haut. Semaine du 28 nov. 1908.	Bas. Semaine du 27 février. 1909.	Haut. 1er juin. 1909.
Amal. Copper	118 1/4	65	86 3/8	65	85 3/4
Amer. Smelting	174	90	96 1/2	77 3/4	94 1/2
Atchison	110 1/2	81 3/4	98 3/4	98 1/2	110 1/2
Balt. and Ohio.	125 1/8	88	108 7/8	103 1/2	115 1/4
Chi., M. and Saint-Paul	199 1/8	117 1/2	150 1/4	141	152 1/2
N.-Y. Central	156 1/4	99 1/2	118 1/4	120 1/2	131 1/8
Pennsylvania	147 1/2	114 3/4	130 1/4	126 1/8	135 1/2
Reading	164	85 1/4	141	118	156 3/4
Union Pacific	195 3/8	120 1/2	184 7/8	172 1/2	191 1/8
U. S. Steel	50 1/4	29 1/4	57	41 1/4	65 5/8

CHANGEMENT D'ATTITUDE A L'ÉGARD DE LA PROTECTION. — La discussion actuelle du tarif révèle une intéressante évolution de l'opinion économique depuis une vingtaine d'années. Au cours de cette discussion on a très peu défendu l'ancienne doctrine du « laisser faire », ou même le principe de la libre entrée des matières premières. La situation est très différente de celle d'il a y quinze ans, lorsque la démocratique House of Representatives, sous la conduite du président Cleveland, vota la réduction des droits sur presque tous les articles, et porta les matières premières, comme le charbon, le fer, la laine et le bois de construction, parmi les produits exempts de la taxe. Dans la présente discussion, la question a été traitée presque exclusivement du point de vue des détails pratiques. Même s'il est encore des membres dans le parti de la minorité qui ont foi dans les principes libre-échangistes, ils considèrent qu'ils ne pourraient que nuire à leurs intérêts locaux en votant des réductions de droits sur les produits de leur propre région. Dans la classe plus élevée des professeurs d'économie politique ou des autres hommes de pensée abstraite, il y en a certes quelques-uns qui sont toujours théoriquement d'avis de marcher vers le libre-échange, mais leur voix n'a guère été entendue : les efforts faits pour recueillir des fonds en vue de la

doctrine réformiste ont rencontré peu d'empressement. Le pays entier semble avoir considéré la politique protectionniste comme adoptée pour longtemps, et même ceux qui ne l'approuvent pas en théorie sont disposés à l'admettre comme un fait concret.

Il y a plusieurs raisons à ce changement d'attitude. On trouve facilement une raison superficielle dans le fait qu'une forte proportion de ceux des hommes qui autrefois préconisèrent la réforme du tarif abandonnèrent, en 1896, le parti démocratique, parce qu'il leur répugnait de soutenir M. Bryan et ses théories monétaires. Bien que préconisant la réduction du tarif, M. Bryan a généralement évité de la présenter comme une question primordiale. Il prononça l'année passée un seul discours en faveur de la réforme, ce qui lui valut l'approbation de ses amis, même de ceux qui n'étaient pas ses admirateurs personnels ; mais il abandonna promptement ce sujet pour d'autres et n'y revint qu'assez rarement; dès lors, son parti devait se désintéresser de la question du tarif. Bien que toujours considérés comme adversaires de la politique de protection, les démocrates du Congrès n'ont pas combattu bien résolument le projet républicain. Au contraire, on a vu presque à tous les votes quelques sénateurs démocrates donner la main aux républicains pour protéger certaines industries. Plusieurs de ceux qui n'ont pas souvent voté de cette manière ont néanmoins appuyé la création d'un droit sur le coton brut, le seul article important qui soit encore exonéré, en vertu du principe que rien n'est à craindre ici de la concurrence étrangère.

La conviction est fortement ancrée que la politique de protection ne peut être abandonnée ou modifiée essentiellement par les États-Unis, parce que c'est celle de tous les pays concurrents, sauf la Grande-Bretagne. Les arguments théoriques sur lesquels est basée la doctrine de la liberté commerciale ont perdu quelque peu de leur poids, même auprès des savants, la

doctrine du laisser faire ayant été abandonnée à propos de beaucoup d'autres branches de l'activité étatique. Les États-Unis ne sont pas encore allés aussi loin que l'Allemagne dans la voie du socialisme d'État ; mais l'adoption de mesures telles que la loi fédérale dite *Pure food law* et la réglementation en matière de chemins de fer ont contribué à affaiblir la foi dans les doctrines abstraites de la vieille école d'économie politique. Interrogés à ce sujet, les plus éminents professeurs d'université répondraient encore probablement que le libre-échange fut pour les grandes nations la seule politique logique et avantageuse ; cependant ils ont été singulièrement silencieux au cours de la discussion récente. Ce silence est partiellement dû, sans doute, à la conviction que la politique de protection est, comme le système socialiste, pleine de maux, mais difficile à remplacer sans inventer quelque chose de pire ; il est sans doute aussi attribuable en partie à la conviction que la perturbation qu'entraîne un changement de politique causerait des dommages qui ne seraient pas réparés avant une génération par les profits qu'on en tirerait ; et, en matière de politique commerciale, on ne doit guère s'attendre à voir une nation travailler pour la génération future. Plus le système du tarif sera perfectionné et plus il aura été consolidé par l'adjonction d'industries nouvelles, dont quelques-unes se sont formées depuis dix ans, plus la transition à un nouveau système sera difficile, même si ce système est idéalement parfait.

Parmi les dangers de la transition, auxquels le sénateur Lodge de Massachusetts fit une courte allusion dans son solide discours sur le tarif des articles de coton, figure la puissance croissante de la concurrence orientale. Même s'il était possible aux États-Unis de rajeunir leur système de production de façon à concurrencer, sans tarifs protectionnistes, la production européenne, il est évident, même pour le doctrinaire le plus résolu, qu'il faudrait longtemps avant que l'abondance de capital et de

travail eût assuré l'équilibre des conditions entre l'Amérique et les dizaines de millions d'ouvriers habiles de la Chine et du Japon, si les capitaux européens et américains étaient employés sur une grande échelle à l'organisation de ce travail en vue de la production de textiles, d'articles d'acier et des nombreux autres produits finis que nous donne le machinisme moderne. Donc, sans que leurs vues économiques soient ouvertement désavouées par ceux qui sont capables d'en formuler, on constate une indifférence, pour ne pas dire une réelle froideur, à l'égard de réductions radicales dans le tarif parmi ceux qui en furent un jour les plus chauds partisans.

Vers la réforme bancaire. — La Commission monétaire nationale publiera probablement, vers l'époque de l'ajournement du Congrès, quelques importantes monographies traitant des systèmes bancaires des grandes nations européennes. Parmi ceux qui ont écrit ces monographies figurent des banquiers et savants bien connus en Angleterre, tels que le professeur H. S. Foxwell, de Cambridge, Mr. Withers, éditeur financier du *London Times*, Mr. Hirst, éditeur de l'*Economist*, Mr. Paish, éditeur du *Statist*, et Earnest Sykes. En France, les monographies seront faites par des économistes en vue, comme André Liesse, Albert Aupetit, Alfred Neymarck et E. Vidal. L'admirable système qui fonctionne si efficacement en Belgique sera décrit par l'auteur de cette chronique, tandis que le système suédois sera examiné par le professeur A.-W. Flux.

Un article, publié par le professeur Sprague, de Harvard, dans une revue économique trimestrielle, et relatif aux difficultés que rencontrera la création d'une banque centrale aux États-Unis, attire actuellement l'attention générale. Les partisans d'une banque centrale ont bien accueilli, en un certain sens, les critiques du professeur Sprague, parce qu'ils croient qu'elles tendront à accroître l'intérêt de ce sujet. L'une de ces

critiques porte sur la grande étendue du territoire sur lequel une banque centrale serait obligée d'opérer aux États-Unis. Il est certain que cette critique ne manque pas de poids. Cependant, pour autant qu'il s'agisse du contrôle des changes, on peut dire qu'il suffit d'organiser celui-ci au centre financier. Le mouvement de l'or est presque généralement contrôlé par le taux de l'escompte dans le centre des changes. Même en Angleterre, — où toutes les parties du système financier sont si intimement liées — les succursales de la Banque d'Angleterre fixent un taux qui ne varie pas souvent, tandis que l'Administration centrale à Londres change son taux selon l'abondance de l'or. Dans un système sain, les vagues qui partent du centre perdent de leurs forces au fur et à mesure qu'elles s'en éloignent.

Il faut cependant reconnaître que les promoteurs d'un nouveau système de circulation bancaire ne se trouvent pas ici en présence d'une situation nette. Ils ont à compter avec les quelque sept mille banques nationales déjà investies du droit d'émettre des billets et avec environ dix-huit mille banques d'État et « trust companies » à puissants capitaux. Ces institutions ne peuvent être supprimées, et leur suppression ne serait demandée par aucun partisan sérieux d'une banque centrale. Toutefois, il pourrait être nécessaire de mettre le système existant en harmonie avec un système nouveau et avec la politique adoptée par le centre d'affaires. Ce problème fut étudié en Allemagne et en Suède, où l'on conféra des privilèges spéciaux aux banques qui se soumirent à certaines conditions, sans leur retirer les droits conférés par la loi existante. Par des moyens comme ceux-ci, le problème de l'uniformisation pourrait être résolu dans un laps de temps raisonnable.

Une autre question difficile se pose au sujet des 700,000,000 de dollars d'obligations des États-Unis conservées par les banques nationales existantes pour garantir leur circulation. Un

pas sera fait vers la solution si le sénateur Aldrich parvient à faire admettre sa proposition d'émettre à l'avenir des obligations à un taux supérieur à 2 p. c. L'émission d'obligations 3 p. c. au pair tendrait à faire tomber le 2 p. c. au-dessous de 90 et à déprécier sérieusement les excédents des différentes banques nationales du pays. Si les banques se montrent disposées à enrayer l'inflation actuelle de la circulation de billets garantis par des obligations, elles seront bien près d'admettre un vaste projet de réforme bancaire. En tous cas, la suspension de la circulation existante, à l'instar de ce qui se fit en Angleterre en vertu de l'acte de 1844, et en Allemagne en 1873, préparera le terrain pour l'élaboration d'un système d'émission plus flexible et plus scientifique.

Atténuation des déficits du Trésor. — L'amélioration telle qu'elle s'est réellement produite dans les recettes du Trésor pendant ces derniers mois échappe à un examen superficiel des renseignements journaliers de la Trésorerie, par le fait que les chiffres se rapportent à l'année fiscale entière commençant le 1er juillet 1908. Jusqu'au 31 décembre, les recettes furent en recul d'environ 23,900,000 dollars par rapport aux six derniers mois de 1907. Pendant les cinq mois finissant le 28 mai, il y a eu sur les cinq mois correspondants de l'année passée une augmentation sensiblement égale à ce chiffre. Il en résulte que pendant les cinq derniers mois l'avance compense presque exactement la perte des six mois antérieurs, et que les recettes pour les onze mois finissant le 28 mai s'élèvent à 544,348,171 dollars pour 1908 et à 544,332,949 dollars pour 1909. A première vue, le Trésor se trouve donc dans la même situation qu'il y a un an, mais on obtient un résultat différent si l'on analyse les chiffres. Voici les recettes pour les onze mois finissant avec mai, pour chacune des deux dernières années fiscales :

Recettes du Trésor, onze mois.

Date.	1908-1909.	1907-1908.
1er juillet-31 décembre. . .	293,522,864 dollars.	317,412,629 dollars.
1er janvier-28 mai	250,809 785 —	226 935,542 —
Total . .	544,332,649 dollars.	544,348,171 dollars.

Le fait de réelle importance est l'augmentation de 23,900,000 dollars pendant les cinq derniers mois — 4,750,000 dollars en moyenne par mois. Il serait dangereux de prévoir une semblable augmentation pour l'année entière, les conditions variant quelque peu aux différentes saisons de l'année. Si l'augmentation pouvait se poursuivre, l'avance par rapport à l'année passée serait d'environ 57,000,000 de dollars et couvrirait à peu près le déficit de l'année fiscale 1908 (58,070,201 dollars). Malheureusement, cette année-ci les dépenses ont déjà dépassé de 35,000,000 de dollars celles de l'année dernière, ce qui accroîtra d'autant le déficit. Si l'on déduit les dépenses afférentes au canal de Panama, qui s'élèveront probablement à environ 30,000,000 de dollars pour l'année, la situation s'améliore considérablement.

En émettant pour 75,000,000 de dollars d'obligations pour couvrir les dépenses relatives au canal, qui ne l'ont pas encore été par le moyen de l'émission, l'encaisse de la Trésorerie sera sérieusement accrue ; s'il n'est pas opportun d'autoriser semblable émission pendant la présente session du Congrès, le même résultat pourra s'obtenir par l'émission de certificats 3 p. c. à court terme. Il y a tout lieu de croire que le Trésor peut envisager l'avenir en toute sérénité sans recourir à l'income-tax ou à toute autre source extraordinaire de revenus.

Charles A. CONANT.

III. ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, RUSSIE.

Les dernières semaines ont amené une amélioration, toutefois très lente, de la conjoncture industrielle. Dans certains domaines, les prix ont commencé, bien qu'insensiblement, à se relever ; dans d'autres, leur dégringolade a tout au moins cessé, et le marché du travail s'est visiblement relevé. On ne peut cependant perdre de vue qu'on n'en est qu'au début de l'ère nouvelle : dans l'ensemble, l'industrie se ressent encore fort de la lourde dépression. C'est ce que prouvent très clairement les délibérations du dernier Congrès international du coton, cette assemblée typique qui constitue aujourd'hui l'unique organisation industrielle internationale. Tandis qu'au cours des sessions antérieures, la question de la culture cotonière aux colonies et le problème du contact de l'industrie européenne du coton avec les producteurs de coton de l'Union était à l'avant-plan ; cette fois-ci, toute l'attention des membres du Congrès s'est portée sur les mesures en vue de la limitation de la production. Les propositions relatives à la création d'une organisation internationale qui, d'accord avec les filateurs de coton, réglerait le prix du coton, furent rayées de l'ordre du jour, et l'intérêt capital de la discussion résida dans la question de la réduction, conseillée aux filateurs, de la durée du travail où faire se pourrait. Le conseil en lui-même est certes le meilleur qui se puisse donner dans les conditions actuelles de l'industrie textile; mais il n'est pas un seul organe qui aurait le droit de songer à la réalisation internationale de ce programme. Ce qui en fait foi, c'est qu'on pèche le plus contre ce système en Angleterre, pays qui compte généralement le plus grand nombre d'adhérents au Congrès.

C'est le grand avantage de l'industrie américaine d'avoir

énergiquement réduit le nombre des ouvriers et l'accumulation des approvisionnements pendant la dernière période de dépression. Aussi est-elle la première à entrer, fougueuse et libérée du passé, dans l'ère nouvelle. Quand on songe qu'il y a deux ans à peine, l'Union dut subir une crise si effroyable et qu'on y constate aujourd'hui une prospérité si grande, on ne peut qu'être surpris de la puissante élasticité du capital et de la vie industrielle du jeune empire. Cette rapide révolution contraste singulièrement avec la lente évolution en Europe; il faut chercher la cause de cette différence étonnante non dans l'action de l'homme, mais dans les circonstances générales. L'Europe n'était pas en état de réduire les stocks existants et de contracter la production dans la mesure voulue, et la majorité des industriels traînent le boulet de gros approvisionnements.

Au début de l'ère industrielle nouvelle, il est encore, sur le continent, un autre élément dont on ne peut entrevoir dès aujourd'hui toute l'influence sur l'économie : jusqu'en ces derniers temps, on a parlé d'un impérialisme des grands États, et l'on avait ainsi surtout en vue la grande politique coloniale des puissants États d'outre-mer; aujourd'hui cette idée est délaissée, et ce qui influe le plus sur la physionomie politique et, par suite, économique du présent, ce n'est plus l'idée de la consolidation intérieure et de l'expansion coloniale, mais la méfiance croissante entre les États continentaux, qui provoque en quelque sorte un armement parallèle, sur terre et sur mer, devant mener on ne sait trop où au point de vue politique et moins encore au point de vue économique. Ce n'est pas le seul hasard qui fait que simultanément en Angleterre, en Allemagne et en Autriche les parlements sont saisis par les gouvernements d'une série de nouveaux projets d'impôts, et l'on a, de plus, toujours l'inquiétant pressentiment que ce n'est là qu'un commencement.

Déjà l'on s'alarme, dans la si riche Angleterre, à l'idée d'un accroissement des charges, et il est symptomatique que la violente opposition qui s'élève là-bas soit provoquée non par les libéraux de la vieille école, qui ne combattent tout impôt sur le capital que par principe, ni par les hommes avides de popularité, qui annoncent régulièrement la ruine du pays à propos de toute nouvelle charge fiscale, mais par les personnalités conscientes de leurs devoirs sociaux. Une grave parole, contenue dans une lettre adressée par une série de grands banquiers à l'*Economist* anglais, donne fort à réfléchir : « We view with alarm the increasing disproportion of the burden which is being placed on a numerically small class of the community » ; cela ne signifie pas que le grand commerce se met en garde contre la création d'impôts progressifs sur le revenu, mais simplement que dans certain système fiscal une grande partie des citoyens ne sont pas touchés par l'impôt, et que seule une minorité est atteinte, mais d'autant plus gravement. Cette crainte est bien plus fondée encore pour l'Allemagne et surtout pour l'Autriche. Dans l'Empire allemand une incertitude considérable semble dominer actuellement la politique financière. On put le constater récemment, à l'occasion de l'émission, par le gouvernement impérial, de consolidés allemands et de rente prussienne, et de la fixation du taux à 4 ou 3 1/2 p. c., au choix ; on le voit encore, aujourd'hui que le gouvernement désavoue son projet d'impôts sur les successions, et qu'il prescrit des enquêtes sur différentes sortes d'impôts sur la fortune mobilière.

L'impôt sur la cote, proposé par les conservateurs, sur le modèle de la taxe française, est abandonné comme constituant, après le droit de timbre sur les effets, une deuxième taxation des valeurs de Bourse. Il faut considérer de même comme écarté le projet sur la plus-value des titres, la réalisation de semblable projet d'imposition des bénéfices de Bourse

devant rencontrer des difficultés quasi insurmontables. En fin de compte, tous les efforts actuels aboutiront, sans doute, à la création d'un impôt sur les capitaux mobiliers, sous forme d'une taxe spéciale sur les sociétés par actions. En Autriche, où la fortune mobilière est déjà fortement frappée par la législation en vigueur, le gouvernement poursuit le relèvement des droits de succession et des contributions indirectes, notamment de l'accise sur l'alcool et la bière, ainsi que la création d'un impôt assez élevé sur les tantièmes, ce pour couvrir les dépenses occasionnées par la mobilisation à la frontière balkanique et celles à faire en vue des armements des années prochaines. Quand on se représente que ces accroissements d'impôts devront se poursuivre bientôt par suite de l'augmentation des armements; quand on songe que des emprunts à long terme sont contractés pour l'achat de matériel de guerre qui sera bien vite hors d'usage, on arrive forcément à la conclusion que l'économie financière de l'Angleterre, et plus encore celle de l'Empire allemand et de l'Autriche — où la majorité des emprunts ne sont pas amortis — menace de s'engager dans une bien mauvaise voie.

Trois causes expliquent dans tous les États l'imposition exagérée des capitaux mobiliers : la grande concentration de l'industrie, qui facilite considérablement la perception des contributions par les autorités fiscales — celle-ci ne devant s'opérer qu'en peu d'endroits —, le système d'économie en argent de la vie commerciale et, avant tout, la faiblesse relative de la représentation industrielle au sein des corps publics. La sérieuse influence de ces éléments apparaît d'autant mieux que des projets d'impôts qui tendent précisément à charger fortement l'industrie naissent pendant une période très mauvaise pour l'industrie et excellente, par contre, pour l'agriculture — notamment la grande propriété foncière. Les prix des céréales ont atteint, au cours des derniers mois, un niveau très élevé, qu'ils n'ont plus

connu, en Autriche et dans maintes régions de la Russie, depuis nombre d'années ; ce relèvement favorise presque exclusivement les grands propriétaires terriens qui ont su, par la force de leur organisation, se soustraire quasi entièrement à l'imposition pour objets d'utilité publique.

La petite et la moyenne propriété foncière, non seulement n'ont tiré aucun profit de l'élévation des prix, mais elles en ont pâti dans toutes les contrées où les paysans sont obligés d'acheter des céréales pour leur exploitation. Il est certes significatif qu'au Parlement autrichien une résolution demandant la suspension de la perception des droits de douane sur les céréales ait été précisément présentée par les représentants des petits paysans. On ne pourrait mieux démontrer que la politique douanière actuelle ne bénéficie qu'à une infime minorité.

En ces dernières semaines, une lutte, qui pourrait bien être l'une des plus conséquentes de l'économie mondiale, s'est engagée dans le domaine de l'industrie du pétrole ; la *Standard Oil Company* a tenté de tirer profit des embarras de la production d'huile brute galicienne et de rompre la dernière entrave à son monopole exclusif. Par suite de l'anarchie qui y règne, un excédent considérable s'est produit dans la production galicienne du pétrole brut. Tout propriétaire foncier est libre de procéder à des forages sur son fonds ; d'autre part, des éléments à faibles capitaux se sont livrés à une exploitation fort peu méthodique : aussi ne sait-on plus aujourd'hui comment enrayer la surproduction. L'État est intervenu efficacement et, pour arrêter la baisse continue des prix du pétrole brut, qui sont tombés de plus des deux tiers depuis trois ans, il a commandé de grandes quantités d'huile de chauffage pour les locomotives des lignes de l'État, qui sera traitée dans une grande usine de débenzination, construite également par l'État. Mais les producteurs manquent encore de réservoirs, et la *Standard* a

offert aux associations galiciennes d'en construire, à condition qu'on lui fasse un prix de faveur sur les produits de l'usine de débenzination qui ne sont pas affectés à un usage public. Les raffineries autrichiennes et aussi le marché allemand, sur lequel jusqu'ici le pétrole américain a seul fait la concurrence au pétrole autrichien, seraient gravement atteints si ce traité déjà signé devait effectivement entrer en vigueur. Le gouvernement autrichien n'a pas encore pris attitude, mais tout fait prévoir que la lutte suprême est engagée dans l'industrie du pétrole, et que nous verrons assez prochainement le premier monopole mondial.

Félix SOMARY.

CHRONIQUE COLONIALE

LE DROIT A LA TERRE EN AFRIQUE.

A l'origine de la plupart des entreprises coloniales surgissent à peu près les mêmes difficultés. L'une des plus pressantes tient à l'organisation du régime foncier. De celui-ci et du système fiscal l'on a pu dire qu'ensemble ils mettent en jeu les principes essentiels de la colonisation. La première question est agitée depuis que le centre de l'Afrique — qui est devenu le bassin conventionnel du Congo — a été ouvert à la pénétration européenne. La conférence de Berlin de 1884-85 marque, à cet égard, le point de départ d'une ère nouvelle. Les puissances, signataires de l'Acte général qui termina ces mémorables débats, n'eurent pas, il est vrai, à s'occuper de la façon dont chacune d'entre elles organiserait son domaine dans les territoires spécialement visés à ce moment. Mais, de commun accord, elles ont établi des règles dont, outre les suites immédiates, les effets indirects peuvent et doivent être envisagés. Cette interprétation libérale est légitime en tant qu'elle ne s'écarte pas du sens évident, de l'esprit en même temps que de la lettre des textes alors adoptés. Les plénipotentiaires assemblés à Berlin ont voulu deux choses : protéger les indigènes d'une région particulièrement barbare du continent noir et y favoriser l'essor du commerce. A la première de ces deux tâches répondent la répression de la traite des esclaves, l'interdiction de fournir aux indigènes des armes perfectionnées, la stricte

réglementation du trafic des spiritueux et, principalement, la constitution de solides organismes politiques et administratifs pour avoir raison d'une anarchie pour ainsi dire générale. A la seconde tâche pourvoit la stipulation de la liberté entière du négoce avec ses corollaires obligés de la prohibition absolue des tarifs différentiels, et de la faculté largement assurée aux nationaux de tous pays de circuler ou de s'établir à leur gré dans les vastes régions qu'embrasse le bassin conventionnel. L'histoire du dernier quart de siècle témoigne de l'exécution de ce double programme. L'État Indépendant du Congo, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Portugal ont travaillé à sa réalisation. Et, en dépit des controverses qu'a suscitées l'œuvre personnelle du roi Léopold II, il n'y a pas, à franchement parler, de sensibles différences dans les procédés coloniaux qu'ont employés ces diverses puissances.

En ce qui concerne notamment le sol et son appropriation, l'on ne voit pas en quoi la législation belgo-congolaise contredit à la protection due aux indigènes telle qu'elle est comprise et consacrée soit par la loi française, soit par la loi allemande, soit même par la loi anglaise, pour nous en tenir aux exemples les plus démonstratifs. De part et d'autre, il est reconnu que les indigènes ont besoin de terres pour vivre et pour se développer et que, lors même qu'ils n'ont pas la notion de la propriété proprement dite, ils usent d'avantages inhérents au sol qu'ils habitent à défaut de l'exploiter. Il s'agit seulement de savoir jusqu'où s'étend cette utilisation et dans quelle mesure elle se concilie avec les intérêts, les droits et les devoirs dérivés de l'action coloniale d'une puissance civilisée. Certains voudraient faire croire à un antagonisme irréductible entre les institutions de cette dernière et les pratiques et usages de peuplades aussi arriérées que sauvages. C'est le refoulement, la déchéance, la disparition graduelle des races indigènes qui seraient la conséquence forcée de l'introduction intempestive de notions juridi-

ques qui ont pris corps dans un milieu social infiniment plus avancé. Pour prévenir ses résultats aussi regrettables, il n'y aurait qu'un moyen : sanctionner toutes les revendications des natifs, quelles qu'elles soient, les transformer, les consolider en droits intangibles. De cette conception est née la thèse du « commerce libre » telle qu'elle prévaut encore chez les philanthropes ou chez les commerçants — on ne sait quelle qualité l'emporte — de l'école de la *Congo Reform Association*. Appliquée au Congo, elle signifie que les indigènes ont la jouissance pleine et entière de toutes les terres où ils sont installés, sans distinguer entre les modes d'exploitation auxquels elles seraient soumises : culture, cueillette, chasse, pêche; et de même, ils ont la complète disposition des fruits du sol, peu importe que ceux-ci soient récoltés au prix de leur travail ou se trouvent simplement mis par la nature à la portée de leurs mains. Aux négociants venus du dehors il appartient de traiter avec les natifs au sujet de l'acquisition de terres, ou des produits bruts qui s'offrent en premier lieu à leur vue. Les transactions seront aussi avantageuses aux deux parties, qui ne consentiront librement qu'à ce qui leur convient. L'intervention de l'autorité est d'ailleurs réservée pour sauvegarder l'ordre public, la loyauté des marchés — les indigènes devant être protégés, comme des mineurs, contre leur ignorance, leur défaut de prudence, les entraînements de leur imprévoyance — et, en termes généraux, la bonne exploitation du domaine colonial.

Il est bien difficile d'apprécier en fait ce que vaut ce système. Il n'a été appliqué nulle part, et à tout le moins dans aucune des possessions soumises aux dispositions de l'Acte général de Berlin. C'est pourquoi, bon gré mal gré, on est ramené à l'examen plus ou moins doctrinal de la question, car l'on ne saurait présumer que les puissances se soient tracé des règles uniquement pour les violer dès après leur promulgation. Un argu-

ment négatif peut tout d'abord être opposé aux partisans du « commerce libre » tel qu'il vient d'être défini. Entre la date à laquelle l'État a réservé ses droits sur le sol et la date à laquelle il les a exercés de façon effective, au Congo français comme au Congo belge, s'est écoulée une période de temps assez longue que les initiatives privées ont eu l'occasion de mettre à profit. Eh bien ! les résultats obtenus durant cette sorte d'interrègne ont été insignifiants. Quelques sociétés, sans doute, ont fait des affaires ; en partant du zéro initial qui marque le début de la pénétration commerciale, il est possible de vanter une énorme progression, quand apparaissent aux statistiques les premiers millions. N'empêche que la véritable marche en avant, si l'on considère la succession des faits économiques, n'a commencé qu'à partir du moment où l'État est intervenu, a fait appel aux hommes techniques et aux capitaux, se les est associés et a récompensé ces concours par des concessions en propriété ou en jouissance, précisément sur le domaine qu'il s'était au préalable attribué. Sous ce rapport, la colonisation est donc fonction du droit de propriété exercé par l'État.

Il serait aisé d'appuyer cette proposition sur les données que fournit la brève histoire de l'État Indépendant du Congo, dont la Belgique a recueilli la succession au mois de novembre dernier. Toutefois, l'exemple présente ici l'inconvénient d'être comme trop personnel, d'aviver les polémiques, au lieu de servir exclusivement à la cause de la vérité. Mieux vaut s'en référer à l'expérience poursuivie, dans des conditions analogues, par la France, voisine de la Belgique au Congo, comme en Europe. La colonie que de Brazza a découverte et constituée pour le compte de sa patrie d'adoption a longtemps été délaissée. Il était loisible à chacun d'y agir à sa guise, à l'ombre d'une protection officielle aussi peu gênante que possible. Personne, que nous sachions, n'a été tenté de s'aventurer, à cette époque des coudées franches, dans quelque entreprise de grande envergure.

La colonie végétait, c'est-à-dire que les indigènes continuaient à y mener une vie très misérable, tandis que les colons ou les commerçants n'y allaient guère et ne se risquaient qu'aux opérations de troc amorcées dans les comptoirs de la côte ou à faible distance de celle-ci, sans parler du petit nombre de postes disséminés dans l'intérieur. Un changement notable dans la situation ne s'est effectué que lorsque l'administration coloniale de la métropole eut décidé de répartir l'intégralité du territoire congolais entre une quarantaine de sociétés concessionnaires. Ce fut un découpage en règle, en vertu duquel chaque société recevait de l'État des droits d'exploitation exclusifs sur des centaines de mille et des millions d'hectares. Dans l'ordre de la propriété, privilège et monopole assez absolus pour que des tiers — des factoriens anglais — fussent de fait évincés et considérés comme recéleurs des fruits du sol acquis par eux auprès des indigènes dans les limites de l'une ou de l'autre concession. La contrepartie des avantages accordés aux concessionnaires se trouve, il faut bien le dire, dans les multiples prestations auxquelles ils s'obligent envers l'État concédant. Redevance fixe, redevance proportionnelle aux bénéfices réalisés, coopération à certains services de réquisition, frais de plantation et d'installation à demeure dans des conditions nettement déterminées, telles sont en résumé les clauses principales des cahiers des charges dressés par l'administration et plus ou moins strictement appliqués par elle. Sans nous arrêter à l'examen des contestations, justes ou non, que ce régime a provoquées de la part de tiers qui ont prétendu être lésés dans leurs droits acquis, voyons seulement si la situation économique du Congo français s'est relevée avec l'introduction des concessions. Sur ce point, l'Union congolaise, qui pendant plusieurs années a centralisé, coordonné, personnifié les intérêts des sociétés concessionnaires, a publié des renseignements d'une valeur indiscutable. L'ouvrage qu'elle a fait paraître avant de se dissoudre, tout récemment,

Les Sociétés concessionnaires du Congo français, a traduit en chiffres deux catégories de résultats, les uns relatifs au commerce de la colonie, les autres à la situation financière des sociétés.

Voici comment sont analysés les premiers dans une étude signée de M. Ed. Payen dans le *Bulletin de l'Afrique française* du mois de mai 1909 : « Nous constatons qu'il y a eu depuis 1897, année où les compagnies concessionnaires n'existaient pas, un assez beau progrès de réalisé au point de vue commercial. En 1897, le mouvement commercial s'élevait à 8 millions 830,796 francs, dont 3,552,928 francs pour les importations et 5,277,868 francs pour les exportations. Le tableau suivant montre le mouvement ascendant des années 1903 à 1906 :

	Importations.	Exportations	Total.
	—	—	—
	Fr.	Fr.	Fr.
1903 . . .	6,978,077	9,938,242	16.916,319
1904 . . .	9,058,140	12,135 463	21,193,603
1905 . . .	10,379,146	13,932,745	24,311,891
1906 . . .	13,093,640	16,460,826	29,554,466

» Dans ce développement du mouvement commercial de la colonie, qui de 8,830,796 francs en 1897 passe à 29 millions 554,466 francs en 1906, la part des sociétés concessionnaires est certaine. Dans un rapport sur 1906, le commissaire général Gentil l'évaluait à 22,713,760 francs en 1906, et à 16,060,837 francs en 1905... »

Par contre, ces sociétés, qu'on se représente parfois comme ayant été investies de privilèges et de monopoles exorbitants, comme avides de prélever sur les biens des indigènes — la forêt vierge — des bénéfices immodérés, ont dû lutter, et souvent en vain, pour rémunérer leur capital. Plusieurs ont succombé, d'autres se maintiennent tout juste; les plus heureuses ne réalisent que des gains modestes.

« La situation, fort peu brillante, se modifia à partir de 1904.

A la fin de cet exercice, 12 bilans accusent des gains, s'élevant à 2,815,822 francs, et la colonne des pertes ne présente plus qu'un total de 969,232 francs, mais 18 sociétés y sont encore inscrites. Sur les 40 sociétés primitives, 6 ont disparu en droit et en fait; 3 ont fusionné avec d'autres; une, enfin, présente un bilan nul. En 1905, sur 31 sociétés en exercice, 17 accusent des gains pour une somme de 4,993,194 francs; 14 seulement restent en perte avec 997,202 francs. La majorité passe cette fois du bon côté; elle y reste en 1906 avec 4,944,765 francs et 16 sociétés à la colonne des bénéfices, 757,801 francs et 15 sociétés à celle des pertes. A la fin des sept premières années du régime concessionnaire, 10 sociétés accusent depuis leur fondation 10,103,090 francs de gain, et 21 ont leur capital sérieusement entamé par un déficit global de 9,153,328 francs. »

Pourquoi cette situation n'est-elle pas plus brillante? Est-ce à raison des charges excessives qui pèsent sur les actes de concession au profit de l'État? Celui-ci fait recette de droits de douane, auxquels contribuent indirectement les sociétés concessionnaires (1,054,462 francs en 1897 et 2,909,266 francs en 1906). Il encaisse encore les redevances fixes et proportionnelles dues par les sociétés, soit de 1899 à 1906, une somme totale de 3,426,826 francs. Il se peut que ce soit beaucoup au regard des avantages recueillis ailleurs; mais, au demeurant ces sommes ne sont pas considérables, elles n'alimentent qu'un budget en soi assez maigre.

Aussi la vraie raison de cette pénurie relative doit-elle être cherchée ailleurs. Le Congo français n'a pas été suffisamment outillé jusqu'ici. Il n'a pas même fait l'objet d'une organisation administrative, et, disons le mot, d'une occupation militaire qui assure en tous lieux l'ordre, la sécurité, la commodité des transactions. Le commerce est impuissant à pénétrer à fond des contrées aussi complètement amorphes. Il lui faut une aide énergique et soutenue, celle que fournit l'État colonisateur.

Faute de quoi, son action, au centre de l'Afrique, serait encore restée inférieure à celle de la politique de comptoirs, qui pendant des siècles, resta cantonnée sur le littoral de la Guinée. Temps abolis et qu'assurément nul ne regrettera. Jadis la traite faisait la prospérité des colonies à bois d'ébène; et, plus récemment, n'est-ce pas le trafic des spiritueux qui enrichit nombre de commerçants? Les initiatives généreuses, les réformes fécondes et, en définitive, le relèvement de la race noire n'ont été possibles qu'à partir du moment où une politique d'État, au sens large du mot, a été substituée aux efforts libres, mais mal coordonnés, des marchands.

Plus grandit le rôle de l'État — et toute l'évolution moderne est dans ce sens —, et plus, en bonne logique, ses moyens d'action doivent être étendus. Dans une colonie que nous supposons constituée par des contrées vierges, c'est-à-dire inorganiques, pourvues de ressources ignorées des habitants ou fort mal exploitées par eux, peuplées de tribus sauvages n'ayant que peu de besoins, incapables, au surplus, de rémunérer par quelque réserve ou économie ceux qui leur apporteraient des produits nouveaux, sur quoi poser les fondements de cette construction compliquée et nécessaire qu'on appelle un État? Et, de plus, comment intéresser à cet ouvrage une nation civilisée, sinon en lui laissant gagner le prix que mérite son effort?

Elle colonise non pas pour faire œuvre pie ou philanthropique, mais pour obéir à sa propre vocation expansionniste. Elle est, admettons-le, animée d'intentions humanitaires; elle sait à quel point les races dites supérieures ont besoin du concours des races dites inférieures pour mettre en valeur le sol africain ; elle est avertie des conséquences funestes qu'entraînent des violences inutiles autant qu'immorales vis-à-vis des indigènes; elle est résolue, ne fût-ce que dans son intérêt bien entendu, à pratiquer une politique d'association, selon le

terme consacré; il n'en reste pas moins qu'elle pénètre et s'installe là où personne ne l'a appelée, qu'elle y fait la loi; bref, qu'elle conquiert, sans qu'on puisse dire en vertu de quel titre hors sa force supérieure et irrésistible. Faisant cela, fatalement elle en arrive à exercer une emprise directe sur le sol conquis, qui est le gage le plus sûr, et parfois le seul, de l'autorité souveraine. Dans la mesure où l'occupation antérieure de la terre par les autochtones a été plus faible et plus rudimentaire, celle du conquérant se rapprochera davantage de la propriété pleine et entière. « En vertu du droit intégral d'une race supérieure » de ne laisser en friche aucune parcelle du sol terrestre », a dit récemment M. Merlin, l'actuel gouverneur du Congo français. Et ce n'est peut-être là qu'une pétition de principe. Mais le fait est constant et universel qui l'érige en loi. Son utilité inéluctable étant admise, c'est dans ses conséquences qu'il faut donc l'envisager, pour en atténuer, le cas échéant, la rigueur.

C'est ainsi que, lorsque la terre coloniale est réellement occupée, quand, par exemple, elle porte des villages, ou même des demeures disséminées de-ci de-là, quand elle est cultivée, sert à la pâture du bétail, est exploitée de façon ou d'autre, il est de règle que son appropriation par l'État souverain, supposé que celle-ci s'effectue, ne doit rien enlever aux détenteurs de ces biens et de ces avantages fonciers. Encore arrive-t-il que l'État réserve, jusque sur cette terre si évidemment occupée, des droits réels étendus au titre de sa propriété éminente, ou même de sa propriété effective. C'est le cas au Sénégal où l'État, succédant à certains roitelets dépossédés par lui, maintient à son profit la loi locale qui ne reconnaît aucune propriété particulière en dehors de celle du souverain, et, tout en respectant la situation acquise aux possesseurs de fait, leur interdit n'importe quel acte de disposition ou d'aliénation.

Plus caractéristique encore est le droit de propriété exercé par la couronne britannique sur d'immenses étendues de terres aux

Indes. Le domaine privé alimente le budget de l'État, et beaucoup de paysans hindous paient au souverain, héritier légitime des grands Mogols, des redevances qui ne sont pas prélevées aux taux et titre de l'impôt foncier, mais qui équivalent au partage de la récolte, l'État propriétaire emportant la moitié et davantage, et les cultivateurs, qui seuls, cependant, ont peiné et travaillé, gardant le reste pour eux. Il n'est pas impossible que ces errements se justifient par des motifs d'opportunité; mais que nous voilà loin des appropriations de l'État colonisateur en forêt vierge ou en pleine brousse, comme elles s'opèrent, dans le centre de l'Afrique, sur des « terres en friche » à peine effleurées par les usages fonciers des indigènes. Ici, le sol semble tout naturellement régi par la notion des biens sans maître qui, *ipso facto,* appartiennent à l'État.

La présence ou l'absence d'un maître, tel est le point à élucider de prime abord. En d'autres termes, à quels caractères reconnaîtra-t-on qu'une terre est occupée ou vacante? La question est d'importance quand elle s'applique aux immenses étendues qui, au Congo, comme dans les possessions coloniales limitrophes, restent de fait inutilisées. Or, il n'existe pas de formule précise en la matière. Sur place, qu'on se trouve chez les Anglais, dans l'Est africain, au Natal, en Rhodésie, ailleurs encore, ou chez les Allemands, au Kamerun, dans leurs protectorats du sud-ouest et de l'Afrique orientale, c'est une sorte d'empirisme qui prévaut. Et, soit dit en passant, c'est le peuple qui accuse le plus volontiers ses concurrents de fouler aux pieds les droits fonciers des indigènes, qui dans la pratique coloniale est le moins enclin à leur reconnaître une existence bien définie. Qu'on prenne les textes des lois ou ordonnances par lesquelles les Anglais règlent la matière de la propriété dans leurs établissements africains, et l'on restera surpris des attributions considérables de terres à l'État. Le domaine privé de celui-ci, comme ailleurs, est très vaste, et il comprend les mêmes catégories de

terres qu'ailleurs, notamment les forêts. Et, dans l'impuissance où sont les autorités coloniales britanniques de déterminer la nature exacte des droits ou usages fonciers des indigènes — c'est encore le cas presque partout —, elles cantonnent leurs *sujets* dans des réserves plus ou moins étendues. Cette mesure peut être, sans doute, exécutée de façon libérale, moyennant des garanties sérieuses : enquêtes, travaux d'abornement. Dans son principe, elle est arbitraire. Elle est décidée par le souverain, elle n'émane en rien de la volonté des premiers occupants.

Ce n'est pas, du reste, dans une pensée de blâme que doivent être rapportés ces actes de gestion coloniale. Ils montrent à propos les faits concrets tels qu'ils sont, et permettent de mesurer la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de les réduire à une loi supérieure et transcendante, qui serait comme le commun dénominateur d'une morale universelle.

A peine est-il besoin de rappeler que cette loi n'est écrite nulle part et qu'en particulier les termes n'en ont jamais été arrêtés à la Conférence de Berlin. Les « droits acquis » ont été mentionnés dans l'Acte général, aux fins d'être respectés par tous ses signataires. Sont visés dans cette mention les tiers, ressortissants des nations civilisées, qui, antérieurement aux prises de possession effectuées par les puissances coloniales, se seraient créé une situation dans les domaines plus tard annexés. Par analogie, sinon dans la rigueur du texte, les indigènes aussi ont des droits acquis, qu'il importe également de sauvegarder. Toutefois leur reconnaissance dépend d'une manifestation de la volonté de l'État, agissant en vertu de son droit de souveraineté interne. La Conférence de Berlin a expressément écarté une motion du plénipotentiaire américain, M. Kason (1) tendant à faire consacrer le droit des indigènes sur leur « sol héréditaire ». Après comme avant, il n'existe pas d'autorité supérieure à celle

(1) Ainsi que l'a rappelé ici même M. von Stengel.

de chaque État pris isolément, pour définir droits et facultés des indigènes. C'est dans ce sens qu'on est fondé à placer dans la souveraineté le point de départ et la base de tout régime foncier aux colonies. L'État n'est pas propriétaire du sol parce qu'il est souverain, mais c'est parce qu'il est souverain qu'il détermine librement les conditions auxquelles sera subordonnée la reconnaissance de la propriété privée, et aussi les caractères qui, d'après lui, font qu'une terre est censée occupée ou reste vacante. Dans la seconde alternative, sans que l'État doive lui-même procéder à une occupation effective et parcellaire, la terre vacante est incorporée dans son domaine privé. Il suffit de sa part d'une déclaration de principe. On la rencontre dans la plupart des législations.

La méthode n'aboutit-elle pas ainsi au régime du bon plaisir? Non pas. Car, en l'absence même de règles formelles, s'élabore lentement, parmi les peuples civilisés, un droit commun dont aucune ne violerait, sans déchoir, les prescriptions. Transporté dans un milieu colonial donné et appliqué à la constitution ou à la reconnaissance de la propriété, comment ce droit se comporte-t-il? On l'a vu, il n'enregistre pas purement et simplement les us et coutumes des indigènes, pour le motif péremptoire, n'est-il pas vrai? qu'ils sont souvent insaisissables ou vagues et obscurs et fluents, pour ainsi parler, et par conséquent non susceptibles d'être légalement sanctionnés. Si même ils ne présentaient pas ces vices, il y aurait lieu encore d'examiner s'ils ne sont pas en contradiction par trop flagrante avec l'intérêt général, qui fait entrer en ligne de compte les colons comme les indigènes, la métropole comme la dépendance, les maîtres comme les sujets.

Suffit-il, par exemple, que les indigènes affirment qu'un territoire leur appartient pour qu'ils soient considérés comme les propriétaires du sol lui-même? Évidemment non. Il faut quelque chose de plus : des faits, des actes. Lesquels? Des distinctions

s'imposent. La différence est grande entre l'existence d'une juridiction locale, telle que l'exerce un chef de tribu dans un rayon parfois assez étendu, et les actes d'appropriation qui impliquent une mainmise virtuelle, une domination exclusive sur la parcelle de terre revendiquée. Peu importe, d'ailleurs, que ces actes soient accomplis à titre individuel ou en commun. La propriété collective, comme le *mir* russe, l'*ager publicus* à Rome, réunit aussi bien les caractères voulus d'appropriation privative que la propriété strictement particulière. Mais ce qui est inadmissible, c'est qu'on assimile à cette propriété collective, qui, à la vérité, précède dans l'histoire la propriété individuelle, des actes qui n'entraînent par eux-mêmes, aucune espèce d'emprise sur le sol. Tels, entre autres, les droits de chasse, de pêche, de cueillette, de parcours, dont usent les indigènes du Congo à travers de vastes régions. Ceux qui prétendent faire dériver de l'exercice de ces actes un droit de propriété sur le sol où ils s'accomplissent, commettent précisément l'erreur qu'ils reprochent à leurs adversaires étatistes.

Ceux-ci, dit-on, ont le tort de vouloir étendre à l'Afrique la notion de la propriété privée *dite quiritaire*, laquelle est soumise à des conditions strictes et rigoureuses, inacceptables pour une société primitive. Mais, dans une direction tout à fait opposée, que font les autres? C'est dans notre droit de civilisés, à nous Belges ou Français, que la chasse ou la pêche sont considérées comme des démembrements de la propriété, au point que les propriétaires du sol sont les titulaires désignés de ces droits. Est-ce une raison plausible pour qu'il en soit de même chez les noirs de l'Afrique, jusque dans les cas si nombreux où il est prouvé qu'ils n'attachent aucune valeur au sol, n'en font l'objet d'aucune transaction, l'abandonnent par parcelles, sans esprit de retour, après telle ou telle éphémère utilisation? Ces chasseurs, ces pêcheurs, voilà qu'on les

transforme pour tout de bon en *propriétaires quiritaires*, puisque, chassant et pêchant, mais ne cultivant pas et ne s'appropriant rien ou presque rien des produits de la terre, ils pourraient, néanmoins, interdire à des tiers d'aménager, de travailler, d'exploiter le sol, dont ils auraient conservé en tout et pour tout, fruits naturels compris, l'exclusive disposition. Élargissant outre mesure la portée des usages fonciers si restreints pratiqués par la société indigène, on les érigerait en droits complets et absolus! Conclusion absurde et hautement dommageable en ce qu'elle entraverait l'œuvre de la colonisation dans l'une de ses fonctions capitales.

Il serait cependant si aisé de prendre ces droits ou usages des indigènes pour ce qu'ils sont, de les maintenir tels quels — sauf le cas de nuisance publique avérée —, quitte à juxtaposer auprès d'eux des droits nouveaux qui ne font pas tort aux anciens, car ils correspondent à des besoins inédits, inaugurent des procédés propres à satisfaire ces derniers, créent littéralement des richesses dont les natifs, tôt ou tard, recueilleront, au moins indirectement, leur part.

Telle est la moisson future que prépare l'État en constituant son domaine privé sur la terre qu'il a, au préalable, déclarée vacante. Ce n'est certes pas le moment de parler de spoliation, de perte subie par les indigènes. Rien de leur actif ne leur est enlevé. Ils continuent à jouir de leurs biens comme par le passé. Du moins la chose est possible, sans que l'appropriation de la terre vacante — celle-ci étant donc la terre point ou fort peu utilisée — y fasse obstacle. Entre la loi du civilisé, qui a tout de même l'avantage d'être claire et de comporter des résultats connus, et un état de fait imprécis qui n'est pas même encore la loi du sauvage, le choix ne saurait être douteux. Ceci conduit au néant, cela à des résultats fructueux.

Dans le cadre des applications pratiques, la solution n'est pas si difficile à trouver qu'on pourrait le croire à première vue. Le

but est tel que les esprits de bonne foi sont tous aptes à le situer de même façon. Il s'agit, d'une part, d'assurer aux indigènes et leurs conditions d'existence présentes et leurs chances de développement futur, et, d'autre part, de permettre aux colonisateurs de poursuivre leurs entreprises agricoles, industrielles et commerciales, et d'obtenir la juste rémunération de leurs multiples efforts.

Quand les indigènes en sont arrivés à occuper leur terre d'une manière qui se rapproche sensiblement de celle des civilisés, il importe assez peu de savoir sous l'empire de quelle loi cette terre sera placée. Un village, une plantation, une pâture, un verger revêtiront cet aspect sous toutes les latitudes. En quirites que nous sommes, nous nous garderons bien d'y toucher. La loi coloniale consacrera cette intangibilité. Nous y ajouterons même. Les indigènes connaissent la propriété des objets qui garnissent le sol et des produits qu'ils en retirent, mais non celle du sol nu. Nous leur attribuerons néanmoins cette dernière. C'est un supplément qui ne peut pas les gêner. Mais que décider quand ils abandonnent une parcelle de terre, — la clairière défrichée dans la forêt, le village, et les plantations de leur précaire installation, — pour s'établir ailleurs? Ici nous avons affaire à une coutume locale très répandue, justifiée en partie par la nécessité. Les cultures indigènes épuisent rapidement l'humus naturel. Leur déplacement, au bout d'un certain temps, est de rigueur. A ces modes d'exploitation *extensifs* pourvoit la création de fortes réserves dans des périmètres plus ou moins larges autour des centres habités.

Mêmes vacantes, ces terres relèveront de l'occupation indigène, seront rigoureusement soustraites aux emprises de la colonisation, en tant que celles-ci, bien entendu, contrarieraient les conditions d'existence des natifs. Dans beaucoup d'endroits on conçoit fort aisément la présence simultanée d'industries différentes. Un champ de manioc, une plantation de bananes, qui, à

l'ordinaire, couvrent des superficies médiocres, n'empêcheront pas qu'à côté on récolte par exemple du caoutchouc. Les mouvements migratoires des populations noires se produisent dans des limites assez étroites. Au delà de la ligne de démarcation, de la frontière politique qui sépare villages, clans, tribus, c'est la lutte avec le voisin, la guerre. Le rôle de l'État est de les prévenir, de contenir ces frères ennemis que sont les noirs les uns pour les autres. Si la persuasion n'y suffit pas, la contrainte sera légitime. Quand on sait quelles énormes disponibilités s'offrent aux indigènes, même dans les régions relativement peu favorisées du centre africain, on ne saisit pas l'utilité d'une appropriation illimitée par eux des terres vacantes. Ils détiennent déjà beaucoup plus de terres qu'ils n'en sauraient réellement utiliser. Et il va sans dire que du jour où ils auront substitué de meilleurs modes de culture à ceux qu'ils pratiquent, ils en augmenteront le rendement dans d'énormes proportions. Le cantonnement, dans ces conditions, serait pleinement justifié.

A vrai dire, la compétition pour la possession du sol n'a pas eu l'occasion de se manifester jusqu'ici au Congo entre blancs et noirs. Un conflit d'intérêts n'a surgi — n'a-t-il pas été provoqué de façon assez artificielle ? — que lorsque l'État s'est réservé à lui ou à ses ayants droit, concessionnaires de diverses catégories, certains fruits de la terre vacante, ceux qui constituaient comme la première richesse d'affleurement du sol, le caoutchouc de la forêt vierge principalement. Litige, non pas entre l'État et les indigènes, ignorants même de la valeur de cette appropriation et de ses conséquences, mais entre l'État et les commerçants que la régie ou les concessions accordées à des tiers écartaient de cette exploitation très spécialisée du domaine privé. De ne pouvoir prendre ou acquérir à vil prix, sur le terrain d'autrui, des produits si marchands, c'est ce qui leur a paru intolérable. Sous cette forme, leur réclamation n'eût pourtant été acceptée

par personne. Ils ont représenté alors les indigènes comme dépouillés des biens de leur terre héréditaire. Et c'est ainsi que la thèse spécieuse du « commerce indigène » s'est confondue avec la question de l'organisation de la propriété indigène qui, en droit, ressortit à un tout autre ordre d'idées. Le respect des conditions d'existence des noirs, le maintien au moins provisoire de leurs usages fonciers : cultures en forêt, coupes de bois, chasse, pêche, cueillette de fruits divers, n'ont rien à voir avec la récolte du caoutchouc vacant.

Ce qui est vrai, c'est que l'exploitation de produits nouveaux, eussent-ils été découverts par les étrangers, contribue à l'enrichissement du pays. Il est juste que les habitants autochtones en profitent. S'il leur était loisible de vendre aux marchands du dehors, au prix à débattre avec eux, sans qu'il leur en coûtât de grands efforts, jusqu'à ces fruits de la terre en friche, dont ils n'ont pris nul souci jusqu'alors, le bénéfice serait incontestable. Dirons-nous qu'il leur est dû, sans plus ? Comme serait due aux trafiquants la conclusion de marchés exceptionnellement avantageux ? Car ne nous y trompons pas, ces produits nouveaux, sans valeur au lieu d'origine, seront acquis, au début au moins, à un taux dérisoire. Quant à l'État, qui incarne les intérêts généraux, qui a de si lourdes charges, qui, en définitive, est le facteur principal de la colonisation, il se bornerait à laisser faire, ou à laisser gagner, selon une formule plus réaliste.

En opposition avec ces vues paradoxales, il sera permis, croyons-nous, de lui attribuer un rôle infiniment plus actif. Ce n'est pas pour le vain plaisir d'inventer une formule juridique qu'a été proclamé le principe de la domanialité, qu'a été réalisée l'appropriation par l'État des terres vacantes dans les possessions de toutes les puissances coloniales. Le droit positif est vivant ; il exprime des rapports nécessaires qu'il n'imagine pas, qu'il se borne à ordonner.

A la propriété effective est souvent lié, dans un pays neuf,

surtout s'il est peu habité ou incomplètement occupé, l'exercice de l'autorité souveraine. Ce n'est que par la propriété que s'affirme l'emprise réelle sur un milieu essentiellement fruste et primitif; tandis que dans une société policée, cette emprise porte aussi bien, en dehors du sol même, sur les multiples relations que créent les arts, l'industrie, le commerce, la vie entière de la cité, avec ses obligations, ses besoins, les devoirs des contribuables. Quand rien ou presque rien de cela n'existe, le souverain est réduit à ses propres ressources. Son pouvoir et sa fortune sont ensemble dans la terre : situation qui se retrouve dans des conditions singulièrement analogues, à toutes les périodes de l'histoire où une société nouvelle est en voie de formation. Rappelons-nous seulement la féodalité, d'où nous vient, du reste, la notion de la souveraineté domaniale. Elle n'est pas sans application au Congo. Supposons un instant que les terres vacantes passent d'un coup dans les mains d'un groupe d'étrangers appartenant à une seule et même nationalité, que reste-t-il de l'autorité de l'État? Pareille éventualité, sous le règne de l'État Indépendant, eût amené sa mort sans phrases. A l'heure actuelle, elle serait grosse de formidables périls pour la Belgique; par les plus forts, elle ne serait, nulle part, subie le cœur léger. Cette considération d'ordre politique ne peut être ici qu'indiquée. Sous l'aspect d'une hypothèse d'ailleurs invraisemblable, elle mérite cependant une brève mention pour montrer quelle est la source de puissance qu'implique la possession de la terre coloniale et quelle serait la coupable imprévoyance de l'État qui ne saurait se l'assurer au moment opportun.

Le point de vue économique ne le cède guère en importance au précédent. Les finances de l'État sont intéressées à la constitution d'un revenu solide et stable. L'administration coloniale est coûteuse. Elle a mille tâches à remplir simultanément. Occupation territoriale, police, travaux d'utilité publique, cul-

tures, mise en marche de tant de fonctions et de rouages créés de toutes pièces, que de devoirs, pour ne citer que les principaux, qui exigent des sacrifices d'argent considérables et sans cesse répétés. Qui paiera ? Des indigènes qui vivent, nous le savons, au jour le jour ? Des commerçants, avant qu'on puisse supputer leurs bénéfices ? Le budget d'une métropole, dont la vocation coloniale est peut-être hésitante ? Autant de bases fragiles et d'appuis aléatoires. La richesse naturelle du sol leur est de beaucoup préférable. Elle va d'ailleurs croissant, au fur et à mesure que les travaux de l'État permettent mieux de l'atteindre et de la jeter dans la circulation. Cette plus-value rapide, il est légitime que l'État en fasse bénéficier le Trésor. La régie est le moyen directe d'en tirer profit. Ce n'est pas le seul, ni d'ordinaire le meilleur. C'est alors qu'intervient la concession, en propriété ou en jouissance, qui emporte une coopération entre l'État propriétaire et des particuliers, apporteurs de capitaux et d'industrie. La vente et la location de terrains, l'exploitation de compte à demi, sont, entre autres combinaisons, celles que l'autorité coloniale adoptera aux fins de tirer parti de son domaine. D'aucuns estiment qu'il vaudrait mieux les écarter sans plus, et reporter sur les taxes de sortie, qu'acquitteraient les produits récoltés et exportés, la totalité des bénéfices que l'État peut attendre de l'exploitation du sol. « Le commerce libre », c'est-à-dire les marchands et les indigènes, se chargerait de celle-ci, sans autre intervention. Comme si jamais des taxes pouvaient être élevées à un taux qui équivaudrait au revenu que le propriétaire retire de son fonds.

Outre l'utilité budgétaire, qui n'est pas méprisable, entre en ligne de compte l'intérêt économique général. L'État a une mission régulatrice à remplir au regard des âpres compétitions qui s'entrechoquent dans un pays neuf. Vis-à-vis des commerçants qui se font la concurrence, il sera bien inspiré en

empêchant que celle-ci ne dégénère en pures manœuvres de spéculation. Il est utile, par exemple, que les prix des marchandises et de la main-d'œuvre soient relativement stabilisés par zones. Le jeu de l'offre et de la demande n'est pas à la portée de la mentalité très fruste des noirs. Son application prématurée risque de conduire, chez eux, à la loi du moindre effort et à l'avilissement des prix, sans profit pour personne.

Rien de semblable à craindre dans les grandes concessions qui, de par leurs cahiers des charges, confèrent des avantages exclusifs — non pas des monopoles prohibés — aux concessionnaires, et, partant, garantissent la sécurité des transactions, moyennant des contre-prestations connues et précisées à l'avance.

Enfin, vis-à-vis des indigènes, l'État, répartiteur des terres, pare aisément à toutes les nécessités. Selon la distinction dont chacun saisit sans doute à présent l'opportunité, il met comme hors part toutes les terres occupées, utilisées ou susceptibles de l'être d'un moment à l'autre, d'après les pratiques indigènes. Ces terres demeurent, sauf pour cause d'utilité publique, intangibles et inaliénables, puisqu'aussi bien il serait impossible d'indemniser à proprement parler les indigènes, en cas d'expropriation. Le sol n'ayant pas de valeur en soi, où chercherait-on sa *contre-valeur?* Les aliénations, même volontairement consenties par les indigènes, seraient toujours entachées d'une erreur d'appréciation. C'est à les prévenir, sauf exception, que doit s'employer l'administration coloniale.

Quant aux terres vacantes, déclarées telles par l'État, outre qu'elles restent soumises aux usages fonciers très restreints, ci-dessus spécifiés, des indigènes, rien n'empêche que la jouissance pleine et entière leur en soit abandonnée, à titre gracieux, dans certains cas déterminés. Il n'est écrit nulle part que toute terre vacante sera retenue par l'État ou concédée à des colons. Tantôt interviendra un juste partage ; tantôt, quand il faudra

procéder à une expropriation de droits réels à charge des indigènes, un cantonnement, à la mode britannique. L'État abandonnera d'autant plus de ses droits de propriété qu'il trouvera ailleurs de plus amples compensations, à savoir dans le travail et dans l'industrie, et donc dans les contributions personnelles de ses sujets, indigènes et colons. Cette évolution, sociale autant qu'économique, s'accomplira lentement. En attendant, le « droit à la terre » comporte une équitable répartition. L'État souverain est seul qualifié pour y procéder. Et ce faisant, il n'a aucun motif de s'oublier lui-même. Au contraire, il importe qu'il soit aussi fortement armé que possible, en vue de la dure et haute tâche civilisatrice qui lui incombe.

RENÉ VAUTHIER.

LA VIE SCIENTIFIQUE

REVUE DES LIVRES.

L'attirance du titre énigmatique nous a fait jeter les yeux en premier lieu sur un livre intitulé *Les Indésirables* et signé *Auguste Monnier* (1). Que sont les indésirables? La couverture porte, comme devise, ces mots qui fixent tout de suite le lecteur : « L'immigration sans contrôle met la race *racinée* d'un pays à la merci des races *errantes* venant du dehors. » Il s'agit donc du problème de la liberté d'immigration, problème tout d'actualité, posé, sinon résolu, aux États-Unis, en Australie et même en Angleterre, la terre classique du libre asile des réfugiés de partout. M. Monnier montre, en débutant, qu'on ne peut confondre l'immigration d'aujourd'hui, en Angleterre, et l'immigration qui lui amena autrefois les meilleurs artisans de sa grandeur économique. Le problème de la liberté de l'immigration s'est donc posé en Angleterre. L'auteur nous décrit le mal qu'y cause la venue d'immigrants des pires conditions. Après avoir dénoncé le mal, il expose le remède apporté par l'Aliens' Act de 1905, ainsi que les principales législations étrangères qui ont inspiré le Parlement anglais. En guise de conclusion, il émet le vœu que la France repousse les « indésirables » du dehors, à l'imitation de l'Angleterre. Mais que

(1) Auguste Monnier. *Les indésirables*. Paris, Larose et Tenin, 1907. Un volume in-8° de 286 pages, fr. 3.50.

deviendraient les « indésirables »? Leur sort mérite attention. M. *Novicow* se chargerait-il de nous fournir la réponse en traitant *le Problème de la misère et les Phénomènes économiques naturels?* (1).

M. Novicow ouvre son livre en remarquant : Sur cent hommes vivant dans les sociétés civilisées, il y en a à peine un qui possède la richesse, neuf qui sont dans l'aisance et quatre-vingt-dix qui sont dans la pauvreté. Il veut convaincre les hommes que s'ils avaient compris la véritable notion de la richesse et s'ils avaient agi en conséquence, la misère aurait disparu depuis longtemps. Pour ce faire, il explique de façon très vivante quelques phénomènes économiques fondamentaux, et il conclut à la nécessité de la pacification des rapports entre les hommes comme entre les nations. Mais suffirait-il que les moindres désirs de spoliation se fussent éteints pour que la richesse soit vraiment assurée à tous? Il semble qu'il faille considérer que la notion de pauvreté est très relative. Pour qui se place au point de vue du bien-être et des conditions matérielles de l'existence, il n'est pas douteux que les pauvres d'aujourd'hui soient moins pauvres que les pauvres d'autrefois et plus pauvres que seront les pauvres de l'avenir. Mais pour l'homme qui compare sa situation à celle de ses voisins, la pauvreté subsiste aussi grande et subsistera malgré tous les remèdes de M. Novicow. Pour qu'elle cesse, il faudrait que la société tombât sous le règne d'un socialisme égalitaire et niveleur. C'est certainement le moindre souhait de M. Novicow. Hors cette hypothèse, la pauvreté et la richesse seront toujours des corollaires inséparables des inégalités naturelles.

A qui tente la richesse, une brochure de *Sir Edouard*

(1) J. Novicow. *Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels.* Paris, Alcan, 1908. Un volume in 8° de la collection « Économistes et publicistes contemporains », 413 pages, fr. 7.50.

Law, *Le Placement scientifique* (1) offre un titre plein de promesses. Ne le voilà-t-il pas, le moyen de s'enrichir sûrement, sur des bases scientifiques ? Le lecteur intéressé déchantera vite, s'il lit la première phrase de la brochure : « Le principe du placement scientifique est basé sur la connaissance de la loi universelle de la moyenne, et sur son application au choix des valeurs de placement. » Il s'agit donc des moyens de placement qu'il convient d'appliquer dans la gestion de fortunes mobilières considérables ; car, sinon, toute moyenne serait illusoire. La loi des moyennes se confond avec la loi des grands nombres. La brochure est intéressante au point de vue des placements qui conviennent pour les banques qui se chargent de la gestion des fonds de leurs déposants. Son auteur montre, par des observations traduites en diagrammes très suggestifs, combien est avantageux un partage des risques par des placements en titres appartenant, non seulement à des catégories d'affaires différentes, mais aussi à des marchés financiers indépendants.

Puisque nous parlons finances, signalons la réédition du livre classique de *G. Courcelle-Seneuil* : *Les opérations de banque. Traité théorique et pratique* (2). M. Liesse en présente une dixième édition revue et mise à jour. Il serait banal d'en signaler les mérites, si ce n'est pour attirer l'attention sur la nouvelle mise à jour dont M. Liesse s'est chargé. Citons, dans le même ordre d'idées : A. Barriol. *Théorie et Pratique des opétions financières* (3). M. Barriol présente, sous ce titre, un

(1) *Le placement scientifique*, par Sir Edouard Law. Traduction de l'article « *Scientific Investment* », publié dans la *Financial Revieuw of Revieuws*. Londres. Imprimerie A. Siegle. 1908. 19 pages.

(2) J. Courcelle-Seneuil. *Les opérations de banques. Traité théorique et pratique.* Dixième édition, revue et mise à jour, par André Liesse, Paris. Alcan, 1909. XXII-692 pages. 9 francs.

(3) *Théorie et pratique des opérations financières*, par Alfred Barriol. Paris. Doin. (Encyclopédie scientifique publiée sous la direction du Dr Toulouse.) 1908. XIII-375 pages. 5 francs.

manuel bien ordonné de mathématiques financières. Il débute par l'exposé des questions les plus simples de calculs d'intérêt pour terminer par les règles suivies dans les emprunts et les émissions. De nombreuses représentations géométriques font bénéficier l'exposé de la clarté habituelle des méthodes graphiques.

Dans la même série, publiée sous la direction du Dr Toulouse, a paru la *Théorie mathématique des assurances*, par *G.-J. Richard* et *E. Petit* (1). Les auteurs ne se sont pas bornés aux règles de l'actuaire. Ils ont étendu la sphère d'intérêt de leur livre en montrant les applications de ces règles dans l'organisation des diverses assurances et dans quelques grandes institutions de prévoyance.

A côté de la réédition du livre de Courcelle-Seneuil, il faut signaler au public la sixième édition d'un livre non moins apprécié. Nous voulons parler du livre *Le Budget*, par *René Stourm* (2). Il est trop connu pour que nous puissions le redécouvrir ici. Remarquons cependant la nouvelle préface. M. Stourm constate, non sans ironie, que la science des finances, — dont son livre est certainement un des monuments les plus notables — a assuré à la gestion des finances publiques une organisation méthodique dans toutes ses parties. L'excès des dépenses, qui ne cesse de s'accentuer, « se développe dans des cadres méthodiquement tracés; les taxes dont on nous accable, comme celles dont on nous menace, sont méthodiquement codifiées; les déficits eux-mêmes prennent méthodiquement leur chemin habituel vers les obligations à court terme. Tout est mis en ordre, tout est aligné au cordeau dans notre dispen-

(1) *Théorie mathématique des assurances*, par G.-J. Richard et E. Petit. Paris. Doin (Encyclopédie scientifique, publiée sous la direction du Dr Toulouse.) 1908. 396 pages. 5 francs.

(2) *Cours de finances : Le Budget*, par René Stourm. Sixième édition revue et mise au courant. Paris. Alcan. 1909. xv-621 pages. 10 francs.

dieuse gestion moderne ». M. Stourm ne désespère pas, — et nous nous en voudrions d'être moins confiant que lui — de voir, grâce à ces mêmes méthodes. les pays les plus prodigues des ressources publiques revenir à une sage économie.

Dans les ouvrages consacrés aux finances publiques par les spécialistes les plus compétents, un livre publié depuis longtemps en anglais par M. *Seligman*, professeur à l'université de Columbia (New-York), méritait d'être rangé à côté d'œuvres comme celle de M. Stourm. Il n'y manquait qu'une traduction française pour être mieux connu du grand public de France et de Belgique. Elle vient de paraître par les soins de M. Marcaggi (1). Elle permet aux lecteurs français de juger du soin consciencieux et de l'impartialité scientifique avec lesquels M. Seligman a étudié la question de l'impôt progressif. La partie la plus intéressante de son exposé est celle dans laquelle il examine et expose, avec un grand éclectisme, les théories de la progression. Elle est un chef-d'œuvre de critique et de modération.

La question financière nous amène à attirer l'attention sur un livre consacré par M. *Léon Barety* à l'*Évolution des banques locales en France et en Allemagne* (2). L'auteur intéresse les lecteurs au sort des banques locales en France. Il se demande ce qu'elles deviendront sous l'empire de la concentration des établissements de crédit. Pour se répondre, il examine l'évolution des banques allemandes et il conclut en rapportant ses observations à la situation des banques françaises. A son avis, les banques locales françaises pourront vivre, mais pour cela elles devront se modifier. Elles devront, en se spécialisant, se

(1) E. R. A. Seligman. *L'impôt progressif en théorie et en pratique.* Édition française revue et augmentée par l'auteur. Bibliothèque de service et de législation financière. Paris, Grard et Brière, 1909. IX-345 pages. 10 francs.

(2) S. Barety. *L'évolution des banques locales en France et en Allemagne.* Paris. Marcel Rivière, 1908. VIII-191 pages.

consacrer entièrement à certaines opérations : avances au commerce et à l'industrie, transformation des entreprises en sociétés anonymes, transactions sur les valeurs locales, placement de titres, etc.

La création du chèque postal est, en matière de technique financière, une des réformes les plus heureuses et les plus significatives des dernières années. Après plusieurs autres pays, et notamment l'Autriche et la Suisse, la Belgique vient d'entrer dans la même voie. C'est donc une question toute d'actualité que M. *M. Kirschberg* traite sous le titre *Der Postscheck. Eine volkswirtschaftliche und juristische Studie* (1). Son étude est faite spécialement au point de vue des régimes suisse, autrichien et allemand et elle comprend à la fois des considérations juridiques et économiques. Il est curieux de constater que l'usage du chèque postal est encore très restreint, même en Autriche, où les premières facilités accordées dans ce sens au public datent de 1883. Ceci n'affaiblit en rien la valeur du principe du chèque postal, mais c'est une nouvelle preuve de la persistance de la tradition, en matière monétaire, envers et contre les réformes les mieux inspirées.

La variété des envois pour compte-rendu nous conduit à commenter maintenant des travaux d'ordre plus sociologique qu'économique. C'est le cas d'un tiré à part de la *Rivista di Scienza* « *Scientia* », qui a pour titre : *Le matérialisme historique* et pour auteur, *Eugenio Rignano*. Celui-ci est déjà connu comme un commenteur très averti des théories socialistes, auxquelles, moyennant quelques corrections, il ne ménage pas ses sympathies. Il montre la contradiction fondamentale du matérialisme historique : « Le matérialisme histo-

(1) M. Kirschberg. *Der Postscheck. Eine volkswirtschaftliche und juristiche Studie*. Tubingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1907. VIII-244 pp. Mk. 5,40.

(2) E. Rignano. *Le matérialisme historique*. Extrait de la *Rivista di Scienza* « *Scientia* ». Paris. Alcan, 1908. 23 pages.

rique, en effet, proclame, d'une part, que la lutte des classes est la loi supérieure de l'histoire, que c'est elle qui fait l'histoire, et il nie, d'autre part, que l'action de ces classes puisse jamais avoir, ni par la voie de l'action directe sur les phénomènes économiques mêmes, ni en apportant des modifications convenables au droit de propriété et aux institutions juridiques en général, aucune efficacité déterminante sur le cours du processus économique, lequel poursuivrait impertubblement son évolution autonome et fatale. Peut-on imaginer contradiction plus grande? » Mais cette réserve faite, Rignano montre de façon très intéressante le processus de la lutte des classes en l'éclairant très vivement de considérations sociologiques.

Nous ne pouvons signaler avec autant de sympathie le petit livre de Pierre Méline, *Le travail sociologique. La méthode* (1). Sans doute, le livre ne manque pas de mérite dans l'exposé ; mais la critique des méthodes qui se disputent la sociologie manque de profondeur, et les conclusions sont empreintes de légèreté. Nous avons lu avec plus d'intérêt un autre volume, paru dans la même série des QUESTIONS DE SOCIOLOGIE. C'est le livre : *La question sociale au XVIIe siècle*, par *André Lecocq* (2). L'auteur caractérise la question sociale à cette époque et il la résume en ces mots : rendre la propriété exempte de toutes les charges féodales qui pesaient encore sur elle.

M. *L. Garriguet* (3) a envoyé à la *Revue Économique Internationale* un manuel assez développé, dont le régime du travail est le sujet. C'est la deuxième partie d'un traité de sociologie, d'après les principes de la théologie catholique. On aurait tort

(1) Pierre MÉLINE. *Le travail sociologique. La méthode*. Dernière édition. Paris. Bloud, 1909 — 125 pp.

(2) André LECOCQ. *La question sociale au XVIIe siècle*. Paris. Bloud, 1909. — 128 pp.

(3) L. GARRIGUET. *Régime du travail*. 2 vol. Paris. Bloud, 1908. — 342 et 290 pp.

d'insister sur ce point de vue, qui ne relève que de la conscience de l'auteur, s'il n'avait pour conséquence d'introduire dans l'étude du régime du travail des considérations métaphysiques. Celles-ci affaiblissent l'exposé, malgré l'éclectisme très généreux qui y brille à chaque page. On est surpris de trouver, en tête de paragraphes consacrés aux rapports entre employeurs et salariés, des titres tels que : Ce que devraient être ces rapports de dépendance d'après les vœux de la nature.

Le régime du travail fait encore l'objet, sur des points spéciaux, de trois ouvrages récents : *Le problème des retraites ouvrières*, par *G. Olphe Galliard* (1), *Le chômage et la profession*, par *Max Lazard* (2) et *La grève et le lock-out en Allemagne*, par *E. Bernstein* (3). Ces trois livres, réunis par le hasard de cette chronique, sont d'ailleurs fort différents. Le premier est l'œuvre d'un sceptique qui doute des retraites ouvrières et croit plus à l'efficacité de la prévoyance individuelle qu'à aucune forme officielle des retraites. Son livre n'en est pas moins intéressant pour l'étude documentée des principaux systèmes de retraites ouvrières. Le second est une étude statistique, dans laquelle l'exposé des sources et leur emploi à l'étude du chômage profesionnel occupent presque tout l'ouvrage. Les conclusions sont intéressantes. On peut les résumer comme suit : Résultat positif : importance du coefficient professionnel du chômage ; — résultat négatif : faible importance des facteurs non professionnels du chômage. Le troisième, enfin, reproduit des conférences d'un polémiste. Elles montrent

(1) *Le problème des retraites ouvrières*, par G. Olphe Galliard. Paris. Bloud, 1909. 1 vol. in-16. — 355 pp. Fr. 3.50.

(2) *Le chômage et la profession. Contribution à l'étude statistique du chômage et son coefficient professionnel*. Paris. Alcan, 1909. 1 vol. grand in 8°. — 382 pp.- Fr. 7.50.

(3) *La grève et le lock-out en Allemagne. Leurs forces, leur droit et leurs résultats*. Conférence faite à l'Université de Bruxelles par Ed. Bernstein. Bruxelles. Misch et Thron, 1908. — 107 pp.

l'organisation de la grève et du lock-out en Allemagne et leur auteur conclut que, sous l'effet de cette organisation, les grèves deviendront de plus en plus un événement politique en même temps qu'économique.

M. le *Dr Sigmund Schilder* a envoyé à la *Revue Économique Internationale* trois tirés à part d'articles qu'il a publiés dans la *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, sous les titres respectifs: *Die Rohstoffe in der Weltwirtschaft, Die Tropen in der Weltwirtschaft* et *Die Gebiete der offenen Tür in der Weltwirtschaft*(1). Ce sont trois études économiques, simples et concises, mais substantielles. Dans la première, l'auteur montre le rôle joué dans le trafic international par les matières premières, ainsi que la conséquence qui en découle pour le marché des frets maritimes; dans la seconde, il s'occupe des régions tropicales de la surface du globe, pour expliquer comment la colonisation est susceptible d'en développer le trafic par la protection des indigènes et leur multiplication rapide ; et, dans la troisième, il fait voir que la perte du régime de la « porte ouverte » dans les pays qui s'élèvent dans la civilisation, est plus que compensée par l'essor consécutif de leur trafic avec les pays étrangers.

Pour terminer, nous mentionnerons rapidement quelques ouvrages de monographies. Le premier qui nous tombe sous la main contient, sous le titre *Les forces productives de la France*, une série de cinq conférences faites à la Société de anciens élèves de l'École libre des sciences politiques, par MM. *E. Allix*, *J.-C. Charpentier*, *H. de Peyerinhoff*, *P. de Rousiers* et *Daniel Zolla*. Chacune d'elles est consacrée à une question d'actualité examinée au point de vue français : la productivité de l'agriculture et les problèmes sociaux ; — la concentration industrielle et son influence sur le sort des classes ouvrières;

(1) *Zeitschrift für Socialwissenchaft*. XI. Band, 2. Heft, 1908, X. Band, 6 Hefr, 1907, et X. Band, 5. Heft, 1907.

(2) *Les forces productives de la France*. Paris. Alcan, 1909. 252 pp. Fr. 3.50.

— la marine marchande et les forces productives de la France; — l'organisation du commerce extérieur et les agents de son développement; — les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord. On voit, par ces titres, que l'intérêt des sujets traités ne s'arrête pas à la frontière de la France.

Les *Harvard Economic Studies* sont une série de monographies publiées par des étudiants ou des assistants de l'École d'économie politique de l'Université d'Harvard. Nous en avons sous les yeux deux volumes. Le premier est *The Lodging-House Problem in Boston*, par *A. B. Wolfe* (1), et le second, *Railroad Reorganization*, par *S. Dagget* (2). Le premier s'occupe des conditions du logement ouvrier dans la ville de Boston et le second des réorganisations imposées par les faillites survenues dans l'exploitation de nombreux réseaux de chemins de fer aux États-Unis. L'un et l'autre sont remarquables par l'abondance de leur documentation et par la précision avec laquelle les faits généraux en ont été inférés ; mais ils sont consacrés à des sujets si spéciaux qu'ils ne peuvent constituer de contribution utile que pour des recherches ou des études malheureusement restreintes. De telles œuvres sont cependant utiles et elles rendent service aux spécialistes intéressés.

Un tout autre genre de monographie est consacré à quelques essais de vie communiste en France. Son auteur, M. *Georges Narrat*, y a donné pour titre : *Milieux libres*, nom sous lequel les colonies communistes tentées en France et en Belgique se sont elles-mêmes désignées dans ces dernières années. Toutes ont échoué et l'auteur fournit cette raison de leur échec : « Les fondateurs de colonies, les architectes de milieux libres ont eu

(1) *The Lodging-house Problem in Boston*, by A. B. Wolfe. — Boston. Houghton, Miffin and C°. 1906, 200 pp. in-8°, 1.50 dollar.

(2) *Railroad Reorganization* by Stuart Dagget. — Boston. Hougton, Miffin and C°. 1908, 402 pp. in-8°, 2,00 dollars.

(3) *Milieux libres. Quelques essais contemporains de vie communiste en France*, par Georges Narrat. Paris, Alcan, 1909. Grand in-8°, 232 pp. 5 francs.

le tort de prétendre assembler deux idées que l'expérience paraît révéler comme inconciliables : communisme et liberté absolue. »

L'*Office du travail de Belgique* a terminé la publication de sa si intéressante série de monographies des industries à domicile; il vient de publier le dixième et dernier volume consacré à l'étude statistique des familles ouvrières comprenant des ouvriers à domicile (1). Il continue, d'autre part, en collaboration avec l'*Inspection de l'industrie*, à publier les monographies industrielles de la Belgique. La dernière a pour objet la *Construction des machines et appareils électriques*.

Citons, pour finir, la deuxième partie de la publication annuelle *Die Weltwirstschaft*, dirigée par M. *E. von Halle*. Elle est consacrée spécialement à l'Allemagne et constitue le deuxième fascicule de la troisième année (1908).

G. De Leener.

(1) Royaume de Belgique. Ministère de l'Industrie et du Travail. *Les industries à domicile en Belgique*, volume X : *Etude statistique des familles ouvrières comprenant des ouvriers à domicile*. Bruxelles, Lebègue, 1909. 377 pp., fr. 4.50.

(2) Royaume de Belgique. Ministère de l'Industrie et du Travail. Office du travail et Inspection de l'industrie. Monographies industrielles. *Construction des machines et appareils électriques*. Bruxelles, Lebègue, 1905. 344 pp., 3 fr. 50.

(3) *Die Weltwirstschaft. Ein Jahr- und Lesebuch*. Herausgegeben von E. von Halle. III. Jahrgang 1908. II Teil. Deutschland. Leipzig et Berlin. Teubner, 1908.

Table des matières du deuxième volume (6e année).

(AVRIL-MAI-JUIN.)

INDEX DU MOIS D'AVRIL.

ÉDITORIAL 5

I. LE PROBLÈME DES ASSURANCES SOCIALES. — LIBERTÉ OU OBLIGATION . . . . . PAUL PIC, 7
Professeur de législation industrielle et ouvrière à l'université de Lyon.

II. UNE GRANDE POLITIQUE NATIONALE EN ITALIE. — LE REBOISEMENT DU PAYS ET L'UTILISATION DES FORCES HYDRAULIQUES . . . . . FRANCESCO NITTI, 46
Député, professeur de sciences financières à l'université de Naples.

III. LA RÉVISION DU TARIF DOUANIER FRANÇAIS ET L'ARTICLE ONZE DU TRAITÉ DE FRANCFORT . . . LUCIEN COQUET, 75
Secrétaire général du comité commercial franco-allemand.

IV. L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU CHARBON EN ALLEMAGNE, Dr HUGO BÖTTGER. 101
Membre du Reichtstag allemand.

LA VIE ÉCONOMIQUE :

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE : LA CRISE DE SURPRODUCTION DES RAISINS DE CORINTHE . . . . . A. ANDRÉADÈS 130
Professeur à l'université d'Athènes.

LA VIE FINANCIÈRE :

I. FRANCE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE, ESPAGNE . . . . . A. AUPETIT. 153
II. AMÉRIQUE . . . . . CHARLES A CONANT. 168
III. ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, RUSSIE . . . . FÉLIX SOMARY. 176

CHRONIQUE DES TRANSPORTS. . . . . DANIEL BELLET, 182
Professeur à l'École libre des Sciences politiques, Secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique de Paris.

VIE SCIENTIFIQUE :

1. Les lois ouvrières, par Paul PIC (Jules Coucke). — 2. Le Brésil au XXe siècle, par Pierre DENIS (F. Vander Elst) 199

BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS.

INDEX DU MOIS DE MAI.

ÉDITORIAL 203

I. ENQUÊTE SUR LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN FRANCE. . . . . E. LEVASSEUR, 205
de l'Institut, administrateur du Collège de France.

II. L'ARMEMENT ET LA CRISE ÉCONOMIQUE PRÉSENTE 256
Dr ALBERT HAAS.

III. LE COMMERCE FRANÇAIS ET LA COMMISSION DES DOUANES. . 276
YVES GUYOT.

IV. LA MARINE MARCHANDE ET SES PROGRÈS. . L. FONTANA-RUSSO, 298
Professeur de politique commerciale à l'Institut supérieur d'études commerciales et coloniales de Rome.

LA VIE ÉCONOMIQUE :

L'ENSEIGNEMENT MONOTECHNIQUE. . . . . JULIEN DALEMONT. 331

LA VIE FINANCIÈRE :

I FRANCE, BELGIQUE, ITALIE, SUISSE, ESPAGNE . . . . . A. AUPETIT. 346
II. AMÉRIQUE . . . . . CHARLES-A. CONANT. 360
III. ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, RUSSIE. . FÉLIX SOMARY. 369

CHRONIQUE AGRICOLE :

La culture et l'industrie du lin en Hollande, en Belgique et en France. ACH. GRÉGOIRE, 376
Directeur ad interim *de l'Institut chimique et bactériologique de l'État à Gembloux.*

CHRONIQUE MARITIME :
La crise des frets. . . . . Léon Hennebicq 392
LA VIE SCIENTIFIQUE :
Grundriss der politischen Œkonomie, par Dr Eugen von Philippovich; Principles of Economics, par prof. Seligman; Cours d'économie politique, par Ch. Gide; Principles of economics, par A. Marshall; Allgemeine Volkswirtschaftslehre, par prof. Grunzel; Lehrbuch der Finanzwissenschaft, par prof. Max von Heckel; La Banque de France et le crédit national, par Patron; L'expansion des banques allemandes à l'étranger, par M. Diouritch; La Reichsbank et la Banque de France, par M. Snyckers; Ueber Finanzen und Monopole im alten Griechenland, par Dr Riezler; La Moneta, par Marco Fanno; Zur Critik der Bœhm-Bawerkschen Werktheorie, par Dr Lifschitz; Kartelle und Trusts, par Baumgarten et Meslény 400
BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS.

INDEX DU MOIS DE JUIN.

ÉDITORIAL 409
I. L'ORGANISATION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE MONDIALE ET LA CREATION D'UN INSTITUT COMMERCIAL INTERNATIONAL. Dr Victor Heller, 411
Attaché au Ministère du Commerce à Vienne.
II. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE AUX ÉTATS-UNIS ET LA LOI ALDRICH-VREELAND DU 30 MAI 1908. . . Achille Viallate, 440
Professeur à l'École des Sciences politiques de Paris.
III. L'ÉVOLUTION DE L'IDÉE D'ASSOCIATION DES SALAIRES ET PROFITS . . . . . Émile Waxweiler, 468
Professeur à l'Université de Bruxelles, Directeur de l'Institut de Sociologie Solvay.
IV. AVENIR ÉCONOMIQUE DES REGIONS TRAVERSÉES PAR LE CHEMIN DE FER DE DJIBOUTI A ADDIS-ABBEBA. Étienne de Felcourt. 499
LA VIE ÉCONOMIQUE :
I. Statistique des batailles et des pertes causées par la guerre depuis trois siècles . . . . . E. Levasseur, 524
de l'Institut, Administrateur du Collège de France.
II. La réforme monétaire dans l'Indo Chine française. . Bertrand Nogaro, 545
Professeur agrégé d'économie politique à l'Université de Montpellier.
LA VIE FINANCIÈRE :
I. France, Belgique, Italie, Suisse, Espagne . . . . . A Aupetit. 556
II. Amérique . . . . . Charles-A. Conant. 569
III. Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie . . . Félix Somary. 578
CHRONIQUE COLONIALE :
Le droit à la terre en Afrique. . . . . René Vauthier 584
VIE SCIENTIFIQUE :
Les indésirables, par Auguste Monnier; Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels, par J. Novicow; Le placement scientifique, par Sir Edouard Law : Les opérations de banques, par J. Courcelle-Seneuil; Théorie et pratique des opérations financières, par Alfred Barriol; Théorie mathématique des assurances, par G.-J. Richard et E. Petit; Cours de finances : Le budget, par René Stourm; L'impôt progressif en théorie et en pratique, par E.R.A. Seligman; L'évolution des banques locales en France et en Allemagne, par S. Barety; Der Postscheck, par M. Kirschberg; Le matérialisme historique, par E. Rignano; Le travail sociologique, la méthode, par Pierre Méline; La question sociale au XVIIe siècle, par André Lecocq; Régime du travail, par L. Garriguet; Le problème des retraites ouvrières, par G. Olphe Galliard; Le chômage et la profession, par Max Lazard; La grève et le lock-out en Allemagne, par Ed. Bernstein; Zeitschrift für Socialwissenschaft; Les forces productives de la France; The Lodging-House problem in Boston, par A. C. Wolfe; Railroad Reorganization, par Stuart Dagget; Milieux libres, par Georges Narrat; Les industries à domicile en Belgique; Construction de machines et appareils électriques; Die Weltwirtschaft 605
BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS.

Supplément à la « Revue Économique Internationale » — Mai 1909

Belgique N° 129.

CRÉDIT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 1909

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du résultat de nos opérations au cours de l'exercice 1908.

Le bilan soumis à votre approbation se présente comme suit :

ACTIF.

I.	Caisse et banquiers . . . . . fr.	2,950,108.37
II.	Effets en portefeuille	2,540,983.62
III.	Reports et avances sur titres.	5,449,028.48
IV.	Comptes débiteurs.	996,620.75
V.	Fonds publics	5,804,560.25
VI.	Valeurs diverses	160,496.47
VII.	Participations	964,865.98
VIII.	Immeuble et coffres-forts.	400,000.00
IX.	Mobilier	1.00
X.	Garanties et cautionnements	608,417.61
XI.	Cautionnements des administrateurs et commissaires.	62,000.00
XII.	Dépôts volontaires et de garantie (titres)	17,228,132.40

des dépenses ont mal influencé l'exercice 1907-1908. Après déduction des charges diverses et prélèvements de fr. 82,266.74 pour amortissements, le bilan accuse un solde qui a permis la répartition d'un dividende de 5 p. c. aux actions de capital.

Usines de Baume et Marpent :

La crise industrielle n'a eu aucune influence ni sur l'alimentation ni sur les bénéfices des usines ; l'exercice 1907-1908, au cours duquel il a été facturé pour 30 millions de francs de commandes, a laissé un bénéfice net de fr. 1,180,410.40.

De 65 francs et fr. 26.60 l'année précédente, les dividendes de l'action et du dixième de part de fondateur ont été respectivement portés à 80 francs et fr. 34.60.

L'évaluation de l'actif immobilisé a été maintenue à 1 franc.

L'exercice en cours, dont les résultats ne paraissent pas devoir être moins rémunérateurs, a débuté avec un carnet d'ordres atteignant 26 millions de francs.

Usines de Braine-le-Comte :

CRÉDIT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 AVRIL 1909

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du résultat de nos opérations au cours de l'exercice 1908.

Le bilan soumis à votre approbation se présente comme suit :

ACTIF.

I. Caisse et banquiers	fr.	2,950,108.37
II. Effets en portefeuille		2,540,983.62
III. Reports et avances sur titres		5,449,028.48
IV. Comptes débiteurs		996,620.75
V. Fonds publics		5,804,560.25
VI. Valeurs diverses		160,496.47
VII. Participations		964,865.98
VIII. Immeuble et coffres-forts		400,000.00
IX. Mobilier		1.00
X. Garanties et cautionnements		608.417.61
XI. Cautionnements des administrateurs et commissaires		62,000.00
XII. Dépôts volontaires et de garantie (titres)		17,228,132.40
	Fr.	37,165,214.93

PASSIF.

XIII. Capital	fr.	10,000,000.00
XIV. Réserve statutaire		1,203,626.50
XV. Réserve extraordinaire		1,300,000.00
XVI. Comptes créditeurs		6,028,444.12
XVII. Provision pour patente		31,000.00
XVIII. Garanties et cautionnements		608,417.61
XIX. Cautionnements des administrateurs et commissaires		62,000.00
XX. Déposants (titres)		17,228,132.40
XXI. Profits et pertes		703,594.30
	Fr.	37,165,214.93

Nous vous donnons ci-après, comme les autres années, certains renseignements sur la situation de quelques sociétés dans lesquelles le Crédit général de Belgique est intéressé.

Compagnie centrale de chemins de fer et de tramways :

La Compagnie centrale de chemins de fer et de tramways a réparti pour l'exercice 1907 le même dividende que les années précédentes, à savoir 6 p. c.

Aucun changement important n'est à signaler dans la situation de ses filiales, sauf l'absorption des Tramways de Rouen, 2e réseau, par la Compagnie des Tramways de Rouen, 1er réseau, en vertu d'un accord actuellement soumis à l'approbation des autorités administratives.

Par suite de l'atténuation de la crise viticole, les résultats de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Beaujolais ont été plus satisfaisants.

D'un autre côté, la Compagnie des chemins de fer des Côtes-du-Nord a pu porter ses dividendes de 4 1|2 p. c. à l'action privilégiée et 6 p. c. à l'action ordinaire en 1907 respectivement à 5 p. c. et 8 p. c. en 1908, sans préjudice à de très larges amortissements.

Tramways d'Iékaterinoslaw :

Une diminution sensible des recettes en même temps qu'une aggravation des dépenses ont mal influencé l'exercice 1907-1908. Après déduction des charges diverses et prélèvements de fr. 82,266.74 pour amortissements, le bilan accuse un solde qui a permis la répartition d'un dividende de 5 p. c. aux actions de capital.

Usines de Baume et Marpent :

La crise industrielle n'a eu aucune influence ni sur l'alimentation ni sur les bénéfices des usines; l'exercice 1907-1908, au cours duquel il a été facturé pour 30 millions de francs de commandes, a laissé un bénéfice net de fr. 1,180,410.40.

De 65 francs et fr. 26.60 l'année précédente, les dividendes de l'action et du dixième de part de fondateur ont été respectivement portés à 80 francs et fr. 34.60.

L'évaluation de l'actif immobilisé a été maintenue à 1 franc.

L'exercice en cours, dont les résultats ne paraissent pas devoir être moins rémunérateurs, a débuté avec un carnet d'ordres atteignant 26 millions de francs.

Usines de Braine-le-Comte :

Les dividendes de fr. 22.50 (9 p. c.) à l'action de capital et de 15 francs au dixième de part de fondateur ont été maintenus, et une somme de 94,000 francs, au lieu de 61,000 francs en 1907, a été portée en amortissement des bâtiments et du matériel, dont l'évaluation est ainsi ramenée à moins de 400,000 francs.

Usines de Savigliano :

La Société des usines de Savigliano a conservé la bonne situation qu'elle s'est acquise depuis plusieurs années, en consacrant une grande partie de ses bénéfices au développement et à l'amélioration de ses moyens de production.

Le dividende de l'exercice 1908 a été fixé, comme pour les deux précédents, à 60 francs (12 p. c.), une part importante des bénéfices étant affectée aux comptes de réserve et d'amortissement.

Progrès industriel :

Cette entreprise subit le contre-coup de la stagnation générale des affaires. Néanmoins l'exercice 1907-1908, dont une partie s'est encore écoulée dans des conditions normales, a laissé un bénéfice de fr. 98,899,37, qui a été appliqué à concurrence de 90,000 francs en amortissements.

Société de Nebida (Compagnie minière tunisienne) :

En vertu des décisions d'assemblées générales en date du 30 juin 1908, la Compagnie minière tunisienne s'est fusionnée avec la Société anonyme de Nébida pour l'exploitation de mines, et, à partir de ce moment, a renoncé, au profit de cette dernière, à son existence propre.

Cette fusion s'est en quelque sorte imposée aux deux sociétés en raison des avantages qu'elle présentait, aussi bien pour l'une que pour l'autre. Tandis que la Société de Nébida disposait d'importantes ressources financières et recherchait de nouvelles concessions, la Compagnie minière tunisienne, de son côté, possédait des gisements richement minéralisés pour le développement desquels de nouveaux capitaux étaient nécessaires.

On peut donc espérer que, lorsque les installations actuellement commencées en Tunisie seront terminées et que la nouvelle laverie sera mise en marche, les actionnaires de la Société de Nébida, tant anciens que nouveaux, retireront de la fusion les avantages attendus.

Il nous reste, Messieurs, à vous proposer les résolutions suivantes :

1° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1908 tels qu'ils vous sont soumis ;

2° Répartition du solde de profits et pertes ainsi qu'il suit :

Premier dividende de 5 p. c. ou 5 francs aux 100,000 actions	fr. 500,000.00	
Tantièmes des administrateurs et commissaires	12,215.65	
		512,215.65
Le surplus, soit fr. 191,378.65, doit être partagé à raison de :		
80 p. c. aux actions	fr. 153,102.92	
20 p. c. aux parts de fondateur	38,275.73	
		191,378.65
Total	fr.	703,594.30

Cette répartition permet d'attribuer fr. 6 50, soit 6 1/2 p. c. à chaque action et de fixer à 6 francs le dividende de chacune des 6,300 parts de fondateur.

Il restera ainsi une somme de fr. 3.102.92 au crédit du compte des actions et une somme de fr. 475.73 au crédit des parts de fondateur.

3° Nomination d'un administrateur en remplacement de M. Paul Mayer, titulaire sortant et rééligible.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous avons vérifié, à la date du 31 décembre dernier, la caisse et les effets en portefeuille. Nous avons constaté, par de nombreux pointages, l'existence des valeurs renseignées et la parfaite concordance des écritures sociales avec le bilan et le compte de profits et pertes.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous demander d'approuver les propositions qui vous sont faites par le Conseil d'administration et auxquelles nous nous sommes ralliés.

E. Bourson.
H. de Creeft.
C. Tschaggeny.

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF

Caisse et banquiers	fr.	2,950,108.37
Effets en portefeuille		2,540,983.62
Reports et avances sur titres		5,449,028.48
Comptes débiteurs		996,620.75
Fonds publics :		
Valeurs cotées	fr. 4,206,223.85	
Valeurs non cotées	1,598,336.40	
		5,804,560.25
Valeurs diverses		160,496,47
Participations		964,865.98
Immeuble et coffres-forts		400,000.00
Mobilier		1.00
Garanties et cautionnements		608,417.61
Cautionnements des administrateurs et commissaires		62,000.00
Dépôts volontaires et de garantie (titres)		17,228,132.40
	Fr.	37,165,214.93

Arrêté par le Conseil d'administration :
Pierre Liénart, président ;
Paul Trasenster, vice-président ;
Paul Mayer,
Léon Moyaux,
Ferdinand Poswick.

PASSIF.

Capital (100,000 actions)	fr.	10,000,000.00
(6,300 parts de fondateur		mémoire
Réserve statutaire		1,203,626.50
Réserve extraordinaire		1,300,000.00
Comptes créditeurs		6,028,444.12
Provision pour patente de l'exercice 1908		31,000.00
Garanties et cautionnements		608,417.61
Cautionnements des administrateurs et commissaires		62,000.00
Déposants (titres)		17,228,132.40
Profits et pertes		703,594.30
	Fr.	37,165,214.93

Approuvé par le Collège des commissaires :
Eugène Bourson,
Hubert de Creeft,
Camille Tschaggeny.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1908.

DÉBIT.

Frais généraux et divers	fr.	203,783.46
Provision pour patente de l'exercice 1908		31,000.00
Amortissements divers		147,546.19
Solde en bénéfice		703,594.30
	Fr.	1,085,923.95

Arrêté par le Conseil d'administration :
Pierre Liénart, président ;
Paul Trasenster, vice-président ;
Paul Mayer,
Léon Moyaux,
Ferdinand Poswick.

CRÉDIT.

Escomptes et changes	fr.	91,417.08
Intérêts et dividendes		676,762.25
Bénéfices divers		317,744.62
	Fr.	1,085,923.95

Approuvé par le Collège des commissaires :
Eugène Bourson,
Hubert de Creeft,
Camille Tschaggeny.

	Fr.	37,165,214.93

PASSIF.

XIII. Capital	fr.	10,000,000.00
XIV. Réserve statutaire		1,203,626.50
XV. Réserve extraordinaire		1,300,000.00
XVI. Comptes créditeurs		6,028,444.12
XVII. Provision pour patente		31,000.00
XVIII. Garanties et cautionnements		608,417.61
XIX. Cautionnements des administrateurs et commissaires		62,000.00
XX. Déposants (titres)		17,228,132.40
XXI. Profits et pertes		703,594.30
	Fr.	37,165,214.93

Nous vous donnons ci-après, comme les autres années, certains renseignements sur la situation de quelques sociétés dans lesquelles le Crédit général de Belgique est intéressé.

Compagnie centrale de chemins de fer et de tramways :

La Compagnie centrale de chemins de fer et de tramways a réparti pour l'exercice 1907 le même dividende que les années précédentes, à savoir 6 p. c.

Aucun changement important n'est à signaler dans la situation de ses filiales, sauf l'absorption des Tramways de Rouen, 2e réseau, par la Compagnie des Tramways de Rouen, 1er réseau, en vertu d'un accord actuellement soumis à l'approbation des autorités administratives.

Par suite de l'atténuation de la crise viticole, les résultats de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Beaujolais ont été plus satisfaisants.

D'un autre côté, la Compagnie des chemins de fer des Côtes-du-Nord a pu porter ses dividendes de 4 1|2 p. c. à l'action privilégiée et 6 p. c. à l'action ordinaire en 1907 respectivement à 5 p. c. et 8 p. c. en 1908, sans préjudice à de très larges amortissements.

Tramways d'Iékaterinoslaw :

Une diminution sensible des recettes en même temps qu'une aggravation

Les dividendes de fr. 22.50 (9 p. c.) à l'action de capital et de 15 francs au dixième de part de fondateur ont été maintenus, et une somme de 94,000 francs, au lieu de 61,000 francs en 1907, a été portée en amortissement des bâtiments et du matériel, dont l'évaluation est ainsi ramenée à moins de 400,000 francs.

Usines de Savigliano :

La Société des usines de Savigliano a conservé la bonne situation qu'elle s'est acquise depuis plusieurs années, en consacrant une grande partie de ses bénéfices au développement et à l'amélioration de ses moyens de production.

Le dividende de l'exercice 1908 a été fixé, comme pour les deux précédents, à 60 francs (12 p. c.), une part importante des bénéfices étant affectée aux comptes de réserve et d'amortissement.

Progrès industriel :

Cette entreprise subit le contre-coup de la stagnation générale des affaires. Néanmoins l'exercice 1907-1908, dont une partie s'est encore écoulée dans des conditions normales, a laissé un bénéfice de fr. 98,899,37, qui a été appliqué à concurrence de 90,000 francs en amortissements.

Société de Nebida (Compagnie minière tunisienne) :

En vertu des décisions d'assemblées générales en date du 30 juin 1908, la Compagnie minière tunisienne s'est fusionnée avec la Société anonyme de Nébida pour l'exploitation de mines, et, à partir de ce moment, a renoncé, au profit de cette dernière, à son existence propre.

Cette fusion s'est en quelque sorte imposée aux deux sociétés en raison des avantages qu'elle présentait, aussi bien pour l'une que pour l'autre. Tandis que la Société de Nébida disposait d'importantes ressources financières et recherchait de nouvelles concessions, la Compagnie minière tunisienne, de son côté, possédait des gisements richement minéralisés pour le développement desquels de nouveaux capitaux étaient nécessaires.

On peut donc espérer que, lorsque les installations actuellement commencées en Tunisie seront terminées et que la nouvelle laverie sera mise en marche, les actionnaires de la Société de Nébida, tant anciens que nouveaux, retireront de la fusion les avantages attendus.

Belgique. N° 127.

Société Hypothécaire Belge-Américaine

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF		
Actionnaires	fr. 9,600,000.00	
Versements anticipés	2,812,800.00	
		6,787,200.00
Prêts hypothécaires		42,071,072.40
Immeuble et mobilier		200,000.00
Portefeuille		18,900.00
Débiteurs		2,020,262.15
Comptes d'ordre et d'intermédiaire		6,065,800.00
	Fr.	57,163,234.55

PASSIF		
Capital	fr.	12,000,000.00
Obligations		24,000,000.00
Réserve légale		229,540.32
Réserve extraordinaire		730,000.00
Créditeurs		12,331,038.28
Intérêts perçus pour 1909		786,791.70
Provision pour patente		11,000.00
Comptes d'ordre et d'intermédiaire		6,065,800.00
Profits et pertes		1,009,064.25
	Fr.	57,163,234.55

Compte de profits et pertes.

Belgique. N° 127

Société Hypothécaire Belge-Américaine

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF

Actionnaires	fr. 9,600,000.00	
Versements anticipés	2,812,800.00	
		6,787,200.00
Prêts hypothécaires		42,071,072.40
Immeuble et mobilier		200,000.00
Portefeuille		18,900.00
Débiteurs		2,020,262.15
Comptes d'ordre et d'intermédiaire		6,065,800.00
	Fr.	57,163,234.55

PASSIF

Capital	fr.	12,000,000.00
Obligations		24,000,000.00
Réserve légale		229,540.32
Réserve extraordinaire		730,000.00
Créditeurs		12,331,038.28
Intérêts perçus pour 1909		786,791.70
Provision pour patente		11,000.00
Comptes d'ordre et d'intermédiaire		6,065,800.00
Profits et pertes		1,009,064.25
	Fr.	57,163,234.55

Compte de profits et pertes.

DÉBIT.

Frais d'administration	fr.	181,142.60
Frais généraux		49,542.14
Courtages, change et commissions		690,081.04
Intérêts des obligations		960.000.00
Intérêts sur libération anticipée d'actions		112,512.00
Intérêts d'escompte et sur dépôts		368,541.57
Intérêts en comptes courants		59,439.80
Amortissements		255,872.40
Patente (provision)		11,000.00
Bénéfice de l'exercice 1908		1,009,064.25
	Fr.	3,697,195.80

D'après les résultats du bilan, les actionnaires reçoivent :

Par action de capital entièrement libérée	fr.	70.00
» » libérée de 200 francs		38.00
» de dividende		40.00

CRÉDIT.

Solde au 31 décembre 1907	fr.	3,562.39
Intérêts sur prêts		3,646,164.10
Produits divers		47,469.31
	Fr.	3,697,195.80

France.

C

CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 1909

Extrait du Rapport du Conseil d'administration

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.

Les recettes totales de 1908 se sont élevées à la somme de 111,490,959 fr., présentant, par rapport aux recettes de 1907, une diminution de 8 millions 627,561 francs. Malgré cette diminution, les prudentes dispositions adoptées lors du règlement des comptes des exercices antérieurs permettent aujourd'hui, par l'emploi du reliquat de la réserve extraordinaire qui avait été constituée en vue d'assurer la stabilité du revenu des actionnaires, de maintenir le dividende net à 141 francs, sans cesser d'affecter d'importantes dotations à la réserve statutaire, ainsi qu'aux fonds d'assurance et d'amortissement.

Si l'on songe à l'ensemble de causes qui a influé sur les résultats du dernier exercice, il est aisé de se convaincre que l'interruption constatée dans le développement du trafic n'est de nature à causer aucune inquiétude en ce qui concerne la marche régulière de l'entreprise vers une prospérité toujours plus grande. Le tonnage transité en 1908 reste encore supérieur, abstraction faite de 1907, à tous les tonnages des années antérieures. Les exercices de 1904 à 1906 ayant bénéficié du mouvement exceptionnel de trafic provoqué par la guerre russo-japonaise, le résultat obtenu l'an passé apparaît comme véritablement remarquable et propre à faire envisager l'avenir avec confiance.

Au 24 mai 1909, les recettes du transit se présentent en plus-value de 2,970,000 francs. Il y a lieu d'espérer que les produits de l'exploitation de l'exercice permettront de distribuer le même dividende de 141 francs, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la réserve statutaire. Il convient toutefois de remarquer que celle-ci atteindra à très peu près le chiffre de 30 millions et que l'excédent au delà de 5 millions peut être éventuellement utilisé pour augmenter la masse des bénéfices distribuables. La situation actuelle offre donc pour l'avenir de très puissantes garanties.

Les travaux d'entretien et d'amélioration ont continué, en 1908, à être poussés avec une grande activité. Il a été effectué plus de 13,300,000 mètres cubes de terrassements et de dragages, chiffre qui n'avait jamais été atteint depuis l'achèvement du canal. En 1907, le cube total extrait, qui dépassait cependant de beaucoup celui de toute autre année antérieure, demeurait inférieur à 11 millions de mètres.

De nouveaux travaux d'amélioration sont entrepris à partir de 1909; ils comportent l'élargissement du canal à 45 mètres au plafond et son approfondissement général par l'exécution systématique de tous les dragages jusqu'à 11 mètres de profondeur. Ils sont justifiés par l'accroissement des dimensions des transiteurs, dont la jauge moyenne s'est encore augmentée en 1908 d'une façon particulièrement marquée, en s'élevant à 3,592 tonnes contre 3,452 en 1907.

Les actionnaires s'associeront aux regrets inspirés aux membres du conseil d'administration par la perte de deux collègues qu'ils entouraient de leur estime et de leur affection, MM. Paul Mirabaud et Le Chevalier.

Pour remplacer M. Mirabaud, le conseil a provisoirement nommé M. Oppermann, ingénieur en chef des mines en retraite; en qualité de membre de la commission consultative internationale des travaux, M. Oppermann est initié depuis longtemps à l'œuvre technique de la compagnie.

Il est proposé d'attribuer le second siège vacant à M. Charles Laurent, qui, après avoir été inspecteur des finances, secrétaire général du ministère des finances, directeur général de la comptabilité publique, a été appelé aux hautes fonctions de premier président de la cour des comptes, et, récemment enfin, sur la désignation du gouvernement français, a été choisi comme conseiller financier par le gouvernement ottoman.

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration.

l'ingénieur dirigeant les travaux compare le large lit du fleuve bief artificiel, tant le courant y est faible et le chenal régulier.

Dans le lac Kisale, la mission envoyée par le Gouvernemen guer les herbes flottantes réussit bien dans l'accomplissement vaux, et déjà le passage pendant toute l'année, pour les b nières, etc., y est facile. Le chenal navigable doit toutefois ê au delà du lac Kisale jusque Kalengwe; le fleuve, quoique m dans les premières sections, semble cependant se prêter assez la navigation, moyennant quelques travaux.

MISSION MINIÈRE.

La mission minière de Bamanga continue ses travaux d'une faisante; elle a découvert de nouveaux filons de minerais de c mais assez minces et toujours peu réguliers; la couche épais végétales, la dureté des roches et la proximité du fleuve avec crues, qui y atteignent jusque 7 mètres de hauteur, rendent ce recherches assez difficiles.

Nous avons reçu des échantillons industriels comprenant de tonnes de minerai avec une teneur marchande moyenne d cuivre, et il en reste beaucoup sur les chantiers. Des travaux ont également été commencés à 5 kilomètres en amont et Bamanga, où des minerais de cuivre ont été reconnus.

Conformément aux pouvoirs nous conférés par l'article 13 d en exécution d'une décision prise par votre conseil, le 19 juin avons, le 6 janvier dernier, porté le capital de notre société de lions de francs; les 100,000 actions de capital nouvelles ainsi c souscrites par la Compagnie Belge des Chemins de fer Réunis ment à l'article 5 des statuts, les 100,000 actions de divid attribuées à l'État belge.

D'après les indications du personnel en Afrique, les travaux de façon à aboutir, dans un avenir assez rapproché, à Kon notre réseau sera relié directement à Kalengwe-Katanga fluviale.

Nous aurons alors un réseau ferré et fluvial de près de 1,50 de longueur dans la direction sud de Stanleyville, qui de contrées si riches de la Province orientale, le Manyema et Katanga.

Par suite de l'augmentation du capital, il a été attribué à n gnie 4 millions d'hectares formant une bande au sud, le lon mière bande de terrains nous réservée antérieurement; ces forment donc un bloc de 8 millions d'hectares de superficie e 150 kilomètres de largeur s'étendant du Lualaba jusqu'au 30°

* * *

Bilan au 31 décembre 1908.

COMPAGNIE
DES
CHEMINS DE FER DU CONGO SUPÉRIEUR AUX GRANDS LACS AFRICAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1909

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1908 et de vous présenter le rapport sur les opérations de notre compagnie pendant le septième exercice social.

BILAN.

ACTIF.

Premier établissement . . . . . fr. 27,718,728.96

en augmentation de fr. 5,260,049.96, représentant la valeur des matériaux divers, rails et accessoires, matériel roulant, pièces de rechange diverses et toutes autres sommes dépensées en Afrique pour l'établissement de la voie, etc. Les frais généraux de la compagnie en 1908 sont aussi compris dans cette augmentation.

Mobilier et bibliothèque . . . . . fr. 18,081.35

Ce montant est sensiblement le même que celui figurant au bilan précédent.

Provision pour travaux (article 12 du cahier des charges). . . . . fr. 102,882.23

Banquiers et débiteurs . . . . . fr. 1,044,325.80

Ce poste comprend notamment la somme de fr. 919,109.49, due pour parfaire la garantie minimum d'intérêt de 4 p. c., plus l'amortissement des actions de capital, les fonds disponibles en banque et divers.

PASSIF.

Capital . . . . . fr. 25,000,000.00

Depuis la clôture de l'exercice 1908, le capital de notre société a été porté de 25 à 50 millions de francs par la création de 100,000 actions de capital de 250 francs chacune et 100,000 actions de dividende sans désignation de valeur.

Créditeurs divers . . . . . fr. 2,632,597.78

Ce montant comprend une avance de 2,450,000 francs, faite par la Compagnie Belge des Chemins de fer Réunis, et, en outre, diverses sommes (réglées depuis la fin de l'exercice) dues à des fournisseurs et divers.

Intérêts restant à payer . . . . . fr. 36,930 —

Montant des coupons d'intérêt non réclamés.

Actions remboursables . . . . . fr. 18,000 —

Montant d'actions sorties aux tirages au sort et non présentées au remboursement.

Compte de profits et pertes.

CRÉDIT.

Bénéfice net pour la compagnie sur la vente de 88,990 kilogrammes de caoutchouc et 1,170 kilogrammes d'ivoire, reçus à Anvers au cours de l'exercice 1908 . . . . . fr. 180,830.71

Recettes de l'exploitation provisoire du premier tronçon Stanleyville-Ponthierville . . . . . fr. 78,815.31

Fr. 259,646.02

Supplément à recevoir par notre société pour garantie de l'intérêt à 4 p. c. et l'amortissement en 99 ans . . . . . fr. 919,109.49

Les autres postes du bilan et du compte de profits et pertes s'expliquent d'eux-mêmes.

CHEMINS DE FER.

Premier tronçon Stanleyville-Ponthierville, 125 kilomètres. — Cette ligne est actuellement achevée; on y fait circuler régulièrement des trains, principalement pour le transport des matériaux, vivres, etc., nécessaires à la construction du deuxième tronçon de chemin de fer et à l'aménagement des biefs navigables.

Les ponts en bois y sont tous remplacés, à l'heure actuelle, par des ponts en acier, sauf celui du kilomètre 116. Lors de la construction de ce dernier ouvrage, la voie sera modifiée sur une certaine longueur de façon à améliorer et à redresser la ligne et à ne pas dépasser 2 p. c. pour les rampes et 150 mètres comme rayon minimum pour les courbes.

Deuxième tronçon Kindu-Kongolo. — Les études définitives qui viennent de s'achever ont déterminé la longueur de cette ligne; elle aura 350 kilomètres de longueur de voie principale depuis Kindu jusque Kongolo au delà des Portes d'Enfer. Vers la fin avril de cette année, les terrassements étaient achevés jusqu'au kilomètre 210, le rail était posé jusqu'au kilomètre 145.

Les nombreux ponts construits sur cette ligne sont tous définitifs et le tracé y est fait de façon à ne pas dépasser les limites citées plus haut de rampes et de courbes, limite pratique pour un chemin de fer devant servir à des transports pondéreux.

Matériel d'Europe. — Jusqu'au 3 juin 1909 il a été envoyé au Congo, pour le service du chemin de fer et du fleuve : 14 locomotives, 2 voitures à voyageurs, 186 wagons et wagonnets, 3 wagons-grues, 6 maisons démontables en bois, 5 hangars métalliques, 3 barges, 2 remorqueurs, 3 sternwheels, 1 dérocheuse-pilon, 2 machines à vapeur, les machines-outils et petit matériel pour les ateliers de réparations de Stanleyville et de Kindu, 1 machine à saboter et à forer les traverses en bois, montée sur wagon, 16,800 tonnes de rails et 2,150 tonnes d'accessoires, 620 tonnes de buses d'aqueducs en acier, 53 travées de ponts en acier de 15 mètres, 8 travées de 30 mètres, 1 travée de 50 mètres, et tous les accessoires.

Personnel. — Le personnel comporte, au Congo, 185 agents blancs et 5,623 travailleurs noirs; il est réparti comme suit : Premier tronçon, 60 blancs et 1,615 noirs; deuxième tronçon, 100 blancs et 3,531 noirs; biefs, ports, etc., 25 blancs et 477 noirs.

BIEFS NAVIGABLES.

Le premier bief de Ponthierville à Kindu est en exploitation régulière, mais presque exclusivement pour le transport des matériaux du chemin de fer; les bateaux de 100 tonnes y circulent avec facilité; et, malgré les transports déjà nombreux, aucun incident n'est venu troubler la régularité du service sur ce bief; les bateaux font aisément ce voyage de 315 kilomètres à toutes les époques de l'année et par tous les étiages en trois jours à la montée et deux jours à la descente. Les parties difficiles du fleuve ont été balisées et les hauts fonds rocheux continuent à être enlevés par la dérocheuse à pilon; la navigation est ainsi améliorée.

Le deuxième bief de Kongolo-Portes d'Enfer aux chutes de Kalengwe-Katanga, de 660 kilomètres de longueur, est aussi en bonne voie d'aménagement pour la navigation; les 440 premiers kilomètres, de Kongolo au lac Kisale, ont été reconnus comme étant très convenables pour ce service;

l'ingénieur dirigeant les travaux compare le large lit du fleuve à un énorme bief artificiel, tant le courant y est faible et le chenal régulier.

Dans le lac Kisale, la mission envoyée par le Gouvernement pour endiguer les herbes flottantes réussit bien dans l'accomplissement de ces travaux, et déjà le passage pendant toute l'année, pour les barges, balelnières, etc., y est facile. Le chenal navigable doit toutefois être amélioré au delà du lac Kisale jusque Kalengwe; le fleuve, quoique moins régulier dans les premières sections, semble cependant se prêter assez facilement à la navigation, moyennant quelques travaux.

MISSION MINIÈRE.

La mission minière de Bamanga continue ses travaux d'une façon satisfaisante; elle a découvert de nouveaux filons de minerais de cuivre riches, mais assez minces et toujours peu réguliers; la couche épaisse de terres végétales, la dureté des roches et la proximité du fleuve avec ses grandes crues, qui y atteignent jusque 7 mètres de hauteur, rendent ces travaux de recherches assez difficiles.

Nous avons reçu des échantillons industriels comprenant une centaine de tonnes de minerai avec une teneur marchande moyenne de 35 p. c. de cuivre, et il en reste beaucoup sur les chantiers. Des travaux de sondage ont également été commencés à 5 kilomètres en amont et en aval de Bamanga, où des minerais de cuivre ont été reconnus.

———

Conformément aux pouvoirs nous conférés par l'article 13 des statuts et en exécution d'une décision prise par votre conseil, le 19 juin 1907, nous avons, le 6 janvier dernier, porté le capital de notre société de 25 à 50 millions de francs; les 100,000 actions de capital nouvelles ainsi créées ont été souscrites par la Compagnie Belge des Chemins de fer Réunis. Conformément à l'article 5 des statuts, les 100,000 actions de dividende ont été attribuées à l'État belge.

D'après les indications du personnel en Afrique, les travaux sont activés de façon à aboutir, dans un avenir assez rapproché, à Kongolo; de là, notre réseau sera relié directement à Kalengwe-Katanga par la voie fluviale.

Nous aurons alors un réseau ferré et fluvial de près de 1,500 kilomètres de longueur dans la direction sud de Stanleyville, qui desservira les contrées si riches de la Province orientale, le Manyema et le Nord du Katanga.

Par suite de l'augmentation du capital, il a été attribué à notre compagnie 4 millions d'hectares formant une bande au sud, le long de la première bande de terrains nous réservée antérieurement; ces deux bandes forment donc un bloc de 8 millions d'hectares de superficie et de près de 150 kilomètres de largeur s'étendant du Lualaba jusqu'au 30° Est.

* * *

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF.

Premier établissement	fr.	27,718,728.96
Mobilier et bibliothèque		18,081.35
Provision pour travaux		102,882.23
Banquiers et débiteurs		1,044,325.80
Compte d'ordre : Actions en dépôt		175,000 »
	Fr.	29,059,018.34

PASSIF.

Capital	fr.	25,000,000 »
représenté par 99,443 actions de 250 francs; 557 actions amort. rempl. par 557 actions de jouis.; 100,000 actions de divid.		
Réserve légale		178,000.41
Créditeurs divers		2,632.597.78
Intérêts restant à payer		36,930 »
Actions remboursables		18,000 »
Compte d'ordre : Cautionnements		175,000 »
Solde		1,018,490.15
	Fr.	29,059,018.34

Profits et Pertes.

DÉBIT.

Intérêts	fr.	74,671.35
Impôts sur titres		39,363.84
Patente de 1907 en Belgique et au Congo		46,230.17
Solde à répartir		1,018,490.15
	Fr.	1,178,755.51
Répartition :		
Réserve légale : 5 p. c. de fr. 99,380.66		4,969.03
Amortissement de 106 actions de capital		26,500 »
Intérêts de 4 p. c. sur le capital versé		987,021.12
	Fr.	1,018,490.15

CRÉDIT.

Produits du domaine	fr.	180,830,71
Produits divers		78.815.31
	Fr.	259,646.02
Garantie d'intérêt et d'amortissement (art. 4 du cahier des charges)		919,109.49
	Fr.	1,178,755.51

Dressé par le chef de la comptabilité :
A. Mary.

Présenté par le directeur général :
L. De Lannoy.

Approuvé par le collège des commissaires :

Marcel Baeyens, baron Hubert Beyens, Léon Favresse, Henri Pochez, lieutenant-colonel Alph. Van Gele.

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 18 mai 1909.

Le conseil d'administration :

Baron van Eetvelde, président; baron Empain, André Berthelot, Constantin de Burlet, Louis Cousin, baron Adolphe de Cuvelier, Auguste Doniol, François Empain, Léon Janssen, Raynald Legouëz, Charles Liebrechts, comte John d'Oultremont, Henri Simont et colonel Albert Thys, administrateurs.

Rapport du collège des commissaires :

Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 1908.

Le bilan et le compte de profits et pertes ont été vérifiés, les divers postes y mentionnés ont été trouvés en concordance avec les écritures sociales; nous vous proposons, en conséquence, de les approuver.

Bruxelles, le 27 mai 1909.

un énorme

pour endi-
de ces tra-
rges, balei-
re amélioré
ns régulier
acilement à

façon satis-
vre riches,
e de terres
es grandes
travaux de

ne centaine
35 p. c. de
de sondage
en aval de

s statuts et
1907, nous
5 à 50 mil-
ées ont été
Conformé-
de ont été

ont activés
lo; de là,
ar la voie

kilomètres
servira les
e Nord du

re compa-
de la pre-
eux bandes
de près de
st.

PASSIF.

Capital	fr.	25,000,000 »
représenté par 99,443 actions de 250 francs; 557 actions amort. rempl. par 557 actions de jouis.; 100,000 actions de divid.		
Réserve légale		178,000.41
Créditeurs divers		2,632.597.78
Intérêts restant à payer		36,930 »
Actions remboursables		18,000 »
Compte d'ordre : Cautionnements		175,000 »
Solde.		1,018,490.15
	Fr.	29,059,018.34

Profits et Pertes.

DÉBIT.

Intérêts	fr.	74,671.35
Impôts sur titres.		39,363.84
Patente de 1907 en Belgique et au Congo		46,230.17
Solde à répartir		1,018,490.15
	Fr.	1,178,755.51
Répartition :		
Réserve légale : 5 p. c. de fr. 99,380.66		4,969.03
Amortissement de 106 actions de capital		26,500 »
Intérêts de 4 p. c. sur le capital versé.		987,021.12
	Fr.	1,018,490.15

CRÉDIT.

Produits du domaine	fr.	180,830,71
Produits divers		78.815.31
	Fr.	259,646.02
Garantie d'intérêt et d'amortissement (art. 4 du cahier des charges) . . . . . , ...		919,109.49
	Fr.	1,178,755.51

Dressé par le chef de la comptabilité :

A. Mary.

Présenté par le directeur général :

L. De Lannoy.

Approuvé par le collège des commissaires :

Marcel Baeyens, baron Hubert Beyens, Léon Favresse, Henri Pochez, lieutenant-colonel Alph. Van Gele.

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 18 mai 1909.

Le conseil d'administration :

Baron van Eetvelde, président ; baron Empain, André Berthelot, Constantin de Burlet, Louis Cousin, baron Adolphe de Cuvelier, Auguste Doniol, François Empain, Léon Janssen, Raynald Legouëz, Charles Liebrechts, comte John d'Oultremont, Henri Simont et colonel Albert Thys.

France

Con

Mess

Nous vous a
à l'article 29 d
travaux et les
bation les com
Nous conclu
diteur de cet e

Le crédit d
1° Le repo
vant à . .
2° Les intér
en compte cou
3° Les rece
au total . .
Le débit sup
1° La redev
voyageurs, soi
2° Les dépe

98'976'692'0

DEBIT.		Compte de
Redevance à la ville de Paris :		
1° Sur fr. 39,939,846.95 de recettes voyageurs . . . . . fr.	12,919,273.05	
2° Au delà de 140,000,000 de voyageurs	349,404.92	13,268,6
Dépenses d'exploitation :		
Administration centrale. . . fr.	277,992.38	
Service général de l'exploitation .	3,018,902.19	
Mouvement	4,293,638.65	
Traction	5,728,233.99	
Matériel	2,229,769.14	
Voie, accès et matériel fixe électrique.	1,539,227.69	17,087,7
Divers :		
Première annuité à la ville de Paris en exécution de la convention du 29 octobre 1907 . . . . fr.	144,915.60	
Dépréciation de matières en magasin.	30,492.00	175,4
Charge des emprunts . . . . . fr.		2,085,3
Prélèvement pour amortissement sur les frais de constitution de la société . . . . . fr.	15,000.00	
Solde à répartir	8,934,277.17	8,949,2
	Fr.	41,566,4

DÉPENSES.		Compte généra
Administration centrale :		
Commissaires des comptes et Comité du contentieux . . . . . fr.	4,075 »	
Services généraux de la compagnie :		
Personnel. . . fr. 68,620.19		
Frais généraux et dépenses diverses . . . 50,500.72	119,120.91	
Service des titres et abonnement au timbre . . . . . fr.	152,369.32	
Frais de contrôle	2,427.15	277,9
Service général de l'exploitation :		
Direction et services centraux :		
Personnel. . . fr. 119,578.40		
Frais généraux et dépenses diverses . . . 43,035.10	162,613.50	
Service médical et pharmaceutique fr.	366,367.14	
Secours et frais accessoires de personnel	712,453.74	
Versements à la Caisse des retraites .	350,999.30	
Contributions et redevances . . .	1,358,245.56	
Assurances (incendie, voyageurs et tiers).	68,222.95	3,018,9
Mouvement :		
Personnel et dépenses diverses du service central . . . . . fr.	97,084.14	
Stations :		
Personnel et dépenses diverses. . . . . fr. 2,128,480.89		
Imprimés et billets : 134,228.84	2,262,709.73	
Entretien et renouvel. du mobilier fr.	20,901.69	
Personnel des trains	1,861,422.12	
Divers	51,520.97	4,293,6
Matériel roulant :		

France

N° 132.

Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris

Société anonyme au capital de 75 millions de francs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 1909

RAPPORT DU CONSEIL D'AMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour vous présenter notre rapport annuel sur les travaux et les opérations de la compagnie et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1908.

Nous conclurons par nos propositions quant à la répartition du solde créditeur de cet exercice.

Compte de profits et pertes.

Le crédit du compte de profits et pertes comprend :

1° Le report à nouveau de l'exercice 1907, s'élevant à . . . . . fr. 583,794.58

2° Les intérêts divers sur cautionnements et sur fonds disponibles placés en compte courant ou en report . . . . . fr. 319,712.50

3° Les recettes de l'exploitation, qui, avec les produits divers, ont atteint au total . . . . . fr. 40,662,976,68

Le débit supporte :

1° La redevance à la ville de Paris, sur fr. 39,939,846.95 de recettes voyageurs, soit, avec les millimes supplémentaires . fr. 13,268,677.97

2° Les dépenses de l'exploitation, s'élevant au total à fr. 17,087,764.04

3° Divers prélèvements, savoir :

Une première annuité de. . . . . fr. 144,915.60 mise à la disposition de la ville de Paris en exécution de la convention du 29 octobre 1907 relative aux usines d'électricité.

Une somme de . . . . . fr. 30,492.00 pour tenir compte de la dépréciation industrielle des approvisionnements en magasin.

4° Les charges des emprunts . . . . . fr. 2,085.356.98

5° Le prélèvement de . . . . . fr. 15,000.00 opéré, comme les années précédentes, pour l'amortissement des frais de constitution de la société.

L'ensemble de ces dépenses, qui constituent les charges proprement dites, laisse pour solde un bénéfice de. . . . . fr. 8,934,277.17 dans lequel le bénéfice propre à l'exercice 1908 entre pour . . . . . fr. 8,350,482.59

Répartition des produits de l'exercice.

Nous vous proposons de répartir le solde de . . fr. 8,934,277.17 de la manière suivante :

5 p. c. à la réserve légale sur le bénéfice de 1908 . fr.	417,524.13
Amortissement de 4,160 actions	1,040,000.00
Premier dividende de 3 p. c., soit fr. 7.50, à 293,970 actions de capital	2,204,775.00
Au Conseil d'administration et à la direction, 8 p. c. sur l'excédent des bénéfices, qui est de fr. 4,688,183,46. .	375,054.65
Versement au fonds de prévoyance	1,000,000.00
Deuxième dividende de fr. 12.50 à chacune des 300,000 actions	3,750,000,00
Il reste disponible une somme de . . . . . que nous vous proposons de reporter à nouveau.	146,923.39
Total égal . . . fr.	8,934,277.71

Bilan au 31 décembre 1908

ACTIF.

Actionnaires : reste à verser sur les actions . . fr.			7,000 »
Caisse : espèces en caisse			24,447.55
Banques : comptes en banques			4,790,412.26
Valeurs en portefeuille			2,047,432.50
Ville de Paris et divers :			
Cautionnements . . . . fr.		1,494,084.25	
Valeurs mises à la disposition de la ville de Paris en exécution de la convention du 29 octobre 1907 .		144,915.60	1,638,999.85
Avances diverses :			
Impôts sur titres . . . . fr.		398,706.20	
Habitations ouvrières et divers .		342,592.20	741,298.52
Débiteurs divers . . . . . fr.			672,354.61
Frais de constitution de la société			45,000 »
Approvisionnements			1,697,557.41
Comptes de premier établissement.			
1° Administration centrale . . fr.		3,456,086.43	
2° Charge des emprunts :			
Intérêts des capitaux improductifs pendant la période de construction		1,000,798.32	
3° Voie ferrée et dépendances :			
Voie . . . fr.	23,153,931.41		
Stations et accès	19,083,364.31		
Usine et sous-stations :			
Terrains : fr.	3,032,513.04		
Constructions :	10,394,124.51		
Matériel fixe :	12,424,736.51		
Divers :	1,093,035.98		
	26,944,410.04		
Distribution de l'énergie . . fr.	5,751,588.04	74,933,293.80	
4° Domaine de la compagnie :			
Bâtiment de l'administration fr.	1,472,742.53		
Ateliers de construction. . .	13,816,614.09		
Matériel roulant.	35,569,241.33		
Outillage, petit matériel et mobilier.	2,146,101.10	53,004,698.95	132,394,887.50
			Fr. 144,059,380.20

PASSIF.

Capital-actions :			
300,000 actions :			
293,970 actions de capital . fr.	73,492,500 »		
6,930 actions de jouissance .	1,507,500 »		
			75,000,000 »
Obligations :			
50,000 obligations 3 1/2 p. c. (49,250 en circulation et 750 amorties) . . .	23,500,000 »		
50,000 obligations 4 p. c. . fr.	23,750,000 »		
			47,250,000 »
Réserve légale.			1,766,487.35
Fonds de capitalisation des usines			144,915.60
Fonds de garantie des rentes viagères et temporaires.			547,369.78
Fonds de prévoyance.			2,000,974.56
Créditeurs divers.			6,378,550.59
Intérêts et dividendes :			
Coupons à payer :			
Actions de capital. . . . fr.		144,024.90	
Actions de jouissance. . . .		3,404 »	
Obligations 3 1/2 p. c. . . .		443,966.25	
Obligations 4 p. c.		509,660 »	
			1,101,055.15
Amortissement :			
Titres à rembourser :			
Actions . . . . . fr.		164,750 »	
Obligations 3 1/2 p. c. . . .		416,000 »	
Obligations 4 p. c.		340,000 »	
			920,750 »
Profits et pertes :			
Solde au 31 décembre 1908			8,949,277.17
			Fr. 144,059,380.20

Compte de profits et pertes 1908.

DEBIT.

Redevance à la ville de Paris :		
1° Sur fr. 39,939,846.95 de recettes voyageurs . . . . . fr.	12,919,273.05	
2° Au delà de 140,000,000 de voyageurs	349,404.92	13,268,677.97
Dépenses d'exploitation :		
Administration centrale. . . fr.	277,992.38	
Service général de l'exploitation .	3,018,902.19	
Mouvement	4,293,638.65	
Traction	5,728,233.99	
Matériel	2,229,769.14	
Voie, accès et matériel fixe électrique.	1,539,227.69	17,087,764.04
Divers :		
Première annuité à la ville de Paris en exécution de la convention du 29 octobre 1907 . . . . fr.	144,915.60	
Dépréciation de matières en magasin.	30,492.00	175,407.60
Charge des emprunts . . . . . fr.		2,085,356.98
Prélèvement pour amortissement sur les frais de constitution de la société . . . . . fr.	15,000.00	
Solde à répartir	8,934,277.17	8,949,277.17
	Fr.	41,566,483.76

CRÉDIT.

Report de l'exercice 1907. . . . . fr.		583,794.58
Intérêts en compte et produits de fonds placés en reports		319,712.50
Recettes de l'exploitation :		
Recettes voyageurs . . . . fr.	39,939,846.95	
Produits divers	723,129.73	
		40,662,976.68
	Fr.	41,566,483.76

RÉPARTITION

Réserve légale : 5 p. c. sur fr. 8.350,482.59 . . fr.	417,524.13
Amortissement de 4,160 actions	1,040,000 »
Actionnaires : fr. 7.50 à 293,970 actions de capital . .	2,204,775 »
8 p. c. au Conseil d'administration et à la direction sur fr. 4,688,183.46	375,054.65
Versement au fonds de prévoyance	1,000,000 »
Actionnaires : fr. 12.50 à 300,000 actions	3,750,000 »
A reporter à nouveau	146,923.39
Fr.	8,934,277.17

Compte général de l'exploitation de 1908.

DÉPENSES.

Administration centrale :			
Commissaires des comptes et Comité du contentieux . . . . . fr.		4,075 »	
Services généraux de la compagnie :			
Personnel. . . fr.	68,620.19		
Frais généraux et dépenses diverses . . .	50,500.72	119,120.91	
Service des titres et abonnement au timbre . . . . . fr.		152,369.32	
Frais de contrôle		2,427.15	277,992.38
Service général de l'exploitation :			
Direction et services centraux :			
Personnel. . . fr.	119,578.40		
Frais généraux et dépenses diverses . . .	43,035.10	162,613.50	
Service médical et pharmaceutique fr.		366,367.14	
Secours et frais accessoires de personnel		712,453.74	
Versements à la Caisse des retraites .		350,999.30	
Contributions et redevances . . .		1,358,245.56	
Assurances (incendie, voyageurs et tiers).		68,222.95	3,018,902.19
Mouvement :			
Personnel et dépenses diverses du service central . . . . . fr.		97,084.14	
Stations :			
Personnel et dépenses diverses. . . . fr.	2,128,480.89		
Imprimés et billets :	134,228.84	2,262,709.73	
Entretien et renouvel. du mobilier fr.		20,901.69	
Personnel des trains		1,861,422.12	
Divers		51,520.97	4,293,638.65
Matériel roulant :			
Personnel et dépenses diverses du service central . . . . . fr.		48,785.21	
Ateliers de grandes réparations :			
Personnel . . fr.	669,665.18		
Matières et divers .	639,274.39		
Énergie électrique .	21,354.09	1,330,293.66	
Ateliers d'entretien :			
Personnel . . fr.	621,495.30		
Matières et divers .	228,733.88		
Énergie électrique .	461.09	850,690.27	2,229,769.14
Traction :			
Personnel et dépenses diverses du service central . . . . . fr.		22,837.29	
Traction des trains :			
Personnel . . fr.	596,334.52		
Matières et divers .	5,781.97		
Énergie électrique	5,103,280.21	5,705,396.70	5,728,233.99
Voie, accès et matér. fixe électrique :			
Personnel et dépenses diverses du service central . . . . . fr.		36,629.19	
Voie.		368,146.60	
Stations, accès et infrastructure . .		266,211.67	
Éclairage, signaux, téléphones . .		789,330.76	
Canalisations électriques		78,909.47	1,539,227 69
Total des dépenses . . . fr.			17,087,764,04
Produit de l'exploitation . . .			23,575,212.64
Total égal aux recettes . . fr.			40,662,976.68

RECETTES.

Recettes voyageurs :		
52,726,716 billets aller et retour à fr. 0.20. . . . . fr.	10,545,343.20	
26,276,783 billets de 1re classe à fr. 0.25	6,569,195.75	
150,658,277 billets de 2e classe à fr. 0.15	22,598,741.50	
38,743 billets collectifs à fr. 0.05	1,937.16	
Suppléments	224,629.30	
229,700,519 billets délivrés pour. . . . . fr.		39,939,846.95
Produits divers		723,129.73
Total des recettes. . . . fr.		40,662,976.86

profits et pertes 1908. CRÉDIT.

	Report de l'exercice 1907. . . . , ... fr.		583,794.58
	Intérêts en compte et produits de fonds placés en reports		319,712.50
	Recettes de l'exploitation :		
	Recettes voyageurs . . . . fr.	39,939,846.95	
77.97	Produits divers	723,129.73	
			40,662,976.68
		Fr.	41,566,483.76

RÉPARTITION

	Réserve légale : 5 p. c. sur fr. 8,350,482.59 . . fr.	417,524.13
	Amortissement de 4,160 actions	1,040,000 »
64.04	Actionnaires : fr. 7.50 à 293,970 actions de capital . .	2,204,775 »
	8 p. c. au Conseil d'administration et à la direction sur fr. 4,688,183.46	375,054.65
	Versement au fonds de prévoyance	1,000,000 »
	Actionnaires : fr. 12.50 à 300,000 actions	3,750,000 »
	A reporter à nouveau	146,923.39
07.60		
56.98	Fr.	8,934,277.17
77.17		
33.76		

l de l'exploitation de 1908. RECETTES.

	Recettes voyageurs :		
	52,726,716 billets aller et retour à fr. 0.20. . . . . fr.	10,545,343.20	
	26,276,783 billets de 1re classe à fr. 0.25	6,569,195.75	
	150,658,277 billets de 2e classe à fr. 0.15	22,598,741.50	
	38,743 billets collectifs à fr. 0.05	1,937.16	
92.38	Suppléments	224,629.30	
	229,700,519 billets délivrés pour. . . . . fr.		39,939,846.95
	Produits divers		723,129.73
92.19			
38.65			

L'IND

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF.

Actionnaires			fr. 10,137,
Portefeuille-titres			32,525,
Immeuble			1,118,
Mobilier			
Études			
Disponibilités : caisse, banquiers et débiteurs divers			6,174,
Contrats d'entreprise, participation			4,352
Compte d'ordre :			
Titres à libérer		fr. 2,327,000 »	
Actions de cautionn.	fr. 162,500 »		
Titres en nantissement.	245,500 »		
		408,000 »	
			2,735
			Fr. 57,043

PASSIF.

Capital :		
200,000 actions de 250 francs		fr. 50,000
25,000 parts bénéficiaires (pour mémoire)		»
Réserve légale		687
Fonds de prévoyance constitué par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1902		88
Créditeurs divers		153
Coupons restant à payer		72
Compte d'ordre :		
Versements à effectuer sur titres	fr. 2,327,000 »	
Déposants	408,000 »	
		2,735
Profits et pertes : solde		3,305
		Fr. 57,043

Compte de profits et pertes au 31 décembre 190

DÉBIT.

Frais généraux, allocations à MM. les administrateurs et commissaires et divers	fr. 160,311.21	
Impôts divers	42,476.62	
Amortissements	10,427.95	
		21
Solde		3,30

France. N° 133.

SOCIÉTÉ PARISIENNE

POUR

L'INDUSTRIE DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Société anonyme au capital de 50 millions de francs.

SIÈGE SOCIAL : 75, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 1909

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 24 de nos statuts, le rapport sur les opérations de notre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1908 et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes.

BILAN.

ACTIF.

Actionnaires . . . . . fr. 10,137,187.50

Montant des sommes restant à verser sur les 100,000 actions nouvelles de 250 francs émises en 1901 et libérées du quart.

Ainsi que nous l'avons rappelé dans les rapports précédents, le Conseil a autorisé en décembre 1903 la libération par anticipation de ces actions. Au 31 décembre 1908, 45,935 actions avaient été ainsi libérées, ces versements représentant une somme de fr. 8,612,812,50.

Portefeuille . . . . . fr. 32,525.778.54

Les valeurs sont portées à leur prix de revient. Pour celles cotées en bourse, qui représentent plus de 90 p. c. du total, l'application des cours de fin décembre, malgré la dépression du marché, donnerait à cette partie de notre portefeuille une forte plus-value.

Immeuble . . . . . fr. 1,118,508.18

Frais d'acquisition et d'aménagement de l'immeuble où est installé le siège social.

Nous y louons des bureaux à plusieurs sociétés, et notamment à nos filiales, dont nous désirons grouper le plus grand nombre dans ces locaux. Nous ajoutons actuellement deux étages à cet immeuble.

Mobilier . . . . . fr. 1 »

Nous amortissons la valeur du mobilier de nos bureaux au fur et à mesure de nos acquisitions.

Études . . . . . fr. 1 »

Tous les frais d'études engagés ont été amortis au 31 décembre.

Disponibilités, caisse, banquiers et débiteurs divers fr. 6,174,102.04

Nous groupons sous ce compte nos disponibilités, les soldes des comptes courants des sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts et nos débiteurs divers.

Contrats d'entreprises et participations . . . fr. 4,352,468.55

Sommes engagées dans les participations et les entreprises en cours.

Compte d'ordre . . . . . fr. 2,735,000 »

Ce chapitre comprend, d'une part, les sommes que notre société sera appelée à verser lors des appels de fonds sur les titres non libérés figurant au portefeuille . . . . . fr. 2,327,000 »

et, d'autre part, les valeurs en dépôt à titre de cautionnement . . . . . 408,000 »

Fr. 2,735,000 »

PASSIF.

Capital . . . . . fr. 50,000,000 »

Représenté par :

200,000 actions de 250 francs ;

25,000 parts bénéficiaires, sans désignation de valeur, pour mémoire.

Réserve légale . . . . . fr. 687,815.71

En augmentation de fr. 158,307.08 sur le bilan de l'exercice 1907.

Fonds de prévoyance . . . . . fr. 88,738.97

Ce fonds a été créé par décision de l'assemblée générale du 31 mai 1902; il n'a qu'une importance secondaire en comparaison des réserves latentes de notre portefeuille.

Créditeurs divers . . . . . fr. 153,509.86

Sous ce titre figurent les sommes dues à divers et les soldes créditeurs de quelques comptes.

Compte de profits et pertes.

CRÉDIT.

Se compose du solde à nouveau de l'exercice précédent, soit . . . . . fr. 139,515.72

et des revenus du portefeuille, des bénéfices sur nos entreprises, participations, réalisations et des intérêts et escomptes, soit 3,378,701.98

Fr. 3,518,220.70

DÉBIT.

Les frais généraux et d'administration, les impôts et contributions forment un total de . . . . . fr. 202,787.83

Nous avons prélevé pour amortissements une somme de 10,427.95

Le solde, c'est-à-dire les bénéfices nets, s'élève donc à 3,305,004.92

que nous vous proposons, conformément à l'article 40 des statuts, de répartir comme suit :

5 p. c. à la réserve légale . . . fr.	158,274.46	
Premier dividende de 4 p. c., soit 10 francs par action libérée et fr. 2.50 par action libérée du 1/4	1,594,512.50	
moins les intérêts reçus sur versements anticipés	711.58	
		1,593,800.92
Allocation au Conseil d'administration . . . . . fr.	77,601.25	
Deuxième dividende de :		
5 francs à toutes les actions . . fr.	1,000,000 »	
Fr. 13.33 aux 25,000 parts bénéficiaires. . . . . fr.	333,333.33	
		3,163,009.96

Il reste disponible une somme de . . . . . fr. 141,994.96

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Total égal. . . fr. 3,305,004.92

Bilan au 31 décembre 1908.

ACTIF.

Actionnaires		fr. 10,137,487.50	
Portefeuille-titres		32,525,778.54	
Immeuble		1,118,508.18	
Mobilier		1 »	
Études		1 »	
Disponibilités : caisse, banquiers et débiteurs divers		6,174,102.04	
Contrats d'entreprise, participation		4,352,468.55	
Compte d'ordre :			
Titres à libérer	fr. 2,327,000 »		
Actions de cautionn. fr.	162,500 »		
Titres en nantissement.	245,500 »		
	408,000 »		
		2,735,000 »	
		Fr. 57,043,046.81	

PASSIF.

Capital :			
200,000 actions de 250 francs		fr. 50,000,000 »	
25,000 parts bénéficiaires (pour mémoire)		»	»
Réserve légale		687,815.71	
Fonds de prévoyance constitué par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1902		88,738.97	
Créditeurs divers		153,506.89	
Coupons restant à payer		72,977.35	
Compte d'ordre :			
Versements à effectuer sur titres	fr. 2,327,000 »		
Déposants	408,000 »		
		2,735,000 »	
Profits et pertes : solde		3,305,004.92	
		Fr. 57,043,046.81	

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1908.

DÉBIT.

Frais généraux, allocations à MM. les administrateurs et commissaires et divers	fr. 160,311.21	
Impôts divers	42,476.62	
Amortissements	10,427.95	
		213,215.78
Solde		3,305,004.92
		Fr. 3,518,220.70

CRÉDIT.

Report de l'exercice 1907	fr. 139,515.72
Coupons du portefeuille, intérêts et bénéfices divers	3,378,704.98
	Fr. 3,518,220.70

Répartition du solde de fr. 3,305,004.92.

5 p. c. à la réserve légale		fr. 158,274.46
Dividende de 4 p. c. au capital versé	fr. 1,594,512.50	
A déduire :		
Intérêts reçus sur versements anticipés	711.58	
		1,593,800.92
Allocation au Conseil d'administration		77,601.25
Deuxième dividende :		
Fr. 5.00 aux actions	1,000,000 »	
Fr. 13.33 aux parts	333,333.33	
Reste		1,333,333.33
		Fr. 3,163,009.96
Solde à reporter à l'exercice 1909		141,994.96
		Fr. 3,305,004.92

Résolutions.

Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui des commissaires, approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1908 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et décide de répartir le solde créditeur, s'élevant à fr. 3,305,004.92, de la manière suivante :

5 p. c. à la réserve légale	fr. 158,274.46
Premier dividende de 4 p. c. au capital versé, soit 10 francs par action libérée et fr. 2.50 par action non libérée, déduction faite des intérêts reçus sur versements anticipés	1,593,800.92
Allocation aux membres du Conseil d'administration	77,601.25
Deuxième dividende de :	
5 francs à toutes les actions	1,000,000 »
Fr. 13.33 aux parts bénéficiaires	333,333.33
Report à nouveau	141,994.96
Total égal	fr. 3,305,004,92

En conséquence, le dividende total est fixé à 15 francs pour les action libérées, à fr. 7.50 pour les actions non libérées et à fr. 13.13 pour le parts bénéficiaires, sous déduction des impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin prochain, à raison de fr. 14.40 par action nominative libérée, fr. 13.90 par action au porteur, fr. 7.20 par action nominative libérée du quart et fr. 12.15 par part bénéficiaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale nomme MM. Bergaud, Boyer et Mary commissaires pour l'exercice 1909, avec faculté pour chacun d'eux de procéder séparément, en cas de décès, démission ou empêchement des autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

L'assemblée générale donne, en tant que de besoin, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, l'autorisation à ceux des administrateurs qui font partie de diverses sociétés ou maisons de banque ayant des rapports avec la « Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des tramways électriques » de conclure des traités ou marchés avec ladite société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

187.50
778.54
508.18
1 »
1 »
102.04
468.55

000 »

046.81

000 »
»
815.71

738.97
506.89
977.35

000 »
004.92

046.81

,215.78
,004.92

Répartition du solde de fr. 3,305,004.92.

5 p. c. à la réserve légale . . . . . fr.		158,274.46
Dividende de 4 p. c. au capital versé fr.	1,594,512.50	
A déduire :		
Intérêts reçus sur versements anticipés .	711.58	
		1,593,800.92
Allocation au Conseil d'administration		77,601.25
Deuxième dividende :		
Fr. 5.00 aux actions.	1,000,000 »	
Fr. 13.33 aux parts	333,333.33	
Reste. . .		1,333,333.33
	Fr.	3,163,009.96
Solde à reporter à l'exercice 1909		141,994.96
	Fr.	3,305,004.92

Résolutions.

Première résolution.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui des commissaires, approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1908 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et décide de répartir le solde créditeur, s'élevant à fr. 3,305,004.92, de la manière suivante :

5 p. c. à la réserve légale . . . . . fr.	158,274.46
Premier dividende de 4 p. c. au capital versé, soit 10 francs par action libérée et fr. 2.50 par action non libérée, déduction faite des intérêts reçus sur versements anticipés	1,593,800.92
Allocation aux membres du Conseil d'administration .	77,601.25
Deuxième dividende de :	
5 francs à toutes les actions	1,000,000 »
Fr. 13.33 aux parts bénéficiaires.	333,333.33
Report à nouveau	141,994.96
Total égal. . . fr.	3,305,004,92

En conséquence, le dividende total est fixé à 15 francs pour les action libérées, à fr. 7.50 pour les actions non libérées et à fr. 13.13 pour le parts bénéficiaires, sous déduction des impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin prochain, à raison de fr. 14.40 par action nominative libérée, fr. 13.90 par action au porteur, fr. 7.20 par action nominative libérée du quart et fr. 12.15 par part bénéficiaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale nomme MM. Bergaud, Boyer et Mary commissaires pour l'exercice 1909, avec faculté pour chacun d'eux de procéder séparément, en cas de décès, démission ou empêchement des autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

L'assemblée générale donne, en tant que de besoin, conformément à

BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS

REPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

TRAVAUX RELATIFS AUX SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(LIVRES, MÉMOIRES, ARTICLES DE REVUES)

PUBLIÉ PAR

l'Institut International de Bibliographie

1909. FASCICULE N° 4. AVRIL

SOMMAIRE

d'après les tables de la classification bibliographique décimale

N. — Pour les tables développées voir la Publ. N° 25 de l'Instit. Intern. de Bibliographie
Les cadres de ce sommaire ne varient pas d'un fascicule à l'autre. Si dans ce fascicule il n'a été relevé aucune notice bibliographique relativement à une des questions qui figurent au sommaire, le numéro de la page est laissé en blanc.

Numéros de la classification bibliographique	Rubriques de classement
0	OUVRAGES GÉNÉRAUX
01	Bibliographie
016	Bibliographie spéciale
1	PHILOSOPHIE
17	Ethique
2	RELIGION, THEOLOGIE
3	SCIENCES SOCIALES ET DROIT
301	**Sociologie.** Théorie des sciences sociales
04	Les questions sociales et les réformes sociales en général
308	Sociographie. Conditions sociales des divers pays, des divers peuples et diverses races
31	**Statistique**
312	Démographie. Population
32	**Politique**
325	Migration et colonisation. Politique coloniale. Colonies et possessions coloniales
326	Esclavage, servage
329	Partis politiques et sociaux
33	**Economie politique et sociale**
331	**Question ouvrière**
331 1	Rapports du capital et du travail
331 2	Salaire et salariat
331 3	Travail des enfants
331.4	Travail des femmes
331 6	Chômage
331 7	Travail qualifié et non qualifié
331 8	Questions ouvrières générales
332	**Economie financière**
332.1	Banque et opérations de banque
332 2	Epargne
332 4	Monnaie
332 6	Bourse et opérations de bourse
332 7	Crédit
332.8	Intérêt et usure
333	**Propriété**
333.1	Propriété collective du sol
333 12	Nationalisation
333 2	Propriété communautaire
333 3	Propriété privée
333 31	Homestead. Biens de famille
333 32	Habitations
333 37	Grande propriété
331 38	Petite propriété
334	**Coopération**
334 1	Sociétés de construction
334 2	Banques coopératives
334 3	Assurances coopératives
334 5	Coopératives de consommation
334 6	Coopératives de production
335	**Socialisme**
335.5	Marxisme
335.6	Socialisme d'Etat
335.75	Socialisme chrétien
335 8	Anarchie
335 9	Communautés socialistes. Utopies
336	**Finances publiques**
336.1	Domaine public
336 2	Impôts
336.21	Impôts directs
336 27	Impôts indirects

Numéros de la classification bibliographique	Rubriques de classement
336.271	Accises
336 272	Droits de succession
336 279 5	Taxes sur les opérat. de bourse
336 28	Impôts locaux et régionaux
336 281	Impôts communaux
336 282	Octrois
336 291	Impôt progressif
336 3	Emprunts, dettes publiques
337	**Régime douanier**
337.3	Protectionnisme
337 5	Droits sur les produits fabriqué
338	**Production des richesses**
338 5	Prix et valeur
338 6	Corporations, gildes de la production
338 8	Monopoles industriels privés. Cartels. Trusts
339	**Répartition des richesses**
339.1	Paupérisme
339 3	Evaluation des richesses
34	DROIT
35	ADMINISTRATION
351	Administration générale
351.71	Droit fiscal
351 81	Communications
351 82	Législation économique
351.83	Législation de travail
351 84	Assistance publique
352	Administration locale
361	ASSISTANCE
368	ASSURANCE
368 4	Assurances sociales
368 41	Assurances-accidents
368 8	Insolvabilité
37	ENSEIGNEMENT
38	COMMERCE. TRANSPORT
381	Commerce intérieur
382	Commerce extérieur
382.2	Consulats
382.4	Traités de commerce
383	Postes
384	Télégraphes. Téléphones
385	Chemins de fer
386	Navigation intérieure
387	Navigation maritime
388	Transport par terre
389	Métrologie Poids et mesures
39	COUTUMES. VIE POPULAIRE
396	Question féministe
4	PHILOLOGIE
5	SCIENCES MATHEMATIQUES ET NATURELLES
558	Géologie économique
6	SCIENCES APPLIQUÉES
61	Médecine
62	Art de l'ingénieur
63	Agriculture
65	Transport. Commerce
66	Chimie appliquée
67	Manufactures
7	BEAUX ARTS
8	LITTERATURE
9	TO

Brux. — Imp. H. Fourez et Cie

Ethique [17]

DECANTE, R. — 1909. — La lutte contre la prostitution. — Paris, V. Giard & E. Brière, 1909, In-8, 4 fr. [Encyclopédie internationale d'assistance, de prévoyance, d'hygiène sociale et de démographie. Prévoyance (Série 2) II.] 176.5

OSSI dott. Gius. — 1908. — Guerra all'alcool!: conferenza popolare. — Fano, Società operaia di M. S. (tip. Coop) In-16, 27 p. 178 (04)

SERIEUX y MATHIEU. — 1909. — El alcoolismo y sus estragos. — Madrid-Barcelona (S. A.) F. Granada y Comp. editores, (16,5 × 11) 191 p. 0,50 pta. 178 (04)

[. . . . . — 1908. — Verslag over het west-vlaamsch Congres voor matigheidswerken, gehouden te Brugge op 20 en 21 April 1908. — Brugge, Bruggsche onthoudersbond, 26, Oudenburgstraat. In-8, 170 bldz. 1 fr. 20. 178 (063) «1908» (493)

[. . . . . — 1909. — Insegnamento antalcoolico: 17 lezioni. (L'alcool è un alimento?, L'alcool dà calore?, L'alcool dà la forza?, L'alcool è un veleno?). — Venezia, tip. Istituto evangelico industriale. In-8, 35 p. 178 (07)

SOCIOLOGIE [301]

DE GREEF, Guillaume. — 1909. — Précis de sociologie. — Bruxelles, Mayolez et Audiarte. In-8, 322 p. 6 fr. 3 (021)

[. . . . . — 1909. — Monatsschrift für Soziologie. Herausgeg. von (Priv. Doz) Eleutheropulos und Baron von Engelhardt. 1 jahrg. 1909. 12 Hefte. (1 Heft. 83 S.). — Leipzig, Fritz Eckardt. In-8, Halbjährlich, 10 M. 3 (05) (43)

VIRGILI, prof. Fil. — 1909. — La funzione sociale della scienza. — Milano, U. Hoepli (R. Romitelli e C). In-8, xij + 249 p. 4 L. 3: 5

GARRIGUET, P. S. S. L. — 1909. — Estudios de Sociologia. Introduccion al estudio de la Sociologia (Tomo II). Traducida al castellano por Ricardo de Iranzo Goizueta. — Madrid, Libr. religiosa, Pontejos, (19 X 22), 65 p. 0.60 pta. 3.01

WRIGHT, Carroll Davidson. — 1909. — Outline of practical sociology; with special reference to American conditions. 7 th. ed., rev.— New-York, Longmans, Green & C°, 274 + 431 p. D. diagrs. (American citizen ser.) 2 doll. 3.01

GARCIA MARTIN, Victoriano. — 1909. — Ensayo sobre la Solidaridad social. — Madrid, Tipografia de la « Revista de Archivos » (18,5 × 12), 70 p. 2 ptas. 3.04

COHEN, J. — 1908. — The Social problem. — London, Swan Sonnenschein & C°. In-8, 1 shill. 3.04

BARNETT, C. and BARNETT, S. A. — 1908. — Towards social reform. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 352 p. 5 shill. 3.04

GRAEBENTEICH, E. — 1908. — Die soziale Frage. Eine volkstümliche Einfuhrung. — Hagen i. w. Otto Rappel. In-8, VIII + 375 S. 3 M. 3.04

ALESSI CERASA, Ign. — 1909. — Solidarietà umana e riorganizzazione sociale: primi saggi, dopo il disastro del 28 dicembre 1908. — Caltanissetta, tip. Ospizio Umberto I. In-8, 40 p. 50 cent. 3.04

SAVORGNAN, Franco. — 1909. — Soziologische Fragmente. — Innsbruck, Wagner. In-8, 106 S. 2 M. 3 (08)

Sociographie [3.08]

OVARY LEOP. — 1909. — La verità sulla Bosnia-Erzegovina. — Parma, tip. E. Ferrari. In-8, 39 p. 3.08 (43.95)

AUBIN, Eugène. — 1908. — La Perse d'aujourdhui. Iran. Mésopotamie. — Paris, Colin. In-16, VIII + 446 p. 5 fr. 3.08 (55)

BIZIO, dott. Giovanni. — 1908. — L'Asia minore, campo d'espanzione commerciale italiana. — Venezia, tip. Emiliana. In-8, 78 p. 3.08 (56)

GODCHAUX, Georges et HOGGE-FORT, Joe. — 1909. — Les pays d'avenir. L'Indo-Chine française. — *Bulletin de la Sté Belge d'Etudes coloniales*, n° 3, mars, p. 226-244. 3.08 (59)

de BAILLON, A. — 1909. — La Guinée française. — *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, n° 3, mars, p. 203-220. 3.08 (665.2)

SEMBRITZKI, Emil. — 1909. — Kamerun. — Berlin, Wilhelm Süsserott. In-8, VI+256 S. 5 M. [Süsserott's Kolonialbibliothek. Bd. 16.] 3.08 (671)

CRICHFIELD, George W. — 1909. — The rise and progress of the South American Republics. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 572+695 p. 2 vols. 3.08 (68)

NEMRY, L. — 1909. — Le Sud-Ouest africain allemand. — *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales*, n° 1, janvier, p. 47-78, n° 2, février, p. 129-158. 3.08 (688)

ERY, S. — 1909. — Madagascar: la situation économique. — *Questions diplomatiques et coloniales*, 10 février. 3.08 69)

LOIR, Adrien. — 1909. — Canada et Canadiens. — Paris, Guilmoto. In-8, 375 p. 6 fr. 3.08 (71)

GANDNER, W. J. — 1908. — A history of Jamaica. From its discovery by Christopher Columbus to the year 1872. Including an account of its trade, & c. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 528 p. 7 shill. 6 p. 3.08 (729.2)

MARCHAND, H. — 1909. — Le problème de Haïti. — *Questions diplomatiques et coloniales*, 16 février. 3.08 (729.4)

CHEMIN-DUPONTES, P. — 1909. — Les Petites Antilles. Etude sur leur évolution économique. Préface de M. Marcel Dubois. — Londres, E. Guilmoto. Paris. In-8, 362 p. 7 shill. 6 p. 3.08 (729.7)

BROOKS, J. G. — 1909. — As others ses us. A study of progress in the United States. — London, Macmillan and C°. In-8, 7 shill. 6 p. 3.08 (73)

HALLER-BION, Fritz. — 1908. — Drei Jahre in Sud-Amerika, 1884-1887. Erlebnisse eines Berners in Argentinien. — Bern, A. Franke. In-8, 198 S. 5 M. 3.08 (8)

GERVAIS, A. — 1908. — La Repubbica degli Stati Uniti del Brasile. — Milano, Carrara. 3.08 (81)

[. . . . . — 1909. Brasile (Il): sue ricchezze naturali, sue industrie (Estr. dall'opera O Brasil, suas riquesas naturies, suas industrias). Vol. I: introduzione, industria entrattiva (Centro industriale del Brasile). — Milano, tip. fratelli Treves. In-8, fig., viij+390 p., con quattro tavole. 3.08 (81)

DENIS, Pierre. — 1909. — Le Brésil au XXe siècle. — Paris, Colin. In-16, 316 p. 3 fr. 50. 3.08 (81)

CASABONA, Louis. — 1909. — Sao Paulo du Brésil. Notes d'un colon français. — Paris, E. Guilmoto. In-8, IV+232 p. 4 fr. 3.08 (81.41)

GUINNESS, G. — 1909. Peru. Its story, people and religion. — London, Morgan and Scott. 3.08 (85)

STATISTIQUE [31]

BOWLEY, Arthur L. — 1908. — Elements of statistics. 3rd edition. — London, P.-S. King and Son. In-8, 348 p.10 shill. 6 p. 31 (02)

MONTEMARTINI, G. — 1908. — Le service de statistique de la main-d'œuvre rurale dans l'Institut international d'agriculture. — Roma, tip. Forzani e C. In-4, 10 p. 31: [331: 63

BENINI, R. — 1908. — Organisation des services de statistique agricole en Autriche. — Roma, tip. Forzani e C. In-4, 24 p. 31: 63 (436)

[. . . . . — 1908. — Les services de statistique agricole en Russie. — Roma, tip. Forzani e C. In-4, 6 p. 31: 63 (47)

[. . . . . — 1908. — Les services de statistique agricole dans les Etats-Unis du Brésil. — Roma, tip. Forzani e C. In-4, 2 p. 31: 63 (81)

Démographie. Population [312]

d'AURIAC, Jules. — 1908. — La question de la natalité.— Paris, Berger-Levrault. In-8, 1 fr. 312.1

SIGARD de PLAUZOLES. — 1909. — La maternité et la défense nationale contre la dépopulation. — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 4 fr. [Encyclopédie internationale d'assistance, de prévoyance, d'hygiène et de démographie. Prévoyance (Série 1) I.] 312.8

EL NECCAR. — 1909. La repopulation de la France. Causes et remèdes de la dépopulation. Bruxelles, Olympia-Verlag. Bruxelles, Kiessling et Cie. Pet. in-8, 36 p., portr., couverture illustrée. 0 fr. 50. 312.8 (04)

POLITIQUE [32]

LEMAN, Paul. — 1909. — Der Kaiser 1888-1909. Ein charakterbild Kaiser Wilhelms II. Neue umgearbeitet und stark. verm. Ausg. — Leipzig, Theodor Thomas. In-8, VIII+367 S. 3 M. 50. 32: 92 W

L'Etat et les Eglises [322]

PEREGO, dott. Lu. — 1909. — La separazione della Chiesa dallo Stato e la riforma laïca in Francia: saggio di politica scientifica. — Verona, R. Cabianca (tip. Cooperativa). In-8, viij+278 p., 2 L. 50. 322 (44)

Politique interne [323]

[. . . . . — 1909. — The question in Ireland. Reprinted from the « Birmingham Daily Post ». — Office. In-8. 323 (415)

MANTEGAZZA, Vico. — 1908. — La Turchia liberale e le questioni balcaniche. — Milano, fratelli Treves. In-8, xxxxiiij+424 p., con cinque ritratti e ventotto tavole. 6 L. 323 (496)

BERARD, Victor. — 1909. — La Révolution Turque. — Paris A. Collin, Cr. In-8, 352 p. 323 (496)

MOYSSET, Henri. — 1908. — La loi d'Expropriation (La Politique de la Prusse et les Polonais). — *Revue des deux mondes*, 1er déc. p. 519-550. 323.1 (43.8)

Migration, colonisation, émigration [325]

LAFORCE, G. — 1908. — L'éducation des fils de famille au point de vue de l'expansion civilisatrice. Conclusions pratiques tirées d'observations personnelles et de l'examen impartial des sources les plus autorisées. — Bruxelles, Société belge de librairie. In-8, 15 p. 0 fr. 25. 325 (07)

RATHGEN, K. — 1908. — Beamtentum und Kolonialunterricht. Rede, gehalten bei der Eröffnungsfeier des Hamburgischen Kolonialinstituts vom 20 Oktober 1908. — Hamburg, Voss. 325 (07)

von SKAL, Georg. — 1908. — History of German immigration in the United States and successful German-Americans and their descendants. — New-York, G. v. Skal. In-4, 277 p. 325.1 (73)

von SKAL, Georg. — 1908. — History of German immigration in the United States and successful German-Americans and their descendants. — New-York, G. v. Skal. In-4, 277 p. 325.2 (43)

PAOLETTI, Lamberto. — 1908. — L'emigrazione italiana negli ultimi trent' anni: saggio di esposizione statistica. — Roma, libr. ed. E. Mantegazza. In-8, 136 p. 325.2 (45)

A. F. — 1909. — La questione agraria e l'èmigrazione in Calabria. — *L'Economista*, n° 1812, 24 gennaio, p. 53-54 ; n° 1813, 31 gennaio, p. 69-70 ; n° 1816, 21 febbraio, p. 115-117 ; n° 1817, 28 febbraio, p. 130-133. 325.2 (45.78)

[. . . . . — 1909. — L'évolution des méthodes coloniales. — *Bulletin de la Société Belge d'Etudes coloniales*, n° 3, mars, p. 221-225. 325.3

de VERA, Félix. — 1908. — Essai sur les principes de la colonisation. Bruxelles, impr. M. Castiaux. In-8, 39 p. 1 fr. 325.3

VALMOR, J. — 1908. — Les problèmes de la colonisation. — Paris, Rivière. 325.3

CAUVIN, Ch. — 1908. — La pénétration saharienne et les méharistes soudanais. — *Bulletin de la Société de Géographie et d'Etudes coloniales de Marseille*, Tome XXXI, n° 4. 325.4 (661)

FEDERSPIEL, Erwin. — 1909. — Wie es im Congostaat zugeht. Skizzen. — Zurich, Orell Fussli. In-8, 84 S. 0 M. 80. 325.4 (675)

BACCARI, E. — 1908. — Il Congo. — Roma, Rivista marittima. In-4, XXIV + 769 p. con ritratto e 3 tavole. 1.20. 325.4 (675)

VANDERVELDE, Emile. — 1909. — Les derniers jours de l'Etat du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908). — Mons, 11 rue Chisaire ; Bruxelles, Spineux et Cie. In-8, 198 p., grav. 3 fr. 325.4 (675)

VERMEERSCH. — 1909. — Les missions catholiques au Congo belge, Etude critique de leur action. — *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, n° 1, janvier, p. 1-46. 325.4 (675) : 266

CHIESI, Gustavo. — 1909. — La colonizzazione europea nell' Est Africa : Italia, Inghilterra, Germania. — Torino, Unione tipografico-editrice. In-8, fig. 814 p., con duo tavole. 18 L. 325.4 (678)

Politique internationale — Politique extérieure [327]

MANTEGAZZA VICO. — 1909. — Questioni di politica estera. Anno III. — Milano, fratelli Treves. In-16, 307 p., con quindici ritratti e tredici tavole. 5 L. 327

DOUTCHITCH, Jovan. — 1908. — L'annessione della Bosnia e dell' Erzegovina e la questione serba. — Roma, tip. Labicana. In-8, 61 p. 327 (497.1)

Partis politiques et sociaux [329]

STORCHI, Amilcare. — 1909. — Per la vittoria del socialismo nelle elezioni generali politiche. — Milano, tip. A. Koschitz e C. In-16, 32 p. 329 (45) 14

[. . . . . — 1909. — Onze politieke partijen. 1e serie. — Baarn, Hollandia-drukkerij. In-8, Per serie, (9 nrs) Fl. 3 ; afz. nrs : 0. fl. 40. 329 (492)

ECONOMIE POLITIQUE [33]

PESCH, Heinr, S.-J. — 1909. — Lehrbuch der Nationalökonomie. 2. Bd. Allgemeine Volkswirtschaftslehre. I. Wesen und Ursachen des Wolkswohlstandes. — Freibur 1/B, Herder. In-8, X + 808 S. 17 M. 60 33 (02) = 3

PICKHAN, H. A. — 1909. — Allgemeine Volkswirtschaftslehre. — Jena, H. W. Schmidt's Verlagsbuchh. In-8, VII + 149 S. 2 M. 33 (02) = 3

SCHRIJVERS, Jos. — 1908. — Manuel d'économie politique. Préface du R. P. Rutten, O. P. Nouvelle édition entièrement revue. — Bruxelles, A. Dewit. In-8, XIX-392 p. 3 fr. 50. 33 (02) = 4

GIDE, Charles. — 1909. — Cours d'économie politique. — Paris, L. Larose et L. Tanin. In-8, 1re édition. 10 fr. 33 (02) = 4

VERRYN STUART, C. A. — 1909. — Economische Prolegomena. — *De Economist*, februari, bladz. 92-113. 33 (04)

SEAGER, H. Rogers. — 1909. — Economics: briefer course. — New-York, Henry Holt & Co. In-12, 476 p. In-8, 1 doll. 75. 33 (04)

DAMASCHKE, Adolf. — 1909. — Geschichte der Nationalökonomie. Eine erste Einfuhrung. — Jena, Gustav Fischer. In-8, VIII + 428 S. 3. umgearb. Auflage. 3 M. 20. 33 (09)

KINDERMANN, Carl. — 1908. — *Volkswirtschaft und Staat.* — Leipzig, Quelle & Meyer. In-8, 128 S. 1 M. [Wissenschaft und Bildung. 59.] 33: 321

MIGRENNE, Alfred. — 1908. — André Godin, sa vie, ses œuvres, 1817-1888. Avec une préface par Eugène Fournière. — Saint-Quentin, Quegneaux, Puchaux et Cie. In-16, 212 p. 1 fr. 50. 33: 92 G

SCHRIJVERS, Jos. — 1907. — Les trois grandes écoles d'économie politique: école libérale, école socialiste et école catholique. — Roulers, J. De Meester. In-8, 64 p. 0 fr. 50. 33.01

Travail et Travailleurs [331]

LEVASSEUR, E. — 1909. — Le mouvement des salaires. — *Annales des Sciences politiques*, n° 1, 15 janvier, p. 38-61. 331.2

SANGRO y ROS de OLANO, Pedro. — S. D. — Sistemas de retribucion del trabajo. — Madrid, Centro de Publicaciones Catolicas. (19,5 × 12,5). 34 p. 0.60 pta. 331.2

LEVASSEUR, E. — 1909. — Le salariat. Etat présent et perspectives. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 6, 15 mars, p. 293-309. 331.2

[. . . . . — 1908. — Notizie sulle variazioni dei salari e degli orari nell' industria serica italiana dal 1901 al 1907. (Ministero di agricultura industria e commercio: ufficio del lavoro). — Roma, Officina poligrafica italiana. In-4, LXXXV + 84 p. 2 L. [Pubblicazioni dell' ufficio del lavoro, serie B, n° 22.] 331.2: 667.4 (45)

TUCKWELL, Gertrude M. — 1908. — Woman in industry. With a preface by D. J. Shakleton. — London, Duckworth. In-8, 232 p. 2 shill. 331.4

RAINE, G. E. — 1908. — Present-Day Socialism and the Problem of the Unemployed. — London, Nash. In-8, 220 p. 2 shill. 6 p. 331.6

BEVERIDGE, W. H. — 1909. — Unemployment: a problem of industry. — London, Longmans, Green & Co. In-8, 334 p. 7 shill. 6 p. 331.6

VERRYN STUART, C. A. — 1909. — Werkloosheid. — *De Economist*, febr. bldz. 114-126. 331.6

DEARLE, Norman B. — 1909. — Problems of unemployment in the London building trades. — London, Dent. In-8, XIX + 203 p. 3 shill. 6 p. 331.6: 69 (42)

AMIEUX, Alphonse. — 1908. — Des conditions du travail dans les mines. Thèse de l'Université de Lyon. Faculté de droit. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, VIII + 234 p. 331.7: 622.33

LOZE, Ed. — 1909. — La journée de huit heures dans les houillères du Royaume-Uni. — *Bulletin du Comité central du travail industriel*, n° 1. 1er janvier, p. 30-40. 331.81k: 622.33 (42)

BELLET, Daniel. — 1908. — Du repos hebdomadaire au salaire minimum. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 24, 15 décembre, p. 931-940 331.811

CHALLAYE, Félicien. — 1909. — Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste. — Paris, Félix Alcan. In-16, 162 p. 2 fr.50. 331.88

[. . . . . — 1909. — La situation financière de la Confédération générale du travail. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 2, 15 janvier, p. 69-74. 331.88 (44): 336

DELIVET, Emile. — 1909. — Les employés et leurs corporations. Etude sur leur fonction économique et sociale. — Paris, Marcel Rivière. In-16, III+195 p. 2 fr. [Bibliothèque des sciences économiques et sociales.] 331.88: 35.08

[. . . . . — 1909. — Les syndicats d'employés de l'Etat. — *Bulletin du Comité Central de travail industriel*, n° 2, 15 janvier, p. 53-64. 331.88: 35.08

BETRI, Karl. — 1908. — Das landwirtschaftliche Genossenschaftswesen. 2 verb. Auflage. — Leipzig, Hugo Volgt. In-8, IV+69 S. 0 M. 80. 331.88: 63

LEITES, K. — 1908.— Die Streiks in Russland.— Zurich, Leemann und C°. In-8. III+97 S. 2 M. 50. 331.89 (47)

[. . . . . — 1909. — Verslagen der Kamers van arbeid over 1907. — 's-Gravenhagen, Boekhandel vh. Gebr. Belinfante. In-8, 636+16 bldz. 331.95 (492)

[. . . . . — 1908. — Atti del consiglio superiore del lavoro: XII sessione, giugno 1908 (Ministero di agricoltura industria e commercio: ufficio del lavoro). — Roma, officina poligrafica Italiana. In-4, 226 p. 331.98 (45)

ÉCONOMIE FINANCIÈRE [332]

WHITE, Horace. — 1909. — Money and banking, illustrated by American history; revised and continued to the year 1908. — 3d edition. — Boston, Ginn. In-12. XV+465 p. 1 doll. 80. 332

OBST, Dr Geo. — 1909. — Banken und Bankpolitik. — Leipzig, C. E. Poschel. In-8, VIII+303 p. 9 M. 332.1

LOPUSZANSKI, Eugen. — 1909. — Uebersicht der Entwickelung und der Tatigkeit der osterreichischen Bankinstitute. — Wien, Alexander Dorn. In-4, S. 419-483. 1 M. 70. [Volkswirtschaftliche Wochenschrift. Nr 1305.] 332.1 (436)

BEUTLER, Robert. — 1909. — Die Reichsbank. Ihre rechtliche Natur und Zweckbestimmung. — Berlin-Wilmersdorf, Dr Walther Rothschild. In-8, VIII+253 S. 5 M. 60. 332.11 (43)

SCHLIEFFEN, Heinr. Graf. — 1909. — Die Reichsbank bei e. nationalen Krisis. Ein Mahnwort an den deutschen Sparer. — Leipzig, Dietrich. In-8, 46 S. 332.11 (43)

[. . . . . — 1909. — La Banca d'Italia (Esercizio 1908). — *L'Economista*, n° 1815, 14 febbraio, p. 98-99. 332.11 (45)

COLLAS, Henry. — 1908. — La Banque de Paris et des Pays-Bas, et les émissions d'emprunts publics et privés. Thèse. — Dijon impr. Marchal. In-8, 225 p. 332.13

BUCHWALD, Bruno. — 1909. — Die Technik des Bankbetriebes. — Ein Hand- und Lehrbuch. 5. verm. u. verb. Auflage. — Berlin, Julius Springer. In-8, XII+418 S. 6 M. 332.13

DIOURITCH, G. — 1909. — L'expansion des banques allemandes à l'étranger. Ses rapports avec le développement économique de l'Allemagne. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, 800 p. 12 fr. 50. 332.13 (43)

LANSBURGH, Alfred. — 1909. — Das deutsche Bankwesen, mit einer vergleichenden Statistik der Bilanzen aller deutschen Aktienbanken in den Jahren 1857-1872-1907/8. — Berlin-Charlottenburg, Bank-Verlag. In-8, 64 S. mit 8 Taf. 4 M. 80. 332.13 (43)

[. . . . . — 1909. — Casse di Risparmio dell' Umbria. — *L'Economista*, n° 1817, 28 febbraio, p. 134-136. 332.21 (45.62)

BARTA, Rudolf. — 1909. — Die osterreichische Postsparkasse. — Wien, A. Hartleben. In-8, 160 S. 1 M. 80. 332.22 (436)

SMITH, Jas. C. — 1908. — Money and Profit Sharing; or, The Double Standard Money System. — Paul, K. Paul. In-8, 250 p. 7 shill. 6 p. 332.4

MASSART, Emile. — 1909. — La baisse du prix de l'argent métal. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 3, 1er février, p. 109-113. 332.41

GLASER, Friedrich. — 1908. — Die Börse. — Frankfurt a/M. Literarische Anstalt. In-8, 103 S. 1 M. 50 [Die Gesellschaft. 22.] 332.6

[. . . . . — 1908. — Regolamento per il credito agrario in Sardegna, approvato con r. decreto 9 febbraio, nº 146. — Napoli, casa ed. E. Pietrocola, succ. Molina. In-8, 28 p. 50 cent. 332.71 (45.91)

[. . . . . — 1909. — L'Istituto Italiano di Credito Fondiario (Esercizio 1908). — *L'Economista*, nº 1815, 14 febbraio, p. 99-100, nº 1819, 14 marzo, p. 165-167. — 332.72 (45)

Propriété [333]

BEAUJEAN, C. — 1909. — Les instituts autonomes pour habitations populaires ou économiques en Italie. — Bruxelles, J. Goemaere. In-8, 34 p. 333.32 (45)

PARENZO, dott. Italo. — 1908. — Il problema delle abitazioni popolari: dissertazione statistica. — Padova, tip. E. Pizzatti. In-8, 298 p. 333.32

EBERSTADT, Rudolph. — 1909. — Handbuch des Wohnungswesens und der Wohnungsfrage. — Jena, Gustav Fischer, Lex. In-8, VII+412 S. mit 90 Abbildungen. 9 M. 333.32

GEORGE, W. L. — 1909. — Labour and housing at Port Sunlight. — London, Alston Rivers. In-8, XI+210 p. 6 shill. 333.32 (42)

Coopération [334]

[. . . . . — 1908. — Treizième Compte rendu annuel de l'Alliance coopérative internationale (1er juillet 1907-30 juin 1908). — Paris, impr. Mangeot, 15 octobre. In-8, 24 p. 334 (063)

DENIS, Désiré. — 1908. — La coopération en Angleterre. Impressions de voyage. — Gand, Société coopérative Volksdrukkerij. In-12, 16 p. 334 (42)

WOLFF, H. W. — 1909. — A. Cooperative Credit Bank Handbook. — London, P. S. King. In-8, 74 p. 334.2

LAVERGNE, Bernard. — 1908. — Les fédérations d'achat et de production des sociétés coopératives distributives. Essai sur les origines et le développement actuel de la coopération distributive en Europe. Thèse. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, 566 p. 334.6 (1)

BOUILLON, Socrates. — 1909. — La vente coopérative des céréales à l'étranger et en France. Préface de M. le Président Alfred Paisant. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, X+284 p. 5 fr. 334.6: 63.31 (44)

Socialisme [335]

COSBY, Dudley, S. A. — 1908. — The Menace of Socialism. Reprinted by permission from the « Westminster Review ». (2nd ed.). — London, John Bagot (Middleton). In-8, 8 p. 335

RAINE, G. E. — 1908. — Present-Day Socialism and the Problem of the Unemployed. — London, Nash. In-8, 220 p. 2 shill. 6 p. 335

HILQUITT, Morris. — 1909. — Socialism in theory and practice. — New-York, Macmillan, 9+361 p. 1 doll. 50. 335

MALLOCK, W. H. — 1908. — Short Epitome of Eight Lectures on Some of the Principal Fallacies of Socialism. Delivered in The Caxton Hall, Westminster, 1908, on behalf of the Economic Departement of the Municipal society. — London, Truscott. In-8. 335

SNOWDEN, Philip. — 1909. — Socialism and Teetotalism. — London, I. L. P. In-8. 335

PATOUX. — 1908. — Le socialisme: ce qu'il est. — Paris, A. Savaète. In-8. 3 fr. 335 (04)

BARKER, J. Ellis. — 1908. — British socialism: examination of its doctrines, policy aims, and practical proposals. — New-York, Scribner. In-8, VI+522 p. 3 doll. 335 (42)

LOUIS, Paul. — 1909. — Die Einheitsbestrebungen im französischen Sozialismus. — *Archiv fur Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, n° 2, S. 417-463. 335 (44)

BEST, Knelm Digby. — 1909. — Why no good catholic can be a socialist. Revised and corrected. — London Washbourne. In-8. 335: 282

BEBEL, August. — 1909. — De vrouw en het socialism. Tweede druck, naar de veertigste duitsche uitgave vertaald door Avanti. — Gent, Samenwerkende maatschappij Volksdrukkerij. In-8, 673 bldz. 3 fr. 50. 335: 396 (021)

TAYLOR, G. R. S. — 1908. — Leaders of socialism, past and present. — London. New Age Press. In-8, 126 pp. 1 shill. 335: 92 K

GORTER, H. — 1907. — Karl Kautsky, Ethiek en materialistische geschiedenisbeschouwing. Eene proeve. — Rotterdam, H. A. Wakker & C°. In-8, VIII+178 bldz. 1 fl. 25. 335: 92 K

DROZ, Edouard. — 1909. — P.-J. Proudhon (1809-1865). — Paris, Librairie de Pages libres. In-16, 285 p. 3 fr. 50. 335: 92 P

WALLON, M. — 1909. — Les Saint-Simoniens et les chemins de fer: l'exécution du réseau. — *Annales des Sciences politiques*, n° 1, 15 janvier, p. 83-100. 335.2: 385

CHARASOFF, Georg v. — 1909. — Karl Marx uber die menschliche und kapitalistische Wirtschaft. Eine neue Darstellung seiner Lehre. — Berlin, Hans Bondy. In-8, IX+105 S. 1 M. 50. 335.5

BOUDIN, L. B. — 1909. — Das theorischen System von Karl Marx. — Aus dem Engl. v. Luise Kautsky. Mit e. Vorwort zur deutschen Ausg. v. Karl Kautsky. — Stuttgart, P. H. W. Dietz Nachf. In-8, XX+278 S. 335.5

ZOCCOLI, Hektor. — 1909. — Die Anarchie, ihre Verkunder, ihre Ideen, ihre Taten. Versuch einer systematischen und kritische Uebersicht, sowie einer ethischen Beurteilung. Aus dem Italienischen von Siegfried Nacht. — Leipzig, Mass & van Suchtelen. In-8, XIX+616 S. 13 M. 335.8

LANGHARD, J. — 1909. — Die anarchistische Bewegung in der Schweiz von ihren Anfängen bis zur Gegenwart und die internationalen Führer. 2. unveränderte (Titel-) Auflage. — Bern, Stämpfli &Cie. In-8, VIII+492 S. 4 M. 20. 335.8 (494)

Finances publiques [336]

BOWLES, Thomas Gibson. — 1909. — National finance in 1908 and after. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 52 p. 1 shill. 336

TERNI, G. — 1909. — Finanze pubbliche et finanze private. — *L'Economista*, n° 1814, 7 febbraio, p. 83-85. 336

FLORA, Federico. — 1909. — Manuale della scienza delle finanze. 3e édizione, riveduta ed ampliata. — Livorno, R. Giusti. In-8, XXIV+674 p. 6 L. 336

COSSA, Luigi. — 1909. — Premiers éléments de la science des finances. Traduits sur la 9e édition par Alfred Bonnet. — Paris, V. Giard & E. Brière. In-18, 236 p. 2 fr. 50. 336 (02)

ZAHN, Friedrich. — 1908. — Die Finanzen der Grossmachte. Deutschland, Oesterreich, Ungarn, Italien, Frankreich, Russland, Grossbritannien, Vereinigte Staaten von Amerika, Japan. Eine internationale finanzstatistische Untersuchung. — Berlin, Carl Heyman. In-8, X+98-+47 S. 5 M. 336 (4)

WOLF, Julius. — 1909. — Die Reichsfinanzreform und ihr Zusammenhang mit Deutschlands Volks- und Weltwirtschaft. — Leipzig, C. L. Hirschfeld. In-8, XII+177 S. 4 M. 336 (43)

SYDOW. — 1908.— Die Reichsfinanzreform. Rede, gehalten im Deutschen Reichstag am 19 November 1908. Herausgegeben von der Vereinigung zur Förderung der Reichsfinanzreform. — Berlin, Hermann Hillger. In-8, 64 S. 0 M. 15. 336 (43)

REVENTLOW, Graf Ernst zu. — 1908. — Die Reichsfinanzreform. Eine Nationale Frage. — Leipzig. Verlag Deutsche Zukunft. In-8, 28 S. 0 M. 30. 336 (43)

KAHL, W. Adolph Wagner und LAMPRECHT, K. — 1909. —Die nationale Bedeutung der Reichsfinanzreform. 3 Reden (6-10. Tausend.) — Berlin. Herman Hillger. In-8, 44 S. 0 M. 30. 336 (43)

BENDIXEN, Friedrich. — 1909. — Die Reichsfinanzreform, ein nationalökonomisches Problem. Gesammelte Tagesaufsätze.— Hamburg, Lucas Gräfe & Sillem. In-8, 48 S. 1 M. 336 (43)

VOGEL, Hermann, ROITZSCH, Ernst. — 1909. — Reichsfinanzreform und Industrie. — Leipzig, Leipziger Monatsschrift für Textil-Industrie. In-8, 15 S. 0 M. 30. [Aus: Leipziger Monatsschrift fur Textil-Industrie.] 336 (43) : 6

COLSON, C. — 1909. — Cours d'économie politique. Livre V. Les finances publiques et le budget de la France, 2e édition, revue et mise à jour. — Paris. Gauthier-Villars. In-8, 466 p. 6 fr. 336 (44)

TERNI, G. — 1909. — Il problemi finanziari urgenti della nuova legislatura. — *L'Economista*, n° 1819, 14 marzo, p. 162-164. 336 (45)

PRATO, Giuseppe. — 1909. — Il problema finanziario municipale a Torino. — *L'Economista*, n° 1813, 31 gennaio, p. 66-68. 336 (45.111)

DESROYS du ROURE, E. — 1908. — Les contributions directes et les taxes assimilées à Paris et dans le département de la Seine. — *Société de statistique de Paris, Jour.* v. 49, p. 254-264. 336.21 (44.36)

BUNDSMANN, Ernst. — 1909. — Die osterreichische Personal-Einkommensteuer und das Einkommensteuer-Prinzip. Eine rechtlich-ökonomische Untersuchung. — Innsbruck, Wagner. In-8, 52 S. 1 M. 336.24 (436)

SELIGMAN, Edwin R. A. — 1909. — L'impôt progressif en théorie et en pratique. Edition française revue et considérablement augmentée par l'auteur. Traduction française par Ant. Marcaggi. — Paris, V. Giard & E. Brière. In-8, IX+348 p. 10 fr. [Bibliothèque internationale de science et de législation financières.] 336.291

Douanes [337]

O'REILLY, T. E. — 1909. — The Imperial Tariff for 1909. — London, Eyre & Spottiswoode. In-4, 4 shill. 6 p. 337 (42)

LAMY, A. — 1909. — La révision du tarif douanier actuel en France. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, VIII+202 p. 3 fr. 337 (44)

[. . . . . — 1909. — Zolltarif für Griechenland nebst den Bestimmungen über die Tara. (Nach dem amtl. Ausg. vom. J. 1907). — Berlin, E. S. Mittler und Sohn. In-8, 51 S. 337 (495)

REA, Russell. — 1908. — Free Trade in Being. — London, Macmillan. In-8, 250 p. 2 shill. 6 p. 337.1

COATES, G. — 1909. — Free Trade and Tariff Reform. — London, Author. In-8. 337.1

AVEBURY, Lord. — 1908. — Free Trade. — London, Macmillan. In-8, 244 p. 2 shill. 6 p. 337.1

AMERY, A.S. — 1909. — The Fundamental Fallacies of Free Trade. Popular edition. — London, Tariff Reform League. In-8, 127 p. 337.1

Production des Richesses [338]

KOWALEWSKY, Max. — 1908. — La France économique et sociale à la veille de la Révolution. — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 8 fr. 338 (44)

PRATO, Giuseppe. — 1908. — La vita economica in Piemonti a mezzo il secolo XVIII. — Torino, Società tip. ed. Nazionale. In-4, XXVII + 470 p. L. 20. (Documenti finanziari degli stati della monarchia piemontese, pubblicati a cura dal laboratorio di economia politica S. Cognetti De Martiis della r. università di Torino, serie I (Illustrazioni storiche e documenti) vol. II. 338 (45.11) «17»

COOLIDGE, A. C. — 1908. — The United States as a World Power. — London, Macmillan. In-8, 8 shill.6 p. 338 (73)

FROST, J. — 1909. — Agrarverfassung. Handelspolitik und Arbeiterfrage in Holland und Belgien. — Berlin, Paul Parey. In-8, 47 p. 1 fr. 50. 338: 63 (492) + 338: 63 (493)

PAYEN, Edouard. — 1908. — La production, la consommation et les prix des divers métaux. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 24, 15 décembre, p. 944-951. 338.5: 553

BRANTS, V. — 1908. — L'effort corporatif pour le relèvement des métiers en Allemagne. — Bruxelles, Hayez. In-8, 56 p.1 fr. 50 [Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.] 338.6 (43)

PONCELET, Edouard. — 1908. — Le bon métier des merciers de la cité de Liége. — Liége, imprimerie H. Vaillant-Carmanne. In-8, 128 p., figg. 4 fr. 338.6: 687 (493.6)

STERN, Victor. — 1909. — Die kartelle in der Textil-und Bekleidunge-Industrie mit besonderer Berucksichtigung des Detailhandels und der verlangten Einheitskondition. — Karlsruhe, G. Braun. In-8, 80 S. 1 M. 50. 338.8: 677

Répartition et Distribution des Richesses [339]

REASON, WILL. — 1909. — Poverty. (Social Service Series). — London, Healley. In-8, 1 shill. 339.1

DROIT [34]

de la GRASSERIE, Raoul. — 1909. — Principios Sociologicos del Derecho Civil. Traduccion espagnola con autorizacion del autor y notas de Luis Fereira y Eletà. — Madrid, Hijos de Reus, editores. 10 ptas in Madrid, 10.50 en provincias. (023 × 015). 552 p. 34: 3.01

KOHLER, Joseph. — 1909. — Lehrbuch der Rechtsphilosophie. — Berlin, Wilmersdorf, Dr Walther Rothschild. In-8, T. VI, 219 S. 8 M. 340.1

JEANCOURT-GALIGNANI, André. — 1908. — L'immigration en droit international. Thèse. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, 194 p. 341.28.89

Dodd. W. LAURLEIGH. — 1909. — Modern Constitutions. — London Univ. Press, Chicago T. Fisher Unwin. In-8. xxiii + 351 + 334 p. 21 shill. 6 p. 342.4

POENSGEN, Oskar. — 1909. — Das Wahlrecht. — Leipzig, B. G. Teubner. In-8, VI + 146 S. 1 M. [Aus Natur und Geisteswelt, 249.] 342.8

Von BELOW, G. — 1909. — Das parlementarische Wahlrecht in Deutschland. — Berlin, K. Curtius. In-8, VII + 170 p. 2 M. 342.8 (43)

SALVEMINI, G. — 1909. — Suffragio universale, questione meridionale e riformismo. — Milano, Critica sociale (tip. Operi). In-16, 32 p. 342.821

LYTTON, Lady Constance. — 1909. — « No Votes for Women ». A Reply to some Recent Anti-Suffrage Publications. — London, Fifield. In-8. 342.83

CLUNET, E. — 1908. — Les associations au point de vue historique et juridique. Tome I. — Paris, Marchal et Billard. In-8, 7 fr. 50. 347.19

LAGARDE, P. et BATARDON, L. — 1908. — Les sociétés commerciales. — Paris, Dunod et Pinat. In-8, VIII-372 p. 9 fr. 347.72

RAMELLA prof. Ag. — 1909. — La protezione del possesso nella proprietà industriale. — Napoli, tip. gazzetta Diritto e giurisprudenza. In-8, 174 p. 3 L. 50. 347.77

RAMELLA, Agnostino. — 1909. — Trattato della proprietà industriale. Vol. I. (Le invenzioni industriali). — Roma, società ed. Laziale. In-8, T. VII + 683 p. 10 L. [Biblioteca della Legge, n° 3.] 347.77

COPPIETERS, Daniel. — 1909. — Le régime de la propriété industrielle au Congo belge. Généralités, brevets d'invention, marques de fabrique et de commerce. — Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant. In-8, 47 p. 2 fr. 347.77 (675)

TORTA ing. Car. — 1909. — Le cause di nullità e di decandenza dei brevetti d'invenzione. — Torino, Unione tipografico-editrice. In-8, 128 p. 2 L. 50. 347.771

RAVENSHEAR, A. F. — 1908. — The industrial and commercial influence of the English patent system. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 160 p. 5 shill. 347.771 (42)

Administration [35]

LUCA (De) Prof. Fr. — 1908. — Compendio delle lezioni di diritto amministrativo. — Napoli, tip. gazzetta Diritto e giurisprudenza. In-8, 304 p. 35 (02) =5

de SPOELBERGH, O. — 1909. — La formation des fonctionnaires coloniaux à l'étranger. — *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, n° 2, février, p. 118-128. 35.08 (— 5)

CORNIANI, G. — 1909. — La conseguenze delle municipalizzazioni pei contribuenti. — *L'Economista*, n° 1812, 24 gennaio, p. 51-52. 351.711.9

GEISSER, Alb. — 1909. — Fatti ed argomenti intorno alla municipalizzazione. — Torino, Società tip. ed. Nazionale. In-8, 149 p. 5 L. 351.711.9

[. . . . . — 1909. — The Metropolitan Police. A series of Articles Reprinted from « The Times ». — London, Times Office. In-8, 91 p. 351.74 (42)

BOGONCELLI, dott. Aless. — 1908. — Esercizi pubblici: contributo legale administrativo alla lotta contro l'alcoolismo in rapporto alla ingerenze del Comune. Note ed appunti. — Venezia, tip. F. Garzia e C. In-8, 16 p. 351.758.3 (45)

WILSON, George B. — 1908. — The Licensing Bill as a Measure of Temperance Reform. — London, Headly. In-8. 351.761 (42)

WHITTAKER, Sir Thomas P. — 1908. — The Licensing Bill, 1908. A Rejoinder to Critics of « Some Facts and Arguments in Support ». — London, R. J. James. In-8, 96 p. 351.761 (42)

FREDERIKS, K. J. — 1909. — Jachtrecht. Dl. I. — Middelburg, J. C. & W. Altorffer. In-8. 12+260 bldz. 2 fl. 25. 351.827 (492)

SCHMITT, Hans Otto. — 1909. — Das Fischerei Gesetz für das Königreich Bayern vom 15, VIII. 1908. Handausg, mit Erläuterungen und Sachverzeichnis, unter Verwertung der Begründung zum Gesetzentwurfe und der Kammerverhandlungen herausgegeben. — Stuttgart, J. Hess. In-8, T. XV. 188+22 S. 2 M. 40. — 351.828 (433)

[. . . . . — 1909. — Wet van 6 October 1908 (Stbl. n° 311) tot regeling der visscherijen. (Visscherijwet.) — Met aanteekeningen door R. H. Loef Schuphoven. 1e stuk. — Zutphen, W. J. Thieme & Cie. 1+128 bldz. In-8, 1 fl. 60. 351.828 (492)

[. . . . . — 1909. — Wet betreffende het arbeidscontract. Volgens den officiellen tekst der wet van 13 Juli 1907, Stbl. n° 193, benevens de uitvoeringsbesluiten van 21 en 31 Maart 1908. (Stbln. nrs 38, 94 en 95) en 13 October 1908 (Stbln. nrs 318 en 319). — Sneek, J. F. van Gruten, 32 bldz. In8, 10 fr. 351.831.1 (492)

CANES, S. G. — 1908. — Critische systematische Commentar op de wet op het arbeidscontract. — Groningen, P. Noordhoff. In-8, 5 fl. 50. 351.831.1 (492)

CANES, S. G. — 1909. — Het arbeidscontract in de praktijk. De wet op de arbeidsovereenkomst voor werkgever en werknemer toegelicht aan de hand van modelovereenkomst. 2e verm. druk. (met tekst der wet.). — Amsterdam, Uitgevers-vennootschap Erven Martin G. Cohen. 62 bldz. In-8. 0 fr. 50; modelarbeidsovereenkomst, 0 fr. 10. 351.831.1 (492)

de MUELENAERE, Robert. — 1909. — La grève et le contrat de travail. Belgique-France. — Louvain, Ch. Peeters. In-8, xxiv+367 p. 6 fr. 351.83.11 (493)

ENGEL, Albert. — 1908. — L'arbitrage et la conciliation en matière de conflits collectifs entre patrons et ouvriers. La réforme de la loi du 27 décembre 1892. Thèse. — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 161 p. 351.831.5 (44)

HAHN, Julius. — 1909.— Das Krankenversicherungsgesetz mit den Abänderungsgezetzen und den die Krankenversicherung betreffenden Bestimmung der übrigen Reichsversicherungsgesetze sowie den wichtigeren Ausführungsbestimmungen. Mit Einleitung und Mommentar. 6. verb. u. verm. Aufl. — Gross-Lichterfelde, A. Troschel. In-8, VIII+541 S. 8 M. 351.832.7 (43)

GUYOT, Yves. — 1909. — Les projets de loi sur les mines en France. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 3, 1er février, p. 104-109. 351.838.1 (44)

DEJACE, Ch. — 1909.— La règlementation du travail des adultes. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 4, 15 février, p. 137-146. 351.838.1 (493)

[. . . . . — 1909. — La nouvelle loi anglaise sur le travail dans les mines. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 2, 15 janvier, p. 45-50, n° 3, 1er février, p. 101-104. 351.838.1 : 622 (42)

[. . . . . — 1909. — La limitation du travail des mineurs à la Chambre. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 5, 1er mars, p. 180-274. 351.838.1 : 622 (493)

VIGUIER, A. — 1908. — Le repos du dimanche. La loi du 13 juillet 1906. Les difficultés d'application. Thèse de l'université de Marseille. Faculté de droit. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, 180 p. 351.838.11 (44)

REPETTI, ALBINO. — 1908. — La questione degli infortunî sul lavoro nella legislazione sociale: tesi di laurea (r. Università degli studî di Pavia). — Pavia, tip. Popolare. In-8, 23 p. 351.838.23

DEFAY, Louis. — 1908. — Les accidents du travail et la loi du 12 avril 1906. Thèse. — Lyon, impr. Waltener et Cie. In-8, 176 p. 351.838.23 (44)

ANDREA (D') avv. Rob. — 1908. — Sul progetto ministeriale di riforme alla legge per gli infortuni sul lavoro. — Roma, tip. fratelli Pallotta. In-8, 147 p. 351.838.23 (45)

INGWER, J. — 1909. — Das Koalitionsrecht der Arbeiter. Herausgegeben von Osterreischer Metallarbeiterverband. — Wien, Ignaz Brand & Co. In-8, 104 S. 2 M. 351.838.9 (43)

de MUELENAERE, Robert. — 1909. — La grève et le contrat de travail. Belgique-France. — Paris, L. Larose et L. Tenin. In-8, 7 fr. 50. [Ecole des sciences politiques et sociales de Louvain.] 351.838.9 (493)

CAMPAGNOLE, Edouard. — 1998. — L'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Commentaire de la loi du 14 juillet 1905. Avec une préface de M. Bienvenu-Martin. 2e édition, mise à jour et complétée par une table alphabétique. — Paris, Nancy, Berger-Levrault & Cie. In-8, XXX+654 p. 7 fr. 50. 351.84.265 (44)

BLANCO Y SANCHEZ (Dr Rufino). — 1909. — Nociones de legislacion escolar, vigente en España, 5a edicion. — Madrid, Tip. de la « Revista de Archivos », Bibliothecas y Museos. (17X11) 136 p. 1,50 ptas. 351.851 (45)

DUTTON, S. T. and SNEDDEN, D. — 1908. — The Administration of Public Education in the United States. — London, Macmillan. In-8. 7 shill. 6 p. 351.851 (73)

JERUSALEM, Frz. W. — 1909. — Grundsätze des französischen Kolonialrechts. — Berlin, J. Guttentag. In-8, XIII+182 S. 351.881 (44)

GERMAUX, Rodolphe. — 1908. — La charte coloniale brièvement annotée d'après les travaux parlementaires. — Liége, H. Dessain. In-8, 31 p. 0 fr. 50. 351.881 (675)

ASSISTANCE. ASSURANCE [36]

ISACCHINI, Lucillo. — 1908. — L'assistenza pubblica nel diritto italiano. — Verona, tip. G. Civelli. In-8, 440 p. 6 L. 361 (45)

MANSON, John. — 1908. — The Salvation Army and the public. A religious social and financial study.2nd edition augmented. — London, George Routledge E Sons. In-8, IX+198 p. 0/6. 362.191.1

JUREDIAS, Julian. — 1909. — El problema de la mendicidad en los grandes centros de poblacion. — Madrid, impr. de J. Sastre y Compania. 21 × 15, 118 p. 362.51

ANDRE, Louis. — S. D. — Louis André, juge d'instruction au tribunal de la Seine. L'Assistance publique de l'enfance, commentaire d'ensemble de la loi du 27 juin 1904 (en état de ses revisions successives) de la loi du 28 juin 1904 et du décret du 12 avril 1907, avec références aux circulaires ministérielles, complété par un tableau synoptique de la matière. 2e édition. Besançon, impr. Jacquin, Paris, Buletin Commentaire des lois nouvelles et décrets, 103 boulevard Saint-Michel. In-16, 120 p. 2 fr. 362.7 (44)

HOUGARDY, H. — 1908. — Les œuvres de protection de l'enfance. — Liége, impr. Bénard. In-8, 29 p. 362.71

VAN GEER, P. — 1908. — Staatstoezicht op de particuliere levensverzekering. — 's-Gravenhage, H.-L. Smits. In-8, 29 bldz. 0 fl. 75. 368.3

ZACHER. — 1908. — Die Arbeiter-Versicherung im Auslande. Heft 1. Die Arbeiterversicherung in Danemark. 2. Nachtrag zu Heft 1. Bearb. von Aage Sörensen. — Gross-Lichterfelde, A. Troschel. In-8, 70-75 S. 4 M. 50. Heft 4 b. Die Arbeiterversicherung in Frankreich. 2. Nachtrag zu Heft 4. Bearb. von Edouard Fuster. Ebenda 1908. In-8, IV+90+44 S. 4 M. 50. — Heft 8a, (Nachtrag zu Heft 18 u. 5 b.) Die Invaliden-und Alters Rentengesetzgebung des australischen Bundes und Grossbritanniens aus dem Jahre 1908. Bearb. von Alfr. Manes. Ebenda 1908. In-8, 10+32 S. 1 M. 60. — Heft 19. Gesammelte Aufsätze des Herausgebers über die Arbeiterversicherung im In-und Auslande. Ebenda 1908. Lex-8-IV-193 S. 4 M. 50. 368.4 (4)

BOLT, J. C. — 1909. — Het Engelsche verzekeringswesen. — *De Economist*, Maart, bldz. 177-196. 368.4 (42)

WEISS, Paul. — 1908. — Die Entwickelung der deutschen Reichs. Krankenversicherung. Eine sozialpolitisch-statistische Untersuchung. (Diss.) — Munchen, W. Foth Nachf. In-8, IV+128 S. 2 M. 368.41 (43)

[. . . . . — 1909. — L'assurance allemande contre la maladie. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, nº 2, 15 janvier, p. 64-69. 368.41 (43)

TASMAN, H. J. — 1909. — Verzekering tegen werkloosheid (Overdruk uit « Land en Volk ». — 's-Gravenhagen, Administratie « Land en Volk ». In-8, 15 bldz. 368.44

Enseignement [37]

RODRIGUEZ, P. Teodoro. — 1909. — La Enseñanza en España. — Madrid, imp. Helénica, (18,5 × 12,5), 424 p. 7 ptas. 37 (46)

Commerce. Transport. [38]

[. . . . . — 1908. — Jahresbericht der Handelskammer zu Kiel, für 1907, 36. Jahrgang, 3. Teile. — Kiel, Lipsius und Tischer. In-8, XIX+108; VII+89, 109 und 68 S. 38 (061) (43.51)

ASTIER, P. et CUMINAL, J. — 1908. — L'enseignement technique, industriel et commercial en France et à l'étranger. — Paris, Roustan. In-8, III×504 p. 7 fr. 50. 38 (07)

[. . . . . — 1909. — Het Handelsonderwijs. Orgaan van de Vereeniging van handelsleeraren. Red.: Johs. Bouman, H. J. J. Degenhart, G. Knop, J. J. Lelived en M. M. Witvliet. Ie jaarg. 1909. Nº 1. — Gouda, G. B. van Goor Zonen. In-8, per jrg. (12 nrs) 1 fl. 50. 38 (07)] (05)

DIFERE, H. C. — 1908. — De geschiedenis van den Nederlandschen handel tot den val der Republiek. — Amsterdam, A. Akkeringa. In-8, 4 fl. 95. 38 (09) (492)

GOFFREDO, Jaja. — 1909. — Etiopia commerciale. — *Bollettino della Società Geografica Italiana*, gennaio e febbraio. 38 (63)

MORGAN, Ben H. — 1909. — Trade and industry of Australasia. — London, Eyre & Spottiswoode. In-8, XV+250 p. 6 shill. 38 (93)

MEYER, A. — 1908. — Die deutsche Post im Weltpostverein und im Wechselverkehr. 2. vermehrte und veränderte Auflage nach dem Stande vom 15. VII. 1908 bearb. von H. Herzog. — Berlin, Julius Springer. In-8, XII+416 S. 6 M. 60. 383 (43)

JEAN, Sigismond. — 1908. — Les timbres de l'Uruguay. — Paris, Mendel. In-16, 116 p. 2 fr. 383.2 (899)

ESTEBAN DIAZ (Eugenio) y HERAS (Ildefonso de las). — 1909. — Anuario de Telegrafos para 1909. — Madrid, Libr. general de Victoriano Suarez, Ano V, de indice (23×16) 224+11 p. 3 pesetas. 384 (058)

JOHNSON, Emory S. — 1908. — American railway transportation. — New-York, Appleton. In-12, XVIII+434 p. 1 doll. 50. 2d revised edition. 385 (73)

PRATT, Edwin A. — 1908. — Railways and Nationalisation. — London, P. S. King. In-8, 464 p. 2 shill. 6 p. 385.15

NANCEL-PENARD, Paul. — 1908. — Etude sur l'autonomie des ports de commerce. Thèse. — Bordeaux, impr. Cadoret. In-8, 170 p. 387.1

LECARPENTIER, G. — 1909. — L'autonomie des ports de commerce. — *Annales des Sciences politiques*, n° 1, 15 janvier, p. 62-82. 387.1

ARNODIN, F. — 1908. — La lutte économique des transports. — Paris, Marcel Rivière. In-16, 138 p. 2 fr. 388

Féminisme [396]

BERGERET, L. F. E. — 1908. — La donna: libro per gli nomini. Le frodi dell' amore: cause, effetti e conseguenze dannose nell' individuo, nella famiglia e nella socità rimedi e consigli. Nuovissima traduzione sul testo francese. — Milano, soc. ed. La Milano, di. G. Corsi e S. Guerrini. In-16, 112 p. 30 cent. 396

FERRARI dott. UMB. — 1908. — I diritti della donna. Prefazione dell' avv. Guglielmo Gambarotta. — Pavia, tip. Bizzoni. In-8, vj+273 p., 3 L. 50. 396

Géologie économique [553]

BROOKS, F. — 1908. — Mineral resources of Alaska. Report on progress of investigation in 1907. (Bulletin United States Geological Survey). — Washington, W. Wesley. In-8, 285 p. 4 shill. 553 (798)

RESTREPO, V. — 1908. — Etude sur les mines d'or et d'argent de la Colombie. — Bruxelles, imprimerie des Travaux publics. 553.41 (861)

RESTREPO, V. — 1908. — Etude sur les mines d'or et d'argent de la Colombie. — Bruxelles, imprimerie des Travaux publics. 553.42 (861)

Sciences appliquées [6]

ASTIER, P. et CUMINAL, J. — 1908. — L'enseignement technique, industriel et commercial en France et à l'étranger. — Paris, Roustan. In-8, III+504 p. 7 fr. 50. 6 (07)

MARECHAL, C. — 1909. — Vulgarisation scientifique. L'année scientifique belge. — Heyst-sur-Mer, impr. A. Tytgat. In-8, 128 p. figures. 2 fr. 50. 6 (081)

MORGAN, Ben H. — 1909. — Trade and industry of Australasia. — London, Eyre Y Spottiswoode. In-8, XV + 250 p. 6 shill. 6 (93)

BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS

REPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

RAVAUX RELATIFS AUX SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(LIVRES, MÉMOIRES, ARTICLES DE REVUES)

PUBLIÉ PAR

l'Institut International de Bibliographie

1909, FASCICULE N° 5, MAI

SOMMAIRE

d'après les tables de la classification bibliographique décimale

— Pour les tables développées voir la Publ. N° 25 de l'Instit. Intern. de Bibliographie

Les cadres de ce sommaire ne varient pas d'un fascicule à l'autre. Si dans ce fascicule il n'a été relevé aucune notice bibliographique relativement à une des questions qui figurent au sommaire, le numéro de la page est laissé en blanc.

Numéros de la classification bibliographique	Rubriques de classement
0	OUVRAGES GÉNÉRAUX
01	Bibliographie
016	Bibliographie spéciale
1	PHILOSOPHIE
17	Ethique
2	RELIGION, THEOLOGIE
3	SCIENCES SOCIALES ET DROIT
301	**Sociologie.** Théorie des sciences sociales
04	Les questions sociales et les réformes sociales en général
308	Sociographie. Conditions sociales des divers pays, des divers peuples et diverses races
31	**Statistique**
312	Démographie. Population
32	**Politique**
325	Migration et colonisation. Politique coloniale. Colonies et possessions coloniales
326	Esclavage, servage
329	Partis politiques et sociaux
33	**Economie politique et sociale**
331	**Question ouvrière**
331 1	Rapports du capital et du travail
331.2	Salaire et salariat
331.3	Travail des enfants
331.4	Travail des femmes
331.6	Chômage
331 7	Travail qualifié et non qualifié
331 8	Questions ouvrières générales
332	**Economie financière**
332.1	Banque et opérations de banque
332 2	Epargne
332 4	Monnaie
332 6	Bourse et opérations de bourse
332 7	Crédit
332.8	Intérêt et usure
333	**Propriété**
333.1	Propriété collective du sol
333.12	Nationalisation
333.2	Propriété communautaire
333.3	Propriété privée
333 31	Homestead. Biens de famille
333 32	Habitations
333 37	Grande propriété
331 38	Petite propriété
334	**Coopération**
334 1	Sociétés de construction
334 2	Banques coopératives
334 3	Assurances coopératives
334 5	Coopératives de consommation
334 6	Coopératives de production
335	**Socialisme**
335 5	Marxisme
335.6	Socialisme d'Etat
335 75	Socialisme chrétien
335 8	Anarchie
335 9	Communautés socialistes. Utopies
336	**Finances publiques**
336.1	Domaine public
336 2	Impôts
336.21	Impôts directs
36 27	Impôts indirects
336.271	Accises
336 272	Droits de succession
336 279 5	Taxes sur les opérat. de bourse
336 28	Impôts locaux et régionaux
336 281	Impôts communaux
336 282	Octrois
336 291	Impôt progressif
336 3	Emprunts, dettes publiques
337	**Régime douanier**
337.3	Protectionnisme
337 5	Droits sur les produits fabriqué
338	**Production des richesses**
338 5	Prix et valeur
338 6	Corporations, gildes de la production
338 8	Monopoles industriels privés. Cartels. Trusts
339	**Répartition des richesses**
339 1	Paupérisme
339 3	Evaluation des richesses
34	DROIT
35	ADMINISTRATION
351	Administration générale
351.71	Droit fiscal
351 81	Communications
3 1 82	Législation économique
351.83	Législation de travail
351 84	Assistance publique
352	Administration locale
361	ASSISTANCE
368	ASSURANCE
368.4	Assurances sociales
368 41	Assurances-accidents
368.8	Insolvabilité
37	ENSEIGNEMENT
38	COMMERCE. TRANSPORT
381	Commerce intérieur
382	Commerce extérieur
382.2	Consulats
382.4	Traités de commerce
383	Postes
384	Télégraphes. Téléphones
385	Chemins de fer
386	Navigation intérieure
387	Navigation maritime
388	Transport par terre
389	Métrologie Poids et mesures
39	COUTUMES. VIE POPULAIRE
396	Question féministe
4	PHILOLOGIE
5	SCIENCES MATHEMATIQUES ET NATURELLES
558	Géologie économique
6	SCIENCES APPLIQUÉES
61	Médecine
62	Art de l'ingénieur
63	Agriculture
65	Transport. Commerce
66	Chimie appliquée
67	Manufactures
7	BEAUX ARTS
8	LITTERATURE
9	TO

Brux. — Imp. H. Fourez et C°

Ethique [17]

[. . . . . — 1908. — Die eingeschiebene Prostitution in Deutschen Stadten. — *Kommun. Rundschau*, t. 15 XII, S. 137-138. 176.5 (43)

DESLANDRES. — S. D. — La Question de l'alcoolisme devant les catholiques sociaux. — Paris, au siège social de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, 50, rue des Ecoles. In-8, 24 p. 30 c. 178

[. . . . . — 1908. — La lutte contre l'alcoolisme dans l'industrie. — *Bulletin du Comité Central du travail industriel*, n° 24, 15 décembre, p. 975-978. 178 (04)

PRATT, Edwin A. — 1909. — Licensing and temperance in Sweden, Norway, and Denmark. — London, John Murray. In-8, 128 p. 1 shill. 178 (48)

SOCIOLOGIE [301]

LEROY, E. — 1909. — Esquisses de morale et de sociologie. — Paris, H. Paulin et Cie. In-16, 178 p. 2 fr. 3 (02)

DONOP. — 1908. — Le Rôle social de l'officier. — Paris, impr. Levé; au siège du Comité de défense et de progrès social, 54, rue de la Senne, 1908. In-16, 44 p. 3 : 355

FOULON, Léon. — S. D. — Le Rôle social de l'ingénieur moderne. Conférence faite aux anciens élèves des arts et métiers du groupe de Meurthe-et-Moselle. Nancy, impr. Pierron : aux bureaux de la *Revue industrielle de l'Est*, 14, place Stanislas. In-8, 16 p. 40 cent. 3 : 62 (069)

GUYAU. — 1909. — L'Art au point de vue sociologique, 2e édition. — Paris, librairies F. Alcan et Guillaumin réunies. In-8, L-388 p. 7 fr. 50. 3 : 7

LACOMBE, Paul. — 1909. — Taine, historien et sociologue. — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 275 p. 5 fr. [Bibliothèque sociologique interntionale, XXXVIII.] 3 : 92 T

GIDDINGS, Franklin H. — 1908. — Sociology (A lecture delivered at Columbia University). — New-York, Columbia University Press. In-8, 43 p. 3.01

ISSAIEFF, A. A. — 1909. — Individualität und sozialismus. Aus dem Russ. v. Karl Kuhls. — Berlin, Hermann Walther. In-8, 90 S. 1 M. 50. 3.01

BARTH, Dr Thdr. — 1908. — Liberalismus und Socialdemokratie. — Berlin, Concordia. In-8, 39 S. 3.01 : 329 (43) 5

MARTINEZ BASELGA, Pedro. — 1909. — Sociologia y Pedagogia. — Zaragoza, tip. Casanal. (22 × 15,5) 191 p. 3 ptas. 3.01 : 37

Les Questions et Réformes Sociales [3.04]

VAUDEY, P. D. — S. D. — La Charte sociale résout la question sociale d'une façon pratique, simple et facile. Elle nous rend tous heureux. Elle nous fait tous riches. — Paris, impr. Hulin. In-16, 50 p. 50 c. 3.04

Sociographie [3.08]

BENAERTS, Louis. — 1908. — L'Ecosse. — Melun, impr. administrative. In-8, 19 p. 3.08 (41)

BARKER, J. Ellis. — 1909. — Modern Germany, Her Political and Economic Problems &c. 3rd and very greatly enlarged ed. Completely revised and brought up to February, 1909. — London, Smith, Elder. In-8, 668 p. 3.08 (43)

ATHANE, U. — 1908. — Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne, géographique, historique, économique. — Montauban, impr. Forestié. In-16, IV + 424 p. avec grav., plan et carte en coul. 3 fr. 3.08 (44.75)

SPALIKOWSKI, Ed. — 1909. — Impressions de Corse. Le pays. Les habitants. L'industrie. La politique. Les mœurs. — Paris, Lyon, Maloine. In-18, 108 p. 3.08 (45.99)

NAUDEAU, Ludovic. — 1909. — Le Japon moderne. Son évolution. — Paris, Flammarion. In-18 jésus. 408 p. 3 fr. 50. 3.08 (

NORMAN, H. — 1909. — The real Japan : studies of contemporary Japanese manners, morals administration and politics; il. from photographs by the author. (5th impression.) New-York, Scribner. In.., 364 p. 1 doll. 50. 3.08 (52)

[. . . . . — 1908. — Statistiques générales de Madagascar et dépendances. Situation de la colonie au 31 décembre 1906. Population. Administration. Justice. Enseignement. Agriculture. Industrie. Commerce et Navigation. — Melun, Impr. administrative. In-4, 260 p. — — 3.08 (69)

BELLET, Daniel. — S. D. — Les Grandes Antilles, étude de géographie économique, préface de M. E. Levasseur. — Paris, E. Guilmoto. In-8, XII+316 p. avec carte, 6 fr. 3.08 (729)

BERCHON, Charles. — 1909. — Conférence sur l'île de Cuba. — Bordeaux, impr. Y. Corderet. In-8, 25 p. 3.08 (729.1)

LONGREE, F. — 1908. — L'île de Cuba. Renseignements pratiques à l'usage des voyageurs et des résidents. — *Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales*, n° 11, novembre, p. 737-760. 3.08 (729.1)

KOEBEL, W. H. — 1908. — L'Argentine moderne. Avec 26 photogravures en hors texte. — Paris, impr. Dumoulin, libr. P. Roger et C°. Petit in-8, 272 p. 4 fr. 3.08 (82)

BASSIDE, Louis. — 1909. — En Bolivie. — Dijon, Jacquot et Floret. In-8, 163 pages. 3.08 (84)

GUINNESS. Geraldine. — 1909 — Peru : its story, people and religion. — New-York and Chicago, Revell. In-8, 438 p. 2 doll. 50 net. 3.08 (85)

HARRIS, Percy, A. — 1909. — New-Zealand and its Politics. — London, Headley. In-8. 3.08 (931)

STATISTIQUE [31]

[. . . . . — 1908. — Société de statistique et d'économie politique de Lille, 20e année. — Lille, impr. Dabar et Cie. In-8, 79 p. 31 (062) (4428)

KOOTZ, Robert. — 1908. — Zur Statistik der deutschen Zeitschriften. — *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, n° 3, S. 526-560. 31 : 05 (43)

[. . . . . — 1908. — Statistique générale de la France. Statistique annuelle des institutions d'assistance. Année 1906. — Paris, impr. nationale. In-8, 202 p. 31 : 361 (44)

[. . . . . — 1908. — Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1905. Documents divers, 2e partie. Intérêt local et tramways. France et Algérie. — Melun, impr. administrative. In-4, 625 p. 5 fr. 31 : 385 (44)

[. . . . . — 1908. — Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1906. 1er volume. France. Intérêt général. — Melun, Imprimerie administrative. In-4, 519 p. 5 fr. 31 : 385 (44)

Démographie. Population [312

VAN DER SMISSEN, Ed. — 1908. — La population en Belgique depuis 1875. — *La Réforme Sociale*, n° 67, 1er octobre, p. 389-397. 312 (493)

[. . . . . — 1908. — Ligue contre la mortalité infantile, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule. — Paris, Assemblée générale du 1er juillet 1908. Cahors, impr. A. Coueslant. In-8, 50 p. 312.222

PANEL, G. — 1908. — Démographie et Statistique médicale de la ville de Rouen. Bureau d'hygiène (20e année) 1907. — Rouen, impr. Girieud. In-8, 64 p. avec graphique. 312.26 (44.25)

BONNEAU, Pierre-Joseph-Adrien. — 1909. — Statistique de la mortalité au Pavillon de la diphtérie de l'hôpital des enfants de Bordeaux (1888 à 1898) (thèse). — Bordeaux impr. Y. Cadoret. In-8, 43 p. avec graphiques. 312.26 (44.71)

LAVOLLEE, René. — 1909. — Les Fléaux nationaux. Dépopulation. Pornographie. Alcoolisme. Affaissement moral. — Paris, F. Alcan et Guillaumin. In-8, 307, 3 fr. 50. 312.8

VALLOT, P. G. — 1908. — La Banqueroute de l'Amour ou De la dépopulation de la France. — Paris, Deley. In-18 jésus, 243 p. et 10 héliotypies, 3 fr. 50. 312.8 (44)

POLITIQUE [32]

DESDEVISES du DEZERT, G. — 1908. — L'Eglise et l'Etat en France. T. 2 : Depuis le Concordat jusqu'à nos jours (1801-1906). — Paris, Société française d'impr. et de libr. In-8, 371 p. 322 (44)

DEBIDOUR, A. — 1909. — L'Eglise catholique et l'Etat, sous la troisième République (1870-1906) T. 2. 1889-1906. — Evreux, impr. Hérissey et fils, Paris, libr. F. Alcan. In-8, 638 p. 10 fr. 322 (44)

HESSE, Raymond. — 1908. —La Séparation des Eglises et de l'Etat et le Droit répressif (thèse). — Paris, Larose et Tenin. In-8, 232 p. 322 (44)

LA RIVE, Th. — 1909. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat à Genève. Conférence donnée à l'institut catholique de Paris, le 10 février 1909. — Paris, Beauchesne et Cie, Lyon 3 avenue de l'Archevêché. In-16, 57 p. 322 (494.42)

Politique interne [323]

AZORIN. — 1908. — El politico. — Madrid Libr. de los Sucesores de Hernando. (18.5 x 11,5). 215 p. 2,50 ptas. 323 (46)

BUXTON, Charles Roden. — 1909. — Turkey in Revolution. Illust. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 286 p. 7 shill 6 p. 323 (496)

Migration, colonisation, émigration [325]

CAYLA, Léon. — 1909. — Des offices coloniaux. Ouvrage honoré d'une subvention du Ministère des colonies. — Paris, Marcel Rivière. In-8, IV+201 p. 5 fr. 325 (061)

[. . . . . — 1909. — Congrès colonial français de 1908, à l'Ecole des hautes études commerciales, 108, boulevard Malesherbes, Paris (Comité et bureaux de section. Séance d'ouverture; conférences publiques; séances plénières; séances des sections; banquet du 4 juin. Rapport général.) Caen, impr. Valin, Paris, au secrétariat général. 325 (063) (44.36)

[. . . . . — 1907-1908. — Compte rendu des travaux du Congrès colonial de Marseille, publié sous la direction de M. J. Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition, par M. Ch. Depincé. T. 1er : Conférences. Procès-verbaux des assemblées plénières. Origines. Histoire. Peuplement. Colonisation militaire. Utilisation des indigènes. Législation. T. 2 : Régime économique des colonies. Commerce. Marine. Réglementation du travail. Justice. Magistrats. Questions indigènes. T. 3 : Travaux publics. Mines. Chemin de fer. Irrigations. Médecine et Hygiène. Hygiène de l'Européen. Enseignement médical. Police sanitaire. Assistance médicale indigène. T. 4. : Cultures et productions des colonies. Elevage. Forêts coloniales. — Paris, A.Challamel, 4 vol. in-8. T. 1er 415 p., t. 2 619 p., t. 3 467 p., t. 4, 574 p. 325 (063) (44.91)

EDWARDS, R. H. — 1908-1909. — Immigration. — Madison Wis. R. H. Edwards, 237 Langdon St. 1908. In.., 32 p. (Studies in American social conditions pap.) 10 c. 325.1

SALVY, Charles. — 1909. — L'immigration aux Etats et les lois fédérales (thèse). — Paris, L. Larose et L. Tenin. In-8, 220 p. 325.1 (73)

PALOMBELLA, Corrado. — 1909. — L'emigrazione nella provincia di Bari : saggio di economia sociale, con documentazione statistica. — Bari, G. Laterza e figli. In-8, 67 p. 2 L. 50. 325.1 (45.752)

[. . . . . — 1909. — Pro Emigrante, pubblicato per cura di mons. Gian Giacomo coccolo (Società dei missionari di emigrazione). — S. Vito al Tagliamento, tip. Collegio Pio X. In-4, fig., 24 p. 325.2

VILLARI, P. — 1909. — Scritti sull' emigrazione, e sopra altri argomenti vari. — Bologna N. Zanichelli. In-16, 5 L. 325.2

VANEL, G. — 1909. — L'Emigration en Normandie. Le comte et la comtesse de Manneville d'après leur correspondance et des documents inédits. — Caen, impr. Delesquez, 8, avenue de Courseulles. In-8, 138 p. 325.2 (44.25)

ELLIS, Edoardo S. — 1909. — Guida per gl'immigranti Italiani negli Stati Uniti d'America (tr. into Italian by Costantino M. Panuzio). — Middletown, Ct. Wesleyan University, In..., 23 p. 325.2 (45)

FALLEX, M. et MAIREY, A. — 1909. — La France et ses colonies au début du XXe siècle. — Paris, Ch. Delagrave. In-12, avec 155 cartes et photogravures. 325.3 (44)

KERKKAMP, H. C. — 1908. — De Vooruitziende koloniale politiek van Nederland. — *Vragen des Tijds*, 1908, n° 7, April, bldz. 1-19. 325.3 (492)

GUERAUD de LAHARPE, S. — 1908. — La Dépopulation des campagnes. Ses causes et ses inconvénients. Les remèdes. — Angoulème, impr. L. Coquemard et Cie. In-8, 84 p. 325.331

Politique internationale — Politique extérieure [327]

DOUGLAS SLADEN. — 1908. — Egypt and the English, showing British public opinion in Egyptian Question, with chapters on the success of the Sudan and the delights of Travel in Egypt and the Sudan. — London, Hurst and Blackett. 327 (42 : 62)

MILLET, René. — 1908. — L'Autriche-Hongrie et la question d'Orient. — *Revue politique et parlementaire*, n° 166, avril, p. 5-29. 327 (436)

[. . . . . — 1908. — Documents diplomatiques, 1908. Affaires du Maroc. IV. 1907-1908. Pour faire suite à « Affaires du Maroc. III, 1906-1907 ». — Paris, imprimerie nationale. In-4, oblong. XVII+395 p. 327 (44 : 64)

GHICA, Albert. — 1908. — L'Albanie et la Question d'Orient (Solution de la Question d'Orient). — Paris, G. Dujarric. In-8, 304 p. et 1 carte, 4 fr. 327 (496.5)

GEORGEWITSCH, Wladan. — 1909. — Die serbische Frage. — Stuttgart und Leipzig, Deutsche Verlags-Anstalt. In-8, 148 S. 2 M. 50. 327 (497.1)

Parlement. — Assemblées législatives [328]

WYLIE, J. — 1908. — The House of Lords. — London, A. Fairbairns. In-8, X+179 p. 2 shill. 6 p. 328 (42) 01

Partis politiques et sociaux [329]

TILLET, Ben. — 1909. — Is the Parliamentary Labour Party a Failure? — London, 20th. Century. In-8. 329 (42) 5

BRANDN, Bruno. — 1908. — Katholizismus, Zentrum und Sozial demokratie. — *Soziale Revue*, n° 4, S. 429-457. 329 (43)

BERNSTEIN, Eduard. — 1908. — Zur Reformismus. — *Sozialistische Monatshefte*, n° 22, 5 November, S. 1398-1404. 329 (43) 5

BEBEL, A. — 1909. — Die Sozialdemokratie im deutschen Reichstage, IV. Die Tätigkeit des deutschen Reichstages von 1887-1889. — Berlin, Vorwärts. In-8, 285+418 S. 1 M. 329 (43) 5

[. . . . . — S. D. — Programme et règlement du parti républicain radical et radical-socialiste. — Paris, impr. Dangon ; au siège du Comité exécutif, 9, rue de Valois. In-16. 32 p. 329 (44) 3

BRETON, Jules Louis. — 1908. — Neuer Wind in den Segeln der franzosischen Sozialdemokratie. — *Sozialistische Monatshefte*, n° 23, 19 November, S. 1459-1465. 329 (44) 5

[. . . . . — 1909. — Perché dovete dare il vostro voto al candidato del partito socialista (Federazione socialista del collegio di Vigone). — Torino, tip. M. Artale. In-16, 16 p. 329 (45) 14

ECONOMIE POLITIQUE [33]

LANDRY, Adolphe. — 1908. — Quelques travaux récents de théorie économique. — *Bulletin du Comité central du travail industriel*, n° 24, 15 décembre, p. 951-969. 33 (01)

BOWER, F. — 1908. — Dictionary of economic terms. — New-York, Dutton. In-32, 166 p. 33 (014)

MARSHALL, Alfred. — 1909. — Principes d'économie politique. T. 2. Traduit par F. Sauvaire-Jourdan, professeur d'économie politique et de science financière à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux, F. Savinien Bouyssy. — Paris, Giard et Brière. In-8, 665 p. avec fig. 12 fr. 33 (02) = 4

PARETO, Vilfredo. — 1909. — Manuel d'économie politique. Traduit sur l'édition italienne, par Alfred Bonnet (revue par l'auteur). — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 703 p. avec 60 fig. 12 fr. 50. 33 (02) = 5

SEAGER, H. R. — 1909. — Introduction to economics. 3rd edition. — London, Bell. In-8, 10 shill. 6 p. 33.01

MAQUARD, Georges. — 1908. — Mémoire sur la crise économique de la Corse adressé à la commission extraparlementaire et interministérielle chargée d'étudier la situation actuelle de la Corse — Paris, impr. d'ouvriers sourds-muets, 31, villa d'Alésia. In-8, 52 p. 33.04 (45.99)

CAILLAUD, Eugène. — 1908. — Les idées économiques de Condorcet. — Poitiers, impr. Bousrez. In-8, 189 p. 33 : 92 C

LEVASSEUR, Emile. — 1909. — Levasseur Emile, économiste, historien, statisticien, géographe, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Collège de France, professeur au Conservatoire des arts et métiers, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, 1828-1868-1908. Discours prononcé en décembre 1908 à l'occasion du jubilé de M. Levasseur. — Bar-sur-Seine, impr. Ve C. Saillard. Paris, libr. A. Rousseau. In-8, 94 p. 33 : 92 L

Travail et Travailleurs [331]

SION, Jules. — 1909. — Les Paysans de la Normandie orientale. Pays de Caux, Bray, Vexin normand, Vallée de la Seine. Etude géographique, avec 14 figures et cartes, 8 planches hors texte en phototypie. — Paris, A. Colin. In-8, VIII+544 p. 12 r. 331.7 : 63 (44.25)

AGTHE, Adolf. — 1909. — Ursprung und Lage der Landarbeiter in Livland. — Tübingen, H. Laupp. In-8, XII+158 S. 4 M. [Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft. Ergänzungsheft 29.] 331.7 ; 63 (47.43)

KOVALEWSKY, Maxime. — 1909. — La France économique et sociale à la veille de la Révolution. I. Les Campagnes. — Paris, Giard et Brière. In-8, 392 p. 331 7 : 63 « 1789 »

LEROY-LIBERGE. — 1908. — Le travail féminin à domicile et son influence sur l'affaiblissement de la race. — *La Réforme Sociale*, n° 69, 1er nov., p. 546-559. 331.794

de BOISSIEU. — 1908. — Le moteur électrique et l'industrie à domicile dans la région lyonnaise. — *Réforme sociale*, n° 59, 1er juin, p. 655-668; n° 60, 16 juin, p. 731-744. 331.794 (44.582) : 621.3

de ECHARRI, Maria. — 1909. — Conferencia sobre el trabajo à domicilio de la mujer en Madrid. — Sevilla, impr. de « El Correo de Andalucia » (16 × 10.5), ...p., 0.50 pta. 331.794 (46.41)

CAUVIN, Albert. — 1909. — La durée du travail dans les houillères de Belgique. — Paris, Giard et Brière. In-8, III + 232 p. 331.81 : 622.33 (493)

BRIZON, Pierre. — 1909. — L'apprentissage. Hier, Aujourd'hui, Demain. — Paris, libr. de « Pages libres », 17 rue Séguier. In-16, 224 p. 2 fr. 50. 331.86

MARTIN SAINT-LEON, E. — S. D. — La crise de l'apprentissage et la Réforme de l'enseignement professionnel. Cours fait à la « Semaine sociale ». Cours de doctrine et de pratique sociale. Ve session. — Marseille 29 juillet-2 août 1908. Lyon, impr. Vitte. In-8 ,20 p. 331.86

BESSE, Auguste. — 1908. — Education sociale. Les lois sociales et le Syndicalisme. Son but. Ses moyens. Conférence faite le 9 février 1908, salle du théâtre de Saint-Flour, Flour. — Cahors, impr. A. Coueslant. In-8, 24 p. 331.88

MEYER, Louis. — 1909. — La crise du syndicalisme, étude documentaire. — Paris, impr. Barnagaud;; au Sillon, 34, boulevard Raspail. In-18, 48 p. 60 cent. 331.88

SANGNIER, Marc. — 1908. — Le syndicalisme devant la République. Compte-rendu sténographié de la réunion publique tenue à l'Eden-Palace, le 20 novembre 1908. Discours de Marc Sangnier et Discussion. — Paris, impr. Barnagaud; au Sillon, 34, boulevard Raspail. In-16, 107 p. 21 cent. 331.88 (44)

LAURIN, T. — 1908. — Les instituteurs et le Syndicalisme (Amicales et Syndicats d'instituteurs). — Paris, Rivière. In-16, 64 p. 60 cent. 331.88 : 371.1

RICARD, J.-H. — 1908. — Le Mouvement syndical agricole. Extraits de discours prononcés à Mende et à Rodez, les 20 et 24 septembre 1908. — Paris, impr. Pigelet, au siège de l'Union, hôtel de la Société des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes. In-8, 10 p. 331.88 : 63

MARTIAL, René. — 1909. — L'ouvrier. Son hygiène. Son atelier. Son habitation. — Paris, Octave Doin et fils. In-18, 423 p. 3 fr. 331

[. . . . . — 1909. — Le Syndicat agricole communal. — Sancerre, impr. Pigelet, Paris, 8, rue d'Athènes. In-8, 20 p. 331.88 : 63

MONY, S. — 1909. — Etude sur le travail. T. 1er et 2e, 3e édition, revue. — Paris, Hachette et Cie, 2 vol. In-8, T. 1er VIII + 378 p. t. 2, 470 p. le volume 15 fr. 331

[. . . . . — 1909. — Droit de grève. Leçons professées à l'Ecole des hautes études sociales par Ch. Gide, H. Barthélemy, P. Bureau, A. Keufer, C. Perreau, Ch. Picquenard, A.-E. Sayous, F. Fagnot, E. Vandervelde. — Paris, Félix Alcan. In-8, 6 fr. (Bibliothèque générale des sciences sociales.) 331.89

DESCHAMPS, R. — 1908. — La main-d'œuvre en Indo-Chine et l'immigration étrangère (thèse). — Poitiers, impr. Boussrez. In-8, 128 p. 331 (59)

ALDEN, Percy and HAYWARD, E. E. — 1908. — The Unemployable and Unemployed (Social Service Handbooks). — London, Headley. 1 shill. 6 p. 331.6

de LAS CASES, Ph. — 1909. — Le Chômage. — Paris, Gabalda et Cie. In-18 jésus, XVI + 191 p. 331

LADOUX, Louis. — 1908. — La Question du chômage involontaire en France et principalement les Caisses de chômage. — Bordeaux, impr. Cadoret. In-8, 345 p. 331.6

DUTHOIT, Eugène. — S. D. — Le Chômage. Deux cours donnés à la session de la semaine sociale de France. Cours de doctrine et de pratique sociales. Marseille 27 juillet-2 août 1908. — Lyon, impr. Vitte. In-8, 31 p. 331.6

LAZARD, Max. — 1909. — Le chômage et la profession. Contribution à l'étude statistique du chômage et de son coefficient professionnel. — Paris, F. Alcan. In-8, 386 p. et graphiques, 7 fr. 50. 331.6

STOFFEL, J. — 1909. — Werkloosheid. — Amsterdam, S. L. van Looy. In-8, 2 + 88 bldz. 331.6

LORMIER, Georges. — S. D. — La Crise ouvrière agricole en Seine-inférieure. Les causes, Les remèdes. Rapport présenté. — Rouen, impr. L. Wolf. In-8, 24 p. avec grav. 331.7 : 63 (44.25)

ÉCONOMIE FINANCIÈRE [332]

HAGUE, G. — 1909. — A practical treatise on banking and commerce. — New-York, Bankers Publishing C°. In-8, 386 p., 3 doll. 332 (02)

MERCATOR. — 1909. — Die Bankfrage. — Budapest, Moritz Rath. In-8, 50 S. 1 M. 332.1

[. . . . . — 1908. — Bankenquete 1908. Stenographische Berichte. Die Verhandlungen der Gesamtkommission zu den Punkten I-V des Fragebogens. — Berlin, E. S. Mittler & Sohn. In-4, VIII+290 S. 5 M. 332.1 (43)

ANDREADES, A. — 1909. — History of the Bank of England. Translated by Christabel Meredith. — London, P. S. King. In-8, 496 p., 10 shill 6 p. 332.11 (42)

NEYMARCK, Alfred. — 1908. — L'Epargne française. Causerie faite à la Société amicale de la Marne, dans sa séance du 28 octobre 1908. — Paris, F. Alcan et Guillaumin In-8, 31 p. 332.2

PERRIN, J. — 1908. — Compte rendu des opérations, pendant l'année 1907, de la Caisse d'épargne de Lyon. — Lyon, impr. et libr. Rey et Cie. In-4, 63 p., avec graphiques. 332.21 (44.382)

VERGES de RICAUDY, Emmanuel. — 1908 — Notice historique sur la Caisse d'épargne de Perpignan. Origine des caisses d'épargne. Fondation de la Caisse d'épargne de Perpignan, 1833-1836. Son organisation, son fonctionnement. — Perpignan, impr. Comet. In-8, 255 p. avec grav. et tableau graphique. 332.21 (44.89)

FERRAND, Lucien. — 1909. — Troisième Conférence nationale des Sociétés d'habitations à bon marché. Rapport sur la question fiscale. — Paris, impr. Chaix. In-8, 20 p. 332.33 (063)

PRICE, L. L. — 1909. — Money and its Relations to Prices. (Social Science Series). — London, Sonnenschein. In-8, 208 p. 332.4

HIM, H. — S. D. — Petit Manuel de la Bourse. Suivi du tableau des monnaies et d'un tableau des valeurs à lots. — Paris, éditions H. Vezès, 109, rue Montmartre, en vente, 10, rue de Louvain. In-16, 47 p., 1 fr. 332.6

[. . . . . — 1909. — Caisse régionale de crédit agricole mutuel de Maine-et-Loire. Instructions pour les administrateurs des caisses locales. — Angers, G. Grassin. In-12, 12 p. 332.71 (44.18)

DE ROSSI, Biaglio Carlo. — 1908. — L'ordinamento del credito fondiario in Europa e particolarmente in Italia. — Torino. In-8, 780 p., 10 L. 332.72 (45)

Propriété [333]

MICHEL, Edmond. — 1908. — La propriété. Evaluation de la fortune privée. Enquête sur la propriété non bâtie et bâtie. Enquête agricole. Préface de M. Alfred de Foville Avec 44 cartogravures, 13 graphiques, 8 similigravures. — Paris, Berger-Levrault. n-8, VIII, 336 p. 12 fr. 333 (44)

GEORGESCO. Constant C. — 1908. — La Réforme agraire en Roumanie (thèse.) — Paris, Giard et Brière. In-8, 300 p. 333 (498)

VAN ES, W. A. — 1909. — De eigendom in de Pentateuch. — Kampen, J. H. Kok. In-80 bldz. 333 (=924)

BESSAND, Gustave Alloend. — S. D. — Constitution du bien de famille insaisissable. Rapport de M Gustave Alloend Bessand — Elbeuf, impr. Crépel. In-8, 4 p. 333.315

GIRERD, F. — 1909. — Rapport sur les habitations à bon marché fait par M. Frédéric Girerd à la Caisse d'Epargne de Nevers et voté par le Conseil des directeurs à la séance du 3 décembre 1908. — Nevrs, impr. G. Vallière. In-8, 14 p. 333.32 (44)

CHEYSON, E. — 1908. — L'intervention patronale en matière de logements ouvriers. — La *Réforme sociale*, n° 68, 16 oct., p. 467-478. 332.32 (44582)

GRANDCLEMENT. — 1909. — La Petite Propriété rurale individuelle. La Propriété par l'épargne. — Paris, impr. Mercadier. In-16, 272 p. 2 fr. 50. 333.38

Coopération [334]

FRANCOIS, Ch. — 1908. — Sommes-nous coopérateurs ? — Lyon, Impr. réunies, E. rue Rachais. In-18, jésus, 23 p. 334

CHAPELLE, J. et RUBY, J. — 1908. — Les Coopératives oléicoles. — Paris, imprimerie nationale. In-8, 21 p. 17 décembre. 334.6 : 6653

BLANCHET, Elie. — 1908. — La Mutualité. Son organisation. Ses avantages. — Grenoble, impr. Ginier. In-8, 117 p. 384.7

CONOTTE. — 1909. — La Mutualité. Ses diverses formes. Ses avantages. Conférence faite le 31 mai 1908. — Caen, impr. Poisson et Cie. In-8, 19 p. 334.7

D'EKSKY, F. A. — 1908. — Vade-Mecum du mutualiste français. Manuel pratique de mutuatilé, avec une lettre préface de Jean Hébrard. — Paris, H. Daragon. In-16 102 p. 2 fr. 25. 334.7

[. . . . . — 1908. — Compte rendu des opérations de la Société de secours mutuels et de prévoyance de Bar-le-Duc. — Bar-le-Duc, impr. et libr. Constant-Laguerre, in-8, 64 p. 334.7 (062) (44381)

[. . . . . — 1908. — Rapport sur les opérations de ssociétés de secours mutuels pendant l'année 1904, présenté à M. le président de la République par M. René Viviani. — Melun, Impr. administrative. In-40, XXXVI + 312 p. 334.7 (44)

Socialisme [335]

BEANLAND, William. — 1909. — The case against Socialism. Plainly stated for the Man in the Street. — London, W. Scott. In-8, iv. 7 p. 335

CONNOLLY, Ja. — 1909. —Socialism made easy : in two sections ; section I, Workshop talks ; section 2. Political action of labor. — Chicago, Charles H. Kerr & Co, 61, 10 cent. 335

FERRI, Enrico — 1909. — Socialism and modern science. (Darwin Spencer, Marx ;) tr by Robert Rives La Monte, 3d. edition. — Chicago, Charles H. Kerr et Co, 213 p. In..., 1 doll. 335

GAUMONT, Jean. — 1908. — Les Trois Aspects du socialisme. — Bourges, impr. Ouvrière du centre. Paris, édité par la Société coopérative de consommation «La Famille du XX°» 1908. In-16, 56 p. 335

JANNAWAYA, F. G. — 1909. — A Godless Socialism ; or, Robert Blatchford and the «Clarion» at Bay. — London, W. Scott. In-8, 3rd ed. with New Facts. 335

VAUGHAN, Bernard. — 1909. Socialism, is it Liberty or Tyranny ? A Lecture given in Queen's Hall, March 10, 1909. — London, G. Allen. In-12, 62. 335

ZEVAES, Alexandre. — 1908. — Le Socialisme en France depuis 1871. — Paris, E. Fasquelle. In-12, 357 p. 335 (44)

LAFARGUE, Paul. — 1909. — Le Déterminisme économique de Karl Marx. Recherches sur l'origine et l'évolution des Idées de Justice, du Bien, de l'Ame et de Dieu. — Paris, Giard et Brière. In-18 jésus, 388 p. 4 fr. 335.5

LIEBKNECHT, Wilh. — 1909. — Karl Marx, zijn leven en werken. Met een inleiding en historische aanteekeningen door Lucos. — Amsterdam, Em. Querido. In-8, 12+136 bldz. 1 portr. 335.5

SCHULZE-GAVERNITZ, Gerhard v. — 1909. — Marx oder Kant? Prorektoratsrede. 2. unveranderte Auflage. — Freiburg i. B. Speyer & Kaerner. In-8, 63 S. 1 M. 40. 335.5

SOMBART, Werner. — 1909. — Das Lebenswerk von Karl Marx. — Jena, G. Fischer. In-8, 50 S. 335.5

Finances publiques [336]

[. . . . . — 1908. — Compte définitif des dépenses de l'exercice 1907 du ministère des finances. — Paris, Impr. nationale. In-4, 177 p. 336 (44) 21

[. . . . . — 1908. — Budget des dépenses de l'exercice 1909, du ministère des finances. — Paris, Imprimerie nationale. In-4, 110 p. 336 (44) 21

[. . . . . — 1909. — Compte définitif des dépenses de l'exercice 1907 du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. — Paris, Imprimerie nationale. In-4, 413 p. 336 (44) 32

[. . . . . — 1908. — Budget des dépenses de l'exercce 1909 (Loi du 26 décembre 1908) pour le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re et 2e sections. Services de l'instruction publique et des beaux-arts. — Paris, Imprimerie nationale. In-4, 176 p. 336 (44) 32

[. . . . . — 1908. — Compte définitif des dépenses de l'exercice 1907 du Ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes (2e section, postes et télégraphes.) — Paris, Imprimerie Nationale. In-4, 178 p. 336 (44) 45

[. . . . . — 1908. — Budget voté des dépenses de l'exercice 1909 du ministère de la guerre. — Paris, Imprimerie nationale. In-4, 467 p. 336 (44) 61

[. . . . . — 1909. — Budget voté des dépenses de l'exercice 1909 du ministère de la marine. — Paris, Imprimerie nationale. In-4, 284 p. 4 mars. 336 (44) 71

BOYLE, Ja Ernest. — 1909. — The financial history of Kansas : a thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy, University of Wisconsin. — Madison, Wis. University of Wisconsin (1909). In-8, 178 p. 0 doll. 30. [University of Wisconsin Bulletin Economics and political science series.] 336 (781)

CORRARD, Joseph. — 1908. — L'impôt sur le revenu. Apologie en vers. — Le Mans, impr. Monnoyer. In-8, 12 p. 336.24

STEINITZER, Erwin. — 1909. — Die Entwicklung zur Einkommensteuer in Bayern. Ein finanzwissenschaftlicher Führer durch die bayr. Steuerreform. Zugleich ein Beitrag zur Theorie der direkten Ergänzungsbesteuerung. — Munchen, Ernst Reinhardt. In-8, V+79 S. 2 M. 336.24 (433)

BOMBOY, René. — 1908.— L'impôt sur le revenu en Prusse (thèse). — Paris, A. Rousseau. In-8, XX+359 p. 336.24 (431)

GERAUD BASTET, M. — 1909. — M. Caillaux et l'impôt sur le revenu. — Paris, Jules Tallandier. In-18, 3 fr. 50. 336.24 (44)

ROWTREE, Joseph and SHERWELL, Arthur. — 1908. — The Taxation of the Liquor Trade Vol. I. 2nd ed., revised and enlarged. — London, Macmillan. In-8, 604 p. 10 shill. 6 p. 336.271.1 (42)

SELIGMAN, Edwin, R. A. — 1908. — Progressive taxation in theory and practice 2d edition completely revised and enlarged. — London, Swan Sonnenschein & Co. In-8, 334 p. 1 doll. 75. [American Economic Association Quarterly. Series 3 vol. 9, n° 4, december 1908.] 336.291

Douanes [337]

[. . . . . — 1909. — Tarifs douaniers présents et à venir. — *Bulletin du Comité central du travail industriel*, n° 1, 1er janvier, p. 16-24. 337

[. . . . . — 1908. — Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, publiés par le ministère de l'instruction publique, département de l'Orne. Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations de municipalités du district d'Alençon, 1788, an IV, publié par Félix Mourlot, inspecteur d'académie de l'Oise. T. 2. Cantons de Courtomer, d'Essai et du Mêle-sur-Sarthe, Alençon. Impr. Ve F. Guy et Cie. — Paris, libr. E. Leroux. In-8, 676 p. 338 (44) «1788»

KEY, Helmer. — 1909. — Aperçu sur les conditions économiques de la Suède. — Paris, Plon-Nourrit et Cie. In-8, 47 p. 338 (485)

SARKAR, Jdasmath. — 1909. — Economics of British India. — Calcutta, S. K. Lahiri. In-12. 144 p. 4 shill. 338 (54)

JULIEN, Gustave. — S. D. — Institutions politiques et sociales de Madagascar, d'après des documents authentiques et inédits. Ethnographie, Philologie, Mœurs, Coutumes et Lois. Organisation sociale, politique, administrative et judiciaire. T. 1er. — Paris, E. Guilmoto. In-8, XII+644 p. Prix des deux tomes, 30 fr. 338 (69)

[. . . . . — 1909. — Madagascar. Notice sur les productions de la colonie. — Melun, Impr. administrative. In-8, 36 p. avec cartes. 338 (69)

DENIS, P. — 1908. — La crise du café au Brésil et la Valorisation. — *Revue politique et parlementaire*, n° 168, juin, p. 494-520. 338.5 : 63.346.21

Répartition et Distribution des Richesses [339]

CAMPS, Pauline. — 1909. — Le paupérisme actuel. Une solution. Suivi du guide de l'assistance publique et des œuvres de l'assistance privée ou de solidarité sociale publié par la Maison du pauvre. — Paris, aux bureaux de la Maison du pauvre. In-8, 183 p. avec portraits (Les questions du jour.) 339.1

de COSIO y GOMEQ-ACERO, Manuel. — 1909. — El problema de la mendicidad en los grandos centros de poblacion. Medios practicos de resolverlos. — Madrid, impr. de J. Sastre y Compania, 84 p. (21 x 15). 1 pta. 339.11

DROIT [34]

RAMBAUD, J. — 1908. — Le sens et le but des réformes de l'enseignement du Droit. — *Revue catholique des Institutions et du Droit*, n° 6, juin, p. 513.533. 34 (07)

[. . . . . — 1909. — Les Deux Conférences de la paix, 1889 et 1907. Recueil des textes arrêtés par ces conférences et de différents documents complémentaires. Avec un avant-propos de M. Louis Renault, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et à l'Ecole des sciences politiques, l'un des délégués de la France aux deux conférences, 2e édition. — Bar-sur-Seine, impr. Ve Saillard, Paris, libr. A. Rousseau. In-8, VIII+227 p. 4 fr. 341.1 «1889+1907»

BELOW, G. v. — 1909. — Das parlamentarische Wahlrecht in Deutschland. — Berlin, Karl Curtius. In-8 VII+170 S. 2 M. 342.8 (43)

FILLANS, T. Dundas. — 1909. — Plain Truths about Woman Suffrage. — London, Watts, In-8. 342.83

[. . . . . — 1909. — Société de patronage des prisonniers libérés du ressort de la Cour d'appel d'Angers. Compte-rendu de l'année 1908. — Angers, impr. et libr. G. Grassen. In-16, 308 p. 343.87 (44.18)

DELCROS, H. — 1908. — Le Gresham et la loi de contrôle et de surveillance des Compagnies d'assurances sur la vie du 17 mars 1905. Lettre à un agent du Gresham. —— Macon, impr. X. Perroux. In-8, 32 p. 347.764.2

[. . . . . — 1908. — Recueil de documents relatifs aux assurances sur la vie réunis par le ministère du travail et de la prévoyance sociale (Direction de l'assurance et de la prévoyance sociales). No 2. Réglementation du contrôle des assurances sur la vie et des entreprises de capitalisation. — Paris, Berger-Levrault. In-8, 120 p. 1 fr. 50. 347.764.2 (44)

POUILLET, Eugène. — 1908. — Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique et du droit de représentation. 3e édition, refondue et mise au courant de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence par Georges Maillard et Charles Claro. — Paris, Marchal et Billard. In-8, XXVIII × 1000 p. 12 fr. 347.78

Administration [35]

[. . . . . — 1908. — Compte en matière et en deniers de l'exploitation du monopole des tabacs, pour l'année 1907 (achat, fabrication et vente). — Paris, Impr. nationale. In-4, XXVI+254 p. 351.711.9 : 63.34611 (44)

[. . . . . — 1908. — Compte en matières et en deniers de l'exploitation du monopole des allumettes chimiques, pour l'année 1907 (achat, fabrication et vente). — Paris, impr. Nationale. In-4, XIII+111 p. 351.711.9: 662.53 (44)

WASSERMANN, Rudolf. — 1909. — Ist von einem Reichsalkoholmonopol ein kultureller Einfluss zu erwarten?. — Heidelberg, Carl Winter. In-8, S. 559-566. 0 M. 50. [Veröffentlichungen des akademisch-juristischen Vereins München.] 351.711.9: 663.5

CAPUANO, prof. Eduardo. — 1908. — La legislazione doganale italiana nei rapporti della polizia finanziaria ed economica. — Napoli, Rassegna italiana (A. Trani). In-8, 32 p. 351.715 (45)

DESSART, E. — 1908. — La Contribution des patentes. Législation en vigueur. Commentaire théorique et pratique par E. Dessart. — Paris, Berger-Levrault et Cie. In-8, VI+204, p. 3 fr. 50. 351.717 (44)

[. . . . . — 1909. — Dictionnaire des droits d'enregistrement, de timbre, de greffe et d'hypothèques, par les rédacteurs du « Journal de l'enregistrement et des domaines. 4e édition, complètement refondue et mise au courant de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence. T. 3. Expert-Partage. Licitation. — Mâcon, impr. Protat frères. Paris, libr. Marchal et Billard, 1909. In-4, à 2 col. 798 p. Ouvrage complet 160 fr. 351.718 (44)

TOURON. — S. D. — L'article 6 de la loi de finances devant le Sénat (Les Droits de mutation sur les immeubles bâtis). Discours de M. Touron, sénateur de l'Aisne, président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin. — Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. In-8, 23 p. 351.718.5 (4

WAHL, Albert. — 1909. — Traité du régime fiscal des sociétés et des valeurs mobilières, tome 1. — Paris, Arthur Rousseau. In-8, XI+847 p. Prix de l'ouvrage complet, 2 vol., fr. 25. 351.714.3

BERNEDE. — S.D. — Carnet-aide-mémoire du gendarme, par M. Bernède, président de cour d'appel. Revu et mis au courant de la législation, 22e édition. — Paris, impr. et libr. Le Normand. In-12, 131 p. 351.742 (44)

COCHET de SAVIGNY et M. PERREVE. — S. D. — Dictionnaire de la gendarmerie à l'usage des officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes, par le chef d'escadron Cochet de Savigny, et M. Perreve, juge au tribunal de Neufchâtel. Mis au courant de la législation et des règlements. 39e édition. — Paris, impr. et libr. Le Normand. In-8, XXXVI+903 p. 351.742 (44)

[. . . . . — S. D. — Gendarmerie. Organisation et service. Volume arrêté à la date du 1 0mars 1908. Augmenté d'annotations et d'extraits des lois, règlements et instructions corrélatifs. — Paris, Le Normand. In-8, 224 p. 351.742 (44)

DUPLEIX, L. — 1908. — Règlement des débits de boissons (thèse). — Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 6 et 8 rue Henri-Oudin. In-8, 163 p. 351.761 (44)

[. . . . . — 1909. — La vente des boissons en Hollande. — *La Réforme Economique*, n° 3, 22 janvier, p. 78-79. 351.761 (492)

[. . . . . — 1909. — Proposte di modificazioni al disegno di legge sull' esercizio delle farmacie votate dalle asso iazioni farmaceutiche federate del Regno nelle riunioni dei presidenti, tenutesi in Roma il 17 e 18 dicembre 1908 (Federazione fra le socieà farmaceutiche italiane). — Milano, tip. istituto Marchiondi. In-4, 19 p., 1 L. 50. 351.772.6 (45)

DUPUICH, F. — 1908. — L'Accident d'automobile et la loi. — *Revue politique et parlementaire*, n° 164, février, p. 309-324. 351.811.1 : 629.113

VAN DER BREGGEN, J. — 1908. — Opmerkingen over de werking der woningwet in kleine gemeenten. — *Vragen des Tijds*, n° 8, mai, bldz. 146-152. 351.825.3 (492)

[. . . . . — 1908. — Proposte di modificazioni alla legge 4 maggio 1908, n° 169, recante disposizioni sui monti di pietà, ed al relativo regolamento 14 maggio 1899, n° 185, che si presentano dal monte di pietà di Milano alle LL. EE. i ministri dell'interno e di agricoltura, industria e commercio. — Milano, tip. A. Bertarelli e C. In-4, 62 p. 351.825.5 (45)

LECOUFFE, Gaston. — 1909. — Code-Manuel du chasseur. Etude de droit usuel sur la législation de la chasse et la responsabilité en matière de débats causés par le gibier par Gaston Lecouffre procureur de la république à Mamers (Sarthe), 3e édition, complètement refondue augmentée et mise à jour de : l'Avocat du chasseur et des chasses réservées . 351.827 (44)

PIC, Paul. — 1909. — Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières. 3e édition entièremnt refondue e tmise au courant de la législation la plus récente. — Paris, A. Rousseau. In-8°, XIII-1123 p. 12 fr. 50. 351.83

[. . . . . — S. D. — Nouveau Projet soumis par le gouvernement à la Commission sénatoriale des retraites ouvrières. — Par-le-Duc, impr. Constant-Laguerre. In-4, 12 p. 351.832.8 (44)

[. . . . . — S. D. — Retraités ouvrières. Projet définitif de la Commission sénatoriale. — Bar-le-Duc, impr. Constant-Laguerre. In-4, 12 p. 351.832.8 (44)

FOLLIN, P. — 1909. — Le contrat du travail et la Participation aux bénéfices. Guide pratique de législation et de jurisprudence. — Paris, Mund et Pinat. In-8, 238 p. 7 fr. 351.838.1 331.24

BAYO, José, Manuel. — 1908. — La Prohibicion del Trabajo nocturno de los menores de diez y ocho anos en las industrias espanolas à fuego continuo. Memoria presentada à la Comision international que se ha de reuir en Basilea en los dias 27 al 29deSeptiembrer de 1908. — Madrid, Imp. de la Suc. de M. Minuesa de los Rios. (23 × 16). 24 p. I pta. 351.83.812 (46)

MONGOUR, Ch. et GINESTOUS, Etienne. — 1908. — De la profession dans l'évaluation de l'incapacité permanente après les accidents du travail. — Paris, impr. Tancrède. In-8, 11 p. 351.838.23

[. . . . . — 1908. — Chambre de commerce de Rouen. Application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Conséquences abusives. Rapport présenté au nom de la commission des questions générales par M. G. Leverdier. Adopté et converti en délibération par la Chambre de commerce de Rouen (séance du 5 décembre 1908). 351.838.23 (44)

THIELLEMENT. — 1909. — Les abus en matière d'accidents du travail, leurs causes et leurs remèdes. Bases d'un projet de réglementation, par le Dr Thiellement. — Paris, Paulin et Cie. In-8, oblong, 56 p. 351.838.23 (44)

MEMOR. — 1908. — La loi sur les accidents du travail et le corps médical. Conséquences économiques et sociales. — Paris, F. Alcan. In-8, 51 p. 1 fr. 50. 351.838.23 (44) : 61

NEYBOUR, Jan. — 1908. — Une expérience sociale: La loi d'assistance du 14 juillet 1905. — *La Revue socialiste*, n° 279, mars, p. 237-247. 351.84 (44)

BONNET, Henri. — 1908. — La loi d'assistance aux vieillards. — *Revue philanthropique*, n° 135, juillet, p. 336-339. 351.84.26 (44)

POIDEBARD, Al. — 1908. — La loi d'assistance aux vieillards et les communes. — *Revue catholique des institutions et du Droit*, n° 6, juin, p. 486-498. 351.84.26 (44)

[. . . . . — 1908. — Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (loi du 14 juillet 1905). Recueil de jurisprudence et des actes de la Commission centrale.— Melun, Impriemrie administrative. In-8, 180 p. 351.84.26 (44)

BROUILLET, Maurice. — 1908. — Contribution à l'étude de la loi du 27 juin 1904 sur les enfants assistés (thèse). — Paris, Pichon et Durand-Auzias. In-8, 235 p. 351.84.27

EUTROPE, E. — 1908. — Le Régime politique des colonies anglaises à Self-Government (thèse). — Paris, Larose et Tenin. In-8, 166 p. 351.881 (42)

LEONARDI, Ch. — 1909. — Le Conseil d'Etat sous la Restauration. Thèse. — Paris, V. Giard et E. Brière. In-8, 265 p. 351.95 (44)

ASSISTANCE, ASSURANCE [36]

HELLO, Henri. — 1908. — La charité, la philanthropie, la bienfaisance, la solidarité, le socialisme. — *Revue Catholique des institutions et du Droit*, n° 10 octobre, p. 294-299. 36 (04)

DELPRAT, G. — 1908. — La Crise du Libéralisme en matière d'assistance. — *Revue politique et parlementaire*, n° 164, février, p. 325-338. 36 (04)

MESUREUR, André. — 1908. — Les traditions administratives en matière d'assistance. — *Revue philanthropique*, n° 134, juin, p. 161-165. 36 (44)

d'ANDIGNE. — 1909. — Philanthropie et modernisme. Aperçu sur la charité. Son rôle à travers les âges. Son influence politique. — Angers, impr. et libr. Germain et Grassin. In-8, 32 p. 361

BOULLAY, Charles. — 1908. — La main-mise de l'Etat sur l'exercice de la charité. — *Revue catholique des Institutions et du Droit*, n° 7, p. 13-24. 361 (44)

VALLEROUX, Hubert. — 1908. — L'Eglise et la Charité. — *Revue Catholique des institutions et du Droit*, n° 2, février, p. 97-111. 361 :282

VALMONT, Pierre. — 1909. — L'Application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. — Paris, Giard et Brière. In-8, 124 p. 361.1 (44)

VINCQ, Ch. — 1909. — Manuel des hospitalières et des gardes-malades, 7e mille. — Paris, Ve Poussielgue. In-8, VIII + 540 p. avec 22 fig. 362.11

GROC. — 1908. — Du rôle des sociétés d'assistance aux blessés militaires. — Montpellier, Impr. générale du Midi In-8, 24 p. 362.191

[. . . . . — 1908. — Rapport sur le service des aliénés du département de la Seine pendant l'année 1907. — Paris, impr. Mangeot. In-4, X + 527 p. 362.2 (44.36)

VAUGHAN, Ernest. — 1908. — L'Assistance aux aveugles en Bohème. — Melun, Imprimerie administrative. In-8, 28 p. 362.41 (43.71)

MONTESINOS, Julio. — 1909. — El problema de la Mendicidad en les grandes centros de poblacion. Medios praticos de resolverle. — Madrid, imprenta de J. Sastre y comania, 22 × 16, 67 p. 1.50 pesetas. 362.51

MORAND, Raoul. — 1908. — La Charité laïque. Les Bureaux de bienfaisance. Origine, but, fonctionnement, abus et remèdes. — Brunoy (Seine et Oise), impr. R. Muller. In-8, 17 p. 75 cent. 362.53

HIDEUX, G. — 1908. — Crèche des établissements A. Badin et fils. Prime à l'allaitement maternel. Rapport sur l'organisation et les résultats de la crèche adressé à la Société de protection des enfants du premier âge de Barentin. — Rouen, impr. Blondel. In-8, 8 p. avec grav. et plan. 362.71 (44)

RAMBAUD, Louis. — 1909. — La Franc-Maçonnerie contre la France. — Paris, E. Vitte. In-16, 67 p 366.1 (44)

DROUAUX, Léon. — 1908. — L'assureur-Vie. Conseils et renseignements pratiques. — Clermont-Ferrand, impr. G. Mont-Louis. In-16, 31 p. 368.3

FLEURY, Emile. — 1908. — Le Vade-Mecum de l'assureur-vie (Complément du tarif). 3e édition, revue et corrigée. — Paris, impr. et libr. Dulac. In-16, 40 p. 368.3

ZACHER. — 1908. — Die Arbeiter-Versicherung im Auslande. — 20. Heft. J. Troschel, Gesamtregister. — Gross-Lichterfelde, A. Troschel, III + 133 S. 3 M. 368.4

[. . . . . — 1908. — Annuario del Commercio, de la Industria, de la Magistratura y de la Administracion de Espana y de sus Colonias, y de Cuba, Puerto Rico y Filipines, Estados hispano-americanos y Pertugal. Con anuncios y referencios al-Comercio é Industria nacional y extranjera (Bailly-Baillière.) Illustrado con los mapas de las 49 provincias de Espana y el de Portugal. Considerado de tulilidad por Reales ordenes. Premiado en varias Exposiciones. Ano XXX de su publicacion. — Madrid, Libreria editorial de Bailly-Baillière é Hijos, 2 vols. de 2,882 paginas el primero y desde la 2,883 à la 4,568 el segundo + ,1080 con las del Extranjero y 234 con indice alfabetico de anuncios (28 × 19). 25 pesetas. 38 (058) (46)

[. . . . . — 1908. — Jahresbericht der Handelskammer Stuttgart für den jahr 1907. — Stuttgart, C. Grüningere. In-8, XXXIII + 358 S. 38 (061) (43.47)

[. . . . . — 1909. — Assemblée des présidents des chambres de commerce de France. Compte rendu « in extenso » de deux séances tenues à Paris, le 9 novembre 1908, sous la présidence de M. Dubrujeaud, président de la Chambre de commerce de Paris, président de l'assemblée des présidents des chambres de commerce en 1908. — Paris, impr. Dupuy et Cie. In-8, 148 p. 38 (061) (44)

[. . . . . — 1906. — Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Fécamp pendant l'année 1905. — Fécamp, impr. L. M. Durand. In-8, 275 p. 38 (061) (44.25)

[. . . . . — 1908. — La Chambre de commerce de Marseille et l'Exposition coloniale de 1906. — Marseille, impr. Barlatier. In-8, 378 p. avec grav. et cartes. 38 (061) (44.91)

BELLOM, Maurice. — 1908. — L'Enseignement économique et social dans les écoles techniques à l'étranger et en France avec un plan de réforme. — Paris, Larose et Tenin. In-18, jésus, VIII + 509 p. 5 fr. 38 (07)

[. . . . . — 1908. — Documents statistiques réunis par l'administration des douanes sur le commerce de la France. Années 1906, 1907 et 1908. — Paris, impr. nationale. In-8, 205 p. 38 (44)

DAHLGREEN, E. W. — 1909. — Les Relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique (commencement du XVIIIe siècle). T. 1er le Commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht. — Paris, H. Champion. In-8, XVI + 740 p. avec grav. et cartes. 38 (44 :)

CHARLES-PIERRE, E. — 1909. — Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni. — Rouen, impr. du *Journal de Rouen*. In-8, 10 p. 38 (44 : 42)

MARVAUD, Angel. et SAYOUS André E. — 1909. — Notre commerce avec l'Espagne et le Portugal. Avec le texte des vœux de la Fédération sur nos relations commerciales avec l'Espagne et le Portugal. — Paris, Larose et Tenin, 22, rue Soufflot. In-8, 77 p. 38 (44 : 46)

DECHAUD, Ed. — 1909. — L'Hinterland commercial de l'Oranie. — Oran, impr. Chazaud ; Comité Oranais du Maroc, Palais consulaire. In-8, 91 p. 2 fr. 38 (652)

[. . . . . — 1909. — L'Exportation française et les établissements de crédit. — Paris, Fischbacher. In-18 jésus, 104 p. 382 (44)

X*** — 1909. — L'exportation française et les établissements de crédit. — Paris, Librairie Fischbacher. In-8, 98 p. 2 fr. 382 (44)

GAUSSEN, Louis. — S. D. — Comment devient-on consul? (Règlement de la carrière consulaire). Elèves-vice-consuls, élèves-interprètes, élèves-consuls. — Paris, Vuibert et Nony. In-16, 5 8p. 1 fr. 382.2

SADOUL, Jacques. — 1908. — La Condition des agents consulaires et diplomatiques au point de vue fiscal (thèse). — Paris, F. Pichon et Durand-Auzias. In-8, 147 p. 382.2 : 351.713

TRAVERS, Albert. — 1909. — Réformes postales. 1. Tarif dégressif des lettres. 2. Abaissement du droit de recommandation des lettres. 3. Réforme du contentien. — Troyes, Paton, J. L., In-16, 39 p. 383

de LABOULAYE, René. — 1908. — L'Autonomie des postes et télégraphes. — *Revue politique et parlementaire*, n° 166, avril, p. 50-68. 383 (44)

[. . . . . — 1908. — La lettre à 10 centimes. — *La Revue de statistique*, n° 34, 28 août, p. 270-271. 381.1 (44)

BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS

REPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

DES

TRAVAUX RELATIFS AUX SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(LIVRES, MÉMOIRES, ARTICLES DE REVUES)

PUBLIÉ PAR

l'Institut International de Bibliographie

1909. FASCICULE N° 6. JUIN

SOMMAIRE

d'après les tables de la classification bibliographique décimale

N. — Pour les tables développées voir la Publ. N°25 de l'Instit. Intern. de Bibliographie
Les cadres de ce sommaire ne varient pas d'un fascicule à l'autre. Si dans ce fascicule il n'a été relevé aucune notice bibliographique relativement à une des questions qui figurent au sommaire, le numéro de la page est laissé en blanc.

Numéros de la classification bibliographique	Rubriques de classement
0	OUVRAGES GÉNÉRAUX
01	Bibliographie
016	Bibliographie spéciale
1	PHILOSOPHIE
17	Ethique
2	RELIGION, THEOLOGIE
3	SCIENCES SOCIALES ET DROIT
301	**Sociologie.** Théorie des sciences sociales
04	Les questions sociales et les réformes sociales en général
308	Sociographie. Conditions sociales des divers pays, des divers peuples et diverses races
31	**Statistique**
312	Démographie. Population
32	**Politique**
325	Migration et colonisation. Politique coloniale. Colonies et possessions coloniales
326	Esclavage, servage
329	Partis politiques et sociaux
33	**Economie politique et sociale**
331	**Question ouvrière**
331 1	Rapports du capital et du travail
331.2	Salaire et salariat
331.3	Travail des enfants
331.4	Travail des femmes
331.6	Chômage
331 7	Travail qualifié et non qualifié
331 8	Questions ouvrières générales
332	**Economie financière**
332 1	Banque et opérations de banque
332 2	Epargne
332 4	Monnaie
332 6	Bourse et opérations de bourse
332 7	Crédit
332.8	Intérêt et usure
333	**Propriété**
333.1	Propriété collective du sol
333.12	Nationalisation
333.2	Propriété communautaire
333 3	Propriété privée
333 31	Homestead. Biens de famille
333 32	Habitations
333 37	Grande propriété
331 38	Petite propriété
334	**Coopération**
334 1	Sociétés de construction
334 2	Banques coopératives
334 3	Assurances coopératives
334 5	Coopératives de consommation
334 6	Coopératives de production
335	**Socialisme**
335.5	Marxisme
335.6	Socialisme d'Etat
335.75	Socialisme chrétien
335 8	Anarchie
335 9	Communautés socialistes. Utopies
336	**Finances publiques**
336.1	Domaine public
336.2	Impôts
336.21	Impôts directs
36.27	Impôts indirects
336.271	Accises
336 272	Droits de succession
336 279 5	Taxes sur les opérat. de bourse
336 28	Impôts locaux et régionaux
336 281	Impôts communaux
336 282	Octrois
336 291	Impôt progressif
336 3	Emprunts, dettes publiques
337	**Régime douanier**
337.3	Protectionnisme
337 5	Droits sur les produits fabriqué
338	**Production des richesses**
338 5	Prix et valeur
338 6	Corporations, gildes de la production
338 8	Monopoles industriels privés. Cartels. Trusts
339	**Répartition des richesses**
339.1	Paupérisme
339 3	Evaluation des richesses
34	DROIT
35	ADMINISTRATION
351	Administration générale
351.71	Droit fiscal
351 81	Communications
351 82	Législation économique
351.83	Législation de travail
351 84	Assistance publique
352	Administration locale
361	ASSISTANCE
368	ASSURANCE
368 4	Assurances sociales
368 41	Assurances-accidents
368.8	Insolvabilité
37	ENSEIGNEMENT
38	COMMERCE. TRANSPORT
381	Commerce intérieur
382	Commerce extérieur
382.2	Consulats
382.4	Traités de commerce
383	Postes
384	Télégraphes. Téléphones
385	Chemins de fer
386	Navigation intérieure
387	Navigation maritime
388	Transport par terre
389	Métrologie Poids et mesures
39	COUTUMES. VIE POPULAIRE
396	Question féministe
4	PHILOLOGIE
5	SCIENCES MATHEMATIQUES ET NATURELLES
558	Géologie économique
6	SCIENCES APPLIQUÉES
61	Médecine
62	Art de l'ingénieur
63	Agriculture
65	Transport. Commerce
66	Chimie appliquée
67	Manufactures
7	BEAUX ARTS
8	LITTERATURE
9	TO

Bru . — Imp. H. Fourez et C

DANANTE-GIANELLI GIUSEPPINA. — 1909. — Per la festa della pace. — Milano, tip. A. Vallardi. In-8. 15 p 20 cent. 172.4

[. . . . . — 1908. — Ergebnisse der 2. Haager Friedenskonferenz. — Berlin, E. S. Mittler & Sohn. In-8, 71 S. 0 M. 50. (Marine Rundschau, 1908. Beihefte Februar-Heft.) 172.4 (063) (492.61)

TRÜDINGER. — 1908. — Der Alkoholismus und seine Bekämpfung in Wurttemberg. — Stuttgart, Heinrich Enderlen. In-8, S. 77-104. 1 M. 50. [Aus : Württembergische Jahrbücher für Statistik und Landeskunde.] 178 (43.47)

PRATT, Edwin A. — 1907. — Licensing and temperance in Sweden, Norway, and Denmark. — London, John Murray, 8. 128 p. 2 shill. 6 p. 178 (

[. . . . . — 1909. — The abridged Report of the Kayestha Temperance Reform in India for 1907-98. Compiled by the General Secretary of the movement, at Lashkar, G. W. Alior State. — Cawnpore, Debi Pershad. In-8. 5 p. 178 (54)

SOCIOLOGIE [301]

FOURNIERE, Eugène. — 1909. — Le socialisme et l'association. Discours prononcé le 31 octobre 1908 à la séance d'ouverture de l'Université nouvelle de Bruxelles. — Paris, 14, rue Hautefeuille. In-8, 18 p. [Extrait de la *Revue socialiste*, décembre 1908.] 3 (01)

v. FALKENEGG, baron. — 1909. — Carnegie. Ein Charakterbild. — Berlin, Boll & Pickardt. In-8, 258 S. mit 1 Bildnis. 2 M. 50. 3 : 92 C.

SIMON, Helene. — 1909. — William Godwin und Mary Wollstonecraft. Eine biographischsoziologische Studie. — München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchh. In-8, VIII+168 S. mit 2 Bildnissen. 5 M. 3 : 92 G

SOMLO, Felix. — 1909. — Zur Grundung einer beschreibenden Soziologie. — Berlin-Wilmersdorf, Dr Walther Rothschild. In-8. V+50 S. 2 M. 3.01

GUERRINI, Norberto. — 1909. — Corso di sociologia ed economia cristiana Quaracchi (Firenze) tip. del collegio di s. Bonaventura. In-16, 2 voll. 386+541 p., 8 L. 3.01 (02)

SCHENCK, Ferdinand S. — 1909. — The Sociology of the Bible. — New-York, Board of Publication of the Reformed (Dutch) Church in America. In-8, 428 p. 1 doll. 50 net. 3.01 : 22

Sociographie [3.08]

HARBART, d. J. — 1909. — England als Weltmacht im zwanzigsten Jahrhundert. — Berlin, Wilhelm Süsserott. In-8. 14 S. 0 M. 40. [Koloniale Abhandlungen, Heft 24.] 3.08 (42)

[. . . . . — 1909. — The British Empire. Its past, its present, and its future. Edited by A. F. Pollard. — London, League of the Empire. In-8, 896 p. 3.08 (42)

de MAILATH, Cte J. —1909. — La Hongrie rurale, sociale et politique. Préface de René Henry. — Paris, Félix Alcan. In-8, 5 fr. 3.08 (439)

LLOYD, Henry Demarest. — 1908. — The Swiss Democracy. The Study of a Sovereign People. Edit. by John A. Hobson. — London, Unwin, T. F., In-4, 290 p. 6 shill. 3.08 (494)

MONTGOMERY, H.-B. — 1909. — The empire of the East : a simple account of Japan as it was, is, and will be, with 19 illustrations. — Chicago, A.-C. Merlurg & C°, 12+307 p. 2 doll. 50. 3.08 (52)

de RAUVILLE, Hervé. — 1908. — L'Ile de France contemporaine. Etude sur la résistance de la race française à l'île Maurice sous la domination anglaise. — Paris, Nouvelle Librairie nationale. In-12, 3 fr. 50. 3.08 (698.2)

de CLAIRMONT, Ralph. — 1909. — Reform : an essay on the political, financial, and social condition of the United States; showing dangers, defects remedies. 4th edition. — Boston, Roxburgh Publishing C°. In-8, XII+266 p. 1 doll. 3.08 (73)

DEMING, H.-E. — 1909. — The Government of American Cities. — London, Putnam. In-8. 3.08 (73)

WRIGHT, Carroll Davidson. — 1909. — Outline of practical sociology, with special reference to American conditions. 7th edition, revised. — New-York, Longmans, Green & C°. In-8, XXVII+431 p. 2 doll. 3.08 (73)

HIGGINSON, Mrs, Ella. — 1908. — Alaska, the great country. — New-York, The Macmillan Company. In-8, X+537 p. 2 doll. 50. 3.08 (798)

HUDSON, W. H. — 1909. — South American sketches. — London, Duckworth. In-8, 182 p. 1 shill. 3.08 (8)

EICHBAUM-LANGE, Wilhelm. — 1909. — Ferne Fahrten. Reisebilder aus Brasilien und Ostasien. — Tübingen, H. Laupp. In-8, VIII+168 S. 3 M. 3.08 (81)

[. . . . . — 1909. — Il Brasile : sue ricchezze naturali, sue industrie. Vol I : introduzione, industria estrattiva. — Milano, tip. fratelli Treves. In-8, VII+390 p. con quattro tavole. [Pubblicazione fatta dalla Commissione per l'espansione economica del Brasile all'estero.] **3.08** (82)

STATISTIQUE [31]

[. . . . . — 1909. — Société de statistique de Paris. Annuaire de 1909. — Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie, Paris, 28, rue Serpente-Danton. In-16, 63 p. 31 (062) (44.36)

[. . . . . — 1907. — Schweizerische Eisenbahn-Statistik f. d. J. 1907. — Statistique des chemins de fer suisses pour 1907 35. Bd. hrsg. vom schweizer. Post-u. Eisenbahn-departement. — Bern, Korber, H. (35×22,5) III+294 S. 1 karte. **31** : 385 (494)

FRANCKEN, Edmond, et MAHAIM, Ernest. — 1908. — La statistique mathématique en Angleterre. La loi d'erreur de M. F. Y. Edgeworth. — Liége, rue Bonne-Femme. In-8, 48 p. figg. 2 fr. 50. [Extrait de la *Revue universelle des mines*, etc., tome XXII, 1908.] **311.2** : 51 (04)

Démographie. Population [321]

SUPAN, Alexander. — 1909. — Die Bevölkerung der Erde. Periodische Uebersicht über neue Arealberechnungen, Gebietsveränderungen, Zählungen und Schätzungen der Bevölkerung auf der gesamten Erdoberfläche (begrundet von Ernst Behm und Hermann Wagner. XIII, Europa (Mit 1 karte im text.) — Gotha, Justus Perthes. In-8, VI+144 S. 10 M. [A. Petermanns Mitteilungen. Ergänzungsheft N^r 163.] 312 (4)

[. . . . . — 1908. — Résultats statistiques du recensement général de la population. T. 1er, 1re partie : Introduction : Population légale de résidence habituelle pour la France entière. — Paris, Impr. nationale. In-4, 130 p. 312 (44)

MORTARA, Giorgio. — 1908. — Le popolazioni delle grandi città italiane; studio demografico — Torino, Unione tipografico-editrice. In-8. IV+411 p. 10 L. [Estr. della Biblioteca dell'economista, 5e serie, vol. 19.] 312 (45)

GRAVEZ, Sylvain. — 1909. — Péril menaçant : les foyers vides! — Namur, impr. Aug. Godenne. In-8, 40 p. 0 fr. 15. 312.12 (04)

[. . . . . — 1909. — Mortalita (La) infantile in Firenze nel triennio 1905-1907 (Comune di Firenze). — Firenze, tip. Chiari succ. C. Cocci e C., In-4, 39 p. 312.222 (45.51)

MASOIN, E. — 1908. — La mortalité parmi les étudiants de l'Université de Louvain. — Louvain, imprimerie J. Van Linthout. In-12, 14 p. 1 fr. 312.23 : 378 (493.2 L)

RECK, Jos. — 1909. — Der Selbstmord in Bamberg im letzten Decennium. — Bamberg, Handels-Druckerei und Verlagshandlung. In-8, 52 S. 1 M. 50. 312.27 (43.3)

PEDONE, Ang. M. — 1909. — Divorzio, no; provedimenti, si. — Lecce, tip. Cooperativa. In-8, 106 p. 312.31

L'Etat et l' Eglise [322]

BRIAND, Aristide. — 1909. — La Séparation. Application du régime nouveau (1906-1908). — Paris, Fasquelle. In-18 jésus, 512 p. 3 fr. 50. 322 (44)

Politique interne [323]

SCHIEMANN, Th. — 1909. — Deutschland und die grosse Politik anno 1908. — Berlin, G. Reimer. In-8, 442 S. 323 (43)

BAISIR, A. — 1909. — La victoire dans les élections. Réfutation des erreurs actuelles. Tome 1er. — Bruxelles, J. Goemaere. In-8, VIII+562 p. 7 fr. 50. 323 (493)

DE GRAEVE, Louis. — 1908. — Alleman Izegrim! — Antwerpen, drukkerij Fr. Renders' zonen. In-16. 11 bldz. [Zelfstandige propaganda, boekje nr III.] 323 (493)

BROWNE, E. G. — 1909. — A Brief Narrative ofRecent Events in Persia. Followed by an Appendix on the Persian Constitution. — Londres, Luzac. In-8, 101 p. 323 (55)

DOSFEL, Lodewijk. — 1908. — Levensgrootheid. Voordracht op verscheidene studentenvergaderingen gehouden. — Leuven, De Vlaamsche drukkerij. In-8, 24 bldz. 0 fr. 25. [Overdruk uit de *Vlaamsche vlagge*, Kerstnummer 1908.] 323.1 (493)

Elections [324]

de BUISONJE, W. H. — 1909. — Ben ik kiezer? Aanleiding voor de verkiezingen van afgevaardigden ter Tweede Kamer der Staten Generaal, Provinciale Staten en Gemeenteraden. Met opgave van districten, tabellen, enz. en een kaart van Nederland met kiesdistricten. 2e druk. — Zeist, Meindert Boogaerdt Jun. In-8. 40 bldz. 324 (492)

Migration, colonisation, émigration [325]

RATHGEN, Karl. — 1908. — Beamtentum und Kolonialunterricht. Rede. gehalten bei der Eröffnungsfeier des Hamburgischen Kolonialinstituts am 20 X 1908, nebst den weiteren bei der Eröffnungsfeier des Kolonial Instituts gehaltenen Ansprachen. — Hamburg, Leopold Voss. In-8, 95 S. 1 M. 80. 325 (07)

DE WILDEMAN, E. — 1909. — Sciences biologiques et colonisation. — Bruxelles, A. De Boeck. In-8, 39 p. 2 fr. 325 : 63 (04)

[. . . . . — 1909. — Guida degli emigranti nella Lombardia : saggio di raccolta sui salaria e sul costo della vita nei centri industriali, grandi e piccoli delle provincie lombarde (Ufficio del lavoro della società Umanitaria). — Milano, tip. degli Operai. In-16, vij+144 p. 325.1 (45.2)

STEWART, Basil. — 1909. — « No English need apply » or, Canada as a field for the emigrant. — London, Routledge. In-8, 102 p. 1 shill 325.1

[. . . . . — 1908. — Emigrazione e colonie : raccolta di rapporti dei rr. agenti diplomatici e consolari. Vol. III (America) parte I-II : Brasile, Argentina (Ministero degli affari esteri : commissariato dell' emigrazione). — Roma, coop. tip. Mannzio. In-8, 2 voll. 414+243 p. 325.2

DEEKEN. — 1908. — Die Auswanderung nach den deutschen Kolonien unter Berucksichtigung der wirtschaftlichen und klimatischen Verhaltnisse. — Berlin, W. Susserott. In-8, 53 S. 0 M. 80. [Koloniale Abhandlungen, 21.22.] 325.2 (43)

DE KEYSER, Léon. — 1908. — A propos d'expansion mondiale. L'expatriation de nos médecins. — Bruxelles, impr. L. Severeyns. In-8, 15 p. [Extrait du *Journal médical de Bruxelles*, 1908, n° 20.] 325.2 : 61 (069)

[. . . . . — 1909. — Unsere Kolonialwirtschaft, in ihrer Bedeutung für Industrie und Arbeiterschaft. Nach Zusammenstellungen des Kaiserlichen Statistischen Amtes herausgegeben vom Kolonial-Wirtschaftlichen Komitee 1909. — Berlin, E. S. Mittler & Sohn. In-8, 88 S. 0 M. 50. 325.3 (43)

[. . . . . — 1909.— Kolonialpolitische Abhandlungen. 1. Samassa. Paul (Prof.) Zanzibar-Phantasien. Föllmer, Wilhelm. Die Deutschen Kolonien und die deutsche Volksgesundheit. — Leipzig, Verlag Deutsche Zukunft. In-8. 21 S. 0 M. 40. [Aus : Deutscher Frühling.] 325.3 (43)

[. . . . . — 1908. — Belgique et Congo. — Bruxelles. impr. Hayez pet. In-8, IV+119 p. 325.4 (675)

CLAPAREDE, René et CHRIST-SOCIN, H. — 1909. — L'évolution d'un Etat philanthropique. Les origines de l'Etat du Congo, par René Claparède. Le sort du Congo dans le présent et l'avenir. par le Dr H. Christ-Socin, avec une carte et trois planches hors texte. En appendice : l'acte de Berlin, le traité de cession, la charte coloniale et divers textes importants. — Genève, édition Atar. In-12, 304 p. grav. portr. et une carte hors texte. 3 fr. 50. 325.4 (675)

EAMES, James Bromley. — 1909. — The English in China. Being an account of the Intercourse and relations between England and China. — London, I. Pitman. In-8, 634 p. 327 (42 : 51)

Politique internationale — Politique extérieure [327]

PALANDRI, Eletto. — 1908. — Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis (1544-1580) d'après les documents des archives de l'Etat à Florence et à Paris. Ouvrage suivi d'un appendice de pièces inédites. — Bruxelles, A. Dewit, Roulers, impr. J. De Meester. In-8, LIV+287 p. 6 fr. 50.
327 (44 : 45.5) « 1544-1580 »

DISCAILLES, Ernest. — 1909. — Un diplomate belge à Paris de 1830 à 1864. Firmin Rogier (monarchie de juillet, seconde république, second empire). — Bruxelles, G. Van Oest et Cie, impr. Hayez. In-4, 671 p. et un portr. hors texte, 12 fr. 50. [Extrait des Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politique de l'Académie royale de Belgique, 2e série, collection in-4, tome III, 1909.] 327 (44 :493) « 1830 : 1864 »

Parlement. — Assemblées législatives [328]

[. . . . . — 1909. — Annales de la Chambre des députés. 9e législature. Débats parlementaires. Session extraordinaire de 1908. Tome unique. 1re partie : du 13 octobre au 19 novembre 1908. — Paris, impr. des Journaux officiels (11 mars). In-4, à 3 col. 920 p. 328 (44) 2

MARTINI, Walther. — 1908. — Die Wandlungen im Parteiprogramm der sozialdemokratie seit 1875. Diss. — Erlangen, Buchdruckerei von Junge & Sohn. In-8, IX+160 S. 329 (43) 5

[. . . . . — 1908. — Atti del congresso della lega democratica nazionale, tenuto a Rimini il 6-8 settembre 1908. — Torino, Segretariato generale della lega democratica nazionale (Città di Castello), soc. tip. Cooperativa. In-8, 110 p., 50 cent. 329 (45) 22

NORDAC. — L'invasion socialiste nous menace. — Bruxelles, veuve Ferd. Larcier. In-8, 29 p. 0 fr. 50. 329 (493) 5

ECONOMIE POLITIQUE [3]

LIST's Friedrich. — 1909. — Nationales System der politischen Oekonomie, 8 Kapitel aus dem gleichnagimen Werke zur Einfuhrung in das Verständnis von List's Wirtschaftslehrer. Mit einer Einleitung und mit Bemerkungen von Oskar Steiniel. — Dresden, L. Ehlermann. In-8, 112 S. 1 M. 33 (01)

GRUNZEL, Jos. — 1909. — Grundriss der Wirtschaftspolitik (In 5 Bdn), 1 Bd. Allgemeine Volkswirtschaftslehre. — Wien Alfred Hölder. In-8, VII+138 S. 2 M. 40. 33 (02) = 3

VALLO avv. E — 1909. — Manuale di economia politica. secondo le esigenze del corso universitario e dei concorsi — Napoli, G. Eschena (F. Lubrano) In-16, 143 p., L. 50. 33 (02) =5

MEREDITH, H. O. — 1908. — Outlines of the Economic History of England. A Study in Social Departement. — London, I. Pitman. In-8, 374 p., 5 shill. 33 (09) (42)

Travail et Travailleurs [331]

MOLINIE, Hector. — 1908. — Capital et travail devant les partis radicaux. Préface de Adolphe Carnot et Fernand Dubief. — Coulommiers, impr. Buisine et Dessaint. In-16, XIII+87 p. 1 fr. 25. 331 : 329 (44) 3

SCHMIDT, Anna, DYRENFURTH, Gertrud und SALOMON, Alice. — 1909. — Heimarbeit und Lohnfrage. 3 Vorträge. Jena, Gustav Fischer. In-8, IV+43 S. 0 M. 50. [Schriften des ständigen Ausschuses zur Förderung der Arbeiterinneninteressen. Heft. 1.] 331.2

CHAPMAN, S. J. et HALLSWORTH, H. M. — 1909. — Unemployment. The Results of an Investigation made in Lanceshire. — Manchester, University Press. In-8, 164 p. 331.6

WIBAUT, F. M. — 1909. — Gemeentelijke zorg voor werkloozen. — Amsterdam, Brochurenhandel. In-8. 28 bldz. 0 fl. 10. 331.6

de LAS CASES, Ph. — 1909. — Le chômage. — Paris, Gabalda et Cie. In-18, XVI+191 p. 331.6

GERLACH, Otto. — 1909. — Ansiedlungen von Landarbeitern in Norddeutschland. Erhebungen der deutschen Landwirtschafts-Gesellschaft, unter Metwirkung von Franz Mendelsohn und Alfred Blume geleitet und bearbeitet. Mit 31 Bl. Bauzeichnungen. — Berlin, Paul Parey. In-8, XVIII+847 S. mit 3 Tabellen 10 M. [Arbeiten der deutschen Landwirtschafts-Gesellschaft. 149.] 331.7 : 63 (43)

[. . . . . — 1909. — Landarbeiders, hun arbeidsduur en arbeidsverhoudingen. Rapport eener enquête gehouden door de sociaal-democratische studieclub. — Amsterdam, Brochurenhandel der S. D. A. P. In-8, ? 4+102 bldz. 331.7 : 63 (492)

Van WIJHE, H. A. J. — 1909. — De beteekenis van een verkorten arbeidsdag. Rede uitgesproken in de Ned. Herv. kerk. te Drachten, naar aanleiding van de behandeling van dit onderwerp in de Tweede Kamer der Staten-Generaal. — Drachten, J. Laverman. In-8, 16 bldz. 331.81

LOMBARD, Alf. — 1909. — La limitation de la journée de travail. — Gand, Société coopérative Volksdrukkerij. In-12, 19 p. 331.81 (04)

[. . . . . — 1909. — Commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines de houille. Documents annexes. — Bruxelles, Misch et Thron. In-4, 94 p. 2 fr. 331.81 : 621.33 (493)

[. . . . . — 1909. — Stenographisches Protokoll und Materialien der Enquete betr. die Einfuhrung der Achtstundenschicht und die Verlängerung der Sonntagsruhe im Bergbau und die Regelung der Lohnzahlung beim Bergbau. Abgehalten vom Unterausschusse des sozial-politischen Ausschusses in der Zeit vom 26. bis 29. X. 1908. — Wien, Hof-und Staatsdruckerei. In-8, XX+269 S. 1 M. 40. 331.81 : 622 (43)

[. . . . . — 1908. — Commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines de houille. Données statistiques recueillies par l'administration des mines. Conditions hygiéniques du travail dans les mines; personnel ouvrier; production; durée du travail; dans quelle proportion une loi diminuerait la durée du travail. — Bruxelles, Misch et Thron. In-4, X+253 p. 10 fr. 331.81 : 622.33 (493)

[. . . . . — 1909. — Commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines de houille. Les moyens de production et l'effet utile de l'ouvrier dans les houillères belges. — Bruxelles, Misch et Thron. In-4, 136+XV+III p. figg., diagrammes, cartes en couleurs hors texte. 7 fr. 50. 331.81 : 622.33 (493)

[. . . . . — 1908. — Commission d'enquête sur la durée du travail dans les mines de houille. Rapport final. — Bruxelles, Misch et Thron. In-4, 32 p. et un tableau hors texte, 1 fr. 331.81 : 622.33 (493)

de BONNE, Joseph. — 1909. — Une étude sur l'apprentissage, d'après des documents toulousains. Essai de philosophie sociale. — Paris, Alphonse Picard et fils. In-4, XLV+144 p. 4 fr. 331.86

LEYNIERS, M. — 1909. — Rapport sur les travaux du secrétariat des œuvres sociales de l'arrondissement de Bruxelles 1907-1908, présenté en assemblée générale du 15 novembre 1908. — Bruxelles, impr. La Rapide. In-8, 172 p. et tableaux, 2 fr. 50. 331.88 (493)

ERDMANN, August. — 1908. — Die christliche Arbeiterbewegung in Deutschland. — Stuttgart, J. H. W Dietz Nachf. In-8, VIII+718 S., 9 M. 331.88 : 282 (43)

[. . . . . — 1909. — Le bounde. Volume III de l'Internationale ouvrière et socialiste de l'arrondissement de Bruxelles 1907-1908, présenté en assemblée géné- 144 p. Abonnement Germinal, n° 12. 331.88 : 296 (47)

CHALBAUT y ERRAZQUIN, P. Luis. — 1909. — Sindicatos y Cajas rurales. Su administracion y contabilidad. — Barcelona, libr. « La Hormiga de Oro » (17,5×11), 408 p. 3 ptas 331.88 : 63 (46)

[. . . . . — 1909. — Der Arbeitsmarkt, in Bayern im Febr. 1909. vom k. bayer. statistik Landesamt. — Munchen, J. Lindauer. In-8, 15 S. 331.96 (433)

ÉCONOMIE FINANCIÈRE [332]

CONANT, C. Arthur. — 1909. — A history of modernbanks of issue; with an account of the economic crises of the nineteenth century and the crisis of 1907. 4th ed., revised and enlarged. — New-York, Putnam, II+751 p. 3 doll. 50. 332

[. . . . . — 1909. — Société générale de Belgique. Société anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822. Compte rendu présenté à l'assemblée générale des actionnaires, le 23 février 1909, en exécution de l'article 37 des statuts. Rapport de MM. les commissaires. Année 1908. 85e exercice social. — Bruxelles, J. Goemaere. In-4, 71 p. 332 (065) (493.2)

GOOKIN, F. W. — 1909. — Our defective American banking system; a diagnosis and a prescription. — Chicago Literary Club (168 Michigan Ave.) 7+52 p. 9+120 (Club papers). 332 (73)

BOISSEVAIN, G. M. — 1909. — Money and banking in the United States. Translated from the dutch. — Amsterdam, J.-H. de Busy. In-8, 55 p. 332 (73)

GRAF, Anton. — 1909. — Entwicklungsgeschichte der österreichischen Sparkassen (1819-1908) Aus Anlass des 90-jährigen Bestandes des österreichischen Sparkassenwesens. — Brunn, Carl Winiker. In-8, 96 S. 5 M. 332.21 (436)

HEBER, Fritz. — 1908. — Die Postsparkassen als Volks-und Staatsbanken. — Tübingen. *Zeitschrift fur die gesamte Staatswiss, Ergänzungsheft 27,* III+190 S. 322.22

[. . . . . — 1909. — Sparen op school. Uitkomsten van een in het jaar 1907 door de Regeering ingesteld onderzoek naar het sparen op de lagere scholen. Uitgegeven door het Ministerie van binnenlandsche zaken. — 's-Gravenh. Boekhandel vh. Gebr. Belinfante. In-8, 671 bldz. 332.23

LEIGHTON, M. C. — 1909. — Money — London, Ward, Lock & C°. In-8, 6 shill. 332.4

HARMS, Bernhard. — 1907. — Die Münz und Geldpolitik der Stadt Basel im Mittelalter. — Tübingen, *Zeitschrift für die gesamte Staatswiss.* Ergänzungsheft 23. 12+254 S. 332.4 (494.23)

SPICER, E. E. — 1909. — An outline of the money market. — London, Gee. In-8, 56 p. 2 shill. 332.45

ROUE, Paul. — S. D. — Code pratique de la Bourse. Le Personnel. Les Opérations. Les Pièges. Le Contrat direct. La Vente à crédit. Le Contentieux. Bons primes de consultations judiciaires. — Aurillac, impr. Fl. Savignaud, Paris, le *Journal-Avocat,* 101, boulevard Beaumarchais. In-16, 303 p. 3 fr. 50. 332.6

[. . . . . — 1909. — Le Recueil financier, Bourse de Paris. — Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant. In-4, XIV+1025 p., reliure pleine toile. 20 fr. 332.6 (058) (44.36)

SWOBODA, Otto. — 1909. — Die Arbitrage in Wertpapieren, Wechseln Münzen und Edelmetallen. 13. Auflage neu bearbeitet und vermehrte von Max Fürst. — Berlin, Haude & Spener. In-8, VIII+977 S. 16 M. 332.65

Propriété [333]

MICHEL, Edmond. — 1908. — La propriété. Evaluation de la fortune privée. Enquête sur la propriété non bâtie et bâtie. Enquête agricole. Préface de M. Alfred de Foville. Avec 49 cartogravures, 13 graphiques, 8 similigravures. — Paris, Nancy, Berger-Levrault et Cie. In-8, VIII+336 p. 12 fr. — [Etudes statistiques, économiques, sociales, financières et agricole. III.] 333

DE GRAEVE, Louis. — 1907. — De zwarte beest! Sinjoorsche beschouwing over eigendom en eigenaar. — Antwerpen, drukkerij Van der Smissen. In-16, 8 bldz. Zelfstandige propaganda, boekje n^r II. 333 (04)

FOLLMER, Wilhelm. — 1909. — Die Grund-und Bodenfrage in Deutsch-Südwest Afrika. C. Spielmann (Hof. R.) Chinas Erwachen. — Leipzig, Verlag Deutsche Zukunft. In-8, 19 S. 0 M. 40. [Kolonialpolitische Abhandlungen. 2. Aus: Deutscher Frühling.] 333 (688)

MORGAND, Henri. — 1908. — Les Jardins ouvriers. — Paris, Berger-Levrault. In-8, 31 p. 333.32

JAEGER, Johs. — 1909. — Die Wohnungsfrage. — Kempten, J. Köfel. In-8, VII+149 bldz. 333.32

GRUBER, Max. — 1909. — Wohnungsnot und Wohnungsreform in München Vortrag. — München, Ernst. Reinhardt. In-8, 26 S. 0 M. 60. 333.32

FERNAND, Lucien. — 1909. — Troisième Conférence nationale des Sociétés d'habitations à bon marché. Rapport sur la question fiscale. — Paris, impr. Chaix. In-8, 20 p. 333.32 (063)

[. . . . . — 1909. — Almanach de la coopération française, suisse et canadienne, 1909 (17e année), publié par le Comité Central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation et le secrétariat avec la collaboration de MM. Aiguier, Alfassa (Georges), Antonin, Benoit-Lévy, de Boyve, Cernesson, Daudé-Bancel, Desjardins, Fallet, Gide, Gignoux, Nast, Raynaud, Vibert. Tous pour chacun, chacun pour tous. Paris, impr. Mangeot, bureau du Comité Central, 1, rue Christine. Petit in-16, 176 p. avec grav. et annonces. 40 cent. 334 (059)

DE VLIEGER, C. — 1908. — Onze instellingen van vooruitzicht, bij middel van zeer practische rekenvragen aangeleerd, met alle noodige tafels en tarieven om zelf alle mogelijke berekeningen te maken over : spaarkas, lijfrentkas, levensverzekering, werkmanswoningen, onderlinge bijstand, herverzekeringskas, Raiffeisenkas en werkongevallen — Pitthem, drukkerij J. Veys, z. j. In-8, vierk. 200 bldz. 2 fr. 50. 334 (083.3)

[. . . . . — 1909. — L'association dans les métiers et négoces belges en 1908). — Bruxelles, J. Lebègue et Cie, Bruxelles, Société belge de librairie. In-8, 184 p. 0 fr. 60. [Supplément au *Bulletin de l'office des métiers et négoce*, n° 1, 15 janvier 1909.] 334 : 38 (493)

NICCOLI, V. — 1909. — Cooperative rurali di credito, di lavoro, di produzione, di assicurazione, di M. S. di consumo, di acquisto di materie prime, di vendita di prodotti agrari : scopo costituzione, norme giuridiche, techniche, amministrative, computistiche. Seconda edizione riveduta ed ampliata. — Milano, U Boepli (Tecnographica). In-16, p. vij+393. 334.2 (45)

LEPINE, F. — 1909. — La mutualité. Ses principes, ses bases véritables. Avec une lettre-préface de M. Frédéric Passy. 2e édition, revue, mise à jour, augmentée d'une préface, d'un appendice et de plusieurs annexes. — Paris, Armand Colin. In-18, 404 p. 3 fr. 50. 334.7

Socialisme [335]

SPARGO, J. — 1909. — Socialism : a summary and interpretation of socialistic principles. New and revised edition. — New-York, Macmillan. In-12, 14+349 p. 1 doll. 50 net. 335

SOMBART, Werner. — 1909. — Het socialisme en de sociale beweging. Naar den zesden Duitschen druk door C. J. P. Zaalberg. — Haarlem, H. D. Tjeenk Willink & Zoon. In-8, 12+312 bldz. 1 fl. 90. 335

VAUGHAN, Father Bernard. — 1909. — Socialism : Is it Liberty or Tyranny : A Lecture given in Queen's Hall, march 10. — London, Allen. In-8. 335

SHAW, G. Bernard. — 1909. — Fabian essays in socialism ; with a new preface for this, ed. by Mr Shaw. (Library ed.) — Boston, Ball Publishing Co. 46+218 p. 50 c. 335

WILSON, W. Lawler. — 1909. — The Menace of Socialism. — London, Richards. In-8, 532 p. 335

SPARGO, J. — 1908. — The spiritual significance of modern socialism. — New-York, B. W. Huebsch. In-8, 94 S. 0 M. 50. 335

HILLQUIT, Morris. — 1909. — Socialism in theory and practice. — New-York, The Macmillan Company. In-8, IX+361 p. 1 doll. 50. 335

MATER, André. — 1909. — Le socialisme conservateur ou municipal. — Paris, V. Giard & E. Brière. In-18. 6 fr. [Collection des doctrines politiques. XIV.] 335

[. . . . . — 1909. — Le socialisme à l'étranger : Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Hongrie, Russie, Japon, Etats-Unis, par J. Bardoux, G. Gidel, Kinzo Gorai, G. Isambert, G. Louis-Jaray, A. Marvaud, Da Motta de San Miguel, P. Quentin-Bauchart, M. Revon, A. Tardieu. Avec une préface de A. Leroy-Beaulieu et une conclusion de Jean-Bourdeau. — Paris, Félix Alcan. In-16, 3 fr. 50. 335

HILLQUIT, Morris. — 1908. — Recent progress of the socialist and Labor movements in the United States : report of Morris Hillquit. — Chicago, Charles H. Kerr & Co, 1907-1908. In-12, 32 p. 10 c. 335 (73)

TOWLER, W. G. — 1909. — Socialism in local government; with introd. by Captain H. M. Jessel, 2d. ed. — New-York, Macmillan, 13+336 p. 1 doll. 50 net. 335 : 352

PERFECT, U. T. — 1908 — Lady Beauclerc and socialism. — London, W. Scott. In-8. 335 : 92 B

BOUVERY, J. — S. D. — El Espiritismo y la Anarquia ante la Ciencia y la Filosofia. Traducido al castellano por Cristobal Litran. — Barcelona, Carbonelly Esteva, edits (22 x 15,5). 454 p. 335.8

Finances publiques [336]

EHEBERG, Karl Theodor. — 1909. — Finanzwissenschaft. 10. verb. und stark vermehrte Auflage. — Leipzig, A. Deichert Nachf. In-8, VIII+575 S. 8 M. 80. 336

EHEBERG, Karl Theodor. — 1909. — Finanzwissenschaft. 10. verb. und stark vermehrte Auflage. — Leipzig, A. Deichert Nachf. In-8, VIII+575 S. 8 M. 80. 336

JEVONS, W. Stanley. — 1909. — Investigations in currency and finance. — London, Macmillan and C°. In-8, 384 p. 10 shill. 336

SCHMOLLER, Gustav. — 1909. — Skizze einer Finanzgeschichte von Frankreich, Oesterreich England und Preussen (1500-1900). Historische Betrachtungen über Staatenbildung und Finanzentwicklung — Leipzig, Duncker & Humblot. In-8, 64 S. 1 M. 50. [Aus : *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirhschaft im Deutschen Reich.*] 336 (4)

HUART, Albin — 1909. — La crise économique allemande de 1907-1908. — Paris, *Journal des économistes*, ser. 6, v. 21 p. 221-235. 336 (43)

SIEVEKING, Heinrich. — 1909. — Die Kernpunkte der Reichsfinanzreform. — Berlin, Karl Curtius. In-8, 47 S. 0 M. 60. 336 (43)

[. . . . . — 1909. — Die Reichsfinanzreform. Ein Führer. Unter Mitwirkung von (Gen-Leutn. z. D.) v. Alten, (Reichst-Abg.) Otto Arendt, (Prof.) Ballod u. a. m. herausgeg. von der Vereinigung zur Förderung der Reichsfinanzreform. Mit 8 Taf. und graph. Darstellungen. 2 Bde. — Berlin, Hermann Hillger. In-8, XII+IV+508 S. 0 M. 60. 336 (43)

POHLMAN-HOHENASPE, P. — 1909. — Der erste Schritt zu gesunden Finanzen. Ein Beitrag zur Reichsfinanzreform. — Gautzsch bei Leipzig, Felix Dietrich. In-8, 27 S. 0 M. 50. [Kultur und Fortschritt. 233. 234.] 336 (43)

QUENSEL, Heinrich. — 1909. — Die Psychologie der Reichsfinanzreform. Vortrag. Nebst Diskussion. — Berlin, Carl Heymann. In-8, 40 S. 1 M. [Schriften des deutschen volkswirtschaftliche Verbandes. 3. Bd. Volkswirtschaftiche Streitfragen Heft 3.] 336 (43)

ULRICH, Franz. — 1909. — Preussische Verkehrspolitik und Staatsfinanzen. — Berlin, Julius Springer. In-8, VIII+105 S. 2 M 40. 336 (431)

SCHEFFLER, Johannes. — 1908. — Das Geldwesen der Vereinigten Staaten von Amerika im 19. Jahrhundert von Standpunkte des Staates im Überblick dargestellt. — Strassburg, *Strassburg. Universitat. Staatswissensch. Seminar. Abhandl.*, v. 15 10-123 S. 336 (73)

KUMPMANN, Karl. — 1907. — Die Wertzuwachssteuer. — Tübingen, *Zeitschrift für die gesamte Staatswiss.* Ergänzungsheft 24. 8-124 S. 336.2

MOUQUET, Charles. — 1908. — La réforme des impôts sur les valeurs mobilières. Thèse de l'université de Paris, Faculté de droit. — Lille, impr. H. Morel. In-8, 192 p. 336.2

MEANS, D. Mac Gregor. — 1909. — The methods of taxation compared with the established principles of justice. — New-York, Dodd. Mead & C°, c. II+380 p., 2 dol. 50. 336.2

HUYSMANS, Camille. — 1909. — La plus-value immobilière dans les communes belges. — Gand, société coopérative Volksdrukkerij. In-16, 56 p. 336.22 (493)

GERAUD-BASTET. — S. D. — Une transformation sociale. M. Caillaux et l'Impôt sur le revenu expliqués. — Paris, Tallandier. In-18 jésus. III + 285 p. avec portraits et grav. 336.24 (44)

BIRSCHEL, Hermann. — 1909. — Die Bedeutung der Brüsseler Zucker-Konvention für Deutschland. — Berlin, Paul Parey. In-8, VII + 111 S. 3 M. 336.291.3 (061) (∞)

Douanes [337]

BRIDGMAN, Raymond Landon. — 1909. — The passing of the tariff. — Boston, Sherman, French & C°. In-8, 272 p. 1 doll. 20. 337

de NOUVION, Georges. — 1909. — La revision douanière. — *Journ. des économistes*, ser. 6, v. 21, p. 161-174. 337

[. . . . . — 1908. — Some Business Aspects of Tariff Reform. A. Discussion opened by H. Hirst. — London, P. S. King. In-8, 18 p. 6 d. 337

BRIDGMAN, R. I. — 1909. — The Passing of the Tariff. — London, Unwin. In-8. 3 shill. 6 p. 337

BOYD, E. Ralston. — 1908. — The World's Tariffs and the British System of State Aid to Competing Imports. — London, *Pall Mall* Press. In-8, 220 p. 2 shill. 6 p. 337 (4)

Production des Richesses [338]

DAVIDSON, J. and GRAY, A. — 1909. — The Scottish staple at Veere : a study in the economic history of Scotland. — New-York, Longmans, Green & C°. In-8. XII + 453 p. 4 doll. 50. 338 (41)

[. . . . . — 1909. — Notice sur les productions de la colonie (Ministère des colonies). — Melun, impr. administrative. In-8, 36 p. avec cartes. 338 (44-5)

SAKKAR, Jadsmath. — 1909. — Economics of British India. — Calcutta, S. K. Lahiri. In-12. 144 p. 4 shill. 338 (54)

[. . . . . — 1908. — Recueil de matériaux sur la situation économique des israélites de Russie (d'après l'enquête de la Jewish Colonization Association) Tome II : la grande industrie, misère et bienfaisance, instruction. — Paris, Félix Alcan. In-4, 7 fr. 50. 338 (=924 : 47)

FROST-BRUSSEL, J. — 1909. — Agrarverfassung, Handelspolitik und Arbeiterfrage in Holland und Belgien. — Berlin, Paul Parey. In-8, 47 S. 1 fr. 50. 338 : 63 (492)

CONNAY, J. — 1909. — Le compagnonnage. Son histoire. Ses mystères. Préface de Léon et Maurice Bonneff. — Paris, édité par l'Union des charpentiers de la Seine. In-18 jésus, 203 p. avec grav. 50 centimes 338.6

[. . . . . — 1909. — Les industries à domicile en Belgique. Volume X : Etude statistique des familles ouvrières comprenant des ouvriers à domicile. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie, Bruxelles, Société belge de librairie, impr. M. Weissenbruch. In-8, CLXXVII + 381 p. 4 fr. 50. 338.96 (493)

KOHLER, Bruno. — 1909. — Die Ursachen der allgemeinen Wirtschaftskrisen sowie die Mittel und Wege zur wirtschaftlichen Wohlfahrt (nebst e. Betracht. über die Reichsfinanzreform). In volkstuml. Abfassg. — Leipzig, Verlag Deutsche Zukunft. In-8, 21 S. 338.97

Répartition et Distribution des Richesses [339]

BEUSCH. — 1909. — Wirtschaftskrisen. Vortrag. — Cöln, Generalsekretariat der christlichen Gewerkschaften. 338.97

PASSY, Frédéric. — 1909. — Le capitalisme. — Paris, *Journal des économistes*, ser. 6, v. 21 p. 247-252. 339

REASON, Will. — 1909. — Poverty. With a preface by L. G. Chiozza Money. — London, Headley. In-18. 166 p. 1 shill. [Social Service Handbooks, n° 7.] 339.1

GAULKE, Johannes. — 1909. — Die ästhetische Kultur des Kapitalismus. — Berlin-Tempelhof, Freier Literarischer Verlag, 1909. In-8, VI+175 S. [Kultur- und Menschheitsdokumente, herausgeg. von Johannes Gaulke. 1.] 339.2

DROIT [34]

BAUER, P. — 1909. — Das Staatsrecht des Königreichs Bayern. — Bruck bei München, H. v. Treuenfeld. In-8, 177 S. 4 M. 50. Nachtrag. Ebenda. In-8, 26 S. 0 M. 30. 342 (433)

van CAUWELAERT, Frans. — 1909. — Verhandelingen en voordrachten. Tweede uitgaaf. — Leuven, De Vlaamsche drukkerij. In-8, XI+163 bldz. 2 fr. 342.725 (492)

OLDRA p. Ant., S. J. — 1909. — I diritti alla liberta d'insegnamento : conferenze (I dirriti dell'uomo; i dirriti del padre di famiglia; i dirriti della coscienza; i dirriti della religione). — Torino, tip. P. Celanza e C. In-8, 76 p. 342.733

[. . . . . — 1909. — The Case for Women's Suffrage. Edited by Brougham Villiers. With Contributions by Mabel Atkinson and Others. — London, T. Fisher Unwin. In-8, 220 p. 342.83

ZIMMERN, Alice. — 1909. — Women's Suffrage in Many Lands. — London, Athenaum Press. In12. 178 p. 342.83

HANS, D. — 1909. — Vrouwenkiesrecht. Een betoog tegen de toekenning van het stembiljet aan de vrouw. — Rotterdam, Nijgh & van Ditmar's uitgevers-maatschappij. In-8, 47 bldz. 342.83 (492)

SNOWDEN, Mrs Philip. — 1909. — Woman Suffrage in America. A Reply to Mrs. Humphry Ward. —Keighley, Wadsworth. In-8. 342.83 (73)

MORRISON, W. Douglas. — 1909. — Crime and its causes. (New and revised edition). — New-York, Scribner. In-8, X+236 p. 1 doll. [Social science series.] 343.971

HUTTNER, Rud. — 1909. — Das Recht der Kartelle in Deutschland. Eine jurist. Studie. — Leipzig, Rossberg'sche Verlagsbuchh. In-8, VII+147 bldz. 347.733 (43)

BIERMER, Magnus. — 1909. — Der neue Reichsbankgesetzentwurf. — Giessen, Emil Roth. In-8, 58 S. 0 M. 80. [Sammlung nationalökonomischer Aufsätze und Vorträge. Bd 2. Heft 2.] 347.734

VAN GEER, P. — 1909. — De aanstaande wettelijke regeling van het levenszekeringsbedrijf. — 's Gravenhage, De Nederl. Boek-en Steendrukkerij vh. H L. Smits. In-8, 51 bldz. 347.764.2 (492)

FISCHER, Otto Christian. — 1908. — Die wirtschaftliche Bedeutung des Warrants. — Breslauer Diss. Berlin, Druck von R. Boll. In-8, 53 S. 347.767

BARAILHE, Jean. — 1909. — La loi du 30 avril 1906 et le warrantage des produits agricoles. Thèse. — Toulouse, Mollat. In-8, 179 p. 347.767

RAMELLA, Ag. — 1909. — Trattato della proprietà industriale. Vol. II. (Marchi, nomi, concorrenza sleale e unioni industriali. — Roma, società ed. Laziale. In-8, iij+810 p. 347.77

KOHLER, Jos. und MINTZ, Max. — 1909. — Die Patentgesetze aller Völker. Bearbeitet und m. Vorbemerkgn. u. Ubersichten, sowie e. Schlagwortverzeichnis versehen. The patent laws of all nations. II. Bd. 2. Heft. (I Lfg. des ganzen Werkes). — Berlin, R. v. Decker. In-8, S. 97-347. 347.771

FERRARI, Aug. — 1908. — Revisione della convenzione di Berna, 9 settembre 1886, e dell'atto addizionale di Parigi, 4 maggio 1896, per la protezione della opere letterarie ed artistiche; modificazioni della convenzione e dell'atto addizionale, preparate dal Governo tedesco per essere discusse nella conferenza internazionale de Berlino : studio e conclusioni della società italiana degli autori in Milano. — Milano, s. tip. 1908. In-4, 21 p 347.78

RAMELLA, Agostino. — 1909. — La protezione del possesso nella proprietà industriale. — Napoli, tip. gazzetta Diritto e giurisprudenza. In-8, 174 p. 3 L. 50. [Estr. dalla gazzetta Diritto e giurisprudenza, XXIV.] 347.78

Administration [35]

GEISSER, Alberto. — 1909. — Fatti ed argomenti intorno alla municipalizzazione. — Torino, Società tip. ed. Nazionale. In-8, 149 p. 5 L. [Studi del laboratorio di economia politica S. Cognetti De Martiis della r. università e del r. politecnico di Torino. IV. Estr. dalla Riforma Sociale, gennaio-febbraio 1909.] 351.711.9

DANDOIS, Alexandre. — 1909. — Comment faire de la bonne comptabilité dans les régies (amortissement industriel et amortissement financier) et la régie des tramways de Glasgow. — Bruxelles, Misch et Thron, impr. A.-R. De Ghilage. In-8, 80 p. 2 fr. 351.711.9 : 657 (0

LEWIN, David. — 1908. — Das Branntweinmonopol in Russland. [Tübingen, *Zeitschrift für die gesamte Staatswiss. Ergänzungsheft* 25. 8-208 S. 351.711.9 : 663.5 (4

[. . . . . — 1908. — Legge concernente i provvedimenti relativi alle tombole e lotterie, 2 luglio 1908, n° 464. — Napoli, casa ed. E. Pietroccola succ. P.-A. Molina. In-16, 9 pages. 25 cent. 351.711.97 (45)

DE SMET, Arthur. — 1908. — Les droits d'entrée qui grèvent les arbres et les plantes à leur entrée dans les différents pays. — Gand, Ad. Hoste. In-8, 35 p. 351.715.14 : 63 (4 : 9)

THOMAS, Edmond. — 1909. — Droit fiscal. Coordination doctrinale des lois sur les droits d'enregistrement, de timbre de greffe, d'hypothèque et de succession en vigueur en Belgique au 31 décembre 1908. — Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant. In-8, II+164 p. 5 fr. 351.718 (493) (021)

BOGAERT, Arth. et BROECKX, Alph. — 1909. — Loi sur la garde civique du 9 septembre 1897 commentée et annotée. — Lierre, J. Van In et Cie. In-8, 425 p. à 2 col. par page. 7 fr 351.743 (493)

LYTON, Earl of. — 1909. — The State and its Licenses. Suggestions for a Comprehensive Temperance Policy. — London, Fifield. In-8. 351.761 (42

BOGHAERT-VACHE, A. — 1909. — Loi sur la chasse (28 février 1882-4 avril 1900) suivie de tous les textes complémentaires avec de brèves annotations. 3e édition. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie. In-16, 70 p. 0 fr. 75. 351.827 (493)

MAHAIM, Ernest. — 1908. — L'association internationale pour la protection légale des travailleurs à Lucerne (28-30 septembre 1908. — Bruxelles, J. Goemaere. In-8, 34 p. [Extrait de la *Revue économique internationale*, nov. 1908.] 351.83 (062) 2 «1908»

COLLARD, Charles. — 1909. — Le contrat de travail en Hollande (loi du 13 juillet 1907.) — Liége, impr. H. Poncelet. In-8, 31 p. 351.83.11 (492)

MABILLE, Léon. — 1909. — La limitation des heures de travail dans les mines. Discours prononcé à la Chambre des représentants, les mercredi 17 et jeudi 18 mars 1909. — Le Rœulx, impr. Eug. Maréchal. In-12. 31 p. 351.83.81 : 622.33 (493)

[. . . . . — 1909. — Regolamento per l'applicazione della legge 7 luglio 1908, n° 489, sul riposo settimanale e festivo alle aziende industriali, approvato con r. d. 8 Agosto 1908, n° 599, corredato di tutte le altre disposizioni legislative e regolamentari dal medesimo richiamate. — Napoli, casa ed. E. Pietrocola succ. P. A. Molina. In-16, p. 11, 20 cent. 351.838.11 (45)

SACHET, A. — 1909. — Traité théorique et pratique de la législation sur les accidents du travail, par Adrien Sachet, président de chambre à la Cour d appel de Grenoble. 5e édition, entièrement refondue et mise au courant de la législation et de la jurisprudence. T. 1er et 2. — Bar-le-Duc, impr. Constant-Laguerre. — Paris, libr. Larose-Tenin. 2 vol. In-8, T. 1er, VIII+593 p.; t. 2, 613 p. Les 2 volumes 20 fr. 351.838.23 (44)

D'ANDREA, Roberto. — 1908. — Sul progetto ministeriale di riforme alla legge per gli infortuni sul lavoro. — Roma, tip. fratelli Pallotta. In-8, 147 p. 351.838.23 (45)

AGLIETTI, Omero (relatore). — 1908. — Opportunità della riforma della legge e del regolamento dell' ufficio superiore del lavoro (VII Congresso nazionale dei commercianti, industriali edessercenti, Piacenza, 30-31 agosto, 1-3 settembre 1908 : unione generale fra esercenti, commercianti, ed industriali, Firenze). — Piaenza, tip. Marandolani e Tagliaferri. In-8, 7 p 351.839.5 (45)

[. . . . . — 1909. — Loi sur la milice et instructions. Loi réimprimée au *Moniteur* du 19 août 1881, en exécution de l'arrêté royal du 16 du même mois, coordonnée, avec les lois du 29 août 1887, du 19 décembre 1890, du 8 janvier 1902 et du 21 mars 1902. — Bruxelles, E. Guyot. In-8, 398 p. cartonné pleine toile souple. 2 fr. 50. 351.86 (493)

ASSISTANCE, ASSURANCE [36]

[. . . . . — 1908. — IV Congresso internazionale d'assistenza pubblica e privata, Milano, 23-27 maggio 1906: atti vol. V (Con quali sistemi ed entro quali limiti le forme dell'assicurazione e della previdenza possono e devono costituire e completare le funzioni della beneficenza e dell'assistenza pubblica.) Milano, s. tip. A. Zerbini. In-8, 8 p. 36 (063) (45.21)

[. . . . . — 1909. — L'Assistenza pubblica di Parma : (notizie). — Parma, tip. A. Zerbini. In-8, 8 p 36 (45.411)

d'ANDIGE, Comte. — 1909. — Philanthropie et modernisme. Aperçu sur la charité. Son rôle à travers les âges. Son influence politique. — Angers. Germain et Grassin. In-8, 32 p. 361

DECUTY, Maurice. — 1908. — De la représentation des pauvres. Etude sur l'organisation générale des services d'assistance en France. These. — Paris, A. Pedone. In-8, 196 p. 361 (44)

ROSSI, Leonardo Emilio. — 1906. — Milano benefica e previdente : cenni storici e statistici sulle istituzione di beneficenza e di previdenza. — Milano, tip. F. Marcolli. In-8. XII+594 p. 5 L. 362 (45.21)

ROCQUE, Mme. — 1908. — Société de secours aux blessés militaires. Croix-Rouge française. Comité départemental de la Seine-Inférieure, 7, rue du Moulinet. Rouen, assemblée générale du 28 mars 1908. Les Dames infirmières à Casablanca, relation de Mme Rocque, secrétaire générale du Comité des Dames de Rouen. — Rouen, impr. du *Journal de Rouen*, 1908. In-8, 54 p. fig. 362.191 (44)

HELBLING, Karl. — 1909. — Die schweizerische Armenpflege. — Zürich, Rascher & Cie. In-8, IV+110 S. 2 M. [Arbeiten aus dem staatswissenschaftlichen Seminar der Universität Zürich, herausgeg. von Prof. Schoolenberger. Heft 1.] 362.5 (494)

MOCQUOT, G. — 1908. — Des modifications à apporter dans la distribution des secours temporaires à accorder aux enfants. — *Revue philanthropique*, n° 140, 15 déc. p. 152-155. 362.7

MYA, prof. Gius., DE-NOTTER, prof. Giulio, PESCETTI, avv. Gius. — 1908. — Sull'assistenza sociali ai fanciulli espoti ed abbandonati : relazione (II Congresso regionale toscano). — Firenze, società tip. Fiorentina. In-8, 23 p. 362.86

GRANGIER, T. — 1909. — Les Dispensaires marins. — Foix, impr. Ve Pomies. In-8, 11 p. 362.93

LEWIS, Frank. — 1909. — State insurance : a social and industrial need. — Boston, Houghton Mifflin. In-8, 233 p. 1 doll. 25. 368.031

[. . . . . — 1909. — Allgemeine Seeversicherungs-Bedingungen v. 1910. Entwurf der Hamburger Assekuranzmakler nebst Sitzungsprotokollen. — Hamburg, L. Friederichsen et C°. — 368.2

MORRIS, R. D. — 1909. — Life Assurance. From The National and Personal Standpoint. With Introd. by the Chancellor of the Exchequer. — London, Sherratt & Hughes. In-8. 368. 3

PAULET, Georges. —— 1909. — Les assurances sociales en France. Rapports aux Congrès internationaux des accidents du travail et des assurances sociales. — Nancy, Paris, Berger-Levrault et Cie. In-8, 95 p. 1 fr. 20. [Recueil de documents sur la prévoyance sociale réunis par le Ministère du travail et de la prévoyance sociale. Direction de l'assurance et de la prévoyance sociales.] 368.4 (44)

[. . . . . — 1909. — Recueil de documents sur la prévoyance sociale réunis par le ministère du travail etde la prévoyance sociale. (Direction de l'assurance et de la prévoyance sociales.) Les Assurances sociales en France. Rapports aux Congrès internationaux des accidents du travail et des assurances sociales par Georges Paullet. — Paris, Berger-Levrault. In-8, 95 p. 1 fr. 20. 368.4 (44)

MEYER de STADELHOFEN, M. — 1908. — De l'assurance collective contre les accidents du travail, spécialement en Suisse et en France. — Paris, Kundig. In-8, 4 fr. 368.41 (44+494)

Commerce. Transport. [38

[. . . . . — 1909. — Chambre de commerce de Sedan. Séances. Rapports et Travaux de l'année 1908. — Sedan, imprimerie E. Laroche. In-8, 112 p. 38 (061) (44.31)

LERCH, Ernst. — 1908. — Der bernische Kommerzienrat im 18. Jahrhundert. — Tubingen, *Zeitschrift für die gesamte Staatswiss. Ergänzungsheft* 26. 6-160 S. 38 (062) (494.)

[. . . . . — 1909. — Annuario della r. scuola superiore di commercio in Venezia per l'anno scolastico 1908-1909. — Venezia, Istituto veneto di arti grafiche. In-8, 289 p. 38 (07) (45.311)

[. . . . . — 1909. — British Chamber of Commerce, Paris. (The Incorporated.) Report presented at the 35th Annual General Meeting, for the year 1908, containing Comparative Statistics of Anglo-French Trade for 1907-8. With a Compendium of French Legislation in 1908. In-8, 197 p. — London, Office. 38 (42 : 44)

BIZZOZERO, LU. — 1909. — Il commercio d'importazione nella Republica dell' Equatore (Consolato dell' Equatore in Milano.) — Milano, tip. C. Piazza. In-8, 8 p. 38 (45 : 866)

[. . . . . — 1909. — Department of Commerce and Labour. Bureau of Statistics. N° 5. Series 1908-9. Monthly Summary of Commerce and Finance of the United States. November. — Washington, Government Printing Office, fol. sd. 38 (73)

GOULIER, Lucien. — 1909. — Le Commerce du blé et spécialement de son organisation en France (thèse). — Poitiers, impr. Bousrez. In-8, 231 p. 38 : 63.31 (44)

LINHARDT, Adolf. — 1908. — Papier-Export. Beitrage zum Studium und zur Förderung des internationalen Papierhandels. — Berlin, Papierindustrieller Verlag. In-8. 168 S. 3 M. 38 : 676

[. . . . . — 1909. — National Business League of America. Practical suggestions for the development of American export trade; with directories of the chief cities of Brazil, South America, by G. Anderson; Chile, South America, by Alfred A. Winslow; Panama, by Arnold Shanklin; Southeast Africa, by W. Stanley Hollis. — Chicago, National Business League of America, 91 p. O. pap. (Add. pubs. for price.) 382 (73)

de REUTERSKIOLD, A. — 1909. — Les Timbres cantonaux de la Suisse, d'après A. de Reuterskiold. Ouvrage illustré de 30 gravures. — Paris, impr. Denis, libr. Meudel. In-16, 112 p. 383.22 (494)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 20 août 1822 sous la dénomination de

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PAYS-BAS

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

DÉPÔTS DE FONDS EN COMPTES-COURANTS A VUE OU A TERME. — VENTE, AUX GUICHETS, D'OBLIGATIONS A ÉCHÉANCE FIXE. — ORDRES DE BOURSE (BELGIQUE ET ÉTRANGER). — ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE DE COUPONS. — ÉMISSION DE CHÈQUES ET LETTRES DE CRÉDIT SUR TOUS PAYS. — PRÊTS SUR TITRES. — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS. — RÉGULARISATIONS DE TITRES. — GARDE DE TITRES ET OBJETS PRÉCIEUX A DÉCOUVERT OU SOUS CACHETS.

SERVICE SPÉCIAL DE

LOCATION DE COFFRES-FORTS

POUR LA CONSERVATION DE

Titres, Documents, Bijoux et Argenteries

Pour tous renseignements, s'adresser à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,

à Bruxelles, Montagne du Parc, 1 et 3.

LISTE DES

BANQUES CHARGÉES DU SERVICE D'AGENCE

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE :

Anvers, Banque d'Anvers, longue rue Neuve, 28.—**Bruges**, Banque de la Flandre occidentale, rue Flamande, F, 56. — **Charleroi**, Banque Centrale de la Sambre, quai de Brabant, 28. — **Courtrai**, Banque de Courtrai, rue Porte-d'Eau, 1. — **Ypres**, Succursale de la Banque de Courtrai, rue au Beurre. — **Gand**, Banque de Gand, place d'Armes, 3.— **Liége**, Banque Générale de Liége, place Verte, 19. — **Louvain**, Banque Centrale de la Dyle, rue du Canal, 39. — **Malines**, Succursale de la Banque Centrale de la Dyle, rue Mélane, 5. — **Mons**, Banque du Hainaut, rue de la Halle, 21. — **La Louvière**, Banque Générale du Centre, rue de Bouvy, 5. — **Namur**, Banque Centrale de Namur, rue Godefroid, 4.— **Tournai**, Banque Centrale Tournaisienne, placette-aux-Oignons, 9.— **Verviers**, Banque de Verviers, rue de la Concorde. — **Dison**, Succursale de la Banque de Verviers.

CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A L'ÉTRANGER :

Paris, Banque de l'Union Parisienne. — **Bordeaux**, Banque de Bordeaux. — **Londres**, London and Westminster Bank, Limited. — Bank of Tarapaca and Argentina Limited. — **Vienne**, Wiener Lombard- und Escompte Bank. — **Amsterdam**, MM. Determeyer, Weslingh et Fils. — **Berlin**, MM. Mendelssohn et Cie. — Rob. Warschauer et Cie. — **Hambourg**, MM. L. Behrens et Fils. — **Zurich**, Banque Fédérale. — **Milan**, Banca Commerciale Italiana. — **Madrid**, Banque Espagnole de Crédit. — **Saint-Pétersbourg**, Banque Internationale de Commerce. — **New-York**, MM. Brown Brothers and Co.— National City Bank. — **En Chine**, Banque Sino-Belge. — Banque Russo-Chinoise. — Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

CAPITAL : **150** MILLIONS DE FRANCS
ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : **RUE BERGÈRE**
Succursale : PARIS. — 2, PLACE DE L'OPÉRA, 2. — **PARIS**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

BONS A ÉCHÉANCE FIXE, ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS; ESCOMPTE DE CHÈQUES, ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES, LETTRES DE CRÉDIT, ORDRES DE BOURSE, AVANCES SUR TITRES, CHÈQUES, TRAITES, ENVOIS DE FONDS EN PROVINCE ET A L'ÉTRANGER, SOUSCRIPTIONS, GARDE DE TITRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES, GARANTIE CONTRE LES RISQUES DE REMBOURSEMENT AU PAIR, PAIEMENT DE COUPONS, ETC.

AGENCES :

25 *Bureaux de quartiers dans Paris; 7 Bureaux dans la banlieue*
94 *Agences en province.*

Agences dans les colonies et pays de protectorat :
Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary, Tuléar.

Agences à l'étranger :
Bruxelles, Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

AGENCE A BRUXELLES : 2, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois à 11 mois. . . . **2** p. c. | De 1 à 3 ans . . . . . **3** p c.

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou aux porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le COMPTOIR NATIONAL tient un service de coffres-forts à la disposition du public : 14, *rue Bergère;* 2, *place de l'Opéra;* 147, *boulevard Saint-Germain ;* 49, *avenue des Champs-Élysées*, et dans les principales agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Garantie et sécurité absolues. Compartiments depuis 5 francs par mois.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'Eaux :* Nice, Cannes, Vichy, Dieppe. Trouville-Deauville, Dax, Royat. Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc.; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes et les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGE

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit*, circulaires, payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

Société anonyme. — Capital : 60 Millions de Francs

PARIS. — 5 et 7, rue Cauchat et 14, rue Le Peletier. — PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.
L. VILLARS, *président*, 5, avenue de l'Alma.
E. DREUX. *vice-président*, 16, avenue Friedland.
Frédéric MALLET, *vice-président*, 33, rue de Miromesnil.
Baron BAEYENS, *gouverneur de la Société générale de Belgique, administrateur*, 139, avenue Louise, à *Bruxelles*.
Marquis de FRONDEVILLE, *administrat.*, 13, rue Daru.
Georges HEINE, *administrateur*, 21, avenue Hoche
Maurice HOTTINGUER, *administrateur*, 11, rue Murillo.
Gustave MIRABAUD, *administr.*, 44, avenue de Villers.

MM.
Théodore MORIN, *administrateur*, 50, avenue du Trocadéro.
André de NEUFLIZE, *administrateur*, 11*bis*, rue Dumont-d'Urville
Marquis de REVERSEAUX. 14*bis*, avenue du Trocadéro.
Philippe VERNES, *administr.*, 30, avenue de Messine.
P. BARBÉ, *directeur*, 5, rue Magdebourg.
J. COURCELLE, *sous-directeur*, 2, rue de Sontay.
E. DERRUA, *sous-directeur*, 56, rue Maubeuge.
O. LUSTGARTEN, *sous-directeur*, 71, boulevard Malesherbes.

LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

reçoit les dépôts d'argent, à vue, à 3 mois, à 6 mois et au-delà.

Prêts sur titres. — Ordres de Bourse. — Souscriptions.
Paiement de coupons. — Garde de titres.
Production et représentation aux faillites.
Garantie contre les Risques du Remboursement des titres cotés au-dessus du pair.

(DEMANDER LA NOTICE EXPLICATIVE)

LOCATION DE COFFRES-FORTS mis à la disposition du public de 9 h. du matin à 5 h. 1/2 du soir, au tarif suivant ;

	Par mois.	Par année.		Par mois.	Par année.		Par mois	Par année.
1e dimension . . .	»	20 fr.	3e dimension .	»	30 fr.	6e dimension.	6 fr.	60 fr.
2e dimension, Haut.	»	25 fr.	4e dimension .	4 fr.	40 fr.	7e dimension.	15 fr.	150 fr.
2e dimension, Bas .	»	30 fr.	5e dimension .	5 fr.	50 fr.	8e dimension.	30 fr.	300 fr

BANQUE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

(SOCIÉTÉ ANONYME)

à BRUXELLES : 27, avenue des Arts. 27

CAPITAL : 25,000,000 DE FRANCS

Opérations de Bourse. — Reports. — Garde de titres. — Escompte. — Chèques et Lettres de crédit sur tous pays. — Comptes de dépôts franco de commission.

Intérêt bonifié actuellement :

En compte-dépôt à vue. . . 2 p. c.
En compte de reports de quinzaine (pour la quinzaine en cours). . . . . 3 p. c.
En compte à 1 mois . . . 3 p. c.
En compte à 3 mois . . . 3 p. c.
En compte à 6 mois . . . 3 1/4 p. c.
En compte à 12 mois. . . 3 1/2 p. c.

Intérêts à convenir pour les dépôts à plus long terme. — Tous les comptes de dépôts peuvent être ouverts au nom d'un ou de plusieurs titulaires (comptes joints) avec possibilité, pour chaque titulaire, de faire séparément tous versements ou retraits.

TARIF DE LOCATION DES COFFRES-FORTS.

MODÈLES.	DIMENSIONS.			TARIF.			
	Haut.	Larg.	Prof.	1 mois.	3 mois.	6 mois.	1 an.
A	0.17	0.30	0.52	2.00	4.00	7.00	10.00
B	0.30	0.40	0.52	2.50	5.00	8.00	12.00
C	0.30	0.40	0.52	3.00	6.00	10 00	16.00
D	0.40	0.40	0.52	4.00	8.00	14.00	24.00
E	0.60	0.40	0.52	6.00	10.00	16.00	30.00
F	0.65	0.40	0.70	7.00	12.00	20.00	35.00
G	0.90	0.40	0.52	8.00	18.00	30.00	50.00
H	1.05	0.60	0.70	10.00	25.00	40.00	70.00
J	1.50	0.60	0.52	15.00	35.00	60.00	100.00

COMPAGNIE BELGE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE, LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES

Cette Société anonyme, **FONDÉE EN 1824** établie à **BRUXELLES, rue de la Fiancée, n° 24,** est la plus ancienne des Compagnies Belges.

Son fonds de garantie s'élève actuellement à **QUARANTE-DEUX MILLIONS DE FRANCS.**

Elle traite toutes les combinaisons **D'ASSURANCES SUR LA VIE** et notamment :

Les assurances pour **LA VIE ENTIÈRE**, les **ASSURANCES MIXTES**, à **TERME FIXE** et les **ASSURANCES COMBINÉES**, les **RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES** et les **RENTES DIFFÉRÉES.**

Dans le but de mettre l'assurance sur la vie à la portée de tous, la *Compagnie belge d'Assurances Générales* vient d'adjoindre à ses opérations actuelles deux nouvelles branches :

Les **ASSURANCES A PAIEMENTS MENSUELS**, permettant de s'assurer pour des petits capitaux variant de **1,000** francs à **5,000** francs;

Les **ASSURANCES A PRIMES HEBDOMADAIRES**, connues généralement sous le nom **d'ASSURANCES POPULAIRES**, qui garantissent, moyennant une prime de **10, 20, 30** etc. centimes par semaine, de petites sommes pouvant s'élever jusqu'à **MILLE** francs.

La Compagnie traite aussi les opérations de :

PRETS POUR LA CONSTRUCTION ou l'**ACHAT DE MAISONS D'HABITATION,** avec combinaison d'**ASSURANCE MIXTE** libérant l'immeuble au terme du prêt ou immédiatement en cas de prédécès de l'emprunteur.

La Compagnie traite toutes les opérations d'assurances contre les accidents : individuelles de responsabilité civile, collectives contre les accidents du travail.

La Compagnie fournit gratuitement sur demande des renseignements et des prospectus sur ses diverses opérations.

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

DE CHARLEROI

SOCIÉTÉ ANONYME

Dynamos et moteurs de toute puissance

(courant continu et courant alternatif) transformateurs, commutatrices

Transformateurs de courant alternatif en courant continu

(Système " ARNOLD ,, breveté.)

APPAREILLAGE SPÉCIAL POUR TREUILS, GRUES

PONTS ROULANTS, LOCOMOTIVES, ETC.

Installations à forfait d'éclairage électrique, de transport de force, de charbonnages, etc.

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE TRAMWAYS.

CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

64, RUE ROYALE, 64

Capital : 30 millions.

Siège social : **Liége, 5, rue de l'Harmonie :**
Succursale : **Bruxelles, 64, rue Royale;**
Agence : **Bruges, 4, rue Courte d'Argent;**
— **Charleroi, 16, quai de Brabant;**
Sous-agence : **Roulers, 19, place de la Station.**

ESCOMPTE DE VALEURS COMMERCIALES. — OUVERTURES DE CRÉDITS
COMPTES DE DÉPOTS. — COMPTES DE REPORTS
LETTRES DE CRÉDITS ET CHÈQUES
sur les principales villes belges et étrangères
ENCAISSEMENT DE COUPONS. — ORDRES DE BOURSE
DÉPOTS DE TITRES

Souscriptions aux emprunts d'États, de Villes, de Sociétés, etc.
Vérification des tirages à la demande des clients.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

pour la garde des valeurs et objets précieux.

TARIF DE LOCATION — BRUXELLES

COFFRES-FORTS	DIMENSIONS			POUR	POUR	POUR	POUR
	Hauteur	Largeur	Profondeur	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
	Mètre.	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Modèle **A** . . .	0.17	0.36	0.55	2.	5.00	8.00	12.00
Modèle **B** . . .	0.25	0.36	0.55	2.50	6.00	10.00	15.00
Modèle **C** . . .	0.28	0.42	0.55	3.00	8.00	12.00	20.00
Modèle **D** . . .	0.42	0.42	0.55	4.00	10.00	16.00	25.00
Modèle **E** . . .	0.60	0.42	0.55	5.00	12.00	20.00	30.00
Modèle **F** . . .	0.75	0.42	0.55	6.00	15.00	24.00	40.00
Modèle **G** . . .	0.80	0.54	0.55	8.00	20.00	32.00	50.00
Modèle **H** . . .	0.19	0.25	0.57	1 50	4.00	7.50	10.00

TARIF DE LOCATION — LIÉGE

Modèle **1** . . .	0.32	0.385	0.54	—	12.00	20.00	35.00
Modèle **2** . . .	0.625	0.385	0.54	—	20.00	35.00	55.00

TARIF DE LOCATION — CHARLEROI

Modèle **A** . . .	0.18	0.35	0.60	2.00	5.00	8.00	12.00
Modèle **B** . . .	0.28	0.35	0.60	3.00	8.00	12.00	20.00
Modèle **C** . . .	0.54	0.35	0.60	5.00	12.00	20.00	30.00

Banque Centrale Anversoise, Soc. An^me^, **ANVERS**
67, REMPART SAINTE-CATHERINE. *Adr. télégr.* : **CENTERBANK.**
Capital : 13,500,000 francs. — Réserves : 5,100,000 francs.
AFFAIRES DE **BANQUE.** — ACHAT ET VENTE DE **FONDS PUBLICS**
LOCATION DE COFFRES-FORTS *à partir de 20 fr. l'an*

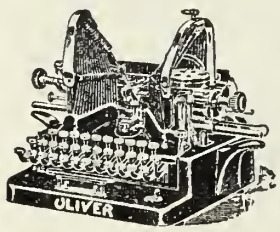

Machine à écriture visible

OLIVER

Nouveau modèle n° 6 imprimant 96 caractères

Seule l'Oliver *possède réunis sur la même machine tous les avantages suivants :*

Écriture **immédiatement visible**
Chute normale des porte-caractères de haut en bas
Porte-caractères à double point d'appui
Trois chariots **instantanément interchangeables**
Interlignage automatique par le retour du chariot
Écriture en toutes couleurs sans changer le ruban
Frappe simultanée **de 20 parfaites copies au carbon**
Tire-lignes pour tracer des tableaux, plans et devis
Tabulateur margeur pour alignement en colonnes
Index de frappe mobile, etc., etc

De toutes les machines à écrire
L'OLIVER
est :
la **plus simple**
la **plus robuste**
la **plus pratique**
la **plus complète**

Sur demande envoi franco du catalogue et des machines à l'essai.

Nous reprenons, en échange, les machines d'autres marques

BRUXELLES

COMPAGNIE OLIVER

57, Boulevard Anspach, 57.

Téléphone 8921. Au premier.

LA ROYALE BELGE

Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents

ÉTABLIE A BRUXELLES, RUE ROYALE (COIN IMPASSE DU PARC)

Fondée en 1853

Agréée par arrêté royal du 25 février 1905 pour l'assurance contre les Accidents et le Service des Rentes aux fins de la loi du 24 décembre 1905.

LA ROYALE BELGE traite à forfait toutes combinaisons d'assurances sur la vie, assurance au décès, de survie, mixte, etc., **rentes viagères** immédiates ou différées.

En particulier elle se charge, moyennant une prime minime, du remboursement du solde restant des prêts remboursables par annuités contractés auprès du *Crédit foncier de Belgique*. Renseignements gratuits sur demande.

LA ROYALE BELGE traite aussi toutes opérations d'assurances, accidents, individuelles, responsabilité civile, chevaux et voitures, voyages, *polices mondiales*.

La première en Belgique elle a émis des polices *d'assurances collectives* couvrant le risque couru par les ouvriers d'une entreprise industrielle, agricole ou commerciale dans l'accomplissement de leur travail.

La Compagnie répond à toute demande de renseignements et communique ses prospectus et tarifs relatifs aux opérations courantes.

Cristaux de soude, Carbonate de soude, Sulfate de soude.
Aluminate de baryum : le meilleur désincrustant pour chaudières, 90 à 95 p.c. d'aluminate soluble.
Sulfate d'alumine : collage du papier, épuration des eaux.
Alumine calcinée, Hydrate d'alumine, Acide chlorhydrique.

Société Filiale Belge-Néerlandaise d'Aluminium

Siège social et bureau commercial : 1, RUE BLANCHE, à BRUXELLES

BANQUE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1871

Capital : Fr. 25,000,000. — Réserves : Fr. 9,400,000

TÉLÉPHONES Nos 377 — 3816 — 4787

BRUXELLES — 62, RUE ROYALE,

COMPTES DE DÉPOT

Intérêt alloué sans prélèvement de commission :

Pour les dépôts à vue (comptes chèques): 2 *p. c.*; — *pour les dépôts* à **15 jours de préavis**: 2 1/2 *v.c.*; – *pour les dépôts à plus longterme*: *intérêts à fixer par convention spéciale.*

DÉPÔTS DE TITRES

La Banque de Bruxelles reçoit en dépôt à découvert les fonds publics, actions et obligations, belges et étrangères nominatives ou au porteur, aux conditions suivantes :

Le droit de garde **annuel** calculé sur la valeur effective des titres est de 25 *centimes par mille francs pour les titres au porteur et de* 10 *centimes par mille francs pour les titres nominatifs*, avec un minimum de fr. 2-50 par dépôt, et de 5 centimes par titre.

Sont affranchis du droit de garde :

1° Les actions de la Banque de Bruxelles (art. 12 des statuts) ;

2° Les titres de passage par suite d'achat, vente, échange ou conversion.

Exécution d'**ordres de Bourse**; escompte de **lettres de change**; encaissement d'**effets, coupons** et **titres remboursables**; délivrance sur tous pays de **lettres de crédit, traites** et **chèques**; avances sur **titres**; ouverture de **crédits d'escompte contre garanties à des conditions très modérées.**

SERVICE FINANCIER POUR COMPTE DE SOCIÉTÉS

Paiement de coupons de dividendes et d'intérêts; remboursement de titres sortis aux tirages; dépôt des actions en vue des assemblées générales, etc.

Location de coffres-forts

A.E.G.-UNION ÉLECTRIQUE. Société anonyme

156, rue Royale, Bruxelles

Bureaux à :

Anvers — Gand — Liége

Télégrammes . **Tension-Bruxelles**

Téléphones : **4511 — 2138 — 438**

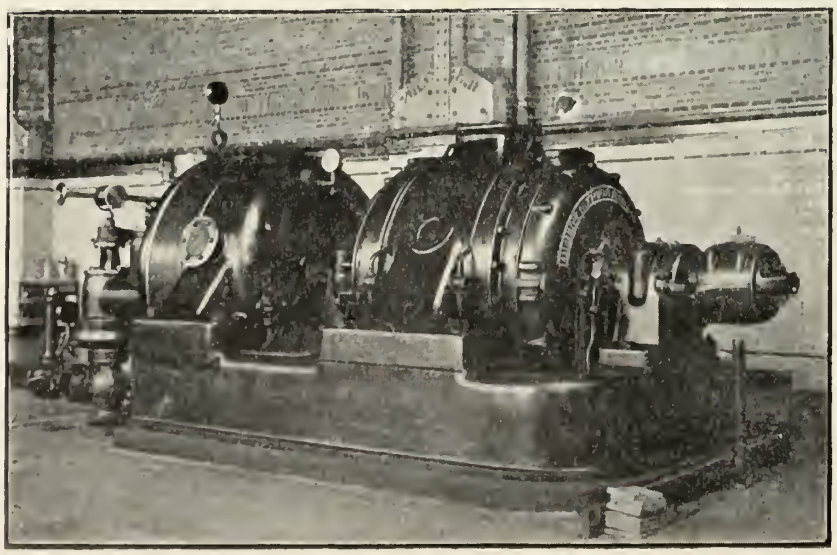

Turbine de 1000 HP installée à la Centrale de Gand.

INSTALLATIONS COMPLÈTES POUR

MINES, CHARONNAGES, ACIÉRIES, LAMINOIRS, MATÉRIEL de TRAMWAYS

Spécialités :

Turbo dynamos, Lampes économiques, Soudures et retouches électriques, Fours à tremper, etc., etc.

Devis et visites d'ingénieurs sur demande, sans frais ni engagement.

Félix Alcan, Éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

Viennent de paraître :

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908), par G. WEILL, professeur-adjoint à l'Université de Caen. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

La Question sociale et le Socialisme en Hongrie, par G. LOUIS-JARAY, auditeur au Conseil d'État, chargé de mission en Autriche-Hongrie. 1 vol. in-8 avec 5 cartes h. t., 7 fr.

Le Congo Français. La Question internationale du Congo, par F. CHALLAYE. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

La Vie politique dans les Deux Mondes, publiée sous la direction de A. VIALLATE, professeur à l'Ecole des sciences politiques. Deuxième année (1er octobre 1907-30 septembre 1908). 1 vol. in-8 . . . . . 10 fr.

Le Socialisme à l'étranger. Angleterre, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Hongrie, Russie, Japon, États-Unis, par MM. J. BARDOUX, G. GIDEL, KINZO GORAI, G. ISAMBERT, G. LOUIS-JARAY, A. MARVAUD, DA MOTTA de SAN MIGUEL, P. QUENTIN-BAUCHART, M. REVON, A. TARDIEU. Préface de M. A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, directeur de l'Ecole des sciences politiques, et conclusion de M. Jean Bourdeau, correspondant de l'Institut. 1 fort volume in-16 . . 3 fr. 50

Régions et Pays de France, par MM. J. FÈVRE, professeur à l'École normale de Dijon, et H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon. 1 vol. in-8, avec 147 gravures et cartes dans le texte . . . 7 fr.

A travers l'Angleterre contemporaine. La guerre sud-africaine et l'opinion. — L'organisation du parti ouvrier. — L'évolution du gouvernement et de l'État, par P. MANTOUX. Préface de G. Monod, de l'Institut. 1 vol. in-16. . 3 fr. 50

Napoléon et la Pologne (1806-1807), par M. HANDELSMAN. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.

La Nation armée. (*Leçons professées à l'École des hautes études sociales.*) Par MM. le général BAZAINE-HAYTER, C. BOUGLE, E. BOURGEOIS, le capitaine BOURGUET, E. BOUTROUX, A. CROISET, G. DEMENY, G. LANSON, L. PINEAU, le capitaine POTEZ, F. RAUH. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des sciences sociales*, cartonné . . . . . 6 fr.

La Criminalité dans l'adolescence. Causes et remèdes d'un mal social actuel, par G.-L. DUPRAT, docteur ès lettres. 1 vol. in-8, de la *Bibliothèque générale des sciences sociales* (*couronné par l'Institut*), cartonné . . . . . 6 fr.

La Méthode historique appliquée aux sciences sociales, par Ch. SEIGNOBOS, professeur à la Sorbonne. *2e édition, revue et corrigée.* 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des sciences sociales*, cartonné . . . . . 6 fr.

Le Bilan de notre marine, par J.-L. DE LANESSAN, ancien ministre de la marine. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50.

Turgot, par G. SCHELLE. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50.

Pages sociales, par E. d'EICHTHAL, de l'Institut. 1 vol. in-16, de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. . . . . 2 fr. 50.

La Protection légale des travailleurs et le Droit international ouvrier, par P. PIC, professeur de législation industrielle à l'Université de Lyon. 1 vol. in-16 . . . . . 2 fr. 50.

Prévoyance générale populaire. École, Famille, Atelier, Épargne, Mutualité, Pensions et Retraites, Assurances populaires, Ressources, Enseignement, Application, par P. MATRAT. *Nouvelle édition.* 1 vol. gr. in-8 (Couronné par l'Académie française) . . . . 3 fr.

Envoi franco contre mandat-poste.

FÉLIX ALCAN, éditeur, Boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

Revue mensuelle de la science économique et de la statistique.

(68e année, 1909)

Paraît le 15 de chaque mois par fascicules grand in-8° de 10 à 12 feuilles (160 à 192 p.)

RÉDACTEUR EN CHEF : M. G. DE MOLINARI, *correspondant de l'Institut.*

Conditions de l'abonnement :

France et Algérie : UN AN. . . . . **36** fr.; SIX MOIS. . . . . **19** fr.
Union postale : UN AN. . . . . **38** fr.; SIX MOIS. . . . . **20** fr.

LE NUMÉRO. . . . . **3 fr. 50.**

Les abonnements partent de janvier ou de juillet.

Le *Journal des Économistes* publie régulièrement des articles de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour, touchant l'Économie politique ou sociale, les Finances, l'Administration, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, la Politique commerciale, la Sociologie ; une Revue des publications étrangères; une Revue des principales publications économiques en langue française; une Revue du mouvement commercial et financier; une Revue du mouvement agricole; une Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques ; une Revue du mouvement scientifique et industriel ; le compte rendu des discussions de la Société d'Économie politique : un Bulletin contenant les documents financiers, statistiques et administratifs ; une Bibliographie contenant l'analyse d'ouvrages parus en France et à l'étranger; une Chronique économique.

COLLECTION ET TABLES

On vend séparément les années écoulées. L'année, 36 francs; le numéro, . . . 3 fr. 50
Table générale des vingt-quatre premières années (1841 à 1865). 1 vol. in-8° . . . 20 fr.
Tables triennales, années 1866 à 1904. 1 vol. in-8° . . . . . 20 fr.
On vend séparément chaque table triennale . . . . . 2 fr.

ANNALES DES SCIENCES POLITIQUES

Revue bi-mensuelle publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE — 1909

COMITÉ DE RÉDACTION : MM. **Anatole Leroy-Beaulieu**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques ; **Alfred de Foville**, de l'Institut, conseiller maître à la Cour des comptes; **Stourm**, de l'Institut, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes ; **Auguste Arnauné**, ancien directeur de l'Administration des monnaies, conseiller maître à la Cour des comptes ; **A. Ribot**, de l'Académie française, député, ancien président du Conseil des ministres ; **Louis Renault**, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; **Romieu**, maître des requêtes au Conseil d'État; **Vandal**, de l'Académie française ; **Émile Bourgeois**, professeur à la Faculté des lettres de Paris, tous professeurs à l'École libre des Sciences politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF : M. **Achille Viallate**, professeur à l'École libre des Sciences politiques.

Les ANNALES DES SCIENCES POLITIQUES (vingt-troisième année, 1908) sont la suite des *Annales de l'École libre des Sciences politiques*. Elles paraissent tous les deux mois (en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre), par fascicules grand in-8.

PRIX D'ABONNEMENT. Un an (du 15 janvier) { Paris . . . . . fr. **18** / Départements et étranger. . . **19** } La livraison : **3 fr. 50.**

On s'abonne à la librairie **Félix Alcan**, 108, boulevard Saint-Germain, Paris ; chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

Les années écoulées se vendent séparément : les trois premières, **16** francs, les suivantes. **18** francs chacune. Les livraisons des trois premières années se vendent chacune **5** francs; à partir de la quatrième année, **3** fr. **50** chaque livraison.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA

3 0112 078093009